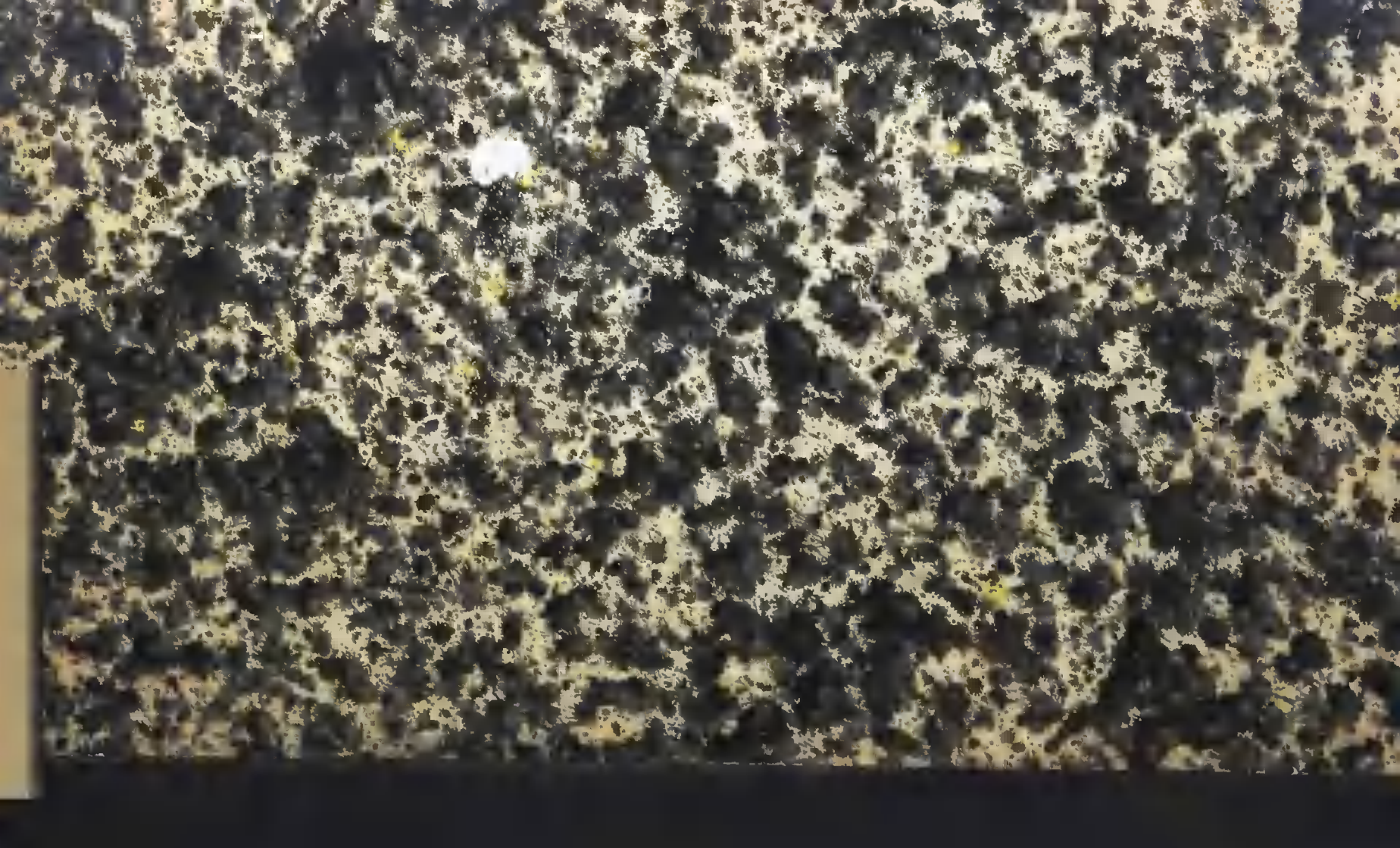

CENTRE
for
REFORMATION
and
RENAISSANCE
STUDIES

VICTORIA
UNIVERSITY

TORONTO

ESSAI

SUR LA

TYPOGRAPHIE.

ESSAI

SUR LA

TYPOGRAPHIE,

PAR

M. AMBROISE FIRMIN DIDOT.

EXTRAIT DU TOME XXVI DE L'ENCYCLOPÉDIE MODERNE.

PARIS,

TYPOGRAPHIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES,

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT DE FRANCE,

RUE JACOB, 56.

1851.

Z
124
D55
1851

REF. & REN.

6768

TYPOGRAPHIE.

La découverte de l'imprimerie sépare le monde ancien du monde moderne ; elle ouvre un nouvel horizon au génie de l'homme, et par son rapport intime avec les idées semble être un nouveau sens dont nous sommes doués. Une immense différence la distingue des autres grandes découvertes de la même époque, la *poudre à canon* (1) et le *Nouveau Monde ;* celle même qui nous est contemporaine, la *vapeur*, ne saurait lui être comparée. En effet, ces grandes et utiles découvertes n'ont agi que sur la partie matérielle de l'humanité : la poudre à canon en égalisant la force brutale, le Nouveau Monde en nous complétant les dons terrestres du Créateur ; enfin la vapeur, en accroissant les forces productives de l'homme, qu'elle délivre de l'excès du labeur auquel il était condamné ; tandis que l'Imprimerie, qui n'a pas encore achevé sa mission d'éclairer le monde sans l'incendier, élève le niveau de l'intelligence humaine, en propageant la Parole que l'Écriture avait fixée.

Quelle est en effet l'invention du génie humain dont dix-sept villes se soient disputé l'honneur, au point d'avoir faussé sciemment la vérité pour incliner la balance en leur faveur? Quelle est la découverte sur laquelle on ait composé tant et de si longs ouvrages, tant de poëmes, tant d'éloges et de dissertations en tout genre, enfin dont le jubilé soit solennellement célébré en France, en Allemagne, en Hollande, dans les trois villes qui ont des titres réels à la naissance de l'imprimerie; ce don que, par une prescience de l'avenir, les papes, les évêques et tous enfin proclament divin dès sa naissance?

Et cependant l'inventeur d'un art qui enregistre toutes les inventions et conserve à jamais leur souvenir semble avoir voulu en nous cachant son nom le dérober à la reconnaissance de la postérité.

TEMPS ANTÉRIEURS A GUTENBERG.

Tous ceux qui se sont occupés de l'origine de l'imprimerie se sont étonnés que l'antiquité ait approché si près de cette découverte et se soit arrêtée près du but.

(1) Il en est de la poudre à canon comme de l'imprimerie ; l'une et l'autre étaient depuis longtemps connues dans d'autres pays : celle-ci en Chine, l'autre à Byzance, ainsi que l'atteste le *Traité* de Marcus Græcus, récemment publié par M. le docteur Hoefer à la fin de son *Histoire de la Chimie.*

Sans parler ici des Chinois, qui connurent, dit-on, l'impression tabellaire trois cents ans avant J. C. (1), les Égyptiens, les Grecs et surtout les Romains gravaient en relief des lettres, des chiffres et des légendes, dans le sens inverse, qu'ils imprimaient à chaud ou à froid sur les briques, le pain, les monnaies, même sur le front de leurs esclaves fugitifs, en sorte que ces lettres et mots gravés à rebours se reproduisaient dans leur sens véritable sur les objets ainsi marqués (2).

Indépendamment des monuments en ce genre qui existent dans nos musées, tels que lampes, terres cuites, cachets, etc., les anciens auteurs offrent quelques faits curieux.

Impression par la voie humide.

« Agésilas, nous dit Plutarque, voyant ses « soldats découragés, écrivit secrètement dans « le creux de sa main, *et à rebours,* le mot « VICTOIRE, puis prenant du devin le foie de la « victime, il y appliqua sa main ainsi inscrite « en dessous, et la tenant appuyée le temps « nécessaire, il parut plongé dans ses méditations et inquiétudes jusqu'à ce que les traits « des lettres *eussent pris* (3) et *fussent typographiés* sur le foie. Alors le montrant à « ceux qui allaient livrer bataille, il leur dit « que par cette inscription les dieux leur « présageaient la victoire, qu'ils remportèrent « en effet (4). »

Voici donc le procédé de l'impression *humide* trouvé par les Grecs et par Agésilas! Les lettres mobiles n'étaient pas moins connues des Romains.

(1) Aug. Rocha, *Bibliotheca Vaticana illustrata ;* Rome, 1591, p. 419.

Voyez à la fin de cet article une notice historique sur l'imprimerie chez les Chinois.

(2) Ainsi les relieurs se sont servis longtemps de plaques gravées pour les étiquettes de leurs livres. Ensuite ils ont *pousse* les lettres isolément pièce à pièce. Maintenant ils ajustent dans des composteurs les lettres mobiles de manière à pouvoir imprimer à la fois des mots et des lignes.

(3) Μέχρι τῷ ἥπατι συναληφθέντες ἐτυπώθησαν οἱ τῶν γραμμάτων χαρακτῆρες.

(4) Plutarq. *Apopth. Lacon. Agesilas,* 77. Καὶ ἐπὶ τὴν ἀριστερὰν ὑπεστρωμένῃ τῇ χειρὶ νίκην προσέγραψε. Ricard, par un et même deux énormes contre-sens, traduit : « Il écrivit SUR sa main GAUCHE le « mot *victoire.* » L'édition des *Œuvres morales* de Plutarque, 3 vol., 1844, reproduit textuellement ces contre-sens.

Lettres mobiles.

Cicéron, pour combattre l'opinion qui prétend que le monde est le résultat d'un assemblage dû au hasard, s'exprime ainsi :

« Pourquoi celui qui croit cela possible ne « croirait-il pas que si l'on jetait à terre par « milliers les vingt et une lettres de l'alphabet « formées en or ou en une matière quelconque, « elles pourraient tomber arrangées dans un « ordre tel qu'elles permissent de lire les « *Annales d'Ennius?* Je doute que le hasard « rencontrât assez juste pour en faire un « seul vers (1). »

Quintilien et saint Jérôme nous disent qu'on se servait de lettres mobiles pour apprendre à lire aux enfants. « Aussi les maîtres, quand ils « jugent que les enfants ont assez retenu les « lettres dans l'ordre où on a coutume de les « écrire, se mettent-ils à intervertir et boule- « verser tout l'alphabet, jusqu'à ce qu'enfin « leurs élèves parviennent à les reconnaître « à leur forme, et non à leur ordre... Je ne « blâme pas au surplus l'usage d'exciter le « zèle des enfants en leur donnant pour jouets « des lettres figurées en ivoire (2). »

« Qu'on fasse pour cet enfant des lettres en « buis ou en ivoire, qu'on les lui nomme de « leur nom pour que ce jeu lui devienne une « instruction; que l'ordre n'en soit point con- « servé, mais au contraire qu'il soit mêlé, que « les dernières se trouvent confondues avec « celles du milieu, et celles du milieu avec les « premières, afin que ce ne soit pas seulement « le son, mais encore la vue qui les lui fasse « connaître (3). »

Patrons découpés.

Si pour apprendre à lire aux enfants l'antiquité employa les lettres mobiles, elle se servit pour leur enseigner à écrire de pages entières découpées à jour, moyen excellent, dit Quintilien, pour former l'écriture des enfants, obligés ainsi à suivre avec leur *style* les contours réguliers des lettres taillées à jour, en sorte que le *style*, contenu de chaque côté par les bords, et forcé de suivre le sillon où il est engagé, ne peut s'égarer, comme sur la cire, ni dépasser les proportions voulues (4). Procope nous apprend que l'empereur Justin employait une lame d'or découpée pour apposer son seing. Théodoric, roi des Ostrogoths, en faisait autant. Il paraîtrait même que l'empereur Charlemagne (5) et les rois ses successeurs immédiats « formaient les traits de leur monogramme « en conduisant la plume dans toutes les ou- « vertures taillées dans la lame ou tablette ap- « pliquée sur l'acte qu'ils voulaient souscrire. « Comme ils changeaient de temps en temps, « et peut-être à dessein, cette lame découpée, « il en résultait que leur signature n'était pas « toujours la même (1). »

Les enlumineurs et les décorateurs de livres imprimaient aussi au moyen de patrons découpés dans des lames de laiton ou d'autre métal ces lettres capitales qui dans les manuscrits sont si chargées d'ornements; ils en faisaient même usage pour les lettres minuscules, et composèrent de la sorte des livres entiers, principalement des livres de plain-chant, comme on le faisait encore dans quelques couvents d'Allemagne au commencement de ce siècle. Il paraît même qu'il y avait jadis dans la chartreuse près de Mayence jusqu'à soixante alphabets complets découpés dans des feuilles de laiton.

Au moyen âge on fit usage de l'impression humide, ou encres de diverses couleurs. Guillaume le Conquérant, à l'exemple de son père et de son aïeul, imprimait quelquefois sur ses chartes un cachet trempé dans l'encre.

D'après la description que donne Ihre (2) d'une traduction des quatre Évangiles, attribuée à Ulphilas, les lettres d'or et d'argent de ce manuscrit sembleraient avoir été marquées ou même imprimées au moyen de lettres composées et appuyées à chaud comme font les relieurs pour les titres des livres. Le relief est apparent au revers par l'effet du foulage (3).

Quelque usage semblable est peut-être indiqué dans un manuscrit latin daté de 1459 conservé dans la Bibliothèque de Cracovie. Malheureusement l'auteur, Paul de Prague, s'exprime dans un latin presque inintelligible que j'essaye de traduire ainsi (4) :

« Le confectionneur de livres est un artiste « taillant habilement dans des lames de cui-

(1) Cicéron, *De Natura Deor.*, l. II, ch. XXXVII.

(2) Quintil., *De Instit. Orat.*, I, 1, 25.

(3) Saint Jérôme, *Epitre à Læta*, I, VII, 4.

(4) *De Instit. Orat.*, l. I, c. 1, § 27.

(5) Le Blanc, *Traité historique des Monnaies de France*, p. 101 : « Éginard dit que Charlemagne ne sa- « vait pas écrire, qu'il tenta en vain de l'apprendre dans « un âge plus avancé, et que cela fut cause qu'il se « servait pour sa signature du monogramme, *qui etait* « *facile à former : Ut imperitiam hanc honesto* « *ritu suppleret, monogrammatis usum, loco proprii* « *signi, invexit.* Nombre d'evêques de ce temps-là « étaient obligés de se servir du monogramme pour « la même raison. »

(1) *Nouveau Traité de Diplomatique*, par deux religieux bénédictins, t. V, p. 27. — *Voy.* aussi Mabillon, *De Re Diplom.*, p. 111. — Gatterer, *Element. artis Dipl. univers.*, p. 196.

(2) *In Ulphila illustrato*, Holmiæ, 1752, præfat. p. B. *Voy.* aussi Fournier le jeune, *Traités de l'Origine de l'Imprimerie*, p. 99 et suivantes.

(3) M. Léon de la Borde croit que le creux opéré par les lettres est l'effet du mordant appliqué sur le parchemin, afin d'y fixer l'or et l'argent que la pression du brunissoir y aurait fait pénétrer.

(4) Libripagus est artifex sculpens subtiliter in laminibus æreis, ferreis ac ligneis solidi ligni atque aliis, imagines, scripturam et omne quodlibet, ut prius

« vre, de fer et de bois plein et autres sub-
« stances, des images, de l'écriture, et toutes
« sortes de choses, afin de les imprimer d'a-
« bord sur le papyrus, sur les parois des murs,
« ou sur des ais polis (1). Il taille tout ce qu'il
« veut, et il y a quelqu'un qui en fait autant
« pour les peintures (2). De mon temps quel-
« qu'un sculpta à Bamberg une Bible entière (3)
« sur des lames; et en quatre semaines il im-
« prima la gravure de toute cette Bible sur un
« fin parchemin. »

Procédé de Varron.

Ce passage de Paul de Prague offre quelque analogie avec ce que nous dit Pline en termes magnifiques, mais qu'on préférerait plus explicites, au sujet de la reproduction des images des grands hommes faite par Varron au moyen d'une invention merveilleuse (4).

« Il ne faut pas omettre une invention nou-
« velle : maintenant on consacre en or; en ar-
« gent ou en bronze dans les bibliothèques les
« personnages dont l'esprit immortel parle en-
« core en ces mêmes lieux; on va même jusqu'à
« refaire des images qui n'existent plus; et les
« regrets prêtent des traits à des figures que
« la tradition ne nous a point transmises,
« comme il est arrivé pour Homère... L'idée
« de réunir à Rome ces portraits est due à
« Asinius Pollion, qui le premier en ouvrant
« une bibliothèque, a fait de ces beaux génies
« une propriété publique... Que la passion des
« portraits ait existé jadis, cela est prouvé et
« par Atticus, l'ami de Cicéron, qui a publié
« un ouvrage sur cette matière, et par Marcus
« Varron, qui eut la très-libérale idée *d'in-*
« *sérer dans ses livres nombreux non-seu-*
« *lement les noms, mais, à l'aide d'un cer-*
« *tain moyen* (5), *les images de sept cents*
« *personnages illustres*. Varron voulut sau-
« ver leurs traits de l'oubli, et empêcher que
« la durée des siècles ne prévalût contre les
« hommes. *Inventeur d'un bienfait à rendre*
« *jaloux même les Dieux*, non-seulement
« il a donné l'immortalité à ces personnages,
« mais encore il les a *envoyés par toute la*
« *terre*, afin que partout on pût les croire
« présents.

« Ceux à qui Varron rendit ce service n'ap-
« partenaient pas à sa famille. Le premier qui
« établit l'usage de dédier en son nom privé
« les écussons des siens dans un lieu consa-
« cré ou public fut Appius Claudius. L'an de
« Rome 259, il voulut que ses aïeux fussent
« placés au temple de Bellone et *que les ti-*
« *tres de leurs dignités fussent inscrits*.
« Chacun regarde ces écussons avec plaisir et
« intérêt. »

Quelle était donc cette invention, ce bienfait à rendre jaloux même les dieux? Sans doute ce devait être quelque chose de nouveau, d'inconnu; donc, ce n'était point des reliefs, qui d'ailleurs n'auraient pu être placés dans les livres; mais c'était quelque chose qui avait de l'analogie avec eux, probablement une représentation quelconque sur papyrus ou plutôt sur parchemin.

M. Deville a récemment émis cette opinion :
« Les portraits de Varron étaient gravés en re-
« lief sur une planche de métal ou autre ma-
« tière, dans le système de notre gravure sur
« bois dont les traits et le dessin sont réservés
« en relief. Les graveurs de médailles, qui exis-
« taient à Rome à l'époque où écrivait Var-
« ron, pouvaient aisément réaliser son inven-
« tion. Ces portraits étaient figurés au trait.
« On peut croire, en s'autorisant du procédé
« du monnayage au temps de Varron, qu'il
« fut appliqué à la reproduction de ces images
« par la percussion au marteau ou à la main.
« A raisonner par analogie avec les cachets an-
« tiques, la matière employée pour cette gra-
« vure devait être du bronze (1). »

Quant à moi, jugeant par analogie avec ce que les Chinois ont fait pour reproduire les fac-similés des écritures de leurs empereurs et hommes célèbres et les portraits de leurs souverains dès les temps les plus reculés, j'émettrai une autre opinion, fondée sur les objets que j'ai sous les yeux, et qui me paraissent expliquer le procédé de Varron.

Procédé chinois.

Ce procédé, fort simple, consiste à appliquer et à coller sur une pierre polie la feuille même où sont tracés les objets qu'on veut reproduire, écriture, portraits, fleurs, etc., en ayant soin d'appliquer sur la pierre le côté écrit. Puis on

imprimat papyro, aut parieti, aut asseri mundo. Scindit omne quod cupit; et est homo faciens talia cum picturis; et tempore meî Bambergæ quidam sculpsit integram bibliam super lamellas, et in quatuor septimanis totam bibliam in pergamena subtili præsignavit sculpturam (*seu* sculptura). Voy. *Biblioth. Polonaise*, 9e cahier, 1788, p. 61. *Recueil littéraire* publié à Varsovie. (Croll.)

(1) Le texte porte *assieri mundo* au lieu de *asseri mundo*. Je suppose que ce *bibliopagus* employait peut-être le procédé des Chinois, qui appliquent sur les planches de bois qu'ils veulent graver les dessins et écritures, dont ils taillent ensuite les contours.

(2) Probablement au moyen de patrons, dont il paraîtrait, par un passage de Pétrone, qu'on faisait usage en Italie au premier siècle de notre ère. Pétrone attribue la décadence de l'art de la peinture à l'usage des *ectypes*, moyens de reproduction mécanique des tableaux. *Pictura quoque non alium exitum habuit, postquam ectyporum audacia tam magnæ artis compendiariam invenit.*

(3) *Biblioth. Pol.* 1788; Camus, *Notice* d'un livre imprimé à Bamberg.

(4) Pline, l. XXXV, ch. I et II.

(5) Aliquo modo imagines.

(1) *Examen d'un passage de Pline relatif à une invention de Varron*, dans le *Précis des travaux de l'Académie royale des Sciences, etc., de Rouen*, année 1847.

frotte le papier jusqu'à ce qu'il disparaisse et ne laisse sur la pierre que les traits apparents, que l'on creuse alors au burin. Après avoir noirci d'encre la superficie de la pierre, on y applique une feuille de papier qu'on fait adhérer au moyen d'un tampon ou brosse; et lorsqu'on soulève la feuille, elle reproduit en blanc l'écriture sur le fond tout noir du papier.

Quant aux *figures*, au lieu de creuser les traits, c'est, au contraire, toute la partie intérieure du visage qui n'est pas le trait qu'on enlève, en sorte que les contours de la figure, le nez, les yeux, etc., restent en relief, et se reproduisent en noir sur la feuille de papier, tandis que le fond du visage reste blanc.

Cet antique procédé des Chinois, qui conserve aux portraits une ressemblance satisfaisante, a pu n'être pas inconnu du *savant* Varron. De plus, il offre quelque analogie avec l'usage de reproduire sur les vases étrusques les figures et lettres qui se détachent sur les fonds uniformément noirs et avec l'emploi continuel que faisaient les anciens du *stylus* en fer pour creuser sur la cire dont leurs tablettes étaient enduites ce qu'on y voulait écrire. On voit même dans Ovide (1) que pour mieux faire ressortir les traits ainsi creusés dans la cire blanche, sa surface extérieure était colorée d'une teinte rouge ou noire. Enfin ce procédé offre le singulier rapport avec celui de Varron, d'avoir *été répandu par toute la terre*, puisque de Chine les portraits des quatre empereurs de la dynastie des Tang, qui a commencé à régner en 618 de J.-C. et a fini avec le neuvième siècle, sont parvenus dans ma bibliothèque ainsi que les fac-similés de leurs écritures exécutés par ce procédé (2).

Quant aux portraits obtenus au moyen de patrons découpés, les représentations auraient été trop grossières pour admettre ce procédé, qui n'a pas même la simplicité de celui des Chinois.

Cartes à jouer.

L'emploi des patrons fut d'abord appliqué aux cartes à jouer, dont l'usage remonte à 1328, comme on le voit par le passage du roman du *Renard contrefait*, qui porte une date certaine (1). On y lit :

> Si come fols et folles sont
> Qui pour gaignier au bordel vont,
> Jouent aux dés, aux cartes, aux tables (échecs)
> Qui à Dieu ne sont délectables.

Elles n'ont donc pas été inventées pour distraire Charles VI pendant sa maladie (2); l'usage qui s'en répandit bientôt fit aviser aux moyens de les confectionner plus vite et plus économiquement qu'au moyen de patrons à jour, à travers lesquels on traçait les traits, qu'on enluminait ensuite. Ce fut vers 1400 qu'on imagina de graver des pièces de bois en relief qui servirent à l'impression des cartes. Par un document de l'année 1441 les fabricants de cartes à Venise se plaignent au sénat que leur commerce de cartes et de figures imprimées éprouvait un grand dommage par la quantité considérable de cartes à jouer et des figures qui étaient imprimées et peintes hors de Venise (3).

Sur le rôle d'imposition des habitants de Nuremberg en 1433 figurent les fabricants et les enlumineurs de cartes (4); et Félix Faber, en 1489, nous apprend que la ville d'Ulm exportait fréquemment des approvisionnements (*sarcinas*) de cartes à jouer (5).

En Hollande, où se propagea cette industrie, elle fut appliquée aux images, qui s'y imprimaient comme les cartes, en passant plusieurs fois un frotton de crin ou brosse, ou bien un rouleau recouvert d'étoffe, sur la feuille de papier appliquée moite au moule gravé en relief et enduit d'abord d'une encre grise en détrempe, remplacée plus tard par une encre faite avec de l'huile cuite; ces images n'étaient imprimées que d'un côté.

Xylographie.

La plus ancienne gravure sur bois que l'on connaisse accompagnée de texte et qui porte une date est celle d'une image de saint Christophe portant à travers la mer l'enfant Jésus;

(1) *Ovidii Amores*, I, eleg. 12.

(2) Varron parle aussi d'écussons de familles exposés en lieux publics. M. Callery m'apprend qu'il existe en Chine un usage singulier d'afficher sa noblesse : Lorsque l'empereur veut honorer quelqu'un, il écrit sur une immense feuille de papier, comme en savaient faire les Chinois bien longtemps avant nous, une sentence ou compliment destiné à celui qu'il veut décorer de ce titre d'honneur. Cette faveur insigne lui confère le droit de coller cette feuille de papier sur une grande pierre, où l'on creuse tout ce qu'a tracé le large pinceau ou plutôt la brosse dont l'empereur s'est servi pour écrire ce titre d'honneur; puis la pierre est ainsi exposée au-dessus de la porte de la maison de celui que cet immense fac similé ennoblit

(1) L'auteur anonyme de ce roman, qui paraît être Champenois, indique au folio 23 l'époque où il l'a écrit :

> Celui qui ce roman escript
> Tant y pensa et jour et nuict
> En l'an mil III cent XXVIII.

(2) Dans un compte fourni par Charles Poupart, trésorier de l'Épargne, en 1392, on lit : « Donné à Jacquemin Gringonneur, peintre, pour trois jeux de cartes, à or et diverses couleurs, à porter devers ledict seigneur roy (Charles VI), pour son esbattement, cinquante-six sols parisis. »

(3) *Lettere pittoriche*, t. V, p. 521. — Heinecken, *Idee*, etc., p. 248.

(4) *Kartenmacherin* et *kartenmalerin*; Heinecken, d'après Murr, Neue Nacht. p. 138.

(5) Voy. *Hist. des Suèves*, l. II, ch. IV; Goldast, *Script. Rer. Suev.*; Francfort, 1605, in-4°

on y lit l'inscription suivante, qui dut faciliter beaucoup le débit :

CRISTOPHORI FACIEM DIE QUACUMQUE TUERIS,
ILLA NEMPE DIE, MORTE MALA NON MORIERIS.
MILLESIMO CCCC° XXV° TERTIO (1).

Bientôt, selon l'usage d'alors, on ajouta à ces images des textes explicatifs, tantôt au bas des pages, tantôt à côté ou au milieu même des sujets, dans des petits carrés; quelquefois ces textes sortaient de la bouche des figures pour les expliquer. Comme les planches gravées n'étaient imprimées que d'un côté, on collait le *recto* d'une feuille sur le *verso* de l'autre lorsqu'un sujet traité avait une suite ou plusieurs feuilles. Ces livres d'images, devenus très-rares, sont au nombre de neuf ou dix principaux, et paraissent avoir été imprimés plusieurs fois dans la première moitié du quinzième siècle. Les plus importants sont :

Bible des Pauvres, ainsi nommée parce que la plupart des prédicateurs, trop pauvres pour acquérir la Bible entière, ouvrage volumineux et alors très-cher, se bornaient à l'achat de ces Bibles abrégées, ordinairement ornées de gravures en bois représentant et expliquant les principaux faits de l'Ancien et Nouveau Testament. On en connaît plusieurs éditions xylographiques en latin et en allemand; elles ont de quarante à cinquante feuillets; il y en a qui sont datées de 1470, de 1472 et une de 1475. Le papier n'étant imprimé que d'un seul côté, on donne à ces impressions le nom d'*anopisthographes;* c'est sans doute une de ces Bibles que vit exécuter à Bamberg Paul de Prague. M. Ottley, qui s'est livré à un long examen de cet ouvrage, pense qu'on peut fixer a 1420 sa date approximative (2).

L'Apocalypse ou Histoire de saint Jean l'Évangéliste. Il contient quarante-huit gravures, Heinecken en décrit six éditions.

Histoire de la vierge Marie, extraite du Cantique des Cantiques, contient seize gravures; on en connaît deux éditions.

L'Art de mourir, sive de tentationibus morientium, vingt-quatre feuillets petit in-folio. Ce livre est d'une extrême rareté; Heinecken en décrit sept éditions. Une traduction allemande xylographique et anopistographique porte cette indication à la fin : « Jean Sporer, peintre de cartes, a exécuté ce livre. » — L'exemplaire que j'ai examiné à la Bibliothèque Nationale est évidemment xylographique.

Speculum humanæ Salvationis, ou *Speculum nostræ salutis*, petit in-folio. Dans les deux exemplaires en latin que possède la Bibliothèque Nationale 20 pages sont xylographiques, et 43 pages sont en caractères mobiles. Cette singularité se reproduit page pour page à l'un et à l'autre exemplaire.

Dans les pages en caractères mobiles les capitales sont toujours identiques, ce qui prouve qu'elles ont été fondues ou moulées dans des matrices. Quant au *bas de casse*, on remarque des différences dans plusieurs lettres, et leur exécution est tellement grossière qu'on pourrait croire qu'elles ont été obtenues dans des moules en terre cuite; l'égalité de l'écart entre les lettres et leur similitude, comme on en peut juger par le mot *baptesimo*, répété trois fois au-dessus l'un de l'autre, page 28, et par le mot *emitte*, répété de même quatre fois a la page 58, offrent des preuves suffisantes de leur exécution typographique.

Les fissures qu'on remarque à plusieurs pages, surtout aux pages 13 et 14, constatent même à des yeux moins exercés que ceux d'un graveur en lettres qu'elles sont xylographiques. Quant aux images gravées sur bois, elles sont identiquement les mêmes dans chaque édition.

Fournier jeune, qui s'est livré à un examen attentif de quatre exemplaires du *Speculum humanæ Salvationis*, qui se trouvaient alors à Paris, signale dans une discussion de vingt pages les différences qui lui font croire à trois éditions différentes. D'après les renseignements qu'il a obtenus par *correspondance*, il croit pouvoir assurer qu'il existe trois autres éditions en hollandais et en flamand, dont les images sont pareilles à celles des éditions latines. Il paraîtrait même qu'un exemplaire à Harlem aurait huit planches de plus que les autres (1).

L'opinion de Fournier est que ces images sur bois ont dû être exécutées à Harlem, et qu'il serait possible que Gutemberg, ayant eu l'idée de se procurer un certain nombre d'exemplaires de ces planches pour y joindre un texte, soit xylographique soit mobile, ce que d'autres faisaient aussi, comme on le voit par le grand nombre d'éditions auxquelles ces mêmes planches ont servi, aura ainsi donné quelque fondement aux bruits calomnieux qui l'accusent de s'être emparé d'un bien appartenant à Coster. Car, ajoute avec raison Fournier, les bruits publics ne sont guère sans quelque

(1) Cette date 1425 prouve que l'impression en relief a précédé la découverte de l'impression en taille douce, puisque la date la plus ancienne que l'on attribue aux *Nielles* de Maso Finiguerra, orfévre de Florence, qui par hasard découvrit ce nouvel art en tirant sur du papier l'empreinte d'une plaque gravée en creux, ne saurait remonter plus haut que 1445.

(2) *An inquiry into the origin and certy history of engraving, upon copper and in wood : with an account of engravers and their works, from the invention of chalcography by Maso Finiguerra to the time of Marc Antonio Raimondi.* Londres, 1816, 2 vol. gr. in-4°. Livre très-remarquable, accompagné de gravures fort exactes.

(1) *Voy.* l'ouvrage d'Ottley, où il compare deux éditions latines et deux éditions hollandaises dont il donne des fac-similés. Mais quelque bien exécutés qu'ils soient, rien ne saurait remplacer l'examen comparatif des originaux mêmes. Ottley fait remonter la plus ancienne de ces éditions à 1440 et la dernière à 1472.

fondement; ils ne pèchent pour l'ordinaire que par les circonstances.

Il paraît même certain qu'on imprima jusqu'à la fin du quinzième siècle xylographiquement des *Donat*, ou grammaires élémentaires, et des *Confessionales* (1). Un livre de seize feuillets, intitulé *Defensorium Beatæ Mariæ Virginis*, imprimé sur planches de bois par Eysenbust, porte la date de 1471.

L'utilité d'appliquer aux livres d'étude destinés aux colléges ces procédés imparfaits, mais moins lents et moins coûteux que l'écriture, fit graver en relief sur des planches en bois des alphabets et une grammaire alors en usage dans les écoles, et connue sous le nom de *Donat* (2). Il paraît que ces premiers essais de l'imprimerie tabellaire eurent lieu presque simultanément en Hollande, en Allemagne et en Belgique : du moins chacun de ces pays fait valoir ses titres; mais comme en général ces impressions xylographiques ne portent ni date ni nom de lieu, la question reste insoluble.

C'est à ces informes essais des cartes à jouer, puis des images avec légendes, puis des Donats, imprimés d'abord sur tables de bois, puis en lettres de bois mobiles, puis en caractères de métal, soit sculptés sur pièce, soit retouchés au burin après avoir été coulés, que l'imprimerie rattache son origine (3).

Urgence de la découverte de l'imprimerie.

Une faible lueur prête à s'éteindre rayonnait encore autour de la chaire de saint Pierre. L'empire d'Orient succombait sous Mahomet, et l'empire d'Occident, que les invasions successives des peuples du Nord avaient dévasté, ne pouvait être sauvé de la barbarie que par le christianisme, dont la seule arme était l'autorité religieuse. Les bibliothèques avaient péri, même la magnifique bibliothèque où Mathias Corvin, roi de Hongrie, avait réuni à grands frais les manuscrits dispersés dans les diverses contrées de la Grèce, et qui avaient pu échapper à l'invasion de l'islamisme. « J'ai vu tous ces livres, dit Brassicanus (1); mais pourquoi dirais-je des livres, quand chaque livre était un trésor! O cruauté des Turcs! ô farouche folie des barbares! ô extermination des belles lettres! »

Le peu de livres échappés à la destruction générale n'avaient trouvé de refuge que dans quelques couvents d'où la littérature profane n'était pas encore exilée (2).

Parmi les nombreux témoignages de l'époque contemporaine qui attestent l'urgence de la découverte de l'imprimerie, je me bornerai à traduire cet extrait de Sébastien Munster, dans sa *Cosmographie universelle* (3).

« C'est presque de notre temps que fut in-
« venté cet art d'imprimer les livres au moyen
« de types en étain, invention toute divine,
« événement mémorable, qui, déjà si digne
« d'admiration, le serait encore plus s'il n'y
« avait pas d'inconvénient à la divulguer.

(1) M. de la Borde a donné les fac-similés de ces deux ouvrages. Dibdin les déclare imprimés en caractères mobiles, *Reminiscences of a literary Life;* London, 1836, pages 962 964, ce qui prouve combien peut errer dans ses jugements celui qui ne connaît pas la typographie, et par typographie j'entends la gravure, la fonte des caractères et les divers procédés de l'imprimerie.

(2) Ainsi nommée, parce qu'on la croyait un abrégé d'un traité d'Ælius Donatus, grammairien latin en réputation au quatrième siècle.

(3) La Bibliothèque Nationale de France possède deux planches en bois faisant partie de deux différentes éditions d'un Donat. Les lettres sont sculptées en relief et à rebours : c'est l'art primitif de l'imprimerie tel qu'il se pratique en Chine. Ces deux planches furent achetées en Allemagne par Foucauld, conseiller d'État sous Louis XIV. De la bibliothèque de la Vallière elles passèrent à la Bibliothèque Nationale de Paris. D'autres éditions de Donat ont été exécutées en caractères mobiles de bois. Speckle (*) et Paulus Pater (**) ont vu, disent-ils, quelques-uns de ces anciens types, l'un au seizième siècle, l'autre au dix-septième. Ce dernier s'exprime ainsi : « Je me rappelle avoir vu parfois à Mayence de semblables types en bois de buis de l'imprimerie de Faust qui étaient perforés au milieu de leur tige en buis, afin de pouvoir être liés par une ficelle et appliqués les uns contre les autres aisément. » C'est la seconde époque de la typographie. Les Chinois faisaient aussi usage de types *mobiles gravés sur bois.*

(*) Dans sa *Chronique manuscrite* citée par Schragius, etc.; Wolf, *Monumenta Typogr.*, t. II, p. 29, 264, 676, etc.

(**) *Ibid.*, p. 719.

(1) Préface aux œuvres de Salvien.

(2) « Voici, dit Benvenuto da Immola, le curieux récit que je tiens de Boccace, mon illustre maître. Dans son voyage en Apulie, la célébrité du noble couvent du mont Cassin l'engagea à s'y rendre, surtout pour y voir la bibliothèque qu'on lui avait vantée. Il s'adressa donc humblement à un des moines qui lui parut le plus abordable, le priant de vouloir bien lui faire la grâce de lui ouvrir la bibliothèque. Mais celui-ci lui répondit d'un ton brusque en lui montrant une très-haute échelle. « Montez, elle est ouverte. » Boccace y grimpe plein de joie; mais parvenu à une salle qui n'avait ni porte ni clef pour en préserver les trésors littéraires, quel fut son étonnement de voir les fenêtres obstruées par les herbes que le temps y avait fait germer et tous les livres et les bancs recouverts d'épaisses couches de poussière. Frappé de surprise, il prend un livre, puis un autre, et voit qu'à un grand nombre d'antiques manuscrits, aux uns des cahiers avaient été arrachés, aux autres les marges blanches avaient été coupées, enfin une mutilation complète. Déplorant de voir les œuvres et le savoir de tant d'hommes illustres tombées en des mains si indignes, il redescendit les yeux mouillés de larmes. Il rencontra au cloître un moine, auquel il demanda pourquoi des livres si précieux étaient ainsi mutilés. « C'est que des moines, lui dit-il, afin de gagner quelques sous, arrachent des cahiers, qu'ils raclent pour en faire de petits psautiers et les vendre aux enfants, et qu'avec les marges blanches ils font des livres de messe qu'ils vendent aux femmes. » — Et maintenant qu'on aille donc se rompre la tête pour créer des chefs-d'œuvre littéraires! »

Commentario da Benvenuto da Immola; Paradiso di Dante, canto XII, p. 11.

Loin de ressembler à leurs prédécesseurs, les respectables religieux du mont Cassin montrèrent l'année dernière à mon gendre, M. Noël des Vergers, ce passage du commentateur du Dante, en regrettant fort l'incurie d'un siècle d'ignorance qui les avait privés de tant de chefs-d'œuvre.

(3) Liv. III, p. 488, Basle, 1554.

« C'est une merveille presque incroyable, « quoique vraie, que dans un seul jour un seul « ouvrier produise autant que pourrait faire à « peine en deux ans le scribe le plus expéditif. « Cette invention allemande produisit d'abord « beaucoup d'étonnement et de grands bénéfices (1). L'auteur de cette belle découverte « fut Gutenberg, noble de naissance, qui fit les « premiers essais à Mayence seize ans environ « avant qu'elle ne parvînt en Italie. Sa persévérance surpassa la foi qu'il eut en sa découverte. Faible dans ses débuts, bientôt cette « ingénieuse invention de l'esprit humain atteignit la perfection qu'elle a maintenant. « Sans elle c'en était fait de toutes les bonnes « études dans ces derniers temps, où tous n'ont « soin que de leur ventre, et sont dominés « par l'insatiable soif du gain à tel point qu'à « peine daigne-t-on recueillir dans les rues ces « livres excellents qu'on ne pouvait acquérir « autrefois qu'à grands frais. Certes, avant « l'invention de l'imprimerie, quand déjà les « bons auteurs commençaient à être délaissés « et méprisés, toutes les doctrines auraient « disparu avec eux, si cet art ne leur fût venu « en aide. C'est donc Dieu, l'ordonnateur de « toutes choses, qui n'abandonne jamais celles « de ce monde, et avise libéralement au bien-« être général, qui fit don aux mortels de cette « indispensable invention au moment où périssaient les lettres et l'histoire (2). Mais par « elle aussitôt on les vit revivre et se répandre « en tous pays, ainsi que la mémoire des anciens temps et la divine sagesse des philosophes, etc. »

La dédicace suivante, adressée au souverain pontife Paul II, par l'évêque d'Aleria, Jean André, atteste l'intérêt que l'Église, non moins que les rois, la Sorbonne et l'Université, témoignèrent dès l'origine à l'imprimerie, dont ils se sont efforcés de propager le bienfait (1).

« Au nombre des bienfaits dont il convient « sous votre règne de louer Dieu est celui qui « permet aux plus pauvres de pouvoir acheter des bibliothèques à bas prix. N'est-il pas « infiniment glorieux pour votre sainteté que les « volumes qui autrefois coûtaient au moins cent « écus d'or peuvent être acquis aujourd'hui, « bien imprimés et très-corrects, pour vingt « écus, et que ceux qui en auraient coûté vingt « n'en valent plus que quatre et même moins. « Ajoutez que les fruits du génie, jadis la proie « des vers et ensevelis sous la poussière, vu le « pénible labeur et les frais immenses de leur « transcription, ont commencé sous votre « règne à surgir et se répandre à grands flots « sur toute la terre. Tel est l'art ingénieux « de nos imprimeurs et de nos fondeurs en « caractères, que nulle invention ancienne ou « moderne ne saurait l'égaler. Aussi l'Allemagne, mère des plus utiles inventions, « mérite-t-elle les respects et la reconnaissance de tous les siècles. C'est cet *art divin* (2) que Nicolas Cusa, cardinal de Saint-« Pierre-ès-Liens, cette âme à jamais glorieuse « et digne du ciel, aspirait à introduire à Rome. « C'est par cet art que votre pontificat, « d'ailleurs si glorieux, ne périra jamais dans « la mémoire des hommes tant que vivra l'amour des lettres. C'est encore un des événements mémorables de votre pontificat que « de même qu'on vit sous le règne de plusieurs « princes, dont ce fut la gloire, les sacs et les « tonneaux ne pas valoir plus que le blé ou le « vin qu'ils contenaient, de même aujourd'hui « les livres les plus précieux et les plus recher-

(1) Munster fait probablement allusion à ce que nous apprend Gaspard Hedion dans ses *Paralipomènes* à la *Chronique de Conrad de Lichtenaw*, qui dit en deux endroits que Jean Mentelin en imprimant à Strasbourg un très-grand nombre d'ouvrages avec soin et correctement s'enrichit rapidement : *factus est brevi opulentissimus. Voy.* Meerman, p. 169, 170.

(2) Sébastien Franc de Word s'explique ainsi dans sa *Chronique du Monde*; Berne, 1555.

Si Deus voluisset ut hæc ars ipsius largitione maturius reperta fuisset, tunc procul dubio tam multa opera, præsertim Plinii, Titi-Livii, etc., haud adeo oppressa fuissent atque interiissent. Hujus impressoriæ artis beneficio absconditus dudum fons divinæ atque incredibilis sapientiæ ac scientiæ cum publico communicatur. Qua de causa Germani, cumprimis inventor hujus artis, omni præconio dignus est, imo Deus in ipso, quoniam per eum Deus hanc artem nobis impertivit, etc.

Parmi de semblables vœux, souvent répétés, un ancien chroniqueur (Nuremberg, Koburger, 1493) regrette particulièrement la perte de la *Republique* de Cicéron, si heureusement retrouvée de nos jours dans un palimpseste par le docte cardinal Angelo Maï.

Le seul manuscrit de Tacite qui existe a été retrouvé dans un couvent de Westphalie, et ce manuscrit nous a conservé à peine la moitié des écrits de ce grand historien, dont l'empereur romain son parent avait cependant fait placer un exemplaire dans toutes les bibliothèques publiques de l'empire, et dont il avait ordonné de faire écrire chaque année dix copies.

Malgré tant de pertes, à jamais regrettables, je suis surpris que l'imprimerie ait pu nous sauver encore tant de textes des principaux auteurs, lorsqu'on voit l'abbé de Ferrières-Saint-Loup, né en 805, écrire au pape en le priant instamment de lui procurer une copie de l'*Orateur* de *Ciceron*, et des *Institutions* de *Quintilien*; car, dit-il, quoique nous en ayons quelques fragments, il serait impossible d'en trouver un exemplaire complet en France. Et il suppliait un ami de tâcher de lui obtenir une copie d'un exemplaire de Suétone qui existait dans un couvent qu'il lui désigne. « On n'en saurait trouver un seul exemplaire dans cette partie du monde, » lui dit-il.

On doit probablement à Saint-Loup la conservation de plusieurs ouvrages de l'antiquité profane. Loin de la dédaigner, il entretenait à La Celle Saint-Josse-sur-Mer des copistes pour transcrire ces livres qu'il faisait venir d'Angleterre, où ils étaient alors plus nombreux qu'en France.

(1) En tête de l'édition princeps des *Épîtres de saint Jerôme*, imprimée à Rome en 1468 par Conrad Sweynheim et Arnold Pannartz; 2 vol. in-fº.

(2) L'archevêque de Mayence, dans son mandement pour défendre de traduire en langue vulgaire les textes grecs et latins sans l'approbation préalable d'un docteur, s'exprime ainsi, le 4 janvier 1486, au sujet de l'imprimerie : *Verum, cum initium hujus artis in hac aurea nostra Moguntina divinitus emerserit..., justissime ejus artis decus a nobis defensabitur.*

« chés ne coûtent pas plus que le papier blanc « et vierge (1). Et ici je proclamerai, à la gloire « des créateurs de ces beaux caractères, que « sous le pontificat de Paul II l'art qu'ils exer- « cent avec tant d'habileté, grâce au *divin* « *pasteur qui nous le fit descendre du ciel*, « permet d'acheter les livres à plus bas prix « que n'en coûtait jadis la reliure (2). »

ORIGINES DE LA TYPOGRAPHIE.

S'il est si difficile pour un grand nombre de découvertes, surtout au moyen âge, de connaître le nom des inventeurs et de fixer la date de l'invention, on conçoit combien la difficulté s'accroît lorsque les inventeurs ont voulu s'entourer d'un profond mystère (3), afin que les produits de leurs nouveaux procédés ne pussent être distingués de ceux que la main des scribes créait si péniblement et si lentement (4).

Ce qui augmente les difficultés et complique la question, c'est que presque dès son origine des intérêts nationaux et aussi des intérêts de famille ont voulu s'attribuer l'honneur de cette découverte et faire pencher la balance en faveur, soit de Harlem, soit de Mayence, soit de Strasbourg, soit même de Bamberg, et je ne cite ici que les villes dont les prétentions sont appuyées de quelques titres (5). Ce qui est constant, c'est que Strasbourg et Mayence sont les seules dont les droits à la découverte de l'impression en caractères mobiles soient incontestables, en laissant toutefois à Harlem le mérite de les avoir devancées pour l'impression tabellaire.

(1) Papyrus vacua et nuda.

(2) Trithème dit aussi :

Nunc parvo doctus quilibet esse potest.

Ailleurs, il dit de l'imprimerie :

Inventa de novo, mirabili industria, munere divinitatis ;

Philippe de Bergame, en 1483, a dit aussi

Qua certe nulla in mundo dignior, nulla laudabilior, aut profecto utilior, sive divinior et sanctior esse unquam potuisset.

(3) « D'abord cet art fut caché, et communiqué seu- « lement à un petit nombre d'adeptes, qui apportaient « eux-mêmes les lettres dans des sacs fermés, et les « emportaient ensuite de l'atelier. » Henricus Pantaleon, *Lib. de Viris Illustribus Germaniæ*, pars. II, p. 397, éd. Basil. 1568.

(4) Imprimit ille die quantum vix scribitur anno.

Et l'on peut affirmer que par les procédés récents du stéréotypage, des presses mécaniques mues par la vapeur et par la diffusion de l'imprimerie dans toutes les parties du monde, on imprime aujourd'hui en un seul jour, peut-être même en une heure, autant qu'imprimait dans toute son année Uldericus Gallus, pour qui ce vers fut composé par Campanus. Il se trouve à la fin de son édition de *Tite-Live*, 2 vol. in-f°; Rome, 1470.

(5) Plus de quinze villes ont revendiqué cet honneur. Augsbourg, Bâle, Anvers, Bologne, Dordrecht, Feltri, Florence, Lubeck, Nuremberg, Rome, Russembourg, Schelestadt, Venise, etc. En 1777 de nouvelles prétentions ont été élevées en faveur d'une ville obscure du Brabant. L'inventeur aurait été un célèbre violon ; mais, après plusieurs discussions, il a été reconnu qu'au lieu d'inventer la manière de frapper des types, il s'agissait seulement de *battre la mesure*.

Témoignage d'Ulric Zell.

Parmi les nombreux témoignages recueillis jusqu'à ce jour par Meerman, Wolf et autres, nous rapporterons seulement les plus importants. Le lecteur appréciera la difficulté de les concilier.

Le premier que je citerai, par cela même qu'il est d'un imprimeur contemporain, est celui d'Ulric Zell, qui vint s'établir dès l'origine de la découverte de l'imprimerie dans une ville qui n'a pas élevé de prétentions rivales. Il me semble donc tout à fait désintéressé dans la question. Son récit me paraît le plus conforme à la vérité. Quoique trop succinct, il contient cependant en substance tout ce que cet événement offre de plus important (1).

« Ce noble art, dit-il, fut inventé pour « la première fois en Allemagne, à Mayence « sur le Rhin, et fit grand honneur à la na- « tion allemande. Cela arriva vers l'année « 1440 ; et à dater de là jusqu'à l'année 1450 « cet art et tout ce qui s'y rattache fut per- « fectionné. On commença à imprimer l'an « 1450, qui était l'année du jubilé, et le pre- « mier livre mis sous presse fut la Bible (2) la- « tine, en grands caractères, tels que ceux avec « lesquels on imprime maintenant les Missels. « Quoique cet art ait été inventé à Mayence, « ainsi que nous l'avons dit et comme on le « croit généralement aujourd'hui (3), ce- « pendant sa première forme (4) existait en Hol- « lande dans les *Donat* qu'on y imprimait an- « térieurement à cette époque : c'est d'eux et « d'après eux que cet art prit son origine ; mais « l'invention nouvelle fut bien plus importante « et plus ingénieuse que la première (5). Le « premier inventeur de la typographie fut un « citoyen de Mayence, né à Strasbourg, nommé « Jean Gudenburch ; il était noble. Ledit art

(1) Ce récit nous a été conservé par l'auteur de la *Chronique de Cologne*, écrite en allemand et imprimée à Cologne par Jean Kœlhoff en 1499.

(2) Ind in den iairen uns heren do men Schreyff MCCCC do was eyn gulden iair, do began men tzo drucken ind was *dat eyrste Boich* dat men druckte *die Bibel* zo latin ind wart gedruckt mit eynre grover Schrifft.

J'ai reproduit le texte original allemand parce que Meerman en traduisant ainsi ce passage : « Primusque liber qui excuderetur *Biblia* fuere *latina* impressaque *ea sunt scriptura grandiori*, » a induit en erreur la plupart de ceux qui ont écrit sur l'origine de l'imprimerie, et qui d'après cette traduction ont compris qu'il s'agissait de *Bibles latines*, et se sont livrés à des dissertations à ce sujet ; sans faire attention que *Biblia latina* ne signifie rien autre que l'Ancien et le Nouveau Testament, que nous traduisons par *la Bible* et non *les Bibles*. La phrase latine de Meerman est la traduction exacte et correcte de la phrase allemande, qui ne parle que d'*une* Bible. Ulrich Zell n'a donc voulu parler que d'une Bible, et non de deux Bibles.

(3) Als dan nu gemeynlich gebruicht wird.

(4) So is doch die eyrste vurbyldung vonden in Hollant uyss den Donaten.

(5) Ind is vill meysterlicher ind subtilicher vonden dan dieselve manier was, und ye longer ye kunstlicher wurden.

« fut transporté de Mayence à Cologne, ensuite « à Strasbourg, puis à Venise. C'est de l'honorable maître Ulrich Zell de Hanau, imprimeur « actuellement à Cologne en l'an 1499 (1), que « je tiens le récit de l'invention et des progrès « de cet art, dont l'établissement à Cologne « lui est dû. Il est des insensés qui prétendent que l'impression des livres date d'une « époque plus reculée; mais cela est contraire « à la vérité; en aucun pays du monde on ne « connaissait de livres imprimés alors. »

La date de 1440, fixée par Zell pour les premiers essais de l'imprimerie en caractères mobiles me paraît devoir être admise sans contestation. Elle s'accorde avec le récit de Mathias Palmerius, de Pise, autre contemporain, qui dans sa continuation de la *Chronique* d'Eusèbe fixe à la même année l'invention de l'imprimerie, « due au génie industrieux de Jean Gutenberg *Zum Zungen*, noble de naissance, et né à Mayence ». Palmer dit qu'en l'année 1457 l'imprimerie se répandit en divers pays (2). La date de 1440, qu'il assigne ainsi que Zell à sa découverte, n'est point trop éloignée, puisque le premier procès de Gutenberg avec ses associés remonte à 1439 (3). Il fallut en effet bien des essais et de longs travaux pour pouvoir achever l'exécution soit de la Bible de trente-six lignes, dont l'impression fut retardée, soit de l'autre Bible également sans date, dite de quarante-deux lignes, et qui est antérieure à l'année 1456, ainsi que le prouvent des documents authentiques.

Il est même probable qu'elle parut en 1450, et que son apparition a servi à fixer la date indiquée par Ulrich Zell, par Arnold de Bergel et par beaucoup d'autres comme terme des essais de l'imprimerie. Quelques ouvrages moins importants avaient été déjà imprimés : tels sont les *Lettres d'Indulgence*, datées de 1454 et 1455, et peut-être le Donat imprimé par Schœffer avec les mêmes caractères que ceux qui ont servi pour la Bible de quarante-deux lignes (1).

(1) Il quitta Mayence en 1462, époque de la grande émigration des ouvriers de cette ville, quand Adolphe, comte de Nassau, soutenu par le pape Pie II, ayant surpris Mayence, la priva de ses libertés et de ses priviléges. Tous ceux qui s'occupaient d'imprimerie s'enfuirent, et portèrent leurs industries en différents pays.

Ulrich Zell paraît avoir fait son apprentissage dans l'atelier rival de celui de Schœffer. Il est présumable qu'il commença son établissement d'imprimerie à Cologne dès l'époque où il vint s'y refugier. C'est en 1499 que le chroniqueur, qui tenait ces détails sur l'invention de l'imprimerie d'Ulrich Zell lui-même, les consigna dans l'ouvrage qu'il imprimait chez lui.

(2) Mecrman, t. II, p. 121. Cette chronique s'arrête à l'année 1481. Deux ans après Mathias Palmer mourut, à l'âge de soixante ans, le 19 septembre 1483. Il était alors *secrétaire pontifical*.

(3) La date de 1450, fixée par Ulrich Zell pour le terme de l'enfantement de l'imprimerie, est celle qui est généralement adoptée. J. Arnold de Bergel, dans son *Poëme en l'honneur de l'imprimerie*, dédié à l'archevêque de Mayence Albert, et imprimé à Mayence en 1541, l'atteste aussi en ces vers, extraits de son poëme, qui a deux cent soixante-deux vers.

Sæcula bis septem numerabant ordine lati
Christigenæ, hinc illis lustra decemque dabant,
Tertius ac orbis Fridericus frena regebat,
Candida qui placidæ nomina pacis habet.
Littera de rigido quia nunc deducitur ære,
Chalco illam *graphiam* Græcia gnara vocat.
Teutonicæ gentis decus, immensusque Thesaurus,
Tempore qui prisco nullius usus erat....
Auctorem quærunt, primos qui repperit hujus
Archetypos artis, primaque puncta tulit.
Decertantque duæ non parvi nominis urbes,
Quælibet artificem vendicat usque sibi.
Annalesque tuos quidam, Germania, torquent,
Bullatas nugas hac quoque parte vomunt.
Sed, te ne fallat mendacis opinio vulgi,
Illius referam quæ sit origo rei
Clarus Joannes on Gutenbergius hic est,
A quo, seu vivo flumine, manat opus.
Quam veteres nobis *Argenti* voce notarunt
A puero fertur sustinuisse virum.
Illa sed huic civi largita est munera grata,
Cui clarum nomen *Mogus* habere dedit.

(1) J'ai comparé l'exemplaire de ce précieux *Donat* que possède la Bibliothèque Nationale avec la Bible de quarante-deux lignes, et je puis affirmer l'identité des caractères.

Témoignage de Trithème.

Trithème, né en 1462, mort en 1516, nous donne dans ses *Annales* (2) un récit circonstancié de l'invention de l'imprimerie, mais qui doit naturellement être favorable à Pierre Schœffer (Opilio), de qui ce chroniqueur déclare tenir ses renseignements (3) :

« A cette époque, ce fut à Mayence, ville d'Allemagne près du Rhin, et non pas en Italie,

Primitias illic cœpit formare laboris,
Ast hic maturum protulit artis opus.
Stemmate præstabat, vicit virtute sed illud,
Dicitur hic veræ nobilitatis Eques.
Annulus in digitis erat illi occasio prima,
Palladium ut cœlo sollicitaret opus.
Illum tentabat molli committere ceræ,
Redderet ut nomen littera sculpta suum.
Respicit archetypos, auri vestigia lustrans,
Et secum tacitus talia verba refert :
Quam belle pandit certas hæc orbita voces,
Monstrat et exactis apta reperta libris.
Quid, si nunc justos, æris ratione reducta,
Tentarem libros cudere mille modis?
Robora perspexit dehinc torcularia Bacchi,
Et dixit : præli forma sit ista novi....

(2) *Annales Monast. Hersaugiens. Ad annum*, 1450-1514. *Typis monasterii S. Galli*, 1690, 2 vol. in-f°.

(3) « His temporibus, in civitate Moguntina Germaniæ prope Rhenum, et non in Italia, ut quidam falso scripserunt, inventa et excogitata est ars illa memorabilis et prius inaudita imprimandi et characterizandi libros per Johannem Gutemberger, civem Moguntinum, qui quum omnem pene substantiam suam pro inventione hujus artis exposuisset, et nimia difficultate laborans, jam in isto, jam in alio deficeret, jamque prope esset ut desperatus negotium intermitteret, consilio tandem et impensis Joannis Fust, æque civis Moguntini, rem pertecit inceptam. In primis igitur characteribus litterarum in tabulis ligneis, per ordinem scriptis, formisque compositis vocabularium, *Catholicon* nuncupatum impresserunt; sed eum iisdem formis nil aliud potuerunt imprimere, eo quod characteres non fuerint amobiles de tabulis, sed insculpti, sicut diximus. — Post hæc, inventis successerunt subtiliora, inveneruntque modum fundendi formas omnium latine alphabeti litterarum, quas ipsi *matrices* nominabant, ex quibus rursum æneos sive stanneos characteres fundebant, ad omnem pressuram sufficientes, quos prius manibus sculpebant. Et revera, sicuti ante

« comme quelques-uns l'ont faussement pré-
« tendu, que fut imaginé et inventé par Guten-
« berg, citoyen de Mayence, cet art mémorable
« et jusque alors inconnu d'imprimer les livres
« au moyen de caractères en relief. Gutenberg,
« après avoir risqué pour le succès de son in-
« vention presque tous ses moyens d'existence,
« se trouvant dans le plus grand embarras,
« manquant tantôt d'une chose, tantôt d'une
« autre, et sur le point d'abandonner par dé-
« sespoir son entreprise, put cependant, à
« l'aide des conseils et de la bourse de Jean
« Faust, comme lui citoyen de Mayence, ache-
« ver son œuvre. Ils imprimèrent d'abord un
« *Vocabulaire*, appelé *Catholicon*, en carac-
« tères écrits régulièrement sur des tables de
« bois et avec des formes composées. Mais ils
« ne purent se servir de ces formes pour im-
« primer d'autres livres, puisque les caractères
« ne pouvaient se détacher des planches, mais
« étaient sculptés à même, comme je l'ai dit.
« D'autres inventions plus ingénieuses succé-
« dèrent à ce procédé, et ils trouvèrent le
« moyen de fondre des formes de toutes
« les lettres de l'alphabet latin. A ces formes
« ils donnèrent le nom de matrices, dans les-
« quelles ils fondaient des caractères d'airain
« ou d'étain, qui avaient la dureté nécessaire
« pour supporter toute pression, lesquels ca-
« ractères étaient auparavant gravés par eux
« à la main. En effet, ainsi que je l'ai entendu
« dire il y a environ trente ans à Pierre Schœf-
« fer de Gernsheim, citoyen de Mayence, qui
« était gendre du premier inventeur, ce procédé
« d'impression offrait de grandes difficultés à
« son début. Car, avant d'avoir achevé le troi-
« sième cahier de quatre feuilles de la Bible la-
« tine qu'il s'agissait d'imprimer, ils avaient
« dépensé plus de quatre mille florins. Mais
« Pierre Schœffer, alors ouvrier et ensuite gen-
« dre, comme nous l'avons dit, du premier in-
« venteur Jean Faust, unissant l'habileté à la
« prudence, inventa une manière plus facile
« de fondre les caractères, et compléta l'art,
« en le portant au point où il est aujourd'hui.
« Tous trois gardèrent quelque temps secrète
« cette manière d'imprimer, jusqu'à ce qu'elle
« fut divulguée par leurs ouvriers, sans l'aide
« desquels ils ne pouvaient pratiquer cet art,
« d'abord à Strasbourg, et peu à peu dans les
« autres pays du monde.

« Ce que je viens de dire sur cette inge-
« nieuse merveille d'imprimer est suffisant.
« Ses premiers inventeurs furent des citoyens
« de Mayence. Or, ces trois premiers inven-
« teurs, Jean Gutenberg, Jean Faust et Pierre
« Opilio (Schœffer), gendre de ce dernier,
« habitaient à Mayence la maison connue
« sous le nom de *Zum-Jungen*, qui ensuite
« prit le nom d'*Imprimerie*, nom qu'elle con-
« serve encore (1). »

Tout paraît être parfaitement exact dans ce récit de Trithème (2), pourvu qu'on ne confonde pas ce qu'il dit d'un *Vocabulaire* appelé *Catholicon* avec le *Catholicon* de Jean Balbus de Janua (Gènes), gros volume in-fol. de 373 feuilles, imprimé en caractères mobiles, et qui porte la date authentique de 1460, date postérieure au *Psautier de Mayence*, imprimé par Schœffer et Faust en 1457, et même à la Bible de quarante-deux lignes. Il est très-probable que ce nom de *Vocabulaire* ou *Catholicon* aura été donné soit à quelque petit lexique destiné aux enfants, comme la grammaire d'Élius Donat, soit même à quelque *Donat* xylographique dont Ulrich Zell nous dit que Gutenberg eut connaissance ; ouvrages qui servirent d'essai et qui ne nous sont pas parvenus.

DE GUTENBERG.

Aucun livre imprimé ne porte le nom de Gutenberg. Quelle en est la cause? On l'ignore, et c'est un de ces mystères qui environnent l'origine de l'imprimerie que nul n'a pu pénétrer. Gutenberg a-t-il participé à l'exécution des ouvrages qui ont paru sous le nom de Faust et de Schœffer? En ce cas, pourquoi l'omission de son nom par ses associés?

Est-on redevable à Gutenberg de ceux qui ont paru sans aucune date? En ce cas, il faudrait lui attribuer : 1° la *Bible* dite de Mayence

ferme annos ex ore Petri Opilionis der Gernsheim, civis Moguntini, qui gener erat primi artis inventoris, audivi, magnam a primo inventionis suæ hæc ars impressoria habuit difficultatem. Impressuri namque *Bibliam*, priusquam tertium complessent in ordine quaternionem, plusquam 4000 florenorum exposuerunt. Petrus autem memoratus Opilio, tunc famulus, postea gener, sicut divimus, inventoris primi, Joannis Fusti, homo ingeniosus et prudens, faciliorem modum fundendi characteres excogitavit et artem, ut nunc est, complevit.

« Et hi tres imprimendi modum aliquandiu tenuerent occultum, quousque per famulos, sine quorum ministerio artem exercere non poterant, divulgatus fuit, in Argentinenses primo, et paulatim in omnes nationes.

« Et hæc de impressoria mira subtilitate dicta sufficiant, cujus inventores primi cives Moguntini fuerunt. Habitabant autem primi tres artis impressoriæ inventores, Johannes videlicet Gutemberger, Johannes Fust et Petrus Opilio, gener ejus, Moguntiæ, in domo *Zum-Jungen* dicta, quæ deinceps usque in præsens *Impressoria* nuncupatur. »

(1) Dans plusieurs endroits de sa correspondance il reproduit les mêmes détails.

(2) Je ne saurais admettre l'opinion émise par M. de la Borde sur ce témoignage de Trithème, qu'il cite en partie. « Je ne m'arrête pas, dit-il, au récit « intéressé de Schœffer, assez peu au fait des débuts « de l'invention, auxquels il était resté étranger ; récit « mal rapporté par l'abbé Trithème, qui ne comprenait « rien au mécanisme du procédé. »

M. de la Borde oublie que Trithème nous déclare que c'est trente ans auparavant et de la bouche même de Pierre Schœffer, le gendre de Faust, qu'il avait entendu ces détails! Qui donc pouvait mieux connaître tout ce qui tenait à l'origine de l'imprimerie que l'un des trois inventeurs? Je crois qu'on doit tenir grand compte de tout ce que Schœffer a imprimé à la fin de ses ouvrages, en faisant toutefois abstraction de ce qui concernait son intérêt personnel.

sans date, de quarante-deux lignes, qu'une note manuscrite proclame antérieure à 1457; 2° le *Catholicon*, terminé en 1460; 3° la *Bible* de trente-six lignes sans date, mais qu'on croit antérieure à 1561 (1); enfin l'impression des *Lettres d'Indulgence*, qui ont précédé le Psautier de 1457, imprimé par Faust et Schœffer, ainsi qu'ils le déclarent avec une sorte d'orgueil. Mais nous verrons qu'il est difficile, du moins pour la Bible de quarante-deux lignes, que Schœffer soit étranger à son exécution.

Est-ce que Gutenberg, étant d'une famille noble et ayant épousé une demoiselle de noble famille (2), crut ne pas devoir accoler son nom à celui de Schœffer, qui n'était qu'un ouvrier, un écrivain, un clerc (3), bien qu'il fût devenu gendre de Faust, lequel Faust était lui-même de famille roturière?

Est-ce par une noble modestie et pour ne laisser la gloire de l'invention qu'à Mayence, sa patrie? En ce cas, cette souscription placée à la fin du *Catholicon* mériterait à juste titre l'épithète de divine qui lui a été donnée (4).

« Avec l'assistance du Tout-Puissant, qui par un signe rend les enfants éloquents et leur révèle souvent ce qu'il cache aux doctes, ce livre insigne, le *Catholicon*, fut achevé d'imprimer en 1460, à Mayence, ville de l'illustre Germanie (que Dieu, dans sa clémence, daigna élever au-dessus des autres nations par le don gratuit d'une telle production du génie humain). Ce livre n'a été fait ni à l'aide du roseau, du stylet, ou de la plume (5), mais *par l'accord merveilleux dans les rapports et la grosseur des lettres au moyen de poinçons et de matrices* (6). »

Est-ce enfin par le moins noble des motifs, et peut-être le plus réel, le besoin d'argent, qui l'aurait contraint de vendre sa gloire à Faust et à Schœffer? Dans ce cas, ses associés auraient honteusement abusé du malheur de leur débiteur pour exiger de lui ce silence.

C'est dans les documents contemporains ou postérieurs, et surtout dans les actes judiciaires et civils qui nous sont conservés, qu'il faut essayer de découvrir la vérité.

Quoique Ulrich Zell, ainsi que beaucoup d'autres écrivains contemporains ou postérieurs (1), fassent naître Gutenberg à Strasbourg, cependant les témoignages en faveur de Mayence sont encore plus nombreux; et il me semble que toute indécision doit cesser devant ces deux preuves : 1° Le prononcé du jugement dans le procès de Strasbourg entre Gutenberg et ses associés, où il est dit : « Nous Cune Cope, « maître et conseiller de Strasbourg, faisons « connaître, etc., que Georges Dritzehein .... « a cité Hans (2) Genszefleich, *de Mayence*, « nommé Gutenberg. »

2° Le livre Salique de l'église de Saint-Thomas à Strasbourg, où il est dit, n° B. f° 293 a : « Devant nous, juges de la cour de justice de « Strasbourg, etc... ont comparu Luthol- « de, etc... et Jean dit Gensfleich, autrement « dit Gutenberg, *de Mayence*, demeurant « tous deux à Strasbourg..... l'an 1441. »

Dans un autre acte, passé également à Strasbourg, en 1442 (même livre Salique, f° 302 b), par lequel Gutenberg transfère au chapitre de Saint-Thomas de Strasbourg une rente de quatre livres qu'il possédait sur la ville de Mayence, il est également désigné : Jean dit Gensfleich, autrement Gutenberg, *de Mayence*.

Les actes officiels des magistrats de Strasbourg ont donc tranché cette question, sans qu'il soit besoin d'autres preuves.

Wurdtwein a donné sur Gutenberg et sa famille des détails très-circonstanciés, d'où il résulte, selon lui, que son véritable nom est Jean Gutenberg de Sorgeloch, dit Gensfleich (3), et que c'est à tort que de ces trois noms on a quelquefois fait trois personnes différentes, soit Gutenberg, soit Gensfleich, soit Sorgeloch, d'où résulte une grande confusion dans l'histoire de la typographie. Mais selon l'acte de 1459, découvert par Bodman, son véritable nom est Henn (Jean) Gensfleisch de Sulgeloch, dit Gudinberg; et en effet Gutenberg doit être

(1) Ces deux Bibles sont estimées les plus anciennes. On compte au moins treize autres Bibles sans date. *Voy.* Daunou, *Analyse de l'Opinion*, etc., p. 331.

L'exemplaire de notre Bibliothèque Nationale porte la date de 1461, écrite à l'encre rouge de la main du rubricateur. Mais il est très-probable que cette Bible parut antérieurement.

(2) La famille des Etienne était aussi d'une noble origine.

(3) Telle est l'acception qu'on doit donner au mot *clericus*.

(4) « Altissimi præsidio, cujus nutu infantium linguæ fiunt disertæ, quique numero sæpe parvulis revelat quod sapientibus celat, hic liber egregius, *Catholicon*, dominicæ Incarnationis annis M. CCCC. LX alma in urbe Moguntina, nacionis inclytæ germanicæ, quam Dei clementia tam alto ingenii lumine donoque gratuito ceteris terrarum nacionibus præferre, illustrareque dignatus est, non calami styli aut penne suffragio, sed mira patronarum formarumque concordia proportione et modulo, impressus atque confectus est. Hinc tibi sancte Pater.... »

(5) Ce sont les trois instruments avec lesquels on écrivait dans les temps les plus anciens; la plume de roseau est encore employée en Orient; le *stylus* servait aux anciens pour écrire sur la cire de leurs tablettes, et la plume d'oiseau sur le papier ou le parchemin.

(6) C'est ainsi que je crois devoir traduire cette phrase *Sed mira patronarum formarumque concordia proportione et modulo.*

(1) Jean Phil. de Lignamine, dans sa *Chronique*, imprimée à Rome en 1474. — Bapt. Fulgose vers 1491 : *Facta memorabilia*, imprimée à Milan en 1508. — La *Chronique de Cologne*, imprimée en 1499 — Jacques Wimpheling, qui écrivait à Strasbourg en 1502 l'*Epitome rer. German.*, ch. LXV. — Arnold de Bergellanus dans son poëme sur l'invention de l'imprimerie composé à Mayence en 1541, etc.

(2) Hans en allemand est le même que *Jean*.

(3) Wurdtwein, *Bibliotheca Moguntina*, p. 38. C'est ainsi que Gutenberg est désigné dans l'acte dressé par le notaire impérial Ulrich Helmasperger en 1455.

le surnom, et Gensfleisch le nom de famille, puisque dans ce même acte fait au nom des deux frères l'autre est nommé Friele Gensfleisch.

L'intervention d'un autre Gensfleich, frère aîné de Gutenberg, que la vieillesse aurait rendu aveugle, et dont il n'est nullement question ni dans le premier procès de Gutenberg avec ses associés, ni dans son procès avec Faust, ni dans les plus anciens témoignages, tels que ceux d'Ulrich Zell, Trithème, Jean Schœffer, fils de Pierre, etc., n'a été imaginée après coup que pour favoriser les prétentions de Harlem à l'invention de l'imprimerie.

Ce qui a donné quelque apparence de probabilité à cette opinion, ce sont les deux inscriptions funéraires, où il est parlé, dans l'une (à Mayence, église des Récollets) de *Jean Gensz-fleich, inventeur de l'imprimerie*, et dans l'autre (à la maison de *Bonmont*, d'où Gutenberg tirait son nom) *de Jean Gutenberg de Mayence, premier inventeur des caractères fondus* (1).

Mais il paraît certain que l'un des deux noms n'est qu'un surnom, ce qui a causé l'erreur, involontaire chez les uns, et intéressée chez ceux qui avaient besoin de l'intervention de ce nouveau personnage pour favoriser les prétentions de Harlem et de Strasbourg à l'invention de l'imprimerie.

On croit que ce fut lors de la révolte occasionnée à Mayence par l'entrée solennelle de l'empereur dans cette ville que Gutenberg la quitta et vint très-jeune à Strasbourg (2). Le premier acte qui y constate son séjour est de 1434. En 1436 il figure sur les livres d'impositions de la ville au nombre des constables. Sa famille appartenait à la noblesse (3).

Sur une plainte portée en 1437 par une demoiselle noble, *Anna à la Porte de fer* (4), réclamant l'exécution d'une promesse de mariage, il paraît qu'il l'épousa.

(1) Le monument élevé par Adam Gelth dans l'église des Recollets, avec cette inscription, existait encore en 1499 :

D. O. M. S.

Johanni Gentzfleich, artis impressoriæ repertori,
De omni natione et lingua optime merito,
In nominis sui memoriam immortalem Adam Gelthus posuit.
Ossa ejus in ecclesia Francisci Moguntina feliciter cubant.

Voici l'autre :

Jo. Gutenburgensi Moguntino,
Qui primus omnium litteras ære
Imprimendas invenit, hac arte
De orbe toto bene merenti,
Ivo Witigisis hoc saxum pro monimento
Posuit MDVII.

(2) *Voy.* Schœpflin, *in Docum. post. Vindic. typogr.*, p. 3. Ce qui justifie ceux qui persistent à croire Gutenberg né à Strasbourg, c'est la découverte faite par Bodman des lettres écrites en 1424 par Henne (Jean) Gensfleich dit Sugeloch, à sa sœur, religieuse au couvent de Sainte-Claire à Mayence.

(3) Le père de Gutenberg portait le surnom de Friele. Il épousa Else de Gutenberg, dont Gutenberg prit le nom.

(4) Anna *zu der Iseren Thure. Voy.* Schœpflin, *Vindic.* chap. II, § 6.

Association avec André Dritzehen.

Gutenberg, entraîné par son esprit inventif et dérogeant à sa noblesse, s'occupa avec un nommé André Dritzehen, bourgeois de Strasbourg, descendant également d'une famille noble, mais déchue (1), à tailler des pierres précieuses, à polir des miroirs et à poursuivre des secrets qui *excitent la curiosité de tous.*

Son procès.

En 1439 un procès, dont toutes les pièces sont conservées à Strasbourg, ainsi que les interrogatoires de dix-sept témoins, s'engage entre Gutenberg et André Dritzehen. C'est ce procès qui porte quelque lumière, bien que faible et obscurcie à dessein, sur les procédés secrets d'une association qui avait double intérêt à ne les pas dévoiler : celui de faire croire que les livres imprimés étaient des manuscrits, et surtout d'éviter d'être accusés de sorcellerie (2).

Voici les faits intéressants de ce procès.

Vers 1436-37 Gutenberg fit une association avec Jean Riffe pour l'exploitation d'un secret dont les résultats, destinés à la grande foire, lors du pèlerinage à Aix-la-Chapelle en 1440, devaient être avantageux. André Dritzehen, déjà lié d'intérêt avec Gutenberg, demanda à faire partie de l'association, lui et son frère André Heilman. Les conditions ayant été fixées par un traité écrit, Riffe eut une part, une autre part fut partagée entre André Heilman et André Dritzehen, Gutenberg s'en réserva deux, plus un prélèvement sur ses deux premiers associés de 160 florins, dont moitié comptant. Cet arrangement prouve que l'invention appartenait *toute* à Gutenberg. Quelle était-elle? On l'ignore. Pendant que les associés de Gutenberg s'occupent de son exécution, ils apprennent que Gutenberg s'est réservé d'autres secrets et qu'il travaille pour son compte à de nouvelles inventions. André Dritzehen, sur ses instances, obtient d'y participer pendant cinq ans, ainsi que son frère André Heilman, mais à la condition de payer tous deux une nouvelle somme de 250 florins dont 100 comptant (3), et alors Gutenberg s'engagea à ne leur cacher aucun des secrets qu'il connaissait.

D'après les propres paroles de l'orfévre

(1) Senatoria gens pridem exstincta. (Schœpflin, p. 10.)

(2) C'est ce qui résulte de la déposition de l'un des principaux témoins dans ce procès. Antoine Heilman déclare que Gutenberg, pressé par lui d'associer son frère André à ces procédés secrets, reçut cette réponse : « qu'il craignait que les amis d'André ne prétendissent que c'était de la sorcellerie, ce qu'il ne voulait pas » : *do sprechе er zu im, er enwuste, Andres fründe mochten morn sprechen et were görkel werk, und were im nit wol zu willen.*

(3) Déposition de Mydehart Stocker.

Dünn, qui figure parmi les témoins au procès et « qui déclare avoir gagné de Gutenberg, depuis « trois ans environ, près de 100 florins pour « les choses qui appartiennent à l'IMPRIME-« RIE, » on doit reporter à l'an 1436 les débuts de cet art.

La déposition du premier témoin qui figure au procès nous montre la foi des associés de Gutenberg dans les espérances dont il les avait flattés et la confiance qu'ils avaient de pouvoir en un an obtenir de magnifiques résultats. Cette déposition est intéressante dans sa naïveté.

« Barbel de Zabern, la mercière, a déposé qu'elle avait pendant une nuit causé avec André Dritzehen, et qu'entre autres choses elle lui avait dit : « Ne voulez-vous pas à la fin aller dormir? » Mais il lui avait répondu : « Il faut avant que je termine ceci. » Alors le témoin parla ainsi : « Mais, Dieu me soit en aide, quelle grosse somme d'argent dépensez-vous donc? Cela a tout au moins coûté 10 florins. » Il lui répondit : « Tu es une folle de croire que cela ne m'a coûté que 10 florins? Sache que si tu avais ce que cela m'a coûté en sus de 300 florins, tu en aurais assez pour toute ta vie; cela m'a coûté au moins 500 florins, et ce ne serait rien si cela ne devait pas me coûter encore, c'est pourquoi j'ai engagé mon avoir et mon héritage. »

« Mais, dit le témoin, saintes douleurs! si cela vous réussit mal, que ferez-vous alors? » Il lui répondit : « Cela ne peut pas nous mal réussir; avant un an révolu nous aurons recouvré notre capital, et serons tous bien heureux, à moins que Dieu ne veuille nous accabler ».

Reimbold de Ehenheim a déposé que :

« Andrès qu'il interrogeait sur le parti qu'il comptait tirer des choses dont il s'occupait, lui dit que cela lui avait coûté plus de 500 florins, et cependant qu'il espérait, lorsque ce serait terminé, qu'ils réaliseraient une bonne somme d'argent, en compensation de tant de maux, etc..; qu'Andrès vint un jour chez lui avec une bague qu'il estimait 30 florins, et qu'il l'engagea chez les juifs pour 5 florins; qu'en outre en automne il avait mis dans deux tonneaux deux demi-mesures de vin cuit, dont il donna une à Gutenberg, plus une certaine quantité de bière. »

La femme de Hans Schultheis, marchand de bois, a déposé que :

« L. Beildeck vint chez son cousin Claus Dritzehen, et lui dit : « Cher Dritzehen, feu Andrès Dritzehen avait *quatre pièces couchées dans une presse*, et Gutenberg a prié que vous les retiriez de la presse et que vous les *sépariez les unes des autres* (1), afin que l'on ne puisse comprendre ce que c'est; car il n'aime pas qu'on voie cela. »

Conrad Sahspach a déposé que :

« Andrès Heilman lui avait dit : « Cher Conrad, puisque Andrès Dritzehen est mort, comme c'est toi qui as fait les presses et que tu connais la chose, vas-y donc, et retire les pièces de la presse et sépare-les les unes des autres, désassemble-les, et ainsi personne ne pourra savoir ce que c'est. »

Mais comme ce témoin, voulant exécuter cela, cherchait les presses, tout était disparu.

Laurent Beldeck a déposé que :

« Jean Gutenberg l'envoya une fois chez Claus Dritzehen, après la mort d'Andres, pour lui dire qu'il ne devait montrer à personne la presse qu'il avait sous sa garde; il lui dit aussi d'aller à la presse et de l'ouvrir au moyen de deux vis, qu'alors les pièces se détacheraient les unes des autres, et qu'il devait placer ces pièces dans la presse ou sur la presse, afin que, cela fait, personne n'y pût rien voir ni comprendre.

Antoine Heilman a déposé que :

« Il savait bien que Gutenberg, peu de temps avant Noël, avait envoyé son valet aux deux Andrès pour chercher les formes, afin qu'il pût s'assurer qu'elles avaient été séparées, et que même plusieurs formes lui avaient donné du regret... Qu'à la mort d'Andrès, le témoin sachant bien que des gens auraient eu grand désir d'examiner la presse, il fit dire à Gutenberg d'envoyer à la presse pour défendre qu'on la vit. »

En effet, il envoya son valet pour la mettre en désordre.

D'après les dépositions fort étendues d'un grand nombre de témoins, il semblerait qu'on aurait pu tirer plus de lumières sur la nature des procédés et sur l'ouvrage ou les ouvrages qu'on s'occupait d'imprimer. Mais dans ce procès la curiosité ordinaire des juges fait tellement défaut, que je croirais presque à une sorte de connivence de leur part. Ils auront pensé sans doute qu'il était de leur devoir et de l'intérêt des parties de ne rien révéler des secrets de cet art naissant.

Il résulte toutefois de ces dépositions : 1° que des *formes* serrées par des vis devaient être composées en caractères mobiles; car des planches gravées, placées dans la presse ou sur la presse auraient au premier coup d'œil indiqué ce qu'on voulait cacher; 2° que ces formes placées sous la presse étaient au nombre soit de quatre pages, soit plutôt de deux pages ayant deux colonnes chaque, ce qui faisait quatre colonnes en tout, désignées probablement sous le nom de quatre formes; 3° qu'une fois ces formes désassemblées, on ne pouvait plus savoir à quoi ou du moins à quel ouvrage elles avaient servi.

Les efforts pour être prêts à la grande réunion des pèlerins lors de la foire d'Aix-la-Chapelle; le concours de quatre personnes intéressées à cette affaire; les dépenses, les peines et les tourments éprouvés par les associés, enfin la déclaration de Gutenberg « qu'il y « avait maintenant tant d'ustensiles prêts et « tant d'autres en exécution qu'il fallait assurer « certains avantages aux associés », indiquent suffisamment qu'il ne s'agissait pas de simples

(1) *Zerlege sie voneinander.* Le mot *zerlegen* est celui qu'emploient encore aujourd'hui les typographes allemands; il répond au mot français *désassembler*.

réimpressions de petits ouvrages tels que les Donat, connus déjà de Gutenberg, ainsi que nous l'apprend Ulrich Zell, mais probablement de la *Bible* ou du *Catholicon*, qu'on espérait pouvoir terminer en un an.

Emploi du plomb. — Quoique les renseignements sur la nature des caractères soient tellement vagues qu'on doive se borner à de simples conjectures, cependant l'intervention d'un orfévre (et à cette époque les orfévres étaient à la fois fondeurs, graveurs et mécaniciens) fait présumer que les caractères employés à l'impression étaient plutôt en plomb qu'en bois.

Ceux qui ont émis l'opinion que le plomb avait pu servir à fabriquer des interlignes auraient reconnu leur erreur s'ils avaient examiné attentivement les premiers monuments typographiques; en effet la Bible de Mayence, de quarante-deux lignes, n'est point interlignée, non plus que le *Catholicon* ni le *Psautier*.

Il est fâcheux que la sentence du tribunal ne soit pas plus explicite quant à l'emploi de ce *plomb nécessaire à ce métier* (1), et dont André Dritzehen s'était rendu garant. Toutefois, la déposition de l'orfévre Dünn, qui déclare avoir gagné de Gutenberg depuis trois ans environ 100 florins *pour les choses qui appartiennent à l'imprimerie* (2) me paraissent une preuve évidente que ce plomb était destiné à fondre des lettres, et non à d'autres usages, tels que la fabrication des miroirs ou autres secrets étrangers à l'imprimerie.

Mais il sera toujours bien difficile de savoir quels furent les procédés employés par Gutenberg pour obtenir les caractères qui ont servi à l'impression du *Catholicon* de *Jean de Janua* et de la *Bible* de trente-six lignes.

Opinion de Fournier jeune.

Fournier jeune et d'autres se refusent à reconnaître, d'après les indications données par les témoins, l'emploi de caractères mobiles. Ils soutiennent qu'il ne s'agit que de quatre pièces de bois gravées et contenant chacune une colonne de la Bible, ce qui formait les deux pages imprimées à la fois par la presse. Fournier prétend que des caractères mobiles, bouleversés ainsi à la hâte, ce qui d'ailleurs était une perte, auraient indiqué, mieux encore que des planches de bois placées au-dessus de la presse ou dans la presse, le genre de travail auquel on se livrait; que de plus si ces caractères eussent été mobiles on aurait trouvé dans l'atelier des casses ou appareils plus ou moins garnis de caractères, dont il n'est pas fait mention, et qui auraient dévoilé le secret.

Quoique le mot *zerlegen* semble mieux s'appliquer à l'idée de séparer, *distribuer* les caractères, signification que le mot conserve encore, cependant j'avoue que l'une et l'autre opinion peuvent être également soutenues, et que les quatre pièces dont il s'agit peuvent être aussi bien solides que mobiles. Fournier fortifie son opinion de l'assertion de Trithème, qui dit que lorsque Gutenberg, associé à Faust, imprima à Mayence le *Vocabulaire* ou *Catholicon*, il ne put se servir des formes pour imprimer d'autres livres, puisque les caractères ne pouvaient se détacher des planches.

Il y a cependant un fait important concernant les essais faits à Strasbourg, c'est l'intervention d'un orfévre. C'est son travail de trois ans *aux choses qui concernent l'imprimerie;* enfin, c'est l'emploi du plomb.

Le procès donne le nom de l'ouvrier qui a construit la presse.

Qu'a donc fait l'orfévre Dunn?

Si l'on ne veut pas admettre encore la découverte de caractères mobiles fondus dans des matrices isolées, on peut croire que, par analogie avec les procédés employés par les orfévres, Gutenberg, en s'aidant de l'expérience de l'orfévre Dünn, chercha à estamper des caractères, et qu'au moyen de contre-poinçons en fer enfoncés sur des tiges en plomb, il obtint des reliefs plus ou moins réguliers, qu'il suffisait seulement de retoucher après cette première opération. C'est ce qui expliquerait les différences de détail que l'on remarque dans les lettres de plusieurs des premiers livres imprimés, tels que le *Psautier de Mayence*, bien que l'ensemble de ces lettres ait un même *air de famille*.

C'était probablement à la gravure ou retouche de ces types que travaillait jour et nuit Dritzehen (1), avec plus de courage que de succès, puisque rien ne paraît avoir été terminé pendant cette association.

Il se peut encore qu'à l'imitation de ce que faisaient les orfévres et surtout les fondeurs de cloches, qui obtenaient en relief sur les cloches, au moyen de la fonte, des légendes entières, dont le modèle, il est vrai, était gravé d'une seule pièce, Gutenberg et Dunn eurent l'idée de composer en caractères mobiles une page qu'ils auraient cherché à mouler dans une matière quelconque, pour obtenir ensuite un

(1) Voici ce passage de la sentence : « Nous, Cune « Nope, maître et conseiller de Strasbourg, faisons sa- « voir, etc. : Que feu Andrès Dritzehen avait hérité de « son père un bien considérable, qu'il l'avait engagé et « en avait réalisé une bonne somme d'argent; qu'il « était entré avec Hans Gutenberg et d'autres dans « une société et avait formé une association, et qu'il « avait remis cet argent dans cette association à Gu- « tenberg, et que pendant un certain temps ils avaient « fait et exercé leur industrie, dont ils tiraient un bon « profit; mais que par suite des entreprises de l'asso- « ciation, Andrès Dritzehen se serait fait garant de « côté et d'autre pour *du plomb* et autres choses « qu'il aurait achetées et qui étaient *necessaires à ce* « *métier*, et qu'il aurait aussi garanti et payé, etc. »

(2) « Das er vor dryen joren oder doby Gutenberg by den hundert guldin abe verdienet habe allein das zu dem trucken gehöret. » (Meerman, t. II, p. 77.)

(1) Déposition de la mercière Barbel de Zabern.

relief sur lequel ils auraient imprimé. Les mêmes lettres auraient servi ensuite à composer d'autres pages. Ce serait, il est vrai, le stéréotypage, mais il était naturel qu'on cherchât, par l'emploi d'un moyen analogue à celui des fondeurs de cloche, à simplifier le long travail de graver pièce à pièce chaque lettre.

Pourquoi ce procédé, moins compliqué que celui de Schœffer, n'a-t-il pas réussi? Le temps qui s'est écoulé entre les premiers essais de l'Écossais Ged et notre époque actuelle, où l'emploi du stéréotypage est devenu général, peut donner raison des difficultés très-grandes que devaient rencontrer Gutenberg et Dunn pour la composition des moules, alors que les arts industriels étaient si peu avancés.

Ainsi se trouverait expliquée naturellement l'intervention d'un orfévre, ses longs essais, ses travaux, enfin l'emploi du plomb *nécessaire à ce métier.*

Opinion de M. Duverger.

Dans son histoire en forme de roman épistolaire sur l'invention de l'imprimerie, M. Eugène Duverger traite avec les connaissances typographiques qu'il possède si bien la question de l'invention de l'imprimerie par Gutenberg, auquel il attribue dès son séjour à Strasbourg la création du moule ainsi que des procédés de la gravure et de la fonte des caractères (1). Mais je crois que les impressions des petits ouvrages que Gutenberg a pu exécuter à Strasbourg durent être ou xylographiques ou en lettres de bois mobiles semblables à ces Donat de la Hollande qui lui donnèrent la première idée de la typographie, et que pendant son séjour à Strasbourg il se borna aux essais de la gravure des caractères sur métal et de leur moulage. C'est seulement à Mayence, où l'on voyait encore au siècle dernier des caractères en bois, restes de l'imprimerie de Gutenberg, que, secondé par Faust et ensuite par Schœffer, il réussit à fondre les caractères avec lesquels sont imprimées les *Lettres d'Indulgence* datées de 1454 et 1455; car il faut se garder de supposer, en voyant les procédés actuels, résultats du temps et de l'expérience (erreur où sont tombés la plupart de ceux qui ont écrit sur ce sujet), que Gutenberg ait du premier coup songé :

1° A former un *contre-poinçon* gravé à droite, sur une tige d'acier non trempé, en ménageant aux talus des lettres une *dépouille* plus considérable pour les déliés que pour les pleins (2);

2° A tremper ce contre-poinçon, afin de pouvoir l'enfoncer, ainsi durci, dans une tige d'acier non trempé, et obtenir à gauche l'œil de la lettre;

3° A façonner le contour de cette pièce d'acier pour achever la gravure du *poinçon;*

4° A tremper ce poinçon en lui donnant le degré convenable de dureté (1), afin qu'il puisse s'enfoncer dans une pièce ou *matrice* (2) de cuivre sans se déformer s'il est trop mou, ou se briser s'il est trop dur;

5° A justifier cette matrice de manière à lui donner l'aplomb, la ligne, enfin les conditions nécessaires pour s'adapter à un moule, qui lui-même est une pièce très-compliquée, n'ayant aucune analogie avec ce qui existait alors en industrie (3);

6° A fondre les lettres dans ce moule avec un métal suffisamment durci par un alliage convenable de plomb et de régule d'antimoine,

(1) *Album typographique exécuté à l'occasion du Jubilé Européen de l'invention de l'imprimerie*, Paris, 1850, petit in-f°, avec gravure et fac-similé des premiers monuments typographiques. Ils sont exécutés avec une grande perfection.

(2) C'est par ce procédé du contre-poinçon que les plus beaux types ont été gravés; j'ai conservé jusqu'à ces derniers temps ceux que mon père avait gravés et fondus pour le superbe caractère qui a servi à l'impression du *Racine*, 3 vol. in-f°, édition dite du Louvre, imprimée par mon oncle Pierre Didot.

On peut lire dans le *Manuel Typographique* de Fournier, t. I, p. 9, la théorie et la pratique qu'il donne du contre-poinçon. Jusqu'aux premières années de ce siècle on ne connaissait pas d'autre manière de graver, surtout les caractères romains, et je persiste à la croire encore la meilleure, parce que le talus intérieur des lettres étant plus égal, la fonte en devient plus facile et d'un dépouillement plus régulier que lorsqu'on creuse l'intérieur des lettres au burin *et sur pièce*; mais comme il faut consacrer beaucoup de temps et de soin à ce procédé du contre-poinçon, il est maintenant tombé en désuétude. Je l'abandonnai moi-même, surtout pour la gravure des caractères d'écriture, quoique mon père persistât à s'en servir. M. Henri Didot, son cousin germain, fort habile graveur en caractères, comme on en peut juger par ceux qu'on a appelés *microscopiques*, et qui ont servi à l'édition du petit *Horace* (1828), fut le premier qui renonça aux contre-poinçons; il m'engagea à l'imiter, et je suivis son exemple.

(1) C'est-à-dire en faisant revenir *au bleu* le poinçon après l'avoir trempé, afin d'éviter qu'il se brise en l'enfonçant à coups de marteau dans la matrice en cuivre ou même en argent.

(2) Les poinçons du *Racine* ont été frappés dans des matrices en argent enchâssé dans une pièce d'acier. Comme l'argent est plus tendre que le cuivre, les déliés si délicats de ces poinçons risquaient moins de se briser en s'y enfonçant. Les matrices de la plupart des poinçons des caractères d'écriture gravés par mon père et par moi ont été aussi frappés dans des matrices d'argent, particulièrement l'anglaise de seize points et l'anglaise de quatre-vingt-quatre points. Mais les lettres fondues étaient d'un alliage de plomb et de régule d'antimoine, alliage auquel mon père ajoutait un peu d'étain et un pour cent de cuivre : l'étain pour rendre l'alliage plus fusible, le cuivre pour donner plus de solidité.

Par un abus de mots on a prétendu que quelques anciens imprimeurs ont employé des caractères d'argent, erreur provenant sans doute d'une métaphore semblable à celle qui fait qu'en Angleterre on donne le nom de *silver types* aux caractères entièrement neufs, parce qu'en sortant de la fonte ils brillent comme de l'argent, éclat bientôt perdu dès qu'ils ont été noircis par l'encre d'imprimerie et lavés à la potasse.

(3) Le mécanisme en est même encore aujourd'hui d'une exécution difficile.

métal à peine connu alors des alchimistes (1);

7° A rendre ce moule léger à la main, afin qu'étant fermé, et la matrice appliquée convenablement à l'un des orifices, l'ouvrier puisse verser de la main droite dans ce moule le métal en fusion, au moyen d'une cuiller de forme particulière, et que ce métal, précipité vivement par un mouvement saccadé du bras gauche de l'ouvrier armé du moule, puisse s'introduire dans les parties déliées de la matrice;

Enfin à aviser au moyen d'enlever le jet en laissant aux tiges une hauteur parfaitement régulière; puis, après diverses opérations, à composer les pages avec ces lettres dont l'œil à gauche doit enfin revenir à droite sur le papier (2).

Dissolution de la société de Gutenberg avec Dritzehen.

On doit croire que Gutenberg et ses associés, jugeant leurs essais trop inférieurs à l'exécution des manuscrits pour pouvoir produire une illusion complète et profitable, renoncèrent à les mettre au jour, et cherchèrent d'autres moyens moins imparfaits. Ce fut alors que survint la mort de Dritzehen; puis le procès, et la dissolution de la société, par suite du jugement prononcé le 12 décembre 1439.

Gutenberg reparaît à Mayence en 1450.

Avant son retour à Mayence Gutenberg continua-t-il seul ou avec l'un de ses anciens associés les essais pour perfectionner l'invention de l'imprimerie, ou bien son génie aventureux s'appliqua-t-il à d'autres recherches? C'est ce qu'on ignore.

Divers actes de rachat et constitution de rentes, des rôles d'impositions (3), datés de 1441, 1442, 1443, 1444, prouvent la continuation de son séjour à Strasbourg, qu'il ne peut avoir quitté au plus tôt qu'en 1445; il y resta probablement jusqu'en 1450, époque où nous le voyons à Mayence, s'adressant au banquier Jean Faust (4) afin d'en obtenir les ressources pécuniaires pour perfectionner les essais entravés par son manque de fortune.

Prétentions de Harlem.

Profitant de l'incertitude où l'on est du lieu où Gutenberg a passé les années 1445 à 1450, ceux qui, dans un intérêt national, ont voulu créer à leur patrie ou à leur ville des droits à l'invention de l'imprimerie emploient ce temps à le faire voyager en divers pays (1). Ces prétentions sont réfutées en partie par Meerman, dans le grand ouvrage qu'il nous a laissé (2), où tous les documents concernant les origines de l'imprimerie sont réunis, travail considérable, entrepris par un sentiment d'amour national. Au moyen d'indices, de documents plus ou moins suspects et de traditions intéressées, Meerman s'est efforcé de justifier les prétentions de Harlem à l'invention de l'imprimerie. Le temps, les nouvelles recherches, et des documents plus récents, ont fait écrouler ce pénible échafaudage. Meerman lui-même avait reconnu qu'il fallait renoncer à un espoir qui flattait sa patrie, et descendre Laurent Coster du piédestal qu'il chercha plus tard à relever. Si Harlem persiste encore dans la célébration du jubilé, fêté pompeusement pour la quatrième fois en l'honneur de Coster le 10 juillet 1823, ce ne sera plus désormais l'inventeur, mais l'invention que la Hollande devra solenniser. Elle en a le droit, puisqu'elle a produit tant et de si beaux ouvrages sortis des presses à jamais célèbres des Elzevirs et des Plantin.

Voici ce que Meerman écrivait en 1757 à M. Wagenaar, historiographe hollandais, qui l'avait consulté sur les prétentions de Harlem à l'invention de l'imprimerie :

« L'opinion de la découverte de l'impri-

(1) Le plomb sans alliage offre beaucoup moins de résistance que le bois.

(2) Il est donc présumable qu'il chercha d'abord à perfectionner la confection des caractères mobiles en bois au moyen de procédés mécaniques pour obtenir la régularité de hauteur et de force de corps des tiges, de l'alignement et de l'approche de l'œil des lettres; puis, après avoir plus ou moins heureusement vaincu ces difficultés et consacré bien du temps à la gravure de ces pièces isolées, il dut se décourager en voyant s'altérer et se détruire le résultat de tant de peines. En effet, ces petites pièces de bois en se *déjetant* par l'action de l'air, de l'humidité et surtout du lessivage nécessaire pour détacher l'encre après l'impression, ne devaient conserver ni leur hauteur régulière ni leur alignement.

(3) Sur l'un des rôles d'impositions payés à Strasbourg en 1444 on voit figurer le nom de sa femme Anne Gutenberg. *V.* Schœpflin, *Vindic. Typogr.*, p. 40.

(4) La plupart des contemporains écrivent Faust; d'autres, en petit nombre, Fust ou même Fuest. Cependant, sur le *Psautier de Mayence* la souscription porte Johannes Fust et Petrus Schoiffer. L'orthographe de Faust a prévalu, même à une époque reculée, à en juger par les vers de Arnold de Bergel, dans son *Eloge de l'Imprimerie*, Mayence, 1541.

Imparibus numeris celestia numina gaudent,
Hoc opus exegit sic quoque sancta Trias.
Illo primus erat tunc Gutenbergus in Albo,
Alter erat Faustus, tertius Opilio...
Faustus, Germanis munera *fausta* ferens.

Son frère Jacques Faust était orfèvre, et figure en l'année 1482 parmi les consuls de Mayence.

(1) Maittaire l'attire à Harlem, afin d'amener directement l'invention de l'imprimerie à Oxford, par l'entremise d'un ouvrier de Gutenberg nommé Corsellis, que le roi Henri VI et l'archevêque de Cantorbery auraient séduit. A cet effet, tous deux auraient envoyé avec de fortes sommes d'argent, dont un chroniqueur fixe le chiffre, Robert Turnour et Caxton à Harlem, où Turnour s'introduisit masqué; mais Caxton, qui faisait un grand commerce avec les Hollandais, ne fut point obligé de prendre cette précaution. Corsellis, séduit par eux, s'étant déguisé, s'embarqua avec ces deux embaucheurs pour fonder à Oxford l'imprimerie. Maittaire, *Annales Typogr.*, t. I, p. 26. — Rich. Atkins, *Dissert. the Original and growth of Printing*; London, 1664.

(2) *Origines Typographicæ*, 2 vol. in-4°; La Haye, 1765.

« merie par Laurent Coster perd chaque jour « de plus en plus son crédit. Tout ce que « nous en raconte Seitz et tout ce qu'on a re- « cherché dans l'histoire nationale en faveur « de Laurent ne sont que des suppositions gra- « tuites. Comment croire que Faust, instruit « par Gutenberg dans l'art de l'imprimerie, « aurait eu l'impudence d'annoncer dans ses « éditions de 1457 que la typographie avait « été inventée en Allemagne, si le fait eût été « faux? Ne se serait-il pas trouvé quelque « imprimeur ou chroniqueur hollandais pour « réclamer en faveur de Harlem ce qu'on « attribuait à Mayence? Nul n'a revendiqué « cet honneur, et même la chronique connue « sous le nom de *Divisie Chronyk*, dès la pre- « mière édition, en mentionnant l'invention « de l'imprimerie, la place à l'article des in- « ventions dues aux étrangers... Si l'on peut « donc attribuer quelque chose à Coster, ce se- « rait seulement l'exécution des images gra- « vées du *Speculum humanæ salvationis*. En « se montrant même libéral à l'égard de Cos- « ter, toute son invention se bornera à avoir « su sculpter ces lettres sur bois ou autre ma- « tière, invention qui diffère du tout au tout « de la typographie, laquelle consiste dans la « mobilisation des caractères. Pas le moindre « document, *pas même un iota* ne nous per- « met de supposer que Coster ait imprimé en « lettres mobiles, etc. (1). »

Il faut donc désormais reléguer au vaste amas d'erreurs qui ne doivent plus être reproduites le récit fabuleux de Junius, qui, sans autre preuve que ce que les on-dit de quelques vieillards et du relieur Cornélius, fait de Faust (2) un domestique de Coster, lequel Faust, après avoir surpris à son maître le secret de fondre les caractères et d'imprimer, lui vole dans la nuit des fêtes de Noël toute son imprimerie, et la transporte, d'abord à Amsterdam, puis à Cologne, puis à Mayence, où, à l'abri des poursuites, il se met à imprimer le *Doctrinale d'Alexander Gallus* (1). P. Scriverius, en 1628, répète ce conte ridicule dans sa *Couronne de laurier pour Coster*, et l'embellit d'autres fictions : ainsi Coster se promenant dans une forêt s'amuse à tailler des lettres dans des morceaux de bois qu'il ramasse, et les enveloppe dans du papier; la pluie survient, et à son réveil il s'aperçoit que la séve du bois mouillé avait laissé l'empreinte de ces lettres sur le papier, ce qui lui fit découvrir l'imprimerie. Mais dans son récit le voleur n'est plus Faust; c'est Gutenberg, opinion adoptée en partie par Meerman (2), qui suppose l'existence d'un frère de Gutenberg, dit Gensfleisch le vieux, lequel selon lui serait l'auteur de ce méfait; ailleurs il est dit que ce Gutenberg *le vieux* était aveugle.

D'autres attribuent ce vol à Jean Meidenbach, d'autres à Jean Petersheim.

Déjà en 1630 Gabriel Naudé avait hautement réfuté ces absurdités.

En résumé Laurent Coster, né en 1370, avait soixante-dix ans en 1440, époque la plus éloignée qu'on puisse attribuer à la découverte de l'imprimerie, et cette année même est celle de la mort de Laurent Coster.

Le vol de l'imprimerie de Coster n'a été ni constaté judiciairement, ni le voleur poursuivi. Jusqu'en 1588, date du récit de Junius, il n'est fait aucune mention de la découverte prétendue de Laurent Coster. C'est seulement après cent quarante-six ans qu'apparaît ce récit fabuleux.

André Cornélius répète cette fable de Junius dans sa *Chronique de Frise* (3), en 1597; mais comment Érasme, *né à Rotterdam*, lié d'amitié avec Thierry Martens, qui imprimait à Alost dès 1473, et avec les imprimeurs de Bâle Froben et Amerbach, aurait-il oublié de parler d'un fait aussi glorieux pour sa patrie? Ce savant, au contraire, *né à quelques lieues de Harlem*, ne fait mention que de Jean Faust comme inventeur de l'imprimerie à Mayence (4).

Ni Jules César Scaliger, ni Joseph Juste Scaliger, son fils, ni Juste Lipse, à Leyde, ni les docteurs de Louvain ne parlent de cette

(1) Les preuves les plus certaines qui constatent en faveur de la Hollande l'antériorité de l'impression au moyen de planches xylographiques sont : 1° le témoignage d'Ulrich Zell, rapporté plus haut; 2° ce que dit Ange Rocca dans l'Appendice de sa *Bibliotheca vaticana*, Rome, 1891, p. 410, où il dit avoir vu sur la première page d'une grammaire de Donat cette note écrite de la main de Marie-Ange Accurse : « Alde le jeune, homme érudit et très-versé dans l'étude de l'antiquité, m'a montré un Donat imprimé sur vélin à la première page duquel on lisait cette note manuscrite.

« Jean Faust, de Mayence, aïeul maternel de Jean Schœffer, imagina le premier l'art d'imprimer avec des types en cuivre, et ensuite trouva le moyen de les remplacer par des types en plomb. Son fils Pierre Schœffer apporta beaucoup d'amélioration à cet art. Ce Donat et le livre intitulé *Confessionalia* sont les premiers qui aient été imprimés. Ils sont de 1450. L'idée en avait été suggérée par les Donat imprimés précédemment en Hollande sur *planches sculptées*. »

Au bas était écrit *hæc scripsit Mari-Angelus Accursius*.

(2) Faustus fuerit ominoso cognomine, hero suo infidus et *infaustus*.

(1) Notez que cette imprimerie de Laurent Coster devait être considérable, puisque *de toutes parts on venait acheter des livres*, et que la nouveauté de cette marchandise produisait d'énormes bénéfices. *Voy* Meerman, t. I, p. 91.

(2) T. I, p. 90.

(3) Sur bien des points on doit la lire avec beaucoup de méfiance. *Voy.* la *Biographie universelle*.

(4) Huic urbi (Moguntiæ) omnes bonarum artium studiosi non parum debent, ob egregium illud ac pene divinum inventum stanneis typis excudendi libros quod illic natum affirmant. *Ex annotat. ad S Hieronymi epistolas, edit. Lugd. typis Gryphianis, a.* 1550.

découverte de Coster; leur silence est unanime.

Enfin le savant bibliographe Ant. Aug. Renouard a prouvé que les *opuscules du cardinal Turrecremata et les opuscules du pape Pie II Eneas Sylvius*, 1 vol. in-fol., en caractères gothiques sans date, ouvrages que l'on prétendait imprimés par Coster en 1442, ne sauraient être antérieurs à 1466 ou 1470 (1).

Laissons donc à Harlem, et si l'on veut à Laurent Coster, l'impression xylographique du *Speculum humanæ salvationis*, que lui accorde Meermann et le *Donat* dont Zell attribue les premières impressions à la Hollande (2).

Prétentions en faveur de Mentelin.

Si l'on en croit quelques témoignages, et particulièrement le chroniqueur anonyme d'une histoire remontant à 1514 (3), Gutenberg aurait eu d'autres aides, entre autres un nommé Jean Meydenbach, dont le nom est aussi cité par Munster dans sa *Cosmographie*. Voici ce que dit ce chroniqueur : « Après « avoir célébré la gloire de Mayence, où « fut inventé ce que ni la pénétrante sagacité « de l'Italie, ni la science si célèbre de la « Grèce, ni le savoir si divers de la France, « ni le génie si perspicace des barbares, n'a- « vait su découvrir, et qui le fut par un noble « citoyen de Mayence, Jean Gutenberg, le- « quel ayant prodigué tout ce qu'il possédait « pour vaincre les difficultés de cet art, réus- « sit enfin avec l'aide de Jean Faust et de « Jean Meydenbach, ... etc. (4). »

D'autres associent Mentelin aux travaux de Gutenberg, pendant son séjour à Strasbourg. Leibnitz partage cet avis (5).

Il se peut en effet que Mentelin, qui imprima à Strasbourg dès 1458 (6), eut connaissance des premiers procédés de Gutenberg à Strasbourg, et même le suivit à Mayence, d'où il rapporta les derniers résultats dans sa ville natale.

Meerman suppose que Mentelin ayant connu Gutenberg à Strasbourg, fut appelé par lui en 1450 pour venir l'aider comme calligraphe (1), à Mayence, d'où il revint à Strasbourg établir son imprimerie en 1455. Mais il n'apporte aucune preuve de cette assertion, et l'on voit par des actes que Mentelin était à Strasbourg de 1447 à 1450; or, c'est en 1450 que Pierre Schœffer entra dans l'association de Gutenberg et de Faust (2).

Les premiers livres imprimés à Strasbourg par Mentelin ne portent point de date. Il ne commença à la mettre qu'en 1469, et le petit nombre d'ouvrages auxquels il ajouta son nom d'imprimeur ne portent que cette indication *per Johannem Mentelin*, quelquefois avec l'addition de *venerabilem*.

Plus audacieux encore que Pierre et que Jean Schœffer, qui ont voulu frustrer Gutenberg de la gloire qui lui est due, le petit-fils de Mentelin, Schott, imprimeur à Strasbourg, osa proclamer Mentelin l'inventeur de l'imprimerie (3).

Pour soutenir cette opinion, Strasbourg ne le cède en rien à Harlem en suppositions fabuleuses. L'un des deux chroniqueurs de l'histoire de Strasbourg, écrit au milieu du seizième siècle (4) : « L'art de l'imprimerie fut

(1) *Cat. de la Bibl. d'un Amateur*, t. II, p. 132.

(2) Dans son *Dictionnaire bibliographique choisi du quinzième siècle*, la Serna Santander refute Meerman et adopte l'opinion de Heinecken, qui dans son livre intitulé : *Idee générale d'une collection complette d'estampes*, Leipsic, 1771, attribue à l'Allemagne les éditions du *Speculum humanæ salvationis*.

(3) *De Rebus Moguntiac.*, lib. I, c. XXXVIII, cité par Serarius, liv. V, p. 822.

(4) Munster., liv. III, p. 488, ed. Basil., 1554, dit : *Joannes Gutenbergius, equestri vir dignitate;* et ailleurs... *Johannes Gutenbergius, qui* zum jungen *dicebatur, isque cives alios duos Moguntinos adjutores habuit, Johannem Faustum et Johannem Medimbachium, qui artem hanc in secreto tenuerunt famulisque de ea non propalanda jurejurando constrictis.*

Melchior Adam et Scriverius en parlent. Voy. aussi la note de Meerman, t. II, p. 133.

(5) Dans un manuscrit inédit intitulé l'*Antiplagiaire*. *Voy.* Schœpflin, *Vind. Typ.*, p. 2 et 78.

(6) Chronique de Phil. Lignamine, imprimée par lui-même à Rome en 1474.

(1) Au rôle des contributions de Strasbourg il est inscrit avec le titre de *goltscriber*, écrivain en or.

(2) Gabriel Naudé (*) imagine que Faust revenant de Paris s'arrêta à Strasbourg, où il montra l'art de l'imprimerie à Mentelin. Le seul indice d'un séjour de Faust à Strasbourg se trouve dans un passage relatif à l'imprimerie extrait par Jean Walchius (**) de la *Chronique Belge* d'Henri Schorus, où il est dit que ce Faust, après avoir eu des désagréments à Paris, parce qu'il avait vendu fort cher comme manuscrits des Bibles imprimées, retourna à Mayence, et enfin à Strasbourg. Mais Mentelin imprimait déjà en 1458, nous dit Ph. Lignamine.

(3) Le *Lexicon Juris*, imprimé par Schott, 1541, dit au mot *Librarii* : « On appelle maintenant *Librarii* ceux qui impriment les livres. Cet art, dont notre Alsace a été gratifiée avant toutes les autres nations, fut inventé à Strasbourg par Jean Mentelin, prototypographe et aïeul des Schott, en l'année 1442, bien que sa mise au jour ait été assez ingénieusement attribuée à Mayence. »

Voy. les *Scholies à l'Austriade* de Richard Bartholini, cité par Jacques Spiegel, liv. IX, p. 241, Strasbourg, imprimé par Jean Schott, 1531. *Voy.* aussi Jérôme Gebwiler, *ex Panegyri Carolina*, p. 19, Strasb., 1521; — Jacq. Wimpheling, *Epitome Rerum Germanicarum* écrit en 1502 et imprimé à Strasbourg en 1505, ch. LXV. — *Documenta et Testimonia Typographica* de Meerman.

(4) *Anonymus auctor in chronico Argentorensi*, dont Adam Schragius donne un extrait dans son discours sur la découverte de l'imprimerie, chap. VI. Voyez aussi Jean Schilter, dans les notes de la *Chronique alsacienne* de Jacques Konigshow, p. 444; et Meerman, t. II, p. 200.

Jacques Mentelin, *De Vera Typographiæ Origine Paræneis*, cite aussi le passage de cette chronique qui fait remonter à l'année 1440 la découverte de l'imprimerie par Jean Mentelin.

(*) Ch. VII, addition à l'*Histoire de Louis XI*, p. 131.

(**) Dans la *Décade des Fables*; Strasb., 1609, p. 180.

découvert pour la première fois et mis au jour à Strasbourg, par Jean Mentelin, qui confia à son domestique Jean Gensfleisch, de Mayence, sa nouvelle invention; car il lui savait un esprit ingénieux, et il espérait en son aide pour perfectionner son invention. Mais il fut indignement trompé par ce Gensfleisch, lequel s'entendit avec Jean Gutenberg, qui était très-riche et qui *avait eu vent* de ce que faisait Mentelin; Gensfleisch dévoila donc tous les secrets de cet art à Gutenberg, dans l'espoir d'une grande récompense; toutefois, ils n'osèrent pas le mettre en pratique à Strasbourg en présence de Mentelin, et résolurent de le transporter à Mayence. Mais Dieu ne souffrit pas que cette perfidie fût impunie, et rendit aveugle Gensfleisch. »

Voici dans le panégyrique de Charles-Quint en 1521 (1), ce que dit Jérôme Gebwiler, recteur des écoles de Strasbourg et savant littérateur :

« Parmi les personnes dont le nom fait « l'honneur de l'Alsace, Jean Mentelin tient un « rang distingué pour l'art de la *chalcographie*, c'est-à-dire l'art d'imprimer les livres « avec des types d'étain (2), dont parmi les « mortels il fut le premier inventeur, bien « que les Mayençais veulent en attribuer « l'honneur à leur concitoyen Faust. Nous « avons vu nous-mêmes un contrat passé en« tre Jean Mentelin et Henri Eckstein, tous « deux de Strasbourg, portant engagement ré« ciproque d'exercer en secret cet art de l'im« primerie, qui, par l'effet du temps et des « nouvelles inventions, s'est perfectionné. Nous « avons vu ici un cahier (3) de Jean Mente« lin contenant un grand nombre de figures « d'instruments nécessaires à cet art avec des « instructions très-exactes sur la manière de « faire l'encre d'imprimerie, monument que « Jean Schott de Strasbourg, célèbre en cette « science et art, petit-fils dudit Mentelin par sa « fille, a conservé dans son intégrité, etc. (4). »

Mais le témoignage de Jacques Wimpheling me paraît le plus conforme à la vérité (5).

« En l'année 1440, sous le règne de Frédé« ric III, empereur des Romains, un bienfait « presque divin fut accordé à l'univers par « Jean Gutenberg, inventeur d'un nouveau « mode d'écrire. Il fut le premier qui décou« vrit l'art d'imprimer, dans la ville de Stras« bourg. Étant ensuite allé à Mayence, il y « apporta le dernier complément. Pendant ce « temps Jean Mentelin, ayant entrepris ce « genre d'industrie, imprima très-correcte« ment beaucoup d'ouvrages, et devint bientôt « très-riche. Adolphe Rusch lui succéda, puis « Martin Flach, tous deux de Strasbourg, qui « exercèrent cette profession dans leur ville « natale avec honneur et gloire, etc. »

Ce passage est cité aussi par Jacques Mentelin, docteur en médecine à Paris, dans son livre adressé à Malinkrot (1), où il s'efforce d'attribuer à son ancêtre au cinquième degré l'invention de l'imprimerie, s'appuyant surtout du titre, non de noblesse, puisqu'il prétend que sa famille était de noblesse ancienne, mais du titre d'honneur et des armoiries conférées par l'*empereur Frédéric III à Jean Mentelin, premier inventeur de l'art typographique concédées à lui et aux siens l'an du Christ* 1466, avec cette devise VIRTUTEM MENTE CORONAT. Parmi les livres imprimés par Schott, petit-fils de Mentelin du côté maternel, qui sont décorés de ces armes avec la devise, est la géographie de Ptolémée, de 1520 (2).

C'est ainsi, dit Jacques Mentelin, que les prétentions aussi vaines qu'audacieuses de Jean Schœffer furent combattues et ridiculisées (3). Mais ce descendant de Mentelin poussa l'audace encore plus loin, puisqu'il commet un faux en falsifiant les vers qu'Erhard Windsberg a placés à la fin des *Epistolæ Cynicæ* (4), pour célébrer l'invention de l'imprimerie en *Allemagne*; ce mot ALLEMANIA, il le remplace par celui de *Strasbourg*, ARGENTINA. Voici ces vers, cités par lui pag. 15 de sa *Parænesis :*

Plura licet summe dederis tu ARGENTINA, laudi
Ac reor hoc magis te genuisse nihil,
Quod prope divinam clara ex Industria fingis
Scribendi hanc Artem, multiplicans studia.
Felices igitur Michael Martinoque semper
Vivite et Ulrice, hoc queis opus imprimitur,
Erbardum et vestro non dedignemini amore,
Cui fido semper pectore clausi critis.

(1) *Ex Panegyri Carolina;* Strasbourg, 1521, p. 19. Dans son épître à Wimpheling, Érasme dit : *Salutabis Hieronymum Gebwillerum, unum omnium, quot adhuc viderim, humanissimum.*

(2) Seu stanneis calamis excudendi libros artem.

(3) Libellum manuscriptum.

(4) *Voy.* aussi Hedion, dans les *Paralipomènes à la Chronique de Conrad de Liechtenaw*, p. 426, Strasb., 1537. Il dit que « Gutenberg s'occupa d'abord de l'impri« merie à Strasbourg, et l'acheva ensuite à Mayence. « Que sur ces entrefaites Jean Mentelin, qui s'était li« vré au même genre de travaux, imprima à Strasbourg « bien et correctement beaucoup d'ouvrages, ce qui « l'enrichit considérablement en peu de temps. »

(5) *Epitome Rerum Germanicarum, scripta anno* 1502, et imprimé à Strasbourg en 1505, chap. LXV.

(1) *Jacobi Menteli, patricii, Castro-Theodorensis, De Vera Typographiæ Origine Parænesis ad sapientissimum virum D. B. Malinkrot; ex officina Roberti Ballard, architypographi rei Musices Regis, ad signum Parnassi montis, in vico S. Joannis Bellovacensis*, 1650. Petit in-4° bien imprimé. Le titre, en rouge et noir, porte un fleuron représentant le mont Parnasse, Apollon, les Muses et Pégase.

(2) C'est le premier qui porte ces légendes. Elles entourent de trois côtés les armes où figure un lion couronné de plumes; en haut on lit ces mots : INSIGNE SCHOTTORUM FAMILIÆ.

(3) P. 105. On n'a pu découvrir ni le titre ni la date de cet acte, qu'on peut supposer fabriqué par les descendants de Mentelin pour l'opposer à celui que Jean Schœffer avait obtenu de l'empereur Maximilien I, en 1518, par considération pour Pierre Schœffer, gendre de Faust et associé de Gutenberg.

(4) Édition de Paris, in-4°, sans date.

Association avec Faust.

Les essais tentés à Strasbourg avaient échoué; mais pendant les cinq années qui s'écoulèrent entre la mort de Dritzehen et l'apparition de Gutenberg chez Faust, il est probable que les réflexions et les tentatives auxquelles dut se livrer Gutenberg produisirent de nouveaux résultats. Je crois donc que pour engager Faust à lui confier des sommes importantes, Gutenberg lui montra des procédés autres que ceux de la gravure des lettres mobiles sur bois, ou même sur tiges de plomb ou de cuivre, et qu'il lui proposa de fondre les lettres au moyen de matrices, soit en plomb, soit même en cuivre, ce que semble indiquer le vers d'Arnold de Bergel, où il dit que *Gutenberg obtint d'un cuivre dur tous les signes de la parole :*

Atque notas vocum finxit de duro orichalco.

Mais jusqu'à l'arrivée de Pierre Schœffer tout se borna, soit au clichage des lettres, si les matrices étaient en plomb, puis au coulage du métal qui formait le corps de la lettre à l'aide d'une sorte de mandrin appliqué sur la matrice; soit au coulage du métal sur les matrices frappées plusieurs à côté les unes des autres sur une seule plaque, afin d'obtenir des reliefs qu'on séparait ensuite.

Ce qui prouve que Gutenberg avait recours à la fonte des lettres, c'est ce que dit Trithème, que Schœffer trouva une manière PLUS AISÉE de fondre les caractères. Je crois même que c'est à cette découverte, aussi heureuse que soudaine, faite par ce jeune homme que Gutenberg a fait allusion dans la phrase de la souscription du *Catholicon* où il dit que *Dieu cache souvent aux savants ce qu'il fait trouver aux enfants.*

Cependant il se peut que même à Mayence Gutenberg fît usage de ses anciens caractères de bois, puisque Paulus Pater et Daniel Specklin disent avoir vu à Mayence des types en bois faits en racine de buis (plusieurs contenaient des syllabes ou même des mots) perforés au milieu afin de les pouvoir enfiler en les composant, et que c'était des débris de l'imprimerie de Faust (1).

Par l'acte souscrit entre eux à la fin d'août 1450, Faust prêta à Gutenberg 800 florins, garantis par le matériel (2). Puis il s'engagea à lui fournir 300 florins par an pour frais d'employés et de loyers, pour le parchemin, le papier, l'encre, etc. (1). Il paraît que Faust n'aida pas seulement Gutenberg de ses capitaux, mais aussi de ses conseils (2).

Au mois de décembre 1452, ces fonds étant absorbés, Faust prêta de nouveau 800 florins.

Association de Pierre Schœffer.

Ce fut quelque temps après que Pierre Schœffer, habile calligraphe, qui paraît s'être employé à Paris en 1449 à la transcription des livres (3), vint à Mayence travailler dans les bureaux de Faust, et fut admis aux secrets de l'imprimerie. Son admission fut la condition du second prêt que fit Faust en 1452.

D'un esprit ingénieux et pratique, il perfectionna les procédés imparfaits et lents de la fonte des caractères, et probablement inventa le moule mobile et *à la main* (4), à peu près semblable à celui qui est encore en usage aujourd'hui.

« Cet homme, d'un esprit pénétrant, dit Ar-« nold de Bergel, inventa des moules auxquels « la postérité donna le nom de matrices. Il fut « le premier qui fondit dans l'airain (ou cui-« vre) ces signes de la parole, les lettres, que « l'on pouvait réunir en combinaisons indé-« finies (5). »

Ce grand perfectionnement, qui équivalait à une invention, devint peut-être la cause de dis-

(1) Paulus Pater, *de Germaniæ Miraculo. Dissertatio de typis literarum*; Wolf, *Monum. Typ.*, t. II, p. 719, où il dit *cujus modi ligneos typos ex buxi fruticc, perforatos in medio, ut zona colligari una jungique commode possint, ex Fausti officina reliquos. Moguntini aliquando me conspexisse memini.* — Voyez aussi Daniel Specklin, *in Chronico Argentoratensi*; il était né en 1536, et m. en 1589. *Voy.* Meerman, t. I, p. 25.

(2) On doit croire que c'est celui que Gutenberg avait rapporté de Strasbourg.

(1) Vers 1366 le peintre Van Eyck, de Bruges, avait inventé la manière de broyer les couleurs avec de l'huile plus ou moins cuite. C'était un acheminement à la fabrication de l'encre d'imprimerie, qui se compose de noir de fumée et d'huile réduite en vernis par la cuisson.

(2) Pierre Apianus, P. Grassari, Erasme et Chrétien Massaeus donnent même à Faust le titre de premier inventeur de l'imprimerie. Voy. Meerman, t. II, p. 137, 162, 165, 173. Trithème dit « que les trois inventeurs de « l'imprimerie, Gutenberg, Jean Faust et Schœfer, « son gendre, habitaient à Mayence la même maison. » *Annal. Hirsaug.*, t. II, p. 421.

(3) *Docum. apud Schœpflin Vind. Typogr. Doc.* n° VII. On y voit le fac-similé du beau manuscrit copié de la main de Schœffer. Les scribes étaient désignés sous le nom de clercs, titre que Pierre Schœffer ajoute quelquefois à son nom.

(4) *Faciliorem modum fundendi characteres excogitavit.* J. Arnold de Bergel, correcteur d'épreuves et connaissant la typographie, publia en 1841 à Mayence un petit poëme où, après avoir fait l'éloge de Gutenberg et de Faust, et de leur habileté à tailler sur bois les caractères mobiles, il ajoute que Schœffer leur vint en aide, et que personne ne gravait plus promptement que lui les types :

Et levi ligno sculpunt hi grammata prima.
Quæ poterat variis quisque referre modis..
Illis succurrit Petrus cognomine Schoeffer,
Quo vix cælando promptior alter erat....

(5) Ille sagax animi præclara toreumata finxit,
Quæ sanxit matris nomine posteritas;
Et primus vocum fundebat in ære figuras,
Innumeris cogi quæ potuere modis.

Toreuma, toreumatis, est tornatura vel tornatum vas, vel quidquid cælatur et tornatur. C'est la définition que donne Jean de Janua (de Gênes) dans *le Catholicon*, c'est-à-dire vase tourné, ou tout objet creusé et tourné, très-probablement un moule.

cussions qui hâtèrent la dissolution de la société le 6 novembre 1455.

Procès intenté par Faust.

Faust, reconnaissant en Schœffer les qualités pratiques qui paraissent avoir manqué à Gutenberg, ne crut pas prudent de continuer à lui payer 300 florins d'appointements par année pour les frais de l'entreprise. Il éleva donc des difficultés sur les sommes avancées déjà et sur les intérêts formant un total de 2,020 florins.

Faust prêta serment devant le tribunal, et Gutenberg fut condamné à payer les intérêts et la partie du capital qu'il avait employée à son profit personnel (1). Il résulte de ce compte d'intérêt que le prêt remonte à cinq ans deux mois et demi; par conséquent que l'acte de société date de 1450.

Gutenberg, probablement hors d'état de rembourser la somme dont il était déclaré redevable, dut transiger, et par un partage opéré à l'amiable, deux imprimeries rivales s'élevèrent à Mayence, l'une dirigée par Faust et Schœffer, l'autre par Gutenberg; ce fut nécessairement le capitaliste qui dicta la loi, d'où il dut résulter que l'imprimerie de Faust et de Schœffer fut la mieux pourvue en matériel.

En effet, Schœffer dut faire valoir ses droits sur les beaux caractères de la Bible de quarante-deux lignes, exécutée visiblement d'après son procédé, c'est-à-dire au moyen du poinçon en acier, de la matrice frappée en cuivre, et du moule à la main, reproduisant indéfiniment et promptement des lettres identiques au poinçon. Tandis qu'à Gutenberg revenaient naturellement ceux qui étaient exécutés d'après les anciens procédés, et par conséquent bien moins parfaits : tels sont en effet les types du *Catholicon* et ceux de la *Bible* de trente-six lignes. Ceux-ci avaient de plus l'inconvénient d'être plus gros; ce qui rendait l'impression plus coûteuse et l'ouvrage moins portatif. On conçoit que Faust et Schœffer, possesseurs d'un meilleur procédé, auront volontiers cédé à Gutenberg, avec le vieux fonds, les entreprises commencées, telles que le *Catholicon* et la *Bible de trente-six lignes*, mais avec l'obligation de n'y point mettre son nom, puisque chaque associé avait des droits à ces ouvrages (1).

Il résulte de ce procès que Faust est le capitaliste, et que c'est Gutenberg qui dirigeait l'atelier typographique dont il était le chef.

Quels furent les ouvrages imprimés pendant leur association? On l'ignore. Il est présumable, comme il arrive presque toujours dans les inventions, que les premiers travaux furent anéantis par l'effet même des perfectionnements successifs; et que les trois *quaternions* d'une Bible, commencée peut-être à Strasbourg et qui avaient coûté 4,000 florins, près de 20,000 francs, ne virent jamais le jour.

Lorsqu'on voit les imprimeurs Sweynheim et Arnold Pannartz imprimer en 1465 à Subiaco un *Donat* dont aucun exemplaire n'est parvenu jusqu'à nous, et dont on ignorerait complétement l'existence si l'évêque d'Aleria ne nous eût appris qu'il en avait été tiré trois cents exemplaires, on doit croire à l'existence de quelques ouvrages imprimés à très-petit nombre par Gutenberg, soit à Strasbourg, soit à Mayence, et dont aucun exemplaire ne se sera conservé (2). L'acte authentique par lequel Gutenberg lègue au couvent de sa sœur *les livres qu'il a déjà imprimés à cette heure et ceux qu'il pourrait imprimer à l'avenir* ne saurait laisser aucun doute à cet égard.

(1) Fournier et Mercier ont confondu cet acte avec celui du procès de Strasbourg en 1439.

Voici la plainte de Faust. Il a remis à Gutenberg pour achever son œuvre 800 florins d'or à 6 pour 100 d'intérêt par an; il lui a remis ensuite 800 autres florins.

Gutenberg ne lui a pas payé l'intérêt, qui pour les 800 premiers florins seulement s'élève à 280 florins.

Ces 1,600 florins de capital accrus des intérêts s'élèvent à 2,020 florins environ, que Faust réclame de Gutenberg. Faust affirme que, tant pour les 1,600 florins ci-dessus désignés que pour l'intérêt que Gutenberg n'a pas payé, Faust, qui a emprunté cette somme, se trouve par le compte des intérêts en perte de 56 florins.

A l'action de Faust, Gutenberg répond : qu'il a reçu de Faust les 800 premiers florins pour créer le matériel typographique, lequel a été donné en garantie à Faust, qui chaque année était tenu de fournir 300 florins pour payer les employés, le loyer de l'établissement, le parchemin, le papier, l'encre, etc.; que du moment où Gutenberg aurait rendu les 800 florins à Faust, le gage sur le matériel cessait, et que lui Gutenberg ne pouvait être obligé à affecter ces mêmes 800 florins aux autres frais relatifs à l'impression des livres; qu'il avait garanti à Faust 6 pour 100 d'intérêt, mais que Faust avait promis de ne pas les prélever si cette somme de 800 florins n'était remise à Gutenberg que par fractions et intervalles, et non tout à la fois; que quant aux derniers 800 florins, il était prêt à les rembourser.

Les juges, après la cause entendue, ont prononcé : s'il résulte des débats que Gutenberg a reçu de Faust outre les 800 florins, d'autres sommes qu'il n'a pas appliquées à l'entreprise commune, il devra les restituer à Faust, et si Faust affirme par serment ou par un témoignage suffisant qu'il a fourni la somme en question non de ses propres fonds, mais d'argent emprunté à cet effet pour obliger Gutenberg, celui-ci devait être tenu de payer les intérêts convenus. Faust prêta ce serment le 6 novembre 1488, en foi de quoi le notaire impérial Helmasperg a dressé cet acte.

Pierre Schœffer signa comme témoin l'acte du serment sous le nom de *Pierre Girnsheim*, clerc de l'évêché de Mayence.

(1) « Il est fort difficile de deviner pourquoi Gutenberg s'est abstenu de mettre son nom aux ouvrages qu'il a imprimés, » dit M. Daunou dans son *Analyse des opinions diverses sur l'origine de l'imprimerie.*

(2) Ce nombre de trois cents exemplaires était même trop considérable, puisque nous voyons les imprimeurs de Rome, encombrés de marchandise, obligés de recourir au pape pour en obtenir des secours. Vendelin de Spire ne tirait plusieurs ouvrages qu'à cent exemplaires. Il est donc probable que les premiers livres que Gutenberg et Faust imprimèrent n'excédaient pas ce nombre.

Deux imprimeries à Mayence, l'une de Faust et Schœffer, l'autre de Gutenberg seul.

Faust et Schœffer en abandonnant à Gutenberg le matériel imparfait et les caractères peu nombreux créés avec tant de temps et de peine savaient qu'il ne pourrait achever promptement les deux grandes entreprises commencées depuis longtemps en société. En effet le *Catholicon* ne parut qu'en 1460, et tout indique que la Bible sans date de trente-six lignes ne fût pas terminée avant cette époque, tandis qu'au moyen de leurs procédés, plus sûrs et bien plus expéditifs, Faust et Schœffer firent paraître la leur bien plus promptement. Il se peut même que lorsqu'ils cédèrent à Gutenberg l'ancien matériel et ce qui était déjà exécuté de la Bible de trente-six lignes, ils n'avaient pas encore commencé leur édition, assurés qu'ils étaient de pouvoir devancer Gutenberg par leur activité et au moyen de leur nouveau procédé pour fondre les caractères. Ils savaient d'ailleurs que leur édition l'emporterait sur celle de Gutenberg, puisqu'elle serait plus belle, et qu'ils pourraient même la vendre moins cher; attendu que, formant moins de feuilles, elle consommerait moins de papier et de vélin, dépense alors considérable (1).

C'est ce qui expliquerait naturellement l'apparition presque simultanée des deux Bibles imprimées à Mayence.

Cependant un acte du 20 juillet 1459 prouve que Gutenberg avait antérieurement à cette époque imprimé plusieurs ouvrages, la plupart religieux, et qu'il avait l'intention d'en imprimer d'autres; voici cet acte :

« Nous (Henne) Jean Gensfleisch de Sugeloch « et nous Friele Gensfleisch, tous deux frères, « faisons abandon au couvent de Sainte-Claire, à « Mayence, de tous les biens qui par le fait de « notre sœur Hebele ont passé à ce couvent, « soit par le fait de notre père Henne Gensfleisch, « soit par toute autre concession. Et quant aux « livres que moi *Henne* susdit *ai donnés* à « la bibliothèque du couvent, ils doivent y « rester toujours et à perpétuité; et je me « propose, moi Henne susdit, *de donner aussi* « de bonne foi à l'avenir audit couvent pour « sa bibliothèque, à l'usage des religieuses pré- « sentes et futures, pour leur *religion* et *culte* « soit pour la *lecture* ou le *chant*, les livres que « moi *Henne* AI DÉJA IMPRIMÉS A CETTE HEURE « OU QUE JE POURRAI IMPRIMER A L'AVENIR (1). »

Si l'on en croit le récit du chroniqueur J. P. Lignamine, imprimeur à Rome en 1458, l'activité de l'imprimerie de Gutenberg n'aurait pas été moins grande que celle de Schœffer. L'un et l'autre établissement imprimait chaque jour trois cents feuilles (2).

Cependant il ne paraît pas que Gutenberg ait imprimé d'autre ouvrage important que cette *Bible* et le *Catholicon*.

Wurdtwein (3) nous fait connaître une pièce qu'il avait communiquée à Meerman; c'est une circulaire (*openen brief*) publiée par Dietrich d'Isenburg pour protester contre Adolphe de Nassau, qui l'avait destitué. Un manuscrit du temps dit qu'elle fut imprimée à un grand nombre d'exemplaires, par le premier imprimeur de Mayence, Jean Gutenberg, en 1462, le mardi avant le dimanche *Lætare*.

Fischer attribue à l'imprimerie de Gutenberg, outre le *Catholicon*, les quatre ouvrages suivants :

1° *Mathæi de Cracovia Tractatus racionis et consciencie de sumpcione pabuli*, etc.; 22 feuillets petit in-4°, sans indication de date ni de lieu, et imprimé, dit Fischer, *avec le caractère du Catholicon*.

2° *Summa de articulis fidei et Ecclesiæ, edita*

(1) Dans quelques exemplaires de la Bible dite de quarante-deux lignes les huit premières pages ont seulement quarante lignes, les neuvième et dixième pages en ont quarante et une. Dans les deux exemplaires que possède le *British Museum*, j'ai vérifié que toutes les premières pages ont quarante-deux lignes, mais l'exemplaire de notre Bibliothèque Nationale a seulement quarante lignes aux huit premières pages, contenant le *prologue*; la page 9, qui commence la Genèse, en a également quarante, et le verso quarante et une. Toutes les pages suivantes ont quarante-deux lignes. Le premier volume a 324 feuillets, le second volume en a 317.

Voici l'indication écrite au bas de l'exemplaire de cette Bible (dite de Mayence) que possède la Bibliothèque Nationale.

« Ainsi finit la première partie de la Bible ou An- « cien-Testament, illuminée ou colorée en rouge et reliée (*illuminata seu rubricata et legata*) par P. Henri Albch, autrement dit Cremer, l'an du Seigneur 1456, à la fête de l'apôtre Barthélemy. »

Et à la fin du tome II : « Ce livre a été illuminé, relié et achevé par P. Henri Cremer, vicaire de l'église collégiale de Saint-Étienne de Mayence, l'an du Seigneur 1456, à la fête de l'Assomption de la vierge Marie. »

Ces souscriptions, écrites à l'encre rouge en caractères du temps, offrent tous les caractères de la vérité. La main est la même que celle qui a écrit les sommaires des chapitres.

Pour aider à distinguer cette édition des autres, également sans date, voici les premières lignes :

Incipit epistola sancti Iheronimi ad
Paulinum presbyterum de omnibus
Divine historie libris. Capitulum primum.
[F]rater Ambrosius
tua michi munus-
cula perferens, detulit

On ne peut donc assigner à cette Bible de date postérieure à celle de 1456. Par conséquent elle serait d'une année au moins antérieure au Psautier de Mayence de 1457, premier livre imprimé avec date.

(1) Fischer, *Essai sur les Monuments Typographiques de Gutenberg*, p. 46.

(2) Jacobus, cognomento Gutenbergo, patria Argentinus, et quidam alter, cui nomen Faustus, imprimendarum literarum in membranis cum metallicis formis periti, trecentas cartas quisque eorum per diem facere innotescunt apud Moguntiam Germaniæ civitatem. Johannes quoque, Mentelinus nuncupatus, apud Argentinam ejusdem provinciæ civitatem, ac in eodem artificio peritus, totidem cartas per diem imprimere agnoscitur. *Chronicon Summorum Pontificum, Imperatorum, etc., a* 1474 *ad ann.* 1486.

(3) Page 80.

a fratre Thoma de Aquino; 14 feuillets, sans indication de date ni de lieu, mais également *imprimée avec le même caractère que le Catholicon.*

3° *Hermanni de Saldis Speculum clarum nobile et preciosum ipsorum sacerdotum;* 16 feuillets petit in-4°, sans date, ni lieu.

4° *Tractatus de Celebratione Missarum;* 30 feuillets in-4°, sans date, ni lieu.

Quant à ces deux derniers, Fischer élève des doutes, attendu que les caractères ressemblent à celui que Schœffer a employé dans le *Scrutinium Scripturarum.*

C'est, je le répète, par une comparaison attentive des divers monuments primitifs de l'imprimerie, surtout lorsqu'ils sont sans date, et sans nom d'imprimeur ni de lieu, qu'on pourra reconnaître ce qui appartient à chaque atelier.

Ainsi, par l'examen que j'ai fait de plusieurs éditions sans date, sans nom d'imprimeur ni de lieu, qui existent à la Bibliothèque Nationale et qu'on croit imprimés à Mayence, je puis affirmer que Fischer s'est trompé quant au second des deux articles, *la Somme de saint Thomas*, à moins qu'il n'ait eu sous les yeux une autre édition que celle que j'ai examinée à la Bibliothèque Nationale (1). Les caractères de ce livre sont les mêmes que ceux d'une série d'ouvrages qui ont été imprimés par Schœffer et qui existent à notre Bibliothèque Nationale; ils sont identiques à ceux dont je donnerai la note plus loin. Quant au *Speculum clarum nobile et preciosum ipsorum sacerdotum* de Hermann de Saldis, Fischer a raison d'élever des doutes. Le caractère n'est pas celui du *Catholicon* ni celui des autres impressions de Schœffer. La Bibliothèque Nationale ne possédant pas le *Tractatus de Celebratione Missarum*, je n'en puis rien dire.

Au mois d'octobre 1462 la ville de Mayence, prise par Adolphe de Nassau, fut livrée à l'incendie, au pillage et aux assassinats (2). Aussi ne vit-on paraître aucun livre, ni dans l'imprimerie de Gutenberg ni dans celle de Faust et Schœffer, pendant les années 1463 et 1464.

Gutenberg néglige l'imprimerie.

Ce qui semblerait indiquer que Gutenberg, fatigué de la lutte difficile à soutenir contre Faust et Schœffer, se découragea, c'est que tandis que ses rivaux multiplient leurs publications, on ne voit rien sortir de l'atelier de Gutenberg (3), et l'acte du 17 janvier 1465 le nomme courtisan pensionné de l'archevêque Adolphe (4). M. Née de la Rochelle pense que cette faveur fut accordée à Gutenberg par l'archevêque Adolphe en récompense des services qu'il avait rendus comme imprimeur. Serait-ce donc pour ne pas perdre les droits attachés à son titre de noblesse, et pouvoir obtenir cette pension de courtisan, qu'il n'aurait pas voulu accoler son nom à celui de ses associés dans les œuvres industrielles?

Gutenberg étant mort sans héritier, son imprimerie, qui était fort inférieure à celle de Faust et Schœffer, ne tarda pas à disparaître, et personne ne fut intéressé à prendre la défense du premier inventeur de cet art. C'est ce qui explique le peu qui est dit de Gutenberg par ses contemporains, et la petite part qui lui fut faite alors.

Ainsi Érasme, dans la préface de son édition de *Tite-Live* (Mayence, 1518), ne dit rien de Gutenberg; c'est Faust seul qu'il désigne comme le créateur de l'imprimerie.

« Si jadis, dit-il, ceux qui vinrent en aide à « Origène et Jérôme en mettant à leur dis- « position des scribes et des peaux de vélin « ont mérité de grands éloges, combien n'en « doit-on pas aux ateliers des imprimeries « d'où sortent chaque jour des essaims d'ex- « cellents ouvrages, et à des prix aussi bas! « Si Ptolémée Philadelphe s'est acquis un re- « nom immortel dans la postérité pour la for- « mation de la bibliothèque d'Alexandrie, dont « la richesse égalait la renommée, mais qui « fut unique, quelles récompenses ne doit- « on pas à ceux qui chaque jour nous don- « nent tant de bibliothèques, et des livres en « tous genres et en toutes langues, aussi « nombreux que les étoiles de la voûte cé- « leste! La plus grande part de cette gloire « revient aux inventeurs de cette industrie « que j'oserai nommer divine, dont l'illustre « chef fut, dit-on, Jean Faust, aïeul de celui « à qui nous sommes redevables de ce *Tite-* « *Live* (1). En sorte que le mérite de cette « édition, que j'ai revue et corrigée en mille en- « droits d'après un très-ancien manuscrit, est « aussi bien dû à Jean Schœffer, par ses droits

(1) Fischer ne compte, il est vrai, que douze feuillets; l'édition que j'ai vu à la Bibliothèque Nationale en a quatorze.

(2) Trithème, *Gestis Friderici palat. victoriosi*, ap. Schellhorn. *Amœnitates litt.*, t. VII, p. 287.

(3) Kœhler, p. 100.

(4) Cependant il paraîtrait que par l'impression de la circulaire de Thierry d'Issemberg Gutenberg aurait pris parti pour le rival d'Adolphe de Nassau.

(1) « Si laudem haud quaquam vulgarem meruerunt olim qui Origeni et Hieronymo notarios ac membranas suppeditarunt, quantum vero laudis debetur typographorum officinis, quæ nobis quotidie bonorum voluminum effundunt examina, idque minimo pretio? Si Ptolomæus ille Philadelphus memoriam apud posteros sibi paravit immortalem ob bibliothecam Alexandriæ comparatam, insignem quidem illam ac locupletem, sed tamen unam; quid præmii debetur iis qui nobis quotidie totas bibliothecas, totosque, ut ita dixerim, librorum mundos in omni genere linguarum ac litterarum subministrant? Atque hujus quidem laudis præcipua portio debetur hujus, pæne divini dixerim, opificii repertoribus, quorum princeps fuisse fertur totius ævi memoria celebrandus, Johannes Faust, avus ejus cui LIVIUM hunc, tum auctum duobus voluminibus, tum innumeris locis ex codice vetustissimo castigatum debemus, ut hoc egregium decus partim ad Johannem Schœffer, velut hereditario jure, devolvatur, partim ad Moguntiacæ civitatis gloriam pertineat. »

« héréditaires à l'invention de l'imprimerie « qu'à la ville de Mayence. »

Il faut même que son titre d'inventeur de l'impression en types mobiles soit bien réel, pour que, par une sorte de sentiment de justice rétroactive transmis d'âge en âge, sa mémoire ait surmonté cette sorte de conspiration du silence à laquelle il semble lui-même avoir pris part.

LETTRES D'INDULGENCE.

Notre Bibliothèque Nationale possède un document du plus haut intérêt. Il n'y existait pas lorsque M. Van Praet a fait le catalogue et la description des *vélins*, c'est-à-dire de tous les premiers ouvrages imprimés sur vélin au commencement de l'imprimerie.

A la date du 12 août 1451, le pape Nicolas V accorda des indulgences plénières à ceux qui depuis le 1er mai 1452 jusqu'au même jour 1455 aideraient de leur bourse la cause du roi de Chypre, menacé par les Turcs (appelés *Teucros* dans cette lettre d'indulgence). L'ambassadeur et procureur général du roi de Chypre, P. Chappe, vint à Mayence y choisir des délégués pour recevoir en divers pays les aumônes contre délivrance d'un acte sur parchemin indiquant le nom du donateur, le montant de l'offrande, la date, et la signature des préposés à la vente des indulgences.

Munis d'un nombre suffisant de ces lettres d'indulgence, ils n'avaient plus sur leur route qu'à insérer dans les endroits laissés en blanc le nom du donateur, le chiffre et la date de la concession.

Ces lettres, dont un petit nombre s'est conservé par la piété des fidèles, devaient imiter parfaitement celles qui jusque alors avaient été écrites avec soin dans les chancelleries.

La pièce que possède notre Bibliothèque Nationale est d'une parfaite exécution.

Elle se compose de trente et une longues lignes d'environ cent dix lettres chacune; les caractères imitent l'écriture cursive, dont la forme gothique est arrondie. La grosseur d'œil répond à notre *philosophie* (dix points typographiques). Deux lignes en caractères gothiques, d'une forme carrée oblongue et d'une grosseur double du caractère cursif, équivalent à nos caractères dits de vingt points, ou *gros parangon*. Les lignes qui contiennent des mots de ce gros caractère avec lequel ils s'alignent sont par conséquent *parangonnées*.

On doit savoir gré à M. Léon de la Borde de s'être livré à une étude spéciale de ces lettres d'indulgence, et de nous avoir donné la description des dix-huit exemplaires disséminés en France, en Allemagne, en Belgique et en Danemark, où il les a examinés avec soin. Les quatre fac-similés (1) qu'il nous en donne nous permettent d'affirmer qu'il a existé trois éditions diverses de ces lettres :

Une édition de *trente et une lignes :*

Elle a eu deux tirages, l'un avec la date de 1454, l'autre de 1455.

Une édition de *trente lignes :*

Elle a eu aussi deux tirages, l'un avec la date de 1454, l'autre de 1455.

Une édition de *trente-deux lignes :*

On n'en connaît qu'un tirage, avec date de 1454.

Ces pièces sont-elles xylographiques ou imprimées en caractères mobiles?

Il résulte de l'exposé fait par M. Léon de la Borde des opinions diverses émises à ce sujet que les avis sont partagés. Breitkopf reste dans le doute; Lambinet est convaincu qu'elles sont xylographiques; Panzer et Van Praet les croient typographiques. M. Léon de la Borde est aussi de cette opinion. Elle semblait prévaloir; mais M. Wetter (1), dans son *Histoire de l'Imprimerie*, et M. Solzmann (2), déclarent « que tous les bibliographes s'étaient trompés, « et que ces lettres étaient imprimées sur « planches de bois, et par conséquent xylo- « graphiques. »

D'après les deux fac-similés que nous donne M. Léon de la Borde, et la *Lettre d'Indulgence* de *trente et une* lignes, dont l'un existe à notre Bibliothèque Nationale, tirage de 1454, l'autre, incomplet, à Leipsick, tirage de 1455, je puis affirmer que la lettre d'indulgence dont j'ai examiné l'original à notre Bibliothèque est imprimée en caractères mobiles : les lettres sont identiques, et de plus le gros caractère de vingt points est absolument le même que celui qui a servi à imprimer le calendrier in-f° dont la page portant la date de 1457 est à notre Bibliothèque Nationale, et ce caractère est identique à celui qui a servi à imprimer la Bible de trente-six lignes attribuée à tort à Pfister.

Me fiant à l'exactitude du fac-similé de l'exemplaire de Leipsick portant la date de 1455, je crois pouvoir affirmer que la même composition a servi à son impression et à celle de l'exemplaire de notre Bibliothèque Nationale. Les quatre IIII de la date MCCCCLIIII ont seulement été remplacés par un V; or, ce V est parfaitement identique à ceux qui se trouvent dans le texte (3).

(1) *Débuts de l'imprimerie à Mayence et à Bamberg*, ou *Description des Lettres d'Indulgence du pape Nicolas V pro regno Cypri*, imprimées en 1454; Paris, Techner, 1840. Il n'a été tiré qu'à petit nombre, les planches ont été détruites : il réunit donc le mérite de la rareté au mérite des observations très-intéressantes qu'il contient.

(1) Wetter, *Hist. de l'Imprimerie;* Mayence, 1836, in-8°.

(2) Jahrbüch., décembre 1836.

(3) Afin de pouvoir mieux m'en assurer j'ai fait des propositions à la bibliothèque de Leipsick pour qu'elle me cédât cet exemplaire; n'ayant pu l'obtenir, j'ai fait des démarches pour qu'on me l'envoyât en communication. Mais il faudrait recourir aux voies di-

La Bibliothèque du Musée Britannique possède maintenant l'exemplaire qui appartenait à M. Heyvood de Bristol. C'est l'édition de trente lignes datée de 1455. D'après le fac-similé qu'en a donné M. de la Borde, je croyais cette pièce exécutée xylographiquement; ayant pu examiner attentivement l'exemplaire original, j'ai acquis la certitude qu'elle est imprimée comme la précédente, avec des caractères gravés et fondus (1).

En comparant ce monument typographique, daté de fin avril 1455, avec ceux qui parurent les premiers à Mayence, j'ai acquis la certitude que le gros caractère n'est pas le même que celui de l'exemplaire de notre Bibliothèque Nationale: il est plus petit et identique à celui par lequel est imprimée la Bible de quarante-deux lignes (2). Ainsi voici deux monuments datés de 1454 et de 1455 où apparaissent les deux caractères des deux Bibles de Mayence; celle de trente-six lignes et celle de quarante-deux lignes. Cette découverte prouve que les caractères des deux Bibles existaient antérieurement à la dissolution de la société, qui n'eut lieu que le 6 novembre 1455.

Quant à la Lettre d'indulgence de trente-deux lignes, dont deux exemplaires, portant la même date, existent à Brunswick dans la bibliothèque du gouverneur, comme M. Léon de la Borde ne nous en a pas donné de fac-similé, nous nous abstiendrons d'en parler.

Outre la description de ces dix-huit lettres d'indulgence, il nous donne en appendice celle de quatorze autres, portant des dates diverses. M. Weigelt assigne à la première, dont le texte, en hollandais, est placé au-dessous d'une représentation grossière de la Passion de Notre-Seigneur, une époque qu'il recule jusqu'à 1410; mais les conjectures sur lesquelles il fonde son opinion ne sont que spécieuses, et sont combattues par M. Léon de la Borde. Les autres lettres d'indulgence sont une de 1463; une de 1480, *pro insula Rhodo;* une de 1481; une de 1487; quatre à la date de 1488; une de 1450; une de 1452, *pro bello contra Turchos;* une de 1509; une de 1512; une de 1517. La première lettre d'indulgence dont M. de la Borde donne le fac-similé est évidemment xylographique. Quant aux autres, nous ne pouvons émettre d'opinion qu'à l'égard des deux seules pièces, celle de 1487 (3) et celle de 1489, qui sont représentées lithographiquement; toutes deux nous ont paru xylographiques. Mais l'examen des originaux est indispensable pour décider cette question.

Nécessité d'examiner les monuments.

Les origines de l'imprimerie se sont éclaircies sur quelques points à l'aide de ces fac-similés; mais quelque exacts qu'on puisse et même qu'on doive les supposer, ils ne sauraient rendre le même service que l'examen des originaux, ainsi que j'en ai acquis la certitude, tant par l'étude des monuments primitifs que possédait mon père (1) que par ceux qui existent en si grand nombre à notre Bibliothèque Nationale, au British Muséum, à la Bibliothèque Royale de Vienne, etc.

Il est un moyen certain, sinon de résoudre toutes les difficultés qui entourent le berceau de l'imprimerie, du moins d'en éclairer beaucoup les ténèbres. Ce serait au prochain jubilé typographique de faire un appel aux conservateurs des bibliothèques publiques et aux particuliers tels que lord Spencer en Angleterre, M. Meerman à Leyde, MM. Yemeniz et Coste à Lyon; M. Labédoyère à Paris; M. Sylvain Van de Weyer à Bruxelles; M. F. Vergauwen à Gand; M. le prince de Lichtenstein en Autriche, etc., qui ont encore conservé le

plomatiques, qui peut être ne réussiraient pas mieux, et en tout cas exigeraient de longs délais.

(1) Je dois à l'extrême obligeance de M. Panizzi, directeur des livres imprimés de la bibliothèque du Musée Britannique, et de M. Watt, assistant, dont la science bibliographique égale l'extrême bienveillance, l'examen de cette pièce. M. Harris a bien voulu en exécuter pour moi un fac-similé tellement exact qu'il me permettra d'éclaircir quelques points encore obscurs des origines de la typographie.

(2) M. E. Duverger avait fait la même remarque, d'après les fac-similés donnés par M. de la Borde.

(3) Je crois qu'au lieu de: *Johannes Anthonius humilis abbas monasterii Sancti Gemini Marin*, il faut lire *Sancti Gemini Narni.*

(1) Dans sa belle bibliothèque se trouvait:

La Bible de Mayence, de quarante-deux lignes; — le Catholicon de 1460; — le Tewrdannoths de 1517, et presque toutes les editions *principes* des auteurs grecs et latins, telles que: Ptolémée, sa cosmographie, *Dominique de Lapis*, Bologne, 1462, date qu'on croit inexacte; — Saint-Augustin (*in monasterio Sublacenci*), 1467; — Clementis papæ Constitutiones, *Pierre Schœffer de Gernszheym*, Mayence, 1467; — Tacite, *Vendelin de Spire*, Rome, circa 1468; — Pline l'Ancien, *Joannes de Spire*, Venise, 1469; — Virgile, *Vendelin de Spire*, Venise, 1470; — Horace, *Zarottus*, Milan, circa 1470; — Térence, *Mentelin*, Strasbourg, circa 1470; — Tite-Live, *Vendelin de Spire*, Venise, 1470; — Salluste, *Vendelin de Spire*, Venise, 1470; — Justin, *Nicolas Janson*, Venise, 1470; Quintilien, *Campani*, Rome, 1470; — les Épîtres de Saint-Jerôme, *Pierre Schœffer de Gernszheym*, Mayence, 1470; — Flavius Josèphe, *Jean Scheussler*, Augustæ, 1470; — Pline le Jeune, *L. Carbo*, 1471; — Silius Italicus, *Swenheym et Pannartz*, 1471; — Valère-Maxime, *Pierre Schœffer de Gernszheym*, 1471; — Plaute, *Jean de Cologne et Vendelin de Spire*, 1472; — Polybe, *Swenheym et Pannartz*, Rome, 1473; — Herodote, *Jacques Rubeus* (le Roux), Venise, 1474; — Sénèque le Philosophe, *Moravus*, Naples, 1475; — Oppien, *Gallus Bonus*, 1478; — Euclide, *Radolt*, Venise, 1482; — Sénèque le Tragique, *Andreas Gallicus*, Ferrare, 1484; — Homère, *Nerlius*, Florence, 1488; — Isocrate, *Henri Germani*, Milan, 1493; — Théocrite, *Alde*, 1495; — Anthologie grecque *De Alopa*, Florence, 1496; — Aristophane, *Alde*, 1498; — Thucydide, *Alde*, 1502; — Sophocle, *Alde*, 1502; — Démosthène, *Alde*, 1504; — Platon, *Alde*, 1513; — Cicéron, *les Juntes*, 1536; — Diodore de Sicile, *Oporin*, Bâle, 1539; — Denys d'Halicarnasse, *Robert Estienne*, 1546; — Dion Cassius, *Robert Estienne*, 1548; — Appien, *Charles Estienne*, 1551; — plusieurs impressions xylographiques; — les premières éditions des livres de théurgie; — enfin d'admirables manuscrits.

noble goût des livres, afin de réunir de tous les points de l'Europe, soit à Paris, soit à Strasbourg ou à Mayence (1), les divers monuments typographiques de l'origine de l'imprimerie, même les monuments xylographiques C'est en ayant sous les yeux les types différents qui ont servi à chaque impression qu'il sera possible de les reconnaître, d'en suivre l'emploi, et de découvrir par la comparaison, soit du texte, soit des titres ou lettres capitales, soit des chiffres, des notes, de la ponctuation, enfin des divers signes et indications qui n'échapperont pas à l'œil exercé du graveur ou du fondeur en lettres, les diverses familles auxquelles ils appartiennent. Souvent même on pourra décider si telle impression est postérieure à telle autre, selon que les caractères sont plus ou moins usés. Tel est le vœu que je forme : tant qu'il ne sera pas exaucé, il faudra se borner à des conjectures plus ou moins plausibles, mais qui manqueront par la base, qui est la comparaison des monuments entre eux.

Psautier de Mayence.

L'examen attentif que j'ai fait des exemplaires du *Psautier* de 1457, appartenant l'un à la Bibliothèque Nationale (2), l'autre au British Muséum, me donne tout lieu de croire que l'exécution de ce premier livre imprimé avec date est due au procédé que j'ai indiqué précédemment, comme ayant été inventé par Gutenberg après son association avec Dritzehen, et dont j'ai fait souvent usage. Il consiste à enfoncer des caractères gravés en bois (3) dans du plomb au moment où, liquéfié par la chaleur, il est prêt à se figer. Ces matrices en plomb ainsi obtenues sont régularisées ensuite pour l'alignement et la hauteur comme les matrices ordinaires; puis au moyen du clichage à la main on retire de la matrice une empreinte en métal, laquelle, après avoir été dégagée des bavures, est replacée dans la matrice en plomb que l'on adapte à un moule. Le métal en fusion versé ensuite dans ce moule, tout en formant le corps de la lettre, se soude au cliché qui en forme l'œil. On retire ainsi de la matrice en plomb une lettre aussi parfaite que celle que nous obtenons par le procédé ordinaire.

Mais ces matrices en plomb ne peuvent produire qu'un nombre limité de clichés, c'est ce qui explique pourquoi dans le *Psautier* de Mayence les capitales, par exemple, sont toujours parfaitement identiques, attendu que, leur emploi n'étant pas fréquent, la même matrice pouvait sans s'altérer en produire le nombre nécessaire. En ayant soin de laisser refroidir de temps en temps une matrice en plomb, on peut obtenir aisément soixante à quatre-vingt lettres sans être obligé de renfoncer le poinçon en bois dans la matrice, ou de faire une nouvelle matrice avec le même poinçon de bois. Mais pour les voyelles et les lettres qui reviennent fréquemment (1), il fallait nécessairement multiplier les matrices. Or, chaque fois qu'on était forcé de renfoncer les poinçons en bois dans les matrices ou d'en faire de nouvelles, la forme du poinçon s'altérait par l'effet de la pression et de la chaleur, souvent même il était brûlé, pour peu qu'on l'enfonçât dans le métal trop chaud. Il fallait donc regraver souvent de nouveaux poinçons en bois : de là ces différences que l'on remarque dans les lettres dont l'usage est plus fréquent (2).

Les mêmes observations s'appliquent au caractère de moindre grosseur du *Psautier*.

La page 141 nous prouve que les ornements qui accompagnent les grandes lettres, et qui sont évidemment gravés en bois, ont été aussi fondus dans une seule et même matrice et multipliés par le clichage et la fonte, ainsi que je viens de le dire. Dans cette page se trouvent deux O ornés et deux D également ornés. Or,

(1) Koch proclamait devant l'Institut de Strasbourg que cette ville était le berceau de l'imprimerie; Schaab l'interrompit en lui disant : « Oui, mais c'est un ber- « ceau sans enfant. » Cette vive réponse résume la question. (*Mem.*, t. IV, p. 566.)

(2) Il a été acquis à la vente du comte Maccarthy, en 1817, au prix de 12,000 fr. L'exemplaire de la Bibliothèque de Vienne, le plus complet qui existe, a cent soixante-quinze feuillets. Celui que nous possédons n'a que cent soixante-neuf feuillets.

(3) Telles sont toutes les lettres capitales et les ornements gravés sur bois qui ont servi à l'impression de l'édition que nous avons faite en caractères gothiques de l'*Historial du Jongleur*, in-8°, 1829, des contes du *Gay Sçavoir* et du petit *Jehan de Saintré*. Les matrices en plomb existent encore dans notre imprimerie; mais elles sont en partie hors de service, étant déjà oxydées pour la plupart. C'est ce qui explique comment les caractères qui ont servi aux premiers livres imprimés ont dû promptement disparaître.

Fournier le Jeune se trompe encore lorsque dans son ouvrage sur *l'origine et les progrès de l'imprimerie*, p. 20 il affirme que « jamais on n'a fondu de matrices; on les a toujours frappées avec un poinçon d'acier. » Pour faciliter la frappe de poinçons très-délicats, tels que les capitales du grand caractère de *gothique ornée* gravées avec un talent remarquable par M. Cornouailles pour notre fonderie de caractères, j'ai fait fondre des matrices en cuivre d'après des matrices en plomb dont l'œil avait été frappé avec les poinçons d'acier; elles servirent de modèles au fondeur en cuivre. Après avoir été dérochées et évidées avec soin, pour parer à l'inconvénient du retrait opéré par l'effet du refroidissement, j'enfonçais de nouveau les poinçons d'acier dans ces matrices en cuivre ainsi fondues.

(1) L'expérience a prouvé que pour exécuter une fonte composée de cent mille lettres (*police* française) la lettre *e* entre dans ce calcul pour 10,800, tandis qu'il ne faut que 800 *j*, et qu'il faut 8,000 *a* et autant d'*n*, tandis que 500 *y* et 100 *k* suffisent. Pour la langue latine les proportions changent : il faut beaucoup plus d'*m* et d'*n*.

(2) Je me bornerai à une seule, au feuillet 20 *recto*, le mot *te* se reproduit trois fois, ligne 7, 8, et 9.

A la ligne 7 l'*e* monte.

A la ligne 8 la barre du *t* est d'aplomb avec le plein du haut de l'*e*.

A la ligne 9 la barre du *t* monte beaucoup sur l'*e*.

on remarque dans l'ornement de l'un des O quelques cassures et écrasements qui n'existent pas dans l'autre; preuve évidente que ce ne peut être le même ornement qui, ayant d'abord servi pour l'impression en rouge, aurait ensuite été repris pour servir à l'impression en bleu; d'ailleurs dans cette même page l'un des O est imprimé en rouge et l'ornement en bleu; tandis que dans l'autre, l'O est imprimé en bleu et l'ornement en rouge. Il en est de même pour la lettre D.

Ces rentrées des deux couleurs sont faites avec une régularité qui surprend, surtout lorsqu'on songe que l'impression se faisait sur parchemin, qui doit être très-humecté avant de pouvoir être mis sous presse. Or, le degré d'humidité variant nécessairement pendant le cours des trois tirages successifs, noir, rouge et bleu, devait produire un *retrait* dans le parchemin et accroître les difficultés, auxquelles s'ajoutaient nécessairement les imperfections de la presse.

J'exprimais cet étonnement à M. de la Rue, avec qui j'examinais au British Muséum, le 3 juin 1851, le bel exemplaire du Psautier qui s'y trouve, et j'admirais comment cette retiration, déjà si parfaite dans l'exemplaire de notre Bibliothèque Nationale, ne l'était pas moins dans cet autre exemplaire; alors il m'apprit comment une régularité aussi merveilleuse occasionna la découverte du procédé d'impression à plusieurs couleurs qui porte le nom de Congrève, et qui aurait dû porter celui de Schœffer.

Le célèbre imprimeur de Londres M. Bensley montrait un jour à M. Congrève comme un phénomène typographique la grande lettre B qui est la première du Psautier, et dont les ornements en bleu et en rouge rentrent si parfaitement les uns dans les autres. L'examen attentif qu'en fit M. Congrève lui fit découvrir qu'une pareille régularité ne pouvait être obtenue par des impressions successives, et que le tout avait dû être imprimé d'un seul coup de presse au moyen de deux parties gravées séparément, et s'adaptant l'une dans l'autre, après avoir été couvertes séparément l'une d'encre bleue, l'autre d'encre rouge.

Ainsi ce procédé, inventé depuis près de quatre siècles par Schœffer, ne fut deviné que de nos jours et devint l'objet d'un brevet d'invention, dont l'importance fut jugée telle par le gouvernement anglais qu'il confia à M. Congrève des impressions en nombre considérable et qui exigeaient une garantie contre la contrefaçon, qu'on crut pouvoir éviter par la perfection de ce procédé.

M. Brunet dit qu'on ne connaît que sept ou huit exemplaires du *Psautier* de 1457, et qu'aucun exemplaire n'est conforme aux autres, soit pour le contenu, soit pour le nombre des feuillets et la distribution des lignes, soit enfin pour l'orthographe des mots ou pour la souscription.

Si l'on parvient à réunir et à comparer à la fois ces sept ou huit exemplaires, quelques-uns des mystères de l'imprimerie pourront être éclaircis. Ces changements sur chaque exemplaire ont-ils été opérés sous presse, ou a-t-on retiré les formes une à une pour y faire les changements sur le *plomb*? Quelles sont les lettres qui diffèrent, quelle altération ont-elles éprouvée? etc. Toutes ces questions ne peuvent être résolues par correspondance ou par des fac-similés plus ou moins exacts.

Mais dans quel but ces variations pénibles et coûteuses existent-elles dans un livre où la souscription placée à la fin dévoile le mystère de l'imprimerie?

Pierre Schœffer et Faust cherchent à faire oublier Gutenberg.

C'est en vain que le gendre et le petit-fils de Faust ont voulu ravir à Gutenberg ses droits d'inventeur pour les transférer à Faust. Il suffit que ces droits aient été proclamés une fois par l'aveu même de Jean Schœffer, fils de Pierre Schœffer et petit-fils de Faust, pour annuler tout ce que Pierre et Jean Schœffer n'ont cessé de répéter à leur seule louange dans tous les livres qu'ils ont imprimés.

Dans sa dédicace à l'empereur Maximilien, en tête du *Tite-Live* traduit *en allemand* et imprimé par Jean Schœffer, il déclare « que c'est « à Mayence que l'art admirable de la typo- « graphie a été inventé par l'ingénieux Jean « Gutenberg, l'an 1450, et postérieurement « améliorée et propagée pour la postérité par « les capitaux et les travaux de Jean Faust et « de Pierre Schœffer. »

Voilà la vérité! et certes aucun témoignage ne saurait être plus authentique et plus solennel; *sa date est de* 1505, époque tellement rapprochée que les témoins étaient encore vivants. Il est écrit en *allemand*, et par conséquent destiné à être lu de tous (1). Cependant nous voyons en 1509, en 1515 et 1516 ce même Jean Schœffer imprimer audacieusement, *en latin* il est vrai, tout le contraire. Désormais, excepté ce Tite-Live, aucun livre

(1) Solich wergk das in der loblichen Stadt Mentz, gefertigt und getruckekt ist, woll Ewr. Ko. M. gnediglich unemen, in welcher Stadt auch anfengklich die wunderbahre Kunst der Truckerey, und im ersten von dem kunstreichen Johan Gutenberg, do mann zalt nach Christi unsers Herrn Geburt, tausend vierhundert und funffzig Jare, erfunden, und darnach mit vleiss, kost und arbeyt Johannen Fausten und Peter Schœffers zu Mentz gebesserth und bestendig gemacht ist worden, darum dieselbe Stadt nicht allein bey Teutscher nation, sunder auch bey aller Welt in ewige Zeit (als wohlverdyneth) gepreysst und gelobt solle werden, und dye Burger und Einwohner doselbst des billig genyssen.

Dedicatio T. Livii germanice versi, Mayence, 1505.

imprimé par Pierre Schœffer et par son fils Jean ne parle plus de Gutenberg; ce sont Faust et Schœffer qui sont les inventeurs.

Dans la souscription imprimée par Jean Schœffer à la fin d'un bréviaire, il déclare dès 1509 (1) « qu'il a été imprimé à Mayence aux « frais et par le labeur de l'honnête et vigilant « Schœffer, citoyen de Mayence, dont l'aïeul « inventa le premier l'art de l'imprimerie et le « mit à exécution. »

Six ans plus tard, en 1515, à la fin d'un ouvrage de l'abbé Trithème *Breviarium Historiæ Francorum*, cette même imposture est réitérée avec plus de détail (2). On y lit :

Impressum et completum est præsens Chronicarum opus anno Domini MDXV in vigilia Margaretæ virginis, in nobili famosaque urbe Moguntina, hujus artis impressorie inventrice prima per Johannem Schöffer, nepotem quondam honesti viri Johannis Fusth, civis Moguntini, memorate artis primarii auctoris; qui tandem imprimendi artem proprio ingenio excogitare specularique cœpit anno dominicæ nativitatis MCCCCL indictione XIII, regnante illustrissimo Rom. Imperatore Frederico III, præsidente sanctæ Moguntinæ sedi reverendissimo in Christo patre, domino Theodorico, pincerna de Erpach, principe electore. Anno autem MCCCCLII perfecit deduxitque eam (divina favente gratia) in opus imprimendi, opera tamen ac multis necessariis adinventionibus Petri Schöffer de Gernsheim, ministri suique filii adoptivi, cui etiam filium suam Christinam Fusthin pro digna laborum multarum adinventionum remuneratione nuptui dedit. Retinuerunt autem hi duo jam prænominati Johannes Fusth et Petrus Schöffer hanc artem in secreto (omnibus ministris ac familiaribus eorum, ne illam quoquo modo manifestarent, jurejurando adstrictis). Quæ tandem de anno domini MCCCCLXII per eosdem familiares in diversas terrarum provincias divulgata haud parvum sumsit incrementum.

« Cet ouvrage a été imprimé l'an de Notre-« Seigneur 1515, à Mayence, où l'imprimerie fut « inventée pour la première fois par Jean Schœf-« fer, petit-fils de feu l'honorable Jean Fusth, « de Mayence, le premier auteur de cet art mé-« morable. Ce fut lui qui, par ses propres idées, « commença à imaginer et à porter toute son « attention à l'art de l'imprimerie l'an de Notre-« Seigneur 1450, la treizième de l'Indiction. « Dans l'année 1452, il perfectionna cet art, et « avec la grâce divine il le porta au point de « pouvoir imprimer à l'aide du concours et « des nombreuses et nécessaires inventions de « Pierre Schœffer de Gernsheim, son ouvrier « et son fils adoptif, auquel il donna en ma-« riage sa fille Christine Fusthin, comme digne « récompense de ses travaux et de ses nom-« breuses inventions. Mais les surnommés « Jean Fusth et Pierre Schœffer gardèrent se-« cret cet art (tous les ouvriers et domestiques « s'étant liés par un serment de ne le découvrir « en aucune manière). Enfin en 1462 cet art, « divulgué en divers pays par ces mêmes em-« ployés, prit un grand accroissement. »

En 1518 on lit dans le privilége accordé à J. Schœffer par l'empereur Maximilien pour l'impression de *Tite-Live* en LATIN. « Maximi-« lien, etc., à notre honorable, cher et fidèle « Jean Schœffer, chalcographe mayençais, « accordons notre grâce impériale, et étant in-« formé et instruit, sur la foi de dignes témoins, « que l'ingénieuse invention de la chalcogra-« phie dont son aïeul est l'auteur (1), par « d'heureux développements, s'est étendue « dans tout le monde, etc.; voulant donc à cause « de son aïeul, si digne de la faveur et de la « recommandation universelle, attendu cette « divine invention, protéger, etc., faisons dé-« fense à tout chalcographe, etc. (2).

Ulrich Hutten, Nicolas Carbachius et Érasme, dans des préfaces et lettres qui accompagnent cette édition de *Tite-Live*, confirment ces faits. Aucun d'eux ne parle de Gutenberg.

Il est toutefois singulier qu'en accordant à Schœffer ce brevet *sur la foi de dignes témoins*, la chancellerie impériale se soit mise en contradiction :

1° Avec la déclaration de Jean Schœffer lui-même, qui dans sa dédicace au même empereur, treize ans auparavant, proclame Gutenberg l'inventeur de l'imprimerie;

2° Avec la concession faite en 1466 à Jean Mentelin, imprimeur à Strasbourg, par l'empereur Frédéric III, d'armes portant cette devise : *Virtutem mente coronat*, et avec cette indication : *Primo typographiæ inventori ac suis concessum* (3).

C'est ce même Frédéric III qui dès 1470 avait autorisé les typographes à porter des robes brodées d'or et d'argent, et leur avait ac-

(1) Souscription du *Breviarium secundum ritum Ecclesiæ Moguntinæ*, 1509. « Impressum Moguntiæ « impensis et opera *honesti* et *providi* viri Johannis « Schœffer, civis moguntini, cujus avus primus artis « impressoriæ fuit inventor et auctor, anno salutis « feræ incarnationis 1509, in vigilia Nativitatis Mariæ. » Les épithètes que se donne Schœffer sont curieuses : *Honestus et providus!* Passe pour *prévoyant*, puisqu'il espérait transporter à sa famille l'honneur dû à Gutenberg; mais certes le procédé n'est pas *honorable*.

(2) Elle se trouve également répétée et disposée en lignes décroissantes et croissantes ayant la forme d'X dans une seconde édition du même *Breviarium Historiæ Francorum* de Trithème, réimprimé *cum privilegio cesareæ majestatis, jussu et impensis honesti viri* JOANNIS *Haselperg ex Aia majore Constantiensis diœcesis*. Cette même souscription a été répetée par J. Schœffer en 1516, au bas du *Breviarium Ecclesiæ Mindensis*.

(1) *Voy.* col. 594.

(2) Si toutefois ce privilége a jamais existé.

(3) Le succès de la ruse du petit-fils de Faust, Jean Schœffer, aura, je pense, encouragé le petit-fils de Mentelin à chercher, à son exemple, à annihiler Gutenberg, dans l'idée que Strasbourg, rivale de Mayence, fermerait les yeux sur cette fraude *pieuse*, qui tendait à restituer à Strasbourg toute la gloire dont Mayence l'avait frustrée.

cordé des armes de noblesse (1); en sorte, dit Meerman, que la typographie, au quinzième siècle, était exercée par des personnes de l'ordre de la chevalerie et de l'Église.

En 1524, à la suite de l'édition de *Saint-Prosper*, on lit cet avis de Jean Schœffer :

« Cher lecteur, on a remarqué que les enfants ressemblent à leurs parents au physique et au moral; ce qui n'est pas un motif pour ne pas savoir gré à celui qui suit les traces de ses ancêtres, lorsqu'ils les ont précédés dans la bonne voie. C'est ainsi que, pour ne point dégénérer de mon aïeul maternel, Jean Faust, et de mon très-cher père, Pierre Schœffer, tous deux citoyens de Mayence, qui les premiers de tous inventèrent et mirent en œuvre la chalcographie dans cette ville, bien moins en vue de leurs intérêts que de l'utilité publique, je me suis efforcé, autant que je l'ai pu, de faire avancer cet art et de découvrir dans la poussière des bibliothèques les plus anciens manuscrits dont j'ai communiqué les exemplaires à qui les voulait lire hors de mon imprimerie. Voilà quel fut mon but en publiant cet *Opuscule de Saint-Prosper*, copié sur un texte très-ancien. Si les lecteurs m'en savent gré, ce sera un puissant motif pour faire d'autres recherches de textes plus importants et plus rares, ceux surtout que je croirai profitables à la religion chrétienne. »

Prétentions de Bamberg.

Il est probable que le démembrement d'une partie de l'imprimerie de Gutenberg précéda sa mort. C'est ce qui expliquerait comment le caractère qui lui avait servi pour l'impression de la Bible de trente-six lignes aurait paru subitement à Bamberg, si l'on adoptait l'opinion émise pour la première fois en 1794 dans un article anonyme inséré au *Meusel Magazine* (2), où on attribue à Pfister l'impression de la Bible exécutée avec ces mêmes caractères usés de la Bible de Gutenberg.

M. Léon de la Borde, qui adopte et soutient cette opinion, l'appuie du renseignement extrait du manuscrit de la Bibliothèque de Cracovie daté de 1459 (3), où le chroniqueur anonyme dit avoir vu à Bamberg un graveur en lettres qui sculptait une Bible entière sur des planches (*lamellas*), et qu'en quatre semaines il en imprima la gravure sur parchemin.

M. de la Borde, frappé de cette apparition subite à Bamberg, et dès 1459, d'une typographie en état d'exécuter aussi rapidement une impression d'une telle importance (ce qui suppose toutes les opérations préalables, telles que la gravure des poinçons, la frappe des matrices et la fonte des caractères), crut pouvoir l'expliquer en adoptant l'idée que Pfister, employé peut-être comme ouvrier chez Gutenberg, avait pu lui acheter ses caractères usés et les transporter à Nuremberg. « Ce « qui, dit-il, explique d'une manière aussi évi- « dente que naturelle la présence instantanée « en 1459 à Bamberg d'une imprimerie sans « précurseur, et sa disparition non moins su- « bite, sans continuateur, comme sans tradi- « tion (1). »

Mais Lichtenberger (2) me semble avoir démontré qu'on ne pouvait admettre qu'un ouvrage aussi considérable qu'une Bible en trois volumes in-folio, et qui n'a pas moins de quatre cent trente-cinq feuillets, ait pu être imprimée en 1459 à Bamberg, dans l'espace de vingt-trois jours, selon le récit de Paul de Prague. En effet, puisque d'après ce que nous apprend Philippe de Lignamine (qui était lui-même imprimeur), Gutenberg et Faust à Mayence, Mentelin à Strasbourg, et postérieurement Sweynheim et Pannartz à Rome, ainsi qu'Ulrich Gallus, imprimaient par jour trois cents exemplaires d'une feuille, il aurait fallu que Pfister consacrât pour l'impression de la Bible au même nombre de trois cents exemplaires quatre cent trente-cinq jours. On doit donc ne tenir aucun compte de cette opinion récente, appuyée sur ce récit du chroniqueur, et n'attribuer à Pfister que des impressions d'ouvrages à gravures accompagnées de texte, tels que 1° Recueil de quatre-vingt-cinq *Fables* en allemand, avec cent un sujets gravés en bois et accompagnés d'un texte probablement xylographique, formant en tout vingt-huit feuillets, imprimé à Bamberg, en 1461, comme la souscription l'indique; 2° les *Quatre Histoires* de Joseph, Daniel, Judith et Esther, en allemand (3), portant le nom de Pfister et la date

(1) Il donna pour armes aux compositeurs un aigle et aux typographes un griffon dans les serres de l'aigle, et dans celles du griffon est un tampon d'imprimerie, avec le casque ouvert, surmonté d'une couronne. *Fugger OEsterreichischen Ehrenspiegel*, l. V, c. II, p. 829, Nuremberg, 1668, in-f°. Et surtout les notes du professeur Trotz sur H. Hugo, *De Prima Scribendi Origine*, p. 835-8.

(2) *Meusel Magazin*, VII STUCK, p. 22.

(3) Voy. col. 861.

(1) *Debuts de l'imprimerie à Mayence et à Nuremberg*, pages 24 et 39.

(2) *Initia Typographica*, p. 81.

(3) Au soixantième feuillet recto se trouvent treize lignes rimées, dont voici la traduction : « Chaque homme désire de cœur être savant et bien instruit; sans maître et sans livre cela ne saurait être; d'ailleurs, nous ne savons pas tous le latin. Ces réflexions m'ont occupé quelque temps. J'ai réuni et rédigé les quatre histoires de Joseph, Daniel, Judith et Hester, à bon escient. Dieu accorda sa protection à ces quatre personnages, comme il le fait toujours aux bons. Ce livret, dont l'objet est de nous apprendre à améliorer notre vie, a été mis à fin à Bamberg. Dans cette ville ALBRECHT PFISTER l'a imprimé l'an où l'on compte *mil et quatre cent deux et soixante* : telle est la vérité; peu de temps après, le jour de Saint-Walpurge, qui peut nous obtenir grâce abondante, paix et la vie éternelle. Amen. »

Voyez Camus, *Notice d'un livre imprimé à Bamberg en* 1462 (Paris, 1799).

de 1462, ayant cinquante-huit feuillets et soixante et une figures, gravées sur bois, au bas desquelles est un texte de dix-sept lignes.

On doit aussi lui attribuer : 1° un *Recueil de plaintes contre la Mort*, avec les réponses de la Mort, formant vingt-quatre feuillets, avec cinq grandes gravures en bois ; 2° une *Bible des Pauvres*, formant dix-sept feuillets, avec un grand nombre de gravures en bois. Ces deux ouvrages, qui ne portent point de date, sont annexés au *Livre des Quatre Histoires*, dans le précieux exemplaire que possède notre Bibliothèque Nationale. Les caractères sont identiques à ceux qui ont servi à ce *Livre des Quatre Histoires*.

Le récit du chroniqueur sur lequel M. de la Borde appuie son opinion s'applique parfaitement à cette *Bible des Pauvres*, c'est-à-dire à un abrégé de la Bible avec images en bois et explications, soit xylographiques, soit en caractères mobiles, et non à une œuvre typographique telle qu'une Bible en deux gros volumes in-folio. Il est évident que les ouvrages de Pfister sont moins ceux d'un typographe que ceux d'un graveur en bois exécutant des images avec légendes, comme le faisait ce *Libripagus*, c'est-à-dire ce graveur en relief, que Paul de Prague dit avoir vu taillant dans des planches en bois les figures de cette *Bible des Pauvres* (de dix-huit feuillets) (1) et l'imprimant tout entière en quatre semaines. Les légendes, gravées d'abord xylographiquement, *ex solido ligno*, auront été remplacées plus tard par un texte composé avec les caractères ayant servi à Gutenberg pour imprimer la Bible de trente-six lignes. Un fait nouveau, et qui me semble décisif, vient à l'appui de mon opinion. C'est l'identité des caractères de la Bible de trente-six lignes avec ceux du gros caractère employé dans les *Lettres d'Indulgence*, dont la date remonte à 1454, en sorte que si l'on attribue à Pfister l'impression de la Bible de trente-six lignes, parce que les caractères se reproduisent dans le *Livre des Quatre Histoires*, il faudrait par la même raison lui faire imprimer aussi ces *Lettres d'Indulgence*.

Il est notoire que Gutenberg possédait une imprimerie considérable, d'abord avec Faust et Schœffer, ensuite à lui seul ; or, comment expliquer son oisiveté ? N'est-il pas plus simple d'admettre que Gutenberg avait prêté ou vendu des caractères à Pfister pour composer le peu de texte qui accompagne ses livres ornés de gravures.

Quant au *Recueil des Fables* dont l'exemplaire unique est dans la Bibliothèque de Wolfenbuttel, si le fac-similé qu'en donne Falkenstein est exact, non-seulement les caractères ne seraient point les mêmes que ceux de la Bible de trente-six lignes, mais par les différences notables que l'on remarque dans les lettres, il doit être regardé comme xylographique.

(1) Celle que décrit Camus, et qui existe à la Bibliothèque Nationale, a dix-huit feuillets, dont dix-sept imprimés.

Mort de Gutenberg.

Gutenberg mourut un peu avant le 25 février 1468. L'acte suivant peut faire croire qu'il eut pour associé ou pour bailleur de fonds le docteur Homery.

« Moi le docteur Conrad Homery, je reconnais par les présentes que le très-haut prince mon cher maître (l'archevêque Adolphe) m'a fait remettre toutes les formes, les caractères, les outils et instruments faisant partie du métier laissés par Jean Gutenberg après sa mort, instruments qui m'appartiennent, et sont encore aujourd'hui en ma possession, et par contre je m'engage à n'imprimer avec ces formes et caractères qu'à Mayence seulement, et nulle part ailleurs. Quant à la vente des ouvrages, tout bourgeois de Mayence aura la préférence, à égalité de prix sur un étranger, et sera servi avant tout autre.

« En foi de quoi j'appose mon sceau à cet écrit, fait le 25 février 1468 (I). »

Cette clause imposée par le prince archevêque Adolphe au détenteur de l'imprimerie de Gutenberg, de n'imprimer qu'à Mayence, prouve l'importance qu'il attachait à la conservation de cette imprimerie comme monument d'une invention si honorable pour Mayence. Peu de temps après, elle fut transférée à Eltvil, bourg attenant à Mayence, où le prince Adolphe avait fixé sa résidence. C'est là que Nicolas Bechtermuntze imprima, en 1469, un dictionnaire (2), avec le même caractère que celui du *Catholicon*, et le réimprima de même en 1477 (3).

PIERRE SCHOEFFER.

Pierre Schœffer, qui survécut longtemps à Gutenberg, continua ses publications de plus en plus renommées, qui toutes portent son nom, ou quelquefois seulement son double écusson, imprimé ordinairement en rouge. Schœffer a toujours soin de mentionner dans sa souscription que c'est lui Pierre Schœffer et Jean Faust qui sont les inventeurs de la gravure et de la fonte des caractères. Son fils Jean Schœffer reproduit perpétuellement cette mention, si flatteuse pour sa famille ; et comme tous ceux de ses contemporains qui

(1) *Wurdtwein biblioth. Moguntina ;* Augsbourg, 1787, p. 96.

(2) Connu sous le nom de *Ex quo*. C'est en effet par ces mots que commence ce vocabulaire latin-allemand.

(3) Ces deux éditions portent pour épigraphe : « *Præsens hoc opusculum non styli aut pennæ suffragio, sed nova artificiosaque inventione quadam, ad eusebiam Dei, industrie per Nicolaum Bechtermuntze et Wigandum Spyesz de Orthenberg, in Altavilla est consummatum, sub anno Domini, etc. Hinc tibi, sancte pater...*

écrivirent sur l'origine de l'imprimerie s'adressèrent naturellement à l'un d'eux pour en obtenir des renseignements, les informations qu'ils en recevaient tournaient toutes au désavantage de Gutenberg.

Est-ce un sentiment de remords ou de sincérité, réveillé en Schœffer par la mort toute récente de Gutenberg, qui lui fit placer à la fin de son édition des *Institutes* de Justinien, imprimées par lui en 1468, ces vers (1) où, sans que le nom de Gutenberg soit prononcé, deux *Jean* sont signalés comme premiers inventeurs de la gravure des caractères d'imprimerie, ce qui semblerait désigner *Jean* Gutenberg et *Jean* Faust, tous deux de Mayence? Dans cette même pièce de vers il est dit que *Pierre* (Schœffer) vint s'adjoindre à eux; mais que bien qu'il fût venu le dernier, il dépassa ses deux devanciers; ce qui semble être une allusion au passage de l'Évangile de saint Jean, ch. xx, v. 3-8, où il est dit que saint Pierre, bien que saint Jean l'eût précédé, entra cependant le premier dans le sépulcre du Christ. Voici le passage; il suffit pour juger du style :

Hos dedit (2) eximios sculpendi in arte magistros,
Cui placet en mactos (3) arte sagire (4) viros,
Quos genuit ambos urbs Moguntina Joannes
Librorum insignes protocharagmaticos (5).
Cum quibus optatum Petrus venit ad polyandrum (6),
Cursu posterior, introeundo prior;
Quippe quibus præstat sculpendi lege sagitos :
A solo dante lumen et ingenium
Natio quæque suum poterit reperire caragma (7)
Secum : nempe stilo preminet omnigeno.

Ce qui veut dire probablement que Pierre Schœffer pénétra au fond le plus caché de la typographie par son habileté à graver les caractères, et surtout à les fondre.

Ses impressions avec Jean Faust.

Nous indiquerons sommairement les principaux ouvrages sortis de l'imprimerie de Jean Faust et de Pierre Schœffer.

Le premier et le plus remarquable est le célèbre *Psautier de Mayence,* dont nous avons déjà parlé. Il semble que Schœffer, voyant que le mystérieux silence gardé jusque alors pour la publication de la Bible et de quelques autres ouvrages ne pouvait plus se prolonger, voulut que le premier livre avoué publiquement par l'imprimerie démontrât la supériorité de la typographie sur la calligraphie. Dans ce but il multiplia le jeu des couleurs imprimées et des rentrées en rouge, en bleu et en noir, et surmonta des difficultés qui sont encore un sujet d'étonnement.

Fier de ce chef-d'œuvre, il semble que dans la souscription imprimée en encre rouge au dernier feuillet, l'imprimeur porte défi à l'écriture en proclamant la beauté des lettres initiales, le luxe des dessins en couleur et l'art ingénieux d'imprimer au moyen de caractères sans recourir au moindre trait de plume; enfin, c'est en rendant gloire à Dieu d'une aussi merveilleuse industrie, qu'il annonce l'achèvement de cette œuvre par les soins de Jean Faust de Mayence et de Pierre Schœffer de Gernszeim, la veille de l'Assomption de l'année 1457 (1).

Mais en proclamant ainsi ses titres réels à la reconnaissance de la postérité, Schœffer, par l'oubli affecté du nom de Gutenberg, les entache d'ingratitude; il eût été plus glorieux pour lui de rendre hautement justice à son prédécesseur.

En voyant dans cette souscription le mot *spalmorum* au lieu de *psalmorum*, tout imprimeur devra se consoler lorsque dans le grand nombre d'impressions exécutées de nos jours avec tant de célérité il découvrira quelqu'une de ces erreurs et transpositions de lettres qui blessent encore plus l'œil typographique qu'une note fausse blesse une oreille musicale. Ajoutons aussi pour notre consolation qu'on rencontre une pareille erreur dans la très-courte préface que Robert Estienne a placée en tête de sa belle édition du *Nouveau Testament* grec, 1549, in-18, où le mot *pulres* au lieu de *plures* est la marque qui distingue la bonne édition (2).

En 1459 parut une nouvelle édition du *Psautier de Mayence,* imprimée avec les

(1) *A nemine intellecta hactenus verba poetastri*, dit Meerman. Tant il semble que chacun ait pris à tâche d'obscurcir cette question ténébreuse.

Ces vers, qui font partie d'une sorte de poëme, donnent une triste idée du goût et de la latinité du correcteur d'épreuves de Schœffer, maître Franciscus, qui en est l'auteur ou le collaborateur, autant que son latin barbare et presque inintelligible permet de le supposer.

(2) *Deus sous-entendu.*

(3) *Mactos pour magis auctos. Voy.* Festus. Mactare *est employé par Plaute dans le sens* d'augere.

(4) *Sagire* et *sagitos, pour saginare, saginatos.*

(5) De χάραγμα, mot grec employé quelquefois pour *charucter.*

(6) Ducange, au mot *polyandrum*, nous apprend qu'au moyen âge ce mot était souvent employé dans le sens de *sepulchrum*, *monumentum.* C'est une allusion à l'hymne *O filii et filiæ.*

Sed Johannes apostolus
Cucurrit Petro citius,
Ad monumentum venit prius,
Alleluia.

(7) Ainsi toute nation pourra imprimer avec le caractère d'écriture de sa langue, l'hébreu, le grec, etc.

(1) Presens Spalmorum Codex, venustate capitalium decoratus rubricationibusque sufficienter distinctus, adinventione artificiosa imprimendi ac characterizandi, absque calami ulla exaratione sic effigiatus, et ad eusebiam Dei, industrie est consommatus, per Johannem Faust, civem moguntinum, et Petrum Schœffer de Gernszeym, anno Domini millesimo CCCCLVII, in vigilia Assumptionis.

(2) Ce qui rappelle cette épigramme piquante de Pons de Verdun :

C'est elle! Dieu que je suis aise!
Oui, c'est la bonne édition.
Les voilà, pages neuf et seize,
Les deux fautes d'impression
Qui ne sont pas dans la mauvaise.

mêmes caractères ; mais la composition est nouvelle, les pages ont plus de lignes et elles sont plus longues. Aussi cette édition forme cent soixante-quinze feuillets, tandis que l'autre édition n'en a que cent soixante-trois (1).

La faute *spalmorum* au lieu de *psalmorum* y est corrigée, et le titre de clerc (clericus) est ajouté au nom de Pierre de Gernszeim (2).

La même année parut le *Durandi Rationale*, bel in-f° de cent soixante-deux feuillets ; on y voit cinq lettres initiales *ornées* qui ont servi au *Psautier*, et qui sont également imprimées en rouge et en bleu. Dans quelques exemplaires ces capitales ne sont point imprimées ; elles ont été laissées en blanc pour être ensuite peintes à la main (3). Les caractères sont petits, et de forme demi-gothique. Les titres des livres et chapitres sont imprimés en rouge, ainsi que la souscription, qui est la même que celle du *Psautier de Mayence*.

C'est le premier livre avec date qui soit imprimé en caractères fondus régulièrement (4).

En 1460, tandis que l'imprimerie de Gutenberg faisait paraître le *Catholicon* et la *Bible de trente-six lignes* (5), celle de Faust et Schœffer publiait les *Constitutiones Clementis V papæ*. Les caractères des gloses sont les mêmes que ceux du *Rationale Durandi*, mais ceux du texte sont plus grands et sont identiques à ceux de la Bible de 1462, imprimée par P. Schœffer, en caractères semi-gothiques. La souscription des *Constitutiones* est semblable à celle du *Psautier* et du *Durandi Rationale*, moins les mots *venustate capitalium decoratus ;* en effet les capitales ornées qui figurent dans le *Psautier* et le *Durandi Rationale* ne reparaissent plus dans les autres impressions de Schœffer. Peut-être le métal des matrices et des lettres clichées s'était-il oxydé, ainsi que cela nous est arrivé pour les matrices en plomb de lettres fleuronnées, gravées en bois (1).

En 1462 parut la *Bible Latine* en deux vol. in-f°, avec la même souscription que celle des *Constitutiones Clementis V*, excepté que le nom de Pierre Schœffer figure seul (2). Quoique tous les exemplaires portent la date de 1462, on remarque des différences dans la souscription. Quelques exemplaires n'ont point la phrase : *Artificiosa adinventione imprimendi seu caracterizandi, absque calami exaratione, sic effigiatus.* On signale encore les mots *Diolesis* et *Virgims* pour *Diocesis* et *Virginis* que portent d'autres exemplaires. Ailleurs le mot *opusculum* est remplacé par *opus* (3). Pourquoi ces différences? Maittaire, *Annales Typ.*, t. I, p. 272, le père Lelong, *Bibliothèque Hist.*, p. 575, Panzer, *Annal. Typ.*, t. II, p. 114, et beaucoup d'autres ont signalé ces variations sans pouvoir en deviner le motif. Le seul, à mon avis, qu'on puisse admettre, c'est que déjà s'était développé chez les bibliophiles du temps le goût des curiosités et raretés, et que l'imprimeur aura voulu,

(1) Pierre Schœffer en a donné encore deux autres éditions, en 1490 et en 1502. Dès la troisième édition les caractères sont très-fatigués ; ce qui prouve qu'ils étaient en plomb, en étain, et que la matière n'avait pas obtenu la résistance nécessaire qu'elle acquit plus tard en alliant divers métaux. S'ils avaient été en bois, ils n'auraient pas été aussi vite usés.

(2) Ville sur les bords du Rhin.

(3) Ces différences existent sur deux exemplaires de notre Bibliothèque Nationale, qui en possède un troisième, imprimé sans la souscription. Sur 43 éditions de cet ouvrage que Hain a décrites dans son *Manuel* dix ne portent aucun nom de ville ni d'imprimeur et sont sans date.

(4) Au dernier feuillet de l'exemplaire sur vélin de la Bibliothèque Nationale est cette note manuscrite : *consistit ducatis decemocto, emptus anno* 1461.

(5) C'est à cette année 1460 que l'on assigne l'apparition de la Bible sans date, que dans ces derniers temps quelques bibliographes ont cru pouvoir attribuer à Pfister.

Cette Bible commence ainsi :

[F] rater Ambrosius michi tua munuscula perferens de-

Elle est imprimée à deux colonnes, contenant trente-six lignes chaque ; l'ensemble forme huit cent quatre-vingt-un feuillets (445 pour le t. I et 436 pour le t. II). C'est la Bible attribuée jusqu'à ces derniers temps à Gutenberg.

On a prétendu qu'il y avait eu deux éditions de cette Bible, et que la seconde fut imprimée ligne pour ligne, et avec les mêmes caractères, mais plus usés. Je n'en crois rien ; mais j'espère pouvoir un jour consacrer le temps nécessaire à ces questions ; toutefois, je le répète, elles ne peuvent être résolues qu'en ayant les monuments mêmes sous les yeux et en les comparant simultanément.

Une autre Bible, également sans date, commence ainsi :

[F] rater Ambrosius tua michi munuscula perferens, etc.

Elle est en caractères gothiques, que l'on croit être ceux de Mentelin. Elle a quarante-neuf lignes par colonne dans les pages entières, et forme quatre cent vingt-sept feuillets.

Il serait inutile de s'étendre davantage sur ce sujet. Il existe encore cinq autres éditions de la Bible in f°, sans date, à la Bibliothèque Nationale.

(1) M. Née de la Rochelle, dans son *Éloge historique de Gutenberg*, rapporte l'opinion de Mauroboni, qui pense que l'abandon des lettres fleuronnées, des capitales en couleur, et même des rubriques exécutées par l'impression, fut motivé par les plaintes des anciens clercs et écrivains publics, enlumineurs, rubricateurs et décorateurs de manuscrits, qui se trouvaient privés de tout travail par ces inventions nouvelles.

(2) Le tome Ier a deux cent quarante-deux feuillets, le tome II deux cent trente-neuf, en tout quatre cent quatre-vingt-un ; les colonnes ont quarante-huit lignes. Les caractères, demi-gothiques, sont très-bien gravés et fondus. Les titres et sommaires sont imprimés en rouge. Les lettres initiales des livres et chapitres ne sont pas imprimées, afin de pouvoir être peintes à la main.

(3) Sur quatre exemplaires que possède la bibliothèque du *British Museum* j'ai vérifié que trois portent la phrase *opusculum artificiosa..... moguntina.....* mais que le troisième porte *artificôsa* et *maguntina.* et qu'au quatrième exemplaire la phrase entière *artificiosa..... effigiatum* manque. Le mot *virg;* est remplacé par *virgims.*

pour faire d'autant plus rechercher ses éditions par les amateurs, pouvoir affirmer à chacun d'eux qu'il posséderait un exemplaire différent de celui d'un autre amateur. Ces changements ont dû entraîner une grande perte de temps; mais il ne faut pas croire qu'à cette époque on mettait autant de prix au temps qu'on le fait aujourd'hui.

Pendant les années 1463 et 1464 aucun ouvrage ne sortit des presses de Faust et Schœffer. Alors eut lieu l'émigration en Italie de Conrad Sweynheim, d'Arnold Pannartz et d'Ulrich Han, dit Gallus, qui quittèrent l'imprimerie de Faust et de Schœffer pour aller s'établir, les deux premiers au couvent de Subiaco et l'autre à Rome. C'est vers la même époque qu'apparaît le Français Nicolas Jenson, habile graveur, envoyé par Louis XI pour s'instruire dans l'art de l'imprimerie (1).

En 1465 parut l'in-fol. intitulé SEXTUS DECRETALIUM LIBER. Quoiqu'il n'y ait eu qu'une seule édition, la souscription diffère dans quelques exemplaires. Les uns portent le texte ordinaire : *Presens opus non atramento, plumali canna, etc., industrie est consummatum per Johannem Fust, civem Moguntinum, et Petrum Schœffer de Gernszheim.* A d'autres on a ajouté cette phrase, prise du *Catholicon* de 1460 : *Alma in urbe Moguntina, inclyte nacionis germanice, quam Dei clementia tam alti ingenii lumine donoque gratuito ceteris terrarum nacionibus preferre illustrareque dignatus est.* Phrase que Schœffer n'a jamais reproduite.

FAUST *seul.*

Cette même année, sous le nom seul de Faust, ainsi que l'indique la souscription, parut la première édition des *Offices de Cicéron*, format in-quarto, avec le même caractère que celui du *Rationale*. Voici cette souscription : *Presens Marci Tullii clarissimum opus Johannes Fust, Moguntinus civis, non atramento, plumali canna neque ærea, sed arte quadam perpulcra, Petri manu, pueri mei, feliciter effeci, finitum, anno* 1465.

De tous les écrivains de l'antiquité païenne Cicéron est le premier qui eut les honneurs de l'impression, et le débit du *Traité de Officiis* fut si rapide, que le 4 février de l'année suivante Faust le réimprima (1).

Un précieux exemplaire de cette édition de 1466 existe à Genève, avec cette note manuscrite, dont voici la traduction : « Ce livre « m'appartient à moi Louis de la Vernade, of- « ficier et chancelier de monseigneur le duc « de Bourbon et d'Auvergne, président du par- « lement de Languedoc; il m'a été donné par « Jean Faust susdit, à Paris, au mois de juillet « 1466, lorsque je m'y trouvai pour la réforma- « tion générale du royaume de France (2). »

On a remarqué des différences dans quelques exemplaires; aux uns les écussons sont en rouge, d'autres n'en ont point. Les caractères grecs qui y paraissent pour la première fois sont grossièrement exécutés.

Son procès en sorcellerie.

On ne saurait admettre l'existence de ce procès intenté, dit-on, à Faust et dont le parlement de Paris l'aurait déchargé. Maittaire, Chevillier, le père Lelong et beaucoup d'autres ont rejeté cette assertion, fondée sur ce que tous les exemplaires de la Bible que Faust avait apportés étaient tellement conformes entre eux, qu'ils semblaient produits par des moyens surnaturels.

Gabriel Naudé n'admet pas non plus cette opinion. Seulement, et d'accord en cela avec Besoldus, dans sa dissertation *de Typographia*, avec Hoffman, dans son *Lexicon Historicum*, avec Struve, André Rivinus, La Caille, Pater et avec l'abbé Mercier, il dit qu'une action en survente fut intentée à Faust, comme ayant vendu à des prix trop élevés, et pour manuscrits, des livres qui étaient le résultat d'une impression (3).

Le plus ancien document qui paraisse indiquer que Faust ait éprouvé des contrariétés en pays étrangers se trouve dans l'*Oratio Germaniæ ad Deum O. M. et principes pro Libertate Germaniæ*, qui porte la date de 1519 (4). C'est un *factum* contre la France, où

(1) Sur un ancien manuscrit des *Monnaies de France depuis Philippe-Auguste jusqu'à Louis XI* on lit cette note marginale à côté de l'empreinte des premières monnaies de ce roi : « Ayant su qu'il y « avoit à Mayence gens adroits à la taille des poin- « çons et caractères au moyen desquels se pouvoient « multiplier par l'impression les plus rares manus- « crits, le roi, curieux de toutes telles choses et au- « tres, manda aux généraux de ses monnoies y dé- « pescher personnes entendues à la dite taille, pour « s'informer secrètement de l'art et enlever subtile- « ment l'invention; et y fut envoyé Nicolas Jenson, « garçon sage, et l'un des bons graveurs de la mon- « noie de Paris. » *Voy.* De Boze, *Mém. de l'Acad. des Insc. et Belles-Lettres*, t. XIV, p. 256.

(1) Panzer donne le titre de près de trois cents éditions d'ouvrages de Cicéron imprimés en Europe jusqu'à la fin du siècle de l'invention de l'imprimerie, c'est-à-dire en quarante années; tant le nom et le talent de Cicéron conservaient encore de pouvoir!

(2) « Hic liber pertinet michi Ludovico de la Vernade, militi, cancellario domini mei ducis Borbonii et Alvernie, ac præsidenti parlamenti lingue Occitanie, quem dedit michi Jo. Fust supradictus, Parisiis, in mense Julii, anno Domini MCCCCLXVI. Me tunc existente Parisiis pro generali reformatione totius Francorum regni. *Vindiciæ Typograph.*, p. 61, Strasb. 1760. — M. Bernard, qui s'occupe d'un grand et consciencieux travail sur les premiers monuments typographiques, m'a dit avoir vu cet exemplaire à Genève.

(3) *Voy.* pour plus de détails *Hist. de l'Imp.*, par P. Marchand, et le supplément par l'abbé Mercier. *Voy.* aussi les *Monumenta Typographica* de Wolf.

(4) Elle se trouve dans la *Collection des écrits* publiés au décès de l'empereur Maximilien I. *Ex officina Sigism. Grim, Medici, et Marci Wirsung*, an. 1519, in-4°.

se trouve ce passage : « Car ils ont agi tyranniquement à l'égard de mon premier typographe, qui était allé vendre des livres dans leur pays, où on lui retint de force ce qui lui était dû (1). »

Voici le récit de Walkius (2) :

« J'ai entendu dire à Henri Schore, Belge, prévôt de Suburge, qu'avant même que la typographie, cet art nouveau dont je viens de vous parler, n'eût transpiré au dehors, et qu'on en faisait encore un mystère, un certain Faust, qui à Mayence travaillait assidument à cette nouvelle découverte, possédant quelques volumes de la Bible imprimée par lui, se rendit à Paris avec ses exemplaires, afin de chercher à tirer profit de ce nouveau produit. Et tandis que précédemment le prix d'un seul exemplaire de la Bible, tout en parchemin, qu'un scribe laborieux et diligent ne pouvait parvenir à copier qu'après un long espace de temps, s'élevait jusqu'à quatre ou cinq cents couronnes, Faust vendit ses exemplaires au prix, bien inférieur, de soixante couronnes (3).

« Ce fut d'abord pour les acheteurs un grand sujet d'étonnement que la parfaite ressemblance des exemplaires entre eux, ressemblance qui était telle que dans un nombre si immense de lettres, dans une suite si étendue de textes, enfin dans la distribution même des mots, il ne se trouvait pas un seul *i*, pas même un seul trait, qui ne fussent exactement pareils à ceux des autres exemplaires. Toutes les pages, au contraire, tous les passages concordaient entre eux avec la plus parfaite régularité. Personne ne pouvait comprendre la cause d'une si étonnante ressemblance. Or, comme les acheteurs hésitaient, et que la vente traînait en longueur, Faust céda quelques-uns de ses exemplaires au prix de cinquante couronnes ;... enfin il en baissa le prix jusqu'à quarante couronnes et même moins. Mais plus tard ceux qui avaient acheté cette Bible les premiers, ayant appris que d'autres après eux avaient obtenu de Faust le même ouvrage pour un prix bien inférieur et même presque pour rien, informés en outre de la découverte d'un nouveau et admirable procédé pour reproduire à l'infini les caractères écrits jusque alors, accusèrent Faust de les avoir trompés. Ils lui reportèrent donc l'ouvrage et réclamèrent leur argent, prétendant qu'il leur avait fait payer deux fois, trois fois et même quatre fois la valeur véritable de son livre. Pour ravoir leur argent ils employèrent tous les moyens, et ne laissèrent ni trêve ni repos au malheureux artisan. Revenu de Paris à Mayence, Faust n'y fut même pas à l'abri de leurs réclamations, et se vit contraint pour leur échapper de quitter Mayence et de se sauver à Strasbourg (1). »

Strasbourg ni Mayence ne fournissent aucun renseignement sur ce retour de Faust. Un acte de la paroisse de Faust (Saint-Quentin près de Mayence) de l'année 1467 le déclare *décédé* (seligen), et pourvoit à son remplacement comme juré (2). A dater de 1467 le nom de Faust ne paraît plus sur aucune des éditions que publie P. Schœffer.

C'est en 1466 que la peste fit périr à Paris quarante mille personnes. On croit que Faust fut du nombre des victimes.

Au *Nécrologe de l'abbaye de Saint-Victor*, à la date du 3 novembre 1471, on lisait : « Anniversaire des honorables Pierre Schœffer, Conrad Henlif et Jean Fust, citoyens de Mayence, imprimeurs en livres, et de leurs épouses, fils, parents, amis et bienfaiteurs. Lesquels Pierre et Conrad nous ont donné les *Épîtres de saint Jérôme*, imprimés sur parchemin pour la somme de douze écus d'or, que lesdits imprimeurs ont reçus des mains de dom Jean, abbé de cette église. »

Il paraît résulter de cette note qu'à la mort de Faust, Conrad Henlif devint associé de Pierre Schœffer, mais sans que son nom figurât aux impressions, puisqu'elles ne portent que celui seul de Pierre Schœffer.

(1) Nam in primum meum chalcographum, qui libros in eorum terris vendidit, pretio apud se vi detento, tyrannidem exercuerunt. Wolf ajoute ces mots : *hæc verba* ad *Jo. Faustum*, Parisiis Biblia latina vendentem, spectant.

(2) Dans la *Decad. Fabul. Gener. Hum.*, *fab. IX*, p. 181, Strasbourg, 1609, in-4°.

(3) *Les Journalistes de Trévoux*, octob. 1712, p. 1751, évaluent les couronnes de ce temps-là à 7 fr. 2 sous de France

(1) Un fragment d'une lettre de Charles Elysius adressée à Edw. Tyson, qui se trouve dans les *Transactions Anglaises*, année 1705, mois de juillet, n° 276, p. 1416, répète à peu près les mêmes faits. Elysius ajoute qu'à cette époque bien des livres imprimés ont été vendus pour manuscrits, et qu'en effet il a vu des livres sans date qui lui ont semblé bien plus anciens que ceux qu'il a vus datés.

Dans la dissertation sur les premiers inventeurs de l'art typographique on trouve ces autres détails : « Faust ayant apporté à Paris des exemplaires de ces Bibles, dont plusieurs, imprimés sur vélin, étaient ornés de lettres et vignettes, les vendit comme manuscrits à un prix excessif. Mais les acheteurs, frappés du grand nombre et de la similitude des exemplaires, l'accusèrent de magie. Traduit pour ce fait en justice, il dut s'enfuir à Mayence. Sur ce, le parlement de Paris rendit un arrêt qui débouta Jean Faust de toute accusation et action intentées contre lui sur le fait de la vente des Bibles, attendu qu'ils étaient le produit d'une nouvelle invention, inconnue encore à Paris. »

J'espère beaucoup du zèle de MM. les élèves de l'école des Chartes pour nous découvrir quelque document sur le séjour de Faust à Paris et sur l'action en survente qui lui fut intentée. Nous leur devons tout récemment la connaissance d'une quittance de la main de Pierre Schœffer, signée par lui à Paris, à la date du 20 juillet 1468, pour un exemplaire de son édition de la *Secunda Secundæ* de saint Thomas d'Aequin, imprimée à Mayence le 6 mars 1467, et vendue par lui au prix énorme de quinze écus d'or aux pensionnaires du collége fondé à Paris en 1370 par le cardinal Bertrand, évêque d'Autun. (*Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. I, 3e série, p. 68.)

(2) *Wurdtwein, Biblioth. Moguntina*, 1787, p. 252.

Pierre Schœffer *seul.*

Les principaux ouvrages imprimés par Pierre Schœffer seul sont :

En 1467, la *Secunda Secundæ* de saint Thomas, in-folio. On croit que la *Prima Pars S. Thomæ* sans date, à deux colonnes, est plus ancienne. Cette même année il imprima une nouvelle édition des *Constitutions du pape Clément V*, in-folio.

En 1468, les *Institutions de Justinien*, dont nous avons parlé plus haut.

En 1469, le *Quatriscriptum de saint Thomas*, et les *Épîtres de saint Jérôme;* deux volumes in-folio, édition postérieure à celle de Rome de 1468.

En 1470, un dictionnaire des termes de la Bible, portant le nom de *Mammotractus*, c'est-à-dire le lait extrait des mamelles, et la seconde édition du *Sextus Decretalium*.

En 1471, *Valère-Maxime*. La troisième édition des *Constitutions du pape Clément V*. La *Prima Secundæ de saint Thomas*.

En 1472, la *Bible en deux volumes :* grand in-folio, réimpression, page pour page, ligne pour ligne et avec les mêmes caractères employés dans l'édition de 1462. On y a corrigé la faute qui existait aux précédentes éditions et mis *naribus* au lieu de *auribus*, Isaïe, XXXVII, 29 (1). — Une nouvelle édition du *Catholicon* et des *Institutions de Justinien*. — Le *Decretum Gratiani*, grand in-folio.

Nous bornerons ici la liste des éditions données par Pierre Schœffer.

En 1475 une ordonnance du 21 avril, signée de Louis XI, autorise la restitution à Conrad Hennequis et Pierre Schœffer, marchands bourgeois de Mayence, de la somme de 2,425 écus et 3 sols tournois provenant de la saisie faite par droit d'aubaine sur les livres trouvés en la possession de Herman de Statteren ou Stathoen de Munster, mort à Paris. Dans cette ordonnance il est exposé :

« Qu'ils ont occupé grant partie de leur temps « à l'industrie, art et usaige de l'impression d'es- « criture, de laquelle, par leur cure et diligence, « ilz ont fait faire plusieurs baulx livres singu- « liers et exquiz, tant d'histoires que de diverses « sciences dont ilz ont envoyé en plusieurs et « divers lieux, et mesmement en nostre ville et « cité de Paris, tant à cause de la notable uni- « versité qui y est, que aussi pource que c'est « la ville capitale de notre royaume, et ont com- « mis plusieurs gens pour iceux livres vendre « et distribuer, et entre autres à un nommé « Herman de Stathoen (2), etc., et est icelui « Stathoen allé de vie à trépas en nostre dite « ville de Paris. Et pource que, par la loi gé- « nerale de nostre royaume, toutes fois que aul- « cun estrangier et non natif d'icelui notre « royaume, va de vie à trépassement, sans « lettre de naturalité et habilitation et puissance « de nous de tester, tous les biens qu'il a en « notre dit royaume, à l'eure de son trépas, « nous compètent et appartiennent par droit « d'aubainage, et que le dit Stathoen estoit de « la qualité des sus dits et n'avoit aulcune lettre « de naturalité ne puissance de tester, nostre « procureur ou aultres nos officiers ou commis- « saires firent prendre, saisir et arrêter tous li- « vres et aultres biens qu'il avoit en ce lieu, et « depuis et avant que personne se soit venu « comparoir pour les demander, iceux livres « et biens la plupart-ont été vendus et adene- « rez, et les deniers qui en sont venus distri- « buez, etc.; attendu que Conrad Hannequis et « Pierre Schœffer ont fait remonstrer que, com- « bien que les ditz livres fussent en possession « du dit Stathoen à l'eure de son dit trespas, « toutesfois il ne luy appartenoient pas, mais vé- « ritablement compectoient et appartenoient « aus ditz exposans, etc., pourquoy nous, les « choses des sus ditz considérées, et mesmement « pour considération de ce que le tres haut et « tres puissant prince nostre tres chier et tres « amé frère, cousin et allié le roi des Romains « nous a escript de cette matière, aussi que les ditz « Hannequis et Scheffer sont subjects et des pays « de nostre tres chier et très amé cousin l'ar- « cevesque de Mayence, qui est nostre parens, « amy confédéré et allié, qui pareillement sur ce « nous a escrit et requis, etc., ayant aussi con- « sidération à la peine et labeur que les ditz ex- « posans ont prins pour le dit art et industrie « de impression, et au prouffit et utilité qui en « vient et peut en venir à toute la chose pu- « blique, tant pour l'augmentation de la science « qu'aultrement, etc., nous sommes libérale- « ment condescendu de faire restituer aus ditz « Conrad Hennequis et Pierre Scheffer la dite « somme de 2,425 escus et 3 sols tournois. »

Cet acte de libéralité de la part de Louis XI est d'autant plus remarquable que le procès intenté contre Faust pour avoir vendu des Bibles imprimées comme étant des manuscrits était encore en instance en 1470.

Pierre Schœffer mourut en 1502. Son fils Jean lui succéda de 1503 à 1533.

Jean Schœffer.

Un des premiers livres qu'il publia fut la traduction allemande de Tite-Live; Mayence, 1505. C'est là que se trouve la dédicace à l'empereur Maximilien où Jean Schœffer mentionne Gutenberg comme l'inventeur de l'imprimerie.

Les livres qu'il imprima furent pour la plupart destinés à la religion. Cependant il donna aussi une édition latine de Tite-Live; la collection des Inscriptions romaines dont Conrad Peutinger est l'éditeur; la traduction latine d'Appien, 1529, où il déclare dans la souscription, ainsi qu'il l'avait fait dès 1521 dans l'édition de saint Prosper, que c'est son aïeul qui inventa le premier la chalcographie à Mayence.

(1) Ponam ergo circulum in naribus tuis.
(2) On trouve ailleurs écrit Hermann de Stratten.

L'IMPRIMERIE A STRASBOURG.

Quoique ce soit à Mayence que la première Bible et les premiers livres datés ont paru et que l'idée de reproduire au moyen de l'imprimerie de grands ouvrages fût le but que Gutenberg s'était proposé à Strasbourg dans son association avec Dritzehein, il me paraît très-probable que, tout en cherchant à atteindre un plus important résultat, Gutenberg associé avec le laborieux Dritzehein (1), et assisté de l'orfèvre Dünn et de Heilman, dut exécuter quelque impression peu importante et anonyme à Strasbourg, soit quelque Donat, quelque vocabulaire, ne fût-ce enfin qu'une édition de la *Bible des Pauvres* ou *Speculum Humanæ Salvationis*.

Nous savons par Zell que les *Donat* imprimés en Hollande donnèrent à Gutenberg l'idée de la typographie; or, il est certain qu'une presse fut exécutée à Strasbourg, et nous savons même le nom de son constructeur.

Il est également certain que les formes, soit en caractères mobiles, soit xylographiques, étaient placées sur cette presse, où on les y imprimait.

On ne peut disconvenir qu'il existe un grand nombre d'éditions toutes sans date, sans nom d'imprimeur, ni de lieu, et l'on sait même que plusieurs ont totalement disparu. Pourquoi donc ne pas admettre que quelques-unes d'elles ont pu être exécutées là où nous savons qu'il y avait une imprimerie *en activité*.

Dans quelques ouvrages les planches en bois, que l'on croit avoir été gravées à Harlem, se retrouvent les mêmes, mais accompagnées de textes dont les caractères diffèrent. Ne se peut-il pas que Gutenberg ait imprimé quelqu'une de ces éditions en faisant venir les planches de Harlem?

Par là s'expliquerait ce qui peut être admissible dans le récit de Junius et d'Atkins et dans les prétentions de Harlem. On concevrait alors qu'un vieux relieur qui avait vu imprimer chez son maître les images qu'il vit reproduites par Gutenberg ait voulu revendiquer l'honneur de la priorité pour sa ville natale, lorsqu'il connut l'importance qu'on commençait à attacher à l'invention de l'imprimerie.

Nous avons déjà parlé des prétentions erronées de ceux qui, regrettant de voir une partie de la gloire de Gutenberg transportée de Strasbourg à Mayence, voulurent créer en Mentelin un nouvel inventeur de l'imprimerie; mais les droits des deux villes sont tellement égaux, qu'à chaque jubilé les fêtes de la *Conception* et celles de la *Nativité* de l'IMPRIMERIE doivent être célébrées de siècle en siècle, l'une à Strasbourg, et l'autre à Mayence.

L'importance que chaque ville attachait à cette découverte, qui complétait le don de la parole et l'art de l'écriture, ne doit point nous étonner; l'homme se sentait par elle encore plus supérieur au reste de la création.

Mentelin.

Sans être l'inventeur de l'imprimerie, Mentelin, dont l'attention fut peut-être éveillée par le procès de Gutenberg à Strasbourg, et qui longtemps ne mit ni la date, ni son nom, ni celui de sa ville aux nombreuses impressions que Panzer (1), Maittaire et ceux qui ont traité de l'origine de l'imprimerie lui attribuent généralement, a pu s'occuper en silence des divers procédés de l'imprimerie concurremment avec ce que faisaient à Mayence Gutenberg, Faust et Schœffer. Il est vrai que le premier livre qui porte son nom ne date que de 1469 (2); mais les caractères en sont petits, ce qui indique des progrès dans l'art de graver et de fondre, et suppose des essais antérieurs.

Philippe de Lignamine, dans la *Chronique* qu'il imprima à Rome en 1474, dit, en rendant compte des faits qui se rapportent à l'année 1458 :

« Il est de notoriété que Gutenberg de Strasbourg et un autre nommé Faust, habiles imprimeurs sur peaux, impriment chacun avec des caractères fondus, trois cents feuilles de papier par jour à Mayence; et l'on sait que Jean Mentelin, habile aussi dans cette même industrie, imprime également à Strasbourg, ville de la même province, autant de feuilles chaque jour. »

L'un des premiers et des principaux livres imprimés sans date attribués à Mentelin est la *Bible en allemand*, que l'on croit antérieure à 1466, d'après la souscription écrite sur un exemplaire à Stuttgard par le rubricateur, qui dit avoir fini en 1466 d'enluminer ce livre imprimé par le vénérable J. Mentel de Strasbourg (3). Panzer fait observer que les caractères sont les mêmes que ceux de l'*Art de Prêcher* par saint Augustin, dont l'impression, regardée comme plus ancienne, est aussi attribuée à Mentelin.

Une autre *Bible latine*, imprimée avec de grands caractères, ayant quarante-neuf lignes à la colonne, paraît antérieure à la précédente.

(1) Dans le procès de Strasbourg on le voit occupé jour et nuit aux travaux relatifs à l'imprimerie.

(1) *Annales Typ*, t. I, p. 67-76.

(2) *Astexanus De casibus Conscientiæ*. Voici la souscription : *Explicit summa fratris Astexani arte impressoria formata per venerabilem virum Ioh. Mentel anno Domini* MCCCCLXIX, 1469. Cette date est à la fois en chiffres romains et en chiffres arabes.

(3) Un autre exemplaire, à Munich, porte : « Achetée le 27 juin 1466, non reliée, pour douze florins. » D'autres semblables annotations sur d'autres exemplaires sont datées de 1467. *Voy.* pour plus de détails, Lichtenberger, *Initia Typographica*, p 89.

Sur un des exemplaires on voit écrite par le rubricateur la date de 1466.

Le plus important de tous les ouvrages imprimés par Mentelin est celui en dix volumes in-f° intitulé *Speculum Vincentii Bellovacis, morale, naturale, doctrinale et historiale.* Les trois premiers volumes n'indiquent ni date, ni lieu, ni nom d'imprimeur. Ensuite Mentelin ajouta son nom. Puis sur un volume postérieur on voit paraître la date de 1473.

D'autres ouvrages sont encore attribués à Mentelin par Panzer; tous sont imprimés avec des caractères fondus.

Un acte mortuaire de la cathédrale de Strasbourg porte simplement : « Jean Mentelin, imprimeur, mort le samedi d'après la Conception de la Vierge Marie l'an 1478, et le service fut sonné à la grande cloche. »

Eggestein.

Il paraît que l'association entre J. Mentelin et Henri Eckstein ou Eggestein, maître ès-arts en philosophie, dont Gebwiler dit avoir lu l'acte, n'eut pas de suite.

En 1471 l'imprimerie d'Eggestein donna en 2 volumes, grand in-f°, le *Decretum Gratiani* avec la glose. On y lit cette inscription :

... *artificiosa adinvencione imprimendi, absque ulla calami exaratione, sic effigiatum et ad laudem omnipotentis Dei est consummatum per venerabilem virum Heinr. Eggestein, artium liberalium magistrum civem inclite civitatis Argent.* 1471.

Les caractères sont en gothique gras, imitant l'écriture. La glose est en plus petit caractère; elle entoure le texte de toutes parts avec un véritable mérite typographique.

La même année il publia, en un autre caractère et in-f°, la *Constitution de Clément V* avec la glose. Eggestein y déclare avoir déjà imprimé d'*innombrables* volumes de droit humain et divin.

Parmi ce grand nombre de livres qu'il aurait imprimés avant 1471 on compte deux éditions de la *Bible latine* in-f°, sans date, ni lieu ni nom d'imprimeur. Il paraît même qu'il en aurait publié encore une autre plus ancienne, portant de la main du rubricateur l'indication de *Henri Eggestein* et l'année 1468 (1).

En 1619 Lazare Zetner introduisit la distinction de l'U et du J dans les lettres capitales, et en fit fondre les caractères.

L'imprimerie de Strasbourg a soutenu en tout temps sa réputation, et la soutient encore de nos jours par les efforts que fait de père en fils la famille Silbermann pour maintenir son art au niveau des progrès incessants de la typographie et de la polychromie, cette nouvelle application de la presse de Gutenberg.

(1) Pour plus de détails sur l'imprimerie d'Eggestein et sur les imprimeurs de Strasbourg, on doit recourir à Panzer et à Lichtenberger.

IMPRIMERIE EN ITALIE.

Au couvent de Subiaco.

Nous avons dit qu'à la suite des troubles survenus à Mayence en 1462 et 1463 il y eut une émigration d'imprimeurs portant leur art dans les villes les plus civilisées de l'Europe. Rome, alors le centre de la civilisation, devait y voir s'élever la première imprimerie; mais avant de l'y établir *Conrad Sweynheim* et *Arnold Pannartz* s'arrêtèrent au couvent de Subiaco, près de Rome, où ils imprimèrent le *Lactance*, en 1465, et un *Donat* destiné à l'éducation des enfants.

L'édition de Lactance est fort belle; le caractère, dont la forme est encore un peu gothique, se rapproche cependant du type romain; il est bien gravé et bien fondu; le papier est beau et bien collé; les marges grandes et l'encre fort noire. Les passages grecs sont laissés en blancs pour être remplis à la plume, excepté vers la fin où ils sont imprimés en caractères grecs, dont la forme est ronde et non penchée. Il n'y a ni accents, ni esprits, ni lettres capitales.

En 1468 ils imprimèrent la *Cité de Dieu* de saint Augustin (1) et les épîtres de saint Jérôme, 2 volumes in-f°.

L'IMPRIMERIE A ROME.

Une noble famille offrit à ces imprimeurs allemands un palais à Rome pour y transporter leur imprimerie. Les *Épîtres de Cicéron* furent le premier livre qu'ils y imprimèrent; on y lit à la fin ces vers :

Hoc Conradus opus Sweynheym ordine miro
Arnoldusque simul et Pannartz una æde colendi
Gente teutonica Romæ expediere sodales,
In domo Petri de Maximo MCCCCLXVII.

On peut juger de l'activité qu'ils déployèrent par le nombre et la rapidité de leurs publications : elles sont indiquées dans la lettre écrite en leur nom au pape Sixte IV par l'évêque d'Aléria, J. André, secrétaire de la bibliothèque du Vatican, qui se dévoua tout entier aux soins de cette imprimerie (2).

« Les serviteurs de votre sainteté, et vos im-
« primeurs, Conrad Sweynheim et Arnold Pan-
« nartz, qui sont les premiers qui exercent en
« Italie cet art créateur le plus utile de tous,
« vous implorent pour que vous daigniez les
« secourir dans leur misère. La voix de ces im-

(1) La dimension du caractère qu'ils y employèrent conserve encore de nos jours le nom de *saint-augustin*, et celui qui a servi aux mêmes imprimeurs pour leur édition des épîtres de Cicéron garde encore aujourd'hui dans toutes les imprimeries le nom latin du prince des orateurs.

(2) A la fin du tome V, in-fol. du grand ouvrage de Nicolas de Lyra, *Gloses sur toute la Bible.*

« primeurs, écrasés sous le poids de tant de pa-
« piers, sera bientôt la voix des trépassés, si
« votre générosité ne leur vient en aide.....
« Accourus les premiers pour apporter de la
« Germanie à votre Curie romaine, avec de
« grandes peines et dépenses, cet art si profitable,
« c'est par nos soins qu'ont été imprimés (1) :

(En 1465) Le DONAT pour les enfants, et c'est par là que nous avons débuté, tiré à. . . . . 300 ex.
(En 1465) LACTANCE. 325
(En 1465, 275 ex.; en 1468, 275 ex.; en 1470, 275 ex.).
(En 1467) CICÉRON. *Epîtres*. 550
(En 1467, 275 ex.; en 1469, 275 ex.).
(En 1468) SPECULUM HUMANÆ VITÆ. . . . 300
(En 1467) SAINT-AUGUSTIN, *De Civitate Dei*. 925
(En 1467, 275 ex.; en 1468, 275 ex.; 1470, 275 ex.).
(En 1468) SAINT-JÉRÔME (*les Épîtres*). . . 1,100
(En 1468, 550 ex.; en 1470, 550 ex.).
(En 1467) CICÉRON, *De l'Orateur*. 550
(Sans date 275 ex.; en 1469, 275 ex.).
(En 1468) CICÉRON. *Épîtres*. 575
(En 1469) CICÉRON, *Œuvres philosophiques*. 550
(En 1469, 275 ex.; en 1471, 275 ex.).
(En 1469) APULÉE. 275
(En 1469) AULU-GELLE. 275
(En 1469) J. CESAR 275
(En 1469) BESSARIONIS *librum adversus Calumniatorem Platonis*. . . . .
(En 1469) VIRGILE. 550
(Deux éditions sans date, chacune tirée à 275 ex.).
(En 1469) TITE-LIVE. 275
(En 1469) LUCAIN. 275
(En 1470) PLINE. 500
(En 1470) CICÉRON. *Epîtres à Atticus*. . . 275
(En 1470) SUÉTONE. 275
(En 1470) *Le pape* LÉON. *Ses discours*. . . . 275
(En 1470) QUINTILIEN. 275
(En 1470) SAINT-THOMAS D'AQUIN. 860
(En 1471) SAINT-CYPRIEN. *Les Epîtres*. . . 575
(En 1471) BIBLE. 275
(En 1471) SILIUS ITALICUS. 275
(En 1471) CICÉRON. *De Oratore*. 275
(En 1471) OVIDE, *les Metamorphoses*. . . . 550
(En 1471) NICOLAS DE LIRA, volumes. . . . 1,100

L'ensemble de tous ces volumes est de 12,475.

« Nous sommes prêts à vous livrer tout ce
« que vous pourriez désirer de ces *produits*
« (merces). »

« La dépense que nous avons faite pour les
« exemplaires de Nicolas de Lyra est telle qu'il
« ne nous reste plus de quoi vivre. »

Toutes ces richesses littéraires que Sweynheim et Pannartz, en véritables ouvriers, appellent de la *marchandise*, ne les avaient pas enrichis. Le temps n'était pas encore venu où les Alde et les Estienne, unissant l'instruction à l'art typographique, en faisaient une profession intimement liée aux belles-lettres, aux beaux-arts, à l'industrie et au commerce. Toutefois, le choix des livres imprimés à Rome par les deux imprimeurs allemands signale l'influence que la littérature ancienne exerçait encore sur le sol natal.

L'*Épître* du même évêque d'Aléria placée en tête du tome I de l'ouvrage de Lyre prouve que Paul II, prédécesseur de Sixte IV, avait été libéral à leur égard :

« J'ai toujours pensé qu'il était du devoir des
« souverains, quels qu'ils fussent, d'accorder des
« éloges aux savants, car il en résulte imman-
« quablement qu'excités par ces louanges, ils
« s'efforcent de confirmer la bonne opinion
« qu'on a de leur mérite, même exagéré, par des
« œuvres que leur inclination naturelle ne leur
« eût fait jamais entreprendre. »

Pannartz mourut à Rome en 1476. Dès 1474 son nom ne figure plus sur les éditions de son associé.

Les principaux auteurs latins avaient été publiés. A la fin de plusieurs on lit ces vers :

Aspicis, illustris lector quicunque, libellos;
Si cupis artificum nomina nosse, lege,
Aspera ridebis cognomina teutona : forsan
Mitiget ars Musis inscia verba virûm :
Conradus Sweynheym, Arnoldus Pannartzque magistri
Romæ impresserunt talia multa simul.
Petrus cum fratre Francisco Maximus ambo
Huic operi aptatam contribuere domum.

Ces imprimeurs remplacèrent par la diphthongue *æ* l'*e* que jusqu'en 1480 les autres imprimeurs exprimaient par un *e* simple, quelquefois accompagné d'une cédille ou par les deux lettres séparées *a e*.

Ils introduisirent aussi les premiers dans leurs éditions de César et de Lucain l'usage des *registres* imprimés à la fin du volume pour faciliter au relieur la réunion des feuilles. Leur édition d'*Aulu-Gelle* est le premier livre qui ait une préface, et pour la première fois on voit dans leur édition d'*Apulée* l'introduction des notes marginales.

La même année où paraissait chez Sweynheim et Pannartz la première édition des *Épîtres* de Cicéron, 1467, Ulrich Han, dit Gallus (1), imprimait aussi à Rome les *Meditationes Jo. de Turrecremata*, avec trente-quatre gravures en bois représentant les tableaux peints dans l'église de Sainte-Marie de la Minerve. En 1469 il publia divers traités de Cicéron, et plusieurs ouvrages latins qui parurent cette année et les suivantes.

L'évêque de Téramo, le savant Campanus, se dévoua à l'imprimerie d'Ulrich-Gallus avec non moins de zèle qu'en apportait l'évêque d'Aléria aux impressions de Sweynheim et Pannartz. L'ardeur de Campanus à remplir les fonctions de correcteur était telle, dit Zetner, cité par Maittaire, qu'il ne consentait à prendre la nuit que trois heures de sommeil. On trouve à la fin de plusieurs livres imprimés par Ulrich Gallus ces vers, composés par Campanus :

Anser Tarpeii custos Jovis, unde quod alis
Obstreperes, Gallus decidit. Ultor adest
Ulrichus gallus, ne quem poscantur in usum.
Edocuit pennis nil opus esse tuis.

(1) J'ai mis entre parenthèses les renseignements recueillis d'après d'autres documents.

(1) Cet Uldricus le Han *le Coq*, ou plutôt Udalrichus dit Gallus, était né à Ingolstadt.

Imprimit ille die quantum vix scribitur anno.
Ingenio haud noceas, omnia vincit homo.

En 1469 *George Laver*, de Wurtzbourg, appelé à Rome par le cardinal Caraffa, établit ses presses dans le monastère de Saint-Eusèbe; il eut pour correcteur Pomponius Lætus, Platina et autres gens de lettres.

En 1470 *Philippe de Lignamine* imprima à Rome les premières éditions de *Quintilien* et de *Suétone*, qui parurent sans date; les caractères en sont plus élégants que ceux de Sweynheim et que ceux d'Ulrich Gallus. Il imprimait encore à Rome en 1476.

En tête de l'ouvrage de Laurent de Valla, *De Elegantia Latinæ Linguæ Libri sex; Romæ*, 1471, *in Pinia regione*, sont des vers à la louange de l'imprimeur sous le nom supposé de Lucidus Aristophilus Surroneus. La souscription indique que l'édition a été faite *in domo Philippi de Lignamine*.

C'est en 1474 qu'il imprima à Rome sa *Chronique*, qui y fut réimprimée en 1476 par maître Jean Schurener de Bopardia. Dans l'une et dans l'autre se trouve le passage qui concerne l'origine de l'imprimerie.

Philippe de Lignamine était aussi savant que modeste; quoiqu'il fût noble (1), il ne crut pas déroger en se faisant imprimeur.

Plusieurs imprimeurs allemands vinrent aussi s'établir à Rome : Adam Rot, clerc du diocèse de Metz; Eucharius Silber, en 1495 (2); Stephanus Planck, en 1485. L'impression de la cosmographie de Ptolémée, commencée par Conrad Sweynheim, avec vingt-sept cartes gravées en taille douce sur cuivre, fut terminée à Rome par Arnold Buckinck en 1478 (3).

Un riche négociant qui a laissé un nom célèbre, Aug. Chigi, fonda à Rome dans son palais une imprimerie, dont il confia le soin au savant grec Zacharias Calliergi, de Crète, qui quitta Venise vers 1512, sur l'invitation de Léon X, pour venir publier à Rome deux ouvrages grecs, *Théocrite* (1516) et *Pindare* (1515), éditions remarquables par la beauté de l'impression et le savoir de l'imprimeur, qui donnait pour la première fois les *scolies* de ces deux auteurs (4).

Ce fut en 1515, à la dixième séance du concile de Latran, que le pape Léon X défendit sous peine d'excommunication d'imprimer aucun ouvrage avant qu'il eût été approuvé par le vicaire de S. S. à Rome ou par l'évêque de chaque diocèse. Déjà, dès 1486, l'archevêque de Mayence Berthold, archichancelier de l'Allemagne et prince électoral du Saint-Empire, avait défendu, par une ordonnance, d'imprimer aucun livre sans approbation préalable des docteurs. Voici l'*exposé des motifs* :

« Bien que l'art divin de l'imprimerie facilite et rende accessible l'usage des livres de toute science utile à l'instruction des hommes, nous avons reconnu cependant que, par avidité d'une vaine gloire ou d'argent, plusieurs ont abusé de cet art; en sorte que ce qui fut donné pour éclairer l'humanité tend à la pervertir. Ainsi, pour avilir la religion, nous avons vu dans les mains du peuple des écrits religieux (1) traduits du latin en allemand. Que dirons-nous des lois sacrées et des canons, qui, bien que rédigés avec l'attention la plus soutenue par des hommes dont l'éloquence égalait le savoir, offrent cependant, par la profondeur des sciences qu'ils traitent, de telles difficultés, que la durée de la vie humaine suffit à peine aux plus hautes intelligences pour les posséder? Cependant des personnes ignorant ces matières ont osé en faire dans la langue vulgaire des traductions que les docteurs déclarent inintelligibles par l'abus et l'impropriété des mots. Que dirons-nous des autres sciences, défigurées par les erreurs qu'on introduit dans ces livres, et qui paraissent souvent sous des titres mensongers, afin de tromper les acheteurs, en attribuant à des auteurs connus par leur mérite des livres composés par des auteurs qui en sont dépourvus.

« Ces traducteurs, qu'ils soient ou non de bonne foi, pourraient-ils sans offenser la vérité dire que la langue allemande est capable d'exprimer ce que les excellents auteurs grecs et latins ont écrit avec l'exactitude d'expressions appropriées aux sublimes spéculations de la religion chrétienne, et avec la connaissance intime des choses? Ils seront forcés d'avouer que la pauvreté de notre idiome rend leurs efforts insuffisants, et qu'ils sont forcés de recourir à l'invention des termes nouveaux; car s'ils ne veulent employer que les anciens, je crains fort qu'ils n'altèrent le sens de la vérité, d'où résulte un immense danger pour les saintes Écritures. Qui voudrait laisser aux hommes peu ou point instruits et aux femmes à chercher d'en pénétrer les vérités dans de pareilles traductions? Laissez, par exemple, examiner le texte de l'Évangile ou des *Epîtres* de saint Paul, et tout homme instruit sera convaincu que bien des choses ont besoin d'être suppléées par d'autres écrits.

« Mais, puisque cet art dont l'origine *divine* (et ce titre lui est dû) appartient à notre ville fortunée de Mayence, ou il fait de continuels progrès, c'est avec toute justice que nous en défendons la gloire, et nous remplissons notre devoir en préservant de toute souillure la pureté des divines Écritures. En conséquence, dans le

(1) Il était de Messine en Sicile.

(2) En examinant, à la bibliothèque du *British Museum*, l'édition des *Lettres à Atticus* de Cicéron, imprimée à Rome en 1490 par Silber (en latin *Argenteus*), j'ai été frappé de la ressemblance de ses caractères, dont la grosseur correspond à notre *saint-augustin*, avec ceux de la belle édition des *Epîtres de Ciceron* imprimée à Venise en 1478 par Nicolas Jenson. La forme des lettres et leur gravure sont presque aussi parfaites.

(3) La première édition avec des figures en bois avait été imprimée a Vicence en 1475, par Herman Lichtenstein

(4) Le pape Léon X accorda un privilège de dix ans à Calliergi pour les deux ouvrages.

(1) Libros de divinis officiis et apicibus religionis nostræ.

but de prévenir et de réfréner les erreurs que nous avons signalées et les entreprises téméraires des effrontés et des pervers, autant que Dieu, dont nous prenons la défense, nous en a donné le pouvoir,

« Nous ordonnons que, par une stricte observance des présentes, tout ecclésiastique ou laïque soumis à notre juridiction, ou se trouvant sur notre territoire, quels que soient son rang, dignité, profession ou condition, de s'abstenir de traduire en allemand vulgaire aucun ouvrage de science, art, ou sujet quelconque, soit du grec, soit du latin, soit de toute autre langue, et de donner ou acheter aucune traduction publiquement ou en secret, directement ou indirectement, si la vente n'en a été préalablement autorisée par un permis délivré par les très-nobles et très-honorables, nos amis, docteurs et maîtres de l'université de notre ville de Mayence, Jean Bertran de Nuremberg pour la théologie, Alexandre Dietrich pour la jurisprudence, Thierry de Moschède pour la médecine, et Alexandre Eler pour les arts; à Erfurt par les docteurs et maîtres institués à cet effet. A Francfort les livres mis en vente devront avoir été vus et approuvés par un honorable maître en théologie de cette ville, et par un ou deux docteurs et licenciés rétribués à cet effet par le gouverneur.

« Qu'on sache donc que quiconque, au mépris de cette instruction, préterait conseil ou assistance, directement ou indirectement en opposition à notre mandement, sera par ce fait frappé d'excommunication; ses livres mis en vente seront confisqués, et il payera à notre trésorerie une amende de 100 florins d'or.

« Donné en notre chancellerie à Mayence et revêtu de notre sceau, le 4 janvier 1486 (1). »

De 1542 à 1550 Antoine Bladus publia à Rome la première édition des *Commentaires* d'Eustathe sur Homère, 4 volumes petit in-folio, imprimés avec les caractères de Jean Honorius Manliensis de Salente, fondateur de la Bibliothèque palatine.

Cette imprimerie, appelée d'abord vaticane, puis apostolique et ensuite camérale, et qui est connue maintenant sous le nom *de la Propagande*, fut encouragée par Sixte V (2) dans le but d'y publier les saintes Écritures. Dans la dédicace des *Œuvres de saint Grégoire le Grand* qui parut en 1588, il est fait grand éloge de ce pontife pour avoir conçu et réalisé cette grande idée (3). Léon X y avait fait transporter les caractères gravés à Florence, et Pie IV en confia la direction à Paul Manuce, qu'il fit venir de Venise. Les belles éditions de la version des Septante, de la Bible latine de Sixte V, puis celle de Clément VIII, et plusieurs autres, y furent successivement imprimées. Le pape Grégoire XIII en confia la direction à J. B. Raimondi, savant orientaliste, et la fit servir à la propagation de la foi en Orient au moyen des livres qu'il y fit imprimer. Clément VIII, Paul V et Grégoire XV s'y intéressèrent, et elle fut mise à la disposition de la congrégation *de Propaganda fide*.

Aujourd'hui cette imprimerie, qui possède une riche collection de types orientaux, et qui a commencé en 1825 les deux importantes collections d'ouvrages inédits grecs et latins, sacrés et profanes, découverts par le docte cardinal Angelo Mai, ancien préfet de la Vaticane, est presque entièrement inoccupée. Avant les événements de 1848 elle s'était complétement renouvelée en caractères français.

L'IMPRIMERIE A VENISE.

Jean de Spire vint établir son imprimerie à Venise, où il débuta, comme avaient fait à Rome Sweynheim et Pannartz, par une édition des *Épîtres de Cicéron ad familiares*, 1469. On y lit ces vers à la fin :

Primus in Adriaca formis impressit aenis
Urbe libros SPIRA genitus de stirpe JOHANNES.
In RELIQUIS sit quanta vides spes, lector, habenda
Quum LABOR hic PRIMUS calami superaverit artem.
MCCCCLXVIIII.

On croit que la première édition de *Tacite*, sans date, mais qu'un distique latin placé à la fin déclare imprimée par Jean de Spire, est antérieure à l'édition des *Épîtres de Cicéron*. En 1469 Jean de Spire publia l'*Histoire Naturelle de Pline* (1). Les citations grecques sont écrites en lettres latines. Les *Épîtres de Cicéron* furent bientôt réimprimées au nombre de 300 exemplaires, indiqué par ces vers :

Hesperiæ quondam Germanus quisque libellos
Abstulit : en plura ipse daturus adest;
Namque vir ingenio mirandus et arte JOHANNES
Exscribi docuit clarius ære libros.
SPIRA favet Venetis : quarto nam mense peregit
Hoc ter centenum bis Ciceronis opus.

En 1469 Jean de Spire obtint du sénat de Venise un privilége exclusif pour l'exercice

(1) Suivent les instructions du censeur, par lesquelles tout livre ou ouvrage que l'on voudrait traduire, imprimer ou vendre doit être préalablement communiqué; le censeur doit examiner attentivement et peser les matières qui y sont traitées, afin qu'elles ne puissent engendrer d'erreur et offenser ou blesser la morale et la modestie. Tout livre jugé digne d'être approuvé doit être signé par deux censeurs au moins. L'approbation et signature doit être en lieu bien apparent. En agissant ainsi les censeurs feront œuvre agréable à Dieu et utile à l'État.

(2) Dominique Baso en fut le directeur, et il y dépensa 40,000 écus en caractères grecs et orientaux, en très-bons papiers, et en honoraires des savants.

(3) .... Quare divino consilio factum est ut Romæ, in ipsa hominum luce, consilio auctoritateque tua, emendatissimis mandentur typis egregia Sanctorum Patrum insigniorumque Scholasticorum scripta, partim injuria temporum, partim hominum vitio, ignoranter depravata..... Cum typographia in ipso Vaticano Palatio divinitus erecta, tamque arx munitissima sit veritatis orthodoxæ, non solum tuendæ, verum etiam propagandæ; ex eaque proditura sint emendatissima Patrum scripta, quæ auxilii ornamentique plurimum afferrent christianæ pietati.

(1) Hardouin ne connut pas cette édition : en plusieurs endroits elle confirme ses conjectures; mais elle donne pour d'autres de meilleures leçons.

de l'art de l'imprimerie à Venise, attendu, dit ce privilége, que l'introduction lui en est due, et qu'à la prière de tous il a imprimé déjà les *Épîtres de Cicéron* et *le noble ouvrage de Pline, à un grand nombre d'exemplaires, en caractères d'une forme admirable,* etc.

Mais Jean de Spire mourut peu après l'obtention de ce privilége, dont il ne put jouir, car on lit en marge : *nullius est vigoris, quia obiit magister et auctor.*

En présence d'un acte aussi authentique on ne saurait prétendre que Nicolas Jenson ait précédé Jean de Spire à Venise. La date de MCCCCLXI qui se trouve au *Decor Puellarum,* imprimé par Jenson, doit donc être réputée fausse; le chiffre X aura été oublié, soit par mégarde, soit à dessein.

Jean de Spire avait commencé l'impression de la *Cité de Dieu* de saint Augustin; son frère l'acheva en 1470, et mit à la fin :

Qui docuit Venetos exscribi posse JOHANNES
Mense fere trino centena volumina Plini
Et totidem magni Ciceronis SPIRA libellos
Cœperat Aurel : subita sed morte peremptus
Non potuit cœptum Venetis finire volumen.
VINDELINUS adest ejusdem frater, et arte
Non minor, Adriacaque morabitur urbe.
MCCCCLXX.

Il n'est point fait mention dans ces vers de la seconde édition des *Épîtres de Cicéron* ni même de *Tacite,* sans date il est vrai, mais qui porte cette indication :

. . . . . historiæ pater est :
Insigni quem laude ferat gens postera : pressit
SPIRA premens : artis GLORIA PRIMA suæ (1).

Vindelin imprima en 1470 *Salluste,* in-fol. à quatre cents exemplaires, et le réimprima l'année suivante. La même année 1470 il fit paraître *Tite-Live* et *Virgile,* tous deux d'après l'édition qu'en avait donnée à Rome l'imprimerie de Sweynheim et Pannartz. A la fin du Virgile on lit ces vers :

Progenitus Spira formis monumenta Maronis
Hæc Vindelinus scripsit apud Venetos.
Laudent ergo alii Polycletos Parrhasiosve
Et quotvis alios id genus artifices.
Ingenuas quisquis musarum diligit artes
In primis ipsum laudibus afficiet.
Nec vero tantum quia multa volumina, quantum
Quod perpulchra simul optimaque exhibeat.

Il publia en outre cette même année les *Offices de Cicéron;* une nouvelle édition de *Épîtres de Cicéron ad familiares;* Priscien, *De Arte Grammatica,* où les passages grecs sont laissés en blanc; *Martial,* édition princeps; *Quinte-Curce,* et le *Commentaire de Donat sur Térence.* Chaque année il publia une suite nombreuse d'auteurs latins.

Cette même année 1470 le Français Nicolas Jenson, que Louis XI avait envoyé dès 1462 à Mayence pour y *surprendre les secrets de l'art,* vint s'établir à Venise. D'après le récit de Laire (1), lorsque Jenson revint en France, il trouva son pays en proie aux troubles suscités par la ligue des *mécontents* appelée ligue *du bien public,* en sorte que le roi dut renoncer au projet qu'il avait formé.

Un autre manuscrit rapporte le même fait, mais sous le règne de Charles VII, en 1458. Jenson y est qualifié de maître de la monnaie de Tours; ce manuscrit dit qu'à son retour de Mayence en France ayant trouvé Charles VII mort, il alla s'établir ailleurs. Au surplus, ajoute M. Daunou, M. Sardini a fait en trois volumes in-f° une histoire assurément très-complète de cet imprimeur (2).

Jenson a donné dans son édition de la Rhétorique de Cicéron *ad Herennium,* 1470, le type du beau caractère romain, que Garamond a suivi, et dont on ne saurait s'écarter sans tomber dans la bizarrerie ou le mauvais goût. Cependant en 1475 Jenson grava un caractère semi-gothique, avec lequel il imprima la *Cité de Dieu de saint Augustin.* En 1476 il imprima une Bible en gothique. Enfin le Bréviaire in-f° qu'il donna en 1478 offre des formes encore plus gothiques (3). « Dans ce dernier ouvrage Jenson est appelé le prince des imprimeurs de son temps, comme si la perfection de l'art eût consisté dans les difficiles bizarreries qui en altéraient la pureté. »

Le premier livre que Jenson imprima fut la *Préparation Évangélique d'Eusèbe* que ces vers terminent :

Artis hic et fidei splendet mirabile numen :
Quod fama autores, auget honore deos.
Hoc Jenson Veneta Nicolaus in urbe volumen
Prompsit : cui felix Gallia terra parens, etc...

La même année il imprima *Justin,* la *Rhétorique,* et autres écrits de *Cicéron;* et les années suivantes il continua le cours de ses éditions, aussi remarquables par la pureté de la forme des lettres que par la beauté de l'impression. Gabriel Naudé a fait avec raison un grand éloge de ses nombreuses et belles éditions, dont il dit avoir vu « plus de trente qui ne le cèdent « en rien aux meilleurs et aux plus beaux li- « vres que nous ayons à présent ».

A Rome les imprimeurs allemands avaient introduit les formes demi-gothiques; mais les imprimeurs de Venise préférèrent avec raison les belles formes des manuscrits romains qui se sont conservées jusqu'à nos jours avec de légères modifications, effet de la mode, mais

(1) Au bas du verso de chaque page le mot entier de la page suivante est placé en réclame.

(1) *Typographia Romana,* p. 42.

(2) *Esame sui principii della Fancese et Italiana Tipografia, ovvero storia critica di Nicolao Jenson,* da Giac. Sardini; *Lucca, Bonsignori,* 1796-97-98.

(3) Il porte cette souscription : *Hujus operis corrector exstitit Georgius de Spathariis, presbyterorum minimus : impressor vero Nic. Jenson, Gallicus : hac nostra tempestate impressorum princeps.* Daunou fait remarquer qu'autant la souscription de la *Rhetorique* avait été simple et modeste, autant celle du *Breviaire* de 1478 fut emphatique et fastueuse.

inconstantes comme elle (1). La faveur qu'obtinrent les éditions de Venise, surtout celles qu'imprimaient Jean et Vendelin de Spire, Nicolas Jenson, Jean de Cologne et Jean Manthen fut telle, que les libraires des autres villes avaient soin d'avertir que leurs éditions étaient faites avec des caractères de Venise.

Nicolas Jenson reçut du pape Sixte IV le titre honorifique de Comes Palatinus (2). Plusieurs ouvrages du quinzième siècle portent qu'ils ont été imprimés *inclytis instrumentis Jenson,* ou *inclytis famosisque caracteribus optimi quondam in hac arte magistri N. Jenson,* etc.

En 1471 Christophe Waldarfer imprima les *Lettres de Pline,* le *Commentaire de Servius sur Virgile*, le *Décaméron* de Boccace et les *Discours de Cicéron,* auxquels il ajouta ce quatrain :

Aspice quam mira libros impresserit arte,
Quam subito veterum tot monumenta dedit
Nomine Christophorus Valdarfer, gentis alumnus
Ratisponensis Valdarfer, gloria magna soli.

En 1474 Jean de Cologne et Jean Manthen de Gherretzem imprimèrent à Venise un grand et bel in-folio, intitulé *Baldi Lectura super Codicem,* etc. Jusqu'à la moitié ce livre est imprimé sans *signatures;* elles y sont ensuite introduites, et continuent jusqu'à la fin. C'est la première fois qu'on en voit paraître l'usage.

Un autre Français, Jacques des Rouges, en italien *de Rossi*, en latin *de Rubeis*, vint aussi imprimer à Venise. Ses éditions sont justement célèbres. On cite entre autres une histoire de Florence de Léonard d'Arezzo, 1476, et une autre du Pogge, même année, un Ovide de 1474, un Virgile de 1475.

Clément Patavinus, Adam de Ambergau et Erhard Ratdolt vinrent aussi s'établir à Venise, où ils imprimèrent un grand nombre d'ouvrages.

LES ALDE.

C'est vers 1490 qu'Aldus Pius Romanus, chef de l'illustre famille des Aldes, qui a été pour l'Italie ce que la famille des Estienne fut pour la France, fonda à Venise sa célèbre imprimerie. Toutes deux sont également signalées à la reconnaissance universelle par le savoir et le dévouement aux lettres de leurs illustres chefs, qui luttèrent avec un égal courage contre les difficultés politiques de leur époque.

Après avoir terminé ses études latines à Rome, Alde vint suivre à Ferrare les leçons du célèbre professeur de grec Guarini. En 1482, à l'approche de l'armée vénitienne, Alde se retira à la Mirandole, chez l'illustre Jean Pic, *quod amaret literatos viros et faveret ingeniis,* ainsi que l'écrit Alde en 1485 à Ange Politien. Alde et Pic de la Mirandole (1) se rendirent ensuite à Carpi, auprès du prince Alberto Pio; c'est là probablement que fut conçu le projet de l'établissement de la belle imprimerie dont le chef prit le surnom de Pio.

Indépendamment des soins donnés à ses nombreuses éditions grecques et latines publiées sur des manuscrits difficiles à réunir, difficiles à déchiffrer, et qu'Alde prenait soin de collationner et d'accompagner de préfaces, de dissertations écrites en très-bon latin, quelquefois même en grec, il a laissé un grand nombre d'ouvrages, qui seuls lui mériteraient la renommée littéraire dont il jouit. Frappé dès l'enfance du vice des grammaires et de leur absence de toute méthode (2), il s'empressa de publier, en 1501, sa *Grammaire Latine*, la meilleure et la plus utile qui eût paru jusqu'alors; il y joignit une introduction a la langue hébraïque.

Sa *Grammaire Grecque* devait paraître même avant la grammaire latine, mais elle ne fut publiée qu'en 1515, après sa mort, par les soins de Marc Musurus, son ami, qui l'accompagna d'une préface. Il y déplore la perte de son bienfaiteur, et signale ses grandes qualités, sa générosité, et ses efforts ainsi que ceux du sénat de Venise pour transporter et faire revivre en Italie la langue et les écrits des Grecs, anéantis par les Turcs (3). On peut voir dans les *Annales de l'Imprimerie des Aldes* la série des ouvrages et des traductions dont on est redevable à Alde l'ancien (4).

Les premiers livres qu'il imprima portent la date de 1494. On regarde cependant comme antérieure l'édition du poëme de Musée, grec et latin, sans date.

Le dernier jour de février 1494 (5) Alde

(1) En effet beaucoup de livres s'impriment depuis quelques années en Angleterre avec des caractères qui se rapprochent beaucoup de ceux de Jenson.

(2) Sardini, t. II, p. 69.

(1) Dans une des préfaces de son édition d'Aristote, Alde nous apprend que Pic de la Mirandole était oncle du prince de Carpi Alberto Pio.

(2) Alde eut le malheur de tomber dans les mains d'un pédagogue ignorant, qui, au lieu de développer avec habileté les dispositions de son élève, le fatiguait inutilement en lui faisant apprendre les éléments de la grammaire dans le *Doctrinale Alexandri de Villa Dei,* ouvrage inepte autant qu'obscur, écrit en vers barbares. A. A. Renouard, p. 374.

(3) Nihil unquam mihi fuit optabilius quam ut græcæ linguæ propaginem, quæ Turcarum crudelibus lacertis excisa radicitus, solo in patrio misere jacebat, apud Italos redivivo germine pullulare viderem. Id totum non solum Illustrissimo Senatui Veneto, qui bonarum litterarum cultores amplissimis præmiis semper fovit, ac liberaliter evexit, verùm etiam Aldo Manutio, qui libros studiosæ juventuti suppeditavit, a me referri debet acceptum. Cum enim admirandus ille vir publicas rationes privatis anteponeret, nulli sumptui parcens, nullum prorsus laborem detrectans, propriæ tam pecuniæ profusus quam vitæ prodigus exstitit, ut communi studiorum utilitati prospiceret. Quapropter sæpenumero calamum arripueram, ut hæc exararem, sed calamus arreptus doloris ob amissum Aldum concepti vulnus, quod nondum cicatricem obduxerat, refricabat.

(4) P. 394.

(5) Alde Manuce l'ancien naquit, dit M. A. A. Renouard, de 1447 à 1449, dans la petite ville de Bas-

Manuce l'ancien fit paraître la grammaire de Lascaris, suivie de quelques traités in-4°, avec cette souscription : *Impressum summo studio, literis et impensis Aldi Manucii Romani.* Le caractère qui y est employé comme essai ne reparut plus dans son imprimerie. Dans deux préfaces Alde nous apprend que c'est sur des instances réitérées, et pour venir en aide aux études de la jeunesse, qu'il se décide à publier cet ouvrage dans des temps aussi malheureux, où la guerre qui envahit toute l'Italie menace le monde d'une commotion générale. « Mais j'ai fait vœu, dit-il, de consumer ma vie à l'utilité publique; et Dieu m'est témoin que tel est mon plus ardent désir. A une vie paisible j'ai préféré une vie laborieuse et agitée : l'homme n'est pas né pour des plaisirs indignes d'une âme généreuse, mais pour des travaux honorables. Laissons aux vils troupeaux une telle existence. Caton nous l'a dit, la vie de l'homme est comparable au fer : faites-en un emploi constant, il brille; si vous n'en usez point, il se rouille. »

Tels sont les sentiments qui animaient ces hommes de fer, les Alde et les Étienne ! Ils avaient le droit de parler ainsi, puisque leurs œuvres ont égalé leurs engagements.

En 1495 parut le premier volume de la première édition grecque d'*Aristote*. « Pour se faire une idée des difficultés et de la hardiesse d'une pareille entreprise, dit avec raison M. A. A. Renouard, qu'on se représente les nombreux traités formant les cinq volumes in-f° des œuvres d'Aristote, alors tous inédits, et dont les divers manuscrits étaient ou presque illisibles, ou défigurés par l'ignorance des copistes, souvent mutilés ou oblitérés et présentant des leçons différentes. Aucune publication antérieure ne pouvait aider l'éditeur, à tout moment arrêté par des doutes, qu'il lui fallait résoudre par sa sagacité et sa critique. Si l'on songe que ce ne fut pas seulement pour la volumineuse et difficile édition d'Aristote, mais pour une multitude innombrable d'éditions grecques, qu'il dut accomplir presque toujours une pareille tâche, on sentira combien il serait injuste de reprocher à Alde quelques erreurs typographiques ou quelques leçons qui depuis furent rectifiées, soit à l'aide de meilleurs manuscrits, soit par les ingénieuses conjectures d'autres savants, venus après lui, et dont quelques-uns ont consumé leur vie entière à la révision d'un seul ouvrage ».

Dans la préface, Alde annonce qu'il a été secondé dans ces grands travaux par plusieurs savants, et particulièrement par Alexandre Boudinus, dont une préface en grec vient à la suite de celle d'Alde.

De même qu'à Rome les premiers imprimeurs avaient reproduit les chefs-d'œuvre de la langue latine, de même Alde l'ancien se hâta de reproduire tous les chefs-d'œuvre de la littérature grecque. Cette même année il donna *Théocrite* et *Hésiode* en un vol. in-f°. C'est dans ces deux ouvrages qu'on vit enfin un caractère grec parfaitement régulier et satisfaisant de tout point; car celui de l'Homère imprimé à Florence par Nerlius est plutôt curieux et bizarre que beau. En 1496 parut le *Thesaurus Cornucopiæ*, recueil de grammairiens grecs tous inédits (1) :

Charles VIII venait d'envahir l'Italie, lorsqu'Alde dans l'une de ses préfaces écrivait :

« C'est une rude tâche que d'imprimer correctement les livres latins, et plus dure encore les livres grecs, et rien n'est plus pénible que d'apporter tous les soins qu'ils exigent dans des temps aussi durs, où les *armes* sont bien plus maniées que les *livres*. Depuis que je me suis imposé ce devoir, voici sept ans que je puis affirmer sous la foi du serment de n'avoir pas joui pendant tant d'années même une heure d'un paisible repos. »

En 1497 parurent les 2e, 3e et 4e volumes d'*Aristote*. Dans sa préface au Prince de Carpi, Alde rend compte de ses efforts pour réunir les meilleurs textes manuscrits d'Aristote; il annonce qu'il va donner bientôt Platon, Hip-

siano, près de Velletri. Le nom de Pio qu'il ajouta à son nom était celui du prince de Carpi, qui l'autorisait à le porter par reconnaissance de l'éducation littéraire qu'Alde avait donnée au prince de cette maison Alberto Pio. Cette généreuse famille fournit à Alde les moyens de monter son imprimerie, et lui vint souvent en aide. Les lettres que le jeune prince Leonello écrivait à Alde au nom du prince Alberto, son frère aîné, le sollicitent de la manière la plus pressante et la plus aimable de venir s'établir avec son imprimerie dans leur château à Novi, où ces princes lui offrent de partager en deux les chambres même qu'ils habitent.. « Perchè non è homo, che desidira più de me, que Ms Aldo fusse et stantiasse a Novi, intendo e voglio. essendo qui Ms Aldo, che sia patrone e signore, et allora ge farò tale demostratione, chel cognoscerà, chio l amo, et forsi più chel non si crede. » Lettre du 25 septembre 1498...

Douze ans plus tard une autre lettre du même prince, 12 mars 1510, datée également de Novi, réitère cette proposition. « Me displazeria bene, et atristaria, se altro loco che questo vi elegessi per habitare, recercaremo tutto il Castello, nel quale aciò siati accommodato, sel sara bisogno. io dividerò per metà le camere ne le quelle stanze uvi ne sarete patron, ma interim non dovesti restare de inviare li instrumenti, et altre vostre robe necessarie, et cosi mi conforto et prego a fare, nè il parere di vostro socero falla in questo, sichè satisfati, et a lui, et a nui altri che vi amamo. »

Voyez aussi l'intéressante préface d'Alde en tête du volume des œuvres d'Aristote; il y signale la générosité des sentiments du prince Carpi à son égard.

(1) La plupart n'ont été réimprimés que récemment dans le Recueil des grammairiens grecs publiés par M. Guill. Dindorf.

M. A. A. Renouard indique à cet ouvrage la date de 1496, quoique sur l'original la date est ainsi imprimée M. III. D; et cependant M. Renouard range sous la date de 1497 les autres ouvrages d'Alde qui portent cette même indication M. III. D.

pocrate, Galien et les autres médecins, puis les mathématiciens; « enfin, ajoute-t-il, que vous dirai-je, si ce n'est que, si Dieu me prête vie, je m'efforcerai de ne jamais vous laisser manquer de bons livres de littérature et de science. »

A la fin du volume commençant par la vie d'Aristote et de Théophraste se trouvent plusieurs indications en grec et en latin, entre autres celle du *Registre* des cahiers dont se compose ce volume. Pour donner en grec cette indication, il fallait que des Grecs fussent employés chez Alde même pour l'assemblage et la reliure (1).

Alde y prend le titre de Philhellène, et dit que ce volume a été « excriptum (sic) Venetiis, manu stamnea (sic), in domo Aldi Manutii Romani et græcorum studiosi, mense februario M. III. D. R. »

Cet avis est répété en grec, et l'expression singulière *imprimé avec une main d'étain* est traduite par κατατετρίγη χειρί.

La même année il donna Jamblique, Proclus, Porphyre, Synesius, etc. Dans un dictionnaire grec, Alde recommande au lecteur de commencer par numéroter les pages. Il eut mieux valu lui éviter cette peine en les imprimant avec le texte, ce qu'Alde fit ensuite.

En 1498 parut le dernier volume d'*Aristote*, une édition d'*Aristophane* avec les scolies, etc.;

En 1499, les *Epistolographes* grecs, les *Astronomiques*, *Aratus;* les commentateurs, etc.;

En 1500, *Lucrèce*, in-4°, les *anciens Poëtes chrétiens*, 2 vol. in-4°; *Philostrate*, in-f°.

C'est cette année qu'Alde introduisit l'usage du caractère penché, appelé italique ou *aldino*, dont le modèle lui fut donné, dit-on, par l'écriture même de Pétrarque; il en commanda l'exécution à l'habile graveur Jean de Bologne, qui avait dessiné et gravé les autres caractères de son imprimerie.

Doni et quelques autres prétendent que ce fut Alde qui dessina et fondit le caractère italique qui porte son nom. Alde a consacré les talents et le nom du graveur par ces vers, placés sur le titre même du *Virgile* où ce caractère parut pour la première fois,

IN GRAMMATOGLYPTÆ LAUDEM.

Qui Gratis dedit Aldus, en latinis
Dat nunc grammata scalpta dædalcis
Francisci manibus Bononiensis.

Ce petit *Virgile* in-8° commence la série des chefs-d'œuvre littéraires publiés par Alde en ce format. Le public accueillit avec empressement et reconnaissance un format portatif et économique, réunissant presque autant de matière qu'un in-4° ou un in-f°. Ces charmants volumes, que l'on pouvait emporter dans sa poche, à la promenade et en voyage, ne coûtaient que deux francs et demi valeur actuelle, et remplaçaient avantageusement les in-folio, qui coûtaient dix fois plus et qu'on ne pouvait lire que sur un pupitre.

Un privilége de dix ans fut accordé à Alde, le 13 novembre 1502, par le sénat de Venise pour lui en garantir l'emploi exclusif; privilége renouvelé le 17 décembre même année par le pape Alexandre VI, maintenu pour quinze ans par Jules II en 1513, et confirmé l'année suivante par Léon X (1).

La même année parut dans le format in-8° l'*Horace;* — le *Cose Volgari di Petrarca;* — *Juvenal et Perse*, in-8°; — *Martial* in-8° et deux volumes grand in-f°, très-bien imprimés, d'une sorte d'encyclopédie, publiée sous le nom de *George Valla.*

Alde donna dans le format in-f° les ouvrages grecs suivants : En 1502, *Julius Pollux*, *Thucydide*, *Hérodote*, *Stephanus de Urbibus;* et dans le format in-8°, faisant suite aux ouvrages déjà publiés : *Lucain*, *Cicéron*, les *Épîtres familières*, *Dante*, et *Sophocle.* Brunck fait l'éloge de cette édition, publiée avec grand soin et d'après de bons manuscrits, et l'a suivie en grande partie pour son texte. Dans une préface adressée à Musurus, Alde le remercie des secours qu'il veut bien lui prêter; « car, dit-il, non est moris nostri fraudare quemquam sua laude. » *Stace*, *Valère-Maxime*, *les Métamorphoses d'Ovide*, *les Héroïdes*, *Élégies*, et *les Fastes*, *Catulle*, *Tibulle* et *Properce*, etc, parurent aussi en 1502.

En 1503, dans le format in-f°, il imprima en grec : *Lucien*, *Philostrate*, etc., 1 vol., les

(1) L'expression de *broché à la grecque*, connue dans tous les ateliers de brochure, se rattache probablement à ce mode d'opérer, venu de Constantinople. M. A. A. Renouard, dont je ne saurais trop louer l'exactitude scrupuleuse et si bien soutenue dans le cours de ses longs travaux sur les Alde et les Estienne, ne parle point de ces indications placées par Alde à la page 269 du volume, non plus que d'un autre avis au relieur, également en grec, qui se trouve entre les pages 15 et 16 des *Rhetores Attici*, 1513, 2 vol. in-f°.

(1) Les priviléges accordés à Alde pour les livres qu'il imprimait n'empêchaient pas qu'ils ne fussent contrefaits à Fano, par Soncino, et à Florence par les Juntes. Les Lyonnais contrefaisaient aussi, mais dans un caractère plus lourd, les in-8° d'Alde dès qu'ils paraissaient. Tout, jusqu'à ses préfaces, y était copié, sauf la date et la marque d'Alde. « Les premiers volumes surtout étaient d'une incorrection révoltante, ce qu'il eut soin de signaler dans un avis en forme de placard, daté du 15 mars 1503. Il exprime le chagrin que lui causent ces éditions frauduleuses, puisqu'on cherche à les faire passer pour *aldines*, et qui, très-mal exécutées et remplies de fautes, peuvent nuire à sa réputation, outre qu'elles nuisent à ses intérêts. Il indique le moyen de les reconnaître, surtout par les fautes typographiques qu'il signale : mais ce qui est piquant, c'est que les contrefacteurs, alertes à veiller à leurs intérêts, tournèrent à leur profit cet avis destiné à nuire au débit de leurs éditions. Ainsi lorsqu'Alde indique telle et telle faute dans le Juvénal ou tel autre ouvrage, aussitôt ils réimpriment des feuillets de cartons où la faute est corrigée, et ils trompent de nouveau l'acheteur, en lui prouvant ainsi que leur édition n'est pas celle qu'Alde avait signalée. »

commentaires d'*Ulpien*, *Xénophon*, *Aristote*, *de Animalibus*, et *Origène* en latin. Dans le format in-8° il ne parut en grec que le *Florilegium diversorum Epigrammatum*, et *Euripide*, 2 vol. ; *Horace* en latin.

En 1504 les livres grecs format in-f° sont : *Commentaires sur Aristote* de Jean le Grammairien, divers traités d'*Aristote*, *Théophraste*, etc., *Démosthène* ; dans le format in-8° : *Homère*, 2 vol., et les lettres de *Pline*, *Salluste* et les *Rime di Petrarcha*.

En 1505, en livres grecs format in-f° : *Ésope* et autres écrits, 1 vol. ; quelques exemplaires ont la traduction latine intercalée dans le texte, à d'autres elle manque, ce qui a fait croire à deux éditions ; dans le format in-8°, une nouvelle édition de *Virgile*.

Cette année les travaux de l'imprimerie d'Alde furent interrompus en partie, et entièrement l'année suivante, par la guerre qui désolait une partie de l'Europe, et surtout l'Italie. Alde, dépouillé de ses biens en terre ferme, dut perdre son temps en voyages et en démarches pour les recouvrer. En revenant de Milan il fut arrêté par une troupe armée du duc de Mantoue, qui le conduisit à Caneto, où il fut jeté dans une horrible prison. Réclamé par ses amis, il put regagner ses pénates, mais plus pauvre et plus obéré que quand il les avait quittés un an auparavant.

Des amis lui vinrent en aide, entre autres le père Sanctus, petit-fils de Marc Barbarigo, qui fut doge, et André *Torregiano* d'Asola, dont Alde avait épousé la fille, en 1500, et qui était riche. *Turrisan* avait acquis en 1479 l'imprimerie de Nicolas Jenson de Venise, et avait publié des éditions fort estimées.

En 1507 il ne parut qu'un petit volume in-8°, des tragédies d'Euripide, *Hécube* et *Iphigénie en Aulide*, traduites en latin par Érasme, avec une ode à l'honneur de Henri VIII.

En 1508 parut la seconde édition de la *Grammaire Latine* d'Alde et les *Adages* d'Érasme. Déjà ceux-ci avaient été imprimés à Paris, en 1500, chez Jean Philippi et ensuite par Josse Bade. Les Alde les réimprimèrent en 1520. Mais c'est en Allemagne qu'ils eurent un prodigieux succès. Mathieu Schurer les réimprima onze fois de 1509 à 1520 ; et Froben en donna dix éditions de 1513 à 1539, sans compter sept à huit éditions publiées ailleurs.

C'est dans l'édition de 1508, à l'article *Festina lente*, qu'Érasme, dans une dissertation sur l'*ancre* et le *dauphin*, marque emblématique de l'imprimerie d'Alde (1), parle des immenses travaux littéraires et typographiques de ce savant imprimeur, et de la gloire qu'acquit Ptolémée à former une vaste bibliothèque, mais bornée par des murailles, tandis qu'Alde fondait une bibliothèque qui n'aurait d'autres bornes que celles de l'univers.

Alde donna aussi cette année une édition de *Pline le jeune* en format in-8°, et les *Rhetores Græci*, 2 vol. in-f°, très-bien imprimés.

En 1509 Alde ne publia dans le format in-f° que les opuscules de *Plutarque* in-f° ; c'est la première édition. Dans le format in-8° il donna une seconde édition d'Horace, plus correcte que la première, accompagnée d'un excellent traité *De Metris Horatianis*, composé par lui avec tant de méthode qu'il fut souvent réimprimé.

La ligue de plusieurs rois de l'Europe contre Venise et les désastres qui en furent la suite forcèrent Alde à suspendre de nouveau les travaux de son imprimerie pendant les années 1510 et 1511. Elle fut enfin rouverte en 1512, année de la naissance de Paul Manuce.

Cette année parut la troisième édition de la *Grammaire Grecque* de Lascaris, format in-4°, et dans le format in-8° les *Erotemata de Chrysoloras*, les *Epîtres familières de Cicéron*, *Valère-Maxime* et *Martial*.

En 1513, dans le format in-8°, les *Commentaires de César*, *Ciceronis Epistolæ*, et *Pindare*. Cette édition, belle et rare, est imprimée en caractères grecs plus gros que ceux de ses autres ouvrages. Jusqu'à la nouvelle récension des manuscrits faite par Bœckh, elle servit de base à toutes les éditions. Dans la préface adressée par Alde à André Navagero, il lui dit :

« Voici déjà quatre ans, cher Navager, que j'ai dû suspendre mes travaux, quand j'ai vu l'Italie tout entière en proie au cruel fléau d'une guerre acharnée. Je fus forcé de quitter Venise pour tâcher d'obtenir la restitution de mes champs et jardins perdus, non par ma faute, mais par celle de ces temps désastreux. Démarches inutiles ! etc. »

Cette même année parut dans le format in-folio :

1° *Rhetorum Græcorum Orationes*, en trois parties. On y trouve plusieurs discours de-

(1) Il dit que cet emblème, le *dauphin* s'enroulant autour d'un ancre, se trouvait sur des médailles impériales. On la voit en effet sur le revers d'une médaille d'argent, de Vespasien, et aussi de Domitien. Bembo fit présent d'une de ces médailles de Vespasien à Alde, qui, se rappelant l'adage latin *Festina lente*, adopté par Auguste, crut que le dauphin désignant la vitesse, à cause de la rapidité avec laquelle il fend les ondes, et l'ancre étant une marque de solidité et de constance, ces deux emblèmes exprimeraient avec justesse que pour travailler solidement il faut travailler sans relâche, mais cependant avec une lente reflexion. A ce sujet on voit dès 1499 Alde écrire au prince de Carpi, à la fin du recueil des anciens *Astronomes* : « Sum ipse mihi optimus testis me semper habere comites, ut oportere aiunt, delphinum et anchoram. Nam et dedimus multa cunctando, et damus assidue. »

En 1571 l'empereur Maximilien II, par un diplôme de noblesse du 28 avril 1571, accorda à Paul Manuce le droit d'ajouter à ses armes l'aigle impériale. Mais la mort de Paul Manuce, survenue peu après, ne lui permit pas d'imprimer ces armes sur aucun de ses livres. Elles ne parurent que sur ceux d'Alde le Jeune, son fils.

couverts au mont Athos par Lascaris, pendant la mission que Laurent de Médicis lui avait donnée pour recueillir des manuscrits en Grèce. « En sorte, dit Alde dans sa préface dédicatoire à Francisco Faseolo, que si ces discours nous sont conservés, c'est autant à Laurent de Médicis qu'à Lascaris, cet homme unique en savoir et en qualités de tout genre, qu'on en est redevable. » Dans cette préface il signale les bienfaits du pontificat de Léon X (1).

2° *Platon.* Cette belle édition, aussi rare que précieuse, publiée par les soins réunis d'Alde et de Musurus, est dédiée au pape Léon X, dont Alde reçut de nouveaux priviléges. Alde écrit dans la préface qu'il voudrait racheter d'un écu d'or toute faute qui pourrait s'y rencontrer (2).

3° *Alexander aphrodisiensis.* Dans sa préface au prince de Carpi, Alde lui raconte qu'un grand travail entrepris sur les Commentaires et sur d'autres auteurs et médecins grecs par F. V. Bergomas fut brûlé, ainsi que la bibliothèque si précieuse de ce savant, et qu'au moment où il imprime cet ouvrage

« Vicinæ ruptis inter se legibus urbes,
Arma ferunt, sævit toto Mars impius orbe.

Toutefois, ajoute-t-il, je ne cesserai pas de remplir mes promesses et de rouler le rocher jusqu'au sommet de la montagne. »

4° *Cornucopiæ,* ou recueil de grammaires et commentaires latins, tels que *Terentius, Varron, Festus,* etc.

5° Un recueil d'ouvrages d'*Aristote,* de *Théophraste,* sur l'histoire naturelle, etc.

En 1514, Alde publia : dans le format in-folio le dictionnaire d'*Hesychius,* première édition ; *Athénée* et *Suidas* ; — dans le format in-4°, les traités de *Rhétorique de Cicéron,* les *Agronomes, Caton, Varron, Columelle,* etc. ; *Quintilien,* et une nouvelle édition de la *Grammaire Latine ;* — dans le format in-8°, *Il Petrarcha,* l'*Arcadia di Sannazar,* une réimpression de *Virgile, Valère-Maxime.*

En 1515, année de la mort d'Alde, parut dans le format in-8° *Catulle,* etc. ; Lactance, *Divinæ Institutiones,* où se trouve une espèce d'éloge funèbre d'Alde, par J.-B. Egnatius de Venise. Il y énumère les grandes qualités qui rendent le nom d'Alde célèbre dans toute l'Europe, et il y déplore sa mort, occasionnée par l'excès d'un travail de jour et de nuit.

Lucain, la *Folie d'Erasme,* le *Dante, Lucrèce,* parurent après la mort d'Alde Manuce, ainsi que sa *Grammaire Grecque,* publiée par Marc-Musurus.

Alde l'ancien mourut le 6 février 1516. Par ses ordres, son corps fut porté à Carpi, chez le prince dont il avait été le précepteur ; il voulut aussi que sa veuve et ses fils allassent demeurer dans cette principauté, où ces princes leur firent don de quelques possessions. Alde fut enseveli dans l'église de Saint-Patrinian, avec des livres dont on l'entoura. Son oraison funèbre fut prononcée après le service par Raphael Regius, professeur de cette ville.

Outre son mérite personnel, Alde fut doué des plus rares qualités morales, et sut s'attirer l'amitié et la confiance des savants et des hommes les plus distingués de son époque. Il fut lié avec Henri Estienne, premier du nom ; avec Arnold de Bergel, l'auteur d'un poëme sur l'origine de l'imprimerie, et avec Théodore de Bèze, Joach. Camérarius, les princes et les nobles les plus distingués de l'Italie. Il eut pour collaborateurs : Démétrius Chalcondyle, Marc Musurus, Gir. Aléander, Érasme (1), etc.

C'est Alde qui eut l'heureuse idée de former une véritable académie, composée d'hommes distingués par leur savoir, qui se réunissaient à un jour fixé chez lui pour traiter de questions littéraires et s'occuper du choix des ouvrages les plus utiles à imprimer, des meilleurs manuscrits et des meilleures leçons à adopter. La constitution de cette académie fut rédigée en grec. Pour en assurer la durée, Alde sollicita de l'empereur Maximilien 1er son autorisation par un diplôme impérial ; mais cette académie, fondée en 1500, se trouva dissoute par la mort ou la dispersion accidentelle des membres qui la composaient et qui n'étaient pas remplacés. Voici la liste des membres de cette institution, appelée *Aldi Neacademia* :

Alde, *président ;* Pierre Bembo (*depuis cardinal*) ; Daniel Rinieri, *sénateur vénitien et procurateur de Saint-Marc, très-savant en grec, en latin et en hébreu ;* Marino Sanudo, *sénateur et historien de Venise ;* Nicolas Guideco, *Vénitien ;* Scipion Fortiguerra, *dit* Carteromaco, *de Pistoie, et son frère ou son parent* Michel Fortiguerra ; Valérien Bolzanio, *de Bellune, religieux ;* Didier Érasme, *de Rotterdam ;* Girolamo Avanzio, *de Vérone ;* Benedetto Ramberti, *de Venise ;* Pierre Alcyoneo, *Vénitien ;* J. B. Egnazio, *Vénitien, professeur d'éloquence à Venise ;* J. B. Ramusio, *de Venise, fils de Paolo et auteur du célèbre recueil de Voyages ;* Aless. Boudeno, *de Venise, dit* Agathéméron ; Marc Musurus, *de Candie, depuis archevêque de Monembasia ;* Marc-Antonio Coccio Sabellico, *de Vicovaro près de Rome ;*

(1) Hoc enim, Pontefice, tot rapinæ, tot cædes, tot Lominum scelera cessabunt, et bella in primis malorum omnium causa, huc pacis filio renovabitur mnndus. Hic ille est quem afflicti, opressi, submersi promissum expectabamus. Hic vir hic est aurea condet secula, qui rursus Latio regnata per arva Saturno quondam. Hic ille Leo, de quo scriptum est; vincet Leo ex tribu Juda.

Di patrii indigetes, et Romule, Vestaque mater, etc.

Cette épître est datée de mai 1550.

(2) « Etsi opere in magno fas est obrepere somnum (non enim unius diei hic labor est noster, sed multorum annorum, atque interim nec mora nec requies), sic tamen doleo, ut, si possem, mutarem singula errata nummo aureo. »

(1) Cette amitié se refroidit sur la fin.

J. Gregoropulo, *de Candie*; Benedetto Tyrreno; Paul Canale, *noble vénitien;* Jean Giocondo, *de Vérone;* François Rosetto, *médecin de Vérone;* Girolamo Aléandro, *depuis cardinal;* Girolamo Menocchio, *de Lucques;* Jean de Lucca, *médecin;* Giustino Decadeo, *de Corfou;* Aristobulo Apostolio, *de Candie;* Arsenio, *depuis archevêque de Monembasie;* Thomas Linacre, *Anglais, grammairien et philosophe;* Gabriel Braccio; Jean Lascaris, *Rhindacenus grec;* Démétrius Ducas, *de Candie;* Angiolo Gabrielli, *Vénitien;* Alberto Pio, *prince de Carpi;* Andrea Torresano, *imprimeur, beau-père d'Alde;* et les *deux fils* Torresani.

Secondé par quelques-uns des membres de cette Académie, chaque mois Alde faisait paraître un volume (1).

A son arrivée à Venise, Alde s'était chargé de lire et d'expliquer publiquement les meilleurs écrivains grecs et latins; il continua plusieurs années ce cours, qu'il faisait à une nombreuse réunion de jeunes gens.

C'est par un travail assidu, une constance énergique et une vie frugale qu'Alde put suffire à ces immenses travaux, accrus par la célébrité même attachée à son nom, qui le forçait de répondre aux lettres dont il était accablé, d'écouter les lectures qu'on lui venait faire, et de recevoir les curieux qui le questionnaient sur ses entreprises littéraires. C'était souvent en vers latins qu'on le consultait et qu'on lui conseillait d'imprimer tels ou tels ouvrages. Bien plus, des libraires, tels que Bologni de Trévise, lui écrivaient en vers latins pour lui demander des livres à crédit. Puis c'étaient des visiteurs de distinction, qui sollicitaient de lui la faveur de visiter son imprimerie; des curieux qui, n'ayant rien à faire, se disaient : « Allons chez Alde; » en sorte qu'il dut chercher à les éloigner par une inscription qu'il plaça sur sa porte (2).

(1) « Mille et amplius alicujus boni autoris volumina singulo quoque mense emittimus ex academia nostra », dit-il dans sa préface de l'*Euripide*, 1503.

(2) Mihi duo sunt, præter sexcenta, alia quibus studia nostra assidua interpellatione impediuntur : crebræ scilicet literæ virorum doctorum quæ undique ad me mittuntur, quibus si respondendum sit, dies totos ac noctes consumam scribendis epistolis : et il qui ad nos veniunt partim salutandi gratia, partim perscrutaturi si quid novi agatur, partim, quæ longe major est turba, negotii inopia. Tunc enim, eamus, aiunt, ad Aldum. Veniunt igitur frequentes, et sedent oscitabundi,

Non missura cutem nisi plena cruoris hirudo.

Mitto qui veniunt recitaturi, alii carmen, alii prosa oratione aliquid, quod etiam excusum typis nostris publicari cupiant, idque rude et incastigatum plerumque.....

A quibus me cœpi tandem permolestis interpellatoribus vindicare. Nam iis qui ad me scribunt, vel nihil respondeo, cum quod scribitur non magni intersit; vel, si intersit, laconice. Quam quidem rem, quoniam nulla id a me fit superbia, nullo contempto, sed ut quidquid est otii, consumam edendis bonis libris. Rogo ne quis gravius ferat, neve aliorsum atque ego facio, accipiat. Eos autem qui vel salutandi, aut quacumque alia causa ad nos veniunt, ne posthac molesti esse pergant, neve importuni interpellant labores ac lucubrationes nostras, curavimus admonendos epigrammate, quod quasi aliquod edictum videre licet supra januas cubiculi nostri, his verbis : QUISQUIS ES, ROGAT TE ALDUS ETIAM ATQUE ETIAM : UT SI QUID EST QUOD A SE VELIS, PERPAUCIS AGAS, DEINDE ACTUTUM ABEAS; NISI TANQUAM HERCULES, DEFESSO ATLANTE, VENERIS SUPPOSITURUS HUMEROS : SEMPER ENIM ERIT, QUOD ET TU AGAS, ET QUOTQUOT HUC ATTULERINT PEDES.

Préface à André Navager, en tête du *Ciceronis Libri Oratorii*, 1514, in-4°.

Dans l'avis placé en tête de la *Grammaire Grecque* de Lascaris on lit ce passage curieux, on pourrait même dire par trop naïf : « ....Vix credas quam sim occupatus : non habeo certe tempus non modo corrigendis, ut cuperem, diligentius, qui excusi emittuntur libris cura nostra, summisque die noctuque laboribus, sed ne perlegendis quidem cursim; id quod si videres, miserescet te Aldi tui.... Cum sæpe non vacet vel cibum sumere, vel alvum levare. O provinciam quamdurissimam! etc.

(1) *Voy.* dans ses *Colloquia* celui qui a pour titre *Opulentia sordida.*

(2) *Penitus repugnante natura.*

Alde l'ancien, après vingt-cinq ans de pénibles travaux et d'une vie économe et même parcimonieuse, si l'on en croit Érasme (1), laissa ses enfants presque sans fortune, et mourut à peu près pauvre.

Henri Estienne a composé en son honneur deux pièces, l'une en vers grecs, l'autre en vers latins.

André d'Asola (Turrisanus).

Beau-père d'Alde, André d'Asola (Torregiano), qui s'était chargé de la tutelle des quatre enfants laissés par Alde, acheva les travaux commencés. Secondé par ses deux fils, François et Frédéric, il publia un grand nombre d'éditions grecques et latines fort estimées, qui portent cette indication : *in Ædibus Aldi et Andreæ Asulani soceri.* La première édition du texte grec de la Bible des Septante in-f° parut en 1518, deux ans après la mort d'Alde. Il avait consulté plusieurs manuscrits pour en établir le texte. Walton le préfère à celui de la Polyglotte de Ximenès; Morin en fait grand cas, quoiqu'il ne le trouve pas exempt d'extraits de Théodotion.

En 1529 André d'Asola mourut. Des discussions de famille firent fermer l'imprimerie jusqu'en 1533, année où Paul Manuce, qui avait fait de fortes études, rouvrit l'imprimerie paternelle; elle fut régie par lui au nom et au profit des héritiers réunis d'Alde et d'André : *in Ædibus heredum Aldi et Andreæ Asulani soceri.* Cette association produisit peu de publications importantes. En 1540 la société se rompit, pour recommencer au nom des seuls fils d'Alde : *Aldi filii.*

Paul Manuce.

Paul Manuce devint à vingt-huit ans, et en quelque sorte malgré lui (2), le chef de l'imprimerie paternelle, à laquelle il rendit tout

son lustre. S'entourant de savants distingués, il voulut même, à l'exemple de son père, prendre le soin d'instruire douze jeunes gens nobles, réunion que dans une de ses lettres il nomme sa Jeune Académie; mais trois ans après, par suite de nouvelles discussions de famille, il alla se renfermer à Cesène, dans la bibliothèque des Franciscains; deux chaires d'éloquence lui furent offertes, l'une à Venise, l'autre à Padoue. Sa faible santé et les travaux de son imprimerie, qu'il reprit avec activité, lui firent refuser ces propositions ainsi que celles que lui fit également l'Espagne. Son père avait publié presque tous les auteurs grecs; il s'attacha de préférence aux latins, surtout à Cicéron, l'objet de ses affections particulières. Le commentaire qu'il a laissé sur presque toutes les parties des œuvres de Cicéron (1), la révision qu'il a faite du texte, sa traduction des *Philippiques de Démosthène*, en excellent latin, ses quatre traités sur les antiquités romaines (2); ses nombreuses préfaces et notes ajoutées à ses éditions prouvent que Paul Manuce, dont la réputation d'excellent latiniste est universellement reconnue, était aussi un habile archéologue.

Henri Estienne, pendant son séjour à Venise, se lia d'amitié avec Paul Manuce, et fit imprimer chez lui sa traduction en vers latins de plusieurs idylles de Moschus, de Bion et de Théocrite, suivie de trois poëmes de Henri Estienne en l'honneur de la vie champêtre, et d'une traduction en vers grecs d'une élégie de Properce. *Venetiis Aldus*, 1555.

Les princes de Ferrare renouvelaient les instances qu'ils lui avaient faites seize ans auparavant, et le pressaient de transporter son établissement dans leur ville à des conditions avantageuses; Bologne lui faisait aussi des propositions pour s'y fixer ainsi que sa famille. En 1556 il hésitait encore entre Rome, où il avait fait plusieurs voyages, Ferrare et Bologne, lorsque Badoaro, l'un des sénateurs les plus distingués de Venise, conçut et exécuta le projet de fonder dans son propre palais une académie composée de cent personnes les plus habiles en littérature et dans les sciences. Cette Académie, qui fut nommée *Accademia Veneziana* et aussi *della Fame* (3), devait s'occuper de toutes les branches des connaissances humaines à peu près sur le même plan que notre Institut de France. Cette circonstance, qui permettait à Paul Manuce de publier de belles et savantes éditions et les ouvrages nouveaux que d'après les statuts chaque académicien devait composer sur les sujets intéressant les lettres et les sciences, le décida à rester à Venise et à se charger de la direction de l'imprimerie, indépendamment d'une chaire d'éloquence. Il fit fondre en France par Garamond le caractère de moyenne grandeur (1) qui lui servit pour les impressions de l'Académie et pour celles qu'il fit pour son compte.

Dans les années 1558 et 1559 l'Académie publia une vingtaine d'éditions peu volumineuses, mais qui n'étaient que le prélude d'ouvrages plus importants. Par malheur la fortune du fondateur Badoaro croula, et entraîna la ruine de l'Académie en 1561.

Compromis par ses associés dans une fourniture pour le gouvernement, Paul Manuce dut quitter Venise et rester deux ans à Padoue. Bientôt son innocence fut reconnue, et il revint à Venise. Des lettres du cardinal Seripandi lui témoignaient le vif désir qu'avait le pape Pie IV de lui confier à Rome l'impression des Pères de l'Église d'après les beaux manuscrits de la bibliothèque Palatine. Le saint Père donnait à Paul Manuce cinq cents ducats d'or par an, trois cents pour ses frais de déplacement, et la promesse d'un bénéfice pour son fils. Le pape se chargeait de toute la dépense des impressions, sauf à s'en récupérer par la vente des livres, qu'il voulait établir au plus bas prix. Paul Manuce accepta ces propositions, et arriva le 7 juin 1561 à Rome, précédé d'une grande réputation. Il y fut bien accueilli; une belle et agréable maison lui fut donnée, et le pape veilla à ce qu'il eût en aide d'habiles correcteurs. En plein consistoire, il dit à trois cardinaux amis d'Alde : « Ayez soin que rien ne manque à Manuce et à l'imprimerie, parce que notre volonté est d'en faire un très-honorable établissement. »

Paul Manuce fit venir de France un assortiment de matrices ou frappes de beaux caractères. Il aurait voulu employer le caractère italique de son père *testo d'Aldo*; mais il ne put obtenir des Turrisan ni les frappes ni les poinçons, qui leur appartenaient par suite de partages de famille. Il confia la direction de l'imprimerie de Venise à son fils Alde.

Il paraît que l'imprimerie fondée à Rome par le pape fut mise à la charge pour moitié *del Popolo*, c'est-à-dire de la municipalité de Rome. C'est ce qui explique pourquoi les éditions de Paul Manuce exécutées à Rome portent l'indication : *in ædibus Populi Romani.*

(1) Son commentaire le plus important est sur les Oraisons. Il ne parut en entier qu'après sa mort, par les soins de son fils, 3 vol. in-fol., 1578-1579.

(2) 1° *de Legibus*, 1557, in-f°; 2° *de Senatu*, publié en 1581 par son fils, in-4°; 3° *de Comitiis*, Bologne, 1558, in-f°; 4° *de Civitate Romana*, Rome, 1585, in-4°.

(3) La devise était une renommée avec ces mots : *Io volo al ciel per riposarmi in Dio.* L'académie nomma pour son chancelier Bernardo Tasso, le père du célèbre poëte.

(1) Dans l'une de ses lettres, du 21 juillet 1558, il dit : *Il carattere maggiore è quello che onorò molto la stampe di mio padre. Il mezzano ho fatto venir de Franza, et sono tutti i più eccellenti nel suo genere.*

Le premier livre qu'il y imprima fut le *Saint Cyprien*, en 1563 ; puis un grand nombre d'ouvrages, tels que les *Lettres de saint Jérôme*, *Salvien*, etc. Mais à la mort de Pie IV les magistrats *del Popolo*, qui n'avaient pas partagé l'affection du saint père, demandèrent à Paul Manuce, au commencement de janvier 1566, de leur remettre les clefs, c'est-à-dire de fermer l'imprimerie et de la transporter ailleurs. Paul les leur remit le dimanche 6 janvier, et le lundi 7 le pape Pie V fut élu. Il était bien disposé en faveur d'Alde ; aussi quand les municipaux vinrent se prosterner devant lui, il les reçut durement (1).

La défense du pape de rien imprimer à Rome qui ne fût exclusivement destiné à la religion ne permettait à Alde d'imprimer ni ses Commentaires, ni les œuvres de Cicéron, son occupation favorite, ni ses ouvrages sur l'antiquité (2) ; c'était à Venise, chez son fils, qu'il les faisait exécuter. Le besoin de surveiller lui-même ses impressions, sa faible santé et les fatigues auxquelles il succombait, l'engagèrent enfin à renoncer à la direction de l'imprimerie à Rome, confiée à ses soins depuis neuf ans. Après un voyage à Vérone et à Milan, il revint encore à Rome, où ses anciens amis l'accueillirent avec joie. Le pape Grégoire XIII, qui prenait intérêt à ses travaux, l'encouragea à les poursuivre ; en sorte que Paul Manuce reprit la direction de l'imprimerie tout en travaillant à son *Commentaire sur Cicéron* huit heures par jour. Il se préparait à retourner à Venise pour l'imprimer, lorsque à l'âge de soixante-dix ans il mourut, à Rome, et fut enterré à l'église de Sainte-Marie à la Minerve.

Alde le jeune.

Une jeunesse orageuse, un caractère inconstant empêchèrent Alde le jeune de remplir complétement sa carrière d'imprimeur, que lui avaient si honorablement tracée son père et son aïeul. Dès sa plus tendre enfance (3) son éducation fut l'objet des soins constants et affectueux de son père. La nature secondait les vœux paternels, et on espéra voir en lui un aussi bon grammairien que son aïeul, un érudit aussi profond que son père. C'est ainsi qu'en avait jugé Muret dans une visite qu'Alde, encore enfant, lui fit à Padoue (4).

Alde fit paraître en 1556, à l'âge de dix ans, la première édition d'un recueil accru depuis et souvent réimprimé : *Eleganze della Lingua Toscana e Latina, scelte da Aldo Manutio*. En 1559 il donna une nouvelle édition de la traduction italienne des épîtres de Cicéron, *revue et corrigée en une multitude d'endroits, par Alde Manuce*. En 1561, il fit paraître à l'âge de quatorze ans son *Orthographiæ Ratio*, où il donne un système rationnel et fondé sur les monuments, tels que les inscriptions, médailles et manuscrits, pour orthographier d'une manière régulière la langue latine. En 1562, appelé à Rome par son père, il fit sous un maître aussi habile une étude approfondie des monuments, en sorte qu'il perfectionna son traité, dont il donna en 1566 une nouvelle édition, augmentée des inscriptions recueillies par lui-même et d'un opuscule sur les abréviations qu'elles offrent. Il y ajouta l'ancien calendrier romain, que son père avait publié pour la première fois dans les *Fasti Romani*, d'après un ancien marbre.

Pendant son séjour à Rome, où il resta jusqu'en 1565, il donna dans l'imprimerie de son père une édition de *Salluste*, avec les fragments qu'il avait recueillis et des notes. De retour à Venise en 1565, il continua le cours de ses publications, et en 1571 il imprima *Velleius Paterculus*. En 1572 il épousa Francesca Lucrezia, fille de Bernard Junte, célèbre imprimeur de Florence, qui par une sage et habile administration avait su acquérir une honorable fortune. Quelques combinaisons d'association typographique et commerciale furent liées avec cette famille. En 1574 il publia en quatre volumes in-8° *Nuova Scielta di Lettere..... fatta da tutti i libri sin hora stampati*, ouvrage dont la rareté est attribuée à la suppression de plusieurs lettres entachées d'hérésie, au sujet desquelles on voit dans la correspondance d'Alde Manuce avec son fils, qu'il lui témoignait ses inquiétudes. Son commentaire sur l'art poétique d'*Horace*, accompagné d'une dissertation où il traite de trente questions d'antiquités, parut en 1576. Vers ce temps il fut nommé professeur de belles lettres et lecteur dans les écoles de la chancellerie, où s'instruisaient les jeunes gens qui se destinaient aux fonctions de la secrétairerie de la république. Il avait conçu le projet d'une description complète de l'Italie, et s'était mis en rapport avec les municipalités, qui offrirent de le seconder ; mais de ce vaste projet il n'est resté que la seule vie de Castruccio Castracano, ce célèbre tyran de Luc-

(1) « Andate via, andate via, rimettete in casa subito messer Paolo Manutio ; et poi tornate ; se ne parera di farvi delle gratie, vele faremo. »

(2) A Rome, dit M. Daunou, l'imprimerie avait eu une grande activité jusqu'en 1478 ; mais après cette époque, sous les pontificats d'Innocent VIII et d'Alexandre VI on n'a presque plus imprimé dans cette ville que des harangues, des bulles, etc.

(3) Il était né le 13 février 1547.

(4) Nihil illo puero festivius, nihil ingeniosius, nihil amabilius, nihil ardentius in studio virtutis ac litterarum : quanta in sermone suavitas, quanta indoles in ipso vultu, ac motu corporis, ut in summa ingenii celeritate parem modestiam facile agnoscas. Itaque feras hoc æquo animo : spero eum aliquando et patre et avo majorem et celebriorem futurum : ne vivam, si non ex animo loquor

ques, et une histoire de la maison Pio de Carpi, encore manuscrite.

En 1583 parut l'édition complète de *Cicéron*, 10 vol. in-f°. C'est l'ouvrage le plus important qu'Alde le jeune ait publié.

A la marque de l'imprimerie paternelle, l'ancre et le dauphin, Alde le jeune ajouta les armes que l'empereur Maximilien avait accordées à Paul Manuce.

Sa réputation littéraire, fort grande en Italie, l'était surtout à Bologne, où il accepta la chaire d'éloquence. Ayant fait imprimer en cette ville une vie de Cosme I, le grand duc François de Médicis, fils de Cosme, en fut si charmé, qu'il fit à Alde des offres pour la chaire de belles lettres à l'université de Pise. Les conditions étaient tellement avantageuses qu'Alde dut les accepter, lorsque de Rome survint une autre invitation non moins honorable; c'était sa nomination à la chaire qu'avait occupée avec tant de distinction le célèbre Muret, ami de son père. Alde, lié par ses engagements envers le grand-duc, ne put venir à Rome qu'en 1588, où le pape Clément VIII lui confia en 1590 la direction de l'imprimerie du Vatican. Occupé de ces deux honorables emplois, Alde le jeune mourut à Rome, le 28 octobre 1597, à l'âge de près de soixante ans. « Il ne fut pas aussi curieux du grec que Henri Estienne, et se contenta d'exceller dans le latin, qui était le fort de son père Paul. Tout occupés qu'étaient Alde Manuce et Henri Estienne à travailler sur les langues mortes et étrangères, tous deux montrèrent une passion extraordinaire pour cultiver, polir et orner leur langue maternelle. Ils ne se sont pas contentés de composer divers ouvrages en langue vulgaire de leur fonds, ou de traduire, l'un des livres latins en italien, l'autre des livres grecs en français, mais ils ont encore écrit chacun des traités sur les origines, les progrès et les propriétés de leur langue, pour en faire voir les beautés (1). »

En lui finit cette illustre famille de typographes, à qui nous devons la conservation de tant de précieux monuments littéraires de l'antiquité grecque et latine.

Voici les vers qu'Angelo Rocca a composés sur les trois Alde Manuce :

Aldus Manucius senior moritura Latina
Græcaque restituit mortua ferme typis.
Paulus restituit calamo monumenta Quiritum,
Utque alter Cicero scripta diserta dedit.
Aldus dum juvenis miratur avumque patremque,
Filius atque nepos, est avus atque pater.

Zacharias Calliergi.

C'est à ce savant Crétois que nous sommes redevables de quatre belles éditions qu'il a imprimées à Venise aussi parfaitement que l'auraient pu faire les Alde. Elles sont enrichies d'ornements dans le style byzantin imprimés en très-belle encre rouge. Les caractères sont beaux ainsi que l'encre et le papier. Son savant compatriote Musurus et le Crétois Gregoropulo surveillèrent la partie littéraire de ses éditions.

Dans la superbe édition de l'*Etymologicon Magnum* qu'il imprima à Venise en 1499, format in-fol., un avis en grec (1) nous apprend que les frais en ont été faits par le Crétois Nicolas Blastos, sur le désir que lui en a témoigné l'illustre et savante princesse Anne, fille de l'ancien grand-duc de Constantinople Lucas Notaras, et qu'elle fut exécutée par le labeur et l'habileté de Zacharias Calliergi de Crète, pour être agréable aux savants et à ceux qui s'intéressent aux lettres grecques (2).

Ces vers de Musurus placés en tête nous apprennent que cet ouvrage tout entier est l'ouvrage de Crétois.

Κρὴς γὰρ ὁ τορνεύσας, τὰ δὲ χαλκέα Κρὴς ὁ συνεί-
Κρὴς ὁ καθ' ἓν στίξας, Κρὴς ὁ μολυβδοχύτης [ρας
Κρὴς δαπανᾷ νίκης ὁ φερώνυμος· αὐτὸς ὁ κλείων
Κρὴς τάδε, Κρῆσιν ὁ Κρὴς ἤπιος αἰγίοχος.

Dans sa préface Musurus s'adresse aux étudiants de Padoue, où il avait été professeur de grec avant de l'être à Venise (3), et les engage à l'étude de la langue grecque; il y parle des difficultés qu'il lui fallut vaincre pour exécuter ce livre, de la jalousie qu'il excita, et de la nécessité où fut l'imprimeur de se pourvoir d'autres caractères, attendu l'impossibilité, à moins de s'exposer à un procès, d'employer ceux auparavant en usage (4).

La même année il imprima le traité de Simplicius sur les *Catégories d'Aristote*. L'édition est du même format que celle d'*Aristote* donnée par Alde, dont elle peut être regardée comme un supplément.

En 1500 il imprima *Ammonius sur les cinq voix*, également aux frais de Blastos; le nom de Calliergi n'y paraît pas, mais les caractères sont les mêmes.

La première édition du *livre XIV de Galien* suivi d'un autre petit traité de Galien parut la même année, et aux frais de Blastos. C'est le dernier livre qu'on puisse attribuer avec certitude à Calliergi.

Bombergue. Alde Manuce avait eu quelques caractères hébreux pour le service de son imprimerie. Un flamand d'Anvers, nommé Bombergue, vint s'établir à Venise, où il imprima une *Bible hébraïque* in-4°, en 1511; la troisième édition qu'il en fit, en 1525, est en deux volu-

(1) Baillet, *Jugement des Savants*, t. VI, p. 90.

(1) Au revers de la page portant la signature ΔΔV.

(2) Sic elegantissima hæc Etymologici editio conjunctis utriusque sexus subsidiis peracta est : rarum sane et laudabile litteraturæ illo tempore florentis argumentum. *Maittaire.*

(3) Frequenti semper et gravi auditorio. *Fabricius.*

(4) Le sénat de Venise avait accordé plusieurs privileges à Alde.

mes, et il en réimprima plusieurs autres dans le format in-8° et in-4°. Il avait appris l'hébreu de l'Italien Félix Pratensis, qui lui fit entreprendre une *Bible Rabbinique*, c'est-à-dire avec les commentaires des rabbins; elle parut en 1517, in-fol.; Bombergue la dédia au pape Léon X. Elle fut réimprimée en 4 vol. in-fol. en 1525, puis en 1548. Il commença l'impression du *Talmud* en 1520, et l'acheva en quelques années. C'est le plus considérable ouvrage en hébreu qui existe; il forme onze volumes in-fol. L'imprimeur de Venise Antonio Justiniani l'a réimprimé (1). Les livres hébreux qu'imprima Bombergue pendant quarante ans sont fort bien exécutés et sur très-beau papier; Scaliger en parle avec éloge. « Bombergue, dit-il, a très-bien im-« primé les livres hébreux. Les juifs corri-« geaient et présidaient à l'imprimerie (2). Il « a imprimé des livres pour plus de quatre « millions d'or. »

Au siècle précédent Venise devint un centre de contrefaçons, où furent reproduites les plus grandes publications de France et de la Hollande; telles que la *Collection byzantine* du Louvre, le *Corpus Antiquitatum Græcii et Gronovii;* la collection des *Bollandistes*, etc. Aujourd'hui l'imprimerie y est complétement déchue.

Bamberg.

Les prétentions de la ville de Bamberg ont été examinées et discutées plus haut. Les *Fables* (3) *allemandes*, ou *Liber Similitudinis*, in-f°, orné de 101 vignettes, y furent imprimées en 1461, ainsi que l'indique un sixain en allemand placé à la fin du recueil; en voici la traduction :

A Bamberg le livret fut fini,
Après la Nativité de N.-S. Jésus-Christ,
Quand on comptait mille quatre cents ans
Et soixante et un, cela est vrai,
Au jour de Saint-Valentin
Dieu nous garde de ses peines. *Amen.*

On pourrait alléguer que par *fini en* 1461 l'auteur a pu dire qu'il avait terminé la composition littéraire de l'ouvrage. Cependant il est plus probable que le mot *fini* signifie ici *imprimé*. Le livre ne porte point de nom d'imprimeur. On ne trouve celui de Pfister qu'au *Livre des Quatre Histoires*, imprimées en 1462 avec les mêmes caractères.

Augsbourg.

Bamler est le premier qui introduisit l'imprimerie à Augsbourg, où il fit paraître deux Bibles in-folio, sans date, l'une en latin, l'autre en allemand. Gassarus, écrivain contemporain, Martin Crusius, et Melchior Adam sont d'accord pour fixer à la *Bible latine* la date de 1466; Maittaire donne à la *Bible en allemand* celle de 1467 (1).

Guntherus Zainer, de Reutlingen, frère probablement de Jean Zainer, qui fonda l'imprimerie à Ulm, imprima à Augsbourg le premier livre qui soit daté : ce sont les *Bonaventuræ Meditationes*, 1468. L'année suivante il imprima une édition du *Catholicon* de Jean de Janua in-fol., 1469. Il employa d'abord les caractères semi-gothiques; mais en 1472 il préféra le beau caractère romain pareil à celui de Venise. Parmi les autres imprimeurs établis à Augsbourg se distingue Jean Schœnsperger l'aîné, à qui l'on doit de 1482 à 1524 plusieurs ouvrages remarquables par leur élégance, parmi lesquels figure le célèbre *Tewrdannckh*, dont il imprima à Augsbourg la seconde édition dans le cours de l'année 1519. La première édition de ce chef-d'œuvre typographique fut imprimée par lui à Nuremberg, en 1517, mais déjà en 1514 il avait imprimé à Augsbourg un livre de prières, petit in-4°, en caractères plus gros, dont l'exécution est supérieure encore à celle du Tewrdannckh (2).

Erhard Ratdolt ayant quitté Venise pour revenir exercer l'imprimerie dans sa patrie, imprima en 1488, à Augsbourg, l'*Almanach* de *Jean de Kœnigsberg* (*Regiomontani*), dont il avait déjà donné une édition à Venise en 1476, enrichie de lettres ornées ou fleuronnées.

Nuremberg.

Antoine Koburger eut à Nuremberg vingt-quatre presses constamment occupées, et fit imprimer pour son compte en diverses imprimeries, à Bâle, à Lyon, etc. C'est à lui que Josse Bade, savant imprimeur de Paris, dédia le recueil d'*Épîtres des hommes illustres* composé par Politien (3).

Parmi les nombreuses éditions qu'il donna, à partir de 1463 jusqu'en 1513, année de sa mort, figurent douze éditions de la *Bible* en

(1) Il paraît qu'il en existe sept éditions. La plus célèbre est celle de Hanau, en 12 volumes in-f°. Celle de Bâle, imprimée chez Ambroise Froben, est peu estimée des juifs, attendu que les commentaires ont été abrégés.

(2) M. Simon, dans son *Histoire critique du Vieux Testament*, prétend que les Bibles Hébraïques doivent être imprimées par les juifs, attendu qu'il y a tant de minuties à observer, soit pour les points voyelles, soit pour les accents, qu'il est difficile que les chrétiens puissent réussir dans ces sortes d'ouvrages. Joseph Scaliger a dit aussi au sujet des livres hébreux : *Debent corrigi a Judæis, alioquin semper erunt menda.*

(3) *Voy.* Saubert, *Historia Biblioth. reipubl. Noribergensis*, 1645; Noribergæ.

(1) *Voy.* G. Zapf, *Annales Typographiæ Augustæ.* Augustæ Vindelic., 1778, in-4°.

(2) L'exemplaire sur vélin que possède la bibliothèque du *British Museum* est d'une admirable perfection; on croit que c'est l'exemplaire même de l'empereur Maximilien.

(3) Il lui dit : « Cum sis *librariorum* facile *princeps*, et inter fideles atque honestos mercatores non inferiori loco positus. Litteratos omnes et colis et foves; pervigilemque curam ad bonos codices verse, terce, ac sine mendis imprimendos adhibes. »

latin, et une superbe édition de la *Bible* traduite en allemand. Il employa pour ses éditions un caractère semi-gothique, assez élégant.

Un livre imprimé à Nuremberg en 1470 porte une souscription conforme en grande partie à celle du *Catholicon de Mayence* (1); ce qui ferait supposer que l'imprimeur pouvait être quelque ouvrier de l'atelier de Gutenberg. Un autre ouvrage, également sans nom d'imprimeur, parut l'année suivante, et porte aussi la souscription du *Catholicon*. On en attribue l'exécution à un certain Sensenschmid de Egra, qui, entre autres ouvrages, publia une très-belle *Bible latine* in-fol., datée de 1471.

Jean Müller de Monteregio (Kœnigsberg) imprima en 1474 ses *Calendriers pour les années* 1475 *à* 1506, puis il donna, mais sans date, la *Nouvelle Théorie des planètes*, par Georges Purbach, avec des figures mathématiques, gravées sur bois, et l'*Astronomie de* Manilius avec cette indication : *In officina Jo. de Regiomonte, habitantis in Nurembergia :* ces deux ouvrages sont fort bien imprimés et en caractères romains dont Ratdolt imita les formes à Venise et à Augsbourg. Les initiales de l'un et de l'autre sont décorées d'ornements et fleuronnées. Jean Müller de Kœnigsberg, l'un des hommes les plus instruits de son temps, revint se fixer, vers 1473, à Nuremberg, où il imprima quarante-huit ouvrages dont il donne la liste, à la fin de laquelle il ajoute : « Que si, à Dieu ne plaise ! l'imprimeur, après avoir publié ces ouvrages, vient à trépasser, la mort ne lui sera pas acerbe, puisqu'il laisse de tels présents à la postérité, qui ne saurait désormais souffrir de la pénurie des livres. »

Mais le pape Sixte IV, voulant réformer le calendrier, fit des offres magnifiques à Jean de Müller. Elles le décidèrent à se rendre à Rome, et l'année suivante il y mourut, empoisonné, dit-on.

Au nombre des imprimeurs de Nuremberg figure le célèbre peintre *Albert Dürer* de Nuremberg : on connaît de lui quatre ouvrages ornés d'un grand nombre de gravures en bois ; quelques-uns sont accompagnés de texte. Le premier porte la date de 1498, les autres celle de 1511. Ils se terminent ainsi : *Impressum Nurenberge, per Alb. Dürer*, etc.

C'est en 1517 que l'imprimeur Schoensperger, dont le nom est trop peu connu, vint d'Augsbourg, par ordre de l'empereur Maximilien, exécuter à Nuremberg la première édition des *Aventures du chevalier de Tewrdannckh*, dont le poëme fut composé par Melchior Pfinzing de Nuremberg, à l'occasion du mariage de Maximilien Ier avec Marie de Bourgogne. On prétend que l'empereur lui-même contribua à la composition de ce poëme, où il est représenté sous l'emblème du chevalier. Parmi les plus belles œuvres typographiques, cet ouvrage est l'un des plus remarquables sous tous les rapports ; il contient cent dix-huit figures allégoriques, imprimées avec le texte. Les livres à gravures exécutées à Nuremberg quelques années auparavant par Albert Dürer durent faire préférer cette ville à toute autre, puisque, indépendamment de ce célèbre artiste, à la fois peintre, graveur et imprimeur, d'autres artistes distingués en tout genre s'y trouvaient réunis, parmi lesquels s'est conservé le nom de Vincez Rockener, dessinateur des ornements qui accompagnent les lettres initiales du poëme de Pfinzing.

C'est par le concours de leurs talents que fut créé ce chef-d'œuvre, dont l'exécution est tellement étonnante, que, trompés par l'art avec lequel les traits de la plume sont imités, Joh. Vogt (1), F. V. Krantz (2), et J. S. Schœpflin (3) en Allemagne; et en France le graveur et fondeur en caractères Fournier (4), et le graveur sur bois Papillon (5), déclarèrent ce livre un monument xylographique. Tant il est vrai qu'on est enclin à juger des choses sous l'influence de l'habitude, sans prévoir que tout change selon les temps et les progrès des arts. Cependant les preuves les plus convaincantes démontrent que l'ouvrage fut imprimé en caractères mobiles fondus avec art; c'est ce qu'attestent évidemment : 1° des lettres retournées en plusieurs endroits ; 2° les espaces marquant sur le papier dans l'intervalle qui sépare les mots, effet causé par l'ébranlement qu'éprouvent les caractères pendant la *touche ;* enfin d'autres indices qu'il serait trop long de détailler ici. Mais il est certain que tous les ornements, toutes les initiales, enfin toutes les lettres avec traits imitant les jeux de la plume, sont gravés sur bois ou sur

(1) .... patronarum formarumque concordia et proportione impressus.

(1) Catalog., *Hist. crit. Libror. Rar.*, Hambourg, 1738, p. 577, où il dit : *textum buxo nitidissime insculptum.*

(2) *Gesch. der œstérr. gelehrten*, 1788, p. 105. Le caractère, dit-il, n'est pas fondu, comme on le fait de nos jours, et composé, mais chaque page est taillée dans le bois d'après la plus ancienne méthode.

(3) Vindic. Typogr., p. 9. *Xylographicæ artis præstantissimus liber*, dit Dibdin, dans son *Voyage bibliographique en France*, t. IV, p. 18 ; il indique aux figures 13, 30, 48, 69 et 70 le monogramme du célèbre graveur Hans Schœflein dit le *Maître à la pelle* (*Schöffel* en allemand signifie *pelle*).

Dans la seconde édition, dont je possède deux exemplaires, le monogramme ne se trouve pas à la planche 13 ; mais il existe dans l'édition de Nuremberg, dont je possède un exemplaire imprimé sur vélin.

(4) Attendu, dit Fournier : 1° que les lettres passent les unes sur le corps des autres : 2° que les lettres sont variées sans nécessité.

(5) Papillon dit : « Ayant considéré ce livre tout à loisir et fort attentivement, je peux affirmer que toutes les lettres ont été gravées sur chaque planche ou page du livre ; étant visible qu'il n'y en a pas deux qui aient été fondues, quoique excellemment gravées. » *Hist. de la Gravure en Bois*, p. 108-147.

plomb, et que leur ajustement dans le texte est le résultat d'ingénieux procédés.

Je me rappellerai toujours avec quel intérêt et quelle curiosité je cherchais avec mon père à découvrir les moyens que Schœnsperger avait pu employer pour tromper même l'œil des connaisseurs (1). Dans la seconde édition, imprimée à Augsbourg, en 1519, le tirage fut souvent interrompu pour varier dans les pages l'orthographe et les jeux des déliés et des traits qui s'échappent des lettres, afin de faire en quelque sorte de chaque exemplaire un ouvrage qu'on pût croire original (2).

Cologne.

On croit que Ulrich Zell faisait partie de l'atelier de Gutenberg à Mayence. Récemment on a découvert l'ouvrage suivant de saint Jean Chrysostome, qui porte cette souscription : *Deo et Deiferæ refero gratias infinitas de fine primis libri Johannis Chrysostomi sancti, doctoris et episcopi sup. Psalmo quinquagesimo per me Ulricum Zell de Hanau, clericum diocesis moguntinensis. Anno Dmñi millesimo quadringentesimo sexagesimo sexto* (3).

L'abbé Mercier (4) dit avoir lu et tenu en ses mains un « Sanctus Augustinus, *De Vita Christianorum et de Singularitate Clericorum*, à la fin duquel est : Explicit..... per me Oldericum Zell de Hanau, clericum dioceses moguntinen. anno..... sexagesimo septimo, » petit in-4°, imprimé, dit-il, avec les caractères de Schœffer. M. Brunet lui attribue aussi cette année une édition des *Bucoliques de Virgile*, in-fol. gothique à deux colonnes, et : *Utino (Leonardus de), Sermones aurei de sanctis* (Coloniæ, Ulr. Zell.), 1473.

En 1467 il imprima deux traités de saint Augustin : 1° *De Vita Christiana;* 2° *De Singularitate Clericorum.* On lui attribue même l'impression de la bulle *Retractionum Pii II,* Rom. 16 mars 1463; mais elle ne porte aucune autre indication.

Pierre de Olpe imprima le livre suivant, en 1470 : « Auctoritates Decretorum impresse Colonie Agrippine per me Petrum de Olpe. »

On croit que le *Florus* imprimé en très-petit caractère, mais sans date, est de 1474 et fut exécuté à Cologne par *Therhœrnen.*

C'est ce même imprimeur qui, en 1471, eut l'idée de numéroter les feuillets dans l'ouvrage d'Adrien le Chartreux *De Remediis utriusque fortunæ.* Du moins ce livre est le plus ancien où M. Daunou ait remarqué l'emploi des chiffres, qui sont arabes. Therhœrnen a donné aussi dans son édition des *Quodlibeta sancti Thomæ*, daté de 1471, l'exemple des titres courants placés au haut des pages.

Ettwill. — Le Vocabulaire *Latino-Teutonicus* imprimé avec les mêmes caractères que ceux du *Catholicon* par les deux frères Bechtermuncze en 1467 fut réimprimé à Ettwil en 1469 avec les mêmes caractères, et pour la troisième fois en 1472, sans nom d'imprimeur et en caractères plus gros; cette édition est suivie de ces vers :

> Nota ignota qui volt Teutunica verba
> Legat opus presens, et retinere volebit
> Maxima de minimis.....

Spire. — On y imprimait dès 1471. Le premier livre est *Postilla super Apocalypsin*, etc., in-4°.

Rostoch. — Dès 1474 paraît dans cette ville du duché de Mecklenbourg une édition in-fol. de Lactance, dans l'établissement fondé par les frères de la Vie Commune, qui imprimaient encore à Rostoch en 1481.

Tubinge. — En 1517 le célèbre Philippe Mélanchton était correcteur d'épreuves chez Anselme, ainsi que nous l'apprend Melchior Adam, dans la vie de ce novateur. « Præfuit Tubingæ typographicæ officinæ Anselmi aliquamdiu. »

Francfort-sur-Mein. — Les Wechel firent le plus grand honneur à l'imprimerie de cette ville, par le grand nombre d'excellentes éditions qu'ils y imprimèrent. Ils avaient pour correcteur le célèbre Sylburge, qui resta longtemps employé dans l'imprimerie des Estienne à Paris. Il était aussi savant en grec qu'en latin.

Leipsick. — L'imprimerie n'y exista pas avant 1481. Marcus Brandis est regardé comme le premier imprimeur en cette ville, et son premier ouvrage est daté de cette année.

J. D. Emmanuel Breitkopf, né en 1719, s'est principalement occupé de la gravure des caractères; c'est lui, dit son biographe, « qui est le père de l'art typographique en Allemagne »; il contribua à maintenir aux caractères les formes gothiques qu'on voulait remplacer par les lettres romaines. En 1754 il commença a imprimer la musique avec des caractères mo-

(1) Lorsqu'en 1817 je passai à Parme, où venait de mourir Bodoni, j'ai su de sa veuve et de son ami P. Lama, qui a écrit en deux volumes in-4° la *Vie de Bodoni*, que lorsque ce célèbre typographe, à la fois graveur, fondeur et imprimeur, vit pour la première fois imprimés les caractères imitant l'écriture gravés et fondus par mon père d'après les procédés de son invention, il ne put comprendre comment, par des moyens typographiques, un pareil résultat avait pu être obtenu. Mon père se fit aussi un plaisir de laisser deviner à son frère les moyens qu'il avait pris pour réussir. *Voy.* la dédicace en caractère d'écriture placée en tête de la traduction en vers français des *Bucoliques de Virgile*, édit. de 1808.

(2) J. B. Bernhart a signalé des différences aux pages suivantes :

Cahier.	Pages.	Cahier.	Pages.
A	2, 3, 4, 5, 6, 7, 8.	F	4, 5, 8.
B	5, 6.	G	2, 3, 4, 5, 6, 7.
D	3.	H	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8.
E	3, 4.	I	1, 2, 3, 4, 5, 6.

(3) Karl Falkenstein Geschichte de Buchdruckerkunst Leipsic. Teubner 1840.

(4) Supplément à l'Histoire de l'imprimerie de Prosper Marchand, p. 30.

biles de son invention, et son système est préféré encore aujourd'hui en Allemagne. Ses tentatives pour l'exécution des cartes géographiques furent moins heureuses; il améliora les presses et la fonte des caractères. Plusieurs ouvrages estimés sur la typographie ont été composés par lui, mais il n'a pu terminer son *Histoire de la Typographie*. Il mourut en 1794. Ses héritiers continuent avec succès à Leipsick l'impression de la musique.

C. C. Traugott Tauchnitz, né en 1761, s'est distingué par son instruction et par ses éditions grecques et latines stéréotypées d'après le procédé *Stanhope*. Son fils et son successeur Charles Tauchnitz s'est distingué par quelques belles impressions.

L'imprimerie de M. *B. Teubner* s'est placée au rang des meilleures de l'Europe par la publication en 1846 du *Codex Frederico-Augustanus*, représentant l'un des plus anciens manuscrits grecs du vieux Testament découvert par M. C. Tischendorf en Orient.

M. Henri Brockhaus, à la fois éditeur, imprimeur et fondeur en caractères, a envoyé à l'Exposition de Londres de 1851 un exemplaire de tous les livres qu'il a imprimés dans l'année 1850. Ils sont aussi remarquables par leur grand nombre que par leur mérite littéraire. Quelques-uns sont fort bien imprimés.

Les entraves apportées au commerce de la librairie à Francfort-sur-Mein firent transporter à Leipsick la foire annuelle, ce qui a donné à cette ville une grande importance commerciale et littéraire. Les libraires y sont à la fois instruits, laborieux et habiles négociants.

Berlin. — L'imprimerie y fut introduite fort tard. Le grand Frédéric accorda à l'imprimeur *Spener*, chez qui il allait étudier les nuits à l'insu de son père, un privilége pour imprimer le journal *Berlinische-Nachrichten*. L'établissement d'*Unger* fut aussi protégé par Frédéric, et prit une grande importance à la fin du dix-huitième siècle. Unger fut célèbre à la fois comme imprimeur, comme graveur sur bois et comme professeur de cet art à l'Académie de Berlin.

Comme lui, M. Gübitz était professeur instruit et gravait avec un grand talent sur bois. Les vignettes et fleurons qu'il exécuta pour notre fonderie sont remarquables par leur belle exécution.

M. *Decker*, imprimeur du roi et de l'Académie, se distingue aujourd'hui par ses belles impressions. Rien de plus beau que la *Grande Bible* in-fol., traduction de Luther, qu'il a envoyée à l'Exposition de Londres de 1851.

La librairie jouit à Berlin d'une grande considération, due à la sévérité des examens que doit subir en Prusse tout libraire au ministère de l'instruction publique et des cultes avant d'être reçu dans la corporation.

Stuttgardt. — M. Cotta a donné de la célébrité à cette ville par ses grandes entreprises littéraires et par les belles éditions de Schiller et de Göthe qu'il a imprimées. Sa grande fortune lui permit de se montrer souvent un zélé protecteur des lettres. Son fils lui a succédé dans son grand établissement d'imprimerie et de librairie, ainsi que dans les titres de noblesse accordés à son père à la fin de son honorable carrière.

AUTRICHE.

Vienne. — On croit que le livre de Jean Meyger intitulé *Tractatus Distinctionum*, Vienne, 1482, y fut exécuté par ces imprimeurs ambulants qui parcouraient les divers pays en transportant leur petit matériel, consistant en un seul caractère, avec quelques lettres capitales pour les titres, et leur petite presse à deux coups. L'imprimerie ne fit aucun progrès à Vienne pendant longtemps. Le nom de ses principaux imprimeurs, Jean Winterburger, Jean Singrenius, sont les moins inconnus.

Mais à l'Exposition Universelle de 1851 à Londres l'Imprimerie Impériale d'Autriche montra des produits si nombreux et si nouveaux, qu'ils furent l'objet d'une surprise générale, et lui méritèrent unanimement la médaille de première distinction.

La xylographie, la gravure en relief et en creux, la fonte des caractères, le stéréotypage, soit par des moules en plâtre, soit en guttapercha, la galvanoplastie, qui obtient de ces moules des reliefs d'une grande étendue, et fait que des poissons antédiluviens se reproduisent eux-mêmes sur le papier, la galvanographie, la galvanotypie, la chimitypie, la photographie, toutes ces nouvelles applications de l'art et de la science qui nous font entrevoir un avenir inconnu s'y présentent réunies, et la lithographie, cette nouvelle sœur de la typographie, y figure aussi avec ses nouvelles annexes, la typochromie et la lithochromie.

En hâtant les progrès de l'art par des nombreux essais en tout genre, dont l'application à la typographie nous font entrevoir un avenir inconnu, cet établissement s'est montré digne de la protection impériale.

Sa belle et riche collection de caractères orientaux, qui ne le cède ni en nombre ni en perfection à ceux de notre Imprimerie Nationale, prouve que l'érudition n'y est pas moins encouragée que les arts.

HONGRIE.

Dès 1473 paraissait à Bude l'*Historia Hungarica, Ladislao, præposito Ecclesiæ Budensis, ac regis Mathiæ Corvini cancellario, dedicata a typographo*. Budæ, typis Andreæ Hess; anno 1473.

L'imprimerie se propage en Italie.

Milan. — En 1469 Philippe de Lavagna de Milan et en 1471 Antonius Zarotus de Parme impriment un grand nombre d'auteurs latins. Zarot eut pour correcteurs le célèbre P. Justin Philelphe et P. Étienne Dulcinio.

Son Missale Romanum in-folio, imprimé en 1478, en est le premier livre, dit Chevillier, qui soit en noir et en rouge.

Les impressions de Zarot s'arrêtent à l'année 1500. Christophe Valdarfer quitta son imprimerie de Venise, pour venir imprimer à Milan, en 1474, des éditions grecques et latines fort estimées. Gothardus de Ponte y imprima en 1510 le livre singulier des *Conformités de la vie de saint François avec celle de J.-C.*, qui fut réimprimé à Milan, en 1513, par Zarotus Castilioneus, *hujus artis non infirmi* (1).

Parmi ses imprimeurs Milan peut se glorifier de compter Démétrius Chalcondyle et Alexandre Minutius, deux hommes de lettres distingués.

La grammaire de Lascaris, imprimée à Milan, en 1476, est le premier ouvrage où le grec soit régulièrement imprimé; mais il est encore défectueux. C'est plutôt pour son ancienneté que pour la beauté de l'exécution typographique que ce livre est recherché.

En 1493 parut la belle édition grecque d'Isocrate, imprimée par Henri Germanus ou l'Allemand et Sébastien de Pontremulo.

La première édition des œuvres complètes de Cicéron, 4 volumes in-folio, y fut imprimée par les deux frères Minutianus en 1498-1499.

Florence. — En 1471 Bernard Cenninus nous apprend que, « secondé par son fils Dominique, il a gravé des poinçons d'acier, au moyen desquels ont été fondues les lettres qui ont imprimé le Virgile, dont Pierre, son autre fils, a revu le texte sur les manuscrits, en ayant grand soin que ce texte de Servius fût bien complet et qu'aucune note étrangère ne s'y glissât. Quant aux mots grecs, qui sont en petit nombre, ils ont été laissés en blanc, attendu que beaucoup de personnes préfèrent les écrire eux-mêmes, et qu'il est fort difficile d'en imprimer les accents. Mais comme on ne saurait rien produire d'absolument parfait, ils se bornent à l'espoir que le livre sera jugé supérieur à ceux qui l'ont précédé (2). »

Bernard Nerlius et son frère imprimèrent en 1488 la première édition du texte grec d'Homère, publiée par Démétrius Chalcondyle d'Athènes, qui fut secondé par Jean Accioli et Démétrius de Candie. Cette édition est belle, rare et recherchée.

Laurent François de Alopa publia diverses éditions *principes* des textes grecs, telles que l'*Anthologie de Planude*, 1494, et *Apollonius de Rhodes*, en 1496 : ces deux ouvrages sont imprimés en lettres capitales grecques; *Euripide*, les *Gnomiques*, *Callimaque*, etc.

Philippe Junte de Florence en 1497 et son frère Bernard en 1506 continuèrent l'impression du petit nombre d'ouvrages grecs encore inédits, et réimprimèrent beaucoup d'auteurs grecs et latins. Leurs éditions, moins estimées que celles des Aldes, sont fort belles. L'enseigne des Juntes était trois lis, accompagnés quelquefois de la devise *nil candidius*.

En 1497, à l'instigation du célèbre Fra Girolamo Savonarole, les ouvrages en langue vulgaire de Dante, de Boccace et de Pétrarque furent livrés aux flammes sur la place publique de Signori.

Colle. — Dans cette ville de Toscane, entre Poggibonzi et Volterra, l'imprimerie fut introduite dès 1471 par Bonus Gallus, qui se présenta à la communauté de Colle le 20 avril de cette année pour demander l'exemption de la Gabelle, promettant d'établir ses presses dans cette ville. Le premier ouvrage qu'il publia cette année fut un livre grec, Ὀππιάνου Ἁλιευτικῶν, in-4°.

Dès le commencement du quatorzième siècle, il existait à Colle des fabriques de papier, ayant un cours d'eau pour moteur. Une charte du 6 mars 1377 est relative à la location pour vingt ans, par la commune de Colle, à Michel di Colo, d'une chute d'eau avec canal et maison *ad faciendas cartas :* lesquels canal, maison et chute d'eau, étaient loués auparavant, pour le même usage, par Bartolommeo di Angelo della Villa (1).

Colle et Fabriano sont les papeteries les plus anciennement connues en Italie. On ignore laquelle des deux fournissait aux Aldes leurs superbes papiers, qui conservent encore aujourd'hui tant de solidité et d'éclat; mais on sait que ceux qu'employa Bodoni pour ses plus belles éditions étaient fabriqués à Fabriano (2). En 1851 nous avons vu paraître à l'Exposition universelle de Londres les produits de la papeterie de M. Pietro Milliani, de Fabriano, qui ont été admirés par le jury et ont mérité la médaille à cet habile fabricant.

Naples. — Dès 1471 Sixte Riessinger, prêtre de Strasbourg, y apporta l'imprimerie. Son premier livre est : *Bartholdi de Saxo Fer-*

(1) Parmi les éloges infinis donnés à ce saint figure celui-ci, FRANCISCUS FUIT DEUS.

(2) Bern. Cenninus aurifex omnium judicio præstantissimus et Dominicus ejus filius egregiæ indolis adolescens *expressis ante calibe* characteribus et *deinde fusis* literis, volumen hoc primum impresserunt : Petrus Cenninus, Bernardi ejusdem filius, quantâ potuit curâ et diligentiâ emendavit, etc.

(1) *Archivio diplomatico Florentino ; carte della comunità di Colle.*

(2) L'ouvrage intitulé : *Le Piu insigne Pitture Parmensi*, in-4°, 1809, est indiqué par Bodoni comme imprimé sur le papier de Fabriano. Il employait aussi celui de Pasquale Bozzani, à Mariano, près Parme.

rato in II codicis Justiniani partem, in-fol. Le roi de Naples Ferdinand, qui affectionnait Riessinger, à cause de sa candeur, l'ennoblit, et lui offrit plusieurs évêchés et abbayes, pour l'engager à se fixer à Naples; mais ce prêtre modeste préféra renoncer à la fortune pour revenir dans son pays. La première édition de *Luc. Annæus Sénèque* fut imprimée à Naples par Moravus, en 1475.

Plaisance. — Une Bible latine in-4° y est imprimée en 1470; une autre, de 1475, est remarquable par la petitesse des caractères.

Foligno. — Dès 1470 deux imprimeurs, dont l'un Allemand, impriment l'ouvrage suivant : *Leonardi Aretini Historia Belli Italici adversus Gothos.*

Vérone. — Le 15 janvier 1470 paraît comme premier essai de l'imprimerie, la *Batracomiomachia d'Omero, tradotta in terza rima, da Georgio Sommariva, cavaliere veronense; in Verona*, 1470.

Un Français, Pierre Maufer, qui avait introduit l'imprimerie à Padoue en 1474, vint ensuite s'établir à Vérone, où il fit paraître une édition de Josèphe, *de Bello Judaico*, in-fol., 1480. On y lit à la fin : « Impressum in inclyta civitate Veronæ, par Petrum Maufer, Gallicum. »

Trévise. — Gérard de Lysa publia en 1471 *Phalaridis Epistolæ, ex interpretatione Fr. Aretini;* en 1474 Girardo Flandrino (1) imprima le *Tesoro di Brunetto Latino.*

Ferrare. — En 1471 une édition de *Martial* parut à Ferrare, sans nom d'imprimeur; on la croit imprimée par Andræas Gallus, le plus anciennement établi dans cette ville.

Bologne. — Dès 1471 l'imprimeur Balthazar Azoguidus y donnait un *Ovide* in-fol.

Pavie. — Un volume in-4° sans nom d'imprimeur est aussi de 1471, intitulé : *Antonii de Burgos liber super Decretalium III de Emptione et Venditione; Papiæ*, 1471.

Trevise. — Le 18 décembre 1471 Gérard de Lisa fait paraître un vol. in-4° : *Trismegistus latine, interprete Marsilio Ficino*, et la même année *Augustini manuale; Tarvisii*, in-8°.

Padoue. — Deux imprimeurs, dont l'un de Padoue, font paraître en 1472 : *Petrarchæ Rerum vulgarium Fragmenta; Paduæ, per Bar. de Valde Patavum, et Martinum de Septem Arboribus Prutenum*, in-fol. La même année parut *la Fiammetta* de Boccace, in-4°. En 1717 les frères *Comine* publièrent à leur imprimerie de Padoue des éditions fort estimées par le mérite des notes critiques, la beauté des caractères, et celle du papier et de l'impression.

Mantoue. — L'imprimerie y est introduite par deux Allemands, qui publient dès 1472 l'ouvrage suivant : *Dantis Capitula, italice : Magister Georgius et Magister Paulus, Teutonici, hoc opus Mantuæ impresserunt, adjuvante Colombino Veronensi;* 1472.

La même année parut à Mantoue un *Traité des Maléfices*, à la fin duquel on lit ces vers :

Petrus Adam, Mantus, opus hoc impressit in urbe.
Illic nullus eo scripserat ære prius.

Gênes. — D'après Panzer, Mathieu Moravus, Olomuntz et Michel de Monaco y auraient imprimé dès 1474 le *Nicolai de Ausmo Supplementum Summæ quæ* PISANELLA *vocatur*, en caractères gothiques.

En 1516 P. P. Porrus voulut entreprendre une Bible polyglotte, et fit paraître le psautier en hébreu, en grec, en arabe, en chaldéen, avec trois traductions latines, et les gloses, imprimées à huit colonnes. Dans la préface, l'éditeur, Justinien, s'adresse au pape Léon X; mais il ne put obtenir des princes et du public un appui suffisant pour pouvoir continuer cette entreprise.

Parme. — L'imprimerie y fut importée en 1473 par un Français, Étienne Coral, imprimeur de Lyon. On lit à la fin de son édition de l'*Achilléide* de Stace : « Si quas, optime lector, hoc in opere lituras inveneris, nasum posito; nam *Stephanus Corallus Lugdunensis*, invidorum quorundam malivolentia lacessitus, qui idem imprimere tentarunt citius quam asparagi coquantur, id absolvit, ac summo studio emendatum literarum studiosis legendum tradidit, *Parmæ* 1473, *cal. april.* 4. »

La même année il imprima *Catulle* et les *Sylves* de Stace in-fol., et deux autres ouvrages in-fol. des jurisconsultes *Baldus* et *Barbacius*. Les années suivantes il donna Pline, *Histoire Naturelle;* Cicéron, *De Officiis;* un Ovide complet, etc.

Le seul ouvrage imprimé en 1473 par André Portilia est *Trionfi di Petrarcha.* Voici les deux derniers vers de la pièce placée à la fin en l'honneur du commentaire de Philelphe qui y est joint :

Hæc nam dedalicus posuit *Portilia* Parmæ
Andreas : patriæ gloria magna suæ.

En 1479 A. Portilia imprima un *Virgile* in-fol. et les *Métamorphoses d'Ovide.* En 1480 il donna une édition de Pline, *Histoire Naturelle*, grand in-fol., avec cette pièce de vers d'André Aicardus :

Andreas prodesse volens, *Portilia* multis
Gratum opus impressit PLINION ære suo.
Temporibus priscis hunc Bibliotheca tenebat
Principis; et magni divitis atque ducum.
Nunc emit eum omnis civis, quem gloria tangit,
Hunc emit argento pauper, ...
Arte tua gaudere potes, *Portilia*, multum,
Quæ facit ut vivant omnia scripta. Vale.

C'est dans ces derniers temps que l'art typographique fut porté à Parme à un haut degré de perfection par les talents de *Bodoni.*

(1) Son nom se trouve dans une pièce de vers latins à la fin du volume.

Bodoni.

Nul n'eut plus que lui la passion de son art. Une noble émulation s'était établie entre la France et l'Italie pour créer des chefs-d'œuvre typographiques et honorer la mémoire des grands poëtes et littérateurs en reproduisant leurs œuvres avec un luxe qui était un nouvel hommage rendu à leur nom et à leur mérite. Excité par l'estime de ses concitoyens, encouragé par les souverains et les princes, Bodoni trouva en Italie un public enthousiaste, et dans M. le chevalier Azarra un protecteur dévoué.

Ce célèbre artiste réunissait en lui tous les talents d'un véritable typographe (1). On peut juger de l'ensemble de ses travaux par le *specimen* des caractères qu'il a gravés et par *l'Oratio Dominica* en cent cinquante-cinq langues. Habile et infatigable graveur, fondeur en caractères et imprimeur, il surveillait lui-même tous les détails de sa fonderie de caractères, et le tirage des beaux livres qu'il imprimait, en sacrifiant tout au luxe, et quelquefois négligeant trop la correction et l'exactitude des textes (2).

Bodoni, nous dit M. A. A. Renouard, ne voulut jamais consentir à mettre plus de deux octaves par pages dans une édition du Tasse qu'il l'avait prié d'imprimer pour lui. En vain M. Renouard lui objectant que ce luxe inutile renchérirait d'un tiers l'édition, et que tant de papier resté blanc sur la page était pour le moins inutile, rien ne put vaincre la résistance de Bodoni. « Je ne veux que du magnifique, disait-il, et je ne travaille pas pour le vulgaire des lecteurs (3). »

Artiste consciencieux, il a honorablement rempli sa carrière ; et l'Italie, qui un moment plaça son buste au Panthéon (4), s'honore de compter Bodoni parmi les typographes du dix-huitième siècle les plus habiles et les plus dévoués à leur art.

Une de ses plus belles éditions est la *Gerusalemme Liberata*, 2 vol. in-4°, 1794, et simultanément il en imprimait une autre en 3 vol. in-f°, avec seulement deux octaves par page ; luxe plus qu'inutile. Son Virgile *Parmæ in ædibus Palatinis*, 1793, 2 vol. grand in-f°, est aussi une très-belle édition, qui fut tirée seulement à deux cents exemplaires. M. P. Didot y a signalé trente fautes, lesquelles ont été corrigées depuis par Bodoni dans une partie des exemplaires, au moyen de cartons, ou plutôt de feuilles réimprimées en entier.

(1) Voir le rapport du jury de l'exposition française de 1806. La médaille d'or lui fut accordée.

(2) Voyez la lettre de Firmin Didot au sujet d'un nouveau caractère grec, insérée au *Magasin Encyclopédique* de Millin, t. V, 6e année.

(3) Voy. *Annales de l'Imprimerie des Estienne*, 2e edit., p. 447.

(4) Je l'y ai vu en 1817. Il était placé à droite en entrant, un peu caché par le battant de la porte.

On doit citer aussi la belle édition des *Fables de la Fontaine*, 2 vol. in-f°, dédiée à Joachim Murat, alors roi de Naples, et qui fut terminée par sa veuve en 1814. La magnifique édition d'Homère en gros caractères grecs, donnée par Lamberti et dédiée à l'empereur Napoléon, 3 vol. in-f°, 1808, est aussi un vrai chef-d'œuvre.

Nous ne citerons pas les ouvrages en divers formats publiés en grand nombre par Bodoni ; leur mérite typographique ne saurait être contesté.

SICILE.

L'imprimerie y est introduite en 1473. Cette année parut à Messine la *Vita d'Hieronimo*, et en 1477 à Palerme l'ouvrage suivant : *Nasonis Consuetudinis Panormitanæ*, in-4°.

L'usage du papier de coton fut introduit très-anciennement en Sicile par les Arabes.

Le roi Roger, au rapport de Rocchus Pierrius (*Italia Sacra*), accorda en 1102 un diplôme d'autorisation pour construire en Sicile une manufacture de papier de *coton*.

SUISSE.

Il y avait à peine huit ans que la découverte de l'imprimerie était divulguée, lorsqu'elle pénétra en Suisse, à Béromünster (*Munster in Ergau*), dans le canton de Lucerne, où Elias Hélie établit une imprimerie en 1470 et publia la même année le *Mammetractus de Marchesini*. Élias avait deux associés, Jean Dorfling de Winterthur et Ulrich Gering, qui plus tard fut appelé à Paris. On connaît encore deux éditions du *Speculum Vitæ Humanæ*, imprimées à Zamore, avec la date de 1472.

Zurich. — Gesner Salomon, à la fois poëte, dessinateur, graveur et libraire en 1760, doit figurer parmi les illustrations qui se rattachent à la typographie.

Aujourd'hui de charmantes éditions grecques remarquables par la pureté des textes revus par MM. les professeurs Orelli et Baïter sont imprimés par MM. Orell, Fuessli.

Bâle. — On attribue à Bernart Richel la *Bible* dite de quarante-huit lignes, sans date, sans nom de lieu ni d'imprimeur, et quelques autres ouvrages également sans date : son premier livre porte celle de 1475.

Dans le siècle dernier c'est à *M. Haas*, imprimeur distingué de cette ville, que sont dus les premiers essais des cartes exécutées par la typographie.

Les Amerbach.

Jean Amerbach, maître ès-arts de l'université de Paris, imprima à Bâle, en 1492, les œuvres de saint Ambroise. Le docteur Jean Lapierre, à qui l'imprimerie de Paris doit sa fondation, atteste, dans une lettre imprimée en tête de cet ouvrage, l'exacte correction des li-

vres de cet imprimeur (1), auquel la piété et la religion firent entreprendre l'édition des *Œuvres de saint Augustin*, qu'il acheva en 1506. Amerbach désirait surtout donner une édition de *saint Jérôme*, mais, convaincu que pour s'en charger il fallait connaître le grec et l'hébreu, il fit apprendre ces langues à ses trois fils, afin de les mettre en état de donner une bonne et savante édition de ce Père de l'Église. A son lit de mort, il leur fit promettre d'en entreprendre l'impression, et le vœu paternel fut exécuté (2); elle parut en 1516. Érasme, qui travailla aussi à cette édition, donne les plus grands éloges aux Amerbachs : il loue le père d'avoir pris un tel soin de ses enfants; il loue les enfants de s'être rendus aussi habiles dans les trois langues, et de lui avoir prêté leur secours, surtout pour l'hébreu.

Cette édition de *Saint Jérôme* est un des plus anciens ouvrages où le texte latin soit imprimé en regard du texte grec, et sur la même page, ce que le savant Gesner imita pour ses éditions (3), où il recommande aux imprimeurs d'ajouter toujours aux interprétations latines les textes grecs, et aux auteurs de donner à côté des textes grecs des traductions latines. Il expose tous les avantages résultant de ces éditions à deux colonnes, qui obligent les auteurs à rendre leurs versions plus exactes en les rapprochant davantage du texte, auquel elles doivent être le plus parallèle qu'il est possible, et qui permettent la comparaison de l'original avec la version, sans peine et presque d'un même coup d'œil, tandis qu'il faut perdre beaucoup de temps si on la met sur l'autre page, comme a fait Alde, ou au bas des pages, comme on le fait ordinairement. Pour oser se placer en regard du texte, toujours présent pour accuser le traducteur, aucune inexactitude n'est permise. C'est de plus un moyen sûr et infaillible d'éviter et de corriger les fautes d'impression, les erreurs et les omissions (4).

(1) Il s'exprime ainsi : *Istud non ego faroris, sed veritatis gratia, ausim dicere, quod non legerim libros hac arte effictos, quos tuis emendatiores exactiorique stylo consummatos probaverim.*

(2) Per quos non minore studio quam fide peractum est quod optimus pater voluit.

(3) *Latinis interpretationibus græca esse conjungendæ, ad interpretes librorum græcorum et typographos Admonitio.* Gesner y donne cet avertissement : « Moneo ut quicunque posthac aliquid interpretandum susceperint, vel suæ interpretationi et apographo archetypum græcum adjungant; si ille modo et eruditis hominibus gratificari voluit et suæ auctoritati fideique consulere. Porro typographos quoque moneo, etc. » Voyez aussi la préface de son édition de Stobée.

(4) Ainsi le théologien qui lirait dans l'édition originale des Conciles généraux en grec et en latin, Rome, 1612, la première épître canonique de saint Basile, p. 589, y trouvera : *Omni ratione forma tenecatur, ut eos qui ad illorum (Encralitatum) baptismum accessisse probantur, a fidelibus procul duo primitus jungantur, et ita demum sanctis mysteriis digni efficiantur*; frappé du sens insolite de cette phrase, s'il recourt au grec il découvre par le mot χρίεσθαι que le mot *inungantur* s'est transformé en *jungantur*, qui offre un sens absurde. Dans l'édition d'*Élien*, Basle, 1533, la version latine dit que les Grecs sont de grands menteurs, p. 431 : *Omnium Græcorum clarissimi, præstantissimique viri per totam vitam in extrema mendacitate versati sunt.* Un savant, se rappelant en effet que saint Paul a dit *Cretenses mendaces*, fit à la marge de son édition d'*Élien* une longue note à ce sujet, dont il se serait abstenu s'il eût recouru au grec, où le mot πενία l'eût averti que *mendacitate* devait être remplacé par *mendicitate*. Dans plusieurs éditions d'Aristote, même celle de Duval, p. 1169 de la dernière édition, 1629, on fait dire au philosophe qu'on juge de la physionomie des enfants par les mœurs de leurs parents. Tandis qu'il dit seulement qu'on juge de la physionomie par les mœurs apparentes d'un chacun : en effet, au lieu de *ex moribus apparentibus* ἐπὶ τῶν ἐπιφαινομένων ἠθῶν, la traduction latine porte *ex moribus a parentibus*. Celui qui ne lirait qu'en latin la version de Platon par J. Cornarus se douterait difficilement, en voyant dans cette phrase du dialogue d'Ion « *Musa minimè afflatos ipsa facit : per hos minime afflatos alii afflantur. Boni poetæ non ex arte, sed minimè afflati pulchra poemata dicunt* », que ce mot *minime*, est mis trois fois au lieu de *numine*, ἔνθεος. La version de *Saint Épiphane* imprimée à Basle par Robert Winter, 1543, et réimprimée dans la même ville par Oporin en 1560, puis à Paris par Sébastien Cramoisy, 1612, porte dans toutes ces éditions : « *Sancta Ecclesia et virginitatem glorificat, et solitudinem, et castitatem; et virginitatem laudat et nuptias honestas honorat.* » Cette double virginité et ces noces pudiques s'éclairciront dès qu'on verra dans le texte grec que le mot *virginitatem* employé en dernier doit être remplacé par *viduitatem*, χηροσύνην. La version latine de la quatorzième *Homélie de saint Jean Chrysostome* offre un sens encore plus bizarre; dans l'édition de Froben, 1550, t. V, p. 61, et dans celle de Paris, donnée par Chevalon, on lit avec étonnement que c'est la femme qui est la tête, le chef de l'homme : *Manifestus quod unum sunt vir et mulier, sicut Paulus inquit : caput viri mulier.* Tandis que tout au contraire le texte grec dit κεφαλὴ τῆς γυναικὸς ὁ ἀνήρ. *Caput mulieris vir.*

Tous ces exemples sont extraits de l'ouvrage de Chevillier sur l'imprimerie.

Les savants éditeurs qui concourent à la publication de notre grande *Bibliothèque grecque*, dont les textes sont revus sur les manuscrits et où pour la première fois les traductions latines, accolées au texte grec, sont revues avec un soin extrême et souvent refaites en entier, ont eu fréquemment occasion de découvrir et de rectifier de pareilles erreurs.

(1) Dans la dispute sur les *ciceroniens*, ou Scaliger combattit Érasme, qui s'était déclaré anti-cicéronien, il apostrophe ainsi Erasme : « N'as-tu pas gagné de l'argent chez l'imprimeur Alde en corrigeant les

Froben.

Froben, né en 1460, à Hammelburg, fut d'abord correcteur dans l'imprimerie de Jean Amerbach et de Jean P. de Languedorf. Ses éditions sont fort estimées et fort correctes. Il employait les meilleurs artistes pour les encadrements, les initiales et les vignettes dont il ornait ses impressions. On prétend même que Jean Holbein voulut bien lui prêter son aide. La maison de Froben était le rendez-vous de tous les hommes instruits. Érasme logeait chez Froben, dont il fut l'ami constant, et composa en son honneur une épitaphe en vers latins (1).

Le chef-d'œuvre de Froben est son édition de *Saint Augustin*, donnée par Érasme, en 10 vol. in-fol., Bâle, 1529. Sept presses étaient occupées à la fois sur cet ouvrage. Froben ne faisait d'autre vœu que de vivre assez pour l'achever; mais il ne vit que les deux premiers volumes imprimés (1).

Un important ouvrage imprimé par Froben, 1516, à Bâle, est le *Saint-Jérôme*, dont les œuvres complètes forment 9 vol. in-f°. Cette édition donnée par Érasme est complétée par l'index rédigé par J. Œcolampade, 1 vol. in f°.

Froben en imprimant, en 1496, une *Concordance de la Bible*, qu'il réimprima en 1525, avait reconnu quels soins minutieux et pénibles exige la correction d'un ouvrage de chiffres. L'attention qu'il apporta à cette édition fut telle, qu'on n'y remarque aucune faute; elle est précédée d'un Dialogue latin, que j'ai traduit ainsi :

Dialogue entre un acheteur et Jean Froben.

L'ACHETEUR. Eh bien, Froben! quel livre nous donnes-tu?

FROBEN. Un livre qu'il est de ton intérêt et du mien de vendre et d'acheter.

L'ACHETEUR. C'est donc quelque livre nouveau?

FROBEN. Ni vieux ni nouveau; il est à la fois l'un et l'autre.

L'ACHETEUR. Explique ces énigmes.

FROBEN. C'est l'*Index des livres sacrés*, qu'on appelle *Concordance de la Bible*.

L'ACHETEUR. Cet ouvrage a déjà paru bien des fois.

FROBEN. S'il reparaît, c'est pour le bien de tous. Le soleil ne paraît-il pas chaque jour, bien qu'il soit toujours le même? Mais cet ouvrage, en reparaissant, vaut mieux que le précédent.

L'ACHETEUR. J'avoue, Froben, qu'il y a du mérite à se surpasser ainsi soi-même.

FROBEN. Aussi j'espère que dans cette œuvre dernière mes efforts me mériteront une double couronne.

L'ACHETEUR. Toujours les grands artistes se figurent que leur dernière œuvre, objet de leurs plus grands efforts, est le comble de leur art.

FROBEN. Il est vrai; cependant Apelle laissa son Anadyomène inachevée. Moi, j'ai achevé mon œuvre.

L'ACHETEUR. Tu la trouves donc parfaite?

FROBEN. Tu sais que dans un tel ouvrage il est presque impossible que quelque erreur ne se glisse au milieu de tant de chiffres. Mais par les soins que j'ai pris cette difficulté sans pareille est surmontée (2). De plus, il y a des additions qui ne se trouvaient pas aux éditions précédentes.

L'ACHETEUR. Je t'en félicite. Mais peu de gloire s'attache à de tels travaux.

FROBEN. Aussi mes droits à votre reconnaissance doivent s'en accroître.

L'ACHETEUR. Par ces travaux assidus ne crains-tu pas de vieillir vite?

FROBEN. Qu'y faire! c'est ma destinée. Si elle me donne la vieillesse et ses ennuis, vous avez le moyen de m'en garantir.

L'ACHETEUR. Lequel?

FROBEN. D'acheter vite et de me savoir gré de ce que je vous offre.

L'ACHETEUR. Mais n'as-tu pas de honte de nous livrer ainsi tes enfants.

FROBEN. Nullement; c'est pour vous, non pour moi, que je les ai créés.

L'ACHETEUR. Quel en est le prix.

FROBEN. Approche ton oreille, que je te le dise tout bas.

L'ACHETEUR. Hô! hô! c'est bien cher!

FROBEN. Emporte, examine. Si tu te repens du marché, tu rendras la marchandise, je te rendrai ton argent.

L'ACHETEUR. C'est bien parler.

FROBEN. De belles paroles, chacun en est prodigue, mais Froben tient plus qu'il ne promet.

L'ACHETEUR. Reçois donc de belle et bonne monnaie.

FROBEN. Et toi reçois aussi de belle et bonne marchandise. Je souhaite qu'elle profite à tous deux.

C'est Froben qui publia la première édition grecque du Nouveau Testament, en février 1516, in-f°. Elle est rare et recherchée. Le texte grec en avait été imprimé à Alcala en 1514, il est vrai, mais il ne parut qu'en 1520.

Lorsque Érasme voulut en donner une nouvelle édition avec la traduction latine et des commentaires étendus, il s'installa chez Froben pour y corriger ses épreuves; et Froben, voulant comme lui que cet ouvrage fût d'une correction parfaite, n'épargna aucun soin, ainsi qu'il l'annonce dans sa préface (1). Ce livre, achevé en 1516, fut dédié à Léon X. Cependant, malgré tant de précautions, et bien qu'Érasme eût aussi donné ses soins à la correction : « Ipso quoque Erasmo in hanc partem advigilante, » l'errata des fautes est nombreux. Il est vrai qu'Érasme, à ce que nous apprend Œcolampade, entretenait alors à lui seul trois presses, et compulsait les

épreuves, et les erreurs qu'on y reconnut ne provenaient-elles pas plus du vin que de l'eau que tu y avais bue. » Longtemps Érasme corrigea des épreuves chez Froben; mais rien ne prouve qu'il recevait des honoraires pour ce travail.

(1) Érasme, dans sa lettre à Emstedius, en parlant de Froben, disait : *Inter familiares Frobenius dicere solitus sit se non optare longius ævi spatium, quam quod absolvendo sufficeret Augustino.*

(2) C'est aux soins extrêmes et à la fatigue qu'éprouva mon père à lire avec une attention scrupuleuse la première édition des *Tables logarithmiques de Callet*, où une faute de chiffre est d'une telle gravité qu'elle peut occasionner la perte d'un navire, ou des erreurs de calcul en astronomie, qu'est due l'idée de conserver composées toutes les formes de ce gros volume. Pour éviter les accidents qui pourraient survenir à des types mobiles, mon père imagina de les souder par le pied en rendant ainsi impossible toute chance d'erreur. C'est sa première invention du *stereotypage*. Ce nom qu'il lui donna est passé maintenant dans la langue usuelle.

(1) « Nec meis laboribus peperci, nec pecuniis; quin et precibus et præmiis egi ut castigatores adessent complures, haud vulgari doctrina præditi, et imprimis Joannes Œcolampadius, trium linguarum peritissimus. »

manuscrits grecs et latins, consultait les auteurs anciens et modernes, et corrigeait ses épreuves (1).

Il semble qu'Érasme ait été poursuivi par une sorte de fatalité lorsqu'on songe aux désagréments que lui causèrent les fautes commises par ses imprimeurs (2). Ainsi dans le traité intitulé : *Vidua Christiana*, imprimé par Froben, Bâle, 1529, et dédié à Marie, sœur de Charles-Quint et reine de Hongrie, une faute inimaginable, résultant d'un hasard auquel il semble que le diable ait présidé, ou d'une malice non moins diabolique de la part des compositeurs ou correcteurs, a rendu cette édition célèbre dans les fastes de la typographie. Érasme s'exprime ainsi en parlant de la reine de Hongrie : *Mente illa usam eam semper fuisse, quæ talem fœminam deceret*, on lit dans l'édition imprimée *Mentula* au lieu de *mente illa*. Il y eut, dit-on, mille exemplaires distribués avant qu'on s'aperçût de cette erreur, que l'on s'efforça, mais trop tard, de réparer en réimprimant le feuillet. Érasme a écrit qu'il eût donné volontiers cent pièces d'or pour que cela ne fût pas arrivé.

Une autre fatalité fit attaquer Érasme par le docteur de la faculté Noël Béda, et fit censurer par la théologie de Paris, le 17 décembre 1527, une doctrine particulière sur le Christ, qui ne provenait que de l'addition de la lettre *a*, qui fit *amore* du mot *more* dont Érasme s'était servi dans sa paraphrase des paroles de saint Pierre au chapitre XVI de saint Matthieu (3) : *Tu es Christus Filius Dei vivi*. Il avait écrit : *Non suspicione proferens, sed certa et indubitata scientiâ profitens, illum esse Messiam a prophetis promissum, singulari more filium Dei;* mais au lieu de MORE, le texte porte AMORE. Dans sa censure, la faculté de théologie déclara hérétique cette proposition (4). Érasme répondit que c'était une faute d'impression, et produisit en faveur de sa bonne foi la petite édition qu'il avait donnée en 1522, où il y avait *more* et non *amore;* déclarant n'avoir voulu rien dire d'autre si ce n'est que Jésus-Christ était fils de Dieu d'une manière toute particulière (1).

Une voyelle ajoutée avait suscité une mauvaise affaire à Érasme, la suppression d'une voyelle en suscita une encore pire à Flavigny. Dans une critique qu'il fit de la Polyglotte de le Jay, où il signale un grand nombre de fautes qui existaient au livre de Ruth (2), un funeste hasard fit que dès la seconde page de la troisième lettre critique de Flavigny, au passage du chapitre VII de saint Matthieu, ℣ 3 : *Quid vides festucam in oculo fratris tui et trabem in oculo tuo non vides*, le mot *oculo* se trouva à la fin de la ligne. Il fut donc divisé ainsi *ocu-lo*, et par une malice bien noire ou un accident bien malheureux la lettre *o* disparut sous presse. En vain Flavigny, dans sa fureur contre le typographe, montrait qu'à la *tierce* ce malencontreux *o* existait, il ne pouvait s'expliquer sa disparition que par une fièvre chaude dont son typographe aurait été atteint (3). Il n'en fut pas moins forcé de jurer publiquement son innocence en ces termes solennels : *Sed Deus testis est, ante cujus conspectum animam meam effundo, et cujus, ut ait Apostolus, ira revelatur de cœlo super omnem impietatem, et injustitiam hominum illorum, qui veritatem in injustitia detinent, me numquam vel tantillum de tam impia, horrenda, sacrilega, emendatione cogitasse* (4).

En visitant les tirages de nos presses, je me souviens d'être arrivé à temps pour faire disparaître une faute bien moins grave, mais non moins déplaisante qui allait se glisser dans une édition de Racine, où par un singulier hasard ce vers se trouvait ainsi défiguré :

Vous allez à *l'hôtel* et moi j'y cours, madame.

On peut se faire une idée de la consternation et de la colère d'un imprimeur, atterré par de pareils coups de foudre. Il serait curieux de savoir d'après le calcul des probabilités, quelles sont les chances d'erreurs dont les typographes sont perpétuellement menacés parmi les milliards de milliards de mots et de combinaisons diverses qui serviraient de base à de pareils calculs (5)!

La marque de Froben était un pigeon per-

(1) Tant il est vrai que la correction est chose difficile : « Linceis enim opus foret oculis, aut centum Argi luminibus ad eam rem elimati peragendam ut citra mendam liber emitteretur. » C'est ce que disait le docteur Clicton, qui a imprimé un grand nombre d'ouvrages à Paris, et qui dans l'épître placée en tête de ses sermons, nous apprend qu'il surveillait souvent dans l'imprimerie même les ouvriers pour s'assurer de la correction des fautes indiquées.

(2) Elles résultent souvent de la malice d'ouvriers malintentionnés, soit contre l'auteur, soit contre le maître imprimeur.

(3) Ouvrage imprimé chez Froben en 1524 et répandu en grand nombre en France où cette hérésie fit grand bruit.

(4) Hæc propositio perperam explicat sententiam Evangelicam, præbens occasionem male sentiendi de Divinitate Filii Dei cum Nestorio; non enim singulari quodam amore Dei in ipsum. Christus et Filius Dei, neque adoptione et gratiâ, sed origine et naturâ.

(1) *Opera Erasmi*, éd. Basil, 1540, t. IX, p. 742.

(2) Un savant professeur maronite nommé Abraham Echellensis avait donné les textes arabe et syriaque et la version latine.

(3) *Aut a meo typographo, dum hæc mihi excuderet, multa febre phrenetico, ac plane quid ageret inscio.*

(4) Une Bible allemande dut sa célébrité au mot *narr* substitué par la femme de l'imprimeur au mot *herr*, pour faire une malice à son mari.

(5) L'habile mathématicien Jacquet a calculé que les diverses combinaisons des vingt-quatre lettres de l'alphabet montent à 620,448,401,733,239,439,360,000, et sans qu'aucune lettre soit répétée. *Voy.* Astle, *Origine et Progrès de l'Écriture;* Londres, 1804, in-f°.

ché sur un bâton entortillé de deux serpents. A ce sujet Érasme écrivait : « Si les princes de ce côté des Alpes voulaient encourager Froben à l'égal des Aldes, *ses serpents* ne lui seraient pas *moins profitables* que leur a été le *Dauphin;* Froben en employant la prudence du serpent et l'innocence de la colombe qui surmonte son étendard acquerra gloire et richesse. »

Froben mourut en 1527. Érasme et Henri Estienne ont composé en son honneur des épitaphes grecques et latines. Son fils Jérôme lui succéda, ainsi que son gendre Nicolas Episcopius.

Oporin, habile imprimeur, dont le vrai nom était Jean *Herbst* (l'automne), et *Zach. Beer*, célèbre théologien, plus connu sous le nom latin d'Ursinus, avaient placé sur la porte de leur cabinet une inscription plus brève encore que celle d'Alde, mais qui prouve également combien le temps leur était précieux : « Amice, quisquis huc venis, aut agito paucis, aut abi, aut me laborantem adjuva. »

Jean Oporin, d'abord médecin, puis professeur, se fit ensuite imprimeur par amour pour la science et les lettres. Parmi les belles éditions qu'on lui doit est *Andreæ Vesalii De Humani Corporis Fabrica libri* VIII, 1555, in-f°. Il composa un *Onomasticon propriorum nominum*, et des *Annotationes in Quæstiones Tusculanas*. Justus Vultejus fut correcteur dans son imprimerie. Jean Oporin mourut en 1568, ruiné et endetté après une vie laborieuse.

ANGLETERRE.

La corporation des imprimeurs-libraires, *stationer's company*, fondée en 1403, existe encore à Londres, où elle occupe une maison magnifique, connue sous le nom de *Stationer's Hall*. C'est là que sont enregistrés tous les livres imprimés à Londres (1).

C'était dans les rues avoisinant celles de *Pater noster row* qu'étaient groupés les *stationarii* ou *scribes*, en anglais *stationers*, qui écrivaient et vendaient les alphabets ainsi que les *Pater noster*, les *Credo*, les *Ave-Maria*, et autres livres d'église qui ont fait donner à ces rues les noms de *Pater Noster*, d'*Ave-Maria*, de *Credo*, de *Grâce*, d'*Amen*, etc. On y vendait aussi des chapelets.

Le premier livre fut-il imprimé à Oxford? Quel en fut l'imprimeur? La date est-elle fausse? Caxton est-il le premier qui ait imprimé en Angleterre? Enfin les premiers livres qui ont été imprimés par lui l'ont-ils été à Cologne ou en Angleterre?

Toutes ces questions longuement controversées ne peuvent être résolues péremptoirement. L'origine de l'imprimerie en Angleterre est restée un mystère impénétrable. Il faut donc ici recourir encore aux probabilités et discuter les documents contradictoires.

Caxton.

Il paraît que l'Anglais Guillaume Caxton, après s'être occupé du commerce de la mercerie et avoir voyagé comme représentant ce commerce en Hollande en Flandre et en Allemagne, commença par imprimer à Cologne quelques ouvrages non datés. De retour en Angleterre, le premier livre sorti de ses presses porte la date de 1474 (1); car on croit avec raison qu'un chiffre X fut oublié à la date de l'*Expositio in symbolum Apostolorum*, *impressa Oxonie et finita anno Domini* MCCCCLXVIII (1468, au lieu de 1478). Autrement, ce serait à Oxford que l'imprimerie aurait été introduite, et par un autre imprimeur que Caxton, puisqu'il était alors sur le continent (2).

Un récit *fabuleux* d'Atkins, dans son livre de l'*Origine de la Typographie*, publié à

(1) En 1848 M. Coller a publié à Londres pour la Shakspeare Society l'extrait des registres de la *Stationer's Company*, contenant la liste de tous les ouvrages enregistrés de 1557 à 1570. Le droit pour obtenir la licence garantissant la propriété est ordinairement de 4 pences (8 sous). On y voit figurer des amendes pour infractions soit d'avoir imprimé avant d'avoir obtenu la licence, soit pour avoir vendu des livres dans la rue.

Le droit pour l'inscription d'un apprentif imprimeur est de 8 pences (16 sous). L'Angleterre a eu la sagesse de maintenir l'apprentissage rigoureux de sept années pour tout ouvrier compositeur ou imprimeur, d'où résulte une plus grande habileté et un plus grand attachement à sa profession.

(1) *The Game of the Chess*; Westminster, 1474, in-f°.

(2) Subterfuge ou erreur qui se rencontre dans un assez grand nombre d'ouvrages. Ce livre est d'un caractère semi-gothique qui se rapproche des formes de Faust et de Schœffer, tandis que les formes des caractères employés par Caxton, par Thierry Rood a Oxford, par Wynkin de Word et Pynson, se rapprochent de l'ancienne écriture anglaise. L'impression est supérieure à celle de Caxton, et porte des signatures au bas de chaque page, ce qui n'existe à aucune des impressions de Caxton, qui aurait suivi cet exemple si ce livre eût précédé les siens. Comment expliquer que cette imprimerie, après avoir publié ce volume, soit restée onze ans oisive? En 1479 seulement on voit deux ouvrages imprimés à Oxford, suivis d'autres les années suivantes, où figurent les noms de Thierry Rood, de Cologne, et de l'Anglais Thomas Hunt. Dans une pièce de vers placée à la fin de l'un d'eux, imprimé en 1485 à l'université d'Oxford, Thierry Rood, en nous apprenant qu'il fut envoyé de Cologne en Angleterre, où il imprima cet ouvrage, dit que l'Angleterre apprit l'art de l'imprimerie d'un *naturel de ce pays*. Or, Rood, venu de Cologne probablement sur l'invitation de l'Anglais Caxton, avait dû l'y connaître pendant son séjour, et de plus devait savoir à Oxford quel était celui qui avait introduit le premier l'imprimerie en Angleterre. Jean Leland, bibliothécaire de Henri VIII, écrivain exact et très-versé dans les *antiquités* de son pays, et qui, après avoir fait ses études à Cambridge, séjourna quelque temps à Oxford, dit que Caxton fut le premier qui imprima en Angleterre, et cite les ouvrages sortis de ses presses. Ces preuves me semblent suffisantes pour reconnaître en Caxton le fondateur de l'imprimerie en Angleterre.

Oxford en 1664, voudrait faire croire que l'évêque de Cantorbéry avait conseillé au roi Henri VI de chercher les moyens d'introduire l'art de l'imprimerie dans son royaume, et que le roi, ne pouvant parvenir à corrompre quelques ouvriers à Harlem, *où Jean Gutenberg venait de découvrir cet art qu'il y exerçait,* confia ce soin à Robert Turnour, qui s'associa à cet effet Caxton ; qu'enfin ils parvinrent à gagner l'un des employés de Gutenberg, Frédéric Corsellis, qui s'embarqua et vint à Oxford, etc. Ce récit inadmissible a été appuyé par Meerman, qui crut y découvrir un argument en faveur de Harlem.

Caxton, dans sa continuation du *Polychronicon* de Higden, où il traite du règne entier de Henri VI, ne fait nulle mention de ce fait qui intéresse l'imprimerie, fait qu'il eût certainement mentionné s'il eût été vrai, puisque dans le même livre il parle de l'invention de l'imprimerie, qu'il attribue à Mayence (1).

On pourrait faire remonter l'origine de l'imprimerie en Angleterre à une date encore plus reculée si on admettait aveuglément ce curieux passage de Shakspeare, qui, dans sa tragédie intitulée : *Second part of Henri VI*, fait adresser par le rebelle Jean Cade ce reproche au lord trésorier Say : « C'est toi qui as si traîtreusement corrompu la jeunesse du royaume en créant des écoles; et tandis que nos aïeux n'avaient d'autres livres que la taille et le cran, tu as introduit l'usage de l'imprimerie, et contrairement au roi, à sa couronne, à sa dignité, tu as fait construire un moulin à papier. » Mais c'est évidemment un anachronisme commis par Shakspeare, puisque lord Say fut décapité en 1449.

Caxton ayant été envoyé en 1442 dans les Pays-Bas pour une mission commerciale, Marguerite d'York, femme de Charles le Téméraire et sœur du roi Édouard, l'engagea à traduire du français un ouvrage dont il existe une très-ancienne édition en caractères gothiques, sans nom de lieu ni d'imprimeur, mais datée de 1463 et portant cette indication : *Recueil des histoyres de Troyes, composé par le venerable homme Raoul le Fèvre, prêtre chapelain de monseigneur le duc de Bourgogne en l'an de grâce* 1464. *Il a été traduit du françois en anglois par* William Caxton, *mercier de la ville de Londres, d'après le commandement de très-haute, etc..., Marguerite, duchesse de Bourgogne.* Cette traduction a été *commencée à Bruges en Flandres, dans la vieille cité de Cologne, le* 1er *jour de mars* 1463 *et terminée le* 19 *septembre* 1471.

Les caractères qui ont servi à ce livre sont les mêmes que ceux que Caxton a employés pour l'impression de la traduction anglaise (1), laquelle, dit notre savant bibliophile M. Brunet, doit avoir paru, soit dans les Pays-Bas, soit à Cologne, vers 1471, quelques années avant que ce célèbre imprimeur retournât en Angleterre, où il porta le premier l'art typographique. Caxton nous apprend que lorsqu'il présenta à la duchesse de Bourgogne son livre des *Historiens de Troyes,* elle l'accueillit favorablement et l'en récompensa avec générosité.

Encouragé par cet essai, il acheta une fonte de caractères ; ses presses furent établies à l'abbaye de Westminster, et en 1474, il y fit paraître le premier livre imprimé en Angleterre : *The game of the chesse*, portant la date de 1474, *traduit du français et imprimé par William Caxton.* En le dédiant au duc de Clarence, frère du roi Édouard IV, il fait des vœux pour que Dieu accorde au roi et à son frère de longs jours et un règne fortuné ! Caxton réimprima cet ouvrage avec des gravures en bois, mais sans date ni aucune indication.

Jusqu'en 1491, époque de sa mort, Caxton s'occupa sans relâche de traductions, qui presque toutes sont la reproduction de nos romans de chevalerie. Tous les ouvrages qu'il a imprimés, et dont on trouve le détail dans la *Typographie* de Johnson, sont accompagnés et suivies de préface où Caxton montre sa passion pour la chevalerie, qu'il regrette de voir déchoir de ses sentiments de religion, d'honneur et d'amour pour sa patrie. Ses éditions sont fort inférieures à celles des imprimeurs du continent ses contemporains. Ses types, gothiques, sont grossiers, ainsi que les gravures en bois, qui attestent l'enfance de l'art, ce qui ne les empêche pas d'être très-recherchées en Angleterre, où elles se vendent à des prix excessifs. En 1823, lord Spencer acheta au prix de 205 livres sterling et 16 schellings un exemplaire incomplet (2) de la traduction de Caxton des histoires de Troye de Raoul le Fèvre (3),

(1) About this time (1438), the crafte of emprynting was first found in Mogounce, in Almagne, etc.

(1) Cette traduction *Recuyell of the histories of Troye*, in-f°, gothique, porte : *Wiche translacion was begonne in Brugis the first day of marche* 1468 *and ended and fynysshid in the holy cyte of Colen the* 19 *day of septembre* 1471. Mais je crois qu'il s'agit plutôt de la rédaction du texte que de l'impression. Cependant ce livre est celui que Caxton dans le prologue de sa *Golden Legend*, imprimé en 1483, désigne comme le premier dans l'ordre de ses travaux.

(2) Récemment Whittaker a recomplété des exemplaires défectueux au moyen d'une imitation parfaite des types, de l'encre et de la couleur du papier. C'est aussi ce que mon père avait fait pour quelques exemplaires des *incunables* de sa belle bibliothèque auxquels il manquait quelques feuilles. A cet effet, il avait gravé et fondu avec une parfaite identité les caractères de la *Bible* de Mayence, ceux de Jenson et de Vendelin de Spire.

(3) Une édition imprimée en 1503 par Wynkyn de Worde est peut-être encore plus rare.

Le livre intitulé : *The lyf and acts of the king Arthur ; of his noble knyghtes of the Rond Table, etc., reduced to the englysshe, by syr Thomas Malory*

et on n'estime pas à moins de 300,000 fr. la valeur des soixante ouvrages de Caxton que lord Spencer a pu réunir.

Dans les avis très-étendus que Caxton a joints à ses ouvrages il nous apprend qu'il fut encouragé à traduire en anglais un grand nombre de livres de chevalerie et d'histoire par le désir des dames, des lords et gentilshommes; que le livre des histoires de Troyes précéda le livre des Échecs et celui de Jason; que pour l'engager à traduire et imprimer la Légende dorée, le comte d'Arundel s'engagea à lui en acheter un nombre suffisant d'exemplaires, et lui envoya un gentil-homme pour l'assurer qu'il prendrait soin de lui toute sa vie, en foi de quoi il lui enverrait tous les ans un cerf en été et un daim en hiver.

Il n'y eut jamais, dit John Bagford, d'imprimeur dont la main ait autant traduit et imprimé d'ouvrages. Les poëmes de Chaucer sont presque les seuls livres qu'il ait imprimés qui ne soient point écrits par lui. Le bibliographe Dibdin, qui s'est livré à de grandes études sur Caxton, croit que l'histoire de Jason (1) est le premier livre imprimé en Angleterre par Caxton, qu'il nomme partout le premier imprimeur en Angleterre, bien que par une contradiction manifeste il ne rejette pas la date de 1468 de l'*Expositio*, etc., imprimé à Oxford.

Le premier livre imprimé par Caxton avec la date *Westminster* 1477 est *the Dictes and saynges of Philosophers and of Socrates*, traduit du français en anglais par le comte Rivers et revu par Caxton sur le désir du comte.

Il paraît certain qu'il imprima à Cologne la première édition de Bartholomæus, *De Proprietatibus Rerum*, en latin, puisque ce fait est affirmé par les vers qu'on lit à la seconde édition en anglais, imprimée à Londres par Wynkyn de Worde, sans date, mais que l'on croit être de 1490 (2). La marque de Caxton est à la fin.

Cependant on ne connaît d'édition imprimée à Cologne que celle de Jean Kœlhoff, de 1470 (3).

and by me, devyded into XXI bookes, chapytred, and enprynted and fynysshed in thabbey Westmestre the last day of july the yere of our lord MCCCC LXXXV. Caxton me fieri jussit, dont on ne connaît que deux exemplaires; l'un chez lord Jersey, l'autre incomplet de huit feuillets, fut acheté en 1816 par lord Spencer à la vente Lloyd 325 livres (plus de 8,000 fr.). L'édition semblable, imprimée en 1486, par Wynkyn de Worde, est tout aussi rare.

(1) Il est sans date; on le croit de 1475.

(2) And also of your charyte bear to remembrance
The soule of William Caxton, first printer of this boke,
In Laten tongue at Coleyn, himself to avance,
That every well disposyd man may thereon loke.
And John Tate the yonger, joye mote he broke [ne
Whiche late hath in Englonde doo make this paper thyn-
That now in our English this boke is prynted ione.

(3) A cette occasion je ferai remarquer que les erreurs de chiffres dans les dates des anciens livres sont assez fréquentes. Ce même Kœlhoff date un de ses livres ainsi : MCCCC en omettant un C. Il en date un autre de MCCCCLVIII, cette fois peut-être avec intention. Une bible à Augsbourg, par une transposition des deux derniers chiffres, porte la date de 1449 au lieu de 1494. Chevillier signale aussi trois Bibles, l'une de Paris portant la date de 1443, une de Lyon 1448, et la troisième de Bâle 1480, comme entachées de semblables erreurs. Orlandi signale aussi trois livres imprimés à Mayence avec de fausses dates. Enfin il paraît certain qu'à la date du *Decor Puellarum*, imprimé par Nicolas Jenson à Venise, MCCCCLXI, il manque un X, puisque tous les autres ouvrages imprimés à Venise par Jenson sont de 1470 à 1480, et que Vendelin de Spire, dans son édition des *Epitres de Ciceron*, daté de 1469, qui est le plus ancien ouvrage qu'il ait imprimé, affirme que c'est lui qui le premier introduisit l'imprimerie à Venise.

A cette époque Caxton était à Cologne; contribua-t-il seulement à l'impression comme correcteur et compositeur? Est-ce encore une fraude pieuse de l'élève et de l'ami de Caxton pour faire remonter plus près de l'origine de l'imprimerie son prédécesseur Caxton? Jusqu'à présent ce problème est resté insoluble.

Des livres que *Jean Lettou* et *Guillaume de Machlinia* (Malines) imprimèrent à Londres en 1480, il reste fort peu de chose, et presque rien du *School-Master*, ou l'Instituteur de l'abbaye de Saint-Alban.

Wynkyn de Worde. On croit qu'il aida Caxton dans ses essais d'imprimerie à Bruges ou à Cologne, et il paraît certain qu'il le secondait dans les travaux de l'imprimerie. En effet, aussitôt la mort de Caxton, on le voit continuer son imprimerie à Westminster; de 1500 à 1502 il la transporta à Fleet-Street, à l'enseigne du *Soleil*. Marguerite de Beaufort, mère de Henri VII, fut sa protectrice. On connaît jusqu'à quatre cent huit ouvrages imprimés par lui. Il améliora un peu la forme des caractères, dont il varia les grandeurs; il mourut en 1534. Il était né dans le duché de Lorraine.

On croit qu'il grava et fondit lui-même ses caractères; ses impressions ne sont guère supérieures à celles de Caxton; son édition de *Polychronicon* est ce qu'il a fait de mieux.

Richard Pynson, né en Normandie, fut probablement employé dans l'imprimerie de Caxton. Le premier livre qu'il imprima, en 1493, indique que son imprimerie était à Temple-Bar de Londres. En 1508 Henri VII lui donna le titre d'imprimeur du roi, et Henri VIII lui accorda une pension annuelle; alors il prit sur ses livres le titre d'*Esquire*. Parmi les ouvrages qu'il a publiés on recherche l'édition de *Térence*, de 1497. C'est le premier classique latin qui ait été imprimé en Angleterre sans version anglaise.

Pynson commença l'impression d'un livre rare et très-curieux pour l'étude de notre langue. Il est intitulé : *L'Esclaircissement de la Langue Françoyse, composé par maistre Jehan Palsgrave, Angloys, natif de Londres et gradué à Paris.* Ce livre, que M. Génin

réimprime en ce moment à Paris, fut achevé en 1530 par l'imprimeur Jean Haukins. C'est un énorme volume in-4°; et, comme toutes les impressions anglaises de cette époque, d'une assez laide exécution.

Julien Notary (Le Notaire), que l'on croit être un Français, imprima en société avec un autre Français, Jean Barbier, d'abord à Westminster, et ensuite près de Temple-Bar. Son premier livre est daté de 1498; et ses derniers de 1520.

Guillaume Faques nous apprend qu'il était Normand, et qu'il apprit l'imprimerie à Rouen, chez Jean Lebourgeois. Ses types étaient supérieurs à ceux dont on avait fait usage en Angleterre jusque alors, et il paraît que Wynkyn de Worde s'en servit après la mort de Faques, survenue vers 1511.

Parmi les typographes de cette époque plusieurs méritent d'être mentionnés; tels sont : *Richard Graflon*, à qui l'on doit la *Bible de Cranmer*, de 1540, in-fol.; *Reynold Wolfe*, savant d'origine suisse qu'Henri VIII attira à sa cour; *John Day*, qui perfectionna les types grecs et publia plusieurs cartes et figures mathématiques; *Richard Jugge*, imprimeur de la reine Élisabeth; il se distingua par ses belles éditions de la Bible, 1550; *Thomas Vautrollier*, qui publia l'ouvrage, maintenant si rare, de *Giordano Bruno*. Enfin *William Carter*, pendu, puis écartelé pour avoir publié un pamphlet en faveur de Marie Stuart.

En 1531 plusieurs personnes furent brûlées à Londres pour avoir propagé ou pour avoir eu en leur possession quelques traductions des saintes Écritures faites par Tyndall.

1536, 2 septembre. Tyndall, le premier traducteur de la Bible en anglais, est étranglé puis brûlé. Son frère est condamné à faire pénitence. Son protecteur, lord Monmouth, est emprisonné à la tour et ruiné.

Le 4 mai 1556 une charte fut accordée à la communauté des libraires de Londres par Philippe et Marie, laquelle fut confirmée en 1588 par Elisabeth, en 1684 par Charles II, et enfin par Guillaume et Marie en 1690, qui accorde aux syndics et adjoints de cette profession (1), le droit 1° de surveillance sur tout écrit littéraire; 2° de rechercher dans les maisons tout livre réputé nuisible à l'État ou à l'intérêt de leur profession; 3° d'entrer aussi souvent qu'ils le veulent dans les maisons, et en tout lieu dépendant d'un imprimeur, relieur ou vendeur de livres de quelque manière que ce soit; 4° de saisir, enlever, brûler, ou convertir à leur usage ce qu'ils *soupçonnent* d'être imprimé contrairement aux statuts, actes ou proclamations faites ou *à faire*.

(1) The master and keepers, or wardens and commonalty of the mystery or art of the stationers of the city of London.

L'acte est signé des quatre-vingt-quatorze libraires, du principal et des deux gouverneurs. Parmi leurs noms je n'en vois aucun figurer parmi les familles exerçant actuellement cette profession.

Ces droits exorbitants furent mis souvent à exécution, excepté toutefois dans ce siècle.

En 1588, lorsque l'Angleterre était menacée par l'invasion espagnole, Elisabeth, craignant le mauvais effet des faux bruits à l'approche de l'invincible *Armada*, crut qu'il était d'une sage politique d'informer le public de l'état des choses au moyen d'un journal. D'accord avec son prudent ministre Burleigh, on vit paraître à de courts intervalles une feuille publique intitulée THE ENGLISH MERCURIE, *publié par l'autorité pour prévenir les faux rapports*. Le premier article, 23 juillet 1588, contient l'annonce faite par sir Francis Walsingham de l'arrivée de la flotte espagnole à l'embouchure du canal, par un vent favorable; puis il donne des nouvelles de la flotte anglaise, composée de quatre-vingts vaisseaux, etc. Pour enflammer les esprits, un des numéros contient une lettre de Madrid annonçant que la reine d'Angleterre serait mise à mort, et que les instruments de la torture sont à bord de la flotte. Dans ces numéros sont annoncés quelques livres nouveaux, portant : *imprimés par Christ Barker, imprimeur de sa majesté*.

En 1588 la reine Elisabeth accorde à son joaillier *John Spilman*, l'autorisation de construire près de Dartfort un moulin à papier. On croit que c'est le premier qui ait existé en Angleterre (2); auparavant on le tirait de l'étranger, et principalement de la France.

L'art de la gravure en taille douce sur cuivre s'introduisit très-tard en Angleterre. En 1591 Jean Harrington, dans sa traduction d'Arioste, nous apprend qu'il n'avait encore vu de gravures sur cuivre que dans un seul livre autre que le sien.

Au commencement du seizième siècle les livres étaient fort chers. Un des livres de droit, l'*Abridgement de Fitzherbert*, coûtait 40 schellings, somme équivalant à trois bœufs de forte taille. Le chiffre habituel du tirage était de deux cents exemplaires.

Un décret de la chambre Étoilée, du 11 juillet 1637, à la requête de l'archevêque Laud, réduit à vingt le nombre des imprimeurs.

Sous le règne de Charles Ier et pendant la république les querelles politiques et reli-

(1) Ce renseignement, que j'ai recueilli dans l'ouvrage de Temperley, semble être en désaccord avec la souscription en vers du traité *De Proprietatibus Rerum*, que l'on croit être de 1400.

(2) *A sparke of friendship..... with a poem concerning the commodity of sundry sciences; especially concerning paper and a mill lately set up neer Dartfort, by a high German, called M. Spilman, jeweller to the queen majesty;* 1588, in-4°.

gieuses produisirent une foule d'ouvrages et de pamphlets. Le *British Museum* en possède un recueil de deux mille volumes publiés de 1640 à 1660. On peut estimer à trente mille le nombre de ces écrits éphémères.

Après la restauration de Charles II un acte du parlement fixe de nouveau à vingt le nombre des imprimeurs pouvant exercer leur profession dans le royaume.

La révolution de 1688 amena un élément nouveau, le journalisme, en 1709. Londres comptait dix-sept journaux en 1724, dont trois journaux quotidiens, six hebdomadaires et dix paraissant trois fois par semaine. En 1731 parut le *Gentleman Magasine*, qui se continue avec succès depuis cent vingt ans.

La première annonce que l'on rencontre dans un journal anglais, l'*Impartial Intelligencer*, remonte à 1649; elle concerne des chevaux volés.

A présent le nombre des journaux imprimés s'élève chaque année à plus de soixante millions d'exemplaires. Les annonces à 6 schellings insérées au journal le *Times* s'élevaient en 1842 à deux cent trois mille faisant ensemble plus de douze cent mille francs.

En 1657 parut à Londres la Polyglotte en 6 volumes in-f°, imprimée par Roycroft, et publiée par le docteur Walton. Ce fut le premier livre publié par souscription. Chaque souscripteur pour 10 livres sterling recevait un exemplaire, et six pour 50 livres sterl. En deux mois les souscriptions s'élevèrent à plus de 200,000 fr. Ce savant ouvrage reçut l'approbation des souverains en exil et celle du Protecteur. Cromwell permit l'importation du papier avec exemption de droit, et fit souscrire le gouvernement pour 25,000 fr. Cette Bible en neuf langues, l'hébreu, le chaldéen, le samaritain, le grec, le syriaque, l'arabe, l'éthiopien, le persan et le latin, est accompagnée de commentaires. Quand Charles II fut remonté sur son trône, le docteur Walton lui présenta l'ouvrage, mais avec suppression des deux derniers feuillets de la préface, où il remerciait le Protecteur de sa générosité; ils furent remplacés par trois feuillets appropriés à la circonstance. Quelques exemplaires ayant les premiers feuillets sont connus sous le nom de *républicains*, et les autres sous le nom de *loyalistes*.

Le docteur Castell fit imprimer en 1669, chez T. Roycroff, en 2 vol. in-f°, le *Lexicon heptaglosson*, chef-d'œuvre d'érudition, où il consuma sa vie et sa fortune. Il y dépensa trois cent mille francs, et mourut endetté.

En 1663, John Twyn, imprimeur, Thomas Brewster, libraire, Simon Dover, imprimeur, et Nathan Brooks, relieur, sont jugés, le 20 février, à la session d'Old Bayley, à Londres, et condamnés pour avoir, les uns imprimé un *Traité sur l'exécution de la justice, qui est un devoir pour le magistrat et pour le peuple*, les autres pour avoir coopéré à cette publication : John Twyn à être suspendu par le cou à une corde, que l'on coupera lui encore vivant, afin que *ses membres* soient coupés, ses entrailles arrachées, et brûlées lui vivant et sous ses yeux; sa tête sera ensuite tranchée et son corps divisé en quatre quartiers, pour qu'il en soit disposé au gré de sa Majesté, laquelle fait grâce aux autres, mais qui seront retenus en prison aussi longtemps qu'il plaira à sa Majesté, et après avoir été deux fois mis au pilori avec écriteau. Thomas Brewster est en outre condamné à payer *cent marcs*, Simon Dover et Nathan Brooks quarante marcs, et ils sont condamnés en outre à d'autres fortes amendes.

En 1666 des musiciens, ayant chanté quelques chansons satiriques contre le duc de Buckingham, furent mis en cause. Pour éviter le mauvais effet qu'aurait produit dans l'auditoire la lecture de ces chansons, l'accusateur public s'avisa de ce moyen : il fit distribuer à chaque juge un exemplaire, et ne lisait que le premier mot et le dernier de chaque passage incriminé; il les communiquait ensuite aux accusés, en leur demandant s'ils les reconnaissaient. Ils furent condamnés à 500 livres sterling d'amende, à être fouettés et mis au pilori.

Le grand incendie de 1666 consuma le quartier de la Libraire à Londres, et détruisit un nombre immense de livres.

En 1668 la loterie de M. Ogilby, imprimeur de roi Charles II, est la première qui ait été faite en Angleterre pour la vente des livres. Les billets étaient de 6 francs; la valeur des livres d'environ 350,000 fr. Il y avait 3,368 lots; le gros lot était de 1,500 fr. en livres, le second de 1,450 fr., et ainsi de suite.

Au dix-septième siècle et au commencement du dix-huitième, en Angleterre comme dans les autres pays, la typographie éprouva un moment d'arrêt. Il faut mentionner toutefois la superbe édition de l'*Histoire* de Jacques de Thou, imprimée par Buckley en 1733, 7 vol. in-f°. C'est la meilleure et la plus complète.

Avec la seconde moitié du dix-huitième siècle commence en Angleterre une nouvelle ère pour la typographie.

Baskerville.

Peu satisfait du mauvais goût des caractères d'alors, *John Baskerville* résolut d'en graver de nouveaux, et il y réussit à force de patience et d'habileté. Ses caractères furent admirés, quoiqu'ils soient un peu maigres. Soutenu dans ses essais par l'université de Cambridge, il publia, en 1757, son *Virgile*, petit in-4°, qui excita l'enthousiasme général, et qui fut regardé comme son chef-d'œuvre; il donna ensuite plusieurs auteurs

latins, entre autres *Horace*, en 1762; puis une édition de *Milton*, une *Bible anglaise*, et enfin l'*Orlando furioso* de l'Arioste, 4 vol. grand in-8°, avec quarante-sept planches gravées.

Les caractères de Baskerville sont élégants. On ne trouve dans ses éditions aucun des ornements employés alors, tels que vignettes, initiales ornées, etc.; mais elles se distinguent par l'amélioration qu'il apporta dans la fabrication et l'apprêt du papier et dans la confection de l'encre.

A sa mort, qui eut lieu en 1775, une société française, à la tête de laquelle se trouvait le célèbre Beaumarchais, acheta tous ses caractères, avec lesquels furent publiées les diverses éditions de Voltaire imprimées dans le fort de Kehl (1).

C'est en 1741 que *Samuel Richardson*, l'immortel romancier de l'Angleterre, commença à imprimer pour son propre compte *Pamela*, le premier de ses romans. Jusque-là Richardson n'avait guère imprimé que des feuilles publiques. On lit son nom sur le titre de vingt-six volumes du journal de la Chambre des Communes. Il fut d'abord ouvrier imprimeur, comme Franklin, et tous deux ont honoré l'imprimerie par leur talent et leur caractère; mais ils n'ont pas cherché à signaler les ouvrages qu'ils imprimaient par la perfection typographique.

En 1755 Smith publia son ouvrage sur l'imprimerie, intitulé *Printers' Grammar*. D'autres ouvrages, volumineux, sur cet art ont paru en Angleterre, tels que Luckombe, *History and Art of Printing*, 1770 (il offre un résumé du précédent pour la partie technique, du *Typographical Antiquities*, d'Ames, pour la partie historique, et des *Mechanical Exercises*, de Moxon, pour ce qui concerne les presses); — Stower's *Printer's Grammar*, 1808; Palmer's *History of Printing*; Johnson's *Typographia, or the Printer's Instructor*, 1824; Hansard, *Typographia*, 1825; Watson, *History of Printing*. Enfin, Timperley a donné en 1842 l'*Encyclopædia of Literary and Typographical Anecdotes*.

Luke Hansard fut imprimeur de la Chambre des Communes, de 1799 à 1828. Son imprimerie, très-considérable, occupait un vaste local. Son fils est l'auteur d'un ouvrage fort diffus sur l'imprimerie. M. Spottiswood, l'un des plus habiles imprimeurs de Londres, est aujourd'hui chargé des nombreuses impressions du Parlement.

William Strahan, né à Édimbourg, en 1715, nommé membre du parlement en 1775, fut l'ami de Charles-James Fox ainsi que de Benjamin Franklin. Son fils *Andrew* lui succéda comme imprimeur, et fut, comme son père, membre distingué du Parlement. Il mourut en 1831, laissant une fortune de plus d'un million de livres sterling provenant de son privilége sur l'impression de la Bible.

En 1728 Voltaire fit paraître à Londres sa *Henriade*, format grand in-4°, avec gravures. La dédicace, écrite en anglais par Voltaire, est adressée à la reine d'Angleterre. Ce poëme parut par souscription au prix d'une guinée par exemplaire. On a prétendu que cette souscription avait produit 150,000 fr. à l'auteur; mais on a calculé sur le placement de toute l'édition, ce qui est une erreur. Voltaire, dans sa *Correspondance*, dit qu'en déduisant les frais de gravure, d'impression et les *non-valeurs*, il n'en avait guère retiré que des ennuis.

Thomas Bensley fut avec Bulmer le plus célèbre typographe anglais de notre époque. Fils d'un imprimeur de Londres, il commença à se faire connaître par l'impression d'une traduction de Lavater, Londres, 1789, 5 vol. in-4°. Ses plus belles publications sont l'édition de luxe de la traduction anglaise de la *Bible* entreprise par Macklin, 1800, 7 vol. in-fol.; *Hume's History of England*, 1806, 10 vol. in-fol. supérieurement exécutés. Les peintres et artistes Reynold, West, Opie, Northcote, Hamilton travaillèrent à sa *Poet's Gallery*. On voit par son ouvrage de *Thomson's Seasons*, 1797, grand in-fol., qu'il n'épargna rien pour élever un beau monument typographique dans son pays. Parmi les éditions d'un moindre format on recherche l'édition de Shakspeare en 7 vol. C'est lui qui le premier osa mettre à exécution la presse mécanique inventée par les deux Allemands de Leipsick MM. Kœnig et Bauer (1).

Bensley eut le malheur de voir deux fois tout le matériel de son imprimerie détruit par l'incendie. Mais cette infortune n'abattit point son courage; et il continua ses travaux typographiques jusqu'à sa mort, en 1835.

(1) Par une singularité semblable, M. Alexandre de la Borde fit imprimer chez mon oncle P. Didot avec des caractères qu'il avait achetés de Bodoni son *Voyage pittoresque de l'Espagne* (1806-1820), 2 vol in-fol.

(1) En 1814, aussitôt que la paix fut signée, j'allai à Londres juger des progrès que la typographie y avait faits. J'y admirai, entre autres, l'immense machine, bien simplifiée depuis, qui commençait alors à imprimer le *Times*. Je félicitai M. Bensley du courage qu'.. avait eu de ne point reculer devant une telle dépense (plus de 100,000 francs) et MM. Bauer et Kœnig de leur merveilleuse invention. Dans un dîner chez Bensley avec ces ingénieurs mécaniciens des toasts furent portés aux progrès de la typographie. Ils sont tels en effet, qu'il ne reste plus rien aujourd'hui de cette admirable et monstrueuse machine, remplacée successivement par d'autres machines, encore plus expéditives. Au commencement de cette année, j'ai vu imprimer sur des presses à cylindres verticaux, invention de l'ingénieur *Applegath*, le *Times*, cet immense journal, à raison de dix mille exemplaires par heure, et avec une admirable perfection. *Quid mortauus arduum est!*

William Bulmer, né à Newcastle, se distingua tellement par son édition *miniature* des poëtes anglais, et de *Perse*, 1790, que le roi Géorge III le chargea de la publication des œuvres de Shakspeare, 9 volumes in-folio, 1791-1804.

Ce chef-d'œuvre fit donner à l'imprimerie de William Bulmer le nom de *Shakspeare Press*; il publia ensuite les Poëmes de *Goldsmith* et *Parnell*, 3 vol. in-fol.; *le Paradis perdu*, de Milton, en 3 vol. in-fol., 1794; le *Museum Worsleyanum*, qui ne coûta pas moins de 27,000 livres sterling; les *Portraits of the Sovereigns of the Turkish Empire*, publiés aux frais du sultan Sélim; enfin les *Antiquities of the Arabs in Spain :* ouvrages qui ont rendu célèbre le nom de cet imprimeur. Il mourut en 1830.

L'Angleterre a raison d'être fière de la magnifique édition de Shakspeare imprimée par Bulmer. Les belles gravures dont elle est ornée ont été exécutées par les plus habiles artistes nationaux; peut-être cependant a-t-on un peu trop vanté ce monument typographique. Il excita le zèle de mon oncle Pierre Didot, qui voulut aussi élever à Racine un monument encore supérieur à celui des Anglais. Son frère Firmin Didot, animé du même désir, grava les caractères et surveilla avec un soin extrême tous les détails de la fonte; Girodet, Gérard, Prudhon, Chaudet exécutèrent les dessins, qui sont des chefs-d'œuvre, et les plus habiles graveurs y consacrèrent un grand talent.

Whittingam. La perfection de ses impressions, et surtout sa grande habileté à tirer les gravures sur bois à une époque où généralement elles étaient mal imprimées (1), ont rendu célèbres les éditions sorties de ses presses, établies aux environs de Londres, à Chiswick. C'est sous ce nom que ses charmantes éditions sont connues. Parmi les plus remarquables qui parurent alors, je citerai la petite édition de Shakspeare, de 1818.

William Clowes possède une imprimerie considérable sur la rive gauche de la Tamise. Deux machines à vapeur mettent en mouvement 28 presses mécaniques, qui en une semaine impriment jusqu'à 2,000 rames de papier. En 1851, lors de la grande Exposition de Londres, elles travaillaient jour et nuit. L'étendue qu'occupent les resserres pour les *planches clichées* des divers ouvrages qui s'y impriment étonne l'imagination. Tout enfin dans cette imprimerie est monté sur une proportion gigantesque.

Il résulte d'un rapport officiel adressé au Parlement le 9 juin 1851 que pendant les *trois dernières années* il a été imprimé à Londres 1 million 157,000 Bibles et 750,000 Nouveaux Testaments; à Oxford 920,750 Bibles et 750,000 Nouveaux Testaments; à Cambridge 107,500 Bibles et 240,000 Nouveaux Testaments; ce qui forme un total de 3 millions 927,750 exemplaires des saintes Écritures.

Sur le papier employé à ces impressions l'État a perçu en droits la somme de 17,653 liv., soit 441,450 francs.

Oxford. — Longtemps on a cru que le premier livre imprimé en Angleterre avait été publié dans cette ville; mais il a été démontré que l'*Expositio sancti Ieronimi in symbolum Apostolorum*, attribué par Meerman à Corsellis, fut imprimé, non pas en 1468, mais en 1478.

Plusieurs ouvrages sans nom d'imprimeur parurent à Oxford en 1478 et 1479; un d'eux, les *Lettres de Phalaris*, traduites en latin par Fr. Arétin, imprimé par Thierry Rood en 1485, porte à la fin ces vers :

Hoc Theodoricus Rood, quem Colonia misit,
Sanguine Germanus nobile, pressit opus,
Atque sibi Socius Thomas fuit Anglicus Hunte.
Dii dent ut Venetos exsuperare queant.
Quem Jenson Venetos docuit vir Gallicus artem,
Ingenio didicit terra Britanna suo.
Celatos Veneti nobis transmittere libros
Cedite, nos aliis vendimus. O Veneti!
Quæ fuerat vobis ars prima, Latini,
Est eadem nobis ipsa reperta premens.
Quamvis sejunctos toto canit orbe Britannos
Virgilius, placet his lingua Latina tamen.

En vantant les produits de l'imprimerie de l'Angleterre, Thierry Rood s'adresse aux Vénitiens, et leur dit qu'ils peuvent maintenant cesser d'envoyer leurs beaux livres en Angleterre, puisqu'elle aussi peut en vendre aux autres pays, ce qui indiquerait, si ce livre n'était pas daté, qu'il est postérieur à l'année 1483, où, par un acte de Richard III, défense fut faite aux Vénitiens d'importer et de vendre en détail en Angleterre aucune marchandise, excepté toutefois les livres imprimés et les manuscrits.

En 1585 il sortit d'une presse établie à Oxford, aux frais de lord Leicester, l'ouvrage intitulé : *Johannis Casi Speculum moralium Quæstionum in Aristotelis Ethicam*, in-4°.

En 1713 lord Clarendon fonda à Oxford, avec les bénéfices considérables résultant de la vente de son *Histoire de la Rébellion*, une célèbre imprimerie d'où sortit une foule d'excellentes éditions d'auteurs grecs et latins, qui parurent à la *Clarendonian-Press*.

En 1830 une nouvelle imprimerie importante s'établit à Oxford, sous le nom d'*University-Press*. Les éditions grecques et latines qui s'y impriment sont aussi remarquables par

(1) Son neveu, qui en ce moment est juré avec moi pour l'Exposition des produits de toutes les nations à Londres, soutient la réputation de son oncle, auquel il a succédé. Les ouvrages qu'il imprime actuellement pour M. Pickering, renommé par le goût qui préside à ses charmantes éditions, sont imprimés avec des caractères dont la forme se rapproche de celles des types de Jenson et de Garamond.

leur mérite littéraire que par leur belle exécution.

Éton. — John Norton introduisit l'imprimerie au collége d'Éton, près Windsor; il était alderman de Londres, et grand maître de la communauté des libraires, à laquelle il fit des dons considérables. Élisabeth le nomma son imprimeur pour l'hébreu, le grec et le latin. En 1615 il imprima la belle et savante édition de *Saint Jean-Chrysostôme*, publiée aux frais et par les soins de Saville, qui en revit le texte grec sur les manuscrits. C'est un véritable chef-d'œuvre d'impression grecque, et les travaux critiques de Saville ne sauraient être trop appréciés.

Lorsque Paul Estienne, fils de Henri II, vint à Londres, vers 1594, il eut des rapports d'amitié avec les hommes les plus distingués, et se lia particulièrement avec John Norton, auquel il permit de se servir de la marque distinctive de la famille des Estienne. Ce fut en 1605 que Norton en fit usage.

Cambridge. — Le premier livre imprimé à Cambridge est daté de 1521; c'est une traduction latine, faite par Linacre, d'un traité de Galien. Le nom de l'imprimeur est Jean Siberch, qu'on croit né à Lyon.

ÉCOSSE.

Édimbourg. — Sous la protection de Jacques IV l'imprimerie y fut introduite en 1508 par Walter Chapman et Andrew Millar. A cette ville appartient l'honneur des premiers essais de stéréotypie. En 1736 William Gedd imprima un *Salluste* in-12, avec ce nouveau procédé, encore informe, et qui fut aussitôt abandonné. Édimbourg rivalise pour ses productions typographiques avec Oxford, Londres et Cambridge. Thomas Rudiman fut un de ses imprimeurs les plus instruits.

Glasgow. — L'imprimerie s'y établit en 1638. De 1743 à 1774 deux frères Robert et Andreas Foulis publièrent une série d'éditions classiques, qui méritent d'être mises à côté de celles des Coustellier, des Barbou et des Bodoni. Les principaux ouvrages sont : *Cicéron*, 1749, 20 vol. in-12; le *Nouveau Testament*, en grec, 1750; *Homère*, 1756, 4 vol. in-f°; *Thucydide*, avec la traduction latine, 1759; *Hérodote*, 1761, et *Xénophon*, 1762. L'*Horace* de 1775 est entièrement exempt de fautes. Mais toutes ces publications ruinèrent les deux frères. Un de leurs descendants imprima, en 1806, de bonnes éditions classiques, parmi lesquelles on remarque le *Virgile* en 2 vol., de 1778, et l'*Eschyle* in-f°, de 1795.

BELGIQUE.

Alost. C'est dans cette ville que Jean de Westphalie, qui, comme Pierre Schœffer, avait été scribe, imprima *Porphyrii liber Predicabilium*, en société avec Thierry Martens « in Alosto, per Johannem de Westphalia, Paderbonensem, cum socio suo Theodorico Martini (Martens), 1474, mali die sexto ».

Cette indication a fait croire à Foppens que Martens apprit l'art de l'imprimerie de Jean de Westphalie. Cependant Martens, dans la souscription de son édition de *Fratris Baptiste Mantuani, etc... de Vita Beata libellus*, Alost, 1474, dit que c'est à Venise qu'il a appris son art :

Hoc opus impressi Martinus Theodoricus Alostl,
Qui Venetum scita Flandrensibus affero cuncta.

Jean de Westphalie fut ensuite appelé à Louvain, et son imprimerie fut installée dans l'Université même. On lui donna le titre de *Magister artis impressoriæ*, qu'il avait seul le droit de porter. Ses livres, au bas desquels il mettait : *Florida in Universitate Lovaniensi clarissimorum impressione characterum*, ont donné quelque célébrité à cette université. Dans son édition de la morale d'Aristote, traduite en latin par Léonard Arétin, il dit qu'il *demeure dans la florissante université de Louvain, et qu'il a exécuté ce livre* non fluviali calamo, sed arte quadam characterizandi modernissima.

Daunou dit que le premier livre imprimé à Louvain est *Gesta Romanorum*, in-4°, daté de 1473; mais Lambinet affirme que le livre est sans date, et en effet sur l'exemplaire de la Bibliothèque Nationale la date est mise à la main.

Les caractères que Jean de Westphalie appelle vénitiens sont à demi gothiques.

Martens d'Alost.

Thierry Martens vint aussi s'établir à Louvain, où il imprima un grand nombre d'éditions in-4° et les ouvrages d'Érasme et de Thomas Morus. A la fois homme de lettres et professeur à l'Académie de Louvain, Martens composa plusieurs ouvrages, qui prouvent son instruction; il savait l'hébreu, le grec, et parlait l'allemand, le français, l'italien et le latin. Martin Dorpius, dans une lettre à Érasme, prétend que Martens aurait pu provoquer saint Jérôme, sinon pour l'élégance de la diction, du moins pour le nombre de langues qu'il savait. Mais cette même lettre nous apprend qu'il aimait fort à boire, et l'appelle un suppôt de Bacchus (1). Lui-même avait pris pour devise : *In vino veritas* (2). Quoique ses éditions soient très-correctes, dans l'une d'elles (l'*Apologie d'Érasme*, 1529) on lit cet avis :

« Thierry Martens d'Alost, aux étudiants « salut et bénédiction typographique.

« Bien que nous ayons soigneusement sur-

(1) Theodorico nostro Bacchi mystæ.

(2) C'est peut-être par opposition à cette devise en l'honneur du vin que Henri Estienne 1er du nom, son contemporain, adopta celle qui accompagne son olivier : *Plus olei quam vini.*

« veillé la correction, de manière à nous ser-
« vir des deux yeux et à négliger souvent
« dans l'intervalle notre ami Bacchus (1), ce-
« pendant il a été impossible de ne pas laisser
« échapper quelques fautes; les voici : »

Sa probité et sa sincérité lui concilièrent l'estime et l'affection des savants, tels qu'Érasme, et des imprimeurs, ses confrères. Josse Bade, à qui Érasme avait envoyé le *Livre des Similitudes*, que Martens venait d'imprimer, se refusa à le réimprimer en France, de peur de nuire à son ami (2) !

Ses impressions, surtout celles en grec, sont bien exécutées. Les caractères étaient fondus par lui. Son premier livre imprimé en grec date de 1501.

Sa marque était une double ancre avec ces mots : THEODO. MARTINUS EXCUDEBAT. Au-dessus sont ces mots H IEPA ΑΓΚΥΡΑ ; à droite : *Sacra hæc Anchora non fefellit unquam ;* à gauche : *Semper sit tibi nixa mens honesto*, et au-dessous : SACRA ANCHORA.

Ne tempestatum vis auferat ; Anchora sacra
Quò mentem figas est jacienda tibi.

Et plus bas : ἐν οἴνῳ ἡ ἀλήθεια, avec le correctif πολλάκις ἐν οἴνου ναυαγεῖ τις κύμασιν. L'épitaphe qu'Érasme composa pour Martin d'Alost fait allusion à l'ancre de son insigne :

Hic Theodoricus jaceo, prognatus Alosto ;
Ars erat impressis scripta referre typis.
Fratribus, uxori, soboli, notisque superstes,
Octavum vegetus præterii decadem.
ANCHORA SACRA manet, gratæ notissima pubi :
Christe, precor, nunc sis ANCHORA SACRA mihi.

Martens, après avoir exercé son art pendant cinquante ans, mourut en 1534, à Alost, où il avait commencé à imprimer dès 1473. Ses éditions nous le montrent en 1476 à Anvers, puis à Alost de 1487 jusqu'en 1492; les années suivantes à Anvers; en 1499 à Louvain, pendant trois ans; ensuite de nouveau à Anvers, jusqu'en janvier 1512; puis à Louvain, où il se fixa. A l'exemple de Gering, qui avait laissé ses biens à la Sorbonne, Martens légua sa fortune au couvent des Guillemites d'Alost, où il s'était retiré, après avoir perdu toute sa famille.

Bruges. Dans le *Jardin de Dévotion*, in-fol., qui parut vers 1475, Mansion nous apprend que c'est le premier livre sorti de ses presses; ensuite parut, en 1476, l'ouvrage de Boccace : *du Dechiet des nobles Hommes et cleres Femmes*, Bruges, Colard Mansion, 147ϵ. Le dernier livre avec date qu'il ait imprimé est les *Métamorphoses d'Ovide*, traduites de latin en français par Colard Mansion ; *Bruges, Colard Mansion*, 1484, grand in-fol.

Bruxelles. Le premier livre imprimé avec date est *J. Chrysostomi Homiliæ*, in-4°, 1474.

C'est dans une institution monacale, et par les mains des frères de la *Vie Commune*, établis dans la forêt de Loigne, au Val-Vert, près de Bruxelles, que fut imprimé l'énorme volume in-f° (en 1476), *Arnoldi Geilhoven seu de Roterodamis gnotosolitos, sive Speculum Conscientiæ.*

La vie de ces solitaires, qui ne possédaient rien en propre et mettaient tout en commun, n'était point purement contemplative : le défrichement des terres, les exercices spirituels, la calligraphie, les œuvres ascétiques, occupaient tous leurs moments. Arnold, dans sa dédicace, vante les charmes de cette solitude.

Silva placet musis ; urbs est inimica poetis ;
Scriptorum chorus omnis amat nemus et fugit urbes.

On possède les statuts de cette congrégation des frères de Saint-Jérôme, dits Hiéronymites; l'un d'eux porte, art. 57 : *Scribere qui noluerit, substractione cibi aut potus puniatur.* Cette congrégation si utile aux lettres, et dont le fondateur, Gérard Groot (le Grand), était né à Deventer, en 1340, avait aussi une imprimerie à Gouda.

La congrégation des Bollandistes continue à Bruxelles leur grande collection de la *Vie des Saints*, qui forme cinquante-deux volumes. En 1845 deux énormes volumes in-f° ont paru, dont le premier contient la *Vie de sainte Thérèse* par le père Vander Moere, et l'autre les légendes d'une époque plus récente, entre autres celle de *saint Mommolin*, par le père Van Hecke.

Excepté cette grande publication, rien ne distingue l'imprimerie à Bruxelles, qui s'est surtout occupée de réimprimer des ouvrages français et de les fabriquer à bas prix. A cet effet, dit Antoine de Montchrétien (*Traité de l'Économie politique*, Paris, 1615) : « Les Flamands emploient toutes sortes de pauvres gens du pays, à très-petit prix, et obligent les compagnons à tirer quinze cents par jour plus que les François, qui n'en tirent que vingt et cinq cents (1), faisant faire de la composition à l'équipollent. »

Anvers. Le premier livre imprimé dans cette ville date de 1472 ; c'est un livre hollandais, *Het boeck van Tondalus*, in-4°. C'est donc Van Goes qui serait le premier imprimeur en Belgique.

Thierry Martens, élève de Jean de Westphalie, vint y imprimer l'ouvrage suivant d'un médecin espagnol, maître Pierre : *Practica me-*

1) *Interim* καὶ τοῦ Βρομίου πολλάκις ἀπεχόμενοι.

(2) Ne illi damno sim, non ausim prælo committere : sanctius enim amicitiam colo. Lettre de Josse Bade à Érasme, 6 juillet 1516.

Il est fâcheux que les imprimeurs et éditeurs belges n'éprouvent pas les mêmes sentiments d'amitié à l'égard des imprimeurs et éditeurs français, et de respect à l'égard de nos auteurs.

(1) C'est-à-dire que les ouvriers pressiers en France n'imprimaient alors que cinq cents feuilles plus la passe, qui n'était que de vingt feuilles; elle est maintenant de vingt-cinq feuilles.

dicina quæ thesaurus pauperum nuncupatur, in-f°. On lit à la fin : *Studiose correctus, exaratus, Antwerpie, per me Theodoricum Martini*, 1476, 22 mai. Il est imprimé en caractères d'un gothique lourd.

Gérard Leeu ou Leuw, qui avait commencé à imprimer à Gouda, se distingua à Anvers de 1484 à 1492, surtout par les chroniques et romans de chevalerie ornés de gravures en bois.

Plantin.

Christophe Plantin, cet illustre imprimeur, fondateur de la célèbre Architypographie plantinienne, était Français, et né en Touraine. Dès sa jeunesse il avait témoigné un goût très-vif pour la typographie et parcouru les provinces et les pays étrangers pour visiter les imprimeries, où il se faisait tour à tour compositeur, pressier ou correcteur, selon le besoin ou l'occasion. C'est ainsi qu'il resta quelque temps à Lyon et à Caen chez Robert Macé, imprimeur du roi.

Il établit à Anvers son imprimerie vers 1554; la correction et la beauté de ses impressions étendirent bientôt sa renommée, et il acquit promptement une fortune considérable. Ses correcteurs étaient des savants distingués, Jean Gheesdal, Théodore Pulman, Victor Giselin, et François Raphelinge, qui préféra rester correcteur chez Plantin plutôt que d'aller occuper à Cambrigde une chaire de professeur de grec. Raphelinge, chargé principalement de la correction des textes en langues orientales, devint le gendre de Plantin, et lui succéda à Leyde dans l'imprimerie que Plantin y avait établie; il professait en même temps l'hébreu dans cette ville.

Parmi les plus habiles correcteurs de Plantin, on doit citer Corneille Kilian, qui exerça cette pénible fonction pendant cinquante ans; il en connaissait toutes les difficultés et même les désagréments, ainsi qu'on le voit dans les vers où il fait l'apologie des correcteurs contre les auteurs, auxquels il reproche le peu de soin apporté à leurs manuscrits et l'injustice de leurs exigences.

Corrector Typographicus.

Officii est nostri mendosa errata librorum
Corrigere, atque suis prava notare locis.
At quem scribendi cacoethes vexat, ineptus
Ardelio vitiis barbarieque rudis,
Plurima conglomerat, distinguit pauca, lituris
Deformat chartas, scriptaque commaculat.
Non annum premit in nonum, non expolit arte,
Sed vulgat properis somnia vana typis.
Quæ postquam docte Musis et Apolline nullo
Composita exclamant, ringitur ardelio;
Et quacumque potest sese ratione tuetur,
Dum correctorem carpit agitque reum.
Heus! cessa immeritam culpam transferre deinceps
In correctorem, barde, typographicum.
Ille quod est rectum non depravavit. At audin?
Posthac lambe tuos, ardelio, catulos.
Errata alterius quisquis correxerit, illum
Plus satis invidiæ, gloria nulla manet.

Ses belles éditions et son talent lui méritèrent d'être le premier imprimeur du roi d'Espagne. De Thou raconte que lorsqu'il visita à Anvers l'imprimerie de Plantin, dix-sept presses y étaient à la fois en activité (1), et Guichardin dit que chaque jour trois cents écus d'or suffisaient à peine à la paye des ouvriers (2).

Le premier livre qu'il imprima porte la date de 1555; c'est un petit in-12 de soixante pages, qu'il désigne ainsi dans la dédicace : *C'est le premier bourgeon sortant du jardin de mon imprimerie.*

Sa *Polyglotte* en hébreu, grec, latin et chaldéen, est un chef-d'œuvre pour l'époque où elle fut exécutée, 1569-1573, 8 vol. in-fol. : elle est plus complète que celle d'Alcala (complutensis) (3). Charles Scribonius, dans son enthousiasme, l'appelle la huitième merveille du monde (4). Arias Montanus, le savant éditeur de cet ouvrage, signe à la fin de chaque volume qu'il est imprimé *summa diligentia*, et rend témoignage dans l'une des préfaces du tome II de sa grande correction, dont il attribue le principal mérite à Raphelinge, le savant gendre de Plantin.

M. Van Praet fait mention de dix exemplaires de cet ouvrage imprimés sur vélin.

La première idée d'imprimer une Bible polyglotte appartient à Alde l'ancien, ainsi qu'on en peut juger par le précieux et probablement le seul exemplaire qui existe à notre Bibliothèque Nationale, d'une page petit in-f°, servant de modèle à l'édition qu'Alde avait annoncée. Elle offre en regard, à trois colonnes, et sur la même page, les textes hébreu, grec et latin. « Combien ne doit-on pas regretter que le malheur des temps et les tracasseries qu'Alde annonce lui avoir été suscitées par des envieux, l'aient empêché de réaliser son projet, et d'ajouter à sa gloire celle d'avoir donné le premier une Bible polyglotte. Il aurait devancé celle qui fut imprimée à Complute, en 1514-1517, par les soins et aux frais du cardinal Ximenès. Ce fut peut-être à la feuille d'essai fait par Alde qu'est due la première idée de cette réunion de l'Écriture sainte en plusieurs langues sur une même page (5). »

Lorsqu'en 1592 on eut achevé à Rome l'impression de la sainte *Bible*, texte de la *Vulgate*, on fit choix de Plantin pour reproduire cette édition originale et en répandre les

(1) *In cujus ædibus, licet rebus accisis, tunc adhuc septemdecim prælis opus fervebat.* Lib. I, *de Vita sua.*

(2) In Belgio, de Antwerp.

(3) Elle contient une partie de la Paraphrase en chaldéen que le cardinal Ximenès avait cru devoir omettre.

(4) *Octavum orbi miraculum hic est. — in Antwerpia*, p. 48; ed. 1610.

(5) Voy. les *Annales de l'Imprimerie des Aldes*, par M. A. A. Renouard, 3e éd., p. 389, où cet excellent bibliographe donne un spécimen lithographique de ce précieux feuillet.

exemplaires au delà des Alpes, conformément au décret du concile de Trente qui prescrit de l'imprimer le plus parfaitement qu'il serait possible. *Ut hæc ipsa vetus et vulgata editio quam emendatissime imprimeretur.* Le 11 mars 1597 un bref fut accordé par Clément VIII à Jean Moret, gendre de Plantin et son successeur à Anvers, par lequel à lui seul était accordé pendant dix ans le droit d'imprimer au delà des Alpes la *Vulgate* conformément au texte donné par l'imprimerie du Vatican, à la charge de publier cette Bible avec le plus grand soin et sans y faire aucun changement.

Le nombre d'ouvrages imprimés par Plantin est considérable; ils sont remarquables par leur belle exécution, et surtout par leur grande correction. Je citerai seulement les œuvres de *saint Jérôme* en 9 vol. in-fol., revues par Marianus Victorius sur les manuscrits et accompagnées de notes, 1578-1579, et les trois éditions de la *Bible* en hébreu format in-4°, une autre en 2 vol. format in-8°, et une en 4 vol. format in-16, publiées en l'année 1566.

Il mourut en 1589, à l'âge de soixante-quinze ans. Voici son épitaphe :

Christophorus situs hic Plantinus, Regis Iberi Typographus; sed Rex Typographûm ipse fuit.

Sa marque était un compas ouvert, avec cette devise : *Labore et Constantia.*

Il ne reste presque plus rien aujourd'hui de l'Archétypographie plantinienne. En 1836 elle existait cependant, dans le même local où M. Crapelet fut reçu par M. Moretus, descendant du côté maternel de Plantin. « Mais, dit M. Crapelet, des dix-sept presses que le président de Thou y vit rouler en 1576 il n'en reste plus que deux à boîte et à nerfs de bœuf (1), encore debout, mais qui ne sont plus de service; cinq autres, de construction moderne, y étaient en activité. » On y voit encore les restes des anciens meubles de l'imprimerie de Plantin, et les anciens fleurons et vignettes gravés en bois, mais rongés des vers et prêts à tomber en poussière ; on y montre aussi le fauteuil en bois où s'asseyait Juste-Lipse pour y corriger ses épreuves. »

HOLLANDE.

Les prétentions de *Harlem* ont été exposées et discutées précédemment. Les premières impressions qui y soient connues sont : une à la date de 1483 et deux ou trois autres, par Jean Andriesson, de 1486; une autre, par Jacob Bellaert, porte la date de 1485.

Utrecht. — C'est par Nicolas Ketzlaer et Ger. de Leempt que fut imprimé Petri Comestoris *Historia Scholastica utriusque Testamenti, impressa* 1473, in-fol., *in Trajecto inferiore.* Tous deux imprimèrent en 1474 l'*Historia Ecclesiastica Eusebii.* En 1481 Jean Beldener publia le *Fasciculus Temporum.* C'est le premier livre où se trouvent des vignettes.

Gouda. — Gerard de Leew imprima en 1473 Jacobi de Voragine *de Gulden Legende in Duytsch vertaalt. Ter Goude,* by Ger. de Leew in 't yaer 1473. Meerman et Mercier regardent cette édition comme apocryphe. Gérard Leew, ami d'Érasme, imprima peu d'ouvrages à Gouda; il y conserva seulement quelques presses lorsqu'il transporta son imprimerie à Anvers en 1484.

Amsterdam. — L'imprimerie s'introduisit tard à Amsterdam, et on ne commença à y imprimer qu'en 1523.

Les Elzeviers (1).

Les Alde, les Estienne, les Morel, les Turnèbe, les Froben, les Amerbach, ces imprimeurs passionnés pour leur art, qui triomphaient des difficultés matérielles et dévouaient leur profond savoir, leur fortune et leur vie à une grande et noble idée, n'existaient plus quand parurent les Elzeviers d'abord à *Leyde,* ensuite à *Amsterdam* (2).

Sans prétendre diminuer en rien le mérite de ces célèbres imprimeurs hollandais, qui, en hommes habiles, profitèrent des progrès que la typographie avait faits en Europe pour porter l'art à sa perfection, et qui surent, en négociants intelligents, mieux administrer la partie commerciale que ne l'avaient fait leurs prédécesseurs, on doit cependant reconnaître qu'ils n'ont rien inventé sous le rapport de l'art, et qu'ils ne sauraient soutenir la comparaison quant au savoir littéraire avec leurs

(1) Les presses dont la platine en bois était attachée avec des nerfs de bœuf étaient encore en usage au temps de mon grand père François Ambroise Didot. C'est lui qui remplaça les platines en bois par des platines en fonte, et en fit augmenter la dimension, afin de pouvoir imprimer d'un seul coup une feuille de papier carré, imprimée jusque alors en deux coups, puisque la platine ne couvrait que la moitié de la forme. Lors de la suppression des imprimeries conformément au décret de l'empereur du 5 février 1810, j'ai vu encore une ou deux presses à nerfs, qui furent détruites. Longtemps dans l'imprimerie de mon père on conserva des presses à deux coups; et quelques-unes même avaient des platines en bois.

(1) Le président de notre section à la grande Exposition de Londres, M. Van de Weyer, aussi distingué par son esprit que par ses connaissances bibliographiques et ses talents diplomatiques, me communiqua à Londres, le 1er juin 1851, la première livraison des Annales de l'imprimerie Elzevirienne, que vient de publier à Gand M. Charles Pieters, où, contrairement à l'opinion qu'il avait émise en 1843 dans son Analyse des matériaux pour de futures annales des Elzeviers, il offre une nouvelle généalogie, différente en quelques points 1° de celle qui, en 1829, a été relevée en Hollande sur les registres, 2° de l'arbre généalogique communiqué à M. Adry par M. Jean Jacob Elzévier, ancien bourgmestre de Rotterdam. J'ai cru devoir me conformer aux documents généralement adoptés.

(2) Par une sorte de jeu de mots bizarre, mais dans le goût du temps, ils placèrent sur quelques ouvrages, tels que *la Sagesse de Charron* et les *Mémoires de Comminges,* un emblème représentant un *petit bûcher enflammé ;* le mot *else* signifiant orme, et par extension, bois et *vuur,* feu, dans la langue hollandaise.

illustres prédécesseurs. Ce n'était point sur d'anciens manuscrits que les Elzeviers établissaient les textes de leurs éditions; elles ne sont en général que des réimpressions et souvent des contre-façons. Leurs plus beaux livres ont été imprimés avec des caractères gravés et fondus par Garamond et par Sanlecque; le papier, si fin et si beau, qu'ils employaient, était tiré des fabriques d'Angoulême. A ces titres, nous pourrions les revendiquer comme étant des imprimeurs français.

C'est par des associations de famille que les Elzeviers ont produit ce grand nombre d'ouvrages qui en général ne portent d'autre indication que *de l'imprimerie Elzevirienne;* ou *Ex officina Elzeviriana;* en sorte qu'il est difficile et souvent même impossible de déterminer auquel des douze à quatorze membres de cette famille, dont les uns n'étaient que libraires ou associés pour certaines publications, on doit attribuer tel ou tel ouvrage.

Louis Elzevier, Ier du nom, était originaire de Louvain. D'abord relieur, il vint s'établir à Leyde en 1580, et se livra au commerce de la librairie. Par un acte du 15 septembre 1582, il reconnaît devoir à Christophe Plantin 1270 florins pour des livres qu'il lui avait achetés. Sa librairie prit une grande extension, ainsi que le prouve le nom des villes sur les ouvrages qu'il y faisait imprimer, et qui indiquent les dépôts qu'il y avait établis (1). Son fils, nommé Matthys ou Mathieu (2), eut quatre fils, qui furent tous quatre imprimeurs-libraires, Isaac, Jacob, Bonaventure (3) et Abraham. Ces deux derniers s'associèrent; ce fut Isaac qui imprima le premier, en 1616, trois ouvrages, qui portent sur le titre le nom de Louis Elzevier, son grand-père, et à la fin le sien, *typis Isaaci Elzevirii.* Les livres des Elzeviers portent ordinairement pour emblème un olivier, différent de celui des Estienne, qui avait ce proverbe grec *Ne extra oleas* (4); souvent c'était un orme, *else,* autour duquel s'enroule une vigne, avec ces mots, *non solus.* Ce symbole d'amitié faisait allusion aux sentiments fraternels qui unissaient cette famille (5).

Eusèbe Meisnerus, versé dans les langues de l'Orient et correcteur de l'imprimerie orientale créé par Erpenius à Leyde, conserva cet emploi chez Isaac Elzevier, qui réunit à son imprimerie celle d'Erpenius.

Le dernier ouvrage imprimé par Isaac est de 1628, *Hymnus Tabacci,* par Thorius, in-4°. Le seul ouvrage imprimé par *Jacob,* que l'on sache, est la *Table des Sinus,* dont il donna deux éditions, l'une en 1626, l'autre en 1629. *Bonaventure* et *Abraham* restèrent associés pendant vingt-huit ans. Ils acquirent l'imprimerie d'Isaac, et reçurent de l'Université de Leyde un traitement de 300 florins pour la charge résultant de l'entretien du correcteur en langues orientales, Eusèbe Meisnerus, et de l'obligation de mettre au service de l'université l'imprimerie orientale d'Erpenius. Ils eurent pour leurs éditions françaises un correcteur français, *Simon Moinet, parisien,* qui imprima pour son compte quelques ouvrages, lorsqu'en 1663 Daniel voulut se retirer des affaires (1). En 1628 ils obtinrent le privilége des États de Hollande pour les *Petites Républiques* (2). Leurs éditions, remarquables par la beauté d'exécution, eurent un grand succès commercial et, ce qui ne vaut pas moins, un véritable succès d'estime, bien que la correction typographique n'en soit pas toujours aussi exacte qu'elle devrait être. Cependant il est juste de dire qu'elle n'est point inférieure à celles des éditions de la même époque (3).

Reconnaissant eux-mêmes qu'ils n'avaient ni le mérite des Estienne ni celui des Manuce, ils s'adressaient, afin de suppléer à ce qui leur manquait, à des savants distingués pour soigner quelques-unes de leurs éditions. Meursius, Baudius, Daniel et Nicolas Hensius furent d'un grand secours à Daniel Elzevier et à ses fils. En 1658 Nicolas Hensius fut chargé par Jean Elzevier d'engager Gronovius à se fixer à Leyde et de lui proposer une pension de 100 *philippus* pour donner ses soins aux éditions des auteurs anciens.

(1) La devise qu'il mettait ordinairement sur ses livres était: *Concordia res parvæ crescunt;* elle entoure un aigle tenant dans sa griffe un faisceau de sept flèches.

(2) On trouve son nom sur deux ouvrages de Stevin, la *Fortification* et la *Castrametation.* Il y est indiqué comme associé de son fils Bonaventure. C'est le seul indice que l'on trouve de sa participation aux affaires de librairie de la famille.

(3) Selon M. Charles Pieters, Bonaventure ne serait plus le petit-fils de Louis Ier, mais son fils.

(4) Parce que des oliviers plantés à l'une des extrémités du stade indiquaient les bornes qu'il ne fallait pas dépasser.

(5) Quant à la *sphère,* ils ne la mettaient qu'aux ouvrages qu'ils imprimaient *suivant la copie,* et qui étaient de véritables contre-façons, auxquelles ils ne voulaient mettre ni leur nom ni leur marque; ou bien à des livres politiques, qui eussent pu les compromettre en Hollande et nuire à leurs intérêts en pays étrangers. Ils les signalent d'un lieu et d'un nom supposés. Cette marque, dont d'autres imprimeurs ont abusé, n'est point un indice sûr pour reconnaître *un Elzevier.*

(1) On a de ce Simon Moinet quelques ouvrages où, à l'exemple des Taillemont, le Baïf, *Ramus,* Jacques Pelletier, Loys Maigret, René Milleran, etc., il voulut établir la nouvelle orthographe française: l'un est intitulé *la Masarinade en vers burlesques par le sieur Scaron, correcte an la bone ortografe. A Amsterdam, aus dépans é de l'imprimerie de Simon Moinet, etc.*

(2) Sortes de statistiques de différents pays, bien moins recherchées aujourd'hui qu'autrefois, quoiqu'elles contiennent des détails exacts et précieux.

(3) Dans la première édition de *Virgile* stéréotypée par Didot, et publiée en 1788, on a fait au *Virgile* d'Elzevier, publié en 1636, le reproche fondé de contenir beaucoup de fautes; mais on doit ajouter que l'édition postérieure de 1676 n'a pas le même défaut.

Quoique plusieurs fois, notamment en tête du *César* de 1635, ils déclarent qu'en publiant des éditions correctes des meilleurs auteurs de l'antiquité, ils ne cherchent qu'à bien mériter de la république des lettres, cependant les deux frères associés Bonaventure et Abraham n'ont pas été à l'abri du reproche de manquer de ce désintéressement qu'on admirait chez les imprimeurs primitifs.

Malgré la liberté dont jouissaient les Elzeviers sous la protection du gouvernement républicain de la Hollande, cependant, soit par des motifs religieux ou politiques, soit par des motifs de convenance et de commerce, ils jugèrent prudent de ne point mettre leurs noms à plusieurs ouvrages sortis de leurs presses, tels que l'*Utopie de Thomas Morus*, la *Pietra del Paragone;* la *Secretaria di Apollo di Boccalini*, et surtout le *Blessebois*, les *Raggionamenti* et la *Puttana errante*.

Ces deux frères, non moins habiles dans l'art de la typographie que dans le commerce de la librairie, faisaient de fréquents voyages pour le placement de leurs livres, qu'ils faisaient imprimer quelquefois ailleurs que dans leurs ateliers, établis à Leyde, à Amsterdam, à La Haye et à Utrecht. Les derniers ouvrages imprimés par eux portent la date de 1652, année de la mort d'Abraham. *Bonaventure* ne lui survécut que de bien peu, puisqu'en novembre 1652, une lettre adressée à Hensius porte : « Vous avez sans doute appris la mort des deux Elzeviers. »

Par leurs longs travaux, leur concorde fraternelle, le grand nombre et la perfection des ouvrages sortis de leurs presses, ils ont acquis de justes droits à la reconnaissance des lettres et de la postérité.

C'est à eux que Balzac, dont ils avaient imprimé les œuvres diverses en une charmante édition in-12, en 1651, adressa cette lettre curieuse, en réponse à celle qu'ils lui avaient écrite. Elle est imprimée en tête du volume.

A MM. les Elzeviers, marchands libraires et imprimeurs à Leyde.

Messieurs,

Je vous suis obligé, et peut-être plus que vous ne pensez. Le droit de bourgeoisie romaine était quelque chose de moins que la faveur que vous m'avez faite; car que croyez-vous que ce soit d'être mis au nombre de vos auteurs? C'est avoir rang parmi les consuls et les sénateurs de Rome; c'est être mêlé parmi les Cicéron et les Salluste; quelle gloire de pouvoir dire : Je fais partie de cette république immortelle; j'ai été reçu dans cette société de demi-dieux ! En effet, nous habitons tous à Leyde sous un même toit. De votre grâce, je suis tantôt vis-à-vis de Pline, tantôt à côté de Sénèque, quelquefois au-dessus de Tacite ou de Tite-Live; et quoique j'y tienne peu de place, aussi bien qu'eux, je ne laisse pas que d'y être fort à mon aise et de m'y plaire en si bonne compagnie. Pour le moins, j'y suis tout entier, encore que j'y sois à l'étroit. Homère, notre patriarche, a bien été plus pressé que moi, et celui qui le logea dans une coque de noix était encore meilleur ménager de la matière dont il bâtissait. L'art s'étend et se resserre avec une égale louange de l'artisan. Il y a eu des ouvriers que les pyramides et les colosses ont mis en réputation; il y en a eu qui se sont rendus célèbres par des bagues et des cachets. L'histoire ne parle-t-elle pas avec estime d'un chariot à quatre chevaux qu'une mouche couvrait de ses ailes? Puisque cela est, et que la perfection des ouvrages se trouve plutôt dans le bon usage de l'étoffe que dans sa profusion, je n'ai garde de me plaindre que vous m'avez mis en petit volume; et pour n'être pas in-folio, je n'en suis pas moins,

Messieurs,

Votre très-humble et obligé serviteur,

BALZAC.

Jean, fils d'Abraham, et DANIEL, fils de Bonaventure, furent d'abord associés en 1652, et imprimèrent plusieurs beaux ouvrages, particulièrement l'*Imitation*, qui est l'un des plus parfaits, des plus rares et des plus chers; mais en 1655 Daniel se sépara de Jean, et alla se joindre à son cousin *Louis* (1), fils d'Isaac, qui à la mort de son père s'était établi à Amsterdam. Ils imprimèrent un grand nombre d'ouvrages, jusqu'en 1662, époque de la mort de Louis. Leur devise était l'olivier avec Minerve tenant d'une main un bouclier et de l'autre la devise *ne extra oleas;* une chouette au-dessous de la devise indique que la vigilance est le devoir et la vertu de l'imprimeur, même durant la nuit. Leur correcteur était Zetterus, savant fort recommandable.

Les livres que Daniel imprima, soit seul, soit successivement avec ses parents, sont fort bien exécutés. Son *Corpus Juris civilis*, 2 vol. in-folio, *typis Ludovici et Danielis Elzeviriorum* 1663; *apud Johannem Blæuw, Ludovicum et Danielem Elzevirios, Lugd. Batavorum*, est un de leurs plus beaux chefs-d'œuvre. Ce livre est imprimé à deux et quelquefois à quatre colonnes, avec notes en petits caractères aux deux marges et au bas des pages. La fameuse *Bible* traduite par Samuel Desmarest, 2 vol. in-f°, 1669, Amsterdam, chez Louis et Daniel Elzeviers, est un autre chef-d'œuvre typographique.

Quoique des divers pays de l'Europe on s'adressât à Daniel, comme à l'imprimeur *majorum gentium*, ainsi que l'appelait Muncker, cependant les guerres désastreuses pour la Hollande portèrent un grand préjudice à son commerce; en sorte que, malgré toute son intelligence et son activité, il laissa une succession fort

(1) Il avait été capitaine de vaisseau avant de prendre l'imprimerie de son père.

embarrassée. Des fièvres contagieuses causèrent une grande mortalité à Amsterdam, et le 12 octobre 1680 Grævius écrivait à Hensius : « Daniel Elzevier est malade de la fièvre avec cinq personnes de sa maison » ; peu de jours après le même savant annonçait à Hensius : « Nous venons de recevoir aujourd'hui la triste nouvelle de la mort de notre ami commun, Daniel Elzevier. La république des lettres fait une grande perte, mais sa famille, dont une grande partie est malade, en fait une bien plus grande. »

Quelques successeurs des Elzeviers imprimèrent plusieurs ouvrages peu remarquables sous le rapport de l'art ; un grand nombre portent leur adresse qui leur sont même étrangers. Ainsi se réalisa ce que Grævius écrivait en 1681 à Hensius : « Je crains bien que Daniel (1) n'emporte avec lui toute la gloire des Elzeviers, qu'on a vu fleurir pendant tant d'années par un si grand nombre de belles éditions qu'ils ont données. »

L'année qui précéda la mort de Daniel, Wetstein, le père, imprimeur distingué d'Amsterdam, mourait également de la fièvre contagieuse, qui enleva une partie de la population.

La famille des *Blæuw* (en latin Cæsius) se distingua aussi par ses belles et nombreuses impressions, comparables souvent à celles des Elzeviers. La superbe édition du *Corpus Juris civilis*, 1664, 2 vol., in-8°, qui porte sur le titre *apud Johannem Blæuw, Lud. et Dan. Elzeviros*, a été imprimée chez Blæuw, puisqu'on lit à la fin du second volume *Ex typographia Joannis Blæuw*. Il paraît que les Bibles imprimées à Cologne qui parurent sous les noms de Gualterius, Balthazar Egmond, etc., ont été imprimées par Blæuw. La belle *Bible* de 1682 et la *Concordance* de 1684, qu'on a attribuée à tort à Daniel Elzevier, qui alors était mort, paraissent aussi être sorties des presses de Blæuw.

Guillaume Blæuw, père de Jean et de Cornelius Blæuw, était disciple et ami de Tycho-Brahé. A la fois imprimeur et éditeur, il est l'auteur de cartes géographiques remarquables par leur exactitude et leur belle exécution. Son *Atlas géographique*, ou *Theatrum Mundi*, 1663-67, en 14 vol. in-f°, est un beau monument de chalcographie.

Dans ces derniers temps, le roi Guillaume Ier des Pays-Bas, qui avait prodigué les encouragements aux imprimeurs et libraires de Belgique pour *reproduire* les livres français dès leur apparition en France, au grand préjudice des auteurs et libraires français, voulant assurer à cette industrie un avenir fondé sur la perfection des moyens d'exécution, acquit de M. Jules Didot sa typographie pour la somme de 400,000 fr. Mais la révolution qui survint en Belgique fit mettre cette typographie sous le séquestre. A la conclusion de la paix elle fut rendue au roi Guillaume, qui voulut relever en Hollande la typographie et rappeler les beaux temps des Elzeviers et des Plantins. De superbes ateliers furent construits à La Haye, et on appela des Français habiles pour organiser les diverses branches qui constituent la typographie. Quand tout fut prêt, sur la demande du directeur de cet établissement, le roi donna ordre aux divers ministres d'y faire exécuter leurs impressions pour donner la vie à ces beaux ateliers.

Mais les imprimeurs d'Amsterdam représentèrent au roi que cet établissement leur ferait une concurrence ruineuse, et leur enleverait des travaux qui faisaient la prospérité de leurs imprimeries. « Avec quoi, lui dirent-ils, payerons-nous les impôts si l'État nous ruine en nous privant des travaux inhérents à notre industrie ? Laissez nous, sire, nous efforcer de remplir honorablement nos devoirs de citoyens et de pères de famille, et contentez-vous d'être le roi de sujets heureux et riches. »

« Le roi Guillaume, contrarié, mais vivement frappé de leurs observations, trop bon commerçant pour n'en pas apprécier la justesse, prit bientôt son parti, et, leur souhaitant de continuer à demeurer de bons et utiles citoyens, dont la gloire lui était chère, déclara se contenter du métier de roi et renoncer au métier d'imprimeur. Le lendemain le matériel était rentré dans les caves, où il est encore, et l'Imprimerie royale cessa d'exister.

« Heureux pays, ajoute M. Ch. Laboulaye, que celui dont les chefs ne font pas consister la gloire dans la splendeur de l'administration et dans la nation officielle, mais dans la prospérité de tous les citoyens (1) ! »

ESPAGNE.

Alcala. C'est dans le couvent de Complute (Complutensi universitate) que fut exécutée à grands frais et par la volonté du cardinal Ximenès *la première Bible polyglotte*, 6 volumes in-fol., imprimée par Arnaud-Guillaume de Brocar de 1514 à 1517. Aucune dépense ne fut épargnée, soit pour les travaux littéraires, soit pour l'exécution typographique. Des manuscrits furent réunis de toutes parts, et Léon X, qui prenait un grand intérêt à cette entreprise et encourageait Ximenès à la porter à la perfection, lui communiqua les manuscrits du Vatican. Les éditeurs furent honorablement rétribués, et l'ensemble des dépenses dépassa cinquante mille *couronnes* d'or. Le travail, commencé en 1502, fut achevé en quinze ans.

(1) Daniel Hensius fut son parrain, et la femme de Meursius sa marraine.

(1) *Un mot sur l'Imprimerie Nationale* ; Paris, in-8°, 1851, rue Madame.

L'impression venait d'être terminée lorsque le cardinal mourut. Des doutes s'élevèrent à Rome sur l'utilité de rendre public cet ouvrage, et ce fut seulement le 22 mars 1520 que le pape Léon X en autorisa la publication. Cependant la distribution et la mise en vente n'eurent lieu qu'en 1522 (1).

L'imprimerie s'introduisit plus tard en Espagne qu'en Italie et qu'en France. A *Valence* le premier livre imprimé est de 1474, *Obres o Trobes Della Verge Maria*, in-4°. A *Séville* l'imprimerie y parut en 1475 ainsi qu'à Saragosse; à *Salamanque*, en 1485; à Tolède, en 1486; à *Barcelonne*, en 1497; à Madrid, en 1499.

C'est à *Saint-Philippe*, autrefois *Xativa*, que la fabrication du papier fut introduite en Europe par les Arabes dès leur arrivée en Espagne. Cette ville autrefois importante et célèbre dans l'antiquité par ses manufactures de draps, ainsi que nous l'apprennent Pline et Strabon, le fut bien plus au moyen âge par ce que nous en dit Edrisi. « On y fabrique aussi du papier excellent et incomparable, que l'on exporte en orient et en occident (2). »

Les Arabes fabriquaient en Orient du papier avec du coton et de la soie. Ces substances étant rares en Espagne, ils firent du papier avec le chanvre et le lin. Un traité de paix conclu entre Alphonse II, roi d'Aragon, et Alphonse IX, roi de Castille, daté de 1178, existe dans les archives de Barcelone; il est écrit sur papier. Peu de temps après, la fabrication du papier s'établit à Valence et ensuite en Catalogne.

Madrid. Le plus célèbre imprimeur de l'Espagne est Joachim Ibarra, né en 1726, mort à Madrid, en 1785. Il fut le premier qui employa le satinage du papier après l'impression. Charles III le nomma imprimeur du roi. En 1772 il fit paraître la traduction espagnole de *Salluste* faite par l'infant don Gabriel. Cet ouvrage, qui est fort bien exécuté, est mis au rang des chefs-d'œuvre typographiques. Comme dans les éditions d'Alde, les caractères sont italiques ou penchés. On estime aussi son édition de *Don Quichotte*, 1780; l'*Histoire d'Espagne* de Mariana, et la *Bible latine*, qui parurent la même année.

PORTUGAL.

En 1489 les juifs Samuel Zora et Raban imprimèrent en Portugal le premier livre connu : c'est un commentaire sur le Pentateuque. En 1491 une édition célèbre du *Pentateuque hébreu* fut imprimée à Lisbonne.

(1) Il paraît que des motifs semblables ont empêché jusqu'à ce jour la publication du texte Latin de la Bible d'après le célèbre *Codex Vaticanus*. Lorsque j'étais à Rome en 1841 le cardinal Anglo Mai en avait achevé l'impression.

(2) Trad. par A. Jaubert. Tome II, p. 57.

RUSSIE.

L'imprimerie fut introduite à Moscou en 1564, sous le règne de Jean Basilowitch, mais la ville fut bientôt après incendiée par les Polonais, ainsi que le matériel de l'imprimerie. Chevillier prétend qu'un Anglais, qui fut ambassadeur en Russie pendant sept ans, lui assura que c'étaient les Russes eux-mêmes qui brûlèrent l'imprimerie, dans la crainte que la religion n'en reçût quelque atteinte. Le seul essai que l'on connaisse de cette première imprimerie est un Nouveau Testament slave.

Le livre intitulé *Apostol*, imprimé en 1564, est d'une telle rareté qu'on n'en connaît qu'un seul exemplaire. Il fut volé en 1730, puis retrouvé et remis à la Bibliothèque de l'Académie de Saint-Pétersbourg. Il paraît que trente-deux ans s'écoulèrent avant qu'on réimprimât à Moscou d'autre ouvrage. En 1644 l'imprimerie acquit de l'importance, sous le czar Michel Federowitsch. Des caractères furent demandés à Amsterdam, et en 1743, sous les auspices du prince Vakusel une Bible fut imprimée en caractères géorgiens.

SUÈDE.

Jean Snell y imprima dès 1493 le *Dialogus Creaturarum moralizatus*. C'est le premier livre daté que l'on conserve à Upsal.

Anundus Olai fut nommé en 1594 imprimeur du roi, et en 1700 l'Académie de Stockholm institua un imprimeur de l'université. Tous deux jouissaient de priviléges particuliers.

Christine fit venir à Stockholm un des parents de la famille Blæuw, et lui accorda comme imprimeur une pension annuelle et divers avantages.

En 1611 on imprima pour la première fois à Stockholm en caractères runiques.

TURQUIE.

Constantinople. Déjà au quinzième siècle quelques livres imprimés par les juifs avaient paru à Constantinople. Mais un décret sévère du sultan Bajazet II, en 1483, renouvelé en 1515 par son fils Sélim I, défendit l'imprimerie sous peine de mort. Une histoire hébraïque de Joseph Ben Gorim porte la date de *Constantinople* 1490. D'autres ouvrages parurent de 1492 à 1598; le plus important est le *Pentateuque Polyglotte* de 1546. Au seizième siècle, le moine Nicodème Metara, de Céphalonie, secondé par le patriarche Cyrillus Luckaris, essaya d'y rétablir une imprimerie; mais ses efforts furent entravés par les jésuites. En 1698 une presse arménienne introduite en Turquie fut presque aussitôt détruite par les janissaires, sur l'ordre du sultan.

L'établissement de l'imprimerie n'eut lieu réellement que dans le dix-huitième siècle, sous la protection du gouvernement.

Ibrahim-Effendi, par son zèle infatigable, parvint à vaincre les préjugés de ses compatriotes et surtout des oulemas. Sous le règne du sultan Ahemed II, l'année de l'hégire 1139, ou 1726 après J.-C., il obtint du sultan la permission de faire venir des matrices de Leyde et de fondre des caractères.

Le premier livre qu'il imprima fut un dictionnaire turc-arabe, publié de 1726 à 1728; une grammaire française-turque parut ensuite en 1730. Après sa mort, en 1744, l'imprimerie, qui avait éprouvé quelque temps d'arrêt, reprit le cours de ses travaux.

En 1816, quand je visitai l'imprimerie Impériale à Scutari, où elle est fort bien organisée, elle occupait quatre presses. Leur chef, dont j'ai oublié le nom, excitait ses ouvriers, qui tous étaient musulmans, à bien faire, et il avait visité les ateliers des principales typographies en Europe.

A l'imprimerie grecque du Patriarche M. Argyrammos achevait alors l'impression du premier volume grand in-f° de l'immense dictionnaire grec ancien et grec moderne, nommé Κιβωτός l'*arche*, auquel concouraient les Grecs instruits du Fanar. Il espérait pouvoir achever cette vaste entreprise, qui malheureusement n'a point été continuée.

GRÈCE.

Jusqu'en 1820 c'est principalement à Venise, chez Nicolas Glyky, que s'imprimaient en grand nombre les livres de liturgie, et en très-petit nombre ceux de science, de littérature et d'éducation dont la Grèce avait besoin. Quelques-uns étaient imprimés aussi à Vienne. C'est à Paris que le docte Coray publia, aux frais des généreux frères Zosima, la *Bibliothèque Hellénique*, enrichie de ses savants commentaires.

Quand je visitai Chios, les amis de Coray, les Rhodokanaki, les Rhalli me témoignèrent le désir d'y établir une imprimerie, dans le collége où Bardalachos et Bambas instruisaient la jeunesse grecque, si avide de leurs leçons. Une imprimerie composée de nos caractères y fut envoyée, et le discours prononcé par Bambas dans le collége fut la première impression faite à Chios. Plusieurs ouvrages y furent ensuite bien exécutés, ainsi qu'on en peut juger par la grammaire grecque de Néophytos Bambas, imprimée en 1821 à Chios par les soins de J. D. G. Bayroffer, dont le nom figure en Allemagne parmi ceux des bons imprimeurs.

Mais bientôt, en avril 1822, cette imprimerie fut anéantie avec la malheureuse ville de Chios. La bibliothèque, qui contenait déjà 12,000 volumes, disparut également (1).

En 1817, pendant mon séjour au collége de Cydonie (1), les professeurs et les élèves me témoignèrent aussi le désir d'y établir une imprimerie, et me prièrent d'enseigner à l'un d'eux les diverses branches de la typographie. Dès mon retour à Paris Constantin Dombras, qui avait été mon camarade au collége de Cydonie, vint dans notre établissement y apprendre la gravure, la fonte des caractères et l'imprimerie. Après deux ans d'études il revint à Cydonie; mais l'imprimerie qu'il y avait rapportée eut le sort de celle de Chios, et fut anéantie le 15 juin 1821, lorsque les Turcs incendièrent la ville.

Pendant la lutte d'extermination entre les Grecs et les Turcs, qui excita si vivement en Europe l'intérêt des amis des lettres et de l'humanité, MM. Firmin Didot firent don à la Grèce d'une imprimerie, qui fut établie d'abord à Hydra, où elle imprima en 1824 le journal *l'Ami de la Loi*, ὁ Φίλος τοῦ Νόμου; elle fut transportée ensuite à Nauplie (2).

Deux imprimeries s'étaient établies à Missolonghi, et en 1824 le journal des *Chroniques Helléniques*, Χρονικὰ Ἑλληνικὰ, s'y imprimait, avec les caractères que lord Byron y avait fait venir. L'autre imprimerie possédait les types de notre fonderie; et c'est, dit M. Cotton (3), avec les caractères de Didot que fut imprimée l'oraison funèbre de lord Byron prononcée à Missolonghi, encore assiégée par les Turcs (4).

En 1830 André Koromélas, sur la recommandation du prince Michel Soutzo, fut admis dans la typographie de MM. Firmin Didot, et établit sous leurs auspices à Athènes une imprimerie, maintenant considérable.

L'imprimerie royale vers le même temps fut fondée, et convenablement pourvue de caractères de la fonderie de MM. Didot, qui y ont envoyé une presse mécanique, la seule qui existe encore en Grèce.

Mais jusqu'à présent presque tous les livres imprimés ne sont que des traductions ou des livres d'éducation. Je citerai cependant quelques mémoires historiques, tels que l'*Histoire des combats maritimes des trois îles Hydra*

(1) « Ils me montrèrent dans la bibliothèque de leur Gymnase, avec un plaisir égal à celui que j'éprouvais moi-même, les livres dont j'avais fait présent en 1812 au collége lorsque j'appris de mon respectable maître Coray qu'on y devait former une bibliothèque publique. » (*Notes d'un Voyage fait dans le Levant en 1816 et 1817*, p. 140.)

(1) Ville du continent de l'Asie derrière les îles Hécatonnèses (*Moschonnisi*). Le collége était dirigé par les professeurs Théophilos Kaïris, mon hôte et mon ami, Eustratios et Gregorios. Les professeurs étaient habiles et les bâtiments magnifiques.

(2) Voy. Cotton, *Typographical Gazetteer*, seconde édition, Oxford, *at the University press*, 1831.

(3) P. 174, *même ouvrage*. Le *Courrier de l'Orient* fut imprimé quelque temps à Patras.

(4) L'histoire conservera le souvenir de l'énergie patiente et courageuse avec laquelle M. Maurocordato a défendu Missolonghi après la mort de lord Byron, événement si déplorable pour la Grèce et pour les lettres.

Spezia et Psara pour conquérir l'indépendance, par Antoine A. Miaoulis, Nauplie, 1833, typographie de Constantin Dombras; — le poëme *Sur le pays de Delvinaki sous Ali Pacha*, Égine, imprimerie de Koromélas; — les *Mémoires sur l'Hétérie*, par *Jean Philémon*, Nauplie, 1834; — ceux de *Perraivos*, en deux volumes, Athènes, 1836; — ceux de *Germanos*, évêque de Patras, Athènes, 1837, etc.

On a regretté de ne point voir les produits typographiques de la Grèce figurer à l'Exposition de Londres parmi ceux des nations civilisées. L'établissement de l'imprimerie à Athènes constate l'invincible puissance de la presse, puisque c'est elle qui en Europe a soulevé l'opinion des peuples chrétiens en faveur de la Grèce et forcé les rois à réunir leurs étendards, catholiques, protestants et du rit Grec, à Navarin pour cette nouvelle croisade du dix-neuvième siècle.

La Grèce s'est bornée à inscrire sur ses bannières à l'Exposition de Londres deux sentences de ses anciens poëtes, comme gage d'un meilleur avenir.

Θαρσεῖν χρὴ...τάχ' αὖριον ἔσσετ' ἄμεινον

Ζηλοῖ δέ τε γείτονα γείτων [τοῖσι.

Εἰς ἄφενον σπεύδοντ· Ἀγαθὴ δ' ἔρις ἥδε βρο-

ÉGYPTE.

Ce fut en 1798, lors de l'occupation de l'Égypte par la France, que des imprimeries s'élevèrent à Alexandrie, au Caire et à Gizeh. En 1800 parut, en français et en arabe, le *Courrier de l'Égypte, depuis le 12 fructidor an VI jusqu'au 20 prairial an IX*, in-4°, formant 116 numéros. Ces imprimeries étaient dirigées par M. Marcel, savant orientaliste, que l'empereur nomma ensuite directeur de l'Imprimerie Impériale de Paris.

Tandis qu'en Europe on imprime aujourd'hui en caractères hiéroglyphiques, coptes et grecs, les anciennes langues de l'Égypte, c'est du Caire, l'*ancienne Memphis*, que l'imprimerie établie récemment par le pacha a envoyé à l'Exposition de Londres cent soixante-cinq volumes, de tous formats, imprimés en arabe, en turc et en persan. Parmi ces livres quelques-uns sont enrichis d'arabesques exécutées typographiquement avec goût, et la pâte du papier fabriqué à Boulac (1) au moyen de cuves semble avoir été formée avec le papyrus.

Ces livres sont pour la plupart des traductions des meilleurs ouvrages français, tels que la *Géographie de Malte-brun*, etc. D'autres sont destinés à l'éducation; tel est *l'Ami des Enfants* de Berquin et le *Petit-Poucet*, traduits en arabe. D'autres sont tout à fait orientaux, ainsi que l'indique ce titre : *Les Avantages de la Guerre sous le rapport religieux.*

(1) A Boulac, faubourg du Caire.

SYRIE (*Mont-Liban*).

Dès 1610 un psautier arabe et syriaque fut imprimé par les frères Maronites au couvent de la vallée de Kuzaïa près Éden. Il paraît que cette imprimerie existait encore au même endroit en 1815, d'après ce que nous apprend Burckhardt (1), dans ses *Voyages en Syrie*. Volney nous a donné, dans son *Voyage en Syrie et en Égypte* (1784), la liste des livres imprimés au couvent de Mar-Hanna-el-Chouair, dans la montagne des Druzes; ce sont presque tous des livres de prières ou de théologie imprimés en arabe. Lorsque, un an après Burckhardt, je visitai le mont Liban, je m'informai auprès de l'émir Béchir, chez qui je reçus l'hospitalité orientale, de l'état où se trouvaient ces imprimeries; mais il m'assura qu'à la suite des événements survenus en Europe en 1812 il ne s'y imprimait plus rien. Comme cette partie de la Syrie était alors troublée par la guerre que le pacha de Tripoli, à la sollicitation de lady Esther Stanhope (2) faisait aux Ansariés, auteurs de l'assassinat du colonel français Boutin, je ne pus visiter les couvents où ces imprimeries étaient oisives.

CHINE.

Macao. — Scheuchzer, dans son introduction à l'histoire du Japon de Kœmpfer, cite un livre très-rare qui contient le récit d'une ambassade du Japon à Rome, qui a été imprimée a Macao et en latin, *in Macaensi portu Sinici regni, in domo societatis Jesu, anno* 1590, in-4°.

INDOUSTAN.

L'imprimerie fut introduite à Goa par les jésuites portugais. Le premier livre imprimé est de 1563, par Jean de Endem.

L'art typographique fut introduit en 1712 à Tranquebar, sur la côte de Coromandel, par les missionnaires. C'est de l'Allemagne que les caractères talmudiques leur furent envoyés.

En 1780, le premier livre imprimé par les Anglais à Calcutta est le *Guide dans l'Inde*, par G. Dallas.

AMÉRIQUE DU NORD.

États-Unis.

L'imprimerie fut introduite en 1638 à Cambridge, dans la province du Massachusets, par le révérend M. Glover. Elle ne s'établit que trente-cinq ans plus tard à Boston, et cinquante ans après à Philadelphie, d'où Bradford l'introduisit à New-York.

Benjamin Franklin, né à Boston, en 1706, de parents pauvres, après avoir fait un long

(1) J'avais connu en 1817 Burckhardt au Caire, chez M. Salt, consul général d'Angleterre. J'avais visité les Pyramides avec l'un et avec l'autre. Leur mort à tous deux avait déjà précédé mon retour en France.

(2) Fille de lord Stanhope, inventeur de la presse qui porte son nom et d'autres procédés typographiques. Elle était nièce du célèbre Pitt.

apprentissage chez son frère James, imprimeur en cette ville, vint à Philadelphie, où il travailla d'abord comme ouvrier imprimeur chez Bradford et chez Keimer. Ses mémoires, aussi instructifs qu'intéressants, où le pauvre peut apprendre le chemin de la fortune et du bonheur, donnent de curieux détails sur l'imprimerie à sa naissance dans ces villes qui quelques années plus tard le nommèrent leur représentant en Europe.

Après avoir surmonté tous les obstacles par sa persévérance, son énergie, et son ingénieuse sagacité, il établit une imprimerie pour son propre compte à Philadelphie; et c'est alors au moyen de la presse qu'il répandit en Pensylvanie le principe de la dignité de l'homme, qu'il créa des sociétés d'encouragement pour l'agriculture, le commerce, et les arts mécaniques, qu'il fonda des écoles, des bibliothèques, des hôpitaux, et propagea partout les connaissances utiles, et l'amour du travail, de l'ordre et de l'humanité. Son *Almanach du Bonhomme Richard*, imprimé par lui à Philadelphie, en 1732, est le code du bon sens mis à la portée de tous; le succès en fut immense dès son apparition.

Benjamin Franklin mourut en 1790, à Philadelphie, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. Voici l'épitaphe qu'il écrivit quelque temps avant sa mort :

CI-GIT
le corps de BENJAMIN FRANKLIN,
imprimeur,
comme la couverture d'un vieux livre
dont les feuillets sont déchirés
et la reliure usée;
mais l'ouvrage ne sera pas perdu,
Car il reparaîtra,
Comme il en est convaincu,
Dans une nouvelle et meilleure édition,
Revue et corrigée
Par L'AUTEUR.

Depuis trente ans l'imprimerie ainsi que la papeterie ont fait des progrès rapides aux Etats-Unis; cependant à l'Exposition de Londres en 1851 ils n'ont rien envoyé de remarquable, excepté leurs journaux, qui se distinguent par la grandeur, la quantité, et le grand nombre d'exemplaires auxquels ils s'impriment. Si pour les Américains la célérité en toutes choses est une condition indispensable, elle l'est surtout pour les journaux : aussi tout récemment MM. Hoe, de New-York, ont exécuté une immense presse pour imprimer le journal *New-York-Sun*, qui est tiré à cinquante mille exemplaires. Son format est de soixante-cinq centimètres de hauteur, sur quarante-cinq centimètres de largeur. Chaque page est composée de huit colonnes de deux cents lignes ayant quarante lettres chacune. Le diamètre du cylindre auquel est appliquée la forme contenant les caractères est d'environ six mètres. Huit autres cylindres se chargeant successivement du papier prennent l'impression en huit endroits différents; de sorte qu'on obtient de seize à vingt mille épreuves par heure. L'appareil a près de quatorze mètres de long, et sa construction a coûté plus de 100,000 fr.

La machine a deux étages de hauteur. On arrive au second étage au moyen d'escaliers placés aux deux extrémités. Tout autour sont des plates formes, sur lesquelles se tiennent les ouvriers. En une heure et à l'aide de seize personnes cette presse exécute ce qui dans un même espace de temps aurait exigé le travail de trois à quatre cents pressiers.

AMÉRIQUE DU SUD.

Mexique.

On lit dans la *Bibliotheca Mexicana* écrite par J. J. Equiara que le premier vice-roi du Mexique, Antoine de Mendoza, homme fort instruit, introduisit l'imprimerie à Mexico. Le livre le plus ancien est daté de 1566; il fut imprimé par Antoine Espinosa.

O-TAÏTI.

C'est par les mains du roi Pomaré que fut imprimée en 1818 la première feuille dans son royaume. Lorsque les missionnaires anglais des *Iles du Vent* établirent une presse à Afareiatu, le roi voulut être informé du moment où elle serait prête à travailler, et suivi de sa cour il vint composer lui-même la première page d'un *Abécédaire* en grosses capitales. Après l'avoir mise sous presse et l'avoir encrée, il tira le barreau, et à chaque feuille qu'il imprimait, son étonnement, partagé par ses courtisans et par le peuple assemblé, auquel on remit une des feuilles, se manifesta par cette exclamation : *O Be-ri-ta-ni-é! fenua parî.* O Angleterre! pays des arts et des sciences!

AUSTRALIE.

L'Australie a envoyé à l'Exposition de Londres de 1851 quelques ouvrages imprimés à Sydney (1) avec des caractères fondus en cette ville, et d'autres imprimés à Hobart-Town, accompagnés de lithographies dessinées et imprimées également en Australie, ce qui prouve que partout, pour manifester ses pensées, l'imprimerie est maintenant le complément indispensable du don de la parole que Dieu a donné à l'homme.

L'Angleterre vient de voter la somme de 750,000 fr. pour fonder une université à Sydney.

On peut suivre dans Panzer, dans Cotton, *Typographical Gazetteer*, et dans la notice de

(1) Le premier numéro de la *Gazette de Sydney* parut le 5 mars 1803, et Howe, qui l'imprima, est un créole de l'île de Saint-Christophe, dans les Indes occidentales, où le père et le frère étaient imprimeurs du gouvernement.

M. Ternaux-Compans, *sur les Imprimeries qui existent ou ont existé en Europe*, la date de l'établissement de l'imprimerie dans les diverses villes et le nom du premier ouvrage imprimé.

On voit qu'à la fin du quinzième siècle l'imprimerie était établie dans toutes les villes où les lettres étaient en honneur. La date de son adoption est un indice qui signale assez exactement le degré de civilisation atteint alors en chaque pays.

Il résulte d'un travail très-intéressant de M. Daunou (1) sur le nombre et la nature des ouvrages publiés dans le quinzième siècle qu'on peut évaluer le nombre des éditions à treize mille, qui à raison de trois cents exemplaires par édition donneraient environ quatre millions de volumes répandus en Europe en 1501, sur lesquels Daunou estime que les ouvrages de scolastique et de religion forment au moins les six septièmes et les ouvrages de littérature ancienne et moderne et de sciences diverses un septième.

APERÇU

SUR

L'HISTOIRE DE L'IMPRIMERIE A PARIS.

TEMPS ANTÉRIEURS A L'IMPRIMERIE.

« Auparavant que l'art de l'imprimerie « eust été inventé il y avoit grand nombre « d'escrivains qui étoient censés et réputés « du corps de l'Université de Paris; et depuis que ledit art d'imprimerie a été mis « en lumière, les imprimeurs ont succédé « au lieu des escrivains, et ont tousjours esté « autant ou plus qualifiez que lesdits escrivains. » (*Édit de Henri III*, 30 avril 1583.)

Les anciens statuts de 1275, 1323, 1342, 1351 (2) prouvent qu'avant l'invention de l'imprimerie le libraire n'était qu'un simple agent par l'entremise duquel les manuscrits se vendaient au public avec une commission modique fixée par l'Université, et réduite d'un tiers pour tout livre acheté par un professeur ou écolier de l'Université.

Les choses ont bien changé depuis, et quoique les imprimeurs soient toujours au lieu et place des écrivains, ce n'est plus par l'entremise des libraires et en leur accordant une modique commission qu'ils font vendre leurs produits; mais ce sont aujourd'hui les libraires qui font exécuter au plus bas prix par l'imprimeur les livres qu'ils vendent le prix qu'ils veulent (1).

Avant l'invention de l'imprimerie les livres étaient si précieux, que la vente s'en faisait souvent pardevant notaire. Dans un acte passé en 1332, Geoffroi de Saint-Léger, l'un des clercs libraires, déclare avoir vendu et transporté, sous l'hypothèque de tous ses biens et garantie de son corps même, un livre intitulé : *Speculum historiale in Consuetudines Parisienses*, divisé et relié en quatre tomes couverts de cuir rouge, à noble homme messire Montagu, la somme de quarante livres parisis, dont ledit libraire se tient pour content et bien payé.

Le luxe des livres magnifiques était porté à un point inconnu de nos jours. On peut s'en faire une idée par le grand nombre de superbes manuscrits de chevalerie, d'histoire, de poésie, de liturgie, auxquels les artistes

(1) Publié pour la première fois par les soins de M. Taillandier, dans le *Bulletin du Bibliophile* de 1842; Techner, p. 396.

(2) Actes concernant le pouvoir et la direction de l'université de Paris sur les écrivains des livres, et les imprimeurs qui leur ont succédé; comme aussi sur les libraires, relieurs et les enlumineurs; Paris, 1652, petit-in-12.

(1) « Il est arrivé de ce grand art, dit Chevillier (*), « comme de plusieurs autres, où il faut beaucoup de « travail et d'industrie, que ce ne sont point ceux qui « en ont le secret et toute la peine qui en remportent « le gain. Ce n'est point l'imprimeur que l'art enri- « chit; c'est quelquefois celui qui ne sait pas seule- « ment assembler un mot, ni dresser une ligne d'im- « primerie : c'est ordinairement le marchand qui tire « tout le profit. Si diligent que soit l'imprimeur, et si « éclairés et si laborieux que soient ses ouvriers, ils « ne gagnent à peine que de quoi vivre. Si l'Univer- « sité étoit rétablie dans ses anciens droits, elle em- « pêcheroit bien ce désordre : c'est une sage mère, « qui obligeroit bien ses enfants à vivre les uns avec « les autres dans les règles de l'équité. »

A ce sujet il cite de jolis vers, composés par Cornelle Kilian, l'habile prote et correcteur de Plantin.

Typographus mercenarius.

Arte mea varias excudo Typographus artes,
Ars tamen hæc tenues Artifici addit opes.
Rite characteres ad justam dirigo normam,
Constet ut ex æquis pagina versiculis.
Incisas nigra fuligine tingo figuras :
Callosa prelum volvo traboque manu.
Ecce iterum besternus mihi adest labor actus in orbem :
Quas struxi formas destruo, et inde struo :
Diruo et ædifico : vigilatas transigo noctes,
Sollicitum cruciat cura, premitque labor.
Verum quid prosunt curæ durique labores,
Cum misero pateat semita nulla lucri!
Noster alit sudor nummatos et locupletes,
Qui nostras redimunt, quique locant operas
Noster alit sudor te, bibliopola, tuique
Consimiles, quibus est vile laboris opus.

Mais de leur côté les libraires, alléguant l'exemple de Sweynheim et Pannartz, qui dès l'origine de l'imprimerie se ruinèrent par leur trop de zèle à entasser ouvrages sur ouvrages, peuvent présenter le triste nécrologe de tous ceux de leurs confrères qui ont échoué dans une carrière aussi aventureuse, et où, sur un grand nombre de concurrents égaux en zèle, en intelligence, en énergie, en probité, dix succombent pour un, qui ne doit souvent son succès qu'aux hasards de la fortune, aveugle en tous temps.

(*) Chevillier, *Origine de l'Imprimerie de Paris*, 1694; Paris, in-4°, p. 177.

les plus habiles, venus souvent de l'Italie, semblent avoir consacré plus de talent qu'aux tableaux qu'ils peignaient à la même époque. Le concours des calligraphes, des peintres en figures et en ornements, des doreurs et rubricateurs, des relieurs, des parcheminiers produisait des chefs-d'œuvre, qui attestent le goût d'alors pour les belles-lettres et les beaux-arts. Rien ne semblait assez beau pour embellir les chefs-d'œuvre de l'esprit humain et les saintes Écritures. Le grand nombre de superbes missels qui nous ont été conservés prouve que chacun consacrait une partie de sa fortune à un luxe inconnu de nos jours.

La Bibliothèque Nationale possède deux Bibles manuscrites (1) dont l'une ne contient pas moins de 5,122 tableaux avec deux versets pour chaque tableau, alternativement en latin et en français; tous deux sont décorés d'une capitale et d'une finale en or et en outremer. En estimant chaque tableau avec les deux versets 16 francs, ce serait une somme de plus de 82,000 fr. qu'aurait coûté ce livre, non compris les frais d'écriture et de parchemin. « Le second manuscrit a un peu plus de la moitié de ce nombre de tableaux, et le prix dépasserait aujourd'hui 50,000 fr. Où trouverait-on un pareil luxe aujourd'hui pour les livres (2)? »

M. Daunou croit pouvoir établir, d'après diverses données recueillies dans l'histoire littéraire et d'après l'estimation de quelques bibliothèques du temps, que le prix moyen des manuscrits était de quatre à cinq cents francs (3).

Le livre *Rectoral* nous donne le prix taxé par l'Université en 1303 pour la vente des livres de classe aux écoliers (1).

Ouvrages de Andre de Zenon.

Bruno in Mathæum.	87 pages	1 s
Idem in Marcum.	20 »	17 den.

Ouvrages du frère Richard.

Item in primo Sententiarum.	39 pages.	32 den.
Item in secundo Sententiarum.	61 »	4 s.
Item in tertio Sententiarum.	87 »	5 s. 10 den.
Item quodlibet magni Godofredi.	91 »	8 s.

Ouvrages en droit canonique.

Item in textu Decreti.	104 pages.	7 s.
— in apparatu Decreti.	120 »	7 s.
— in summa de casibus Remundi.	87 »	4 s.

Ouvrages de philosophie.

Sanctus Thomas, super Metaphysicam.	83 pages.	5 s.
Summa Thomæ super Physicam.	40 »	25 den.
Item, De Cœlo et Mundo.	18 »	15 den.
Item, De Anima.	19 »	15 den.

Les écrivains (2), *stationarii*; les vendeurs de livres, *librarii*; les relieurs, enlumineurs, et parcheminiers dépendaient de l'Université, dont ils faisaient partie. La surveillance de l'Université ne se bornait pas à fixer la taxe à chaque exemplaire que le scribe ou *stationarius* voulait faire vendre par le libraire, mais encore à examiner le contenu du livre pour corriger les inexactitudes et punir même les coupables. Les statuts de l'Université pour la librairie datés de 1323 prouvent qu'il existait une censure préalable. Les libraires jurés de l'Université qui transcrivaient ou faisaient transcrire les manuscrits les apportaient aux députés des diverses facultés de l'Université, selon le genre de science dont ces livres traitaient, afin que la vente en fût autorisée ou défendue après examen.

A en juger par quelques plaintes sur la moralité des livres qui circulaient alors, il semblerait que cette surveillance n'était pas d'abord très-sévère; Gerson fit un traité contre le *Roman de la Rose*, attribué à Jean de Mung, qui vivait en 1300; et dans un sermon qu'il prononça le quatrième dimanche de l'Avent contre ce livre, il dit que s'il en possédait le dernier exemplaire, il préférerait le brûler, lui en donnât-on même mille

(1) Voyez le compte rendu par M. Camus au t. VI des *Notices et Extraits*.

(2) Il paraît qu'à Rome les profits que faisaient les Sosie et autres libraires étaient considérables. Tryphon par exemple, l'éditeur de Martial et de Quintilien, retirait cent pour cent de la vente de ses livres, à en juger par cette épigramme de Martial :

Omnis in hoc gracili Xeniorum turba libello
Constabit nummis quattuor empta tibi.
Quattuor est nimium : poterit constare duobus,
Et faciet lucrum bibliopola Tryphon. (Martial, XII, 3.)

Il s'agit ici du treizième livre de Martial, intitulé *Xenia*, qui se compose de 274 vers : on voit que chaque exemplaire revenait au libraire à moins de deux sesterces (soit 48 cent.); il le vendait quatre sesterces (90 cent.). Le premier livre des épigrammes de Martial, qui se compose de plus de 700 vers, se vendait avec tous ses ornements cinq deniers, soit 4 f. 95 cent.

De primo dabit, alterove nido
Rasum pumice, purpuraque cultum
Denariis tibi quinque Martialem. (I, 118.)

Geraud, *Essai sur les Livres dans l'Antiquité*, p. 180.

(3) D'après l'estimation faite de la bibliothèque de Ratisbonne en 1251, le prix moyen de 500 volumes, dont elle se composait, était de 600 fr.

(1) Tabula originalium, et pretium quod debent habere librarii pro exemplari concesso scholaribus. Anno Domini 1303 die martis, in festo B. Math. apostoli, taxata fuerunt exemplaria quæ sequuntur per Magistros Universitatis de hoc deputatos, videlicet M. Henricum Amandi, et M. Andream de Monte S. Eligii, magistros in theologia, M. Guillelmum de Commit, regentem in medicina, M. Guill. Britonem, cum Procuratoribus.

(2) Ils étaient aussi vendeurs de papier, de plumes, d'encre et d'objets semblables. En Angleterre le nom de *stationarii* s'est conservé pour désigner les vendeurs d'objets concernant l'écriture.

francs. « S'il savait, ajoute-t-il, que l'auteur n'eût point fait pénitence du péché qu'il avait commis en le composant, il ne voudrait pas plus prier pour lui que pour Judas. » Selon lui la peine de l'auteur, qu'il soit dans l'enfer ou le purgatoire, doit s'augmenter à mesure que se multiplient les péchés de ceux que perd la lecture de ce livre (1).

Voici concernant la librairie antérieurement à l'invention de l'imprimerie ce que j'ai pu recueillir des statuts de l'Université à partir de 1275.

Les libraires étaient officiers et suppôts de l'Université; ils jouissaient des mêmes priviléges, franchises et exemptions que les maîtres et écoliers.

Article 2. Quibus sic actis, nos omnes et singulos juratos nostros benigne admisimus ad officia prædicta exercenda, volentes ipsos et eorum quemlibet tanquam fideles nostros, nostris gaudere privilegiis, libertatibus et immunitatibus, sic et prout decet; ipsos in futurum sub protectione nostra per præsentes reponendo. In cujus rei testimonium his præsentibus literis sigillum Universitatis est appensum. Datum ann. Domini 1342, die 6 octobris. (*Statuts de l'Université*, 1342.)

Ponentes eosdem (*librarios*) tempore præsentium in protectione ejusdem Universitatis; volentes eosdem tanquam juratos nostros gaudere privilegiis, libertatibus, franchisiis, quibus alii librarii et stationarii prædictum officium Parisius exercentes gaudere hactenus consueverunt. (*Lettre de libraire donnée par le recteur* le 8 juin 1351.)

Ils prêtaient serment de fidélité et loyauté à l'Université, et le renouvelaient quand elle le jugeait à propos, même tous les ans si elle l'ordonnait.

Art. 3. Hinc est quod nos super prædictis salubre remedium adhibere cupientes, prædictos librarios et stationarios ad nostram congregationem generalem, celebratam more solito apud S. Mathurinum, anno Domini 1343, die 6 octobris fecimus convocari, et cuilibet ipsorum, prout suo incumbit officio, tactis sacrosanctis Evangeliis, fecimus jurare juramenta quæ sequuntur. (*Stat. de l'Univ. pour les libraires*, 6 octobre 1342.)

Statuimus ordinando ut stationarii, qui vulgo librarii appellantur, annis singulis, vel de biennio in biennium, aut alias quando ab Universitate fuerint requisiti, corporale præbeant juramentum, quod libros recipiendo venales, custodiendo, exponendo, vendendo, et alias suum ministerium circa studium exhibendo fideliter et legitime se habebunt. (*Stat. de l'Univ.*, 6 décembre 1275.)

(1) Si esset mihi liber romancieri *de Rosa*, qui esset unicus, et valeret mille pecuniarum libras, comburerem potius quam venderem, et si scirem ipsum (Joan. Meldun.) non egisse pœnitentiam, non potius rogarem pro eo quam pro Juda. Et augmentant hi qui in malo cum legunt pœnam suam, si est damnatus vel in purgatorio.

Elle faisait les règlements et statuts auxquels les libraires étaient tenus de se conformer. La surveillance était exercée par les quatre libraires principaux, qui étaient élus par l'Université.

Item quatuor erunt deputati per Universitatem annuatim ad taxandum libros. (*Stat. de l'Université*, 1325.)

Art. 5. Et etiam isti quatuor deputati (*principales librarii*) inquirant si aliquis non juratus utatur officio librarii, vel stationarii, et habeant potestatem capiendi pignora non juratorum utentium officiis prædictis, et ea præsentare in prima congregatione generali coram Universitate, etc., etc. (*Stat. de l'Univ.*, 6 octobre 1342.)

Et pro isto anno præsenti eligimus in quatuor principales librarios, taxatores librorum : Joannem de Fonte, Ivonem dictum Greal, Joann. Vachet, et Alanum Britonem, ita quod istis duntaxat libros taxare liceat. (*Stat. de l'Univ.*, 1342.)

Et non liceat aliis librariis non principalibus taxare libros quoquo modo, nobis potestatem reservantes de aliis quatuor pro anno futuro eligendis, si nobis placuerit. (*Stat. de l'Univ.*, 1342).

Ils n'étaient reçus qu'après avoir donné caution et fourni des répondants. La caution était de cent francs pour les *petits libraires* et de deux cents francs pour les *grands libraires*.

Item nullus admittatur ad officium librarii nisi habito testimonio deputatorum suæ fidelitatis et data cautione centum librarum paris. de respondendo fideliter de sibi commissis, etc... (*Stat. de l'année* 1323.)

Deinde comparuerunt quatuor majores librarii, et eisdem injunctum ut, secundum ordinationem et secretum Universitatis, dent fidejussorem 200 librarum Paris. (Conclusion de l'assemblée du 31 mai 1559.)

Exposuit rector causam congregationis his verbis : Scitis statutum fuisse superioribus comitiis ut renovarentur juramenta librariorum et darent fidejussores. (Assemblée du 31 mai 1559.)

Ils devaient jouir d'une bonne réputation, être suffisamment lettrés, et connaître la valeur des livres.

Ils ne pouvaient entrer en exercice qu'après examen devant les jurés et rapport fait à l'Université.

Ut nullus ad præfata officia Parisiis exercenda admittatur nisi vir bonæ famæ, sufficientis literaturæ, quod librorum notitiam in valore, etc. (*Actes de l'Univ.*, 1323.)

6 *bis*. L'acte de 1367 porte qu'Étienne Fontaine n'avait été reçu qu'après examen « prius ad hoc sufficiens et idoneus repertus ex relatione juratorum in tali officio. »

De même en 1378 : « Nos bona fama, bonaque vita et conversatione, ac sufficienti litteratura ipsius primitus, ut decet, informati; » etc.

Ils pouvaient être privés de leurs brevets,

s'ils désobéissaient et manquaient à leur serment.

Si forte librarii præmissa vel aliqua de præmissis jurare voluerint, aut circa prædicta, postquam juraverint fraudem commiserint, aut ipsa omnia et singula diligenter non observaverint, non solum Universitatis gratia et favore sint penitus alieni, sed et officium quod prius ratione studii exercebant, exercendi liberam non habeant de cætero facultatem. (*Act. de l'Univ.*, 6 décembre 1275.)

Si vero stationarii contra prænominatos articulos, vel aliquem eorum, aliquid attentare præsumpserint, seu contravenerint, a suo officio sit ille qui hoc fecerit alienus penitus, et privatus usque ad satisfactionem condignam et revocationem Universitatis. (*Stat. de l'Univ.*, 6 octobre 1342.)

On en voit d'autres exemples en 1370, 23 novembre; en 1456, 19 juin, etc.

Ils étaient tenus de comparaître devant l'assemblée de l'Université, pour répondre des infractions qu'ils auraient commises aux statuts.

Art. 9. Universis præsentes litteras inspecturis Universitas magistrorum et scholarium Parisius studentium, salutem in Domino. Gravi quærimonia aures nostras sæpius propulsante super eo quod per fraudem et dolum stationariorum et librariorum, quamvis contra eorum juramenta, contingebat magistros et scholares quam plurimum defraudari, præfatos librarios et stationarios, prout ad nos pertinet, coram deputatis a nobis fecimus convocari, ut, juxta verbum Salvatoris, sic dicentis, « Descendam et videbo utrum clamorem qui venit ad me opere compleverint », viderent si prædicta veritate niterentur. Coram quibus deputatis comparentes, et eis diligenter expositis articulis eorum officia tangentibus, super quibus alias præstiterant juramenta, reperti fuerunt quidam eorum errasse, et peccasse tam ex Statutorum ignorantia, ut dicebant, quam interpretatione quorumdam Statutorum per eos facta contra mentem et conscientiam statuentis. Et quia anno quolibet, vel quoties nobis placuerit, tenentur, ut ipsis recens sit memoria, revocare juramenta.... (*Préambule du Stat. fait par l'Univ. pour les libraires*, du 6 octobre 1342.)

Les maîtres jurés s'étant relâchés sur la capacité des libraires qu'ils avaient présentés, intervint un arrêt du 24 janvier 1465, qui oblige les libraires à comparaître à la première assemblée.

Venient in prima congregatione præstitum juramenta, et qui non fuerint capaces privabuntur.

Le nombre des libraires jurés était de vingt-huit, parmi lesquels l'Université nommait quatre libraires principaux.

Art. 9 *bis.* = (*Act. de l'Univ.*, 6 octobre 1342.) Nomina vero librariorum et stationariorum qui juraverunt sunt hæc : Thomas de Senonis, Nicolaus de Branchiis, Joannes Vachet, Joannes Parvi Anglicus, Guillelmus de Aurelianis, Robertus Scoti, Joannes dictus *prestre Jean*, Joannes Poniton, Nicolaus Tuel, Gauffridus le Cauchois, Henricus de Cornubia, Henricus de Nenanne, Joannes Magni, Conrardus Alemannus, Gilbertus de Hollandia, Joannes de Fonte, Thomas Anglicus, Ricardus de Montbaston, Ebertus dictus *du Martray*, Ivo Greal, Guillelmus dictus *le Bourguignon*, Matthæus le Vavassor, Guillelmus de Caprosia, Ivo dictus *le Breton*, Simon dictus *l'Escholier*, Joannes dictus *le Normant*, Michael de Vaqueria et Guillelmus Herberti. Et pro isto anno præsenti eligimus in quatuor principales librarios taxatores librorum : Joan. de Fonte, Ivonem dictum Greal, Joan. Vachet et Alanum Britonem (1).

Ce nombre fut réduit plus tard à vingt-quatre, ainsi qu'on le voit par l'acte de 1448, qui commence ainsi : « Jean Pocquet l'aîné, libraire juré en l'Université, au nombre de vingt-quatre. »

Les lettres patentes de Charles VIII données à Chinon en mars 1488 déclarent être au nombre des officiers et serviteurs de l'Université, pour jouir de tous les priviléges, etc., comme vrais escholiers d'icelle, premièrement vingt-quatre libraires (2), deux enlumineurs, deux relieurs, deux écrivains de livres, etc.

Nul ne pouvait acheter ou vendre des livres sans la permission de l'Université. « Que nul n'achète de livres ou n'en prenne en gage que par une permission spéciale du recteur, » portent les statuts de l'Université pour la librairie datés de 1275.

10 et 17. Les lettres patentes de Charles VI, 20 juin 1411 enjoignent aux justiciers et officiers et députés de ne laisser vendre aucun livre que par « ceux qui ont de notre fille (*l'Université*) lettres de congé et licence. Se aulcuns sont

(1) Voici les noms des libraires jurés en 1323 : Thomas de Malbodia; Jean Briton dit aussi de Saint-Paul; Thomas Normand; Godefroi Briton, notaire public; Godefroi de Saint-Leodegar; Guillaume le Grand, rue des Noyers, *Anglais*; Étienne dit Sauvage; Godefroi Lotharingo, *Lorrain*; Pierre dit Bon Enfant; Thomas de Senones; Nicolas dit Petit Clerc; Jean dit Guyvendale, *Anglais*, l'un des servants de l'Université; Jean de Meillac; Pierre de Pérone, sa femme; Nicolas d'*Écosse*; Radulphe de Varedis; Guillaume dit au Bâton (*cum Baculo*); Pontius Gilbose de Noblans; Jean Poucher; Gilles de Vivars; Jean Briton le jeune; Jean de Remis; Nicolas dit Challamaine, Nicolas de Ybuna; Godefroy dit le Noymant; Marguerite, femme d'un certain Jacques de Troancio; Mathieu d'Arras (*de Atrebate*), et Thomas de Wymondikold, *Anglais*. Parmi lesquels furent élus quatre grands libraires jurés : Jean de Guyvendale; Jean de Saint-Paul; Jean Briton le jeune, et Pierre dit de Perone.

Il est assez remarquable que de 1323 à 1342 il ne reste qu'un seul libraire dont le nom se retrouve parmi les vingt-quatre jurés; si *Thomas l'Anglais* était le même que *Thomas Wymondikold*, *Anglais*, on retrouverait alors deux libraires exerçant leur profession à dix-neuf ans d'intervalle.

Dans cette liste on voit figurer trois libraires qui y sont désignés comme *Anglais* et un *Écossais*.

(2) C'était aux quatre grands libraires, *magni librarii*, que l'*officium magni librariatus* était conféré et l'*officium parvi librariatus*, aux vingt-quatre libraires appelés *parvi librarii*.

trouvés faisant le contraire, corrigez-les et punissez selon l'exigence du cas, si et par telle manière que ce soit exemple à tous autres ». Cette ordonnance est motivée « sur ce qu'on vendoit clandestinement et en tapinaige, sans s'informer de quels lieux ils viendroient, ne s'ils seroient bien ou mal pris, des livres latins et françois qui avoient été emblés ou induement pris ». Cette ordonnance enjoint donc « *que nul ne soit si osé ni si hardi* de vendre ni acheter pour revendre livres aulcuns qu'ils n'ayent été et soient duëment examinez et approuvez par notre dite fille (*l'Université*) ».

Le prix de vente des livres ne pouvait être fixé que par l'Université et par les quatre grands libraires choisis par elle.

Quatuorque principales *librarios* per nos eligi debent, vel alias electi confirmari ad taxandum libros; ita quod nulli alii liceat libros taxare Parisius, nisi talibus quatuor duntaxat, secundum quod hoc in Statutis aliàs per nos super hoc factis latius continetur.... (*Stat. faits par l'Univ. pour les libraires*, 6 octobre 1342.)

Item quod nullus intromittet se de taxatione librorum quoquo modo, nisi vocatus per aliquem de principalibus juratis. (*Stat. de l'Univ.*, 1342.)

Ita quod istis quatuor duntaxat (principalibus librariis) liceat libros taxare, vel saltem duobus ipsorum præsentibus, et taxantibus, etc. (*Stat. de l'Univ.*, 1342.)

Les livres non taxés par l'Université devront être vendus à juste prix par les libraires.

Item quod pro exemplaribus ab Universitate non taxatis ultra justum et moderatum salarium non exigent. (*Stat. de l'Univ.*, 1342.)

Les libraires ne pouvaient vendre au-dessus du prix taxé. Les livres non taxés devaient être offerts à l'Université avant d'être communiqués à d'autres.

Quod pro exemplaribus aliquid ultra moderatum salarium vel mercedem, seu ultra id quod ab Universitate vel deputatis ab ea taxatum fuerit, non exigent a quocumque. (*Stat. de l'Univ.*, 1275).

Item si habeant aliqua exemplaria non taxata, ea non communicabunt, donec dictæ Universitati oblata fuerint, seu taxata. (*Stat. de l'Univ.*, 1342.)

Item quod si contingat quod habeant exemplaria nova, ea non communicabunt nec pro seipsis, nec pro aliis, donec fuerint approbata per Universitatem, correcta et taxata. (*Stat. de l'Univ.*, 1342.)

Les livres devaient être corrects et vendus de bonne foi. Le libraire était tenu d'affirmer par serment que les livres vendus par lui sont corrects.

Quoniam ex corruptis exemplaribus et mendosis dispendia multa proveniunt, statuimus quod dicti librarii jurent se præstaturos curam et operam efficacem cum omni diligentia et labore, quod exemplaria vera habeant et correcta; et quod pro exemplaribus aliquid ultra justum et moderatum salarium vel mercedem, seu ultra id quod ab Universitate vel deputatis ad ea taxatum fuerit non exigent a quocumque. (*Act. de l'Univ.*, 6 décembre 1275.)

Item quod de pretio pro libro vel libris oblato puram et simplicem sine fraude et mendacio dicent veritatem. (*Stat. de l'Univ.*, 6 oct. 1342.)

Item de stationariis quod exemplaria quæ habent sunt vera et correcta pro posse. (*Stat. de l'Univ.*, 6 octobre 1342.)

Chacun devait signaler le libraire qui vendait des livres incorrects (*corrupta*), afin qu'il fût mandé devant le recteur et l'assemblée, forcé de faire les corrections nécessaires, et qu'il fût puni.

Item ordinavit Universitas quod quilibet rector faciet proclamari per scholas, si quis inveniat exemplaria corrupta, illa offerat publice coram rectore et procuratoribus, ut exemplaria corrigantur et stationarii qui talia locant judicio Universitatis puniantur et scholaribus emendare cogantur. (*Stat. de l'année* 1323.)

Les libraires ne devaient tenir aucun livre caché, mais le représenter en temps et lieu, et dès qu'ils en étaient requis.

Art. 13 *bis.* Quod fideliter et legitime habebunt libros venales, recipiendo, custodiendo, exponendo et vendendo eosdem. — Item quod libros venales non suppriment neque cælabunt, sed ipsos semper loco et tempore exponent quando petentur. (*Stat. de l'Univ.*, 1342.)

Aucun scribe (*stationarius*) ne pouvait donner au libraire aucun manuscrit à vendre à un prix plus élevé que celui qui avait été taxé par l'Université.

Item nullus stationarius alicui carius locet exemplaria quam taxata fuerint per Universitatem, nec conditionibus gravioribus quam per Universitatem fuerit ordinatum. (*Stat. de l'Univ.*, 1323.)

Item nullus stationarius exemplar locet antequam corrigatur et taxetur per Universitatem. (*Stat. de l'Univ*, 1323.)

Aucun libraire stationnaire ne pouvait refuser de laisser prendre copie d'un livre et de le louer du moment où celui qui voulait s'en procurer un double avait donné caution suffisante et rempli les conditions fixées par l'Université.

Item nullus stationarius denegabit exemplaria alicui etiam volenti per illud aliud exemplar facere, dum tamen pro eo pignus sufficiens exponat, et satisfaciat secundum ordinationem Universitatis. (*Stat. de l'ann.* 1323.)

Les libraires devaient prêter leurs bons offices pour procurer au plus vite et aux meilleures conditions les livres qui dans les diverses facultés étaient nécessaires aux étudiants et aux scribes (*stationarii*).

Item quod ipsi librorum utilium pro studio cujuscunque facultatis exemplaria, prout me-

lius et citius poterunt, procurabunt ad commodum studentium et stationariorum utilitatem. (*Stat. de l'Univ.*, 8 octobre 1342.)

Aucun libraire ne pouvait acheter de livres aux écoliers qu'avec permission du recteur.

Item quod nullus librarius librum venalem expositum ab alio librario, magistro, vel scholari parisiensi emat, nisi primitus fuerit portatus publice per quatuor dies in sermonibus apud fratres (prædicatores), et venditioni expositus, et ostensus petentibus, omni fraude amota; ita tamen quod si scholaris vel magister compulsus necessitate propter recessum, vel alias non possent tantum exspectare, de consensu rectoris Universitatis, qui pro tempore erit, magister vel scholaris poterunt vendere libros, facta fide de consensu rectoris per signetum, librarii poterunt emere libros sine hoc quod in sermonibus asportentur. (*Act. de l'Univ.*, 1342.)

Les lettres de Charles VI du 20 juin 1411 portent :

Iceulx livres vendent clandestinement, sans les porter ne mettre en vente es dits sermons, ne es autres places et lieux publics ordonnez, en nostre dite ville de Paris.

Ces mêmes lettres disent : « Les libraires jurés, examinés et approuvés, et non aultres, sont tenus de mettre les livres qu'ils veulent vendre en avant, et porter par trois jours de fête en trois sermons publics de nostre dite fille (l'Université), afin que chacun les puisse voir, » etc.

Le libraire *dépositaire* d'un livre devait en déclarer loyalement la valeur au propriétaire ou scribe, s'il en était requis, et avant de le livrer en totalité à l'acheteur, il devait prévenir le *vendeur*.

Et si requisiti fuerint a venditoribus, æstimabunt et dicent bona fide quantum credent in veritate libros ad vendendum oblatos justo et legitimo pretio posse vendi. Libri enim venalis pretium et nomen illius cujus liber est ponent in aliqua parte. (*Act. de l'Univ.*, 6 décembre 1275.)

Item quod si a venditoribus vel venditore super venditione libri vel librorum vocati fuerint, vel requisiti, æstimabunt et dicent bona fide, mediante salario, quantum credunt librum vel libros ad vendendum oblatum vel oblatos justo et legitimo pretio posse vendi, ut pro eis emere vellent, si facultas se offerret. (*Stat. de l'Univ.*, 1342.)

Item quod cum libros vendiderint, eos non assignabunt ex toto, nec transferent in emptores, nec pretium recipient pro eisdem, donec denunciaverint venditori, vel mandato suo quod pretium veniat recepturus si velit, et ejus copia commode possit haberi. (*Act. de l'Univ.*, 1342.)

Le gain du libraire ne devait être que de quatre deniers par livre lorsqu'il vendait aux professeurs et écoliers, et de six deniers lorsqu'il vendait au public.

Item quod ratione libri vel librorum a venditore magistro vel scholari nihil exigent, nec ab emptore actu studente Parisiis, ultra quatuor denarios de libra, et ab extraneis sex denarios. (*Stat. de l'Univ.*, 6 octobre 1342.)

Item quod pro exemplaribus ultra id quod ab Universitate taxatum est non exigent a magistris vel scholaribus. (*Stat. de l'Univ.*, 1342.)

Ils ne devaient prendre aucun pot de vin, ni faire aucun contrat simulé de vente ou achat de livres.

Item quod nullum pactum facient, per se vel per alium, directe vel indirecte de vino recipiendo, ultra illud quod ab Universitate est taxatum, nec occasione majoris vel minoris pretii pro eorum librorum vino venditio differatur quoquo modo. (*Stat. de l'Univ.*, 6 octobre 1342.)

Aucun libraire ne devait se défaire de son fonds de livres ni l'aliéner sans le consentement de l'Université.

Item quod non vendent seu alienabunt exemplaria sua sine consensu Universitatis. (*Stat. de l'Univ.*, 6 octobre 1342.)

Chaque libraire devait afficher dans sa boutique le catalogue de ses livres avec le prix taxé.

Item quod quilibet habeat tabulam de pergameno, scriptam in bona litera et patente posita ad fenestram, in qua scripta sint omnia exemplaria quibus utitur et quæ ipse habet cum pretio taxationis eorum. (*Stat. de l'Univ.*, 6 octobre 1342).

Item, quod pretium libri venalis, et nomen illius cujus est liber, in aliqua parte libri patente intuenti ponent, si velit venditor.

Ceux qui n'avaient pas prêté serment ne pouvaient vendre de livres d'un prix excédant dix sols, et devaient donner des gages à l'Université pour répondre des infractions qu'ils pourraient commettre. Ils devaient avoir leur étalage en plein air.

Item nullus non juratus habeat aliquem librum venalem ultra valorem decem solidorum; nec sub tecto sedeat. (*Stat. de l'ann.* 1323.)

Les libraires juraient entre les mains du recteur, et en présence de l'Université, d'agir à l'égard des suppôts de l'Université avec justice et loyauté quant à la taxe et prix des livres, sans fraude ni dol, et conformément à la teneur des priviléges de l'Université. (*Statut de l'Université* de l'an 1275.)

Item quod non attentabunt aliquid doli vel fraudis circa officium suum, unde possit studentibus aliquod detrimentum evenire. (*Stat. de l'Univ.*, 6 octobre 1342.)

Les libraires de Paris avaient le droit de vendre dans tout le royaume.

Quibus factis et juratis nos, quantum in nobis est, eisdem (librariis) concessimus, damus et dedimus licentiam emendi et vendendi libros Parisius et alibi, secundum ordinationes et modificationes Universitatis, matris nostræ, sæpe

dictæ. (*Brevet de libraire donné par le recteur* le 8 juin 1351.)

Les livres donnés à un libraire pour être vendus devaient être exposés à la vue du public.

Nec ipsos libros supprimant aut celabunt ut postmodum sibi emant sive retineant, sed bona fide, statim libris receptis, vel alias quocumque loco et tempore opportuno ipsos ad vendendum exponent. (*Act. de l'Univ.*, 6 décembre 1275).

La commission perçue par le libraire pour la vente d'un livre devait être payée par l'acheteur, et non prélevée sur le prix de la vente faite pour le compte du vendeur.

Statuimus ut stationarii jurent quod ultra quatuor denarios de libra et de minori quantitate pro rata de salario pro libris venditis non exigent, et illos non a venditore exigent, sed emptore. (*Act. de l'Univ.*, 6 décembre 1275.)

Le libraire et le stationnaire devaient dénoncer à l'Université quiconque parmi ses confrères violerait les règlements ou celui dont les affaires seraient en fâcheux état.

Item quilibet librarius aut stationarius si sciverit aliquem de dictis officiis dictæ Universitatis ordinationi contravenire, vel aliquem ad inopiam vergere, illud revelabit vel revelari faciet Universitati. (*Act. de l'Univ.*, août 1323.)

1467. L'ordonnance de Louis XI de juin 1467 porte : « Qu'il sera fait une levée de quatre sols parisis, contre et par-dessus les douze deniers parisis, sur ceux qui seront dorénavant créés libraires, écrivains enlumineurs, relieurs de livres et parcheminiers ; sur les nouveaux apprentis huit sols parisis, et sur chaque homme et ouvrier des dits états, douze deniers par semaine ; pour les dites sommes être employées au service de la dite confrairie, et aux dépenses et affaires d'iceux confrères. »

Droits sur le parchemin.

On voit par le Recueil des Priviléges de l'Université de Paris (1), et par d'autres anciens actes, qu'au nombre des droits de l'Université celui qu'elle avait sur le parchemin remontait très-loin. L'arrêt enregistré le 2 août 1548, où est inséré le plaidoyer de Riant, avocat de l'Université, porte : « Riant prouve que par l'institution de l'Université de Paris le premier roi fondateur d'icelle, qui fut Charlemagne, en érigeant la dignité rectorale, voulut la douer *fascibus et stipendiis* : *Fascibus*, en ce qu'il voulut et ordonna que le recteur de l'Université aurait la juridiction sur tout le parchemin apporté non-seulement en cette ville de Paris, mais en la banlieue ; *stipendiis*, en ce qu'il voulut et ordonna que sur chaque botte de parchemin, que le dit recteur feroit visiter par les quatre jurés parcheminiers de l'Université, il auroit seize deniers parisis. »

On sait que Charlemagne prit soin de remplir la bibliothèque de son palais de tout ce qu'il put réunir partout de bons livres pour le service public et celui de l'Église. Afin d'en multiplier les exemplaires, il institua des écrivains et des enlumineurs, qui enrichissaient les manuscrits de miniatures. Lupus Ferrariensis, dans une lettre à Éginhart, ancien secrétaire de Charlemagne, parle d'un nommé Berteaudus, très-habile pour l'écriture des manuscrits en lettres unciales (1).

La célébrité dont l'Université de Paris a joui dès son origine, et l'affluence des écoliers qui s'y rendaient des pays les plus éloignés accrut considérablement le nombre de gens occupés à transcrire, relier, vendre et débiter les livres. En sorte que le parchemin et le papier nécessaire à tant de besoins dût être, dès les temps les plus anciens, soumis à des règlements universitaires.

Nous voyons par les lettres patentes de Charles V, adressées au prévôt de Paris le 5 novembre 1368, pour l'exemption du guet et garde des portes en faveur des libraires, écrivains, relieurs et parcheminiers, qu'il y avait alors dix-huit parcheminiers jurés. Leurs noms y sont consignés, ainsi que ceux des libraires au nombre de quatorze, des écrivains au nombre de onze, des relieurs au nombre de six ; mais en 1488, les parcheminiers furent réduits à quatre, les écrivains jurés à deux, les papetiers jurés à douze, savoir quatre pour Paris, quatre pour Troyes et quatre pour Essonnes (2).

La charge des parcheminiers et papetiers était de visiter, approuver ou rebuter, et apprêter tout le parchemin et papier qui arrivait à Paris, afin que les écrivains ne copiassent les ouvrages des auteurs que sur de bonne matière. Leur surveillance s'étendait

(1) Paris, 1674, in-4°, Veuve Thiboust.

(1) « Scriptor regius Berteaudus, dicitur aliquarum litterarum, duntaxat earum quæ maximæ et unciales, a quibusdam vocari existimantur, habere mensuram descriptam. »

Le moine de Saint-Gall dit que Charlemagne prit pour sa chapelle un des pauvres écoliers, parce qu'il savait bien dicter et bien écrire, *optimum dictatorem et scriptorem* ; et Alcuin, son précepteur, dans l'un de ses poëmes, loue le zèle des écrivains de livres d'Église :

Est opus egregium sacros jam scribere libros,
Nec mercede sua scriptor et ipse caret.

(2) Il paraît que les plus anciennes papeteries furent établies à Essonnes et à Troyes. Une déclaration de Henri II donnée à Anet, 17 mars 1552, s'oppose à ce que la ville de Troyes lève un impôt sur le papier, *qui est leur principale marchandise.*

aux foires du Lendit et de Saint-Lazare, surtout pour le parchemin.

Le statut sur le parchemin et les parcheminiers fait par l'Université en l'an 1291 porte que « bien que pour obvier aux fraudes commises par les parcheminiers on eût exigé d'eux le serment d'agir sans fraude ni malice, cependant comme ils persistent à frustrer l'Université de ses droits (1), nous les avons astreints à jurer publiquement en latin et en français le serment suivant :

Serment des Parcheminiers.

« Vous jurez que durant toute votre vie, dans quelque état que vous soyez, vous porterez honneur, respect et obéissance à l'Université de Paris et à son recteur.

Que vous ne ferez aucune conspiration ou monopole au préjudice des maîtres et écoliers, ni des autres parcheminiers.

Vous agirez avec bonne foi et égalité avec les autres parcheminiers, en achetant et leur laissant leur part de parchemin, pourvu qu'ils soient présents lors de la vente.

Vous vendrez le parchemin auxdits maîtres et écoliers légalement sans fraude, et ne leur célerez point le bon parchemin.

Vous n'irez point au-devant des marchands, lors des foires, pour acheter le parchemin, ni par vous ni par autrui, et vous n'acheterez point le parchemin à peaux à votre plaisance pour les années suivantes, et vous n'en achèterez ni en secret ni à la chandelle.

Vous ne ferez aucun pacte ni condition avec les marchands forains au temps des foires, ni en d'autres temps, en fixant avec eux le prix auquel le parchemin serait vendu.

Vous n'achèterez de parchemin qu'à la salle Saint-Mathurin ou aux lieux publics des foires.

Si vous achetez du parchemin à Paris, en présence d'aucun des maîtres ou écoliers, ils en auront leur part au prix auquel il aura été acheté en vous payant pour votre peine et industrie six deniers pour livre, pourvu qu'ils soient présents en personne lors de la vente.

Le premier jour des foires du Lendit et de Saint-Ladre (S. Lazare) vous n'achèterez point de parchemin avant que les marchands du roi, les maîtres et écoliers en aient acheté.

A l'instant même où vous saurez que du parchemin sera arrivé, et que quelque marchand forain en aura apporté, et que quelque parcheminier en aura acheté ou recelé sans l'avoir fait porter à la salle Saint-Mathurin ou en avoir prévenu le recteur, et aura agi en fraude et contrairement auxdits serments, vous le révélerez au recteur en charge.

Vous ne ferez rien qui soit contraire et préjudiciable au droit qu'a ledit recteur de prendre sur chaque botte de parchemin apporté à Paris seize deniers parisis, et d'appliquer à son profit, par confiscation, le parchemin qui serait recélé. »

(1) Videlicet quod ipsi pergamenarii multas fraudes et quam plurimas malicias in emendo et vendendo pergamenum committant in Universitatis et reipublicæ præjudicium et gravamen.

Ces statuts et priviléges pour le droit rectoral sur le parchemin furent confirmés par les lettres patentes de Henri II de septembre 1547 ; d'autres lettres patentes, du 2 août 1548, font défense de vendre parchemins ou papiers qui ne soient de longueur et largeur compétentes, selon les ordonnances faites sur le parchemin et papier. Louis XIV, par ses lettres patentes du 28 avril 1673, confirme les droits du recteur sur le parchemin.

Plusieurs procès eurent lieu entre l'Université et les parcheminiers ou marchands de Paris : l'un d'eux, qui avait reçu en payement des bottes de parchemin venant de Bretagne, fut condamné, par arrêt du parlement (16 mars 1481), aux dépens, et son parchemin confisqué au profit du recteur. Dans son plaidoyer l'avocat de l'Université s'exprime ainsi :

L'Université de Paris a été et est la plus célèbre de toutes les universités de l'Europe, et à présent est en telle splendeur qu'elle surmonte les trois plus célèbres de l'antiquité ; car en Grèce les stoïciens et académiques faisoient profession de toutes lettres et disciplines, mais en leur langue grecque seulement : à Marseille, où fut la seconde université fameuse, qu'on appeloit *magistra studiorum*, se faisoient profession des lettres et enseignoient les professeurs ès langues grecque, latine et française : et à Rome, lorsque les Romains furent si excellents en science, en la pure diction latine, avec laquelle, sur la fin de leur république, ils firent conjonction de la langue grecque. Mais en l'Université de Paris, on ne fait pas seulement profession de toutes lettres et sciences, mais aussi de toutes langues estrangères et nécessaires. Et pour cette occasion, toutes nations étrangeres y abordent et viennent (1). En considération de quoy, les roys de France ont cy-devant octroyé plusieurs beaulx privilèges à cette Université, et entre autres un qui porte que tout marchand qui amenera parchemin en la ville et banlieue de Paris, sera tenu de les faire porter en la halle des Mathurins, pour être rectorié, visité par les quatre maîtres parcheminiers jurés, ap-

(1) Dans les lettres patentes de Henri III juin 1581, confirmant les privilèges de l'Université, on lit au préambule : « Nos predécesseurs, curieux de tirer et recueillir les bonnes lettres en ce royaume, y établirent l'Université, et pour faire que tous les doctes, grands et savants personnages de toutes les parts et nations de la terre s'y retirassent plus volontiers, la qualifièrent du titre de leur fille aînée, etc., et même notre très-honoré prédécesseur le roy Philippes de Valois, par son édit de l'an 1345, publié en son parlement, créa et établit le prévost de Paris conservateur des privilèges de ladite Université, lui donnant par délibération de son conseil toute juridiction, etc. En vertu duquel privilége et autres qui par succession de temps auroient esté accordez à la dite Université, elle auroit esté tellement accrûe et augmentée, qu'elle auroit acquis la réputation d'estre la première et la plus florissante de tout le monde, y affluant une infinité de personnes doctes et d'escholiers estudiants, qui la rendoient comme une pépinière de tous arts et sciences. »

précié et marqué; et pour ce être payé au recteur seize sols parisis pour chaque botte de parchemin, etc. »

C'était surtout à la foire du Lendit (1) que les maîtres et écoliers faisaient leur provision de parchemin. Le recteur, les maîtres et les écoliers, s'y rendaient en procession. Pasquier, dans ses *Recherches sur la France* (l. IX), prétend que cette foire du Lendit « ne s'ouvre qu'après avoir été bénie par le recteur, le lendemain de la fête de saint Barnabé, ouvrage vraiment d'un évêque, auquel lieu il s'achemine en parade, suivy des quatre procureurs et d'une infinité de maistres-ès-arts, tous à cheval. » Mais ce droit de bénédiction est contesté (2).

Cependant dès 1464 des contestations surgirent entre l'abbé de Saint-Denis et le recteur de l'Université. L'abbé n'empêchait pas l'Université de prendre et de choisir le parchemin le premier jour, mais non pas les autres jours. Déjà en 1451, par sentence de l'Université, un parcheminier nommé Théodet fut privé de son office (3); la même sentence porte que le recteur devra convoquer les conseillers de l'Université devant le parlement et devant la cour du Châtelet pour procéder contre l'abbé et le couvent de Saint-Denis, qui, contre tout droit et usage, ont fait examen du parchemin par un religieux de l'ordre.

Les années suivantes de nouveaux démêlés eurent lieu entre les moines et le recteur à ce même sujet; enfin après bien des procédures, un arrêt du parlement, du 27 mai 1469, donna gain de cause au recteur.

Les troubles occasionnés souvent par la turbulence des écoliers pendant les fêtes du Lendit les firent enfin défendre, et au commencement du dix-septième siècle elles tombèrent en désuétude (4).

(1) Le champ du Lendit (*campus indicti*).

(2) « L'histoire nous apprend, dit Servin, dans son plaidoyer pour Hamilton, en 1586, que le Lendit est une foire qui se fait entre Paris et Saint-Denys, instituée par Charles le Chauve, fils de Charlemagne et second fondateur des Escholes, en révérence des clous et couronne de Notre-Seigneur, qu'à tel jour apporta d'Aix-la-Chapelle, où ils avoient été mis par Charlemagne, et les remit en l'abbaye de Saint-Denys, etc. » Il reconnaît au recteur son droit de visite sur le parchemin, mais non pas de donner sa benediction.

(3) « Suo officio in perpetuum libertatis rectoriæ et ipsius Universitatis eum sine ulla spe misericordiæ privavit. »

(4) L'invention du papier fait avec les chiffons et son emploi de plus en plus fréquent dut contribuer surtout à l'abandon de cette fête, dont le but principal pour les maîtres et les écoliers était d'y faire leur approvisionnement de parchemin. Il paraît que ce fut à la Mecque vers la fin du huitième siècle que fut inventé le papier de coton, *charta bombycina*, *cuttunea* ou *damascena*: l'usage s'en répandit promptement en Orient et en Égypte. Au douzième siècle, Eustathe, dans son *Commentaire sur l'Odyssée*, dit que l'art de faire du papyrus n'était plus pratiqué. En France, Pierre le Vénérable, évêque de Cluny, dit dans son traité contre les Suisses en 1122 : « Les livres que nous lisons tous les jours sont faits de peau de mouton, de bouc ou de veau, de papyrus ou de papier de chiffon, *ex rasuris veterum pannorum* (*Biblioth. Cluniæ*, col. 1670, A). En 1189 Raymond Guillaume, évêque de Lodève, donne à Raymond de Popian plein pouvoir de construire sur l'Hérault un ou plusieurs moulins à papier. Dès la fin du douzième siècle le papier de chiffon devint de plus en plus commun.

Le papier est franc de tout droit.

Le papier fut toujours exempt de tous droits; c'est ce que constate la déclaration de Henri II du 17 mars 1552, datée d'Anet, s'opposant à l'imposition dont la ville de Troyes avait frappé les papetiers afin de les faire contribuer aux réparations des fortifications de la ville; elle porte :

« A cause que par les priviléges de l'Université octroyez par aucuns de nos prédécesseurs roys, et successivement par les autres, et par nous confirmez, *la marchandise de papier a toujours esté exempte de tous péages et subside*, pour le grand besoin qu'elle fait à la chose publique, en plusieurs et maintes manières, *comme chacun sait*, et entre autres à imprimer les livres, pour l'entretenement et accroissance des bonnes estudes et sciences, et principalement de celles qui appartiennent à notre sainte foi catholique, ne voulons et ne nous plaist que la marchandise de papier soit aucunement chargée de ladite imposition, ni autres quelconques, ores que ce fust pour réparations et fortifications des villes. »

Charles IX, par son édit d'Arles de novembre 1564, établit un impôt sur le papier, mais l'Université et les vingt-quatre libraires jurés demandèrent à être ouïs par leur avocat (1).

(1) *Extrait des registres du Parlement* (17 janvier 1564).

MONTHOLON pour le recteur de l'Université a exposé.

Il fait l'éloge des lettres, de leurs avantages, en remontant aux Ptolémées, rois d'Égypte, et de la protection dont elles ont joui en tout temps, sous les empereurs, les papes, etc. « Si l'on veut discourir des exemples domestiques, les rois de France successivement se sont efforcés d'ajouter et d'augmenter ces priviléges, et ont soigneusement remarqué, que l'une des choses en laquelle ils surpassent les nations et pays étrangers est l'Université et exercice des bonnes lettres. Le roi Philippe, en 1340, voulut et ordonna par ses édits que l'Université et suppôts d'icelle fussent exempts de toutes impositions; en quoi il a compris et les vivres et les choses indispensables aux études comme le *papier* et *livre*. Le roy Jean en 1360 les confirma. Charles V y ajouta, et interdit à tous péagers de

lever aucune imposition sur ces objets soit par eau soit par terre. Et même en 1418 (ce qui est mémorable et digne de remarque) lorsque, pressé par la guerre des Anglois, qui occupoient une grande partie du royaume, une dace et imposition fut mise pour la nécessité publique, l'Université fit offre d'y contribuer; mais ce roi ne le voulut accepter, pour la conséquence, et d'abondant fit déclaration d'exemption générale pour toutes choses estant à l'usage des escholiers et estudiants. Depuis, François I, qui a remporté cet heur et grand los d'avoir esté nommé *père des lettres*, l'an 1516, parvenu à la couronne, reprenant les ordonnances de Louis XII, son predécesseur, par son édit déclara que par l'imposition de la traite foraine et haut passage il n'a entendu les *livres et choses semblables* y estre comprises. Les rois successeurs jusqu'à ce jour n'ont pas moins fait, etc.

« La chose la plus nécessaire aux estudiants est le papier, qu'on peut dire nous avoir été transmis par un don spécial de Dieu; et la preuve en est aisée, en remémorant la difficulté, voire la chereté, qui estoit de recouvrer livres auparavant et lorsque l'escriture se mettoit *in tabulis cera delibutis*. En cette considération il y a eu special privilége au papier. Et a esté fait par l'Université recherche des extraits de la chambre des comptes, pour l'imposition, tant foraine qu'autres qui ont jamais eu cours en ce royaume, et ne s'est trouvé que le papier ait oncques été subject à aucune dace et imposition. (Ici citation de l'arrêt signé en 1532 à Anet par Henri II.) Il y a eu infinis arrests quand le cas s'est offert, par lesquels on a supprimé daces et impôts.... Le pauvre escholier a un double ou un liard pour avoir une feuille; que si elle passe de plus haut prix, il sera contraint de laisser l'estude. Et en quoy tout l'estat public a intérest, estant le seminaire de vertu par ce moyen suffoqué et éteint.... Pour ces raisons s'oppose à la vérification de l'édit. »

De Thou, pour les vingt-quatre libraires jurez et autres libraires et imprimeurs, escrivains et papetiers jurez et non jurez de l'Université de Paris, opposants à la publication de l'édit et impost que l'on veut mettre sur le papier blanc, dit :

« Qu'en considération de la commodité, utilité et nécessité de l'imprimerie, par le moyen de laquelle la mémoire de toutes choses est gardée et conservée, et sont toutes sciences aisément apprises, ont les rois de France par lettres patentes, publiées et vérifiées en la cour, voulu le papier, sans lequel l'imprimerie ne se peut exercer, estre franc et exempt de toutes aides, subsides et impositions quelconques mises et à mettre, et pour quelque cause et occasion que ce soit, voire pour réparation de villes, réfections de ponts et portes. Et ont de tous temps les papetiers jouy de cette exemption, et quand ils ont été troublez et empêchez en leurs franchises et libertez, par les mêmes péagiers et fermiers des aides, par arrests, les empêchements qui leur ont esté faits, ont esté levez et ôtez à leur profit, avec condamnation de dépens, dommages et intérests. Est la papeterie une manufacture qui ne s'est pas cy devant faite qu'en France, et se sont les estrangers, mesme ceux d'Espagne, toujours fournis en France, et c'est par le moyen de la papeterie, plus que par autre trafic et marchandise qui se fasse en France, tiré l'or estranger. Il n'y a en France mine d'or ny d'argent, et n'avons moyen de traliquer avec l'estranger et d'avoir leur or et leur argent, que par le moyen de la manufacture de la papeterie. Si l'aide que l'on veut de nouvel lever sur le papier a lieu, et est une fois levé, l'on banni une infinité de pauvres gens du royaume de France, lesquels apprendront aux estrangers, qui cy-devant se sont fournis en France, leur art et leur manufacture, et seront les François pour l'avenir contraints, au lieu que les estrangers se fournissoient en France de papier, d'en aller querir aux pays estrangers. »

Suivent des considérations sur les nouveaux impôts toujours payés au décuple par le consommateur, car, ajoute avec grande raison De Thou,

« Le marchand n'y veut rien perdre; et il a raison, attendu sa peine qu'il a et l'avance qu'il fait des frais; et l'on a accoutumé pour un denier avancé enchérir de douze. Les études sont pour le jour assez chères. Si par le moyen de l'aide que l'on veut mettre sur ce papier, l'imprimé est rencheri, c'est détourner ceux qui ne sont aisez de faire étudier leurs enfants, etc. »

Versoris, pour les maistres gardes de la marchandise a remontré :

« Que combien qu'en telles matières l'interest du public soit toujours plus à considérer que non l'utilité privée, il ne veut pas tant insister sur l'interest de ses parties, que sur celuy du public..... Toutefois, il ne peut s'abstenir de dire que tant s'en faut qu'en mettant cette imposition l'on tienne la voye que dit Cicéron estre à tenir en telles matières, *ex pluribus scilicet malis minus eligendum;* qu'au contraire il peut asseurer la cour que cette imposition que l'on veut mettre sur le papier est l'une des plus pernicieuses que l'on puisse inventer..... Car personne n'ignore que chose plus abjecte, vile et contemptible, ne peut estre que la matière dont se fait le papier. Tellement qu'a dire le vray, il n'y a rien que la manufacture de l'ouvrier, laquelle est d'autant plus louable et recommandable, comme c'est une industrie très-grande, et d'une si vile et contemptible matière, *et quasi ex nihilo,* faire une chose si utile, si necessaire, et si commode pour tous. Il se souvient avoir veu en une histoire des Gaules, que l'une des plus grandes louanges que l'on donne aux François, c'est que de toutes choses ils savent faire profit : *Adeo,* dit le texte (1), *industriæ et quæstus sollicita gens est. At in specie præsenti ingeniosum plane inventum fuit ex vilissimis et abjectis pannis rem tam utilem tamque necessariam facere.* »

Suit un savant historique du papier dans l'antiquité, ses diverses espèces, usages, etc.

« Tant y a qu'estant pour le jour d'huy nostre papier propre à tous ces usages, et fait néantmoins d'une si vile matière, et tant par une in-

(1) Il serait intéressant de savoir quelle est cette histoire des Gaules et sa date.

dustrieuse manufacture, *miseram sane*, que sur icelle il faille mettre une telle imposition. *Maxime vero*, pour la lever sur si pauvres et misérables personnes comme sont celles sur lesquelles on la veut lever. Car faut noter que les plus pauvres qui sont au royaume sont ceux qui font le papier, voire c'est la retraite de tous ceux qui seroient contraints faire mille maux, *ut necessitas cogit ad impia*, ou bien de mourir de faim malheureusement, sans cette vacation, en laquelle ils vivent et se contentent de si peu, qu'aux environs de Troyes, où cette manufacture est fréquente, combien que le temps soit cher, il y a des pauvres ouvriers de cette manufacture qui se contentent d'un sol carolus de récompense par jour. Et pour le faire court, les pauvres ouvriers et papetiers se contentent de si peu, que nous pouvons dire que de toutes les marchandises qui sont en nostre commerce, nous n'en avons point veu que depuis vingt ou trente ans n'ait doublé, et quasi triplé et quadruplé du prix ancien, fors cette marchandise. Et semble quasi que l'on ait envie de ce grand bien, y voulant mettre une dace et imposition insupportable. Partant void la cour, que l'on veut mettre cette imposition sur la plus vile matière, la plus louable manufacture, et sur les plus pauvres ouvriers de tout le royaume.

« Quant à la forme de lever l'imposition, elle est encore pire. On veut qu'elle soit payée par avance, avance que le maistre papetier fera, et dont il voudra estre payé et remboursé quand il vendra son papier à l'imprimeur ou autre qui l'achètera en gros ; or, l'imprimeur est aucune fois trente ans avant d'avoir débité son papier, et de fait, en matière d'imprimerie, on est aucune fois quatre et cinq ans avant qu'un livre soit parachevé d'imprimer. Il y a aujourd'hui tel livre commencé d'imprimer à Paris depuis deux ans et demi qui ne sauroit estre parachevé de quatre ans, lequel ne sauroit estre débité de quarante ans. Cependant ayant avancé son argent pour payer l'imposition mise sur le papier, et lui estant demeuré inutile, vous jugerez s'il ne faudroit pas que le pauvre escholier le supporte, avec le profit que le marchand eust pu faire ailleurs de son argent, ou bien que l'imprimeur perde en sa marchandise. »

Suit une série de raisonnements fort justes sur l'effet qui en résultera sur l'imprimerie et sur les études.

« Que si l'imprimeur délaisse son art et les marchands d'acheter, il faudra bien que les maistres papetiers délaissent leurs manufactures ; ne trouvant à qui vendre leur marchandise quand elle sera faite, il faudra que les serviteurs papetiers soient et demeurent inutiles, recherchant les pays estrangers pour estre employés. Les Espagnols, qui avaient coutume de venir acheter et se fournir de papier en France, ont commencé depuis six ans à construire des moulins à papier, où ils retirent des ouvriers de France le plus qui leur est possible. Et à leur exemple la roine d'Angleterre en fait construire, et a fait défense de plus venir acheter papier en France (1). Si l'imposition a lieu, on verra en bref les ouvriers passés aux pays estrangers, et cette manufacture tellement délaissée en ce royaume, qu'au lieu que par cy-devant on avoit en France le papier à vil prix, et que l'on en vendoit grande quantité aux estrangers, dont on en tiroit grand argent, on sera dorenavant contraint d'en acheter bien chèrement d'eux, et ce dont la France abondoit y defaudroit à l'advenir. Ceux qui ont fréquenté la ville de Lyon et les villes de France esquelles il y a Université ont pu remarquer quel trafic se fait de l'imprimerie, et comme les Allemands, Italiens, Espagnols et Anglois laissent par chacun an au royaume un denier inestimable pour livres imprimés qu'ils en tirent. Sur quoy si le papier se fait dorenavant ailleurs, il n'y a doute que plutost on n'imprime ès estranges pays qu'en France, conséquemment cessera cette négociation, qui est une des plus grandes du royaume. »

Suivent des considérations, un peu déclamatoires, sur l'importance de l'écriture pour l'amélioration des mœurs, etc., et sur les inconvenances d'être obligé de recourir aux toiles, canevas et autres espèces de produits manufacturés pour séparer et envelopper les marchandises « que l'on souloit envelopper de papier ».

Enfin il remontre très-humblement que :

« L'on a veu autrefois le royaume en plus grande pénurie et nécessité d'argent, jusques là que, comme les histoires françoises en témoignent, on estoit contraint de mettre imposition jusques sur une poignée d'herbes que l'on vendoit aux marchés, dont depuis advindrent plusieurs maux et inconvénients au royaume, spécialement en cette ville de Paris. Et neantmoins il ne se trouve point que jamais on ait mis voire un seul denier d'imposition sur le papier. De sorte que par extraits de la chambre des comptes il appert que passant à Meulan et autres lieux un grenier de papier ou un grenier de drapeaux à faire papier, ou bien de la matière propre pour faire colle à coller, on n'en a rien payé; et de plus un marchand demeurant près la ville de Troyes, y faisant mener une pièce de bois propre pour faire une pile a faire papier

(1) La souscription qui se trouve au livre intitulé : *De Proprietatibus Rerum*, imprimé à Londres, par Wynkyn de Worde, sans date il est vrai, mais que l'on croit être de 1490, annonce que le papier en fut fabriqué tout recemment par *John Tate le jeune*. Mais il paraît que cette industrie ne fit aucun progrès alors en Angleterre. Le peu de papier qui s'y fabriquait était de si mauvaise qualité qu'on continua à s'approvisionner de papier en France et en Hollande. Anderson, dans son *Histoire du Commerce*, dit qu'on ne commença qu'en 1690 à fabriquer du papier pouvant servir à l'impression et à l'écriture, et que jusqu'à cette époque l'Angleterre en achetait à la France pour cent mille livres sterling chaque année. C'est seulement vers 1770 que Whatmann, après avoir voyagé sur le continent, où il apprit comme ouvrier la fabrication du papier dans les meilleures manufactures, établit quelques cuves à Maidstone. Je visitai en 1814 sa fabrique, si renommée, et j'ai été heureux de pouvoir proposer en 1851 à la grande Exposition de Londres une médaille de première classe pour récompenser les beaux papiers que fabriquent encore à la cuve les honorables héritiers de ce nom.

fust déclaré exempt de l'imposition ordinaire, qui se lève ordinairement sur tel merrain. »

Suit l'historique des exemptions et priviléges accordés de tout temps.

« Et supplie la cour très-humblement de faire entendre au roy ces motifs, afin que si la calamité du temps ne se peut passer sans mettre imposition, que ce soit sur un autre endroit, dont le roy puisse tirer plus de profit et ses humbles sujets moins d'oppression. »

La cour ordonne que le recteur et suppôts de l'université, les vingt-quatre libraires jurez et les maistres gardes de la marchandise bailleront leurs remontrances par escript, dedans trois jours, pour icelles estre veües avec les conclusions du procureur général.

Ce qui fut fait.

Et le 14 août 1565 le roi, par ses lettres patentes dudit jour, fit défense aux fermiers de lever ledit impost, sous peine du quadruple et d'emprisonnement.

Les lettres patentes de Henri III du 16 novembre 1582 portent les mêmes exemptions.

La déclaration de Henri IV du 20 février 1595 et ses lettres patentes du 15 novembre même année les confirment.

En 1635 on s'avisa de comprendre le papier, avec le poisson de mer, pied fourché, les cuirs et les bières. Un bail fut passé le 26 avril avec maître Antoine Landrin ; mais Sa Majesté eut tant de considération pour l'Université, que, sans aucune remontrance ni sollicitations, il l'exempta de l'impôt, en obligeant le fermier de lui payer et à l'Imprimerie royale dix mille livres chaque an, conformément à l'arrêt du conseil du 20 septembre 1635, et au bail qui en fut fait à M. Louis Aubert, pour commencer à en jouir au 1er janvier 1654, moyennant le prix de trois cent deux mille livres, il est dit, *que outre et par dessus le dit prix, et sans diminution d'iceluy, le dit Aubert payera dix mil livres par chacun an pour l'indemnité de l'Imprimerie royale et Université de Paris.*

Cependant dix-neuf ans après, un arrêt du 4 juillet 1654 (1) concéda au même fermier Aubert un droit sur le papier, mais avec les restrictions suivantes : « Et faisant droit sur l'opposition formée par l'Université de Paris, ordonne que le papier servant à l'Imprimerie royale sera exempt desdits droits, jusqu'à la quantité de trente mille rames de papier, de toutes qualités et fabriques, pour estre ladite quantité distribuée par le recteur d'icelle, à qui et ainsi qu'il avisera bon estre. Ce faisant demeurera ledit Aubert déchargé des dix mille livres mentionnées audit bail. Ordonne néantmoins ladite cour que très-humbles remontrances seront faites au roy de révoquer les droits sur le papier en faveur des lettres (1).

Cet arrêt fait défense à Aubert, à ses commis ou autres de faire imprimer ledit bail ailleurs que par l'un des imprimeurs du roy, et non autres, conformément aux Priviléges desdits imprimeurs, vérifiés en ladite cour, à peine de dix mille livres d'amende.

(1) Extrait des registres de la Cour des Aides, du 4 juillet 1654.

IMPRIMERIE A PARIS.

La découverte de l'imprimerie, cette utile annexe de l'Université, fut accueillie par les rois de France comme un nouveau moyen d'accroître la gloire des lettres, dont ils ont toujours été les protecteurs. Depuis Louis XI, ce prince si défiant et si profond politique, qui donna des lettres de naturalité à Ulrich Gering et à ses associés, et qui exempta du droit d'aubaine les livres appartenant à Pierre Schœffer, par considération pour *cet art et industrie de l'impression, et pour le prouffit et utilité qui en vient et peut venir à toute la chose publique, tant pour l'augmentation de la science que autrement*, jusqu'au roi Louis XVI, si généreux, et si bienveillant envers l'imprimerie, qui pour subvenir à la gêne des libraires de Paris leur accorda six millions sur sa cassette particulière, on a toujours vu les rois de France, tout en cherchant, selon les mœurs du temps, à réprimer les abus de l'imprimerie, encourager ses progrès et protéger les grandes entreprises littéraires qui ont fait honneur à la France.

Dans les divers pays où l'imprimerie est introduite, on peut juger dès son origine de l'état de la civilisation de chacun d'eux par la nature des ouvrages qu'elle publie, et l'histoire de l'esprit humain est inscrite tout entière dans la bibliographie. C'est ainsi que dès son apparition on voit en Allemagne les premiers livres imprimés consacrés entièrement à la théologie et à la scholastique, tandis qu'à Paris la littérature ancienne occupe non moins de presses que la théologie, et qu'à Rome, où le souvenir des lettres latines était encore vivant, les anciens monuments littéraires sont reproduits de préférence par les évêques d'Aleria et de Teramo. Mais bientôt en France, sous l'influence des lois chevaleresques du règne de François Ier, la presque totalité des livres sont des romans de chevalerie ; et c'est sous cette

(1) Une des clauses du bail porte : « Le droit ne sera levé que sur le papier et non sur les moulins, sans qu'ils puissent être taxés, et en cas de fraude seront les coupables punis selon l'exigence des cas.

influence que l'imprimerie fut introduite en Angleterre par Caxton. Sur soixante-deux ouvrages qu'il imprima, la théologie n'en compte pas dix; tout le reste est consacré à la chevalerie, à l'histoire plus ou moins romanesque, à la littérature et aux mœurs du temps. Sans nous étendre sur ce sujet, nous nous bornerons à remarquer qu'en Allemagne au quinzième siècle on imprimait un nombre infini de bibles en latin et même en allemand, tandis qu'en Angleterre il ne s'en est pas imprimé une seule dans tout ce siècle. La première Bible qui parut en Angleterre fut brûlée; mais de 1526 à 1600 trois cent trente-six éditions de la Bible y furent imprimées soit en totalité ou en partie, et c'est maintenant par millions d'exemplaires qu'on les y imprime chaque année.

Le prieur de la Sorbonne, l'Allemand de La Pierre (1), l'un des hommes les plus savants de son temps, et le docteur en théologie Guillaume Fichet, ami du cardinal Bessarion (2), invitèrent, en 1470, Ulrich Gering, de Constance, Michel Friburger, de Colmar, et Martin Crantz à venir établir une imprimerie à la Sorbonne même.

Le premier livre qu'ils y imprimèrent, les épîtres de Gasparin de Bergame (3), portent ces vers à la fin :

Ut sol lumen, sic doctrinam fundis in orbem,
Musarum nutrix regia Parisius.
Hinc prope divinam tu, quam Germania novit,
Artem scribendi, suscipe promerita.
Primos ecce libros quos hæc industria finxit
Francorum in terris, ædibus atque tuis.
Michael, Udalricus, Martinusque magistri
Hos impresserunt, ac facient alios.

Ce livre est sans date; mais il est certain qu'il parut en 1470. C'est avec les mêmes caractères, et dans les bâtiments de la Sorbonne, que fut imprimée par les trois associés l'édition princeps de *Salluste*, qui parut, sans date aussi, à l'époque où Louis XI fit la guerre à Charles de Bourgogne (3 décembre 1470), comme l'indiquent les vers placés à la fin. Puis parurent le *Florus*, vers 1470 ou 1471; la *Rhétorique de Fichet* de 1471, ainsi que l'indique la lettre de Fichet à l'archevêque de Lyon; le *Traité de l'Orthographe*, de Gasparin de Bergame; les *Épîtres de Phalaris*, sans date (4); le *Speculum Humanæ Salvationis*, par l'évêque de Zamora, in-fol.; *Bessarionis cardinalis Epistola ad Guilielmum Fichetum;* — ejusdem *Altera Epistola ad Italiæ Principes;* — ejusdem *Tertia Olynthiaca* (1); — *Guillelmi Ficheti Epistolæ ad cardinalem Bessarionem;* — *Ad Sixtum IV;* — *Ad Joannem Rolinum, cardinalem;* — *Ad Guillelmum, Quadrigarium parisiens. Episcopum;* — *Principi Carolo Aquitano duci;* — *Principi Francisco duci Britanniæ;* — *Principi Carolo Cenomaniæ comiti;* — *Laurentii Vallæ Elegantiarum Linguæ Latinæ; Libri sex;* etc., etc. (2).

La forme des caractères employés par Ulrich et ses associés se rapproche de celle des inscriptions romaines du siècle d'Auguste. Quelques lettres sont défectueuses, et parfois la fin des mots est laissée en blanc pour être remplie à la plume. Les abréviations y sont nombreuses. Les capitales manquent, et sont laissées en blanc pour être peintes par le rubricateur. Le papier, sans être très-blanc, est fort et bien collé; dans plusieurs ouvrages, particulièrement dans le *Psautier* et le *Missel*, Gering employa l'encre rouge et l'encre noire pour distinguer les rubriques; l'une et l'autre sont fort belles. Quelquefois le livre commence au *verso*. On n'y voit ni titres, ni numéros, ni pagination, ni signature. Ulrich Gering, qui avait commencé ses impressions en caractères romains, employa ensuite, à l'exemple des autres imprimeurs, les caractères de forme gothique.

En 1473 l'imprimerie des trois associés fut transférée dans la rue Saint-Jacques, à l'enseigne du Soleil-d'Or, à côté de l'église Saint-Benoît qui est devenue le petit théâtre du Panthéon; le premier livre qu'ils y imprimèrent est le *Manuale confessorum de Jean Nider*, in-fol. 1473. On remarque que dès lors les caractères sont différents de ceux dont ils avaient fait usage lorsqu'ils demeuraient à la Sorbonne.

En 1475 ils imprimèrent la *Légende dorée* de Jacques de Voragine, in-fol., caractères gothiques, et en 1476, une *Bible* latine en 2 vol. in-fol., qui se termine par ces vers :

Jam tribus undecimus lustris Francos Ludovicus
Rexerat; Ulricus, Martinus, itemque Michael,
Orti Teutonia, hanc mihi composuere figuram
Parisiis, arte sua. Me correctam vigilanter
Venalem in vico Jacobi Sol aureus offert.

En 1477 les trois associés firent paraître le *Sophologium*, de frère Jacques le Grand, *ex antiquorum poetarum, oratorum atque*

(1) Appelé en latin *de Lapide* ou *Lapidanus*. Son nom allemand est Jean Steinlin.

(2) Il le chargea, en raison de son éloquence, de haranguer Louis XI sur la concorde des princes français et sur la guerre contre les Turcs.

(3) Trithème dit de lui : *Latini sermonis elegantiam semimortuam ab inferis resuscitavit.*

(4) Le caractère est le même que celui qui a servi aux Épîtres de *Brutus* et de *Cratès* le Cynique.

(1) C'est la première olynthienne de Démosthène, que Bessarion a traduite en latin en l'accompagnant de petites notes pour exciter les princes chrétiens à prendre les armes contre les Turcs.

Elle est sans date; mais l'exemplaire qui est à notre Bibliothèque Nationale contient de plus que les autres une épître de Fichet à Louis XI et aux grands du royaume qui porte : « Nonis sextilibus anno uno et septuagesimo quadringentesimoque supra millesimum. Parisi, scriptum ædibus Sorbonæ. »

(2) Petit in-fol., 1471; l'Épître de *Steinlin de Lapide* (*La Pierre*), qui est à la fin, porte la date de 1471.

philosophorum gravibus sententiis collectum ; in-fol., caractère gothique.

Cet ouvrage se termine par dix vers, dont nous citons les deux derniers :

Quidquid enim veterum tetigit præceptio digna
Mille voluminibus, claudîtur hoc opere.

A la fin de 1478 Michel Friburger et Martin Krantz retournèrent probablement en Allemagne, car on voit le nom de Gering paraître seul sur les publications postérieures au mois d'octobre de cette année. Ainsi cette année le beau *Virgile* format in-4°, très-rare, porte le nom seul de Ulrich Gering; il en est de même en 1479, pour le *Breviarium ecclesiæ pariensi accommodatum*, 2 vol. petit in-4°, qui est la plus ancienne édition du Bréviaire de Paris. La bibliothèque de Sainte-Geneviève en possède un exemplaire imprimé sur vélin. L'imprimerie fut alors transférée dans une maison dépendant de la Sorbonne, où fut rétablie l'enseigne du Soleil d'Or.

En 1494 Gering s'associa avec Bertrand de Rembolt, originaire de Strasbourg. Ils imprimèrent ensemble en 1498 le *Virgile* avec des commentaires, in-fol. : *opus quam tersissime impressum* (1) ; et en effet cette édition, dont le caractère romain est fort beau, se fait remarquer par sa belle exécution et sa correction. Elle est même sans faute, si on en croit une épigramme de huit vers de Jean Aubert, ami de Paul Maillet, régent et professeur de l'Université de Paris, qui en soigna le texte :

Quodque sub innumeris erroribus ante latebat
Ingenium prima fonte refulget opus;
Hoc eme, quisquis amas tersum sine labe volumen,
Nulla equidem toto corpore menda latet (2).

En 1494 Ulrich Gering et Rembolt avaient imprimé le *Psalterium ad usum Parisiensem, cum invitatoriis Antiphonis*, etc., in-4°, 2 vol., en rouge et noir, et noté en plain-chant. Ulrich Gering en fit tirer un exemplaire sur vélin, qu'il donna à la Sorbonne pour le service de l'église (3). En 1496 ils imprimèrent le *Diurnale Ecclesiæ*. Des divers ouvrages qu'ils imprimèrent le plus important est le *Corpus Juris canonici, cum glossis*, 3 vol. in-fol. 1500, 1501, 1504. C'est en effet un monument typographique très-remarquable ; il est imprimé à cinq colonnes, en divers caractères rouges et noirs. On y lit ce distique :

Ne fugite ob pretium : dives, pauperque, venite.
Hoc opus excellens venditur ære brevi.

(1) Cette édition, très-rare, contient une épître de Phil. Beroalde à Jean Francus, suivie de la *Vie de Virgile*. M. Van Praet a remarqué que cette édition est la première où se trouve le dix-huitième vers de la première églogue : *Sæpe sinistra cava....* Ulrich Gering réimprima le Virgile en 1489, in-f°, et avec B. Rembolt en 1498, in-4°.

(2) Maillet en avait précédemment fait paraître une édition, mais remplie de fautes, et qu'il crut devoir désavouer.

(3) Chevalier dit qu'il en existait deux exemplaires sur vélin à la bibliothèque de la Sorbonne.

A l'exemple de Gering, les premiers imprimeurs de Paris montrèrent un grand désintéressement, et fixèrent à leurs livres un prix qui les rendait accessibles aux étudiants : Berthold Rembolt mettait à son édition de *saint Bruno sur les Psaumes*, in-f°, 1509 :

Istas BERTHOLDUS merces non claudit avarus :
Exiguis nummis has, studiose, geres.

et à son *Corpus Juris canonici*, in-f°, imprimé en rouge et en noir, 1515 :

Hoc tibi præclarum modico patet ære volumen
Abstersum mendis, non sine marte, suis.

Le livre des écrivains ecclésiastiques de l'abbé Trithème, qu'il imprima en société avec Jean Petit, porte ce distique :

Hoc igitur modico, sed justo, quære volumen
Ære, dabit gratis cætera calcographus.

Thielman Kerver, Jean Petit et autres imprimeurs agissaient de même, et un docteur de l'Université, dans sa préface en tête des *Opuscules* du docteur Almain, s'adressant au lecteur, dit qu'on doit rendre des actions de grâces à Gilles Gourmont et à Claude Chevalon, qui ont imprimé cet ouvrage en beaux caractères et le vendent à bas prix (1).

Reconnaissant de la bienveillante protection et des bons conseils de MM. les docteurs de la Sorbonne et de l'hospitalité qu'il y avait reçue (2), Ulrich Gering, qui n'était pas marié, leur légua une grande partie de sa fortune; pour fonder des bourses et entretenir deux docteurs chargés de lire chaque jour, l'un le matin l'Ancien Testament, l'autre le soir le Nouveau Testament. D'autres sommes qu'il donna au collége de Montagu permirent d'en accroître les bâtiments et d'acquérir la terre d'Anet-sur-Marne. Il fit aussi du reste de sa fortune des legs considérables aux pauvres écoliers de ce collége. Gering mourut le 23 août 1510; il avait obtenu de Louis XI, ainsi que ses deux associés, des lettres de naturalité (3).

(1) Qui pulchris typis et characteribus impressum opus hoc vili dant pretio. *Voy.* W. Parson Greswell, *Annals of Parisian Typography* ; Londres, 1818.

(2) On possède cet acte par lequel il lui est concédé sa vie durant, et moyennant cent livres tournois qu'il a données au collége de la Sorbonne, un vaste local dans ledit collége de Sorbonne, consistant en un bûcher, deux étages, le second et le troisième, avec le grenier, le droit de prendre ses repas à la table des docteurs, et de loger dans son appartement un écolier et deux domestiques, même en son absence : « Lesquelles ratifications, confirmations, approba-« tions, consentement, bail, don et toutes et chacune « des autres choses des susdites, etc., lesdits prieurs, « compagnons et boursiers dessus nommez promirent « et jurèrent par la foi et serment de leurs, la main « mise au pix, en paroles de prêtres, avoir agréables, « tenir fermes et stables à toujors, etc. Le mercredi « 21 mai 1494. »

(3) (Archives du royaume, section historique, K. 71.) Ces lettres ont été publiées pour la première fois par M. Crapelet, *Études pratiques et littéraires sur la Typographie*, p. 14 ; cet ouvrage, que tout imprimeur doit étudier, fut malheureusement interrompu par la mort de l'auteur, typographe instruit et passionné pour son art, dont il maintint la dignité.

Il était représenté en pied dans une peinture placée dans la chapelle haute du collége Montagu, d'après laquelle Boudan en exécuta la gravure, devenue très-rare, et qui est jointe quelquefois à l'Histoire de l'Imprimerie de Lacaille (1).

Trois ans avant la mort de Géring, Bertrand Rembolt, qui avait épousé Charlotte Guillard, transporta l'imprimerie rue Saint-Jacques, vis-à-vis la rue Fromentel, dans une maison qu'il loua à la Sorbonne (2). Il y continua, sous son nom seul, la publication de grands ouvrages jusqu'en 1521. Le dernier livre imprimé avec les noms d'Ulrich Géring et maître Berthold Rembolt porte la date du 8 mars 1508, et le premier livre qui parut avec le nom de Rembolt seul, *S. Bruno in Epistolas Pauli*, porte celle de 1509. Le dernier livre qu'il imprima, *Decretales cum glossis*, in-fol., parut en 1519; commencé par lui, il fut achevé par sa veuve Charlotte Guillard.

Une imprimerie rivale, à l'enseigne du *Cygne et du Soldat*, fut élevée à Paris en 1473, par Pierre Kaiser, en latin Cæsaris (fils de César), maître ès arts, et par Jean Stoll. Dès que Géring imprimait un livre, l'année suivante le même livre paraissait chez Cæsaris, qui s'établit également rue de la Sorbonne. Leurs livres portent quelquefois pour enseigne *au Soufflet vert* (Sub signo follis viridis).

Le nombre des imprimeurs à Paris s'accrut rapidement; l'un des plus célèbres et des plus considérables est ANTOINE VÉRARD, qui dès 1480 a publié un grand nombre d'ouvrages, la plupart en français, dont les caractères gothiques sont très-beaux. Ses livres sur la chevalerie errante sont surtout remarquables, et de plus en plus recherchés. Notre Bibliothèque Nationale les possède pour la plupart, imprimés sur vélin et décorés de belles miniatures. Vers la fin de 1499, époque à laquelle s'écroula le pont Notre-Dame, sur lequel il demeurait, il vint s'établir près le carrefour Saint-Séverin; ensuite, en septembre 1500, il demeura rue Saint-Jacques, près le Petit-Pont; puis devant la rue Neuve-Notre-Dame, où il resta jusqu'à sa mort, en conservant son enseigne *à Saint-Jean l'Évangéliste*. Le premier ouvrage imprimé par lui est la traduction du *Décaméron de Boccace* par Laurens du Premier Fait, in-fol., achevé le 6 novembre 1485. Il le réimprima peu de temps après, avec gravures en bois, mais sans indication de date ni d'adresse. Cette édition est plus belle que la précédente.

(1) M. Taillandier en donne une lithographie dans son intéressant *Résume historique de l'introduction de l'Imprimerie à Paris*. Elle se trouve aussi en tête des *Annales de la Typographie parisienne*, par P. Greswell.

(2) Le bail, fait en 1507, pour sa vie et celle de sa femme, est à la charge de payer par an douze livres et d'y construire un bâtiment de six cents livres.

M. Brunet dit que plus de deux cents éditions d'ouvrages français sur toutes matières furent imprimés par lui ou pour son compte par les imprimeurs Pierre le Caron, Pierre le Rouge, etc.

En 1494 il publia le roman de *Lancelot du Lac*, 3 vol. in-fol. à deux colonnes, caractères gothiques; et ce qui est remarquable, c'est que la même année il en donna deux autres éditions, également en 3 vol. in-fol., que l'on distingue par la grosseur des caractères et le nombre des lignes; en 1498, les *Prophéties de Merlin*, 3 vol. petit in-fol. gothique, à deux colonnes. Un des livres les plus curieux imprimés par Antoine Vérard est le livre gothique (sans date il est vrai, mais qui parut vers 1503) intitulé : *Les Loups ravissants*. Au dernier folio on lit : « Cy fini ce présent livre des *Loups ravissants*, fait et composé par maître Robert Gobin, prêtre et maître ès art, licencié en décret, doyen de chrestienté de Laigny-sur-Marne, imprimé par Anthoine Vérard, etc. » Dans cet ouvrage de morale, mais écrit avec une grande licence, on lit plusieurs fables très-bien narrées, entre autres celle du Meunier, son Fils et l'Ane, dont la Fontaine se croyait redevable a Malherbe.

Il imprima aussi un grand nombre de *chroniques* et de *mystères;* ses livres d'heures sont d'une exécution moins belle que celle de Simon Vostre et même que celles de Kerver. On connaît de lui plusieurs éditions du *Roman de la Rose*, mais sans date, et deux éditions sans date des *Chroniques de Monstrelet*, 3 vol. petit in-fol. Il mourut vers 1513. A Antoine Vérard succéda Barthélemy Vérard, qui publia le *Triomphe de Pétrarque* le 23 mai 1514. En 1518, un second Antoine Vérard, qu'il ne faut pas confondre avec le premier, donna avec d'autres libraires associés les *Grandes Chroniques de France*.

JOSSE BADE d'Asch, près Bruxelles (1), professeur de belles-lettres dans l'Université de Paris, et ensuite à Lyon, s'employa dans cette ville comme correcteur d'épreuves chez Jean Trechsel, dont il devint le gendre. A l'édition d'*Holcot sur les sentences*, in-fol., 1497, imprimée chez Treschsel, où s'étaient glissées quelques fautes, il mit ce joli quatrain, adresse au père Marc de Bénévent, auquel le livre est dédié :

Jam portum optatum per inhospita saxa secuti
Prendimus, ex alto prospiciente deo.
Si qua tamen laceræ portent inculta carinæ,
Humane ignosces, Marce diserte. Vale.

Il était aussi habile à corriger les manuscrits que les imprimés; et le savant Gaguin, dans sa lettre à Durand Gerlier, dit qu'il était *librorum imprimendorum diligentissimus admodum castigator*. Après la mort de son

(1) Il avait appris l'art de l'imprimerie à Bruxelles, chez les Frères de la Vie Commune.

beau-père il vint à Paris, en 1495, où il imprima un grand nombre d'auteurs grecs et latins, enrichis souvent de ses notes. Josse Bade fut l'un des *libraires jurés* de l'Université.

Un de ses ouvrages les plus recherchés est celui qui a pour titre : *Provinciales, seu Constitutiones Angliæ, cum annotationibus Gulielmi Lindeuvod*, ouvrage fort utile pour l'intelligence des vieux mots de notre langue en usage au temps de Guillaume le Conquérant. En 1512 il imprima l'*Éloge de la Folie*, par Érasme, livre qui excita tant de troubles, qu'Érasme crut devoir s'en rapporter au jugement du pape Léon X; mais ce protecteur des lettres, ayant lu l'ouvrage, dit en riant : « L'auteur de cette folie n'en est pas plus exempt que les autres. »

Dans l'édition d'*Ange Politien*, que Josse Bade donna en 1519, il assure avoir attentivement veillé à ce qu'elle ne différât en rien du manuscrit, et qu'il avait cherché à imiter l'admirable Alde Manuce en imprimant aussi correctement que lui : *Curavimus..... ut quam minimum ejus scripta quasi degenerent ab origine, imitantes sane non tacendi, imo semper laudandi hominis Aldi M. R. diligentiam.* Il fut ami d'Érasme, qui préférait son style à celui d'Apulée (1), et qui a dit de lui, dans une lettre à Brixius (2) : « *Ego illum habui semper in eorum numero quorum nec eruditionem, nec ingenium, nec eloquentiam possis contemnere* (3). »

Maittaire dit que Josse Bade imprima près de quatre cents ouvrages, la plupart in-folio.

A sa mort son gendre Jean de Roigny continua pendant vingt-cinq ans l'imprimerie de son beau-père, dont il mit la marque *Prelum ascensianum* aux livres sortant de ses presses.

Josse Bade eut un fils, imprimeur très-instruit, qui s'établit à Genève, et trois gendres imprimeurs à Paris, de Roigny, Michel Vascosan, et le célèbre Robert Estienne.

1475. *Pasquier Bonhomme.* C'est le premier imprimeur dont le nom soit français. Avant 1475 tous les imprimeurs à Paris sont allemands. Pasquier Bonhomme fut pourvu de l'office de l'un des quatre grands jurés libraires. Il imprima le 16 janvier 1476 les chroniques de France appelées *Chroniques de Saint-Denys*, en 3 vol. in-fol.; c'est le premier livre français imprimé à Paris avec date. Au bas du titre on lit : « En l'*Hôtel de Pasquier Bonhomme*, l'un des quatre principaux libraires de l'Université, où pend pour enseigne l'image de saint Christophe. »

1483. *Marchand* (Guy), imprimeur-libraire. Il avait pour emblème deux mains jointes ensemble, avec cette devise : *Sola fides sufficit*, tirée de l'hymne *Pange lingua*, et l'indiquait sur ses livres par ce rébus :

Le Livre de Consolation contre toute tribulation, imprimé par maître Guy Marchand pour Jean Petit, l'an 1499, petit in-8°, caractère gothique, porte à la fin cette souscription : « Priez pour celui qui a translaté ce présent traictié de latin en françois et l'a fait *mettre en molle* pour le salut de son âme. »

Dans le *Mémorial* de Jean Robert, abbé de Saint-Aubert de Cambray, depuis 1432 jusqu'en 1469, il dit avoir payé 20 sols tournois un Doctrinal *jetté en molle* (1).

1484. *Denis Janot* imprima cette année les *Amadis de Gaule*, in-fol. : on en connaît un exemplaire sur vélin. Autour de sa marque était cette devise : AMOR DEI OMNIA VINCIT, — *amour partout — tout par amour — par tout amour — en tout bien.*

La terrible et merveilleuse *Vie de Robert le Diable*, imprimée par lui, mais sans date, est supposée de 1510.

1485. La déclaration du roi Charles VIII (avril) porte que les vingt-quatre libraires de l'Université, *ne trouvant pas d'ouvrouer à vendre livres*, cumulaient avec leur commerce les fonctions de praticiens, notaires et autres, sans pour cela rien perdre de leurs droits et priviléges comme suppôts de l'Université.

1487. L'imprimeur Jean Carcain ou Carchagny indique assez plaisamment son enseigne et sa demeure par ces vers en tête de la *Dialectique de Buridan*, publiée par lui cette année :

« Parisii SANCTI PONS est MICHAELIS in urbe,
Multæ illic ædes; notior una tamen.
Hanc cano quæ sacri BAPTISTÆ fronte notata est :
Hic respondebit Bibliopola tibi.
Vis Impressoris nomen quoque nosse : JOANNIS
CARCAIN nomen ei est. Ne pete plura. Vale (2). »

1489. L'imprimeur Philippe Pigouchet se distingue par les soins qu'il apporte à l'impression de ses livres, et particulièrement des livres d'Heures ornés d'encadrements gravés

(1) *Voy.* Son dialogue intitulé *Ciceronianus.*
(2) T. III, p. 844.
(3) Il n'avait encore que trente-deux ans lorsque Trithème, dans son traité *De Scriptoribus Ecclesiasticis*, le jugeait ainsi : *Vir in secularibus litteris eruditissimus, et divinarum Scripturarum non ignarus, philosophus, rhetor, et poeta clarissimus, ingenio excellens et disertus eloquio.*

(1) C'est-à-dire en *lettres moulées*; expression qui s'est conservée de nos jours.
(2) A la seconde édition de cet ouvrage est un distique faisant allusion à l'étroit passage reservé sur le pont Saint-Michel, entre les maisons dont il était chargé de chaque côté, et à l'étroitesse des rues qui viennent y aboutir.

Eia age, et exiguis eme docta volumina nummis.
Atque cupita brevi culmina calle pete.

sur bois, qu'il exécutait pour Simon Vostre. Pigouchet mettait ordinairement au bas de ses livres : *Impressum autem fuit opus præfatum Parisiis, charactere nitidissimo et jucundissimo.*

1489. Michel Lenoir, dont les impressions sont en grande estime auprès des bibliophiles ainsi que celles de son fils Philippe, qui lui succéda en 1514, avait pour devise deux Maures *bien noirs*. Son fils la conserva.

1490. Cette année paraît la plus ancienne édition de *Pathelin le Grand et le Petit*, par Blanchet. Le verso du dernier feuillet porte : « Explicit maistre Pierre Pathelin, imprimé à Paris, au Saumon, devant le palais, par Germain Beneault, imprimeur, le xxme jour de décembre l'an mille iiii c xx et dix. »

Il existe une édition de *Maistre Pathelin imprimé à Paris par Jehan Trepperel* (1), *à l'escu de France*, format in-8°, 44 feuillets, y compris le titre et la figure, gravée en bois à la fin, représentant l'emblème de Guillaume Nyverd.

1491. *Simon Vostre*, qui figure parmi les libraires de Paris en 1491, et comme imprimeur en 1500, publia le poëme allégorique sur les diverses tribulations de la vie, et particulièrement sur celle du mariage; c'est le plus ancien et le meilleur ouvrage de Pierre Gringore, intitulé : le *Chasteau du Labeur, achevé ce dernier jour de décembre* 1499 *par Simon Vostre, libraire demeurant à Paris, en la rue Neuve Notre-Dame, à l'enseigne Saint-Jean l'Évangéliste*. L'auteur se nomme à la fin par un acrostiche commençant par

Grace rendez au hault Createur.

Et le livre est terminé par le quatrain qui nous donne la date de l'écroulement du pont Notre-Dame.

Le vendredi de devant la Toussaint
Vingt et cinquiesme octobre du matin
Mil CCCC nonante-neuf, rien moins,
Le noble pont Nostre-Dame print fin.

1492. On lit dans les *Recherches* de Pasquier *sur l'histoire de France* qu'en 1492 la Chambre des Comptes de Paris, en choisissant son relieur, lui fit prêter serment qu'il ne savait ni lire ni écrire, afin qu'il ne pût divulguer les états de compte et les sommes diverses qui y figuraient.

1498. Jean Petit (Johannes Parvus), imprimeur et libraire renommé, s'associa à Josse Bade, et fit imprimer plusieurs ouvrages anciens et nouveaux de *1501 à 1536*. Il mettait sur ses livres cette devise : *Petit à petit*. Les caractères qu'il employa furent de forme gothique; sa librairie occupait quinze presses.

(1) J. Tréperel est indiqué par Panzer comme imprimeur en 1492 et sa veuve en 1493. C'est probablement le même que Jean Tréperel inséré par Lottin dans sa liste à la date de 1494.

En 1498 Jean Petit publia un livre intitulé : *Modus legendi abbreviaturas in utroque jure*, in-8°. L'abus des abréviations était devenu tel, même dans les imprimés, qu'il rendait ce traité indispensable. On en peut voir un exemple dans la *Logique* d'Ockam, imprimée à Paris en 1488, in-fol., au Clos-Bruneau; verso du fol. 121 :

Sic hic e fal sm qd ad simplr a e pducibile a Deo g a et silr hic a n e g a n e pducibile a Do. pour :

Sicut hic est fallacia secundùm quid ad simpliciter. A est producibile à Deo. Ergò A est. Et similiter hìc. A non est. Ergò A non est producibile à Deo (1).

Il apportait beaucoup de soin à la correction de ses livres. On lit sur le titre de l'un d'eux « *Grapaldus de partibus ædium*, in-4°, 1517, ea fide eaque diligentia excusum, ut vix erratum offendas. »

1502. En 1502 *Henri Estienne*, premier du nom, dérogeant à ses titres de noblesse et bravant l'exhérédation paternelle (2) pour se dévouer à la typographie, qui devait l'illustrer par une noblesse plus réelle et plus personnelle, devint le chef de cette illustre famille d'imprimeurs qui portent son nom. Venu de Provence à Paris vers l'année 1500, les premiers livres qu'il y imprima prouvent qu'il

(1) A la Bibliothèque Nationale un manuscrit connu sous le nom de *Virgile d'Asper* est ainsi écrit :

Tityre t. p. r. s. t. f. pour
Tityre, tu patulæ recubans sub tegmine fagi, etc.

(2) Le tableau généalogique de la famille des Estienne, que je possède et qui fut donné à mon père en 1816, par un descendant des Estienne, Antoine cinquième de ce nom, colonel en retraite aux Invalides en 1821, ancien inspecteur de la librairie, mort à Paris le 11 décembre 1826, n'indique pas l'année de la naissance de Henri Estienne Ier du nom. Il y est dit qu'en 1484 il fut déshérité par son père, et qu'il commença son établissement d'imprimeur à Paris avant 1500.

Cette généalogie prouve que « les Estienne descendaient d'une très-noble famille de Provence, remontant en droite ligne à Pierre Estienne, seigneur de Lambecs en Provence, qui vivait en 1200, armé chevalier par Raymond de Porcelets, attendu qu'il tirait son origine d'anciens chevaliers, et qui fut confirmé dans tous ses droits et priviléges de vieille noblesse militaire par Charles d'Anjou, roi de Naples et comte de Provence, l'an 1307, ainsi qu'on le voit dans un titre deposé aux archives du roi, à Aix, livre B, folio in-4°, cité en l'état de la noblesse de Provence, etc. »

Godefroi, père de Henri Ier du nom, avait épousé Laure de Montolivet. Je pense donc que c'est en souvenir de ce nom et de l'olivier, blason des armes de la famille de sa mère, que Henri adopta l'olivier comme emblème placé sur les livres qu'il imprimait, faisant revivre ainsi les armes de la famille de sa mère, puisque son père l'avait privé des siennes. Le vers d'Horace : *Inutilesque falce ramos amputans, feliciores inserit*, mis par mon père (*) au fleuron représentant l'olivier des Étienne, pour remplacer la modeste devise de Robert Estienne : *Noli altum sapere*, me paraît indiquer heureusement que le nouveau chef de cette illustre famille, retranchant de son arbre généalogique (l'olivier maternel) les branches *inutiles*, y greffa des rejetons *préférables*.

(*) Note bibliographique et typographique placée à la fin de sa traduction en vers des *Bucoliques* de Virgile, 1809.

s'était associé avec Hopil Wolfgang, et l'on voit par ses publications qu'il affectionnait la philosophie et les sciences naturelles. Les *Éthiques* d'Aristote, publiées en 1502, portent cette indication : *Absoluta in alma Parisiorum Academia, per Wolfgangum Hopilium et Henricum Stephanum, in formularia literarum arte socios ; et invenitur venalis in officina* CUNICULORUM, *juxta scholas decretorum, die septima maii* 1502; in-f° (1). Ce livre fut suivi d'autres traités soit d'Aristote, soit sur sa philosophie. Son plus beau livre est le *Quintuplex Psalterium*, contenant cinq versions latines des Psaumes : *Gallicum, Romanum, Hebraicum Vetus, Conciliatum;* in-f°, 1508. Il est imprimé en rouge et noir et en caractères romains. Il contient quelques caractères grecs. Le papier est excellent. Les trois premières versions sont imprimées à trois colonnes ; les deux dernières, en plus petits caractères, sont à deux colonnes, placées à la fin de l'ouvrage. Henri Estienne annonce sur le titre que cette édition fut donnée par les moines de l'abbaye de Saint-Germain ; ce qui ne l'empêcha pas d'être mise à l'Index des livres prohibés, parce que les versets du texte sacré y étaient pour la première fois distingués par des chiffres arabes.

En 1503 Henri Estienne publia l'*Astronomicon* de J. Fabri d'Etaples, in-f°, en société avec Wolfgang Hopilius, et la même année il publia seul le *Manipulus Curatorum*. Les armes de l'Université sont gravées au premier feuillet et entourées d'anges et de festons. Tous les livres qu'il publia postérieurement sont aussi à son seul nom, avec l'indication de *rue du clos Bruneau, quartier des Écoles de Droit,* ou *rue du Collége de Beauvais, en face des Écoles de Droit.*

En 1509 il imprima un ouvrage curieux intitulé : « Ricoldi ordinis prædicatorum contra sectam Mahometicam, non indignus scitu libellus : cujusdam diu captivi Turcorum provinciæ Septemcastrensis de vita et moribus eorundem » ; il le réimprima en 1511 (2).

Parmi les ouvrages imprimés par lui, plusieurs l'étaient pour le compte ou par association avec d'autres libraires, tels que Jean Petit, Godefroy de Marnef, etc. En 1512 on voit qu'il imprima en participation avec Josse Bade la *Chronique* d'Eusèbe, comme l'indique la souscription : « Absolutum est in alma Parisiorum Academia, per *Henricum Stephanum* et formularia literarum arte opificem (1), illius maxima cura et diligentia, nec non ejusdem et *Jodoci Badii*, in hoc opere sociorum, non parvis expensis. »

Quoique Henri Estienne mourût jeune, en 1520, ayant exercé dix-huit ans l'état d'imprimeur, il laissa cent vingt et un ouvrages, la plupart in-f° et tous d'une exécution soignée. Les symboles qu'il imprimait en tête varient; quelques fois ce sont les armes de l'Université surmontées d'une main fermée sortant d'un nuage et tenant un livre avec ces mots : *Plus olei quam vini* (2). D'autres fois ces armes sont accompagnées de l'écu de France. Dans les œuvres de saint Denys l'Aréopagite, 1515, au-dessous du titre entouré d'emblèmes est un écu vide. Son premier ouvrage imprimé en société avec Wolfgang est indiqué comme sortant de leur officine, près de l'École de Droit, à l'enseigne *des Lapins, où il est mis en vente.* Dès 1503 il adopta cette devise, qui semble une allusion qui lui soit personnelle : *Fortuna opes auferre, non animum potest.*

La veuve de Henri Estienne se remaria à Simon de Colines, habile imprimeur et graveur en lettres, qui paraît avoir été associé de Henri Estienne, ou du moins intéressé dans son établissement, et l'avait enrichi de ses types, notamment de ses beaux italiques.

1507. Gilles Gourmont imprima pour la première fois à Paris en grec et en hébreu. En tête de son premier livre grec, Βίβλος ἡ γνωμαγυρική, 1507, est une préface de François Tissard d'Amboise (3), où ce savant professeur, voulant exciter l'amour-propre de l'Université de France, qui n'avait pas encore de cours de grec, dit aux écoliers : « Les Italiens nous appellent des barbares, et se révoltent de ce que nous voulons imposer notre loi à l'Italie et subjuguer une nation si savante et si versée dans les belles-lettres. »

En 1508 sortit de ses presses le premier livre hébreu imprimé en France, *Francisci Tissardi Grammatica Hebraica et Græca*, in-4°.

Gourmont imprima aussi le dictionnaire grec latin d'Aléander. Ce savant, qui fut bibliothécaire du pape et devint cardinal, avait été membre de l'académie fondée par Alde. En 1508 le roi de France, Louis XII, avait appelé en France Aléander pour enseigner soir et matin à l'Université de Paris les lettres grecques et latines. Sa science et son éloquence lui attiraient une foule d'auditeurs (4).

(1) Une première édition de cet ouvrage fut imprimée à Paris en 1498, sans nom d'imprimeur. La *Logique* d'Aristote, imprimée en 1503 par Henri Estienne et Wolfgang Hopil, porte *in arte excusoria et chalcotypa socios.*

(2) Cet écrit, que Ricold avait écrit en latin, fut traduit plus tard en grec par Démétrius Cydonius. C'est sur cette traduction grecque que Barth. Piccnus traduisit ce même écrit en latin, et le fit imprimer à Rome en 1606, in-4°. La traduction grecque fut imprimée en 1546 dans le recueil de T. Bibliander

(1) Quelquefois il ajoute les qualifications de *sedulum*, ou *peritum* ou *industrium.*

(2) Je crois que cette sage devise de Henri Estienne fait allusion à celle où Martin d'Alost se montre si dévoué au culte de Bacchus.

(3) Il acheva ses études en Italie, où il avait acquis la connaissance des langues grecque et hébraïque.

(4) Voici ce que dit Josse Bade, dans son épître de-

Dans la préface de ce dictionnaire, qui parut en 1512, Aléander se plaint amèrement de la pénurie des caractères grecs à Paris, ce qui interrompait sans cesse le travail, et souvent pendant plusieurs jours. Il nous apprend que les accents fondus d'abord séparément des lettres furent gravés ensuite sur un seul poinçon avec la lettre à laquelle ils appartiennent.

En 1516 il imprima *Theocriti Idyllia græca*, in-4°.

Il était urgent que l'imprimerie de Paris exécutât aussi des éditions grecques, dont le prix, modéré en Italie, devenait exorbitant lorsque par les voies commerciales elles parvenaient en France (1).

Plusieurs ouvrages imprimés par Gourmont portent à la fin : « *Operoso huic opusculo extremam imposuit manum* ÆGIDIUS GOURMONT, integerrimus ac fidelissimus primus duce Francisco Tissereo Ambacæo græcarum litterarum Parisiis impressor. » Quelquefois il mettait ce distique :

Tost ou tard, près ou loin,
A du fort le foible besoin.

Le prince de Valois (depuis François Ier) et l'archevêque de Toulouse (ensuite cardinal de Longueville) encouragèrent ces essais.

1510. Vidouve (Pierre), libraire juré, et imprimeur en 1528, était instruit et habile dans son art. Il prenait le titre de *artium magister*, dans le livre en langue hébraïque sorti de ses presses : *Linguarum duodecim caracteribus differentium Alphabetum*, auctore Guill. Postell., in-4°, 1538. Mais le caractère hébreu est bien inférieur à celui qu'employa Robert Estienne quelques années plus tard.

Vidouve avait pour marque la Fortune avec ces mots : « *Par sit fortuna labori* » ; et au-dessus de la figure : « *Audentes juvo* ».

1512. *Galliot I Dupré* est reçu libraire juré. Parmi le grand nombre d'ouvrages imprimés par lui, l'un des plus curieux est le *Grand Coustumier de France*, in-f° ; Paris, 1514 Galliot a composé quelques écrits et un grand nombre de préfaces, avis et épîtres dédicatoires en tête des livres qu'il imprima. Son emblème était une galiote, au haut de laquelle on lit : « Vogve la gallée. »

1512. *Tory* (Geoffroy), imprimeur et libraire juré, poëte critique, traducteur et éditeur, a composé *le Champ Fleury, contenant l'art et science de la proportion des lettres attiques ou antiques appelées romaines*. Il traduisit du grec en français un grand nombre d'ouvrages, et il est l'auteur d'un livre sur l'architecture. Il avait été régent au collége de Bourgogne. François Ier lui accorda un privilége pour l'impression des *Heures*, en considération des ornements et vignettes qu'il employait. Dans son épitaphe latine on dit qu'il est le premier qui ait écrit sur son art. C'est lui qui instruisit Garamond.

Il prétend que toutes les lettres de l'alphabet dérivent du nom de la déesse IO, et sont formées de l'I et de l'O, c'est-à-dire de la ligne droite et de la ligne courbe.

1513. Claude Chevalon succéda à Rembolt, à la grande satisfaction de la Sorbonne et des jurisconsultes, dont il imprima un grand nombre d'ouvrages (1).

Dans sa belle édition de *Sexti Decretatum*, 1520, qui est chargée de caractères gros et petits, rouges et noirs, Chevalon apporta un tel soin qu'il dit qu'il ne craindrait pas d'avoir son ennemi pour juge, *vel inimico judice*. On y lit ce distique sur la beauté des deux encres qu'il emploie :

Certante minio purpuræ rubedine,
Superante corvos nigriores sepia.

A l'exemple de Froben, qui imprimait à Bâle les œuvres des saints Pères, Chevalon publia les œuvres de *saint Ambroise*, de *saint Jérôme*, 5 vol. in-f°, de *saint Jean Chrysostome*, 5 vol. in-f°, de *saint Augustin*, 8 vol. in-f°, et de *saint Grégoire* ; ce dernier est le seul où il ait fait usage du caractère gothique.

En succédant à Rembolt, Chevalon avait épousé sa veuve, Charlotte Guillard.

1513. Louis XII, dans son privilége donné à Blois le 9 avril 1513, accorda en quelque sorte des lettres de noblesse à l'imprimerie de Paris en l'exemptant d'un impôt considérable et de tout droit de péage sur les livres ; vu que « les imprimeurs-libraires, vrais suppôts et officiers de l'Université, doivent être entretenus en leurs privilèges, libertés, franchises, exemptions et immunités, attendu la considération du grand bien qui en est advenu en nostre royaume au moyen de l'art et science d'impression, l'invention de laquelle semble être plus divine qu'humaine, laquelle, grâce à Dieu, a été inventée et trouvée de nostre temps par le moyen et industrie desdits libraires, par laquelle nostre saincte foi catholique a esté grandement augmentée et

dicatoire en tête de la traduction de Plutarque qu'il publia en 1514 : « Tu magni nominis et magnæ dignationis, et cujus libet professionis viros innumero numero ad subsellia tua, Orphea quadam et Amphionica felicitate et gloria, devocasti ; totamque fere, quamvis populosissimam, parisinam academiam ex tuo narrantis ore suspensam detinuisti. »

(1) Hactenus magna fuerit penuria, et grande pretium græcorum librorum, quos e Venetia studiosi coemere volebant..... (Maittaire, *Annal. Typogr.*, t. II, p. 98.)

(1) Un des professeurs de la Faculté de Droit, Jacque Fontaine, s'exprime ainsi dans l'avis au lecteur : « Mortuus est Bertholdus magno cum luctu Scholæ Parisiensis, et ingenti jactura rei litterariæ ; sed publicam calamitatem ulterius non ferens, Christus Deus Opt. Max. surrogavit Bertholdo suo Claudium Chevalonium, virum qui diligentia sua rei labenti succurreret, qui nihil tam magis curat, quam ut istos Juris Libros auctos et castigatos reddat. »

corroborée, la justice mieux entendue et administrée, et le divin service plus honorablement et plus curieusement faict, dit et célébré; et au moyen de quoi tant de bonnes et salutaires doctrines ont été manifestées, communiquées et publiées à tout chaqu'un : au moyen de quoy nostre royaume précède tous autres, etc., etc. »

D'autres droits furent concédés aux imprimeurs par François Ier.

« Déclarons qu'iceux libraires, relieurs, enlumineurs et écrivains jurés de ladite Université, lesquels, comme dit est, ne sont en nombre que trente, soient et demeurent francs et quittes de la contribution dudit octroi et impôt de trente mille livres. »

Ce même nombre de vingt quatre libraires est rappelé dans les ordonnances du 20 octobre 1516, du 5 juin 1543, du 17 janvier 1564, du mois de mai 1571, du 30 janvier 1610. Un arrêt de la cour des aides du 14 juillet 1620 donne les noms des vingt-quatre libraires et de deux relieurs. En 1649 les libraires dressèrent un règlement en trente-six articles, pour lesquels le roi donna ses lettres en décembre. Les libraires jurés étaient supprimés; mais l'Université s'opposa à l'enregistrement. Les guerres civiles, la mort de M. Doujet, conseiller de la cour, chargé du rapport de cette affaire, empêchèrent l'Université de poursuivre; et tout resta indécis.

1515. Lettres patentes de François Ier (avril) par lesquelles les imprimeurs-libraires sont exemptés de tout service militaire dans Paris, hors le cas de péril imminent; confirmées le 20 octobre 1516 et le 5 juin 1543.

« Dans la crainte, portent les lettres patentes, que pour remplir lesdits offices, ne se trouvera pas quasi qui les veuille prendre, qui est entièrement contre le singulier désir et affection que nous avons à l'accroissement d'icelle, en toutes bonnes lettres et estudes. »

1516. *Nyverd* (Guillaume Ier), libraire. Il mettait pour devise à la fin ou au commencement de ses livres ces vers remarquables :

Tout ainsi que descend en la fleur la rosée,
La face au miroüer, et au cœur la pensée,
Le soleil en voirrière sans estre entamée,
La voix en la maison sans estre offensee,
Entra le fils de Dieu en la Vierge adorée.

Deux éditions gothiques de la farce de *Maître Patelin* portent sa marque, mais ne sont point datées. Son fils Guillaume II fut imprimeur ordinaire du roi en 1561.

1518. François Ier, dans sa lettre de cachet du 4 avril, datée d'Amboise, adressée au parlement de Paris, déclare abusive, et comme telle devant être punie, la déclaration par laquelle le recteur et les députés de l'Université interdisaient, même au moyen d'affiches et écriteaux placardés sur les murs de Paris, d'imprimer le concordat fait entre Léon X et le roi. « Et au premier jour, dit la lettre, baillez ledit concordat à quelques bons et diligents imprimeurs pour icelui imprimer le plus tôt que faire se pourra. »

1520. Simon de Colines, typographe accompli et digne d'être l'allié de la famille des Estienne, se distinguait par son instruction autant que par sa connaissance pratique de toutes les parties de son art. Ses éditions grecques et latines, dont les beaux caractères ont été gravés par lui, sont recherchées. Une épigramme en l'honneur de Sébastien Gryphe constate que Simon de Colines gravait lui-même ses types :

Inter tot nôrunt libros qui cudere, tres sunt
Insignes; languet cœtera turba fame.
Castigat Stephanus, sculpit Colinæus : utrumque
Gryphius edocta mente manuque facit.

Avant d'épouser la veuve d'Henri Estienne Ier, dont il continua l'établissement, il avait imprimé *Aristotelis Logica, cum commentariis J. Fabri, Stapulensis*, qui porte cette souscription : *Parisiis, ex officina Henrici Stephani et successoris ejus Simonis Colinæi;* 1520, in-f°. C'est une réimpression du même livre, imprimé en 1503 par Henri Estienne.

C'est sans doute pour conserver le souvenir de la première marque de l'imprimerie de Henri Estienne que Colines mit pour emblème à la plupart des livres qu'il imprima *deux lapins*, qui rappelaient l'origine de leur typographie (1).

L'ouvrage intitulé *Les quatre Évangélistes*, avec une épître exhortatoire, porte : *Imprimé en la maison de Simon de Colines, libraire juré de l'Université de Paris, demeurant en la rue Saint-Jean de Beauvais, l'an de grâce* 1524, *le* 12 *du mois d'avril.* Dans d'autres ouvrages on lit : « Pressit suis typis nitidissimis Simon Colinæus, *in officina sua sub* Aureo Sole *insignita, e regione Collegii Bellovacensis.* » Ce qui prouve que son imprimerie était établie auprès de celle de Henri Estienne, si même elle ne se trouvait pas dans la même maison. Toutefois on pense qu'il conserva à son beau-fils Robert Estienne l'imprimerie paternelle, située près des Écoles de Droit, et que les deux ouvrages publiés sans date, mais avec le nom de Robert Estienne, l'un, *Apulei liber de Deo Socratis*, in-12, et l'autre, *M. T. Ciceronis Epistolæ ad Familiares*, in-8°, y furent imprimés en 1526.

Ce fut à l'école de son beau-père, et d'après ses avis, que Robert Estienne se forma le goût et s'instruisit des procédés divers de la typographie.

(1) Imitant cet exemple, Regnaud Chaudieu, qui épousa la fille unique de Simon de Colines, prit l'emblème du Temps avec sa faux, que son beau-père plaçait souvent sur ses livres avec cette inscription : *Virtus sola hanc aciem retundit.*

Les éditions des auteurs latins, parfaitement imprimées, par Simon de Colines sont presque toutes de format petit in-8°. A l'imitation d'Alde, il fit grand usage du caractère penché ou italique, mais d'un œil un peu plus gros. Son plus beau livre est la *Métrique* de Terentianus Maurus, in-4°, 1531. Le *Nouveau Testament* en grec, petit in-8°, est regardé aussi comme un chef-d'œuvre typographique. On compte près de cinq cents ouvrages imprimés par Simon de Colines; plusieurs sont ornés de gravures en bois. Le dernier livre sorti de ses presses est l'ouvrage sur l'anatomie de Charles Estienne; il est orné, ainsi que l'édition latine publiée l'année précédente, de figures gravées sur bois. Il imprima plusieurs ouvrages d'Érasme, bien qu'ils eussent une tendance aux doctrines de Luther, alors rigoureusement réprimées. Ce fut dans l'année même où l'ami d'Érasme Louis Berquin, quoique bienvenu du roi, qui l'appelait son conseiller, fut brûlé en place de Grève, en avril 1529 (1), pour s'être obstiné à ne pas vouloir rétracter ses erreurs, que Simon de Colines imprima à vingt-quatre mille exemplaires, nombre prodigieux alors, les *Colloquia Erasmi*, livre qui fut censuré par la Faculté de Théologie, où elle signala *les endroits qui contenaient du venin et du poison*. L'Université défendit ensuite de le lire et de l'enseigner dans les colléges.

Vers 1520, Claude Garamond, renonçant aux caractères gothiques et semi-gothiques, grava, d'après les belles formes des types vénitiens de Nicolas Jenson et d'Alde-Manuce, les caractères romains et italiques, qui furent généralement adoptés; ses élèves Guillaume le Bé et Jacques Sanlecque suivirent son exemple. Les caractères de Garamond se propagèrent dans les pays étrangers, soit par les fontes qu'il y envoyait, soit par les matrices qu'il y vendait, soit par l'imitation qu'on en fit. En Angleterre et en Allemagne un de ses petits caractères fut tellement goûté, que le nom de Garamond est resté aux types dont la grosseur répond à notre corps de huit points. Les Elzéviers n'employèrent pas d'autres caractères que ceux de Garamond et de Sanlecque.

1521. La Faculté de Théologie publia le 15 avril, en assemblée générale, la censure des hérésies de Luther; l'impression en fut confiée à Josse Bade. On y lit cette déclaration du recteur:

« Nous Jean Lecointe, recteur de l'Univer-
« sité de Paris, ordonnons à Josse Bade d'Asch,
« notre libraire juré, en vertu de la foi qu'il
« nous a jurée, d'imprimer soigneusement
« cette censure, et défendons aux autres li-
« braires jurés ou non jurés, sous peine de
« perdre leur charge s'ils l'ont obtenue, ou de
« ne l'obtenir jamais s'ils ne sont pas encore
« nommés par nous, et d'encourir la haute
« indignation de l'Université, d'imprimer d'ici
« à deux ans sans notre permission, ou de
« vendre ailleurs, et pour garantie nous avons
« apposé notre nom, pour tenir lieu de scel. »

1521. *Cornilleau* (Jean), en latin *Cornicularius*, était un imprimeur fort instruit en grec et en latin. Ses éditions sont soignées, et il les terminait par ces mots, un peu ambitieux : « *Impressoriæ artis diligentissimus optimusque opifex.* » On lui doit la première édition des Conciles généraux qui ait été imprimée à Paris : *Concilia generalia, ex editione Jacobi Merlini*, 2 vol. in-f°.

1521. François 1er rend une ordonnance, communiquée à l'Université le 13 juin, par laquelle il est défendu aux libraires d'imprimer, vendre et débiter aucun livre qui n'ait été auparavant examiné et approuvé par l'Université et la Faculté de théologie (1). Les livres devaient de plus être soumis à l'approbation du prévot de Paris.

Voici le nom des vingt-quatre imprimeurs alors à Paris : Augereau, Josse Bade, Blaublom (ou Cyaneus), Bonnemère, Guillaume, Guillaume Bossozel, Prigeul Calvarin, Chevalon, Simon de Colines, Nicolas Couteau, Robert Estienne, Gromors, François Gryphe, Higman, Denis Janot, Kerbriant, Yolande Bonhomme veuve de Thielman Kerver, Philippe Lenoir, Nyverd, Regnault, Roigny, Pierre Sergent, Vascosan, Vidoué, Chrestien Wéchel.

1522. *Chrestien Wéchel*. C'est à cette époque que l'on fait remonter les premières impressions de ce chef d'une famille d'imprimeurs célèbres. Ses armes furent d'abord l'*Écu de Bâle*. Peut-être était-il né dans cette ville. Il prit ensuite la devise *sub Pegaso*. Sur quelques-unes de ses anciennes impressions on voit un arbre avec deux écureuils et cette devise : « *Unicum arbustum non alit duos erithacos* », adage qu'explique Érasme, dont Wéchel fut l'ami. Un petit écrit in-4° de 37 pages, intitulé : *Exactissima infantium in limbo clausorum querela adversus divinum judicium, etc., apud Christianum Wechelum, in via Jacobæâ, sub scuto Basiliensi. Janv.* 1531, fit un grand éclat, dit de Bure, et fut si bien supprimé, comme contenant des principes impies, qu'on n'en connaît que peu d'exemplaires. On prétendit même

(1) Le savant Guillaume Budé, l'un de ses juges, fit tout ce qu'il put pendant trois jours pour lui persuader de sauver sa vie par la rétractation de ses erreurs; mais il ne put vaincre son obstination. Érasme l'avait fortement engagé à renoncer à son projet audacieux d'en appeler de la censure de la Faculté de Théologie, qui l'obligeait à une abjuration publique et à l'interdiction de composer désormais aucun livre, et l'avait pressé vainement de quitter la France.

(1) *Histor. Universit. Paris.*, t VI, p 122.

que ce livre porta malheur au riche et célèbre imprimeur Wéchel, et fut cause de sa ruine. De Bure dit seulement : « Ce fut dans le temps de l'impression de ce volume qu'arriva l'époque des premiers malheurs de cet artiste (1). » La publication du traité d'Érasme *De Usu Carnium*, qui fut censuré par les docteurs de Paris, lui causa aussi force ennuis.

Les livres qu'il imprima furent principalement en grec. Son *Végèce* latin (1532) et son *Végèce* français (1536), ornés de figures en bois, sont de très-beaux livres. En 1546 il imprima la troisième partie du livre de Rabelais, sous ce titre : « Le tiers livre des faictz et dictz héroïques du noble Pantagruel, composé par M. François Rabelais, docteur en médecine et calloier des îles d'Hières. » *Paris, Chrestien Wéchel, à l'escu de Basle*, 1546, petit in-8°, en lettres italiques. Il continua à imprimer jusqu'en 1554, année où son fils André lui succéda.

1522. Robert Estienne, qui dès l'âge de dix-huit ans secondait son beau-père, Simon de Colines, dans la direction de son imprimerie, où il faisait son noviciat, ainsi que François, son frère aîné, publie une charmante et savante édition, format in-16, du *Nouveau Testament* en latin. Le texte fut revu par lui avec le plus grand soin. La Sorbonne ne vit pas avec plaisir cette publication d'un format qui popularisait les saintes Écritures ; elle attaqua le texte de Robert Estienne, mais sans vouloir, nous apprend Robert Estienne, engager de discussion et de controverse sur ce point. Vers 1524, Robert Estienne, alors âgé de vingt et un ans, rentra dans la propriété de l'imprimerie paternelle. Les ouvrages qu'il publia indiquent qu'il habitait le quartier des Écoles de Droit, *e regione Scholæ Decretorum*, du moins jusqu'en 1538. Sauval parlant de la rue Saint-Jean de Beauvais, dans ses *Antiquités de Paris* (1650), dit qu'on y voyait encore l'*Olivier* que Robert Estienne avait pris pour enseigne.

En 1527 il épousa Perette Bade, fille de Josse Bade. Aussi instruite que distinguée par son amabilité et sa modestie, elle fut digne d'être l'épouse de Robert et la mère de Henri.

Le poëte d'Aurat nous dépeint ainsi l'intérieur de cette maison savante, où les correcteurs venus de divers pays et les domestiques même parlaient latin :

> Intaminata quam latini puritas
> Sermonis et castus decor!
> Nempe uxor, ancillæ, clientes, liberi,
> Nos segnis examen domus,
> Quo Plautus ore, quo Terentius, solent
> Quotidiane colloqui.

1523. *Grandjon*, libraire, habile graveur et fondeur en caractères.

1525. *Pierre Hautin* grava les premiers poinçons pour imprimer la musique. Les notes et les lignes étaient d'une seule pièce.

1528. *François Gryphe*, frère de *Sébastien*. Il imprimait à Paris et Sébastien à Lyon. Tous deux, Allemands d'origine, étaient graveurs-fondeurs en caractères, et de plus imprimeurs très-instruits.

1528. Robert Estienne publia sa *Bible* in-f°, superbe livre, dont le texte fut collationné par ses soins aux meilleures sources sur les manuscrits et sur la Polyglotte d'Alcala (complutensis). L'*Index nominum*, rédigé par R. Estienne, a été réimprimé souvent ; cette édition est précédée du privilége du roi François Ier.

1529. *Josse Bade* publie les *Commentaires sur la langue grecque* de Guillaume Budé, dont l'exécution typographique est très-belle.

1530. *Kerver* (Thielman). Cet imprimeur-libraire publia un grand nombre d'ouvrages, et fut le premier à qui les papes Pie V et Grégoire XIII accordèrent un privilége, confirmé par Charles IX, le 13 avril 1572, pour l'impression des Usages réformés selon le décret du concile de Trente, privilége qui revint ensuite à une société dite des Usages. Ses livres d'Heures, ornés de gravures en bois, rivalisent pour leur belle exécution avec ceux de Pigouchet.

1530. *Michel Vascosan*, gendre de Josse Bade *d'Asch* et beau-frère de Robert Estienne, est reçu imprimeur. En 1530 il est nommé libraire juré, et en 1566 imprimeur du roi. Il publie en 1542 une remarquable édition de Quintilien, et fait paraître la même année le Plutarque d'Amyot, 13 vol. in-8°, édition fort recherchée. Jusqu'en 1539 il mettait à la tête de ses livres, pour enseigne, *la Presse ascencienne*, avec ces mots : *In ædibus Ascensianis*. Sa devise était une fontaine, avec ces mots : Ἐν βιβλίοισι ῥέει ἡ Σοφίας πηγή. Quelques-unes de ses impressions portent la date de 1576. Toutes sont fort soignées et les types sont fort beaux. — Le volume *Budæus, De Asse et ejus partibus*, in-fol., ne contient que trois fautes d'impression. La souscription est ainsi conçue : « *Imprimebat Michael Vascosanus sibi, Roberto Stephano et Joanni de Roigny, affinibus suis*, 1542. — Son gendre Frédéric Morel Ier le seconda dans ses travaux. Un des plus beaux livres imprimés par Vascosan est : *P. Bembi Rerum Venetarum Historiæ*, 1551, in-4°.

1530. Pierre Atteignant, libraire, demeurant rue de la Harpe, près l'église Saint-Côme, imprima un ouvrage intitulé : *Dix livres de Chansons Musicales à quatre parties*, recueil fort rare, dans lequel, dit M. Brunet, la note de la musique est imprimée en caractères métalliques mobiles, et le texte des chansons en caractères gothiques. Pierre Atteignant avait déjà

(1) *Voy.* Bayle, à l'article WÉCHEL.

publié en 1527 des *Chansons nouvelles en Musique à quatre parties :* c'est le plus ancien chansonnier imprimé en France en caractères de musique mobiles; mais ce procédé était en usage à Venise et à Augsbourg dès la fin du quinzième siècle.

1530. Un imprimeur peu connu, *Gérard Morrhius*, ami d'Érasme, et dont les éditions grecques sont datées de la Sorbonne, mérite d'être cité. Son premier ouvrage est un in-fol. intitulé : « *Lexicon Græco-Latinum, cui præter omneis omnium additiones hactenus, sive in Italia, sive in Gallia, sive in Germania impressas, ingens vocabulorum numerus accessit.* » Ce livre est fort bien imprimé, à deux colonnes et sur bon papier. Les caractères grecs, quoique petits, sont fort nets. Les capitales de chaque alphabet sont grasses et fleuronnées par ce typographe. Plusieurs traités de grammaire sont placés à la fin de ce beau volume. — La même année 1530 Morrhius imprima les *Scholies de Didyme* sur l'Odyssée, en grec. Les caractères sont plus gros que ceux de son dictionnaire, dont il utilisa les capitales fleuronnées. Ces deux ouvrages furent suivis de onze autres en grec, qui parurent la même année. Par la préface du dictionnaire on peut juger de son savoir et de sa libéralité. Il nous apprend qu'il s'est fait seconder par d'habiles correcteurs, pour que son imprimerie l'emportât sur celle de ses prédécesseurs, en correction et en mérite littéraire. Dans la préface en grec, en tête des *Scholies de Didyme*, il déclare que c'est par passion pour la philologie qu'il risque ainsi sa fortune dans l'intérêt public. A la fin de son dictionnaire il signe *Gérard Morrhius Germanus.* Une de ses lettres à Érasme a été conservée. Elle est très-intéressante. Il avait pour devise : Μήτ' ἐμοὶ μέλι, μήτε μέλιττα, qui accompagne une sirène ou *mélusine.*

1531. L'Université réitère l'injonction aux quatre grands libraires de se transporter chez les libraires pour y examiner les livres qui seraient suspects d'hérésie et en faire leur rapport à l'Université.

1532. Naissance de Henri Estienne II du nom, fils de Robert Estienne.

1532. Le *Dictionarium, sive Latinæ Linguæ Thesaurus,* rédigé par Robert Estienne, parut en 1 vol. in-f°. Quoique le titre porte 1531, cependant la souscription qui est à la fin dit : *Excudebat Robertus Stephanus in sua officina ann.* 1532, 4 *cal. octobris.* Robert Estienne en donna une seconde édition, très-augmentée, en 1536, divisée en deux tomes in-f°; mais la dernière qu'il fit paraître, en 1543, en trois volumes in-f°, diffère tellement de la première édition, par les nombreuses additions ajoutées à celle de 1536, que Robert Estienne donne à cette troisième édition seulement le nom de *Editio secunda.* On est étonné de l'immense labeur que R. Estienne avait assumé sur lui, et sous lequel il aurait succombé s'il n'avait pas été secondé par Jean Thierry de Beauvais, qui voulut bien revoir son travail et relire le tout. Robert Estienne nous apprend qu'ayant dû revoir et corriger le Dictionnaire de Calepinus, il fut tellement frappé de son imperfection, qu'il engagea ses amis à entreprendre un nouveau dictionnaire. Son dessein fut fort approuvé; mais quand il fallut l'exécuter, tous y renoncèrent. Sans se décourager, Robert Estienne entreprit seul cet immense travail, et seul il l'exécuta ; mais il y compromit sa santé, s'en occupant nuit et jour, et négligeant, comme il le dit, jusqu'au soin de son corps.

Il est désirable que la France reproduise ce grand monument littéraire, qu'on voit réimprimé à Venise par Nizzolius, en 1551; — à Lyon, en 1573, par Philippe Tinghy; — a Londres, en 1734, avec les additions de Johnson, Hutchinson, Taylor et Law, 4 vol. in-f°; — à Bâle, en 1740, par Birrius; — à Leipsick, avec de considérables additions, par Gesner.

Le système adopté par Robert Estienne, qui range sous chaque mot les exemples par ordre alphabétique, m'a toujours semblé une des plus heureuses dispositions qu'on pût adopter pour faciliter les recherches (1).

Dans la préface de l'édition du *Calepin* il signale l'improbité des libraires, qui, n'osant pas réimprimer son dictionnaire, à cause du privilége, pillent, l'un les définitions, l'autre des articles entiers, d'autres, dix lignes, l'autre vingt, quelquefois une colonne entière, qu'ils cousent à leurs réimpressions de *Calepin.* Henri Estienne, dans son épître sur la situation de son imprimerie, raconte que son père, se trouvant à Venise, vit qu'on ajoutait à la réimpression de son dictionnaire des mots qu'il avait supprimés à dessein, et qui ne se trouvaient pas sur la *copie;* ce qui l'irrita tellement, qu'il traita les éditeurs d'*asinos arcadicos.*

1532. Une nouvelle édition in-folio de la *Bible* latine, avec des annotations extraites des plus savants interprètes et des commentaires des Hébreux, est publiée avec privilége du roi par Robert Estienne, qui collationna les antiques manuscrits de Saint-Germain-des-Pres et de l'abbaye de Saint-Denis, sans négliger de consulter les docteurs en théologie les plus savants. Malgré toutes ces précautions, attestées par le privilége même du roi, il ne put être à l'abri du courroux de la Sorbonne, et dut s'hu-

(1) Telle est aussi l'opinion de M. Villemain, juge si éclairé en pareille matière; aussi lorsqu'il fut ministre de l'instruction publique, ayant approuvé l'essai que lui soumit M. Ambroise Firmin Didot d'une nouvelle édition, il désira que notre maison se chargeât de cette grande et honorable entreprise littéraire, et il l'encouragea d'une souscription pour les bibliothèques publiques.

milier par des soumissions, en s'engageant à ne rien imprimer désormais *nisi cum bona eorum gratia* (1).

Dans sa *Réponse aux Censures des Théologiens*, Robert Estienne s'exprime ainsi à ce sujet :

« Qu'avois-je fait, quelle étoit mon iniquité et mon offense pour me persécuter jusqu'au feu, quand les grandes flammes furent par eux allumées, tellement que tout étoit embrasé en notre ville l'an 1532; sinon parce que j'avois osé imprimer la Bible en grand volume, en laquelle tous gens de bien et de lettres connoissent ma fidélité et diligence? Et ce avois-je fait par la permission et conseil des plus anciens de leur Collége, dont le privilége du roi rendoit bon témoignage, lequel je n'eusse jamais impétré si je n'eusse fait apparoir qu'il plaisoit ainsi à messieurs nos maîtres. Eux, toutefois, ayant l'occasion, me demandoient pour me faire exécuter à mort, criant sans fin et sans mesure, à leur façon accoutumée, que j'avois corrompu la *Bible*. C'étoit fait de moi, si le Seigneur ne m'eût aidé pour montrer que j'avois ce fait par leur autorité. Je me tais de ce qu'ils avoient tenté en 1522, quand le Nouveau Testament fut imprimé en petite forme par mon beau-père Simon de Colines, qui le rendit bien clair et correct et en belle lettre (c'était alors une chose bien nouvelle que de trouver des livres de la Sainte Écriture corrects), et d'autant que j'avois la charge de l'imprimerie; quelles tragédies n'emurent-ils contre moi? Ils crioient dès lors qu'il falloit m'envoyer au feu, parce que j'imprimois des livres si corrompus : car ils appeloient corruption tout ce qui étoit purifié de cette bourbe commune, à laquelle ils étoient accoutumés. Or, combien qu'en leurs leçons publiques ils reprissent magistralement et aigrement le jeune homme duquel telle correction étoit procédée, toutefois étant eux-mêmes bons témoins de leur propre ignorance, ne l'osèrent jamais assaillir ouvertement... En ce temps-là (je puis dire ceci à la vérité), comme je leur demandois en quel endroit du Nouveau Testament étoit écrite quelque chose, me répondoient qu'ils l'avoient lu en saint Jérôme ou ès Décrets; mais ils ne savoient que c'étoit du Nouveau Testament, ne sachant pas qu'on eût accoutumé de l'imprimer après le Vieux. Ce sera chose quasi prodigieuse, et toutefois il n'y a rien de plus vrai, qu'il n'y a pas longtemps qu'un de leur collége disoit journellement : « Je suis ébahi de ce que ces jeunes gens nous allèguent le Nouveau Testament. *Per Diem!* j'avois plus de cinquante ans que je ne savois ce que c'étoit du Nouveau Testament. »

(1) Le prix de cette *Bible* était primitivement de cinq livres, et Chevillier dit que de son temps (1694) elle se rendait plus de dix écus.

1533. La Sorbonne, qui avait tant favorisé l'imprimerie à ses débuts, effrayée de voir la doctrine de Luther se propager rapidement, par les nombreux ouvrages qui s'imprimaient alors, présenta, le 7 juin 1533, à François Ier, qui se trouvait alors à Lyon, une requête pressante au sujet des livres hérétiques, en exposant fortement au roi que s'il voulait sauver la religion, attaquée et ébranlée de tous côtés, il était d'une indispensable nécessité d'abolir pour toujours en France, par un édit sévère, l'art de l'imprimerie, qui enfantait journellement tant de livres pernicieux. « Le projet de « la Sorbonne, dit M. de la Bouderie, fut sur le « point d'être réalisé; mais Jean du Bellay, « évêque de Paris, et Guillaume Budé parèrent heureusement le coup; ils firent entendre au zélé monarque qu'en conservant un « art si précieux, il pourrait efficacement remédier aux abus dont on se plaignait si « fortement (1). »

1534. Chrétien Wéchel est censuré et menacé d'amende pour avoir vendu le livre d'Érasme *De Interdicto Esu Carnium.*

1534 (13 janvier). Lettres patentes de François Ier qui frappent d'interdiction toute imprimerie, et porte *peine de hart* contre les imprimeurs. Elles ne furent pas enregistrées par le parlement, qui fit des remontrances au roi sur ces rigueurs.

1534 (24 février). L'avocat du roi Jacques Cappel communique au parlement de nouvelles lettres patentes du 23 février, datées de Saint-Germain en Laye, par lesquelles François Ier consentait à ce que les premières fussent en suspens et surséance, mais en ordonnant que le parlement élirait vingt-quatre personnages bien qualifiés et cautionnés, sur lesquels le roi en choisirait *douze*, qui *seuls*, et non autres, pourraient imprimer à Paris, et non ailleurs, *livres approuvés et nécessaires pour le bien de la chose publique*, sans imprimer aucune composition nouvelle, sous peine d'être punis comme transgresseurs des ordonnances, par peines arbitraires.

En voici le texte (2) :

« Combien que dès le treizième jour de janvier 1534, par nos autres lettres patentes et pour les causes et raisons contenues ensemble, nous eussions prohibé et défendu que nul n'eût dès lors en avant à imprimer ou faire imprimer aucun livre en notre royaume, *sur peine de la hart*, toutefois, pour aucunes causes, raisons et occasions qui à ce nous ont depuis mu et meuvent, nous avons voulu et ordonné, voulons et ordonnons et nous plait que l'accomplissement

(1) *Notice sur la vie et les écrits du P. Colonia*, p. XVII. *Voy.* aussi Taillandier, *Resume historique de l'introduction de l'Imprimerie a Paris.*

(2) Extrait des registres du Parlement de Paris, registre LXXVI, f° 113, collationné et extrait par M. Taillandier. *Voy.* Introduction à l'imprimerie de Paris, *Memoires de la Societé des Antiquaires*, t. XIII.

d'icelles nosdistes lettres, prohibitions et défenses soit et demeure en suspens et surséance jusqu'a ce que par nous autrement y ait été pourvu ; et cependant nous mandons et ordonnons a vous, gens de notredite cour du parlement de Paris, que incontinent vous ayiez a élire vingt-quatre personnages bien qualifiés et cautionnés, desquels nous choisirons et prendrons douze, qui seuls, et non autres, imprimeront dedans notre ville de Paris, et non ailleurs, livres approuvés et nécessaires pour le bien de la chose publique, sans imprimer aucune composition nouvelle, sur peine d'être punis comme transgresseurs de nos ordonnances, par peines arbitraires. Les noms desquels vingt-quatre personnages nous seront par vous envoyés par écrit, ensemble votre avis sur la forme et manière qu'il vous semblera que lesdits douze personnages, ainsi choisis et élus desdits vingt-quatre, auront a tenir au fait desdites impressions pour en ordonner ainsi que verrons et connaitrons être a faire. Et jusqu'a ce qu'il nous ait été satisfait à ce que dessus, et que lesdits noms et avis nous aient été envoyés pour faire notre déclaration, de notre vouloir et plaisir, nous avons de ce chef prohibé et défendu, prohibons et défendons à tous imprimeurs généralement, de quelque qualité ou condition qu'ils soient, qu'ils n'aient à imprimer aucune chose, *sur peine de la hart*, le tout par manière de provision et jusqu'à ce que nous ayions plus amplement été informé sur les remontrances qui nous ont été faites quant au fait desdites impressions et que nous ayions arrêté si nous voudrons faire corriger lesdites lettres d'ordonnance, prohibition et defense par nous, comme dit est, sur ce décernées, ou non. »

1536. *Corrozet* (Gilles), poëte, historien et traducteur. Les livres de ce libraire, très-instruit, sont recherchés. Parmi ceux qu'il a composés lui-même on distingue *La Fleur des Antiquités et singularités de Paris*, 1533 ; imprimé chez Bossozel et réimprimé plusieurs fois. L'édition de 1543 indique pour chaque rue leurs tenants et aboutissants, ce qui donne des renseignements curieux sur la position des anciennes rues. Son *Catalogue des Villes et Cités de France*, 1538, imprimé chez Janot, offre aussi de l'intérêt, ainsi que *Les divers et mémorables Propos des nobles hommes de la Chrétienté*, ouvrage rare, quoiqu'il ait eu cinq éditions. Son *Conte du Rossignol* en vers français, Paris, Gilles Corrozet, porte la date d'avril 1536.

Si l'on en croit le privilége fait en son nom, Corrozet serait aussi l'auteur d'une pièce de vers intitulée : *Triste Élégie sur la mort de François de Valois, fils aîné du roi François Ier ;* se vend en la grand salle du Palais, et boutiques de Jean André et Gilles Corrozet ; (et à la fin) imprimé à Paris, le 6e jour d'octobre 1436. C'est donc par erreur que Lottin, dans son Catalogue, ne le porte comme libraire qu'à la date de 1541.

Corrozet fut reçu imprimeur en 1555, et mourut en 1566. Sa devise était : *In corde prudentis revirescit sapientia ;* et quelquefois une rose dans un cœur (1).

1537. *François Ier* (*Estienne*), deuxième fils de Henri Ier, libraire juré. Quoiqu'il figure au nombre des imprimeurs, il paraît que le peu de livres qui portent son nom fut imprimé chez son beau-père Simon de Colines. Il avait reçu une éducation très-soignée, ainsi qu'on le voit par le testament de son père.

1538 *Martin Guillaume*, libraire juré et imprimeur, s'associe avec Sébastien Nivelle. Ils publièrent de grands ouvrages, tels que le *Digestum vetus et novum, seu Pandectæ Juris civilis*, 1559, 5 vol. in-fol. ; — *Corpus Juris civilis*, 5 vol. in-fol., 1567, en rouge et noir. La devise de Martin Guillaume était : *Veniet tempus messionis. — Non oderis laboriosa opera. — Homo nascitur ad laborem. — Vade, piger, ad formicam.*

1538 (17 janvier). Lettres patentes de François Ier adressées à la *république* (des lettres françaises), qui confèrent a Conrad Néobar le titre d'Imprimeur royal pour le Grec (2) :

« Voulant que tous et chacun soient convaincus que rien ne nous est plus à cœur que d'assurer aux belles lettres notre bienveillance spéciale et toute notre protection aux études de la jeunesse, afin que le royaume de France ne manque point d'hommes qui pour enseigner la religion, rendre la justice et gouverner l'État, illustrent notre regne en préférant le bien public a leurs intérêts personnels, nous avons naguere libéralement assigné des traitements à des savants distingués (3) pour enseigner a la jeunesse les langues et les sciences, et les former a la pratique, non moins précieuse, des bonnes mœurs. Mais nous avons considéré que pour hâter les progrès de la littérature, une chose, non moins nécessaire que l'enseignement public, manquait encore, c'est à savoir une personne capable, spécialement chargée de la typographie grecque, sous nos auspices et avec nos encouragements, pour imprimer correctement des auteurs grecs à l'usage de la jeunesse de notre royaume.

(1) Ces sortes de rébus qu'adoptèrent plusieurs imprimeurs de Paris furent également employés à Londres. Pour n'en citer qu'un exemple, l'imprimeur Grafton, dont les éditions sont nombreuses et estimées, mettait sur ses livres une *tonne* d'où sortait un arbre *greffé*, couvert de fruits, avec cette devise : *C'est à leurs fruits qu'on les reconnaît.* Ce Grafton était imprimeur de la reine Marie, qui lui retira ce titre pour le donner à un autre imprimeur, John Cawod, qui fut aussi imprimeur de la reine Élisabeth ; il fut le président et le bienfaiteur de la compagnie des libraires de Londres, dont il avait été le fondateur.

(2) FRANC. *Dei gratia rex Francorum, Gallicæ reipublicæ, felicitas.* Cette pièce remarquable a été indiquée par M. A. A. Renouard, dans le *Catalogue de la Bibliothèque d'un Amateur*, t. I, p. 455. Un exemplaire imprimé par Néobar lui-même se trouve à la Bibliothèque Mazarine (n° 16029). M. Crapelet l'a reproduite dans l'opuscule dédié aux amis des bonnes lettres et de la typographie, intitulé : *Des progrès de l'Imprimerie au seizième siècle*, p. 28.

(3) En 1530 François Ier avait nommé des professeurs au Collége Royal, aujourd'hui Collége de France. Les plans des bâtiments, arrêtés en 1539, ne purent être exécutés alors, faute de fonds.

« En effet, des hommes distingués dans les lettres nous ont représenté que les arts, l'histoire, la morale, la philosophie et presque toutes les autres connaissances, découlent des écrivains grecs, comme les ruisseaux de leurs sources. Nous savons également que le grec étant plus difficile à imprimer que le français et le latin, il est indispensable, pour diriger avec succès un établissement typographique de ce genre, qu'on soit versé dans la langue grecque, extrêmement soigneux, et pourvu d'une grande aisance; qu'il n'existe peut-être pas une seule personne parmi les typographes de notre royaume, qui réunisse tous ces avantages: nous voulons dire la connaissance de la langue grecque, une soigneuse activité et de grandes ressources (1); mais que chez ceux-ci c'est la fortune qui manque, chez ceux-là le savoir, ou telle autre condition chez d'autres encore: car les hommes qui possèdent à la fois instruction et fortune aiment mieux poursuivre toute autre carrière que de s'adonner à la typographie, *qui exige la vie la plus laborieuse.*

« En conséquence, nous avons chargé plusieurs savants que nous admettons à notre table ou à notre familiarité de nous désigner un homme plein de zèle pour la typographie, d'une érudition et d'une diligence éprouvées, qui, soutenu de notre libéralité, serait chargé d'imprimer le grec.

« Et nous avons double motif de servir ainsi les études. D'abord, comme nous tenons de Dieu tout-puissant ce royaume, qui est abondamment pourvu de richesses et de toutes commodités de la vie, nous voulons qu'il ne le cède à aucun autre en solidité des études, en faveur accordée aux gens de lettres et en variété et étendue de l'instruction; et que la jeunesse studieuse, connaissant notre bienveillance pour elle et l'honneur que nous nous plaisons à rendre au savoir, se livre avec plus d'ardeur à l'étude des lettres et des sciences; enfin que les hommes de mérite, excités par notre exemple, redoublent de zèle et de soins pour former la jeunesse à de bonnes et solides études. Et, comme nous cherchions à quelle personne nous pourrions confier en toute sûreté cette fonction, CONRAD NÉOBAR s'est présenté fort à propos. Désirant beaucoup obtenir un emploi public qui le plaçât sous notre protection, et qui pût lui procurer des avantages personnels proportionnés à l'importance de son service, d'après les témoignages qui nous ont été rendus de son savoir et de son habileté par des hommes de lettres nos familiers, il nous a plu de lui confier la typographie grecque pour imprimer correctement dans notre royaume, soutenu de notre munificence, les manuscrits grecs, sources de toute instruction.

« Mais, voulant prévenir toute fraude au préjudice de notre typographe Néobar, nous l'établissons dans son office, aux conditions suivantes:

« 1° Il déférera à l'approbation de l'Université et de la Sorbonne les ouvrages qu'il imprimera;

« 2° Il déposera à la Bibliothèque du roi un exemplaire de toutes les premières éditions grecques qu'il publiera, afin que s'il survenait quelque événement calamiteux aux lettres, la postérité conserve ce moyen de réparer la perte des livres;

« 3° Les livres que Néobar imprimera porteront la mention expresse qu'il est notre *imprimeur pour le grec*, et que c'est sous nos auspices qu'il est spécialement chargé de la typographie grecque, afin que non-seulement le siècle présent, mais la postérité apprenne de quel zèle et de quelle bienveillance nous sommes animé pour les lettres; et qu'instruite par notre exemple elle se montre disposée, comme nous, à consolider les études et à contribuer à leur progrès.

« Du reste, comme cet office est plus que tout autre utile à l'État, et qu'il exige de l'homme qui veut l'exercer avec zèle des soins assidus, en sorte qu'il ne peut lui rester un seul moment pour des travaux qui pourraient le conduire aux honneurs ou à la fortune, nous avons voulu pourvoir de trois manières aux intérêts et à l'entretien de notre typographe Néobar:

« 1° Il lui est accordé un traitement de cent écus d'or, dits au soleil, à titre d'encouragement et pour l'indemniser en partie de ses dépenses;

« 2° Exemption d'impôts et jouissance des priviléges accordés au Clergé et à l'Académie de Paris;

« 3° Privilége pour cinq ans pour les livres que Néobar aura imprimés le premier, et de deux ans pour les livres qu'il aura réimprimés plus correctement sur d'anciens manuscrits, soit par ses soins, soit par ceux d'autres savants. »

Cet édit, aussi honorable pour François Ier que pour les lettres et pour la typographie française, est terminé par l'injonction au prévôt de la ville d'infliger une peine sévère à quiconque porterait trouble ou empêchement à Néobar dans l'exercice de son emploi; « car nous entendons qu'il soit à l'abri des atteintes des méchants (1) et de la malveillance des envieux, afin que le calme et la sécurité d'une vie paisible lui permettent de se livrer avec plus d'ardeur à ses graves occupations ».

1538. *Maillard* (*Olivier*), libraire, est nommé imprimeur du roi.

1538. Un procès éclate entre les papetiers et l'Université; les imprimeurs interviennent. Le plaidoyer en faveur de Godard et Guillaume Merlin prouve que ces imprimeurs avaient ordinairement quatorze presses en ac-

(1) « Ac neminem fere inter nostri regni typographos esse qui hæc omnia præstare possit, dico græci sermonis cognitionem, sedulam diligentiam, et facultatum copiam; sed in his opes, in illis eruditionem, in aliis aliud desiderari: nam qui literis pariter ac facultatibus instructi sunt, hos quidvis vitæ institutum persequi malle quam rem typographicam, occupatissimam illam vivendi rationem, suscipere. »

(1) La protection du roi pour imprimer, même en grec, était déjà nécessaire. Les théologiens étaient généralement hostiles à ce genre d'étude. Conrad d'Heresbach dit avoir entendu, quarante ans plus tard, un moine prononcer en pleine chaire: « On a découvert une nouvelle langue, qu'on appelle *grecque*, il faut s'en garantir avec soin; car cette langue enfante toutes les hérésies; quant à la langue hébraïque, quiconque l'apprend devient juif aussitôt. (Gaillard, *Histoire de François Ier*, t. IV, p. 177.)

tivité, qu'ils occupaient deux cent cinquante ouvriers et consommaient par semaine deux cents rames de papier. « Je ne crois pas, écri-« vait Crévier en 1766, qu'il y ait actuellement à Paris aucune imprimerie de cette force. »

1539 (août). Ordonnance datée de Villers-Cotterets qui supprime l'usage du latin dans les tribunaux et dans les actes publics, et lui substitue la langue française.

1539 (24 juin). *Robert Estienne* est nommé par François Ier imprimeur pour l'hébreu et le latin. Le titre d'Imprimeur pour le grec avait été conféré a Néobar.

1539-1544. Robert Estienne donne en 4 volumes in-4° la *Bilbe* en hébreu, « publiée pour la première fois, dit-il, sous les auspices et avec l'appui de François Ier, qui, pour encourager l'étude des langues et la jeunesse studieuse, accorde de larges rémunérations aux œuvres et aux travaux des professeurs ».

De 1544 à 1546, Robert Estienne en imprima une autre, en 8 volumes (1).

1539. *Dupuis* (*Mathurin Ier*) est reçu libraire juré. Cette famille de libraires exerçait encore leur profession en 1788.

1539. *Lebé* (*Guillaume Ier*), graveur et fondeur en caractères, est reçu libraire. Il avait été chargé par François Ier de graver les caractères en langue orientale dont se servait Robert Estienne. Philippe II le choisit aussi pour graver les caractères de la *Bible* imprimée à Anvers chez Plantin.

1539. Déclaration du roi François Ier du 31 août, portant

Art. 6 : « Les dits compagnons continueront l'œuvre commencée, et ne la laisseront qu'elle ne soit parachevée, et ne feront aucun *tric*, qui est mot pour lequel ils laissent l'œuvre, et s'ils font perdre forme ou journée aux maîtres par leur faute ou coulpe, seront tenus de satisfaire lesdits maîtres. »

Art. 17. « Si les maîtres imprimeurs de livres en latin ne sont savants et suffisants pour corriger les livres qu'ils imprimeront, seront tenus avoir correcteurs suffisants, sous peine d'amende arbitraire; et seront tenus les dits correcteurs bien et soigneusement de corriger les livres, rendre leurs corrections aux heures accoustumées d'ancienneté, et en tout faire leurs devoirs; autrement seront tenus aux intérests et dommages qui seroient encourus par leur faute et coulpe. »

1539 (28 décembre). François Ier rend obligatoire pour Lyon le règlement de 1539 relatif aux différends entre les maîtres imprimeurs et leurs compagnons et apprentis.

1540. *Néobar* meurt d'excès de travail et de fatigue, et Robert Estienne le remplace comme imprimeur du roi pour le grec, et les caractères que Garamond avait commencé a graver lui sont confiés (1).

1540. Les caractères grecs gravés par Garamond d'après l'ordre de François Ier, et connus sous le nom de *typi regii*, furent confiés par ce prince et par les rois ses successeurs à ceux des imprimeurs qui se distinguaient le plus par leur savoir et leur habileté. François Ier, qui honorait ces imprimeurs du nom de *typographi regii*, n'eut jamais l'idée de créer une imprimerie royale travaillant pour le compte de l'État.

C'est en 1540 que parut le premier ouvrage imprimé avec les *grecs du roi*; il est intitulé *Aristot. et Phil. de Mundo*.

Pour les caractères romains, Garamond suivit les beaux modèles donnés par Jenson. Pour quelques caractères grecs, il suivit les dessins que lui donna Henri Estienne, qui s'était appliqué à la calligraphie en prenant pour son maître le Grec Ange Vergèce, dont la Bibliothèque Nationale possède quelques manuscrits, d'une élégante écriture.

1540. Robert Estienne publie la *Bible* in-f° en latin, avec les noms des hommes, des femmes, des peuples, des idoles, des villes, des fleuves, des montagnes et des divers lieux indiqués dans la *Bible* en hébreu, chaldéen, grec et latin, le tout traduit en latin, et avec la description des lieux d'après les cosmographes. Dix-huit grandes gravures en bois, représentant le tabernacle de Moïse, le temple de Salomon, etc., d'après les dessins de François Vatable, accompagnent le texte. Voici ce que dit le père Le Long, dans sa *Bibliotheca Sacra*, sur cette *Bible*, où Robert Estienne prouve sa profonde connaissance des langues hébraïque, chaldéenne, grecque et latine : « Hæc editio omnium Roberti Stephani præstantissima est et optima... opus sane in arte typographica, si unquam fuit, perfectum. » Cette superbe édition, qui contient le résultat des nouveaux travaux de Robert Estienne sur le texte sacré, est de beaucoup supérieure, sous tous les rapports, à celles qu'il avait données en 1528, 1532, et 1534.

Quoique les docteurs en théologie ne pussent prouver qu'elle fût entachée d'hérésie, cette *Bible* suscita de nouvelles persécutions à Robert Estienne, qui dans sa *Réponse à la Censure*, s'exprime ainsi : « Et lors de rechef furent allumées nouvelles flammes : car ces prud'hommes de censeurs se dégorgèrent à outrance contre tout le livre, auquel ils ne

(1) « J'estime que Robert Estienne a donné, soit en hébreu, soit en grec, soit en latin, soit en français, onze éditions complètes de la Bible, et autant d'éditions du Nouveau Testament. » *Observations sur Robert et Henri Estienne*, par Firmin Didot, p. 201.

(1) Il n'est fait emploi des caractères de Garamond dans aucun des ouvrages grecs imprimés par Néobar ou par sa veuve; ceux qu'il employa étaient plus gros. Ce qui me fait croire que les caractères gravés par Garamond appartenaient au roi, c'est que les Morel et les Turnèbe et autres étaient autorisés à s'en servir.

trouvoient la moindre chose qui fût à reprendre, ni qu'ils pussent eux-mêmes redarguer, sinon aux sommaires, disant en leur censure qu'ils sentoient l'hérésie. »

1540. [Le premier jubilé de l'imprimerie est célébré à Wittemberg, par Hans Lufft, qui, adoptant la date de 1440 fixée par Ulrich Zell pour l'invention de l'imprimerie, réunit les imprimeurs de la ville, avec tous les ouvriers imprimeurs et les habitants de la ville, pour inaugurer cette fête solennelle.]

1541. *Loys ou Louis (Jean)*, dit *Tiletain* ou Tiletan (1), imprime une édition de Quintilien in-f°, très-estimée. Il était savant dans les lettres grecques et latines. Henri Estienne a fait en son honneur deux épitaphes, l'une en latin et l'autre en grec.

Le savant Guillaume Morel fut quelques années correcteur dans son imprimerie.

1542 Déclaration est faite par l'Université aux libraires de la défense « d'exposer aucun livre en vente avant d'avoir été examiné et visité. Dès qu'un ballot de livres leur parvient, ils sont tenus d'appeler quatre libraires, pour assister à l'ouverture, lesquels, d'après la nature des livres, feront leur rapport au recteur et doyens des trois hautes facultés, qui enverront chacun deux délégués, lesquels, après avoir examiné les livres, y apposeront leur paraphe, s'il y a lieu d'en approuver la vente. »

1542. *Arnould* et *Charles Angelier* firent imprimer un grand nombre d'ouvrages. Leur librairie était la plus considérable de l'époque. Ils avaient pour devise deux anges liés avec cette devise : « D'un amour vertueux, l'alliance immortelle, les Anges liez. »

1542. Arrêt du parlement ordonnant que les imprimeries et librairies seraient visitées pour y saisir les livres favorisant les nouvelles opinions.

Peu de mois après, le 1er juillet, deux libraires jurés, Jacques Nyverd et Jean André (2), se présentèrent chez François Estienne, frère de Robert Estienne Ier du nom, pour y faire visite. Il s'y refusa : de là plainte des libraires jurés au parlement, qui par arrêt du 30 octobre ordonna à François « de représenter, exhiber et mettre entre les mains desdits demandeurs tous et chacun des livres qui seront par eux demandés, pour être visités suivant ladite ordonnance, et cela sous peine de prison » (3).

1542. *Charlotte Guillard*, veuve de Rembold, qui l'avait instruite dans l'art typographique, devint veuve de rechef en 1542, par la mort de l'imprimeur *Chevalon*, qui l'avait épousée en secondes noces. Les travaux de l'imprimerie furent continués par elle avec autant de savoir que de courage. Elle publia d'importants ouvrages, parmi lesquels sont deux éditions du *Corpus Juris civilis*. Beaucoup d'éditions très-correctes données par elle furent longtemps prisées. En 1552, dans la préface du *Lexicon Thusani*, elle déclare « que depuis cinquante ans elle dirige son imprimerie, et lui consacre tous ses soins sans relâche et sans cesser de supporter ce poids, si lourd en soucis, peines, et dépenses. » Frédéric Morel fut quelque temps correcteur dans son imprimerie. L'évêque de Bergame, le savant Louis Lippomanus, qui avait fait imprimer chez elle en 1546 sa *Catena S. S. Patrum in Genesim*, fut si satisfait de son exécution, qu'en se rendant au concile de Trente il vint tout exprès à Paris pour l'engager à en entreprendre le second volume, *Catena in Exodum*, qui parut en 1555, et qui est très-bien exécuté.

1543. François Ier, par lettres patentes du 12 avril, confie le titre d'imprimeur royal pour la langue française à *Denis Janot*.

« Nous, par la grâce de Dieu, etc., ayant été bien et dûment advertis de la grande dextérité et expérience que notre cher et bien-aimé Denis Janot a en l'art d'imprimerie et ès choses qui en dépendent, dont il a ordinairement fait grande profession, et mesmement en la langue françoise; et considérant que nous avons ja retenu et fait deux nos imprimeurs, l'un en langue grecque et l'autre en la latine, Conrad Néobar pour le grec, Robert Éstienne pour le latin, ne voulant moins faire d'honneur à la notre qu'ausdictes deux aultres langues, etc., etc. »

1543. François Ier exempte les imprimeurs du service des gardes bourgeoises.

1543. Robert Estienne publie sa seconde édition de son *Thesaurus Latinæ Linguæ*, 2 volumes pouvant se relier en un. On y lit ce distique :

Immensum modico venumdatur ære volumen,
Uberior fructus. Consule quæque boni.

1544. Robert Estienne publie la première édition de la *Préparation Évangélique* et de la *Démonstration* d'Eusèbe, 2 vol. in f°, imprimés avec les beaux caractères grecs gravés par Garamond, et dont la garde fut confiée à Robert Estienne; on en connaît trois de grosseur

(1) Il était de Tielt, dans la Gueldre.

(2) C'est à M. A. A. Renouard que nous devons connaissance de ces faits, qui sont consignés dans une copie des trente-sept pièces historiques sur l'imprimerie et la librairie de Paris rassemblées par G. Claude Saugrain, auteur du *Code de la Librairie*, et qui furent acquises après sa mort, en 1762, par la chambre syndicale de Paris.

(3) Ce Jean André, l'un des plus acharnés ennemis des Estienne, était, ainsi que Jacques Nyverd, un des limiers du président Lyset, qui les employait à surveiller et dénoncer ceux qu'ils soupçonnaient coupables d'hérésie. Jean André excitait surtout les sorbonnistes pour qu'ils ne laissassent pas Robert Estienne s'enfuir de France. « Defunctus Joannes Andreas, qui sperabat maritare filias suas de bonis ipsius (Roberti), ut erat zelotissimus catholicæ fidei, bene etiam clamabat semper quod fugeret ». *Epistolæ obscurorum Virorum.*

différente : celui qui a servi à l'impression de l'*Eusèbe;* un autre, plus petit, que R. Estienne a employé pour son Nouveau-Testament in-16, édition connue sous le nom de *ó mirificam* (1); enfin le plus grand caractère, qui servit à l'impression du *Nouveau Testament* grec in-f° de 1550, imprimé aussi par R. Estienne. Ces types avaient été dessinés par le Crétois Ange Vergèce, que François Ier pensionna parmi les professeurs royaux (du Collége de France), sous le titre de *nostre écrivain en grec.*

L'épître dédicatoire de Robert Estienne au roi François Ier en tête de l'*Histoire Ecclésiastique d'Eusèbe* est écrite en grec : en voici la traduction ; elle fait autant d'honneur au roi qu'à l'imprimeur :

« Robert Estienne, imprimeur du Roi, à tous ceux qui liront ce livre, salut.

« Si le divin Platon a eu raison de dire que le genre humain serait heureux quand les philosophes règneraient, ou quand les rois deviendraient philosophes, il faut s'empresser de proclamer la France réellement heureuse sous un roi tel que François Ier. N'est-ce pas, en effet, une merveille que ses entretiens avec les hommes les plus instruits, dans lesquels, presque tous les jours, après avoir réglé les affaires de l'État, il traite, au grand étonnement de ceux qui l'écoutent, toutes sortes de questions littéraires et scientifiques. N'est-il pas admirable de voir un roi, forcé de s'occuper des plus graves intérêts, traiter tous les sujets avec une éloquence et une justesse que peuvent à peine égaler les hommes qui ont consacré toute leur vie à l'étude; de l'entendre proférer cette maxime, digne d'un philosophe accompli, que la règle qu'il doit appliquer à l'exercice de son pouvoir, c'est de faire à la société tout le bien que lui permettent les circonstances ?

« Aussi son premier soin a-t-il été de choisir, avec une scrupuleuse attention, les maîtres les plus habiles dans les plus belles sciences, et de leur donner des chaires dans cette école si fameuse où l'amour de l'étude attire de toutes parts d'innombrables élèves. Les hommes qu'il a trouvés suffisamment instruits, et déjà habitués au maniement des affaires, il les a élevés aux honneurs. D'autres encore ont reçu des présents véritablement dignes de la magnificence royale ; et quant à ceux qui ont voulu rester étrangers à toute instruction, il s'est montré si sévère à leur égard, que ceux surtout qui avaient de la naissance et de la noblesse, et qui regardaient l'étude comme incompatible avec leur condition, s'efforcent maintenant de joindre la culture des lettres à la science des armes.

« Enfin il a formé à grands frais une vaste bibliothèque, où il a rassemblé des livres de tout genre, et il ne se passe pas de jour qu'il n'en ajoute de nouveaux. Il a fait venir à grands frais de la Grèce et d'Italie les ouvrages des poëtes et des historiens les plus célèbres de l'antiquité, et il a pris tous les moyens de faire jouir de ses richesses quiconque le désire. C'est dans ce but qu'il a ordonné aux ouvriers les plus habiles d'exécuter des caractères de forme moderne et élégante. Avec ces caractères, les plus beaux ouvrages, imprimés avec soin, et multipliés à l'infini, se répandront dans toutes les mains, et déjà nous en livrons au public un spécimen en langue grecque.

« Pour parvenir plus sûrement à nous acquitter, comme nous le devons, de l'office que le roi nous a confié, nous avons pris soin de collationner et comparer les textes de plusieurs anciens manuscrits; nous avons appelé à notre aide les soins et les lumières des hommes les plus consommés dans ce genre de travail, et particulièrement attachés à notre maison.

Jouissez pleinement, lecteurs, du fruit de nos labeurs, et rendez de justes actions de grâce au meilleur comme au plus libéral des princes, qui vous prodigue ces dons avec tant de sollicitude et de munificence.

« Paris, la veille des calendes de juillet 1544. »

1545. Dans la *Bible* que Robert Estienne publia cette année en 2 volumes in-8°, il mit à côté de la *Vulgate* une nouvelle traduction du texte hébreu, plus fidèle que celle de saint Jérôme, qui lui-même avoue qu'il avait plus songé à exprimer le sens que la valeur des mots. R. Estienne ajouta aux marges et au bas des pages toutes les variantes confrontées avec la traduction de Sanctès Pagnin, des notes et des explications.

Cette édition excita de nouveau l'animosité de la Sorbonne ; Robert Estienne dut céder à l'orage et chercher un refuge auprès du roi, ainsi qu'on le voit dans sa *Réponse aux Censures des Théologiens de Paris* (1) :

« Sept ans passés, l'an 1540 j'imprimai de rechef la *Bible* en laquelle je restituai beaucoup de passages sur l'original d'une copie ancienne, notant en la marge la vraie lecture convenant avec les livres des Hébreux, ajoutant aussi le nom du manuscrit.

« Et lors de rechef furent allumées nouvelles flammes.

« Qui est-ce qui ne connoît les fâcheries qui m'ont été faites pour cela? Combien de temps m'a-t-il fallu m'absenter de ma maison ? Combien de temps ai-je suivi la cour du roi, duquel à la fin j'obtins lettres pour réprimer leur forcénerie.

« Cependant pour ce que je leur étois suspect d'hérésie, comme ils disent, combien de

(1) C'est en effet par ce mot que R. Estienne loue la *mirifique* générosité du roi, qui fit graver ces petits caractères, aussi élegants que les premiers.

(1) Les *Censures des Théologiens de Paris, etc., avec la Réponse d'icelui Robert Estienne;* 1552, imprimé avec l'olivier de Robert Estienne (à Genève). M. A. A. Renouard a reproduit cette Réponse dans ses *Annales des Estiennes,* p. 548, 2e édition.

Dans la conférence qui eut lieu à Fontainebleau en novembre 1547, cinq ou six articles encoururent le blâme des théologiens. Mais, comme le fait observer M. Firmin Didot, ces articles ne purent être condamnés qu'en vertu des décisions du concile de Trente tenu en 1546; or, c'est en 1545 que A. Estienne avait publié sa Bible. P. 199.

fois ma maison a-t-elle été fouillée par les juges à leur instigation, pour voir si on y trouverait quelques livres suspects ! En 1541 j'imprimai le Nouveau Testament avec brièves annotations. Il s'éleva un murmure dont saillirent tout soudain leurs crieries accoutumées, tellement que pour la troisième fois je fus contraint à me cacher.

« Je laisse une chose qui est surtout digne de mémoire, que cela même que ces bons censeurs avaient condamné en moi fut alors imprimé de leur commandement par Jean André, lequel n'est pas moins ignorant que méchant et infidèle : c'est leur suppôt en toutes leurs trahisons, et fort bon soufflet pour inciter à dresser calomnies, et le plus âpre bourreau en cruauté qui fut oncques : aussi ils n'ont pas eu de honte de l'admettre en leur secret conseil.

« Cependant le roi François va de vie à trépas, et son fils Henri, le 16 août 1547, le premier an de son règne envoya aux docteurs de Sorbonne lettres patentes contenant ce qui s'ensuit :

« Comme ainsi soit que les maîtres, doyens et docteurs de la Faculté de Théologie en notre Université de Paris, n'auroient pas tenu grand compte de ce que notre feu seigneur et père leur auroit mandé touchant les *Bibles* de notre imprimeur Robert Estienne, et encore moins en auroient tenu compte depuis le trépas de notre dit feu seigneur et père ; pour ce est-il que nous te mandons, huissier, que tu fasses très-exprès commandement de par nous aux dits maîtres, doyens et docteurs de livrer incontinent leurs critiques et observations, qu'ils les baillent à notre dit imprimeur, pour qu'il les imprime en leur nom, et les mette au-devant ou derrière les dites *Bibles* ; et en cas de refus ou delai, comparoître à jour fixé par-devant le roi en son privé conseil. »

« Quatre jours après, ayant répondu qu'ils bailleroient à la Toussaint leurs censures, ils se moquent du roi, comme ils avoient de coutume, et se rient auprès de leurs brocs et flacons sans se soucier de rien.

« Je retourne à la cour, je demande qu'eux présents disent ce qu'ils ont à l'encontre de moi et qu'ils produisent leurs articles. Étant contraints, ils viennent dix (suivent les noms) ; ils entrent au conseil privé, plus nombreux que de coutume ; tous les cardinaux et évêques suivant la cour y étaient, le connétable, second après le roi, et le chancelier.

« Ayant débattu beaucoup de choses, avec grandes risées de toute l'assistance, à cause de leurs noises tumultueuses, pour ce qu'ils discordoient ensemble, il me fut commandé de répondre sur-le-champ, et parler pour moi. Je crois qu'en ma défense l'objurgation dont j'usai sembla bien dure à ces dix ambassadeurs. Toutefois, la vérité de la chose contraignit aucun d'entre eux de témoigner que mes annotations étoient fort utiles.

« Après que nous eûmes été ouïs de part et d'autre, on nous fit retirer dans une garde robe prochaine. Il leur est prohibé et défendu expressément de n'usurper plus en la matière de foi le droit de censurer, appartenant aux évêques, etc.

« Cependant la Faculté sollicite le bon prud'homme Guiancourt, qui pour lors étoit confesseur du roi, afin qu'il s'employât vaillamment et âprement à me combattre. « Avisez, lui écrivoit-on, que Robert Estienne « soit condamné comme hérétique. Comment ! « qu'il soit dit qu'un homme *mécanique* ait « vaincu le collége des théologiens ! » Et à la fin des lettres (je les ai vues et lues) il y avoit de rechef écrit. « Surtout voyez que Robert Es- « tienne ne vainque ! » (1).

« Et m'étant retiré à Lyon, par devers très-illustre prince cardinal de Guise, il m'avertit en grande compagnie de gentils-hommes du changement qui était advenu ; et quand je lui demandai s'il n'y avait nul remède, il me repondit : Nul. Je fus bien triste, et lui dis adieu et au pays.

« Je m'en allai vers Castellan (Pierre du Châtel, depuis cardinal), lui raconter ces choses, et lui dis le dernier adieu, voyant qu'il me falloit quitter le pays, et le priai bien fort qu'il lui plût savoir du roi que cela vouloit dire. — Castellan déclare au roi par assez long propos comment j'étois contraint d'abandonner le pays ; que la nature des théologiens étoit telle de poursuivre jusqu'à la mort ceux auxquels ils se sont attachés. Lors le roi répondit que pour cela il ne me falloit pas laisser le pays ; seulement que je me donnasse garde à l'avenir, ajoutant que j'eusse bon courage et que je poursuivisse comme de

(1) Richard Simon, dans son *Histoire critique du Vieux Testament*, dit : « On pourrait mettre au nombre des interprètes de l'Écriture Robert Estienne, s'il n'avait témoigné lui-même dans toutes les préfaces de ses *Bibles*, qu'il n'était point l'auteur des nouvelles traductions qu'il donnait au public.... Il est certain que Robert Estienne n'a pas agi avec assez de sincérité dans la plupart des éditions de la *Bible* qu'il a données, et qu'il a imposé en cela aux théologiens de Paris ; principalement dans l'édition de 1545. D'autre part, il semble que les mêmes théologiens auraient dû traiter avec plus de douceur et de charité Robert Estienne à l'occasion des nouvelles traductions de la *Bible* qu'il fit imprimer avec des notes fort utiles, bien qu'il y en eût en effet quelques-unes qui méritaient d'être condamnées. Pierre Castellan, grand aumônier de France, qui rapporta au conseil du roi l'affaire qui était alors entre les théologiens de la Faculté de Paris et Robert Estienne, n'a pu s'empêcher de condamner en quelque chose l'excès de ces théologiens, lesquels trouvèrent des hérésies où il n'y en avait point ; et cela venait, comme l'assure Castellan, de ce qu'ils ignoraient dans ce temps-là les langues grecque et hébraïque. »

coutume à faire mon devoir à orner et embellir son imprimerie. »

Mais les persécutions continuèrent, malgré le bon vouloir du roi, qui voulut même, pour indemniser Robert Estienne des dommages qu'il avoit éprouvés, lui faire donner une forte somme d'argent (2,500 écus), lui promettant en outre d'être plus libéral une autre fois.

Mais, ajoute R. Estienne, les docteurs, « par leurs clameurs et remontrances, obtinrent ce que je désirais, c'était qu'on ne me baillât pas d'argent (car je puis dire en vérité que mon esprit a toujours été libre; je n'ai jamais servi à l'argent; le Seigneur m'a accoutumé au travail, comme l'oiseau au vol). »

Il raconte les difficultés qu'il éprouva pour obtenir des lettres du bon vouloir du roi à son égard : « après avoir été cinq fois corrigées, à la fin elles furent scellées par le commandement du roi, très-clément prince.

« Je garde ces lettres par devers moi, et ne les divulgue point. Incontinent j'entends que dans trois jours je dois être mis en prison si je ne me garde. Alors je produis les lettres du roi. Ils devinrent plus muets que poisson, sinon qu'ils murmuroient entre eux sans dire mot. »

Dans les lettres de maître Passavant au président Lyset, si connu par son animosité contre ceux qui étoient soupçonnés d'hérésie, se trouve ce passage : « Et vos nescitis, ego vidi illum maledictum hereticum Robertum, qui nobis est tam benè elapsus. Per Diem (ut dicit David), vos bene dicebatis. « Cavete bene, ipse vobis evadet. » *Epist. obscurorum Virorum.*

1545. *Benoît Prévôt* imprima quelques ouvrages grecs, et en 1555 un ouvrage de Belon, l'*Histoire de la nature des Oiseaux*, en un volume in-f°, orné de belles gravures en bois.

1545. *Charles Estienne*, frère de Robert Ier, publie son petit traité *de Re Hortensi*, en tête duquel est une préface adressée à son neveu Henri, fils de Robert Ier, où il signale le mérite et les heureuses dispositions de ce jeune homme et son bonheur d'avoir Tusan pour précepteur. On sait qu'auparavant c'était Pierre Danès, ami de Robert, qui avait voulu cultiver cette belle intelligence et lui continuer ses leçons, malgré ses nouveaux devoirs de précepteur de Henri II (1). Voici cette préface adressée *Henriculo suo.* « Video in te, nepotule, quod jampridem summo desiderio cupiebam, atque id quantum gaudeam satis exprimere non possum. Magnum enim est, adolescentem paternis, non solum moribus, sed etiam ingenio adsequendo ita studere, ut jam ineunte ætate felicem omnibus ingenii sui exspectationem relinquat. Sed nescio an omnium maximum esse dici debeat, præceptorem nactum fuisse, qui bene natum ingenium excolat, patri similem efficiat, omnium bonarum litterarum ornamentis illustrem atque insignem reddat : Qualem fœlicissime te adsecutum fuisse audio Jacobum Tusanum, virum et in docendo et in dicendo ac scribendo tantæ apud eruditos omnes autoritatis, ut nunquam Ciceroni magis commendatus Chrysippus. »

Henri Estienne suivit ensuite les cours d'Adrien Turnèbe.

1546. Pour la première fois l'usage des guillemets est introduit dans l'imprimerie.

1546 (3 août). Étienne Dolet, âgé de trente-sept ans, célèbre imprimeur de Lyon, est brûlé vif à la place Maubert, après dix-huit mois de prison à la Conciergerie de Paris. Il semble que toute l'existence de Dolet ait été sous l'influence de la fatalité antique. Bon père de famille, savant érudit, poëte aussi bien en latin qu'en français, philosophe et chrétien, dévoué à l'ancienne foi de ses pères (1), sa vie aurait dû s'écouler paisiblement dans le commerce des muses, les travaux de son imprimerie, les soins de la famille, et le commerce de ses doctes amis Guillaume Budé, Pierre Danès, Tusan, Marot, Rabelais, Macrin, Bourbon, Voulté, Dampierre, dont il cite les noms parmi les convives du festin qu'il donna, lorsqu'en 1537, par la protection de François Ier, il crut pouvoir retourner sans crainte à Lyon, où il s'était vu contraint de tuer un ennemi qui voulait l'assassiner (2). Mais toujours un fatal génie semble conspirer sa ruine.

(1) En vain les personnes les plus distinguées de la cour et de la ville sollicitèrent de Danès la même faveur pour leurs enfants. « Non, leur disait-il, je ne le puis; les soins de ma charge auprès du dauphin, et mes fonctions épiscopales, me forcent de renvoyer souvent trois fois de suite mon jeune Henri; il s'en va tristement, mais il ne se lasse pas de revenir : d'ailleurs, je suis l'ami de son père, qui est un frère pour moi. »

Observations littéraires et typographiques sur Robert et Henri Estienne, par Firmin Didot, à la suite de sa traduction des *Chants de Tyrtée*; Paris, in-12, 1826.

(1) Voici ce qu'il répondit aux Toulousains, qui l'avaient accusé d'être luthérien : « Je vous prie donc « et vous conjure d'être bien persuadés que, loin de « suivre en quoi que ce soit cette inique et impie « obstination des hérétiques, il n'y a rien de pire et « qui soit plus haïssable et plus condamnable à mes « yeux que ce désir des novateurs à la règle; la seule « religion qui me plaise est celle qui nous a été ap« portée et transmise depuis tant de siècles par ces « saints et pieux héros de notre croyance. Je ne sau« rais donc approuver en rien ces nouvelles opinions « qui ne sont nullement nécessaires; je n'observe « que celle dont nos pères ont jusqu'à ce jour prati« qué les rites. » *Orationes in Tholosam*, p. 88.

Et il finit ainsi son dialogue contre Érasme : *De Imitatione Ciceroniana* : « La méprisable curiosité « des luthériens a porté une cruelle atteinte à la di« gnité de la religion : ces hérétiques ont fourni le « prétexte de mépriser les choses les plus connues; « en place des divines institutions qu'ils ont renver« sées, ils en ont introduit de purement humaines; « ils ont aiguisé l'esprit des ignorants et des brutes. »

(2) C'était un peintre, nommé Compaing; mais Dolet

Pourrait-on croire que sa passion pour le beau style de Cicéron fût en grande partie la cause de ses malheurs! La république des lettres était alors divisée par la querelle des Cicéroniens. Longueuil et autres gens de lettres en France, Bembo et Sadolet en Italie, partisans outrés et passionnés de Cicéron, étaient possédés plus que les autres de cette sorte d'égarement de l'esprit humain. Érasme, pour les guérir, les attaqua dans son *Ciceronianus*, et malmena surtout Longueuil, qu'il regardait comme le chef de cette secte. Parmi les défenseurs de Longueuil, Scaliger occupe le premier rang, et il répondit à Érasme par un violent discours. Trois ans après, Dolet prit aussi la défense de Longueuil, et Bayle nous apprend que ce fut cette conformité d'opinion entre Scaliger et Dolet qui devint la cause d'une rivalité et d'une animosité telle, que Scaliger eut recours aux calomnies contre Dolet. Un certain Joannes Angelus *Odonus*, qui se jeta aussi dans la querelle, déclare tous les *singes* de Cicéron *méchants et emportés* (1).

En 1535 Dolet, ayant obtenu avec peine le privilége pour imprimer ses célèbres *Commentaires sur la langue latine*, revint à Lyon pour confier à Sébastien Gryphe, dont il vante le savoir littéraire et typographique et la probité délicate, cet immense labeur, auquel il avait consacré dès l'âge de seize ans son repos, sa jeunesse, ses plaisirs et sa santé. Ce livre fut l'objet de nouvelles attaques, et l'on voit avec peine figurer Charles Estienne parmi ses adversaires.

En 1537 Dolet avait obtenu de François Ier l'honorable privilége, que je crois unique, « pour pendant dix ans pouvoir imprimer et faire imprimer tous les livres *par lui* composés et traduits, et autres œuvres des auteurs modernes ou antiques qui *par lui* seroient dûment revus, amendés, illustrés ou annotés soit par forme d'interprétation, scholie ou autre déclaration tant en lettre *latine*, *grecque*, *italienne* que *française*. »

Prêt à rentrer à Lyon, Dolet nous dit que sur le bord de la Saône les Muses l'exhortèrent ainsi :

> ..... Detrectatorum lingua petulca
> Non te frangat : age, æterno fac nomine secla
> Postera testentur gallum vixisse DOLETUM,
> Vixisse ardentem pulchro virtutis amore.

Cette espérance de l'immortalité qui inspirait à Dolet l'amour du beau et du vrai lui devait faire payer bien cher sa célébrité.

Malgré la protection de François Ier, Dolet dès son arrivée à Lyon fut mis en prison, d'où il ne sortit qu'après avoir adressé plusieurs requêtes en vers et en prose au cardinal de Tournon, nommé régent du royaume par François Ier pendant son expédition en Italie.

Il ne put donc faire usage du beau privilége que lui avait accordé le roi, qu'après sa sortie de prison. Il s'en montra digne. « J'aug- « menterai, dit-il (1), de toutes mes forces les « richesses littéraires, et j'ai résolu de m'atta- « cher les mânes sacrés des anciens par l'im- « pression scrupuleuse de leurs œuvres, et de « prêter mon travail et mon industrie aux « écrits contemporains; mais autant j'accueil- « lerai les chefs-d'œuvre, autant je dédaigne- « rai les mauvais écrits de quelques vils écri- « vailleurs qui sont la honte de leur siècle. »

Il fut fidèle à sa promesse. En 1539 il commença à imprimer, et en 1540 il publia la *Chirurgie de Paul d'Égine*, et quelques opuscules de Galien; en 1541, le *Novum Testamentum*, les *Élégances de la Latinité*, par Laurent Valla, etc.; en 1542, *Les Grandes Annales ou Chroniques très-véritables des Gestes merveilleux du grand Gargantua et Pantagruel, son fils;* édition qui fut l'une des causes de ses malheurs; en 1543, les *Commentaires de César*, les œuvres de *Clément Marot*, etc.

Ses livres portent pour enseigne une hache ou doloire tenue par une main dans les nuages, menaçant une tige d'arbre noueux, avec cette épigraphe pour les livres français : *Préservez-moi, Seigneur, des calomnies des hommes;* et pour les livres latins : *Durior est spectatæ virtutis quam incognitæ conditio.* Cette noble devise l'entraîna peut-être à sa perte par l'idée de devoir qu'elle lui imposait. Quelquefois aussi il mettait cette devise :

prouva que c'était à son corps défendant, et il obtint sa grâce de François Ier.

Après avoir fait ses études d'abord à Paris, puis à Padoue, où il resta trois ans, Dolet fut attaché comme secrétaire à Jean de Lauzeac, ambassadeur du roi de France à Venise. Il vint ensuite faire ses études de droit à la Faculté de Toulouse, où il voulut soutenir le parti français contre d'autres partis formés dans les écoles, et il blâma l'arrêt du Parlement de Toulouse contre les sociétés d'étudiants. Tout ce que la jalousie peut inventer pour perdre un concurrent redoutable par son savoir fut employé contre Dolet : jeté en prison le 28 mars 1533, il n'en sortit que par l'intercession de Jean Pinus, évêque de Rieux. Mais ses ennemis attentèrent à ses jours en soudoyant des assassins, le poursuivirent de libelles outrageants, et firent promener sur un char dans les rues de Toulouse un cochon chargé d'un écriteau portant le nom de Dolet. Il lui fut défendu par un décret du Parlement de rentrer à Toulouse.

« Il était imprimeur, poëte, orateur, humaniste et outré en tout; combiant les uns de louanges, déchirant les autres sans mesure; toujours attaquant, toujours attaqué; extrêmement ami des uns, haï des autres jusqu'à la fureur; savant au delà de son âge, s'appliquant sans relâche au travail; d'ailleurs orgueilleux, méprisant, vindicatif et inquiet. » Voy. le père Colonia, Chaudon Delandine, Née de la Rochelle, etc.

(1) La lettre est conservée par le père Niceron. Voy. *Mem. pour servir à l'hist. des Hommes Illustres* t. XXI, p. 111 et suiv.

(1) *Voy.* sa lettre en tête de l'ouvrage de Claude Cottereau, *De Jure Militiæ* : Lyon, *apud Doletum*, 1539, in-f°.

Scabra et impolita ad amussim dolo atque perpolio.

La naissance d'un fils fut l'occasion pour Dolet de composer et d'imprimer un poëme composé de sentences morales; j'en citerai quelques vers (le commencement et la fin) comme preuve de ses sentiments religieux. Dans tous ses écrits Dolet s'est toujours montré contraire à la doctrine de Calvin et de Luther.

Vive Deo fidens : stabilis fiducia divûm,
Tristitia vitæ immunem te reddet ab omni.
Religionis amor veræ fert commoda tanta.
Invidiam sola supera virtute : crepabunt
Hostes disrupti, tantis si viribus obstes.
De reliquo : cum Mors pallens, ætate peractâ,
Instabit, non ægro animo communia perfer
Fata : nihil nobis damni Mors invehit atrox,
Sed mala cuncta aufert miseris, et sidera pandit.
Tu ne crede animos una cum corpore lucis
Privari usura. In nobis cælestis origo
Est quædam, post cassa manens, post cassa superstes
Corpora, et æterno se commotura vigore.
Scilicet a summo rerum genitore creati
Sic sumus, ut rapida corpusque animusque necentur
Morte, nec in cœlum pateant ex orbe receptus?
Non ita sunt nobis reditus ad regna paterna,
Regna Dei, genus unde animi duxere perennes.

Chef de famille, Dolet s'occupait des soins de son imprimerie, lorsqu'en 1539 se réveilla plus ardente que jamais la querelle des Cicéroniens. Sabinus accumula dans un écrit tant d'injures contre Dolet, qu'on voit l'intention de le rendre odieux. Dolet y répondit en 1540 par son traité *De Imitatione Ciceroniana*, où il repousse avec aigreur toutes les calomnies et les horreurs dont Sabinus l'avait chargé; il le poursuit de ses épigrammes, et se permet d'attaquer à son tour le style, les mœurs et la vie d'Érasme.

Mais un orage plus terrible s'amoncelait sur la tête de Dolet. Ses ennemis l'attaquent dans l'ombre, et sous le vague prétexte, toujours si perfide, d'imprimer des livres entachés d'hérésie, ils le firent emprisonner en 1542 à la Conciergerie de Paris, d'où il ne sortit qu'après quinze mois de détention, et grâce à l'intercession de Pierre Duchâtel, alors évêque de Tulle. Ce vertueux prélat dût même lutter contre un puissant cardinal, qui lui reprocha d'avoir employé la protection du roi pour sauver Dolet, infatué, disait-il, de l'hérésie de Luther et coupable d'impiété. « Je n'ai point, « lui répondit Pierre Duchâtel, protégé auprès « du roi les crimes et les fraudes de Dolet; « mais j'ai réclamé les bontés du monarque « pour un homme qui promettait de repren- « dre des mœurs et une vie dignes d'un chré- « tien. J'ai cru que l'Église devait ouvrir son « sein à celui qui, étant tombé par impru- « dence dans l'erreur, semblait disposé au re- « pentir; car Jésus-Christ ordonne de rame- « ner au bercail la brebis égarée. »

Toutefois, triste présage du sort qui lui était réservé! treize ouvrages imprimés par Dolet, et dont plusieurs étaient composés par lui, furent « condamnés à être brûlés, mis et « convertis ensemble en cendres comme con- « tenant damnable, pernicieuse et hérétique « doctrine », par arrêt du parlement de Paris, en date du 14 février 1543. Dolet, averti de cette sourde haine, devait, ou se taire complétement, ou, comme avaient fait Robert Estienne et Marot, quitter la France. Mais, fort de sa conscience et bravant les périls, il revint à Lyon. Dans son *Second Enfer, publié dans ce monde le 1er jour de mai 1544*, il informa ses meilleurs et principaux amis, à qui est dédié ce recueil de poésie, qu'il avait composé un *Premier Enfer* sur son emprisonnement en 1542, et qu'il comptait le publier; c'est alors qu'il fut arrêté de nouveau à Lyon, au commencement de janvier 1544. Ce *Premier Enfer* ne vit donc pas le jour, et c'est dans le *second* qu'il nous apprend, dans un récit en vers dignes de Marot par la naïveté du style, comment il put tromper la vigilance de son geôlier et s'enfuir en Piémont, d'où il écrivit au roi François Ier comment ses ennemis, non contents

« De l'avoir jà tourmenté quinze mois,
« Se sont remis à leurs premiers abois,
« Pour le remettre en la peine première,

imaginèrent de composer deux ballots de livres, l'un rempli de ceux qu'il avait imprimés, l'autre de livres venus de Genève, tous hérétiques ou suspects d'hérésie, et marquèrent ces deux ballots du nom de Dolet; puis les envoyèrent à Paris, où ils les firent saisir afin d'obtenir du parlement un ordre de le faire emprisonner comme ayant des liaisons criminelles, et propageant des livres dangereux et prohibés par la loi. Dans toutes ses épîtres Dolet proteste de son innocence, et en donne les preuves, ainsi que le prouve cette adresse au cardinal de Tournon, où il fait cette profession :

.... J'ai vécu jusque ici et vivrai
Comme chrétien catholique et fidèle.....
Fauteur ne suis d'hérésie ou d'erreur;
Livres mauvais j'ai en haine et horreur,
Et ne voudrais en vendre ou imprimer
Un seul feuillet pour la Foi déprimer
Antique et bonne; ou pour être inventeur
De sens pervers et contre Dieu menteur.

Confiant dans le succès de ses épîtres, adressées à la Souveraine et vénérable Cour du parlement de Paris (1), à la reine de Na-

(1) On trouve dans toutes ces épîtres, dont l'ensemble compose le *Second Enfer*, les plus nobles sentiments, une haute philosophie, un amour dévoué et désintéressé du beau, du bien et de la patrie. Nous nous bornerons à en citer quelques vers :

Vivre je veulx, pour l'honneur de la FRANCE,
Que je pretends (si ma mort on n'avance)
Tant célébrer, tant orner par escripts,
Que l'estrangier n'aura plus a mespris
Le nom françois et bien moins notre langue
Laquelle on tient pauvre en toute harangue...

varre, *seule Minerve* de la France, etc., et devançant l'assurance de son pardon il revint à Lyon secrètement pour imprimer ces épîtres ainsi que la traduction française qu'il avait faite de deux dialogues de Platon.

Mais la haine qu'il s'était attirée par les railleries, que, dit-on, il s'était permises, dans son édition de Rabelais (1), ne s'était pas endormie; toutes ses actions étaient épiées, ses écrits examinés avec perfidie, et dans sa traduction du *Dialogue de Platon*, *l'Axiochus*, on dénonça le passage où, croyant mieux rendre la pensée de Platon, Dolet lui donne une extension que le sens semblait demander, mais qui lui fut fatale. Voici ce passage ainsi que le texte de Platon :

« SOCRATES. Pour ce qu'il est certain que la mort n'est point aux vivants, et quant aux defuncts, ilz ne sont plus : doncques la mort les attouche encore moins. Pourquoy elle ne peult rien sur toy, car tu n'es pas encore ci prest à décéder; et quand tu seras décédé, elle n'y pourra rien aussi, attendu que tu ne seras plus rien du tout (1).

Le 4 novembre 1544, la Faculté de Théologie de Paris s'étant assemblée, ce passage traduit *de latin en* français, dit d'Argentré, « *après la mort tu ne seras rien du tout, fut* « jugé *hérétique* et conforme à l'esprit des « *Saducéens* et des *Épicuriens* (2). Il fut « déféré à la censure, qui le déclara mal tra- « duit et contre l'intention de Platon, auquel « n'y a en grec ni en latin ces mots RIEN « DU TOUT. »

Sur cette décision, Dolet fut déclaré atteint et convaincu d'être *athée relaps*. La sentence fut exécutée le 3 août 1546, jour de la fête de son patron Étienne. Monté sur l'échafaud, il prononça, dit-on, cette prière : « Mi Deus, quem toties offendi, propitius « esto; teque Virginem matrem precor, di- « vumque Stephanum, ut apud Dominum « pro me peccatore intercedatis » ; puis il avertit les assistants de lire ses livres avec circonspection, protestant plus de trois fois *qu'ils contenaient bien des choses qu'il n'avait jamais entendues*.

Je regrette de ne pouvoir insérer ici le cantique que Dolet composa dans sa prison, et dont mon parent M. Guillaume Debure donna communication à M. Née de la Rochelle, savant libraire de Paris, ami de mon aïeul, et qui a écrit la vie très-circonstanciée d'Étienne Dolet, Paris 1779. Je me bornerai à la *Prosopopœa ad Lectorem* composée par Dolet, qui dans tous ses ouvrages semble frappé de l'idée de la mort, et d'une mort prématurée :

« Salve, lector, et animum huc paulum adverte. « Quod miserum mortales ducunt, felicissimum cito « mori puto. Quamobrem et mihi mortuo mortem « gratulare, et questu abstine; morte enim mortalis « esse desii. Vale, et mihi quiescenti bene precare (3). »

M. Taillandier (4) a publié toutes les pièces judiciaires concernant Dolet, qu'il a retrouvées dans les registres criminels du parlement de Paris. Nous nous bornerons à un extrait de l'arrêt de condamnation, du 2 août 1546, en la grand' chambre, où étaient MM.....

« Ladite cour condamne ledit Dolet, prisonnier, à être mené et conduit par l'exécuteur de la haute justice en un tombereau, depuis lesdites prisons de la Conciergerie du Palais, jusques à la place Maubert, où sera dressée et plantée au lieu plus commode et convenable une potence,

Il n'est plus temps, ores que tu t'endormes
Roy non pareil, des vertueux le père :
Entends-tu point au vray, quel vitupère
Ces ennemys de vertu te pourchassent,
Quand les sçavants de ton royaume ils chassent,
Ou les chasser à tout le moins prétendent.....
Car vivre ailleurs qu'en France je n'espere,
Et la requiers pour mon dernier repaire.
(*Épître au roy François Ier.*)

Raison ne veult ni aussi équité
Que je demeure en cette adversité,
Errant çà, là, sans oser séjourner
Dedans Lyon : où je veux retourner,
Et consommer le reste de ma vie,
Malgré aucuns et leur meschante envie.
Si a ce bien puis un coup parvenir,
Ne craignez pas que voyiez advenir
Que de ma vie un seul Livre j'imprime
De l'Escripture, ou aultre telle estime.
J'en suis trop saoul, et trop saoul doibs estre,
Vu qu'il m'en vient à dextre et à senestre
Malheur, esmoi, tout encombre et dommage,
Et que j'en suis si souvent mis en caige.....
Et moi chétif, qui jour et nuict me tue
De travailler, et qui tant m'évertue
Pour composer quelque ouvrage excellent
Qui puisse aller la gloire révélant
Du nom françois en tout quartier et place,
On ne me faict seulement tant de grâce,
Qu'en bien versant, en repos puisse vivre,
Et mon estude en liberté poursuivre.
D'où vient cela? C'est un cas bien estrange,
Où l'on ne peut acquérir grand louange.
Quand on m'aura ou bruslé ou pendu,
Mis sur la roue et en quartiers fendu,
Qu'en sera-t-il? Ce sera un corps mort.
Las ! toutes fois n'aurait-on nul remord
De faire ainsi mourir cruellement
Un qui en rien n'a forfaict nullement,
Un homme est-il de valeur si petite?
Est-ce une mouche? ou un verms, qui mérite
Sans nul égard si tost être destruict?
Un home est-il si tost faict et instruict,
Si tost muni de science et vertu,
Pour estre ainsi qu'une paille, un fétu
Annihilé? faict-on si peu de compte
D'un noble esprit qui maint aultre surmonte?
(*Épître à la souveraine et vénérable Court du Parlement de Paris.*)

(1) Voy. *Ducatiana*, t. I, p. 178.

(1) Σωκράτης. Ὅτι περὶ μὲν τοὺς ζῶντας οὐκ ἔστιν, οἱ δὲ ἀποθανόντες οὐκ εἰσίν· ὥστε οὔτε περὶ σὲ νῦν ἐστίν, οὐ γὰρ τέθνηκας, οὔτε εἴ τι πάθοις, ἔσται περὶ σέ· σὺ γὰρ οὐκ ἔσει. Plat. *Axioch.*, p. 369.

(2) *Collectio Judicior.* t. I, p. 14, col. 2, et l'index qui est à la fin; et t. II, part. I, p. 140, col. 2.

(3) Pièces de vers de Dolet à la suite des *Orationes duæ in Tholosam*, p. 208.

(4) Procès d'Estienne; Paris, Techner, 1836.

à l'entour de laquelle sera fait un grand feu, auquel, après avoir été soulevé en ladite potence, son corps sera jeté et bruslé avec ses livres et son corps mué et converti en cendres, et a déclaré et déclare tous et chacun les biens dudit prisonnier acquis et confisqués au roi; que auparavant l'exécution de mort dudit Dolet, il sera mis en torture et question extraordinaire pour enseigner ses compagnons.

« LIZET. — DE MONTMIREL. »

« Et néanmoins est retenu *in mente curiæ*, que ou ledit Dolet fera aucun scandale ou dira aucun blasphème, la langue lui sera coupée, et brûlé tout vif. »

La Caille met Dolet au nombre des libraires de Paris, où probablement il avait un dépôt; toutefois, il appartient à l'histoire de l'imprimerie de Paris par ses deux emprisonnements à la Conciergerie, et sa fin déplorable à la place Maubert. C'est à ces titres que j'ai cru devoir lui consacrer ici cette notice.

1547. Henri II renouvelle l'ordonnance de François Ier datée de 1521 relativement à la défense d'imprimer sans autorisation de l'Université et de la Faculté de Théologie, et ajoute que l'approbation des permissions données par la Faculté de Théologie serait imprimée au commencement des livres. Par lettres patentes (de septembre) il confirme l'exemption accordée par François Ier, en 1515, aux imprimeurs et libraires de tout service militaire dans la ville, hors le cas de péril imminent.

1548. *Guillaume Morel*, né à Tilleul en Normandie, savant helléniste, est reçu imprimeur et est nommé imprimeur du roi pour le grec.

Ses éditions sont *nombreuses et élégantes*, dit Maittaire, qui en a donné la liste. D'après l'épitaphe satirique qu'Henri Estienne a faite sur lui, il paraît qu'il abjura la religion réformée.

Sa marque était la lettre fatale des Grecs, Θ, entourée de deux serpents, signe de l'immortalité. Quelquefois un amour est assis sur la ligne transversale de la lettre Θ, avec ce vers de Martial placé au-dessous,

Victurus genium debet habere liber,

et quelquefois cette maxime d'Euripide : Δεύτεραι φροντίδες σοφώτεραι.

Guillaume Morel, malgré ses belles éditions et tout son savoir, mourut ruiné. La Caille dit qu'Estienne Prévosteau épousa sa fille Jeanne, et que sur les livres qu'il imprima il mît la marque de son beau-père. Sa veuve épousa l'imprimeur libraire Bienné.

Selon La Croix du Maine, le frère de Guillaume Morel, Jean, aurait été brûlé à Paris pour fait de religion; mais Peignot dit seulement que Jean Morel, accusé d'hérésie, mourut en prison; que son corps fut déterré et brûlé le 27 février 1559.

1550. *André Wéchel* succède à son père. Secondé par François Sylburge, il accrut le renom de l'imprimerie paternelle.

En 1559 l'ouvrage de Pierre Ramus (ou de La Ramée), *Liber de Moribus veterum Gallorum*, petit in-8°, fut imprimé en latin par Wéchel, ainsi que la traduction française de Michel de Castelnau.

En 1562 il imprima la grammaire de Pierre Ramus, où est adoptée l'orthographe simplifiée conformément à la prononciation; son titre est *Gramere*. En 1572 Ramus en donna une autre édition, chez Wéchel, mais il avait renoncé à son système orthographique; en voici le titre : *Grammaire de Pierre de La Ramée, lecteur du roy; à la reyne mère.*

Mais bientôt, par suite de démêlés avec la Sorbonne et des dangers qu'il courut au massacre de la Saint-Barthélemy, auquel il n'échappa que par les efforts de Hubert Langlet, ministre d'État de Saxe, alors à Paris, il transporta son imprimerie à Francfort-sur-le-Main, et se mit sous la protection du comte de Hanau. Dans l'épître dédicatoire en tête des *Vandalia* d'Albert Krantz, imprimé par lui à Francfort, en 1575, il témoigne à ce ministre sa reconnaissance. Il mourut à Francfort, en 1581.

1550. *Ballard* (*Robert Ier*), libraire, est nommé imprimeur royal pour la musique. Cette imprimerie s'est continuée jusqu'à nos jours. M. Vinchon, l'un de nos meilleurs peintres, allié de madame veuve Ballard, lui a succédé comme imprimeur de la Ville de Paris.

1551. Estienne Charles (1), troisième fils de Henri Ier, est reçu imprimeur-libraire. Son éducation ne fut pas moins brillante que celle de ses frères. Jeune encore il fut reçu docteur en médecine à la Faculté de Paris, et fut choisi vers 1540 par Lazarre Baïf pour être précepteur de son fils Antoine, qui acquit une certaine célébrité par ses poésies françaises. Charles fut emmené par Lazarre Baïf dans ses ambassades d'Allemagne et d'Italie, où il se lia avec les hommes les plus célèbres, entre autres avec Alde Manuce, qui écrit dans une de ses lettres à un de ses compatriotes qui se trouvait à Paris : « Saluta eum (Turnebum) meis verbis, cum veterrimo amico meo, spectatæ virtutis et industriæ viro, Carolo Stephano. » *Ép.* 17, l. 5.

Le poète Antoine Baïf, dit en parlant du voyage de son père :

..... Il fut soigneux de prendre
Des maistres le meilleur pour dès lors m'enseigner
Le grec et le latin sans y rien espargner,
Charle Estienne premier, disciple de Lascare, etc.
... . Mon père, qui alors
Alloit ambassadeur en Almagne.....
.... et menoit en voyage

(1) Je crois que Lottin commet une erreur en indiquant Charles Estienne comme reçu libraire en 1550 et imprimeur du roi en 1538; c'est seulement aux éditions de 1551 que ce titre apparaît pour la première fois.

Charle Estienne et Ronsard, qui sortoit hors de page,
Estienne, médecin, qui bien parlant estoit,
Ronsard, de qui la fleur un beau fruit promettait.

En 1552 il fut nommé imprimeur du roi, et publia une nouvelle édition in-f° du *Dictionnaire Latin-Français*, revue et augmentée par lui, d'après les éditions données en 1538, 1543 et 1546 par Robert Estienne. Il aida le voyageur Pierre Bélon dans la rédaction de son ouvrage *De Aquatilibus*, qu'il imprima avec soin, et dont il composa la préface. Ce bel ouvrage est orné de gravures en bois représentant les oiseaux. Il donna en 1555 son traité d'agriculture intitulé *Prædium Rusticum*, format in-8°, qu'il traduisit lui-même en français, et qui fut publié en 1564, sous le nom d'*Agriculture* ou *Maison Rustique*, par les soins de son gendre Liébault; ouvrage qui fut successivement augmenté et amélioré d'édition en édition. Charles a aussi imprimé plusieurs petits traités pleins d'érudition, dont il est l'auteur.

En 1553 Charles Estienne fit paraître son *Dictionarium Historicum et Poeticum*, in-4°, ouvrage qui lui coûta de grandes recherches, et qui est l'origine et le modèle de tous les dictionnaires historiques publiés depuis.

En 1555 il publia une édition de Cicéron, en 4 vol. in-f°, suivi d'un *Thesaurus Ciceronianus*, auquel il avait donné tous ses soins et sur le succès duquel il avait fondé un espoir qui fut déçu sous le rapport commercial.

Maittaire met au premier rang les éditions de Charles Estienne, qui, dit-il, n'a été surpassé comme typographe par aucun imprimeur de la même époque, et qui comme érudit ne le cède en rien aux plus illustres membres de sa famille et aux plus savants imprimeurs de son temps. Le célèbre Buchanan en parle avec éloge dans son poëme sur la goutte.

Charles mourut en 1564, dans les prisons du Châtelet, par suite du fâcheux état de ses affaires commerciales. Sa fille Nicole épousa le médecin Liébault; elle se distingua dans les lettres par ses compositions en prose et en vers.

1550. Robert Estienne publie sa superbe édition du Nouveau Testament in-f°, dont le texte, revu de nouveau par Robert Estienne, qui savait, dit son fils Henri Estienne, noblement dépenser l'argent lorsqu'il fallait propager l'instruction et les bonnes études, mais qui devenait prodigue dès qu'il s'agissait de propager les saintes Écritures et d'éclaircir la parole de Dieu. Cette édition est accompagnée de variantes placées en marge. Quoique l'autorité eût déclaré le livre irréprochable, la Sorbonne l'attaqua. Les notes avaient été empruntées au docte Vatable; mais celui-ci, redoutant le courroux de la Sorbonne, crut devoir les désavouer. En tête du volume est une pièce de vers grecs, composés par Henri Estienne au sujet de cette édition, et deux préfaces de Robert Estienne, une en grec, l'autre en latin.

Après une conférence avec les théologiens, dont R. Estienne rend compte dans sa *Réponse aux Censures*, et où il prouve leur peu de connaissance des manuscrits, il raconte qu'étant allé présenter au roi « cet ouvrage, selon la « coutume, en présence des cardinaux et des « princes, Castellan exposa au roi ce que la « sacrée Faculté avait ordonné d'un si saint « œuvre. On se mit à rire d'une façon étrange « et à tourner en ridicule les prétentions des « théologiens. Quand ils virent que revenu de « la cour je mis ce Nouveau Testament en vente « sans nulle crainte, ils s'émerveillèrent de « l'audace d'un homme privé et imprimeur « contre le décret des théologiens.

« Me voyant hors de leurs mains, afin de « ne les enaigrir par mépris, je m'accordai de « leur communiquer tout ce que j'imprimerois « ci-après, dont me trouvant enfilé par cette « paction ou plutôt nécessité, ils commencè- « rent à n'avoir plus nulle crainte de moi; et « de moi je n'étois en rien plus assuré d'eux, « car je savois bien qu'ils étoient enflammés « d'une haine irréconciliable contre moi, par « quoi j'ai été contraint de me retirer en lieu « plus sûr, d'où je pusse accomplir la promesse « que j'avois faite. »

Robert Estienne expose que, « bien qu'il n'y avoit nulle cause de se défier de la protection du roi, cependant tout étoit à craindre, et de leurs calomnies, et de leur audace, qui alloit jusqu'à mépriser les commandements du roi, sans en être punis, et en outre la grande dépense qu'il lui falloit faire à suivre la cour, en abandonnant ses études et ses travaux. Voilà, lecteur chrétien, le dernier acte de ce jeu; et il seroit trop long et trop difficile de raconter comment le Seigneur m'a tiré de leurs lacs. »

1550. *Nivelle* (*Sébastien*), libraire juré et imprimeur, n'épargnait aucune dépense pour la bonne exécution des livres qu'il imprimait. Parmi les Pères grecs in-f° qu'il publia est saint Jean Chrysostome, 4 vol. En 1550 il imprima une description de la Terre-Sainte par Miré. Sa devise était : *Honora patrem tuum et matrem tuam, ut sis longævus super terram* : il mourut à quatre-vingts ans.

1551 (27 juin). Déclaration de Henri II, datée de Chateaubriand, qui veut que « deux fois l'an les officines et boutiques des imprimeurs, libraires et vendeurs de livres, soient visitées par des députés, auxquels les imprimeurs et libraires seront tenus et contraints par toutes voies faire ouverture, pour saisir et mettre en notre main tous les livres qu'ils trouveroient suspects de vice. »

1551. Robert Estienne publie une charmante

édition du Nouveau Testament, 2 vol. format in-16. La date imprimée porte par erreur MDXLI. A presque tous les exemplaires elle a été grattée.

1551. Robert Estienne se réfugie à Genève. Il paraît cependant qu'il conserva une partie de son imprimerie à Paris.

Un document récemment découvert, et publié dans le *Recueil de l'École des Chartes* (1), nous apprend comment R. Estienne parvint à faire passer sa nombreuse famille secrètement et successivement en Suisse, afin de pouvoir quitter un jour son pays sans fâcheux empêchement, et comment Charles Estienne, frère de Robert, obtint du roi Henri II « *lettres de* « *rémission et de main levée en faveur des* « *héritiers mineurs de Robert Estienne*, « l'autorisant, comme oncle et tuteur de *Henri*, « *Robert, Charles, François, Jeanne, Ca-* « *therine, Jean* et *Marie*, tous enfants mi- « neurs de Robert Estienne, notre impri- « meur ordinaire ès lettres hébraïques, grec- « ques et latines, et de feue Perette Bade, sa « femme, etc., etc., jouir... leur faisant pleine « et entière main levée de leurs dits biens, etc. « Donné à Villers-Cotterez, août 1552. »

Ces lettres royales, où l'intention d'être favorable aux enfants de Robert Estienne est manifeste, ainsi que le prouvent les longs détails qu'elles contiennent, préservèrent cette famille d'une ruine complète ; sans elles nous serions très-probablement privés des immenses travaux qui immortalisent Henri Estienne.

« Ainsi donc, dit très-justement M. A. A. « Renouard, malgré la faiblesse de son carac- « tère, le roi Henri II, par cet acte d'une sage « clémence, jusque alors ignoré, sut préserver « des derniers effets de la haine ecclésiastique « la famille de l'imprimeur chéri du roi son « père, et pour lequel il n'était pas lui-même « sans estime. »

Combien ne doit-on pas regretter que les passions religieuses d'une époque où des persécutions acharnées conduisaient des chrétiens à l'échafaud pour quelques différences dans l'interprétation des textes sacrés nous aient enlevé Robert Estienne à la force de l'âge (2) !

« Doué du génie de l'investigation et de la critique, ce qui l'entraînait vers la doctrine du libre examen, et dominé en même temps par une imagination austère et puritaine, ce qui le prédisposait à l'exaltation religieuse, le jeune Robert eut nécessairement un rôle marqué dans le terrible drame de la réforme.

« Sincère dans ce qu'il croyait la foi catholique, il se maintint pendant vingt-cinq ans dans cette orthodoxie un peu douteuse qui fut celle de tant d'hommes célèbres et modérés de cette époque, Érasme, Budé, Lambin, Turnèbe, Cujas, Guillaume Cop, de Thou, L'Hospital et beaucoup d'autres. Sans les attaques provocatrices des théologiens et les excitations fébriles de la polémique, il est probable qu'il aurait persévéré jusqu'à sa mort dans cette situation indécise et équivoque, à laquelle ne purent même pas se soustraire entièrement plusieurs hauts dignitaires du clergé catholique, les Du Bellay, le cardinal Guillaume Briçonnet, le cardinal Odet de Châtillon, Guillaume Parvi, Jean de Montluc, évêque de Valence, etc., etc. Mais, poussé à bout par des hostilités maladroites, irrité par des censures qu'il croyait entachées d'ignorance et d'injustice, emporté par l'impatience de la lutte, il franchit la distance de plus en plus faible qui le séparait du protestantisme. De tiède et douteux catholique il devint calviniste emporté (1). »

1551 (13 octobre). Privilége est accordé au libraire Jean Dallier, demeurant sur le pont Saint-Michel, pour l'impression des *livres examinés et censurés* par la Faculté de Théologie de Paris depuis 1544 jusqu'en 1551.

1551. *Ballard Robert*, libraire, est nommé imprimeur du roi pour la musique.

1552. *Turnèbe* (*Adrien*) est nommé imprimeur du roi pour le grec, en remplacement de Robert Estienne, réfugié à Genève. Ce fut un des plus savants hommes de son temps, professeur du roi en grec, en latin et en philosophie. Berthius, Scaliger, Huet, Ronsard en ont fait le plus grand éloge. Montaigne dit qu'il était « le plus savant et le plus grand homme qu'il y eût depuis mille ans, n'ayant rien de pédantesque que le port de sa robe et quelque façon extérieure qui pouvoit n'être pas tout à fait civilisée, et qui sont choses de néant » (2). Le président de Thou dit que sa vue et sa conversation produisirent sur lui un tel effet, qu'elle lui revenait sans cesse à la mémoire, même en rêve, dans sa jeunesse. Le premier jour de ses noces, dit Scaliger, il étudia encore plusieurs heures. Ses éditions sont belles et estimées. Il publia la première édition du texte grec de Philon, 1552. Dans son recueil complet in-f°, 1580 (3), intitulé *Adversaria*, divisé en trente livres, il avait réuni tout ce qu'il avait rencontré d'intéressant dans ses lectures. Ses autres ouvrages ont été imprimés à Strasbourg en 1606 ; ils contiennent ses *Com-*

(1) Par M. Eugène de Stadler (juillet 1840).

(2) Parmi les statues qui ornent l'Hôtel-de-Ville est celle de Robert Estienne ; il est représenté de grandeur naturelle, tenant d'une main son *Thesaurus Latinæ Linguæ* ; à ses pieds est une casse d'imprimerie lui servant de soutien.

(1) M. Magnin, second article sur les Estienne, inséré au *Journal des Savants*, janvier 1841.

(2) Montaigne, *Essais*, l. I, ch. XIV ; il ajoute au l. II, ch. XVII, qu'il savait plus et savait mieux ce qu'il savait qu'homme qui fût de son siècle ni loin au delà.

(3) La première édition parut à Paris, t. I, 1564, t. II, 1565, t. III, 1572. Cet ouvrage, que de Thou proclame digne de l'immortalité, fut réimprimé encore en 1585, et à Bâle en 1581, à Strasbourg en 1599, à Orléans en 1604.

mentaires sur Cicéron, Varron, Thucydide et *Platon*, des écrits contre Ramus, des traductions d'Aristote, Théophraste, Plutarque, Platon, etc., des poésies grecques et latines, et des traités particuliers. Henri Estienne, qui était intimement lié d'amitié avec lui, a fait son éloge, où se trouve ce vers remarquable :

Hic placuit cunctis, quod sibi non placuit.

Ses impressions sont remarquables par leur belle exécution typographique. Il s'était adjoint Guillaume Morel pour le seconder dans les travaux de l'imprimerie royale. Son édition d'*Eschyle*, in-8°, 1552, est surtout recherchée. Il mettait pour devise sur les livres qu'il a imprimés ce vers d'Homère, dont il faisait l'application à François 1er : Βασιλεῖτ' ἀγαθῷ κρατερῷ τ' αἰχμητῇ (1). Il mourut en 1565, âgé de cinquante-trois ans.

1552. Sur la réclamation d'Érasme, dont les ouvrages étaient contrefaits, un privilége de *deux ans* après l'impression achevée, fut accordé aux auteurs pour la vente de leurs livres.

1552. Robert Estienne publie à Genève en français sa *Réponse aux Censures des Théologiens de Paris*, qu'il avait d'abord écrite en latin. Ce pamphlet violent, incisif, « chef-« d'œuvre de polémique, digne par le nerf « de l'argumentation, la grâce et la malice « des récits et des portraits, d'être regardé « comme un avant-coureur des Petites Lettres « fulminées un siècle plus tard contre cette « même société de la Sorbonne (2) ».

Mais dans ce chef-d'œuvre de style, où jamais la langue française n'avait brillé encore avec tant d'éclat et de netteté, la passion se montre trop à découvert pour n'y pas admettre l'exagération, le caractère sévère de Robert Estienne ne permettant pas de soupçonner sa bonne foi.

Toutefois, comme le fait remarquer avec raison M. Magnin, « la mansuétude n'était pas la vertu de Robert Estienne et n'était guère non plus celle de son époque. On est frappé de stupeur quand on voit un vieillard échappé à grand'peine aux persécutions et aux bûchers de la France, applaudir, dans son asile, à d'autres persécuteurs, regarder comme un crime les dissidences religieuses, approuver les supplices et mettre ses presses au service des apologistes de la condamnation de Michel Servet. On ne sait si on veille quand on voit dans une préface, datée de 1533, Robert Estienne reprocher aux théologiens de Paris, ses persécuteurs, de n'avoir pas seulement songé à faire brûler les livres et la personne de l'athée François Rabelais (3). D'aussi tristes inconséquences ne justifient pas, sans doute, mais expliquent et font comprendre les excès de la Sorbonne. On sent que les violences qui ont ensanglanté ce siècle ne sont pas le propre de tels hommes ou de telle corporation, mais le résultat de l'esprit général, ou plutôt de la maladie qui affligeait alors la société tout entière. »

1553. Parmi le grand nombre d'édits en faveur et en honneur de l'imprimerie donnés par les rois de France à partir de Charlemagne est celui de Henri II en date du 23 septembre 1553 :

Henri II, etc.; nous duëment averti du grand profit et émoluments qu'apporte en nostre royaume et à nos sujets l'art de l'imprimerie, tant pour la grande quantité des livres qui s'impriment ès villes de nostre royaume, qui se vendent et débitent aux estrangers en divers lieux, pays et provinces, dont viennent gros deniers en iceluy nostre royaume et à nos dits sujets, qu'aussy pour le grand bien, commodité et profit que prennent de l'impression des livres tous les gens de lettres, et singulièrement les supposts et escholiers de nos Universitez; pour ces considérations, et aussi pour le grand et louable artifice qu'il y a au fait de l'imprimerie, par laquelle est conservée et perpétuée la mémoire de toutes les choses, nos prédécesseurs désirant entretenir, accroitre et augmenter l'art d'icelle imprimerie, pour le grand fruit qu'elle apporte, l'auroient non-seulement privilégiée, affranchie et exemptée de tous tributs, péages, imposition et subsides, mais aussi les escrivains, imprimeurs et toutes autres personnes nécessaires et requises pour le dit art, composition et fait de la dite imprimerie. Outre ces considérations, n'ignorant qu'en mettant sur les livres imprimés l'imposition de la taxe foraine, resvë, domaine forain, et haut passage, ce seroit chasser et éloigner de nostre royaume l'art et négoce de l'imprimerie et l'envoyer aux estrangers, lesquels, pour l'attirer à eux et en prendre le profit et émoluments, tinrent la dite imprimerie franche et exempte de tout subside et impositions; en quoy faisant les imprimeurs et libraires des pays estrangers pourroient vendre les livres à beaucoup meilleur marché et à plus bas prix que les imprimeurs et libraires de nostre dit royaume, dont viendront que les estrangers qui y négocient pour le commerce des dits livres, et en achètent de nos sujets, se pourvoiroient ailleurs, ce qui pourroit estre cause que l'art de l'imprimerie viendroit à s'anéantir et estre délaissé en plusieurs lieux et villes d'iceluy nostre royaume, auquel seroit *grosse perte pour les deniers et autres denrées qui y viennent de tous costez*, a cause du dit commerce que font nos sujets des ditz livres imprimés, avec les estrangers... avons ordonné et ordonnons.. de ne lever ni exiger aucune chose des dits droits pour raison des dits livres, en quelque temps que ce soit.

1554. Henri Estienne II, fils de Robert I, publie les Odes d'Anacréon sur le manuscrit qu'il avait trouvé dans son voyage en Italie.

(1) Plusieurs livres imprimés par Robert Estienne portent aussi ce vers d'Homère.

(2) M. Magnin, même article du *Journal des Savants*.

(3) *Præfat. ad Gloss*, novembre 1533.

A la fin du texte d'Anacréon, imprimé avec les plus beaux types de Garamond, est la traduction latine faite par Henri Estienne dans les mêmes mètres que ceux du poëte grec. Ce charmant petit volume porte : *Apud Henricum Stephanum, cum privilegio regis ;* mais comme il est probable que Henri Estienne n'avait pas encore monté son imprimerie, c'est chez son oncle Charles Estienne qu'il aura imprimé ce volume, en lui donnant des soins tout particuliers.

Dans l'épître en grec de six pages, adressée par H. Estienne à Odet de Selve, qui se trouve en tête du charmant petit volume *Dionysii Halicarnassei Responsio ad Cn. Pompeii epistolam*, etc., imprimé et publié par Henri Estienne chez son oncle Charles, en 1554, il s'excuse de ne pouvoir lui offrir un ouvrage plus considérable, vû le fâcheux état de sa situation (1) ; et dans son épître latine, adressée à Pierre Victorius, il donne un précieux détail sur les deux manuscrits d'Anacréon, dont l'un avait été découvert par lui en Italie, l'autre lui avait été donné par un étudiant anglais, John Clément, attaché à sir Thomas More. « L'un des deux, dit-il, est écrit sur parchemin, l'autre sur écorce d'arbre, le premier est mal écrit et souvent peu correct ; le second est si vieux qu'à chaque mot quelque lettre échappe à la vue. »

« Il eût été bien désirable, dit M. de la Mon-
« naye, écrivant à Bayle, que ces deux manus-
« crits eussent pu être retrouvés ; mais malheu-
« reusement à la fin de sa carrière la raison de
« Henri Estienne s'étant égarée, il les laissa
« périr ainsi que beaucoup d'autres, qu'il ne
« communiquait à personne, pas même à son
« gendre Casaubon (2). »

1556. *Harsy* (*Olivier*) est reçu imprimeur-libraire. Sa devise était une herse avec cette devise : *evertit et æquat.*

Il imprima en 1576 le *Droit Civil*, avec les commentaires d'Accurse, 5 gros volumes in-f° ; ouvrage à cinq et à six colonnes, imprimé en rouge et en noir et d'une superbe exécution. C'est un vrai chef-d'œuvre.

1556. Henri II exige qu'un exemplaire, imprimé *sur vélin*, de tout livre dont l'impression est autorisée soit remis à la Bibliothèque Royale, et que cet exemplaire soit superbement relié. C'est, dit-on, à Diane de Poitiers, qui aimait beaucoup les livres, et dont tant de beaux exemplaires portent les armes, qu'on doit cette ordonnance.

(1) Ἀντὶ πολλῶν καὶ μεγάλων, ὧν σοι ὑπεσχόμην, ὀλίγα τινὰ καὶ μικρὰ πέμπω σοι. Οὐδὲ γὰρ ἐγὼ αἴτιος, ἀλλ' ἡ τῶν ἐμῶν πραγμάτων πονηρὰ κατάστασις. Ἐπειδὴ δὲ τὰ πράγματα οὐ γίγνεται ὡς βουλόμεθα, ὡς γίγνεται βουλώμεθα. Voy. *A View of the early Parisian greek press. Oxford*, 1833, *by E. Creswel* ; tome II, p. 162.

(2) Καὶ φιλομαθείας καὶ πολυμαθείας *prope incredibilia monumenta.* Ep. 186 à Dav. Hœschel.

1557. Robert Estienne publie à Genève sa *Grammaire Francaise*, 1 vol. in-8°.

1557. *Morel* (*Frédéric Ier*), né en Champagne, gendre et héritier de Michel Vascosan, est libraire et imprimeur. Aussi docte en grec qu'en latin, il était interprète du roi ès langues, et fut nommé imprimeur du roi le 4 mars 1571, en remplacement de son oncle Robert Estienne. Les principaux ouvrages imprimés par lui sont *Quintilien*, 1563, et l'*Architecture* de Philibert de Lorme. La marque de *Morel* était un *mûrier*, avec cette devise :

Πᾶν δένδρον ἀγαθὸν καρποὺς καλοὺς ποιεῖ.

Il obtint en 1581 de transmettre à son fils Frédéric son titre d'imprimeur du roi.

1558. Henri Estienne publie en un vol. in-f° : *Impp. Justiniani, Justini, Leonis Novellæ Constitutiones ; Justiniani Edicta*, ex bibliotheca illustris viri Huldrici Fuggeri, domini in Kirchperg, et Weyssenhorn, publicæ commoditati dicantur. Justiniani opus antea editum, ex vetustis exemplaribus studio et diligentia Henrici Scrimgeri (1), Scoti, restitutum et emendatum, etc.

Au bas du titre Henri Estienne met pour la première fois : « Excudebat *Henricus* Stephanus, Huldrici Fuggeri typographus. »

Ce riche banquier d'Augsbourg, d'abord camérier du pape Paul III, puis protestant, secourait généreusement Henri Estienne. Il était le protecteur des lettres ; mais sa famille le fit déclarer incapable de gérer ses biens, et Henri fut privé de ce puissant appui (2). Hulrich Fugger, retiré à Heidelberg, légua sa superbe bibliothèque au Palatinat.

1558. *Buon* (*Gabriel*) est libraire juré et imprimeur ; il a donné l'édit. de Ronsard de 1587, réimprimée par son fils Nicolas Buon en 1623, in-f°, avec les commentaires de Richelet.

1559. Paraît chez Vincent Sertenas la première édition de la traduction de Longus par Amyot, petit in-8°. Cette édition, fort recherchée, porte à la fin la marque du libraire, qui est composée avec goût. Au-dessous de son monographe, où se retrouvent toutes les lettres

(1) Barbe, fille de Claude de Ville, seigneur de Ville-le-Prudhom et de Felix, était parente de cet Henri Scrimger, noble écossais et l'un des jurisconsultes les plus célèbres de ce temps. Henri l'épousa en secondes noces, en 1566. Dans sa préface d'Aulu Gelle, 1585, adressée à Paul, son fils, on voit combien elle lui était chère et combien étaient grandes ses qualités. Paul, son fils aîné, fut le seul de ses enfants qu'elle put allaiter. Henri, dans la lettre à Jean Gaton de Vienne, 1er août 1581, lui écrit : *Pluribus solito districtus eram curis et negotiis, propter mortem charissimæ conjugis, quam mecum tota propemodum urbs luget, quod in ea rarissimum exstiterit exemplum magnæ nobilitatis, nobilitari tamen magis morum præstantia et virtutibus cupientis.*

(2) Dans les lettres de Henri Estienne publiées en 1830 par M. Passow il réclame de cette famille des payements arriérés ; mais, malgré des engagements écrits, il est probable qu'il ne reçut jamais les cinq cents florins pour lesquels il offrait de transiger.

de son nom, que dominent les emblèmes d'Apollon, est placée cette légende : *Vincenti non victo gloria datur.*

1559. Mort de Robert Estienne à Genève, le 7 septembre (1). « *Foris gloria dives, et domi liberis, qui manebant relicta opulenta suppellectile,* » dit de Thou, qui en a fait ainsi l'éloge :

« Robert Estienne laisse loin derrière lui les Alde Manuce et Froben pour la rectitude et la netteté du jugement, pour l'application au travail et pour la perfection de l'art même. Ce sont là pour lui des titres à la reconnaissance de la France et du monde entier, titres plus solides que n'ont jamais été pour les plus fameux capitaines leurs plus brillantes conquêtes. Ces travaux seuls ont plus fait pour l'honneur et la gloire immortelle de la France que tous nos exploits militaires et que tous les arts de la paix (2). »

Et voici ce qu'en pensait son noble rival Aldus Pius, ainsi que nous l'apprenons de son fils Paul Manuce. « J'ai entendu dire à mon père que nul n'avait égalé Robert Estienne par le soin et le zèle qu'il apportait à la correction et à la publication des anciens auteurs (3). »

On a vu combien la vie de Robert Estienne, dévouée à l'étude scrupuleuse des textes de la Bible et à son interprétation selon ses convictions et sa profonde science, fut entourée de périls ; celle de son fils, non moins dévouée à l'amour de l'étude, à ses convictions politiques et religieuses et au devoir de soutenir la gloire paternelle (4), ne fut pas moins orageuse. Même foi pour la religion ; même dévouement, on peut dire héroïque, pour la science ; même enthousiasme pour leur art ; même tendresse éclairée pour leurs enfants et leur famille, animaient l'un et l'autre. Mais si le caractère du père nous semble plus austère, tandis que celui du fils, tantôt mélancolique et solitaire, tantôt emporté par la passion des voyages et le charme de la société des savants, des grands, des princes et même des rois (5), se montre plus inquiet, tous deux par leurs travaux, leur probité et leur zèle surhumain pour la science, ont élevé la typographie à la dignité d'un sacerdoce. Enfin, c'est par leur amour du beau dans les lettres et les arts, par leur esprit de nationalité et la conviction qu'ils avaient dans la *précellence* du langage français, qualités sympathiques à la branche des Valois, que tous deux, quoique voués au protestantisme, furent également chers à François Ier, à Henri II et à Henri III, qui les estimèrent, les protégèrent et les honorèrent de leur familiarité (1).

Principibus placuisse viris non ultima laus est.

C'est avec un vif intérêt que l'on suit le roi François Ier et sa sœur, l'aimable et savante Marguerite, reine de Navarre, dans les visites qu'ils daignaient faire, dans la rue Saint-Jean de Beauvais, au modeste atelier de Robert Estienne, pour y suivre les progrès dont la typographie, encore naissante, était redevable à ce docte et habile imprimeur. Je crois même qu'à ces marques de bienveillance se rattachait une pensée généreuse, et que François Ier, qui avait honoré Robert Estienne du titre d'imprimeur du roi et l'avait préservé de l'animosité du clergé, voulait ainsi, dans ces temps calamiteux, lui donner une preuve manifeste et salutaire de l'intérêt tout particulier qu'il portait à sa personne.

1559. Henri Estienne II réunit l'imprimerie de son père à la sienne.

1560. Lettres patentes de Charles IX (mars) portant confirmation et continuation aux imprimeurs de toutes les grâces, faveurs, droits, privilèges, libertés, franchises, exemptions, etc., octroyées et concédées par les rois ses prédécesseurs.

1560. Le 15 juillet le libraire Martin Lhomme (2) est pendu, d'après un arrêt du parlement de Paris, en date du 13 juillet.

(1) Lottin commet une grave erreur dans son *Catalogue* en faisant figurer *Perette Bade, veuve de Robert Ier Estienne* à la date du 7 septembre 1559. Cette savante fille de John Bade, que Robert Estienne avait épousée vers 1526, était morte depuis longtemps, puisque le 14 décembre 1550 Robert Estienne s'était marié en secondes noces avec Marguerite Deschamps, dite *Duchemin*.

(2) *Histoire* de Jacques-Auguste de Thou, l. XVI, *ad annum* 1559.

(3) A la mort d'Alde Manuce, Henri Estienne composa en son honneur une épitaphe en vers grecs et latins où il signale les services dont le monde et les écrits des anciens sont redevables à Alde, « la gloire et le soutien de l'art typographique ».

(4) Ut paternam in paterna diligentia gloriam æmularetur. (*Préface d'Aulu-Gelle*, p. 6.)

(5) Tantôt il vivait renfermé dans son cabinet, tantôt il vivait à la cour, à demi courtisan (*semiaulicus*, Préface d'Aulu-Gelle, p. 22). Quelquefois une humeur noire, qu'il décrit dans sa préface au président Henri de Mesmes, lui faisait prendre ses livres en dégoût. Presque toujours en voyage, il composait à cheval des vers, tout en recherchant les manuscrits en Angleterre, en Hollande, en Suisse, en Allemagne, dans les Pays-Bas, en Hongrie, et en Italie, où il se rendit souvent, et chargé quelquefois par le roi de missions délicates et périlleuses.

(1) On sait que François Ier surprenant un jour Robert Estienne absorbé dans son imprimerie par le soin extrême qu'il apportait à la lecture d'une *épreuve*, exigea qu'il achevât son travail, dont il voulut bien attendre la fin. Ce fait est rapporté par Heinsius, presque contemporain, dans une épître en tête d'un curieux ouvrage, intitulé : *Dissertatio epistolica an viro literato ducenda sit uxor et qualis* ; Lugduni Batav., 1616, p. 36.

Voy. à ce sujet, et sur l'histoire de Robert et de Henri Estienne, trois articles aussi intéressants qu'instructifs, par M. Magnin, conservateur de la Bibliothèque Nationale, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, insérés au *Journal des Savants*, années 1840 et 1841.

Le nom de M. Magnin se rattache à l'imprimerie de Paris par les Saugrain, dont il descend, et par M. Guill. Debure, dont il est le neveu.

(2) Il ne figure au *Catalogue* de Lottin que comme

Ce maître imprimeur demeurant à Paris, rue du Mûrier, près la rue Saint-Victor, aux Trois-Marches du Degré, natif de Rouen, fut accusé d'avoir débité un écrit intitulé *le Tigre royal*, qui était une satire dirigée contre les Guises (1), et condamné, dit l'arrêt (2), « à estre pendu et estranglé à une potence mise à la place Maubert, lieu commode et convenable (3), et déclare tout et chascun des biens du dict prisonnier acquis et confisquez au roy, et oultre ordonne la court que les dicts cartelz, epistres, livres diffamatoires mentionnés au dict procès seront arses et bruslez en la présence du dict prisonnier auparavant la dicte exécution à mort ».

De Thou parle de la mort de ce malheureux, qu'il appelle *pauperculus librarius*. Regnier de la Planche, Castelnau, Brantôme, Bayle, etc., l'ont également mentionnée. Mais ce qui est encore plus déplorable, c'est la triste destinée d'un marchand de Rouen, nommé Robert Dehors, qui se trouvait par hasard à Paris lorsqu'on conduisait ce libraire au supplice : « Or, dit Regnier de la Planche, ne savoit-il pourquoy on le faisoit mourir, et descendoit de cheval à une hostellerie prochaine; voyant le peuple fort animé contre ce malheureux, s'écria : « Et quoy, mes amis! dit-il, ne suffit-il pas qu'il meure? Laissez faire le bourreau. Le voulez-vous tourmenter davantage que sa sentence ne porte? »

Ces paroles d'humanité le firent arrêter, et promptement juger, puisque l'arrêt est daté du 19 juillet. Il fut condamné à être pendu et étranglé en place Maubert, « pour raison de la sédition et émotion populaire faicte par le dict prisonnier lors de l'exécution de mort de Martin Lhomme, par le moyen des propos scandaleux et blasphèmes dicts et proférés par le dict Dehors, prisonnier, contre l'honneur de Dieu et de la glorieuse Vierge Marie, induisant par le dict prisonnier le peuple à sédition et scandale public. »

1561. Ordonnance de Charles IX (17 janvier), ordonnance confirmée le 10 septembre 1563 :

« Art. 13. Voulons que tous imprimeurs, semeurs et vendeurs de placards et libelles diffamatoires soient punis pour la première fois du fouet, et pour la seconde fois de la vie. »

1561. *Robert Estienne II*, fils du précédent, est nommé garde des caractères et poinçons du roi, qui le protégea, attendu qu'il avait été déshérité par Robert Estienne, son père, pour n'avoir pas voulu embrasser la religion protestante.

1561. *Galliot II Dupré*, second fils de Galliot Ier, est reçu libraire.

1562. Henri Estienne II publie la traduction latine de *Sextus Empiricus*. Dans sa dédicace au président de Mesme, il raconte comment cette occupation parvint à le guérir d'une maladie, qui semble avoir été le *spleen*.

1562. *Estienne (François II)*, fils de François Estienne Ier, est imprimeur et libraire.

1562. Henri Estienne publie quatre ouvrages in-fol. commencés du vivant de son père, qui mourut avant leur achèvement. Ce sont des commentaires rédigés par Martorat, Vatable, Luther et Calvin, 1° sur la *Genèse;* 2° sur les *Psaumes de David;* 3° *Catena recentiorum Theologorum Protestantium in Psalmos et Cantica;* 4° *N. T. Catholica Expositio, ecclesiastica, ex variis probatis Theologis excerpta ab Augustino Martorato ... in unum corpus singulari artificio conflatæ : quæ instar Bibliothecæ multis expositionibus refertæ esse possint.*

C'est à ce dernier ouvrage, réimprimé trois fois par Henri Estienne, et qui l'a été souvent à Genève et ailleurs, que se trouve la préface où H. Estienne déplore la mort de son père, si fatale à sa famille, aux lettres et *à l'existence de la typographie.*

Cette même année, le 30 octobre, l'infortuné et savant Augustin Martorat fut pendu à Rouen, par ordre du connétable Anne de Montmorency et de François duc de Guise.

1563. Lettres patentes de Charles IX (Mantes, 10 septembre), par lesquelles il est défendu aux imprimeurs d'imprimer sans permission, *sous peine d'estre pendus et estranglez.* Elles furent lues, publiées et enregistrées par le parlement sans opposition.

1563. *Jean Estienne*, troisième fils de Robert Ier, est reçu libraire.

1565. *Michel Sonnius*, libraire juré, fut le chef d'une famille d'imprimeurs-libraires qui s'est éteinte en 1650, et qui fut à la tête du commerce de la librairie par l'importance de ses publications. Sa marque était la vipère attachée au doigt de saint Paul, à Malte, sans lui nuire; avec ces mots : *Si Deus pro nobis, quid contra nos?*

libraire en 1538, et exerçant sa profession en 1559. Regnier de la Planche et Castelnau disent qu'il était imprimeur.

(1) On ne connaît qu'un seul exemplaire de cet ouvrage, intitulé : *Épître envoyée au Tigre de la France;* notre célèbre bibliographe M. Brunet en est l'heureux possesseur; il n'a que sept feuillets. Le style en est très-remarquable, surtout à une époque antérieure de vingt ans aux *Essais de Montaigne*. M. Nodier en cite les phrases suivantes : « Tu fis tant par tes impostures que sous l'amitié fardée d'un pape dissimulateur, ton frère aîné fut fait chef de toute l'armée du roi. — Je connois ta vieillesse, si envieillie en son obstination, et tes mœurs si dépravées, que le récit de tes crimes ne te sauroit émouvoir, etc. »

(2) Arrêt du 18 juillet 1560, retrouvé par M. Taillandier dans les registres criminels du Parlement, et inséré au bulletin du *Bibliophile* de Techner avec des détails très-intéressants sur cette affaire. Année 1842, p. 82.

(3) C'était aussi à la place Maubert que quatorze ans auparavant Dolet avait été pendu et brûlé vif.

1565. Mort d'Adrien Turnèbe. Voici l'épitaphe que lui composa Henri Estienne :

Cur placuit cunctis Turnebus? Cur tot amici
Illi, vix hostes unus et alter erant?
Cur placuit cunctis? Tot linguis lingua diserta
Totne illi potuit conciliare viros?
Cur placuit cunctis? An quod certare videbant
Judicii dotes dotibus ingenii?
Cur placuit cunctis? cunctas placuitne quod artes
Excoluit Graïas, excoluit Latias?
Cur placuit cunctis? an quod totusque lepores
Spiraret, totus quod lepidosque sales? [causa :
Causæ equidem sunt hæ : sed et hæc est maxima
Hic placuit cunctis quod sibi non placuit.

1565. *Le Discours merveilleux de la vie, actions et déportements de Catherine de Médicis, royne mère, auquel sont recitez les moyens qu'elle a tenus pour usurper le gouvernement du royaume de France, et ruiner l'État d'iceluy*, publié cette année sans nom de lieu ni d'imprimeur, passe pour être l'œuvre de Henri Estienne, quoique d'autres l'attribuent à son ami Théodore de Bèze; peut-être est-ce l'œuvre de tous deux. La traduction latine qui parut la même année fut faite, à ce qu'on assure, par Henri Estienne, et imprimée probablement par lui.

« L'histoire a confirmé, sinon approuvé, presque toutes les rudes et souvent brutales accusations de cet outrageux pamphlet. Un des plus sûrs garants de la véracité de ce libelle pourrait être Catherine elle-même, qui, suivant ce qu'assurent plusieurs écrits contemporains, dit, après s'être fait lire l'ouvrage, que si l'auteur l'avait consultée, il aurait pu en raconter bien d'autres (1). »

1566. Henri Estienne publie le *Traité de la conformité du langage françois avec le grec*. Il est sans date, mais il porte cette indication : Duquel traité l'auteur et imprimeur est Henri Estienne, fils de feu Robert Estienne.

Estimant que la langue grecque est la plus parfaite que les hommes aient jamais parlée, c'est sur ce système que Henri Estienne appuie tout le raisonnement de son livre, en sorte que de tous les idiomes modernes celui qui se rapprochera le plus du grec sera le plus parfait, d'où il conclut que la langue française, par son rapport avec la langue grecque, « tient le second lieu entre tous les langages qui ont jamais esté, et le premier entre ceux qui sont aujourd'hui ».

1566. Henri Estienne publie sa magnifique édition des *Poetæ Græci principes*. Dans ce véritable chef-d'œuvre typographique, Henri Estienne a cherché des difficultés d'exécution que je n'ai remarquées dans aucun autre de ses ouvrages.

Afin de distinguer les noms propres, ceux des villes ou des peuples, ceux des montagnes, ceux des fleuves, Henri Estienne a ajusté au-dessus de ces mots quelques signes particuliers _ _ .. ... pour désigner chacun d'eux. Cette difficulté typographique, qui s'augmente en raison des *esprits* ou *accents* des mots grecs, n'avait pas encore été signalée. Elle est partout heureusement vaincue, et même sans laisser deviner par quel moyen. Le titre porte : *Excudebat Henricus Stephanus, illustris viri Hulderichi Fuggeri typographus.*

Il publia aussi cette année la traduction latine d'Hérodote par Laurent Valla, après l'avoir retouchée. C'est dans la préface que Henri Estienne fit l'apologie d'Hérodote. Au verso du titre sont deux pièces de vers dirigés contre ceux qui accusent cet historien d'avoir composé une histoire fabuleuse (1). Le temps n'a fait que confirmer l'opinion d'Henri Estienne, en prouvant la réalité d'un grand nombre de faits regardés à tort comme fabuleux.

Les attaques injustes dont Hérodote avait été l'objet et l'ardeur que mit Henri Estienne à le défendre l'engagèrent, sous prétexte qu'on voulait faire une traduction française de l'apologie qui accompagne son édition, à publier la même année l'*Introduction au Traité de la conformité des merveilles anciennes avec les modernes, ou Traité préparatif à l'Apologie pour Hérodote*, qu'il composa à la hâte. Dans cet écrit satirique Henri Estienne, prenant pour prétexte d'excuser les choses qui paraissent absurdes et révoltantes dans Hérodote par d'autres qui ne lui semblaient pas moins étranges à des époques récentes, accumule une foule d'anecdotes, de traits satiriques, de petits contes plus ou moins inconvenants que sa vaste mémoire avait recueillis dans ses voyages, ses conversations et ses lectures. Mais cet ouvrage original est plutôt d'un pamphlétaire que d'un érudit, et d'après le titre on s'attendait à autre chose.

Il en résulta pour Henri Estienne plus de désagrément à Genève de la part des protestants qu'à Paris de la part des catholiques. Mandé au conseil de Genève, le 11 septembre 1578, et réprimandé, Henri Estienne crut prudent de venir se réfugier à Paris, et ce ne fut que le 12 août 1580, par l'intervention de Henri III et par l'entremise de M. de Sancy, son ambassadeur, qu'il obtint la permission de rentrer à Genève. Mais les remontrances qui lui furent faites l'ayant irrité, il répliqua avec emportement, et fut arrêté et emprisonné. L'ambassadeur de France dut donc intervenir de nouveau pour obtenir sa grâce. Henri Es-

(1) A. A. Renouard, *Annales de l'Imprimerie des Estienne*, p. 145.

(1) Ces vers latins ont été ainsi traduits par Henri Estienne dans son Apologie pour Hérodote :

Tant d'actes merveilleux en cet œuvre lirez
Que de nul autre apres, emerveillé serez.
Et pourrez, vous savants, du plaisir ici prendre,
Vous, non savants, pourrez en riant y apprendre.

tienne, ayant reconnu sa faute, fut mis en liberté. Cependant le 1er septembre 1581 il fut de nouveau réprimandé, et condamné à l'amende pour avoir imprimé un livre sans permission. L'apologie pour Hérodote fut réimprimée douze ou treize fois du vivant de Henri Estienne.

1566. Henri Estienne publie le Nouveau Testament en grec, format in-16, avec des additions en marge expliquant les mots et les locutions difficiles et une savante préface de trente-six pages, que le P. Niceron s'étonne de n'avoir point vu réimprimer en tête des bonnes éditions du Nouveau Testament en grec.

1566 (21 mai). L'histoire, qui a enregistré dans les annales de la typographie le jour de la visite que fit Jeanne d'Albret, mère de Henri IV, à l'imprimerie de Robert Estienne III, nous a conservé aussi le quatrain qu'elle y improvisa :

Art singulier, d'ici aux derniers ans
Représentez aux enfants de ma race
Que j'ai suivi des craignant-Dieu la trace
Afin qu'ils soient les mêmes pas suivants.

Et voici la réponse que lui fit immédiatement Robert Estienne :

Au nom de l'Imprimerie.

Princesse que le ciel de grâces favorise,
A qui les craignant-Dieu souhaitent tout bonheur,
A qui les grands esprits ont donné tout honneur,
Pour avoir doctement la science conquise,

S'il est vrai que du temps la plus brave entreprise,
Au-devant des vertus abaisse sa grandeur,
S'il est vrai que les ans n'offusquent la splendeur
Qui fait luire partout les enfants de l'Église,

Le ciel, les craignant-Dieu, et les hommes savants
Me feront raconter aux peuples survivants
Vos grâces, votre cœur et louange notoire.

Et puisque vos vertus ne peuvent prendre fin,
Par vous je demeurrai vivante à cette fin,
Qu'aux peuples à venir j'en garde la mémoire.

1566. *Jean Bien-Né* (*Benenatus*) succéda comme imprimeur à Guillaume Morel. Il était fort instruit ; et il imprima de concert avec Prévosteau un *Novum Testamentum* en syriaque et en grec, avec leur version latine interlinéaire, 1584, in-4°. Son chef-d'œuvre est l'édition grecque de Démosthène, avec les *Scholies d'Ulpien*, in-f°, dont l'impression avait été commencée par Guill. Morel douze ans auparavant (1).

D'après une épigramme de Scævola Sainte-Marthe, il paraît que Bien-Né mourut assassiné. Sa fille, fort instruite en grec et en hébreu, fut capable de continuer la surveillance de l'imprimerie de son père. La veuve de Bien-Né, première femme de Guillaume Morel, lui succéda comme imprimeur et comme libraire le 15 février 1588.

1566. Les députés de l'assemblée des libraires se réunirent pour recevoir des libraires leur engagement et serment d'assister aux processions.

« Congregati fuerunt D. D. deputati Universitatis ad recipiendum juramenta a librariis de adeundis processionibus. Idem comparuerunt Michael Vascosan, Joannes de Rogny; Guill. Merlin ; Hieronymus de Marnef; Johannes Foucher; Sebast. Nivelle; Guill. Cavellat; Dionysius Pauger; Ægidius Gourbin ; Thomas Bremon; Stephanus Petit; Guill. Guillart; Petrus Drouart; Guill. Merlin Junior; Michael Sonnius; Galliotus Du Pré ; Gabriel Buon ; Joannes Ricouart, *librarii jurati*, et Joannes Canivel, *religator prædictæ Universitatis*, qui juramentum præstiterunt. »

1567 (janvier 12). L'Université condamne ceux des libraires qui se sont abstenus d'assister à la procession du recteur. *Illos et alios Officiarios mulctandos, qui non adfuerunt publicis supplicationibus* (1).

1567. Ordre aux libraires de tenir affiché dans leur boutique le prix de chaque ouvrage, conformément aux anciens usages.

1567. Henri Estienne publie en un seul volume in-f° un *Corpus Medicorum*, composé de onze auteurs, sous le titre de *Medicæ Artis Principes post Hippocratem et Galienum*.

Dans la préface il s'applaudit d'avoir eu l'idée de réunir en un seul volume un grand nombre d'ouvrages épars, dont chacun séparément formait souvent plusieurs volumes. Il dit que la pratique lui ayant démontré dans le cours de ses études l'inconvénient qui résultait de cette dispersion des auteurs en tant de volumes divers, il a cru, après mûre réflexion, rendre un grand service aux amis des lettres en réunissant sous *un même toit* les auteurs qui ont écrit sur un même sujet ou dans un genre analogue, afin qu'on pût les consulter simultanément (2).

Cette pensée de Henri Estienne, qui m'avait toujours frappé, se trouve exécutée dans la *Bibliothèque des auteurs grecs*, où les ouvrages traitant de sujets analogues sont réunis en peu de volumes, ou même en un seul, lorsqu'il y a possibilité. Ainsi tous les poëtes didactiques et bucoliques (3) sont renfermés

(1) Reiske déclare que la partie imprimée et revue par Guillaume Morel, et qui s'arrête à l'*Oratio de falsa legatione*, est de beaucoup supérieure sous tous les rapports à la suite, dont Bien-Né confia la révision à Lambinus.

(1) P. 31 du Recueil d'actes.

(2) Quum suis studiis utilissimum semper judicarit ejusdem argumenti scriptores, si non uno volumine, at certe quam paucissimis fieri posset, inclusos habere (adeo ut etiam multos, qui seorsum compacti erant, recompingendos, ut aliis sociari possent, curarit) venit hic aliquando in mentem, de suo sensu judicanti, gratissimam se omnibus literarum studiosis rem facturam si ejusdem generis scriptores eodem velut tecto reciperet, ita ut una eademque opera universi consuli a quolibet possent...

(3) C'est aussi ce qu'avait fait Artémidore, comme on le voit dans son distique.

Βωκολικαὶ Μοῖσαι σποράδες ποχὰ νῦν δ' ἅμα πᾶ-
Ἐντὶ μιᾶς μάνδρας, ἐντὶ μιᾶς ἀγέλας. [σαι

Vos muses, qui loin du hameau
Erraient chacune en sa prairie,
Bergers, ne font plus qu'un troupeau
Et n'ont plus qu'une bergerie.

(*Traduction de M. Firmin Didot.*)

en un seul volume ; il en est de même de tous les *poëtes épiques*, Homère excepté, et des *poëtes cycliques*, qui réunis forment à eux seuls un autre volume, etc.

1568. Jean Ricouart est accusé de déshonorer sa profession de libraire en exerçant le métier de charbonnier. Cité le 17 septembre pour comparaître en Sorbonne dans l'assemblée du recteur et des députés de l'Université, il lui est intimé l'ordre de quitter l'exercice de charbonnier sous peine de perdre son office de libraire.

1568. *Psalmi Davidis aliquot, metro anacreontico et sapphico. Autore Henrico Stephano, cujus etiam in officina prodeunt ejusdem Henrici Stephani Odarion de Psalmis aliquot Davidicis a se* ἀναχρεοντειομελοποιηθεῖσι.

En tête se trouvent ces jolis vers latins de H. Estienne :

Anacreontis olim
Modos dedi jocosos :
Anacreonticam nunc,
Sed nihil Anacreontis
Dabo lyram sonantem.
Sic æmulabor hastam
Quæ vulnus inferebat,
Addebat et medelam.
Quos sauciavit olim
Nervis chelys profanis,
Sanabit illa nervis
Aptata christianis.

1569. Henri Estienne publia cette année deux ouvrages qui intéressent la typographie ; l'un est son poëme intitulé : ARTIS TYPOGRAPHICÆ QUERIMONIA *de illiteratis quibusdam Typographis, propter quos in contemptum venit* (1), l'autre est sa lettre adressée à ses amis sur l'état de son imprimerie. Dans le premier il déplore l'ignorance et la négligence de quelques imprimeurs et correcteurs, dans l'autre il rend plus particulièrement compte des travaux qu'il exécute pour son édition du *Thesaurus Græcæ Linguæ*.

1570. Chaudière (Guillaume) est reçu imprimeur-libraire. Il était ainsi que Jean Bien-Né imprimeur de la Sainte-Ligue. Tous deux publièrent en 1594 les *Sermons de la simulée conversion du roi Henri IV*, prêchés par Jean Boucher, curé de Saint-Benoît, in-8°.

(1) Dans sa préface on lit ce passage : *Ecquid, obsecro, dicturum putamus Aldum, si nunc reviviscens rideat successisse sibi typographos quorum non minima pars vix pene aliud in libris quam quomodo alba pagina discernenda sit a nigra, intelligit? (Nam qui tantum profecerunt ut græca literarum elementa possint a Latinis, Hebraica a Græcis discernere, atrocem sibi fieri injuriam existiment si in numero indoctorum habeantur.) Quid vero dicturos M. illum Musurum et Ianum Lascarin putamus, in quibus primis Græcia reviviscere cœpit, et qui principes in pandendo nobis ad linguæ Græcæ adyta itinere fuerunt? Quid, inquam, dicturos remur, si quum ipsi tantum honoris arti typographicæ detulerint, ut non indignam existimarint cui suam operam navarent, fungentes munere correctorum (liceat enim de rebus typographicis typographicè loqui), eo rem devenisse videant, ut si quis tria Latinæ linguæ verba, totidemque Græcæ norit, typographicæ illius correctioni nobilissimi quique utriusque linguæ scriptores committantur? Quid enim, obsecro, aliud est hanc in illos scriptores potestatem ejusmodi hominibus permittere quam gladios furiosis in manus tradere?*

1571. La Sorbonne censure et défend la vente du quatrième livre du *Pantagruel* de Rabelais. Mais l'année suivante, par la volonté du roi Henri II et grâce aux sollicitations du cardinal de Châtillon, cette défense est levée.

1571. *Edict du roy Charles IX sur la réformation de l'imprimerie.* (Gaillon, mois de mai, enregistré le 7 septembre) (1) :

« Nos prédécesseurs roys, *entre tous les arts qu'ils ont estimé dignes d'être conservez, maintenus et advancez, ont principalement eu en grande réputation et estime l'art de l'imprimerie, comme celui qui cultive, polit, entretient et eslève les bons esprits ;* et pour la manutention et conservation du dit art, fait plusieurs statuts et ordonnances ; et mesmement feu notre très-honoré sieur et ayeul ès années 1541 et 1542, ait favorisé les imprimeurs et libraires, *comme instruments nécessaires à la conservation des lettres et sciences, sans lesquelles la société humaine ne peut estre entretenue.* — Outre lesquelles considérations est le dit art recommandable pour la commodité de deniers que l'imprimerie, vente et distribution des livres, qui se fait principalement en nos villes de Paris et Lyon, apporte et tire des pays estrangers. — Or, combien *que chascun se doyve estudier à la conservation du dit art*, et d'oster et reséquer tous obstacles qui luy peuvent nuire, toutesfois nous avons esté advertis *que la cherté du papier*, et la difficulté qu'il y a aux compagnons imprimeurs, et à leur satisfaire de vivres, gages et salaires, et les tenir en devoir, apportent telle incommodité, que partie des libraires qui souloient faire leur imprimerie en nostre ville de Lyon sont contraints faire imprimer hors nostre royaume la meilleure partie de leurs livres, *puis soubs une première feuille qu'ils font faire avec leurs nom et marque*, les vendent et à meilleur marché que s'ils estoient imprimez en notre royaume ; transportans par conséquent le gain que nos subjects devoyent recevoir, à estrangers. — Et outre ce, les dits compagnons usent de divers monopoles et complots, qu'ils font ensemblement, par le moyen desquels et mauvaise intelligence qui se servent et pratiquent entre eux, il est impossible aux notables marchands qui voudroient entreprendre, conduire et mettre à fin quelque bon et laborieux ouvrage d'imprimerie, de s'asseurer que ce qui auroit esté commencé par tels imprimeurs mal obéyssants à nos édicts et ordonnances soit parachevé : et les œuvres demeurans imparfaites, les frais qu'ils auroient avancez seroient perdus. Et sur ceste défiance sont les dits notables marchands, et qui ont des moyens et facultez d'entreprendre les plus longs et laborieux ouvrages, tellement refroidis, qu'ils n'osent commettre leur travail, deniers et avances *à gens si peu dociles et susceptibles de raison*, et tenans si peu de compte de l'observation de nos édicts. Ce que par traict et succession de temps pourroit apporter cessation ou grande et notable diminution de la dite imprimerie. Pour ausquels abus obvier, et contenir les dits compagnons imprimeurs en devoir, ont été dressez

(1) Fontanon. Edits et ordonnances des rois de France, t. IV, p. 473, Paris, 1611.

certains articles; l'entretenement desquels a esté requis par nostre procureur en nostre sénéschaucée de Lyon, et depuis par les conseillers et eschevains de la dite ville. Et ayans été veuz par les recteurs, régents et principaux supports de notre Université de Paris, et par eux trouvez utiles et nécessaires.

« Sçavoir faisons, etc. :

« Art. 3. Que les dits maistres *facent et puissent faire et prendre autant d'apprentifs que bon leur semblera.* Et où ils en auront plus d'un, seront contraints en prendre l'un du nombre des enfans qui sont nourris et entretenus en l'hospital de la Trinité de nostre ville de Paris. Et que les dits compagnons *ne puissent battre ne menasser* les dits apprentifs, ains les laisser besongner à volonté et discretion de leurs maistres.

« Art. 5. Les dits compagnons et apprentifs ne feront aucuns banquets, qu'ils appellent *proficiat*, soit pour entrée, issué d'apprentissage, n'autrement, pour raison du dit estat.

« Art. 10. Les dits maistres fourniront aus dits compagnons *les gages et salaires pour chacun mois ou sepmaine* respectivement, comme ils accorderont ensemblement.

« Art. 11. Pour obvier aux plaintes qu'ont cy-devant faites les dits compagnons pour leurs vivres, tant de vin, pain que pitance, dont s'ensuyvoient plusieurs et diverses debauches et querelles : *les dits compagnons se nourriront d'oresenavant eux-mêmes, ainsi qu'ils font aux Allemagne, Flandre, Italie et ailleurs*, soit en leurs maisons ou autrement en pension, comme bon leur semblera, *sans que les dits maistres soient tenus de les nourrir*, sauf à leur augmenter leurs gages, comme il appartiendra ainsi qu'il sera advisé par les libraires jurez de la dite Université, maistres imprimeurs et notables bourgeois non suspects aux parties.

« Art. 12. Les dits gages des dits compagnons commenceront quand la presse commencera à besongner, et finiront quand la dite presse cessera. *Et demeureront les copies sur lesquelles les impressions auront été faictes entre les mains des maistres imprimeurs, pour y avoir recours quand besoin sera.*

« Art. 13. Les maistres imprimeurs esliront, par chacun an, deux d'entre eux, avec deux des vingt-quatre maistres libraires jurez de la dite année; l'office desquels sera de garder qu'il ne s'imprime aucun livre ou libelle diffamatoire ou hérétique, et que les impressions qui se feront en chacune ville soient bien et convenablement faites, c'est à savoir correctement et en bon papier et bons caractères, qui ne seront pas trop usez. Et où les dits jurez trouveront quelque faute qui mérite répréhension, soit en la dite impression, ou que les présents articles ne soient observez, ils en feront leur rapport, pour y estre pourveu par le juge ordinaire, civil ou criminel, selon l'exigence du cas.

« Art. 20. Aucun ne pourra dresser imprimerie nouvelle, ne faire estat de maistre imprimeur, sinon qu'il ait fait son apprentissage en la forme voulue, ou qu'il ne soit certifié capable de bien faire le dit estat, et par la certification de deux libraires jurez, et de bonne réputation.

« Art. 21. Les maistres imprimeurs bailleront aux bons ouvriers tels salaires grands ou petits qu'ils adviseront convenables, *eu égard à la dexterité et diligence, et à l'ouvrage qu'ils pourront rendre par chacun jour, sans que ceux qui pour leur paresse ou moindre dexterité ne pourront rendre tant de besongne s'en puisse plaindre.*

« Art. 24. *Ne pourront les dits libraires vendre la feuille des livres de classe en latin de grosses lettres, sans commentaires ni grec, plus de trois deniers* (1) *tournois, le grec plus de six, et autres livres de menue lettre, ou de plus grand papier que celui de classe, au prorata.* En sorte que advenant que les dits libraires ayent meilleur marché des journées et salaires des compagnons, seront tenus de diminuer le prix de leurs livres, selon l'advis des recteurs, doyens, maistres et vingt-quatre jurez de la dite Université. »

Par cet édit Charles IX avait réglé les différends des apprentis imprimeurs avec leurs maîtres, mais son exécution excita quelques troubles, et le procureur général demanda que les imprimeurs-libraires fissent élection d'un procureur syndic qui veillât à l'exécution de l'ordonnance du roi et informât contre ceux qui refuseraient d'obéir. L'arrêt est du 1er octobre 1571. Ce syndic n'était qu'un rapporteur sous les quatre grands libraires jurés; car on ne voit pas qu'il soit fait mention de lui dans aucun arrêt. Ce fut en 1610 qu'il acquit quelque pouvoir et qu'on tenta d'ôter le nom de *jurés* aux quatre grands libraires pour le remplacer par celui de *gardes*. On les voit ainsi désignés dans le règlement de 1618 : « *Il sera défendu aus dicts syndic et gardes de vostre Université de ne plus recevoir qu'un libraire.* »

1572. C'est dans cette année fatale (celle de la Saint-Barthélemy) que Henri Estienne fit paraître les quatre volumes in-f° (le cinquième parut l'année suivante) contenant le *Thesaurus Græcæ Linguæ*, monument d'une prodigieuse érudition, conçu par son père et rédigé après onze ans de longs travaux par Henri Estienne, qui l'imprima au milieu des circonstances les plus difficiles.

Il parut sous les auspices de l'empereur d'Autriche Maximilien II, de Charles IX, roi de France (2), d'Élisabeth, reine d'Angleterre, et des illustrissimes princes et seigneurs Frédéric comte palatin du Rhin, Auguste duc de Saxe, Jean-Georges marquis de Brandebourg et de leurs illustres académies d'Heidelberg, de Leipsick et de Wittenberg, enfin de Francfort ad Viardum.

De tout ce qu'offre d'intéressant sa longue

(1) Équivalant à un sou valeur actuelle.

(2) Le privilége est daté de 1561. Ce qui donne lieu de croire que l'impression en fut alors commencée, en sorte que les quatre volumes auraient été onze années sous presse. En 1828 nous avons commencé l'impression de la nouvelle édition, que nous espérons achever en 1832.

et instructive préface je me bornerai à signaler l'enthousiasme dont il dit s'être senti enflammé pour entreprendre cet immense travail, sans être découragé par les difficultés pendant le long cours de son exécution.

« Ce fut pour moi, dit-il, une véritable tâche herculéenne à remplir pendant tout le temps que je dus rouler ce rocher de Sisyphe sur un terrain hérissé d'obstacles. Mais de même que Virgile a dit d'Énée *Vicit amor patriæ*, je puis dire aussi *Vicit amor linguæ*. »

Puis, rappelant ces vers d'un ancien poëte qui célèbre la patience avec laquelle un amoureux endure la rigueur d'une nuit orageuse et le soldat les rigueurs du climat en hiver : « Je puis me comparer à eux : *Pervigilant ambo*, dit le poëte ; combien n'ai-je pas veillé aussi ! Mes amis, mes domestiques, savent si je surpassais le soldat et l'amant en abstinence ; et de même qu'un poëte a dit au sujet de sa maîtresse ;

Quinetiam sedes jubeat si vendere avitas,
Ite sub imperium sub titulumque lares ;

chacun sait que moi aussi pour ma maîtresse, la langue grecque, et pour le passionné désir de créer mon Trésor, j'ai successivement dépensé tout mon avoir, et épuisé mon propre trésor, heureux si je puis dire avec le poëte :

ἡδύ τι τῷ σωθέντι μεμνῆσθαι πόνων. »

Cet immense travail, qui ruina sa fortune, le fit vieillir avant le temps. « Mais la perte de mes biens, dit-il aux lecteurs, la perte de ma jeunesse me touchent peu, si mon travail obtient ton estime ; » sentiment généreux, digne du fils de Robert Estienne (1).

Pour concevoir comment Henri Estienne put amasser et coordonner une telle masse de matériaux à une époque où les recherches étaient si pénibles, puisque les textes publiés alors n'étaient accompagnés d'aucune table, ni divisés par chapitres et paragraphes, il faut croire qu'indépendamment de ses autres lectures, il dut prendre soin, à mesure qu'il imprimait tant de textes grecs enrichis de ses notes ou de ses traductions, de faire le dépouillement de ce que sur chaque mot chacun d'eux offrait de remarquable et d'utile (2). Cette science, cette persévérance, ce travail surhumain seront un éternel sujet d'étonnement. Aussi, revendiquant pour Henri Estienne la première place, que M. A. A. Renouard avait d'abord trop facilement accordée aux Aldes, c'est avec raison que mon père a dit :

« Ah ! si Henri Estienne, persécuté pour ses opinions religieuses, et l'esprit enfin aliéné par ses immenses travaux, est allé mourir pauvre, à Lyon, dans un hôpital, du moins ne lui envions pas la gloire d'être le premier imprimeur de tous les pays et de tous les âges, et que tout typographe, s'il a un noble sentiment de son art, se prosterne avec respect devant sa tombe.

Manibus date lilia plenis,
Purpureos spargam flores, non, Gallia, tanto
Rursum te poteris jactare typographo, et ultra
Sit sperare nefas (1). »

Parmi les pièces de vers grecques et latines qui furent composées en l'honneur de cet ouvrage, la plus remarquable est celle qui se trouve au tome Ier. Les lettres initiales T. B. V. indiquent que l'auteur est Théodore de Bèze de Véselay, ce hardi et savant prédicateur, qu'on vit à la bataille de Dreux à la tête des troupes protestantes, armé de toutes pièces comme un autre Zuingle (2). Il y signale les services rendus aux lettres grecques et latines par Robert Estienne et par son fils Henri, auteurs, l'un du *Trésor de la Langue Latine*, l'autre du *Trésor de la Langue Grecque*.

Ausonias quondam Musas Robertus egentes
Excepit grato providus hospitio.
Et nunc Henricus, patris vestigia sectans,
Errantes Graias excipit hospitio.
Illæ autem memores accepti muneris, ecce
Æternas Stephanis constituere domos.
Vos æternum igitur, Stephani, nunc vivite ; namque
Æternum præstant vivere Pierides.
Et vos cum Stephanis æterno fœdere pactæ,
Et graiæ et latiæ, vivite, Pierides.
Tu quoque, Musarum cultrix, Musis Stephanisque
Communes colito, sedula turba, domos.

1572. La déclaration du 10 septembre porte que « les maistres imprimeurs bailleront les copies diligemment revues, correctes et mises au net, au compositeur, afin que par le défaut de ce leur labeur ne soit retardé ».

1573. *Matlayer* (*Jean*), libraire et imprimeur du roi ; son frère Samuel était également imprimeur du roi Henri III, pour lequel il imprima, en 1588, le grand Bréviaire in-f°, en rouge et noir. Il suivit le roi à Tours, où il imprima, en 1593, le *Catholicon d'Espagne*, qui est la première édition de la *Satyre Menippée*.

(1) At Thesaurus me lite de divite reddit egenum
Et facit ut juvenem ruga senilis aret ;
Sed mihi opum levis est, levis est jactura juventæ,
Judicio haud levis est si labor iste tuo.

(2) C'est ainsi qu'il publia en 1563, comme essai, son *Dictionarium Medicum græco-latinum*, pour lequel il avait extrait tous les mots tenant à l'art de guérir qui se trouvent dans les anciens médecins.

(1) *Note bibliographique et typographique* à la fin des *Bucoliques* de Virgile, etc., par Firmin Didot, in-8°, 1806.

Dans la lettre *A mon fils aîné Ambr. Firmin Didot, voyageant dans la Troade et dans la Grèce*, à la fin de sa tragédie d'*Annibal*, Paris, 1817, in-8°, mon père m'écrivait : « S'il fallait citer les noms fameux dans les fastes de l'imprimerie, quels noms on y trouverait ! D'abord parmi la foule de ceux qui se sont distingués dans les ouvrages d'érudition et l'étude des langues, les Aldes, et surtout Robert Estienne et son fils Henri, l'un auteur du *Tresor de la Langue Latine*, l'autre du *Trésor de la Langue Grecque*, hommes savants et laborieux, auprès desquels nous ne sommes rien, etc. »

(2) Florimond de Raymond, livre VIII, chap. XVI.

1573. *Richer* (*Jean*), libraire juré, était fort instruit; on lui doit la publication des premiers volumes du *Mercure Français*. Il fut un des libraires-imprimeurs qui suivirent Henri IV à Tours; sa marque était un arbre verdoyant, avec cette devise : Ὄλβιος αὐτάρκης, « *Qui sait se contenter est riche* ».

1575. *Le 12 juillet* le doyen de la Faculté de Médecine se plaint en assemblée générale qu'on imprime les livres d'Ambroise Paré, premier chirurgien du roi, attendu qu'ils contiennent une doctrine pernicieuse et contraire aux bonnes mœurs : *Quæ bonis moribus et reipublicæ nocent, quæ sunt nefanda,* et supplie l'Université de faire requête au parlement pour obliger l'auteur à faire examiner ses ouvrages par les docteurs en médecine. Sur quoi le procureur syndic fit aussitôt sa réquisition pour que les libraires imprimant ces livres fussent mis à l'amende : *ut mulcta indicatur librariis qui eos typis excudunt.*

1575. *Mamert Patisson*, imprimeur-libraire, très-savant en grec, latin et français, épouse Denyse Barbe, veuve de Robert Estienne II. Les livres qui portent le nom seul de Robert ont dû être imprimés chez lui. Ils portent la marque des Estiennes. Robert III fit chez lui son éducation typographique.

La traduction d'Oppien en vers français par Florent Chrestien porte : *Paris*, imprimerie de *Robert Estienne*, par *Mamert Patisson*, 1575, in-4°. L'année précédente il avait imprimé le premier volume des *Œuvres poétiques de Jodelle*, avec cette indication : chez *Chesneau*, rue Saint-Jacques, au Chêne-Vert, et *Mamert Patisson*, rue Saint-Jean de Beauvais, devant les Ecoles de Droit, avec cette devise : *Concordia vis nescia vinci.*

En 1579 Mamert Patisson fut nommé imprimeur du roi. Il mourut en 1601. Sa veuve, qui lui succéda, imprima en 1604 *Thuani Historia sui temporis, pars I^a*, in-f°, édition encore recherchée, parce qu'elle contient des passages supprimés.

1576. *Thierry* (*Henri*), dont le père et l'aïeul étaient libraires, est reçu imprimeur-libraire. Ses caractères sont beaux et ses impressions correctes; les principales sont : *Sancti Hieronymi Opera*, 1588, 4 vol. in-f°; *Origine des Bourguignons*, in-f°, etc.

1577. Arrêt du 27 juin, faisant défense à tout libraire, imprimeur et relieur d'acheter aucuns livres des enfants ou serviteurs des autres libraires, des enfants de famille, des écoliers, serviteurs, domestiques ou personnes inconnues, ni même vieux papiers et parchemins, soit qu'ils proviennent de Paris ou des provinces.

1578. *Galliot Corrozet*, premier fils de Gilles, est reçu libraire.

1578. *Robert Grandjon*, élève de Garamond, appelé par le pape Grégoire XIII, va établir une fonderie de caractères à Rome, dans le palais du Vatican, où il travailla, sous les ordres du cardinal de Médicis, à plusieurs caractères romains, *droits*, latins, arabes, syriaques, arméniens, illyriens et moscovites.

1579. Henri III accorde à Henri Estienne une pension de 300 livres, en considération des beaux ouvrages grecs et latins qu'il avait imprimés et de sa mission en Suisse, où le roi l'avait envoyé pour recueillir des manuscrits et livres rares. Le brevet signé du roi Henri, le 12 août 1579, ajoute : « Enfin pour reconnaître les services que lui et ses prédécesseurs m'ont ci-devant faits. »

Déjà il en avait reçu une gratification de 3000 livres pour son ouvrage *De la Précellence du Langage Français*. Dans son épître dédicatoire au roi, Henri Estienne nous apprend que c'est sur les instances de Henri III qu'il avait entrepris cet opuscule; qu'en vain, pour s'en défendre, il avait allégué que les papiers qu'il avait laissés à Genève lui étaient indispensables pour bien traiter ce sujet; mais que le roi, avec qui Henri Estienne s'en était souvent entretenu dans leurs conversations, lui avait dit : « Faites suivant ce que vous fournira votre excellente mémoire. »

Cet ouvrage, annoncé par Henri Estienne sous le simple titre de *projet*, contient sur notre langue des renseignements d'autant plus précieux que Henri Estienne la possédait parfaitement, soit par l'étude de ses divers dialectes et des romanciers et fabliaux, soit par la comparaison qu'il en savait faire avec les langues anciennes et avec les langues modernes. Jugeant avec raison que les proverbes sont l'expression la plus vraie et la plus vive de nos pensées, et que pour se graver dans la mémoire du peuple et servir en quelque sorte de monnaie courante, ils avaient dû se présenter sous une forme nette et succincte, c'est là surtout qu'il est allé chercher ses exemples (1). Henri Estienne a écrit cet ouvrage dans un esprit tout national et pour démontrer que la langue française l'emporte sur toutes les autres en clarté et en précision, et que ni l'italien ni l'espagnol ne sauraient lui être comparés.

Les deux *Dialogues du nouveau langage*

(1) L'Académie Française en a jugé de même dans la composition de son *Dictionnaire*, où les proverbes sont choisis de préférence pour exemples. Voyez ce qui est dit à ce sujet dans la *Préface du Dictionnaire de l'Académie Française*, par M. Villemain.

Henri Estienne, pour prouver que les proverbes formaient la richesse la plus pure de notre langue, publia en 1594 *Les Premices, ou le premier livre des Proverbes epigrammatizez, ou des Epigrammes proverbialisez, c'est-à-dire signez et scellez par les proverbes français, etc.* Ouvrage curieux, mais incomplet et rédigé trop rapidement, comme tout ce que Henri Estienne a écrit en français.

francais italianisé, et autrement déguisé principalement entre les courtisans de ce temps, etc., qu'il avait publiés en 1578, furent écrits dans le même esprit, et prirent aussi naissance dans les conversations de Henri Estienne avec Henri III. Tous deux s'indignaient que par un esprit servile d'imitation étrangère les Français introduisaient, surtout dans le langage de la cour, une foule de mots et d'idiotismes italiens, en abandonnant ainsi *ce qu'ils avaient de mieux.* »

1579. *Morel* (*Frédéric II*), fils de Frédéric Ier, professeur et interprète du roi, est nommé imprimeur ordinaire du roi, tant pour l'hébreu, le grec et le français que pour le latin. Dans la souscription de son édition des *Actes du Concile de Nicée*, 1599, il prend le titre de professeur royal et d'archityographe royal; plus tard il fut doyen des professeurs royaux (1). Pendant trente-quatre ans il exerça avec autant de zèle que de talent la profession d'imprimeur, tout en remplissant ses autres devoirs de professeur et d'érudit. Il composa en latin une tragédie d'Alexandre Sévère, et traduisit en vers grecs plusieurs extraits de poëtes latins. « Personne, dit M. Huet, n'a traduit plus fidèlement que lui. » Il avait donné des conseils à Amyot sur sa traduction de Plutarque. Comme critique, on estime surtout ses travaux sur les *Sylves* de Stace, et ses notes et sa traduction latine de Libanius.

Maittaire dit au sujet de cette illustre famille de typographes, qui exerça si honorablement cette profession de 1557 à 1646, qu'il n'en est aucune, à l'exception des Estiennes, qui ait honoré autant et aussi longtemps la typographie.

L'application au travail fut telle chez Frédéric Morel, qu'on rapporte qu'il était absorbé dans ses recherches sur Libanius, lorsqu'on vint l'avertir que sa femme, qu'il aimait tendrement (2), était malade, et qu'elle mourut presque subitement avant qu'il s'arrachât à ses travaux, tant ses affections cédaient à son amour de l'étude!

Sur la fin de sa carrière, son frère Claude Morel lui succéda dans la direction de son imprimerie; il était sans ambition et plein d'honneur.

1580. *Nyon* (*Guillaume*) est reçu libraire.

1583. Arrêt du conseil et lettres patentes de Henri III, enregistrées au parlement, sur la réclamation faite par les imprimeurs et fondeurs en caractères pour n'être pas compris dans la création qu'on venait de faire des Métiers, ce qui était contre l'honneur de tout temps attribué à l'art d'imprimer. Il est fait droit à leur requête, pourvu qu'ils ne fassent autre profession ni aucun autre art mécanique.

Voici le considérant de cette déclaration :

« Nos chers et bien amez les imprimeurs de nostre ville de Paris nous ont, par leur requeste à nous présentée en nostre conseil d'Etat, fait dire et remonstrer, qu'auparavant que l'art de l'imprimerie eust esté inventé il y avoit grand nombre d'escrivains qui estoient censez et réputez du corps de l'Université de Paris. Et depuis que le dit art d'imprimerie a esté mis en lumière, les imprimeurs ont succédé au lieu des dits escrivains, et ont toujours esté autant ou plus gratifiez que les dits escrivains : n'ayant jamais le dit art d'imprimerie esté mis au nombre des mestiers mechaniques, ains tenu en tel honneur et réputation, que plusieurs personnages grandement expérimentés au fait des lettres, et de grande érudition, *ont bien voulu eux-mêmes prendre qualité* d'imprimeurs, tant en cestuy royaume que dehors. Toutesfois, depuis quelques jours ayant esté par nous fait un édit de création de mestiers, ceux qui ont charge de l'exécution du dit édit auroient voulu comprendre les suppliants entre les artisans méchaniques, chose du tout contraire à l'honneur de tout temps attribué à l'art d'imprimerie. Et seroient contraints les dits suppliants, si on mettoit sur eux quelque cotisation, quitter leur art, ou pour le moins encherir leurs impressions, qui sont déjà à assez haut prix, *à cause de la cherté des vivres et du prix excessif du louage des maisons.* En quoy faisant, toutes sortes de personnes studieuses, et *mesmement les pauvres escholiers* seroient grandement incommodez : nous suppliants et requérants très-humblement à ceste occasion, qu'il nous pleust les excepter du dit édict, ensemble les fondeurs de caracteres nécessaires au dit art d'imprimerie en nostre dite ville de Paris; et sur ce leur octroyer les lettres nécessaires;

« Scavoir faisons que nous inclinant libéralement a la supplication et requeste des dits imprimeurs, et désirant maintenir le dit art, *comme des premiers et plus exquis de tous les autres, et duquel nos subjects retirent grant profit et utilité pour leur instruction et érudition*, de l'advis de nostre conseil, avons dit, déclaré et ordonné, et de nos grâce spéciale, pleine puissance et authorité royale, etc. »

1583. *Nivelle* (*Nicolas*), premier fils de Sébastien Nivelle, libraire juré, instruit et habile, devint imprimeur de la *sainte ligue*. En 1589, lors du siége de Paris, il se trouvait sur le rempart près la porte Saint-Jacques quand les troupes du roi descendues dans le fossé escaladaient la muraille; déjà plusieurs soldats étaient montés sur le rempart, lorsque, secondé d'un avocat et d'un père jésuite, Nivelle les en chassa; le reste des troupes, au nombre de plus de deux mille hommes, se retirèrent voyant la ville si bien gardée.

1584. Arrêt du 10 décembre rendu contre

(1) *De quanto honoris culmine nunc temporis decidit ars typographica*, dit à cette occasion Maittaire, après avoir énuméré tous les titres littéraires et honorifiques de Morel.

(2) Isabelle Duchesne, fille du professeur de ce nom au Collége de France

Belleville, qui fut pendu pour avoir publié un mauvais livre par lui composé contre le roi.

1584. *Langelier* (*Abel*) est reçu libraire; il passe pour avoir le plus fait imprimer en son temps; il avait pour marque *le Sacrifice d'Abel.*

1585. Henri Estienne publie son excellente édition d'*Aulu-Gelle*, précédée d'une épître à son fils Paul, servant de préface à l'ouvrage. Elle donne beaucoup de détails intéressants sur son imprimerie et sur sa famille. Je n'en citerai que ce passage :

« Votre aïeul Robert avait réuni chez lui une espèce de décemvirat littéraire, qu'on pouvait appeler παντοεθνῆ (de toutes nations), aussi bien que πάνγλωσσον (de toutes les langues), car les membres de cette docte réunion étaient de tous les pays et se servaient de tous les idiomes. Ces dix étrangers d'un savoir profond, particulièrement ceux qui composèrent les *Epigrammata* qui sont en tête de la dernière édition du *Thesaurus Latinæ Linguæ*, remplissaient les fonctions de correcteurs. Originaires de diverses contrées, et ne pouvant parler la même langue, ils se servaient entre eux du latin comme d'un commun interprète... Votre grand-mère, à l'exception de quelques mots peu usités, entendait tout ce qui se disait en latin presque aussi facilement que si c'eût été du français. Que dirai-je de votre tante Catherine, ma sœur, qui vit encore? Elle, non plus, n'avait pas besoin d'interprète pour comprendre le latin; bien plus, elle sait s'exprimer en cette langue, à quelques fautes près, de manière à être comprise de tout le monde. Les domestiques, les servantes même, qui entendaient tous les jours converser à table sur des sujets divers, plus ou moins à leur portée, s'accoutumaient tellement à ce langage, qu'ils comprenaient presque tout et finissaient par s'exprimer en latin. Mais ce qui contribuait encore à habituer toute la maison à parler la langue latine, c'est que mon frère Robert et moi jamais nous n'aurions osé nous servir d'un autre langage en présence de notre père ou de l'un de ses dix correcteurs. »

1586. La compagnie de la *Grand'-Navire*, composée de Dupuy (*Jacques*), Nivelle (*Sébastien*), Sonnius (*Michel*), Dupuy (*Baptiste*), avait pour marque les initiales de leurs noms IDP. SN. MS. BDP. Elle imprima entre autres grands ouvrages : *Bibliotheca Patrum*, gr.-lat., 11 vol. in-f° ; *Sancti Augustini Opera*, 9 vol. in-f° ; *Sancti Ambrosii Opera*, 4 vol. in-f°, etc. Elle avait acquis une telle réputation que dans les pays étrangers on ne visitait pas les livres qui portaient sa marque.

1587. *Macé* (*Barthélemi*), libraire juré. Son édition de *Plaute* avec les commentaires de Lambin, in-f°, 1588, est recherchée, par le travail littéraire et la beauté de l'impression.

1588. *Robert Estienne III*, poëte et interprète du roi pour les langues grecque et latine, commence à imprimer; il est traducteur des deux premiers livres de la *Rhétorique* d'Aristote. Parmi les ouvrages, peu nombreux, sortis de ses presses est le tome Ier de la 4e édition de l'*Histoire* de de Thou. Pour n'être pas confondu avec son père et son aïeul, il mettait ordinairement sur ses livres Robertus Stephanus R. F. R. N. (Roberti filius, Roberti nepos). Il mourut en 1640.

1588. *Thierry* (*Rolin*), imprimeur-libraire, qui succéda à son oncle Henri, fut un des imprimeurs de la *Sainte-Union*, et par conséquent grand ligueur. Il fut emprisonné pour avoir imprimé le livre du *Manant*; son emblème, par un jeu de mot bizarre, était *trois* épis de *ris* (tiers ris), avec cet hexamètre barbare :

Pœnitet æternum mens non ter provida rite.

Il avait imprimé en société avec Nicolas Dufossée les *Annales Ecclésiastiques* de Baronius traduites par Durand; 1616, 12 vol. in-f°.

1588. *Orry* (*Marc*), gendre de Mettayer, libraire juré et imprimeur, a publié un grand nombre de livres qui lui ont acquis une réputation méritée. Sa marque était un lion rampant regardant les étoiles, avec cette devise : *Ad astra per aspera virtus*, devise que conservèrent ses descendants, contrôleurs des finances.

1589. *Cramoisy* (*Sébastien Ier*), gendre de Sébastien Nivelle, est reçu libraire; en 1610 il est reçu libraire juré.

1590. *Sonnius* (*Laurent*), fils de Michel Ier, est reçu libraire. Le 4 août 1620 il est le premier syndic nommé par élection depuis la formation de la communauté. Il faisait partie de la compagnie de la Grand'-Navire. Sa marque était un compas, avec cette devise : *Suo sapiens sic limite gaudet.*

1592. Henri Estienne donne son édition d'*Appien*. Sa préface contient ce témoignage de l'affection que François Ier portait à Robert Estienne : « Ce roi, qui aimait avec passion la littérature et les gens de lettres, avait une affection toute particulière pour mon père, et peu de jours avant de mourir il la manifesta devant toute la cour de la manière la plus signalée. Tout ce que mon père demandait, il l'obtenait sans peine, et l'extrême libéralité du roi pour les lettres et la science égalait l'importance de ses grandes entreprises typographiques; elle allait même au point de prévenir les désirs de mon père et de les surpasser tous. »

1593. *Paul Estienne*, premier fils de Henri et digne de son père, mais d'une nature moins énergique, s'est distingué par son érudition et ses excellentes éditions enrichies de ses commentaires. Il nous a laissé plusieurs traduc-

tions, et un volume imprimé par lui en 1593, contenant sa traduction en vers latins, dédiée à son père, de diverses pièces de l'*Anthologie* et ses *Juvenilia*. Son édition d'Euripide de 1602, celle de Sophocle de 1603, sont les plus estimées. On voit dans la préface de Henri Estienne en tête de son édition d'Aulu-Gelle toute la sollicitude que ce tendre père portait à son fils. Après avoir terminé ses études littéraires et typographiques dans la maison paternelle, il fit plusieurs voyages, et se lia d'amitié avec Jérome Commelin à Heidelberg, à Lyon avec Jean de Tournes, et avec Norton en Angleterre. Son père lui avait inspiré surtout le goût de la poésie latine, et Paul Estienne s'y distingua, particulièrement dans la pièce qu'il publia en 1600 sur la mort de son père (1), dont il déplore les grandes qualités avec les sentiments d'un fils aussi tendre que respectueux. Sa douleur y est profondément sentie et exprimée d'une manière touchante.

1594. Henri Estienne publie à Francfort chez Wechel son *Exhortation* à l'empereur Rodolphe pour l'engager à faire une expédition contre les Turcs et à les combattre à outrance et à la réunion du conseil général des princes à Ratisbonne il la lui présente, ainsi qu'un autre *discours* sur le même sujet où la haine contre Juste Lipse se confond quelquefois avec sa haine contre les Turcs.

1594. Fournier jeune prétend que la plus ancienne fonderie *particulière* en France fut celle qu'établit cette année Guillaume le Bé, célèbre graveur, qui s'était rendu acquéreur de la plus grande partie des poinçons et matrices provenant de la fonderie du célèbre Garamond. La fonderie de Guillaume le Bé fut continuée par son fils et son petit-fils; et ensuite par sa veuve, qui mourut en 1707; puis elle passa en 1730 entre les mains de Fournier.

1595. Henri IV, par lettres patentes du 20 février, confirme les priviléges des imprimeurs, et les exempte des subsides et impositions nouvellement établis par son arrêt du conseil d'État du 17 décembre 1594; il les avait exemptés du payement des droits pour la confirmation de leurs anciens priviléges, à l'occasion du nouvel avénement à la couronne.

1595. Abel Langelier imprime la *Gerusalemme conquistada* du Tasse. Le parlement, par son arrêt du 1er septembre même année, y fit supprimer dix-neuf vers contenant l'éloge du règne de Clément VIII, où le poète, célébrant le pouvoir de ce pape, et parlant de la France, frappée d'excommunication par Sixte V, s'écrie : « Clément seul (oh! combien ces temps sont encore éloignés de nous), Clément! dis-je, pourra seul donner le roi au royaume de France, et le royaume au roi. »

1596. *Saugrain* (*Abraham*) est reçu libraire; il était d'une famille d'imprimeurs à Lyon.

1598. Henri Estienne II meurt à Lyon, dans les premiers jours du mois de mars de cette année. Il était revenu de Genève pour revoir sa patrie, et il s'arrêta quelque temps, vers la fin de l'année 1597, chez son gendre, Casaubon, à Montpellier, occupé alors de son édition d'Athénée, auquel il remit les collations qu'il avait faites en 1554 de cet ouvrage d'après un manuscrit de la *Bibliothèque Farnèse*, il voyageait seul, selon sa coutume, dans quelques villes du midi de la France, lorsque, surpris à Lyon par une maladie, il alla chercher des secours dans l'hôpital de Lyon, où la mort le frappa :

Et Lugduneo requiescunt ossa sepulchro (1).

Le père Colonia, dans son *Histoire de Lyon* (2), dit que Henri Estienne fut enterré dans le cimetière des religionnaires, près l'hôpital, et qu'il fut le premier dont le convoi funèbre fut escorté par un détachement de la compagnie du Guet. « Nos magistrats, ajoute-t-il, jugèrent cette précaution désormais nécessaire pour garantir les convois funèbres des protestants contre les insultes que leur avait faites la population catholique. »

1599. La communauté des imprimeurs et libraires de Paris fait saisir, d'après la sentence du prévôt de Paris, chez les dominotiers de Paris les caractères dont ceux-ci se servaient pour l'impression des légendes qui accompagnaient les planches gravées. Mais les dominotiers en appelèrent, et le 28 janvier 1600 ils obtinrent des lettres patentes en forme de charte qui leur en maintinrent l'usage; l'arrêt suivant du parlement, du 18 juillet « leur permet d'avoir et tenir toutes sortes de lettres et de caractères, en tel nombre qu'il leur seroit nécessaire, pour l'usage et l'impression de leurs planches, titres, histoires, figures, chapiteaux, et ouvrages en livre et en placards, avec bordure concernant leurs dominoteries, selon et ainsi qu'ils avaient coutume de faire, avec main levée de choses sur eux saisies. »

1600. *Morel* (*Claude*), deuxième fils de Frédéric Morel Ier, savant libraire, a donne une édition de la traduction de Plutarque par Amyot (1615), 4 vol. in-f°, l'*Histoire des Grands Chemins de l'Empire*, par Bergier; in-4°, 1602, etc. Il était membre de l'association *librariorum et typographorum*, fondée par les grands libraires, tels que Michel Sonnius et Sébastien Cramoisy, pour publier les Pères de l'Église grecque, imprimés in-f° avec grand soin. C'était à Claude Morel qu'était

(1) En tête de la *Concordance grecque du Nouveau Testament.*

(1) *Voy.* la pièce de vers latins de Paul Estienne.
(2) P. 609; 2 vol. in-4°, 1730; François Rigolet.

plus particulièrement confie le soin d'éditer ces belles éditions (1).

Les deux premiers volumes de l'édition grecque-latine des œuvres complètes de saint Jean Chrysostome, due aux soins du père Fronton du Duc, sont imprimés par Claude Morel en 1609 ; plus tard la date fut changée en celle de 1614, qui est celle de la publication du second volume. Morel fit paraître le tome 5 en 1616 ; il s'associa alors avec Sébastien Cramoisy. Le tout forme 12 vol. in-f° ; le dernier volume parut en 1636.

Il laissa trois fils, Charles, Claude et Gilles ; le premier et le dernier ont continué honorablement l'exercice de la carrière paternelle.

1600. *Buon* (*Nicolas*), fils de *Gabriel*, est reçu libraire, et publie en 1623 la grande édition de Ronsard in-folio.

1600. La compagnie de la *Grand'-Navire* est composée de Drouart (*Ambroise*), Langelier (*Abel*), Macé (*Barthélemy*), et les trois frères Sonnius, Jean, Laurent et Michel.

1602. *Cramoisy* (*Sébastien II*) est reçu libraire et imprimeur ; il fut distingué par la beauté et l'importance des livres qu'il imprima, dont le nombre est considérable, entre autres : Eusèbe, *De Præparatione et Demonstratione Evangelica*, 4 vol. in-f° ; *Chrysostomi Opera*, grec et lat., 9 vol. in f°, 1636 ; *Historiæ Francorum Scriptores*, par André Duchesne, 3 vol. in-f°.

C'était le plus grand éditeur de livres grecs, latins et français de son temps ; son savoir, sa probité, ses talents furent récompensés par des dignités justement acquises ; il fut syndic de sa communauté, échevin de la ville de Paris, grand-juge, consul, administrateur des hôpitaux. Enfin il est le premier auquel fut confiée par le cardinal de Richelieu la direction de l'Imprimerie Royale, établie au Louvre en 1640, emploi qui fut conféré ensuite à sa veuve. Il mourut en 1669, à quatre-vingt-quatre ans.

1603. *Drouart* (*Jérôme*) est reçu libraire. Il imprima, en 1609, le *Polybe* grec-latin de Casaubon et autres savants ouvrages ; sa devise était un diamant avec ces mots : *Nil me durius*.

1603. La seconde compagnie de *la Grand'-Navire* imprime in-f°, en 1603, le *Saint Damascène* ; en 1604, l'*Origène* ; le *Saint Cyrille*, le *Saint Hilaire* et le *Saint Grégoire*, en 1605 : le *Gerson* en 2 volumes, en 1606 ; la *Bibliothèque des Pères*, troisième édition, en 9 volumes, en 1610 ; le *Corps du Droit Canonique*, avec la glose, en 1612 ; le *Saint Chrysostôme*, en 4 volumes, en 1614, etc.

La différence entre cette société et la première consiste dans la suppression des armes du gouverneur de Paris, que la première avait ajoutées à celles de France et de l'Université.

1603. *Douceur* (*David*), libraire juré, est cité le 31 décembre pour comparaître par-devant le recteur de l'Université, et défense lui est faite d'imprimer le livre intitulé *la Sagesse*, de feu Charron, avant examen et approbation par les docteurs en théologie, sous toutes peines que de raison s'il osait procéder outre, ou faute de comparaître. Douceur comparut ledit jour.

1606. *Estienne Robert III*, fils de Robert II, est reçu imprimeur.

1606. *Corrozet* (*Jean*), fils de Galiot, a augmenté le *Trésor des Histoires de France* composé par son grand-père Gilles Ier, et il l'imprima en 1628.

1606. *Barrois* (*Gervais*) est reçu libraire. Cette famille de libraires et bibliographes, très-instruits, n'a cessé d'exercer une profession qu'elle chérissait qu'en 1851, par la mort de M. Théophile Barrois.

1606. *De la Tour* (*Claude*), dit Guérin, est reçu libraire. Le dernier membre de cette famille de libraires, Louis François de la Tour, imprimeur-libraire, se démit de son imprimerie, et devint secrétaire du roi.

1607. *Guillemot* (*Mathieu II*) est reçu libraire et est nommé syndic en 1648.

1610. Voici la forme dans laquelle Sébastien Cramoisy fut reçu :

« Die 30 mensis januarii 1610 alma Universitas parisiensis contulit officium unius viginti quatuor librariorum juratorum ejusdem Universitatis, liberum nunc et vacans per mortem providi Abelis Langelier, illius ultimi et immediati possessoris pacifici, provido viro et honesto Sebastiano Cramoisy, mercatori librario, et civi parisiensi, præsenti et acceptanti, tanquam sufficienti, capaci et idoneo, qui solita juramenta præstitit. »

1610. Arrêt (septembre) contre les nommés du Jarrige Chefbobin et Chapmartin, qui furent punis à Paris pour vente de libelles.

1610. *Martin* (*Edme Ier*), apprenti des Morel, est reçu imprimeur-libraire juré. Le mérite de ses impressions rappelle la bonne école où il avait été instruit dans son art. Parmi les ouvrages qu'il a imprimés on doit citer l'*Histoire et Généalogie de France*, 2 vol. in-f°, par Marthe, et l'*Epitome Annalium Baronii*, avec la continuation, 4 vol. in-f°. Son fils Edme II s'est distingué aussi par les ouvrages qu'il a imprimés.

1612. *Estienne* (*Antoine*), fils aîné de Paul,

(1) J'ai dans ma bibliothèque deux exemplaires de Denys l'Aréopagite, grec-latin, in-f°, 1615. L'un porte le nom et la marque de Claude Morel, l'autre le nom et la marque de Michel Sonnius ; il est probable qu'il en existe d'autres avec la marque de Sébastien Cramoisy. Le titre de mon exemplaire d'Athanase grec-latin, in-f°, 1627, porte une grande vignette représentant le temple de Sainte-Sophie, au-dessous duquel sont gravées les marques et les devises réunies des trois libraires éditeurs dont les noms sont imprimés au bas : Michel Sonnius, Claude Morel, et Sébastien Cramoisy, ce qui évitait la dépense de trois titres separés.

né à Genève, obtient des lettres de naturalisation, et est reçu imprimeur après avoir fait abjuration de l'hérésie de Calvin entre les mains du cardinal du Perron, dont il imprima les ouvrages ; il est nommé imprimeur du roi en décembre 1623, avec 600 livres d'appointements ; il recevait de plus du clergé une pension de 500 livres, et la charge d'huissier de l'assemblée du clergé, dont Antoine Vitré fut ensuite pourvu. Il a imprimé un grand nombre de belles et bonnes éditions grecques et latines, entre autres l'*Aristote* de Duval, grec-latin ; en 1629.

1612. *Thiboust* (*Samuel*), libraire et imprimeur de l'Université, est graveur et fondeur en caractères.

1613. *Huré* (*Sébastien*), un des plus grands libraires d'alors, fut pourvu de la charge d'imprimeur du roi par la démission d'Henri Estienne, fils d'Antoine ; il fut aussi pourvu de la charge d'imprimeur-libraire du clergé, qu'avait exercée Antoine Vitré, dont il acheta une partie du fonds. Il commença l'impression des éditions in-4° *ad usum Delphini*, dont plus de trente volumes portent son nom. Sa marque était celle de son beau-père Corbon, également libraire ; c'était le *cœur bon*, avec ces mots : *Ego dormio, et cor meum vigilat.*

1614. *Chapelet* (*Sébastien*), libraire et syndic en 1630, a imprimé un grand nombre d'ouvrages ; sa marque était un chapelet, avec ces mots : *Cœloque rosaria florent.*

1614. Par ordre du parlement l'Université donna son avis sur la réception des fils de maîtres, qui furent exemptés de tous frais, mais non de l'examen qui constate leur capacité et suffisance.

1614. *Estienne* (*Adrien*), fils de François II, est reçu libraire, et en 1616 est reçu imprimeur.

1615. Arrêt du parlement de Paris (26 mai) ordonnant que les apprentis libraires et imprimeurs seront tenus de demeurer en la qualité d'apprentis le temps et espace de quatre années entières. — Nul libraire et imprimeur ne pourra tenir apprentis qui soient mariés.

« Ne seront les enfants des libraires et imprimeurs sujets à l'apprentissage. »

1618. *Osmond* (*Jacques*), libraire. Cette famille de libraires a cessé d'en exercer sa profession en 1762.

1618. La compagnie de la Grand'-Navire ayant pour marque au haut des mâts MS. LS. HD. IS., indiquant le nom des membres qui la composaient : Michel Sonnius, Laurent Sonnius, Hiérosme Drouart, et Jean Sonnius, imprima plusieurs grands ouvrages, entre autres la *Bibliotheca Patrum*, gr.-lat., in-f°, 8 vol., 1624.

1618. Édit portant, art. 1er :

Les libraires et imprimeurs seront toujours censés et réputés du corps et des suppôts de notre fille aînée l'Université de Paris, du tout distingués et séparés des arts mécaniques, et seront maintenus et gardés en la jouissance de tous les droits, franchises et prérogatives à eux attribués par nous et les rois nos prédécesseurs. » — Idem 1649, septembre. — Idem 1651. — Idem 1646, août. — 1703, septembre. — Idem 1725.

Art. 12. « Est enjoint à tous libraires et imprimeurs, chacun séparément ou associés, d'imprimer des livres en beaux caractères, bon papier, bien corrects. »

1618. « Il est défendu à tous imprimeurs, libraires et relieurs, de tenir et avoir plus d'une boutique et imprimerie, laquelle ils tiendront en l'Université, au-dessus de Saint-Yves, ou au dedans du Palais, et non ailleurs, si non ceux qui voudroient se restreindre à ne vendre que des Usages. »

Ce sont les limites les plus étroites qui aient jamais été imposées à la librairie ; il devait y avoir cependant quelque tolérance, puisque Antoine Vérard demeurait sur le pont Notre-Dame, et Guillaume Merlin faubourg Saint-Marcel, d'autres rue Neuve-Sainte-Geneviève, sur le Pont-au-Change, vis-à-vis l'horloge du palais. Jean David, qui imprimait pour Jérôme Marnef, avait son imprimerie au faubourg ; Jean Carcain (Carcagni) avait aussi sa boutique sur le pont Saint-Michel.

Le 16 février 1630 une décision de l'Université fit ajourner les procès intentés aux imprimeurs-libraires par d'autres libraires pour s'être établis au-dessus de Saint-Yves. Enfin le statut de 1649 porte, art. 22 :

« Et pour couper la racine à toutes les divisions et à tous les procès qu'ils ont entre « eux pour raison des dites limites, nous voulons qu'ils puissent se loger depuis la rue de la « Bûcherie, rue de la Huchette, rue de la Vieille-« Boucherie, en montant jusques aux portes « Saint-Michel, Saint-Jacques, Saint-Marcel, et « Saint-Victor. »

1618. Le syndicat de la librairie et de l'imprimerie est constitué par lettres patentes du 18 juillet, en présence de Henri de Mesmes, conseiller du roi et lieutenant civil de Paris, chargé de l'exécution des règlements de la librairie. Il se compose d'un syndic et de quatre adjoints, renouvelés tous les deux ans.

Ces officiers de la librairie et de l'imprimerie, qu'on appelait *gardes* de l'Université, eurent les mêmes fonctions qu'exerçaient auparavant les quatre grands libraires jurés de l'Université, auxquels étaient confiées l'exécution des règlements et la surveillance de l'imprimerie et de la librairie sous la direction de l'Université. Ils visitaient les imprimeries, pour s'assurer si les livres étaient bien imprimés, en bons caractères, bon papier et d'une correction suffisante ; si les ateliers étaient pourvus du nombre de presses prescrit, enfin si

les règlements étaient exactement observés. Avant l'invention de l'imprimerie on les nommait *Magni librarii*, et leur principal office était, à cette époque, de fixer le prix des livres manuscrits.

1619. Paul Estienne, fils de Henri Estienne II, et petit-fils de Robert Estienne, est chargé, par un arrêt du conseil d'État du roi, du 27 mars 1619, d'aller retirer des mains de la seigneurie de Genève les matrices grecques des caractères gravés par Garamond, moyennant une somme de 3,000 livres, dont 400 furent allouées à ce même Paul Estienne pour ses soins dans cette affaire.

Lorsque Robert Estienne dut sortir de France pour se réfugier à Genève, il avait emporté ces matrices, soit parce qu'elles lui appartenaient, comme les ayant payées en partie à Garamond, soit comme un gage de ce qui pouvait lui être dû. Voici les preuves que c'était un gage : 1° on ne voit pas que Robert en ait fait usage à Genève; 2° aucune réclamation ne fut faite ni à lui ni à la seigneurie de Genève, à laquelle Robert Estienne s'était vu forcé de les engager, en raison même de la gêne que lui occasionnait son exil volontaire; 3° c'est à son petit-fils qu'on donne la commission d'aller les dégager pour une somme payée par le trésor du roi, et sur laquelle on accorde même une indemnité à Paul Estienne.

Les lettres royales de Henri II (août 1552), tout récemment découvertes, fournissent une nouvelle preuve et sans réplique du droit qu'avait Robert Estienne sur les matrices grecques de Garamond, puisque dans cet acte si minutieux, qui restitue aux huit enfants mineurs de Robert la jouissance de leurs biens, séquestrés par suite de son départ pour Genève, il n'est nullement question d'aucune réclamation sur les matrices.

1619. *Quinet* (*Nicolas*), libraire. Le succès des ouvrages de Scarron, qu'il publiait, lui permettait d'en payer régulièrement le maigre produit à l'auteur, qui se vantait souvent en plaisantant de *son marquisat de Quinet et des rentes qu'il en tirait*. « Aujourd'hui, dit M. L. Lalanne, il ne s'agit plus pour MM. de Châteaubriand, Thiers, de Lamartine, Eug. Sue, etc., de marquisats ni de duchés, mais bien de principautés et de royaumes. »

1621. *Richer* (*Jean*), libraire juré, a imprimé avec Pierre Chevalier la sainte *Bible*, in-f°, 1622, ornée de très-belles gravures. Elle est recherchée des bibliophiles et connue sous le nom de *Bible de Richer*.

1621. *Camusat* (*Jean*) est reçu imprimeur; et comme il ne publiait que des ouvrages de mérite, c'était une recommandation pour un livre que d'être imprimé chez lui. En 1634 il fut choisi par l'Académie Française pour en être l'imprimeur. Cette illustre Académie tenait souvent chez lui ses séances, et elle le chargea plusieurs fois de faire en son nom des compliments et remercîments à des hommes de lettres. Elle voulut assister en corps à ses obsèques, qui eurent lieu en 1639.

1621. *De Hansy* (*François*) est reçu libraire.

1622. *Estienne* (*Jean-Jacques*), fils aîné d'Antoine, est reçu imprimeur-libraire, et meurt sans avoir exercé.

1623. La compagnie des libraires qui mettait au titre de ses livres *Lut. Paris.*; *typis regiis, apud societatem Græcarum editionum*, composée de Morel, Sonnius, Cramoisy et Buon, imprime *Plutarque* gr.-lat., in-f°, 4 vol., 1624; *Xénophon* gr.-lat., 1625; *Aristote* avec notes de Duval, 2 vol. in-f°, 1629; *Strabon*, in-f°, etc.

1624. *Sonnius* (*Claude*), de Paris, est reçu imprimeur-libraire : en 1627 il publie la *Description du Monde*, par Davity, 6 vol. in-f°, réimprimée depuis avec additions; l'*Histoire de France* par Dupleix, 5 vol. in-f°, 1631; *Saint Cyrille* et *Synésius*, gr.-lat., in-f°, 1631, édition rare et estimée. Son fonds de librairie était l'un des plus considérables de Paris. Il fonda l'hôpital des religieuses à Gentilly près Paris.

1624. *Guillemot* (*Pierre*), fils de Mathieu Guillemot, est nommé libraire; il imprime l'*Histoire de France* de Mezerai, 3 vol. in-fol., 1643, réimprimée en 1647, par Denis Thierry, Claude Barbin et Jean Guigniard; mais l'édition de Guillemot est toujours recherchée, parce qu'elle contient certains passages hardis, supprimés dans les éditions postérieures.

1624. Lettres en forme d'édit de création de quatre censeurs de livres, données en août par Louis XIII :

« Par suite des troubles, les anciens règlements de l'Université n'ayant pas été gardés exactement par les libraires, plusieurs ont pris la liberté de faire imprimer ce que bon leur a semblé, tant pour la doctrine et mœurs que affaires de notre État. Pour remédier à ce désordre, nous avons créé et établi quatre censeurs et examinateurs, qui seront près du Corps et Faculté de Théologie de notre Université de Paris, pour dorenavant lire et examiner toutes sortes de livres nouveaux.

« Défense à tout officier de chancelleries et cours souveraines d'accorder aucun privilége, et aux imprimeurs d'imprimer, comme à tout libraire de vendre aucun livre dépourvu de l'attestation et approbation des censeurs, sous peine de trois mille livres d'amende.

« Les livres présentés à l'examen devront être en double copie, dont l'une restera entre les mains des censeurs pour s'assurer si aucun changement serait introduit après l'approbation donnée.

« Il est accordé honneurs, immunités, etc., aux quatre censeurs, ainsi qu'un traitement de deux mille francs pour les quatre. »

L'Université s'opposa à l'enregistrement d'un acte aussi contraire aux droits dont elle jouissait de temps immémorial; elle imprima ses remontrances, et M. le garde des sceaux, qui avait scellé les lettres, informé du trouble qui s'était élevé dans la Faculté, dit aux députés « que le roi n'avait point eu l'intention de « porter atteinte aux droits d'aucun docteur; « que sa majesté avait cru faire plaisir à la « Faculté, et qu'elle écouterait volontiers ses « raisons et ses plaintes, si elle se croyait lésée, etc. »

L'affaire resta en suspens, et les quatre censeurs renoncèrent publiquement à leur nomination. Mais en 1629, sur les plaintes faites par les députés des états, on donna pouvoir à M. le chancelier, ou garde des sceaux, de commettre telle personne qu'il voudrait pour l'examen et approbation des livres nouveaux.

1625. *De Sanlecques* (*Jacques*), fondeur en caractères, est reçu dès 1596 imprimeur-libraire. Il s'était instruit chez Guillaume le Bé dans l'art de graver et frapper les poinçons, d'ajuster les matrices et de fondre les caractères. Il devint très-habile, comme on peut en juger par les caractères orientaux qui ont servi à la *Polyglotte* de le Jay. Il a imprimé quelques livres. Ses fils lui succédèrent comme fondeurs.

1625. *Le Bé* (*Guillaume II*), fondeur en caractères, est reçu imprimeur-libraire.

Tout en s'occupant de la gravure des poinçons, il n'en publia pas moins de grands ouvrages, tels que les *Œuvres de saint François de Sales*, 2 vol. in-f°; le *Traité du Dessin*, par Jean Cousin, 1640. Sa marque était un B, par allusion à son nom.

1625. La compagnie des libraires qui avait pour marque cinq sources d'eau qui se rendent dans une rivière, avec cette devise : *Sic minimis possunt componi flumina*, publie cette année le *Tite-Live* de Gruter, avec des commentaires *diversorum*.

1625. *Guigniard* (*Jean*) est reçu libraire. Le nombre de livres de droit qu'il a publiés est considérable.

1625. *Targa* (*François*), imprimeur de monseigneur l'archevêque, publie cette année l'*Apologie pour les grands hommes accusés de magie*, par Naudé. Plusieurs membres de cette famille furent imprimeurs et libraires.

1625. *Josse* (*Georges*), imprimeur-libraire, nommé syndic en 1659, a publié beaucoup d'ouvrages considérables, entre autres les *Annales ecclesiastici Veteris et Novi Testamenti*, auctore Saliano, 6 vol. in-f°.

1626. Louis XIII donne pouvoir au garde des sceaux de choisir telle personne qu'il jugerait convenable pour lire, examiner et approuver les ouvrages avant l'impression. L'Université perd dès lors une partie de ses attributions, qui passent dans celles du chancelier.

1626. Mort de Paul Estienne, fils de Henri II. Il était né vers 1566. Quoique Lacaille et Lottin le fassent figurer parmi les imprimeurs de Paris, il paraît certain que la plupart de ses ouvrages et peut-être tous ont été imprimés à Genève, dont quelques-uns portent l'indication.

1627. *Germont* (*Jean*) est reçu libraire; il publie en 1639 les *Œuvres de Cujas*, 6 vol. in-f°. Il publie en société avec Jean Bilaine plusieurs ouvrages in-f°, tels que les *Œuvres de saint Bernard*, en 1632, etc.

1628. *Estienne* (*Joseph*), second fils de Paul Estienne, est reçu libraire.

1628. *Dupuy* (*Mathurin*), imprimeur-libraire, s'est distingué parmi les plus habiles libraires de son temps.

1628. Paraît le premier volume de la *Bible Polyglotte*, imprimée par Antoine Vitré et publiée sous les auspices et entièrement aux frais du président le Jay. Après dix-sept ans de travaux, le dernier volume parut en 1645. Elle est en sept langues, l'hébreu, le samaritain, le chaldéen, le grec, le syriaque, le latin et l'arabe. Le cardinal du Perron avait conçu l'idée de réimprimer la *Polyglotte* d'Anvers. Mais il mourut, et ce fut le président le Jay qui exécuta ce projet.

1628. *Nicolas de la Coste* est nommé libraire. Associé avec son frère Léon, leur devise était : *Ditat concordia fratrum*, et quelquefois deux cœurs, avec ces mots : *Nos connectit amor*. Ils imprimèrent l'*Histoire des Papes* par Duchesne. Nicolas a traduit de l'espagnol les *Voyages* de Herrera, qu'il a imprimés en 3 vol. in-4°. Habile imprimeur, il savait très-bien le latin.

1629. Ordonnance de Louis XIII qui déclare qu'il faut apporter un remède plus puissant qu'il n'a été fait par les précédentes ordonnances; « *encore que la force des lois consiste plus en la vigilance des magistrats sur l'observation et exécution d'icelles, qu'en ce qu'elles contiennent;* c'est pourquoi nous défendons d'imprimer, de vendre et débiter aucuns livres ni écrits qui ne portent le nom de l'auteur et de l'imprimeur, et sans notre permission par lettres de notre grand sceau, etc. »

1629. *Thierry* (*Denys Ier*), fils de Rollin Thierry, est reçu libraire et imprimeur. Le *Digestum Sapientiæ P. Yvonis, capucini*, 3 vol. in-f°, et les ouvrages français de ce religieux, 16 vol. in-4°, etc., sont les principaux livres qu'il a imprimés. Il avait pour enseigne saint Denys, avec ces mots : *Sanctus Dionysius, Galliarum Apostolus.*

1630. Mort de Frédéric Morel le jeune, qui pour la science n'était pas inférieur à Henri Estienne.

1630. *Estienne* (*Robert IV*), second fils de Henri III, est reçu imprimeur-libraire; il imprima cette année même sa traduction du troisième livre de la *Rhétorique d'Aristote*, dont son oncle Robert III avait traduit et imprimé les deux premiers.

1630. Antoine Vitré est nommé imprimeur du roi en langues orientales, imprimeur du clergé en 1635, syndic de la communauté en 1639, puis consul en 1664, et directeur de l'hôpital général. Ses éditions sont très-belles, et sa *Polyglotte*, dite du président le Jay (1), 9 vol. grand in-f°, est un des chefs-d'œuvre de l'imprimerie parisienne. Ses bibles in-f° et in-12 sont au nombre des ouvrages les mieux imprimés du dix-septième siècle. On a prétendu, mais sans aucune preuve, que Vitré fit jeter à la fonte les caractères orientaux qui avaient servi à la *Polyglotte*, afin qu'ils ne fussent pas employés après sa mort, qui survint en 1674.

Jamais aucun imprimeur à Paris ne fut aussi bien pourvu en caractères orientaux. A la mort de M. Savary de Brèves, ambassadeur de France à Constantinople, où il avait fait graver trois caractères arabes de diverses grosseurs, deux caractères persans et un caractère syriaque, Vitré fit l'acquisition du tout pour la somme de 4,300 livres; on en avait offert autrefois 27,000. Vitré fit graver ensuite, par ordre du roi, des caractères arméniens et éthiopiens. Colbert, qui lui avait donné la direction de l'Imprimerie Royale, lui fit une pension. Sa devise était un Hercule, avec ces mots : *Virtus non territa monstris.*

On reproche à Vitré de n'avoir pas distingué dans ses impressions les i des j et les v des u.

1631. Louis XIII, par une charte, donne la direction de la *Gazette de France* à Théophraste Renaudot, son médecin, qui pour amuser ses malades avait amassé de tous côtés des nouvelles, ce qui l'avait mis en grande mode.

1631. Société de la Grand'-Navire, composée de Béchet, *Denis;* Branchu, *Jean;* Cramoisy, *Gabriel* et *Sébastien;* Moreau, *Denis;* Sonnius, *Claude;* Thierry, *Denis.*

1632. *Béchet* (*Denis*) est reçu libraire, et devint successivement adjoint, syndic, consul, et juge-consul. Parmi les grandes publications dont on lui est redevable figure, en compagnie avec Antoine Berthier et Siméon Piget, la *Biblia magna*, 5 vol. in-f°, 1643, puis la *Biblia magna*, auctore Joan. de la Haye, 19 volumes in-f°, 1660. Il avait pour marque le Compas, qui était celle de Sonnius, dont il avait acheté le fonds de librairie, l'un des plus considérables d'alors.

1633. *Chaudière* (*Pierre*), fils de Renauld Chaudière, est reçu libraire. Il imprima la seconde édition in-f° des *Œuvres du cardinal du Perron*. Sa marque était l'Écu de Florence, avec ces mots : *Florida florenti floret Florentia flore.*

1633. *Langlois* (*Jacques*), habile fondeur en caractères, est nommé imprimeur du roi.

1633. Fondation de la compagnie pour les *livres* d'Église. Elle est dissoute en 1664.

1634. *Langlois* (*François*), dit Chartres, est reçu libraire; il publia un grand nombre d'ouvrages sur l'architecture et les beaux arts. Comme il avait beaucoup voyagé, il mettait pour marque à ses livres les Colonnes d'Hercule, avec ces mots : *Non plus ultra.* Il avait rapporté de ses voyages beaucoup de livres rares, gravures, etc., dont il faisait un grand commerce. Il s'acquit l'estime des plus grands personnages. Le roi d'Angleterre, Charles Ier, lui fit des présents considérables à son départ de Londres.

1635. *Charles Morel*, fils de Claude, est nommé imprimeur du roi. Il a imprimé plusieurs auteurs grecs et latins in-f° : *Saint Clément d'Alexandrie*, 1629; *Justin*, 1636; les *Concilia generalia et provincilia, auctore Binio*, 1636, dix volumes in-f°, et beaucoup d'autres ouvrages, qui l'ont fait estimer comme l'un des plus célèbres imprimeurs et libraires de son temps.

1635. Un livre intitulé : les *Morales d'Épictète, de Socrate, de Plutarque, et de Sénèque*, par J. Desmarest, parut avec cette indication : au *Château de Richelieu*. Le cardinal y avait en effet élevé une imprimerie à son usage.

1636. *Berthier* (*Antoine*) était neveu des Prost, libraires de Lyon. Ses heureuses dispositions, remarquées du chancelier Séguier, lui firent obtenir, par des lettres patentes du grand

(1) Le président le Jay, qui avait sacrifié à ce grand ouvrage plus de cent mille écus, se trouvant entièrement ruiné, se fit ecclésiastique, fut doyen de Vezelai, et obtint enfin de Louis XIV un brevet de conseiller d'État. Il ne tenait qu'à lui d'éviter la misère, en attachant le nom de Richelieu à sa *Polyglotte*. Mais, malgré les instances du cardinal, qui à cette condition offrait le remboursement de tous les frais, il voulut conserver à lui seul la gloire d'une telle entreprise, et refusa ces offres.

Cette *Polyglotte* l'emporte sur celle d'Anvers, en ce qu'elle contient le samaritain, qui manque à la Polyglotte d'Arias Montanus, et le syriaque s'y trouve aussi pour l'Ancien Testament, tandis que dans celle d'Anvers il n'existe que pour le Nouveau. Mais un grand inconvénient dans la *Polyglotte* de le Jay, c'est que le samaritain, le syriaque et l'arabe ne se trouvent pas imprimés à côté des autres langues, et qu'il faut les aller chercher dans d'autres volumes, ce qui est fatigant lorsqu'il faut remuer sept énormes tomes. Il manque aussi un apparatus, les grammaires et les dictionnaires qui se trouvent dans la Polyglotte dite du cardinal Ximenès, exécutée à Alcala (*in universitate Complutensi*), 1514-1517, 6 vol. in-f°, et dans celle d'Arias Montanus, imprimée à Anvers par Plantin, 1569-1573.

La dernière édition de la Polyglotte est celle de Walton; Londres, 1657, 6 vol. in-f°. C'est la plus complète et la plus estimée.

sceau, la liberté d'exercer la librairie à Paris. La reine-mère l'avait choisi pour son libraire ; et comme il sollicitait sa protection pour pouvoir imprimer les *Mémoires du cardinal de Richelieu* sans s'exposer à la haine des personnes puissantes qui s'y trouvaient compromises, la reine-mère lui dit ces belles paroles : *Travaillez sans crainte, et faites tant de honte au vice, qu'il ne reste en France que la vertu.* Il publia avec ses confrères Piget et Béchet un grand nombre de volumes in-f°, tels que *Bibliotheca concionatoria Patrum*, du P. Combefis, 8 volumes in-f°, etc. Il savait plusieurs langues, et traduisit quelques ouvrages de l'espagnol. Son enseigne était la Fortune. Mais, malgré son courage, son travail et sa probité, elle lui fut contraire à la fin de sa carrière.

1636-41. Les *Œuvres complètes de saint Thomas d'Aquin* paraissent en 23 vol. in-f°. Une édition fut publiée à Rome, chez les héritiers de Bladus, 1570-1571, en 18 vol. in-f° ; — une autre à Venise, 1593, 18 vol. in-f° ; — à Anvers, 1612, 19 vol. in-f°. Les dernières éditions sont celles de Venise, 1745-1760, et de 1765-1788, chacune en 23 vol. in-4°.

1637. *De Sanlèque* (*Jacques*), qui s'était adonné à l'étude des langues orientales, fut obligé d'y renoncer pour prendre la profession de son père ; il fut reçu imprimeur en 1637.

1638. René Chartier, docteur et professeur de médecine, fait paraître le premier volume de la grande entreprise des œuvres d'Hippocrate et de Galien en grec et en latin, qui forme 13 tomes en 9 volumes in-f°. Il s'engagea dans cet immense travail à la sollicitation de la Faculté de Médecine de Paris, avec l'approbation du cardinal de Richelieu, à qui l'édition fut dédiée. René Chartier mourut lors de l'impression du 10e volume. Malgré tous les soins que lui et ses amis apportèrent à la lecture des épreuves, elle est peu correcte, faute d'avoir pu trouver parmi les correcteurs d'épreuves de Paris les secours que Chartier en espérait. Aussi dans une de ses préfaces il émet le vœu : 1° que toute impression qui contiendrait un certain nombre de fautes soit supprimée ; 2° que tout maître imprimeur soit tenu de savoir les langues grecque et latine ; 3° que les appointements des correcteurs soient portés plus haut, et qu'on n'en prenne que de très-habiles ; 4° qu'il y ait toujours trois correcteurs pour voir chaque épreuve une fois l'un après l'autre (1).

(1) Noscant itaque Lutetiæ hisce temporibus characteres græcos et latinos omnium esse præstantissimos ; sed emendatores paucissimos, aut nullos eo dignos titulo, qui typica folia erroribus liberent. Utinam lege cautum esset solos libros amputatis prius erroribus solutos in lucem prodire ; solosque Græcæ et latinæ locutionis peritissimos typographicam provinciam suscipere ; et eruditissimis emendatoribus stipendia consuetis ampliora statui ; et cuique folio emendando tres emendatores præfici, qui seorsim ac vicissim folium semel tantum inspicerent, legerent, emendarent. Nos verò excusa prælo folia, præter consuetudinem, litteratis viris emendanda tradidimus.

1639. *Morel* (*Gilles*), troisième fils de Claude Ier, libraire et imprimeur du roi. Il continua d'imprimer la *Magna Bibliotheca Patrum*, grec et latin, 17 vol. in-f°, et d'autres ouvrages savants.

1639. *Piget* (*Simon*), célèbre libraire, est reçu imprimeur. Il fut nommé syndic en 1665. Parmi les grands ouvrages qu'il a imprimés, le *Rituale Græcorum gr. et lat., auct. Goario*, est recherché. Il acheta le fonds de librairie de Gilles Morel et celui de Joseph Cottereau.

1640. *Ballard* (*Robert II*), imprimeur du roi pour la musique, tant vocale qu'instrumentale, succéda à son père Pierre. Il fut syndic en 1652.

En 1650 il publie l'ouvrage de Jacques Mentel : *De vera Typographiæ Origine*, où l'honneur de l'invention de l'imprimerie est attribué à Mentelin de Strasbourg, mais sans aucune preuve convaincante. Le titre imprimé en rouge et noir porte : *Ex officina Roberti Ballard, architypographi rei musicæ regis, ad signum* Parnassi Montis *in vico Sancti-Joannis Bellovacensis*. Un fleuron sur le titre représente Apollon et les Muses ; au fond sur le mont Parnasse est le cheval Pégase.

1640. Louis XIII, agissant sous l'inspiration du cardinal de Richelieu, fonde au Louvre (1) une imprimerie royale. Pour propager la foi catholique en Orient et y étendre les relations politiques et commerciales de la France, il fit imprimer des livres destinés à être remis *gratuitement* aux missionnaires. Les frais de l'Imprimerie Royale montaient alors à 360,000 livres. *Cramoisy* (Sébastien) en fut nommé le directeur. Il mourut en 1669. Le premier ouvrage qu'il y imprima est l'*Imitation de Jésus-Christ* en latin, in-f°, 1640.

1640. *Pierre Moreau*, maître écrivain, puis imprimeur, présente à Louis XIII des épreuves d'un caractère qu'il avait fait graver et qui imitait l'écriture ronde. Il exécuta ensuite une *bâtarde brisée*. Ces deux sortes de caractères, représentant imparfaitement l'écriture, servirent, en 1643, à imprimer l'*Imitation de Jésus-Christ*, in-f° ; en 1644, *les saintes Métamorphoses*, in-4° ; et en 1648, un *Virgile* in-4°, dans lequel il employa la plus grande *bâtarde* pour le texte latin, la *bâtarde*

(1) Elle occupait la partie du Louvre qui sert aujourd'hui d'orangerie. C'est là, et dans la galerie supérieure, que l'imprimerie de mon oncle Pierre Didot y fut établie, en 1798, et que les belles éditions dites du Louvre y furent imprimées.

En 1798 le matériel de l'Imprimerie Royale fut transporté à l'hôtel Penthièvre (où est aujourd'hui la Banque). En 1808, par ordre de Napoléon, il fut transféré au Palais-Cardinal (rue Vieille-du-Temple).

moyenne pour la traduction française, et la plus petite pour les notes marginales; il se servit de la *ronde* pour le privilége. Ces caractères furent connus sous le nom de *financiers*.

1640. Sentence de Châtelet, du 28 octobre, qui décharge les libraires, imprimeurs et relieurs de la commission d'allumer les chandelles aux lanternes de la ville.

1641. *De la Caille* (*Jean*) est reçu imprimeur-libraire, et imprimeur du roi en 1644. Sa marque était *trois Cailles*, par allusion à son nom, dont les trois mots *ille candela Dei*, placés autour d'un soleil, formaient l'anagramme.

1642. *Savreux* (*Charles*), libraire, publiait les ouvrages de Port-Royal. Sa principale publication est *Veterum Scriptorum Spicilegium, opera et studio D. Lucæ d'Acherii*, 13 vol. in-4°, 1655. Se rendant à Port-Royal, la voiture versa; il fut tué sur place, et enterré à Port-Royal.

1642. Martin (Edme II). Fils d'un imprimeur distingué, qui, formé à l'école des Morel, imprima de beaux ouvrages pour Sébastien Cramoisy, le jeune Martin avait appris son métier d'imprimeur chez son père, tout en acquérant une forte instruction. Le nombre des ouvrages qu'il imprima pour son compte est immense. Les auteurs, appréciant les services qu'il leur rendait par ses savants conseils, exigeaient des libraires de faire imprimer leurs œuvres chez Edme Martin. Le P. Sirmond, le P. Vavasseur et beaucoup d'autres professeurs ont fait hautement son éloge. Le professeur de droit Hauteterre, dans une épître à M. Nublé, en parlant du mérite de Ed. Martin, lui donne le titre de *typographus regius*. Il fut syndic en 1663. Après son décès, sa veuve continua ses grandes publications, telles que *Sancti Gregorii Opera*, 3 vol. in-f°; *Acta Sanctorum ordinis Sancti Benedicti, seculum III et IV*, 3 volumes in-f°. En 1677 son fils, Gabriel Martin, fut reçu imprimeur-libraire par arrêt du conseil d'État, rendu à la considération des services tant de son aïeul et de son père que de son mérite particulier.

1643. Lettres patentes accordant privilége de vingt années à Mezeray et au docteur Arnauld. C'est le plus long terme concédé jusqu'alors.

1643. *Pierre Lepetit* est reçu imprimeur, et succède à Gilles Morel, comme imprimeur ordinaire du roi. Il fut aussi choisi en 1647 pour être imprimeur-libraire de l'Académie Française, charge exercée par son beau-père, Camuzat. Parmi les ouvrages qu'il a imprimés avec un grand soin, sous le rapport littéraire et typographique, on peut citer les œuvres d'Arnauld d'Andilly, 8 vol. in-f°, l'*Eusèbe*, grec-latin, 3 vol. in-f°. Il avait aussi une fonderie de caractères.

1643. On commence à l'Imprimerie Royale, sous la direction de Sébastien Cramoisy, la *Collectio regia Conciliorum* en 37 vol. in-fol.

1643. Paraît à Paris l'édition des *Œuvres de saint Jérôme*, 9 vol. in-f°, d'après celle de Plantin, mais avec de nouvelles augmentations et corrections.

1644. *Coignard I* (*Charles*) est reçu libraire.

1645. *Vivenay* (*Nicolas*) est reçu libraire. Dans la *Bibliothèque historique de la France*, t. II, n° 25297, il est dit que Vivenay avait son imprimerie dans l'hôtel de Condé, d'où sortit un grand nombre de pamphlets du temps. Guy-Patin, dans sa lettre à Spon, 1649, lui écrit : « Un petit libraire, grand vendeur de pièces mazarinesques, depuis notre guerre, a été surpris distribuant contre le surintendant d'Émery. Il a été mis au Châtelet, où il a été condamné aux galères pour cinq ans. Ce pauvre malheureux s'appelle Vivenet. »

1646. *Estienne* (*Henri V*), troisième fils d'Antoine, est reçu libraire et imprimeur du roi.

1646. L'impression du *Corpus Historiæ Byzantinæ*, en 22 vol. in-f°, commence à l'Imprimerie Royale. Le premier ouvrage qui paraît cette année est l'*Histoire de Jean Cantacuzène*, 3 vol. in-f°. En 1647 Cramoisy y imprime les 7 volumes in-f° des Βασιλικῶν, libri LX, en grec, avec la traduction latine.

1647. *Estienne* (*Francois III*), deuxième fils d'Antoine, est reçu imprimeur et libraire. Il paraît qu'il n'exerça pas; on ne connaît aucun ouvrage imprimé par lui.

1649. Édit de Louis XIV :

« Reconnoissant les grands désordres qui se sont introduits en l'imprimerie comme elle se pratique aujourd'hui dans notre royaume, et qu'au préjudice de nos règlements on reçoit tous les jours en cette profession des personnes incapables de l'exercer, nous avons pensé qu'un abus de si grande conséquence méritoit bien que nous prissions le soin de le corriger, afin que désormais notre règne, que nous espérons avoir signalé par de semblables règlements remplis de justice et d'honneur, soit encore considéré pour l'avantage que les bonnes lettres recevront de lui.

« On imprime à Paris si peu de bons livres, et ce qui s'en imprime paroit si manifestement négligé pour le mauvais papier qu'on y emploie, et pour le peu de correction qu'on y apporte, que nous pouvons dire que c'est une espèce de honte, et reconnoître que c'est un grand dommage à notre État; et davantage ceux de nos sujets qui embrassent la profession des lettres n'en ressentent pas un petit préjudice, quand ils sont obligés de rechercher les anciennes impressions avec une dépense très-notable.

« De cet abus naît un autre mal, qui est que le mauvais exemple des pères élevant leurs enfants dans l'imprimerie, plus pour servir à l'avarice que pour l'exercer honorablement, cette

profession s'anéantit de jour en jour et de plus en plus; même bien souvent, au lieu de les nourrir en ces exercices, qui ont besoin d'une longue expérience et de beaucoup de connoissances, sont contraints de les en retirer, par le grand mépris auquel il est déchu.

« La misère des apprentis est encore si grande sous les maîtres, si peu soigneux de leur art, que malaisément il s'en rencontre qui soient d'esprit et de courage capables de s'y employer avec l'honneur que mériteroit une si belle et si nécessaire profession, au lieu qu'au siècle passé des plus grands et des plus savants personnages tenoient à grand honneur de servir le public en cette occupation qui a tant obligé les bonnes lettres. »

Suivent des considérations sur le dommage que causent les contrefaçons, plus ou moins déguisées, des ouvrages, souvent mal imprimés et sur mauvais papier, avec des caractères tout usés :

« Ce désordre en la police de notre État donne de grands avantages aux étrangers, quand pour mieux faire ils attirent chez eux le négoce, même se portent plus avant, et ont des boutiques dans nos bonnes villes, au moyen de quoi, sous des noms empruntés, ils emportent l'argent du royaume, ou, au contraire, ils avoient coutume de prendre de nous non-seulement des papiers blancs (dont encore ils ne sauroient se passer), mais aussi toutes sortes de livres, qui s'imprimoient en notre royaume d'une façon plus agréable et plus correcte qu'elle ne se faisoit en nulle autre part. Il a été aisé à juger que ces grands abus se sont introduits par l'incapacité des maîtres, qui a procédé de leur multitude et *du peu d'intelligence qu'ont entre eux les imprimeurs et les libraires de notre royaume*, encore que nous y eussions suffisamment pourvu par les règlements et par les défenses que nous avons faites ci-devant d'en recevoir aucun qui ne fût capable, *ni plus d'un par chaque année*. Les maîtres encore se sont émancipés de prendre pour apprentis un nombre de petites gens incapables, mal nourris et mal nés, en telle quantité que les inconvénients et la honte en paroissent de plus en plus insupportables. Pour les faire cesser *et mettre le plus beau et le plus utile de tous les arts en son lustre*, nous nous sommes fait représenter en notre conseil les ordonnances des rois nos prédécesseurs, etc., lesquelles vues, et ouïs encore quelques-uns des plus intelligents imprimeurs et libraires de notre bonne ville de Paris, nous avons résolu de faire étroitement observer le présent règlement, et de châtier selon la rigueur de nos ordonnances ceux qui, en quelque manière que ce soit, y contreviendront à l'avenir. »

Cet édit fut sanctionné malgré l'opposition de l'Université. Un des articles de ces statuts, conforme aux anciennes ordonnances, porte :

« Le roi veut que les gens de lettres ayent les livres bien imprimés et bien corrects, et à prix raisonnable. Pour cet effet, nous défendons aux libraires de vendre plus chèrement les vieux auteurs qu'ils réimprimeront, sous prétexte de la grâce et privilége qu'ils obtiendront de nous. Ainsi, leur enjoignons de les bailler selon le prix des autres livres. »

« Enjoignons à l'avenir aux imprimeurs et libraires de prendre seulement un apprentif jeune, de bonne vie et mœurs, catholique, originaire français, capable de servir le public, congru en langue latine et qui sache lire le grec, dont il aura certificat du recteur de l'Université; à peine de 300 livres et de nullité du brevet. »

1651. *Sébastien Mabre*, petit-fils de Cramoisy, lui succède comme imprimeur ordinaire du roi et comme directeur de l'Imprimerie Royale. Il fut échevin de Paris, et mourut en 1687. Sa veuve lui succéda comme directrice de l'Imprimerie Royale.

1651. *Desprez* (*Guillaume* Ier) est reçu libraire, et imprimeur du roi en 1686. Il acquit le fonds de librairie de Charles Savreux, et comme lui publia les ouvrages de MM. de Port-Royal, entre autres la traduction de la Bible par le Maistre de Sacy.

1651. Louis XIV fait remettre à *Pierre Rocolet*, imprimeur-syndic de la communauté des libraires, par Saintot, maître des cérémonies, une médaille et une chaîne d'or qui étaient accompagnées de la lettre suivante :

« Le roi, voulant témoigner à Pierre Rocolet, son libraire et imprimeur ordinaire, la satisfaction qu'il a de ses bons, fidèles et agréables services et lui départir quelques marques d'honneur de sa bienveillance pour l'obliger de continuer, S. M. lui fait don et présent d'une chaîne d'or avec la médaille de sa figure et portrait, afin que la portant et la conservant, ses enfants soient conviés à l'imiter en affection et service de sa dite Majesté, et les autres excités à se rendre dignes de ses autres gratifications. Et à ce que sa postérité en soit bien informée et que la mémoire leur en demeure, sa dite Majesté m'a ordonné de lui en expédier le présent brevet, qu'elle a voulu signer de sa main, etc., etc. »

1652. *Thierry* (*Denis II*) est reçu imprimeur-libraire; il était fils de Denis Thierry Ier et petit-fils de Rollin Thierry. L'ambassadeur de Maroc visita son imprimerie. Il était le libraire de Boileau, qui le cite dans ces vers

Vous irez.....
Ou couvrir chez Thierry d'une feuille encore neuve
Les *Méditations* de Buzée ou d'Hayneuve.
Épître X.

et dans ses lettres. Il avait pour enseigne la *Ville de Paris*, et quelquefois la marque de son grand-père Rollin. Il fut successivement adjoint-consul, syndic et juge-consul. Il a imprimé l'*Histoire de France de Mezerai*, 3 vol. in-f°.

1652. *Bilaine* (*Louis*), dont le père et l'oncle étaient libraires dès 1614, est reçu imprimeur-libraire. Sa librairie fut la plus importante du temps. Il savait les langues grecque, latine, espagnole, italienne, et avait beaucoup voyagé. Ses livres ont des avis, des préfaces et

(1) *Voyez* aussi la lettre à Brosette.

épîtres dédicatoires rédigés par lui. Il avait un dépôt important de ses livres à Rome et dans les principales villes de l'Europe. Il demeurait *in Palatio Regio*, c'est-à-dire au *Palais de Justice*.

En 1678 il publia le *Glossarium mediæ et infimæ Latinitatis* de Du Cange, 3 vol. in-f°, 1678. Malgré l'immense mérite de cet ouvrage, qui fait tant d'honneur à la France, il paraît que le débit ne répondit pas à l'attente qu'on en avait conçue, puisque ce fut au refus des libraires de Paris que Jean Anisson, imprimeur à Lyon, eut le courage d'entreprendre le *Glossarium mediæ et infimæ Græcitatis*, en 2 volumes in-f°, 1688. Voici ce que dit à ce sujet Du Cange dans sa préface : « Dans le temps que je disois avec Térentianus Maurus : *Mon ouvrage restera caché chez moi*, je trouvai heureusement dans la personne de Jean Anisson, un Lyonnais rempli de zèle pour le progrès des sciences, qui, marchant sur les traces de son père, et désirant faire revivre dans Lyon les Gryphes, les de Tournes, les Rovilles, et les autres célèbres imprimeurs, se chargea de joindre aux belles éditions qu'il a déjà données celle de mon *Glossaire* (1) ».

Louis Bilaine imprima beaucoup d'autres ouvrages importants, entre autres la *Diplomatique* de Mabillon.

1653. *Léonard* (*Frédéric Ier*) est reçu imprimeur-libraire et imprimeur ordinaire du roi en 1678. On a deux portraits de cet imprimeur, peints tous deux par Rigaut, et gravés, l'un par Édelink, l'autre par Vandermeulen.

1654. *Hérissant Claude Ier*, gendre de François De Hansy, est reçu libraire. C'est le chef de cette nombreuse famille qui exerçait encore la profession d'imprimeur-libraire à Paris en 1788.

1654. *Barbin* (*Claude*) est reçu libraire.

1660. *Debure* (*Nicolas*) est reçu libraire.

1664. *De la Caille* (*Jean*), auteur de plusieurs ouvrages, est nommé libraire. Son *Histoire de l'Imprimerie et de la Librairie*, publiée en 1689, 2 vol. in-4°, en deux parties, est de beaucoup inférieure à l'ouvrage que Chevillier, docteur et bibliothécaire de la Sorbonne, a donné en 1694 sous le titre de l'*Origine de l'Imprimerie de Paris*, 1 vol. in-4°; cependant elle contient des renseignements utiles.

1664. Arrêt du conseil, du 9 août, qui condamne Malassis et Lamotte, libraires à Rouen, à 6,000 fr. de dommages et intérêts et par corps pour délit de contrefaçon.

1665. Création du *Journal des Savants* par Denis Sallo (sous le nom supposé de *sieur d'Hédouville*), conseiller au parlement de Paris. Sa critique acerbe lui suscita beaucoup d'ennemis, mais fit le succès de l'ouvrage, qui fut traduit en plusieurs pays dès l'apparition du 3e volume. L'abbé Gallois lui succéda.

1674. *Estienne* (*Antoine*), fils de Paul Estienne, né à Genève, en 1592, meurt à l'hôtel-Dieu de Paris, à l'âge de quatre-vingt-deux ans, après plus d'un demi-siècle de travail. Il avait commencé ses études à Lyon, et les avait achevées à Paris. Il était, dit la Caille, grand orateur et bon poëte tout ensemble.

Les imprimeurs et libraires de Paris publièrent à ce sujet un écrit de deux feuilles in-f°, où ils affirmèrent qu'après la mort de Bilaine, André Cramoisy et Gabriel Martin avaient commandé des caractères pour imprimer chacun un volume du Glossaire de Du Cange, lorsque Anisson, se trouvant dans le même temps à Paris, leur enleva cet ouvrage. Mais dans la correspondance d'Anisson avec Du Cange, qui existe à la Bibliothèque Nationale, on voit percer l'animosité des imprimeurs-libraires de Paris contre Anisson, qui voulait transporter son imprimerie à Paris. Faute de caractères grecs en quantité suffisante, l'ouvrage de Du Cange éprouva souvent des retards; l'appendice fut même imprimé à Paris par Cramoisy, vu la difficulté de pouvoir l'exécuter à Lyon.

1683. *Boudot* (*Jean*), auteur du *Dictionnaire Latin-Français* qui porte son nom, est reçu libraire.

1683. *Guérin* (*Louis*) est reçu libraire; il est nommé syndic en 1705.

1684. *D'Houry* (*Laurent*), est reçu libraire en 1678, et imprimeur en 1712. Il commence l'*Almanach*, qui, présenté à Louis XIV en 1699, s'est continué jusqu'à nos jours.

1686. Édit du mois d'août :

Art. 37. Ne pourront lesdits compagnons laisser l'ouvrage commencé, sinon du consentement du maître qui les aura employés, à peine de vingt livres d'amende, et des dommages et intérêts du maître.

Art. 39. Des compagnons imprimeurs et libraires ne pourront parvenir à la maîtrise qu'après avoir servi les maîtres trois années, depuis leur apprentissage achevé.

Art. 43. Il ne sera reçu aucun imprimeur jusqu'à ce qu'ils soient réduits au nombre de *trente-six*. Cet édit désigne les villes où il y aura un imprimeur, et celles qui pourront en avoir plusieurs : ainsi à Rouen dix-huit (1); à Strasbourg et à Marseille, six pour chacune.

Art. 47. Les correcteurs sont tenus de bien et soigneusement corriger les livres, et au cas que par leur faute il y ait obligation de réimprimer les feuilles qui leur auront été données pour corriger, elles seront réimprimées aux dépens des correcteurs.

(1) Le premier correcteur de ce *Glossaire* fut le célèbre Jacques Spon, et le dernier fut le P. de Colonia, jésuite.

(1) L'arrêt du 31 mars 1739 réduit à douze le nombre des imprimeurs pour Rouen.

On toléra l'existence viagère des imprimeurs qui existaient; en sorte qu'en 1697 il y avait encore cinquante-sept imprimeurs à Paris.

Ceux des libraires qui ne seront actuellement imprimeurs ne pourront ci-après en faire profession, tenir aucune imprimerie, ni même se présenter pour remplir les places des imprimeurs qui seraient vacantes, lesquelles seraient remplies par les fils des imprimeurs, s'ils se trouvent avoir les qualités requises, ou par ceux qui auront fait apprentissage chez les maîtres imprimeurs.

Les fils et gendres ne pourront succéder à leur père et beau-père qu'autant qu'il leur sera reconnu un mérite égal à d'autres sujets, et la preuve du mérite égal sera établie par un procès-verbal dressé en présence du lieutenant général de la police, par les syndics, adjoints et examinateurs.

1686. Édit du mois de septembre :

« La communauté des maîtres relieurs et doreurs sera a l'avenir entièrement distincte et séparée de la communauté des libraires et imprimeurs. »

1686. *Jombert* (*Jean Ier*), gendre de Jean D'Houry, est reçu libraire. Son fils Claude lui succède en 1700.

1686. Édit du mois d'août obligeant les imprimeurs, conformément aux arrêts du 8 août 1600 et autres arrêts et ordonnances, de n'avoir boutique ou magasin que dans le quartier de l'Université. C'est-à-dire depuis le pont Saint-Michel jusqu'à la rue Dauphine, le quai Malaquais jusqu'aux pavillons du collége Mazarin, en remontant par la rue de la Huchette, jusqu'à la rue du Fouarre, la rue Galande, Place-Maubert, rue Saint-Victor, quai de la Tournelle depuis la rue des Bernardins jusqu'à la porte Saint-Bernard, la montagne Sainte-Geneviève, la rue Saint-Étienne du Mont, la rue des Grés, la rue Saint-Jacques jusqu'aux Jacobins, la rue des Cordiers, la place Sorbonne, la rue de la Harpe, la rue des Cordeliers, la rue Saint-André des Arts.

1686. Louis XIV fait imprimer au Louvre diverses éditions remarquables par la beauté de leur exécution : le *Nouveau Testament* en grec; *Térence, Horace, Virgile, Juvénal* et *Salluste*.

1687. *Coignard II* (*Jean Baptiste*), libraire, est reçu imprimeur, puis nommé syndic de la chambre en 1729.

1691. *Jean Anisson*, imprimeur à Lyon, où il avait imprimé le *Glossarium mediæ et infimæ Latinitatis* de Du Cange, vient s'établir à Paris, et est reçu imprimeur le 26 janvier 1691.

1693. Louis XIV fait graver de nouveaux types pour l'Imprimerie Royale. L'Académie des Sciences, consultée à cet effet, nomme plusieurs de ses membres pour donner le modèle des lettres. Philippe Granjean, premier graveur du roi en titre à l'Imprimerie Royale, est chargé de l'exécution. Alexandre lui succéda. Le troisième graveur du roi était Luce, qui vivait encore en 1766.

1693. *Mariette* (*Denys*), graveur et marchand d'estampes, est reçu libraire.

1694. *Thiboust* (*Claude-Louis*), descendant d'une famille d'imprimeurs, dont le chef, Guillaume Thiboust, graveur et fondeur en caractères, était imprimeur de l'Université en 1554, fut reçu imprimeur-libraire en 1694. Il était maître ès-arts dès 1685, et, comme son bisaïeul, graveur et fondeur en caractères et imprimeur de l'Université. L'acte qui lui confère ce titre porte : *Qui, contra quam cæteri librarii solent, plus in arte sua nominis ac famæ quam divitiarum sibi suisque comparare studuerint.* Il possédait très-bien les langues grecque et latine, et composa un poëme latin *de Typographiæ Excellentia*, 1718, in-8°, dont il avait présenté un essai in-4° dès 1699 à l'Académie des Sciences, en lui demandant que les typographes y fussent admis. En 1789 on voyait encore rue du Four, à l'entrée de la salle où se faisait la visite des livres, ces quatre vers de C. H. Thiboust :

BIBLIOTHEORIA.

Quos hîc præficiunt prætores, regia servant
Mandata, ut vigeat religionis amor.
Charta lime prava interdictave; Lydius aurum
Ut lapis, hæc libros sic domus æqua probat.

1694. La première édition du *Dictionnaire de l'Académie Française*, 2 vol. in-f°, paraît chez Pierre le Petit, imprimeur de l'Académie Française, imprimeur ordinaire du roi. Dans cette édition les mots sont rangés par familles. La préface et la dédicace sont de Fr. Charpentier.

La seconde édition, à la rédaction de laquelle l'abbé Reynier Desmarest eut beaucoup de part, parut en 1718 aussi en 2 vol. in-f°. L'*Épître dédicatoire* est composée par l'abbé Massieu.

La troisième est de 1740.

La quatrième, imprimée en 1762, fut en partie rédigée par Duclos.

La cinquième édition, que l'Académie a désavouée bien qu'elle ait été exécutée d'après les matériaux préparés par les divers secrétaires, fut imprimée à la hâte chez Smith, en l'an VII (1798). Lors de la suppression des Académies, la république s'empara révolutionnairement des divers materiaux, et les fit coordonner par l'abbé Selis, ensuite par l'abbé de Vauxelles et par M. Gence. Le *Discours préliminaire* est de Dom. Jos. Garat.

La sixième et dernière édition parut en 1835, chez MM. Firmin Didot père et fils, imprimeurs de l'Institut (titre que M. Firmin Didot avait acquis en 1811 de la Veuve Baudouin). La préface est de M. Villemain. Cette édition diffère considérablement des précédentes. L'Académie Française, tout en bornant son *Dictionnaire* aux mots de la langue littéraire et usuelle, a cependant élargi le cadre dans lequel elle avait cru jusque alors devoir restreindre son *Dictionnaire*, qui n'admet

que les mots consacrés par l'usage et ceux, en petit nombre, qui, créés pour des besoins nouveaux et conformément au génie de la langue, ne sauraient être éphémères.

La révision en avait été successivement confiée à MM. les secrétaires perpétuels l'abbé Morellet, Suard, Raynouard, Auger, Arnault, Andrieux, enfin M. Villemain, dernier secrétaire perpétuel de l'Académie Française. Tous y ont consacré un temps considérable, et aucun mot n'a été imprimé qu'après discussion approfondie en séance générale de l'Académie Française.

Les membres des diverses Académies (des Sciences, des Inscriptions et Belles-Lettres, des Beaux-Arts) furent consultés pour les articles qui concernaient plus particulièrement les diverses branches des connaissances humaines dont le faisceau constitue l'Institut de France.

En 1845 MM. Firmin Didot frères publièrent, sous le titre de *Complément du Dictionnaire de l'Académie Française*, un vaste répertoire où sont réunis tous les termes spéciaux, au nombre de plus de cent mille, que n'avait pas admis l'Académie Française. Cet immense travail, exécuté par le concours de vingt membres de l'Université ou de diverses Académies, qui s'étaient chargés chacun d'une des branches des connaissances humaines auxquelles ils avaient plus particulièrement consacré leurs études, a été revu et coordonné par M. Droz, membre de l'Académie Française, qui avec Andrieux, secrétaire perpétuel de l'Académie Française, concoururent par un travail constant de plusieurs années à l'achèvement de la dernière édition du *Dictionnaire de l'Académie Française*.

1694. *Brunet* (*Jean*) est reçu libraire. Trois autres familles de ce nom ont exercé la librairie à Paris. M. Jacques-Charles Brunet, savant et infatigable bibliographe, auteur du *Manuel du Libraire*, dont la quatrième édition, en 6 vol. in-8°, a paru en 1842, descend de celle-ci.

1694. Extrait du *Journal* manuscrit d'Ant. Bruneau, avocat. « Le vendredi 19 novembre, sur les six heures du soir, par sentence de M. de la Reynie, lieutenant de police au souverain, furent pendus à la Grève (1) un compagnon imprimeur de la veuve Charmot, rue de la Vieille-Bouclerie, nommé Rambault, de Lyon, et un garçon relieur de chez Bourdon, bedeau de la communauté des libraires, nommé Larcher..., et sursis au jugement de cinq autres jusque après l'exécution. Les deux pendus ayant eu la question ordinaire et extraordinaire pour avoir révélation des auteurs, imprimeurs, relieurs, vendeurs et débitants des libelles infâmes contre le roi, qui est, dit-on, son mariage secret avec madame de Maintenon, et l'*Ombre de M. Scarron*, qui étoit son mari, avec une planche gravée de la statue de la place des Victoires; mais, au lieu des quatre figures qui sont aux angles du piédestal, c'étoient quatre femmes qui tenoient le roi enchaîné, et les noms gravés: madame de *la Vallière*, madame *de Fontanges*, madame *de Montespan*, et madame *de Maintenon*; le graveur est en fuite. J'estime, ajoute l'avocat, qu'on ne peut assez punir ces insolences contre le souverain, puisque, par les ordonnances, le moindre particulier est en droit de demander réparation des libelles diffamatoires qui seroient faites contre lui. On a trouvé des paquets de ce libelle jetés la nuit dans la rivière, entre le pont Notre-Dame et le pont au Change. — Décembre, le lundi 20, le nommé Chavance, garçon libraire, natif de Lyon, fut condamné, par sentence de M. de la Reynie, à être pendu et à la question, pour l'affaire des livres mentionnés en novembre; il eut la question, et jasa, accusant les moines. La potence fut plantée à la Grève, et la charrette menée au Châtelet. Survint un ordre de surseoir à l'exécution et au jugement de La Rocque, autre accusé, fils d'un ministre de Vitré et de Rouen, qui a fait la préface de ces impudents livres. On dit que Chavance est parent ou allié du P. la Chaise, confesseur du roi, qui a obtenu la surséance. La veuve Cailloué, imprimeur de Rouen, est morte dans la Bastille, où elle était pour cette affaire. La veuve Charmot et son fils ont été criés à ban à leur porte, rue de la Vieille-Bouclerie, pour raison de ces impressions. »

On connaît un de ces ouvrages intitulé : *Scarron apparu à madame de Maintenon, et les reproches qu'il lui fait sur ses amours* Cologne, Jean le Blanc (Hollande), 1694, in-12 de 36 pages y compris la figure.

1695. *Collombat* (*Jacques*) est reçu libraire. Il devient imprimeur du cabinet du roi. Sa veuve et son fils lui succèdent.

1698. *Marchand* (*Prosper*), critique, journaliste, bibliographe, éditeur et auteur d'une *Histoire de l'Imprimerie*, est reçu libraire.

1698. *Didot* (*Marie-Anne*, fille de Denys Didot), femme de Nyon (Jean Luc Ier), est libraire à Paris, et meurt en 1747, place Conti.

1698. *Valleyre* (*Guillaume-Amable* Ier) est reçu libraire et imprimeur en 1710; il était maître ès arts, professeur en l'Université de Paris, et licencié en droit.

1700. *Martin* (*Gabriel*) est reçu libraire, et nommé syndic en 1732. Ses catalogues de vente de livres sont très-recherchés, par leur méthode, leur exactitude et leur table.

(1) Lorsque le 22 mars 1850, dans la séance du conseil municipal, je votai pour l'érection de la statue de M. de la Reynie dans une des niches de l'hôtel de ville de Paris sur la façade même de la Grève, j'ignorais ce fait, qui accuse en ce magistrat, à qui la ville de Paris est redevable de plusieurs institutions utiles, une sévérité cruelle, et, ce qui est pire encore, une complaisance coupable pour les faiblesses de son maître.

1702. *Saugrain* (*Cl.-Marin*) est reçu libraire. Il devient successivement adjoint, consul, juge et syndic en 1739. Il est l'auteur du *Code de la Librairie*.

1700. *Delespine* (*Jean-Baptiste Alexandre*) est reçu libraire; est nommé imprimeur ordinaire du roi en 1733; puis consul et juge-consul en 1739.

1701. Jean Anisson est nommé directeur de l'Imprimerie Royale.

1702. L'Imprimerie Royale fait paraître le premier corps des types gravés sous Louis XIV; c'est le *saint-augustin* employé dans le bel ouvrage intitulé : *Médailles sur les principaux événements du siècle de Louis XIV*, in-f°. Cette typographie, qui fut terminée en 1745, comprend vingt et un corps de caractères gravés par Grandjean, par Alexandre et par Louis Luce. C'est sur l'ordre même du roi que furent ajoutés à cette série de caractères les signes dont une partie distingue encore aujourd'hui les caractères de l'Imprimerie Nationale de ceux des autres imprimeries, auxquelles il est interdit de les imiter (1).

Ces marques consistent dans le doublement du délié supérieur des lettres b, d, h, i, j, k, l. Au milieu de cette dernière lettre est ajouté un trait latéral, conservé encore aujourd'hui.

1704. *Barbou* (*Joseph*) vient s'établir à Paris, où il est reçu libraire.

1704. *Vincent* (*Jacques*), venu du Mans à Paris, où il fut reçu imprimeur-libraire en 1704, est nommé syndic en 1744, et doit être compté au nombre des bons imprimeurs de Paris. Parmi les principaux ouvrages qu'il a imprimés dans sa longue carrière (il mourut à quatre-vingt-neuf ans, en 1760) on peut citer les *Œuvres de saint Cyrille*, grec-latin, in-fol., 1720; l'*Histoire du Languedoc*, par Dom Vaissette, commencée en 1730, 5 vol. in-fol. (Vincent était imprimeur des états du Languedoc); les *Œuvres d'Origène*, grec et latin, 4 vol. in-f°, etc. Son portrait en pied a été gravé par de Poilly, son gendre.

1706. *Desprez* (*Guillaume*) est reçu imprimeur en 1708; il est nommé imprimeur du roi en 1740.

1707. *Rondet* (*Laurent II*) est reçu imprimeur-libraire. Lorsque le recteur de l'Université, en vertu de l'arrêt du conseil du 10 décembre 1725, se rendit à la chambre syndicale des libraires-imprimeurs, le 8 mars 1726, pour y recevoir le serment de tous les imprimeurs, Laurent Rondet, alors syndic adjoint, lui adressa une harangue remarquable.

1711. *Prault* (*Pierre*) est reçu libraire et imprimeur en 1758, puis imprimeur du roi. Cette famille d'imprimeurs-libraires exerçait encore en 1788.

1712. *Coustellier* (*Antoine Urbain Ier*) est reçu libraire.

1713. *Coignard* (*Jean-Baptiste III*) est reçu libraire. En 1717 il est nommé imprimeur ordinaire du roi et imprimeur-libraire de l'Académie Française, puis syndic; il mourut en 1768, bienfaiteur des ouvriers imprimeurs de Paris. Il a publié un grand nombre d'excellentes éditions, telles que le *Vitruve* de Perrault, avec de très-belles gravures.

1713. *Didot* (*François*), fils de Denys Didot, marchand de Paris, est reçu libraire. Il avait été apprenti d'André Pralard. Nommé adjoint-syndic en 1735 et syndic en 1753, il est reçu imprimeur en 1754. Ami intime de l'abbé Prévost (1), il publia tous ses ouvrages, entre autres l'*Histoire générale des Voyages*, 1746, 20 volumes in-4°, accompagnés de cartes et de gravures. Toutes ses éditions sont bien exécutées. L'abbé Bernis sortant du séminaire fut quelque temps employé chez lui comme correcteur, et y avait son logement. Son enseigne était à la *Bible d'Or*, quai des Augustins.

1713. Déclaration du 23 octobre, portant obligation aux maîtres imprimeurs d'avoir au moins quatre presses, et huit sortes de caractères romains, avec leurs italiques, à peine d'être déchus pour toujours de la maîtrise.

1714. *Mariette* (*Pierre-Jean*), fils de Mariette, libraire, et neveu de Denis Mariette, est reçu libraire en 1714, imprimeur en 1722, et syndic en 1726. A la fois habile et savant antiquaire, il est l'auteur du traité des *Pierres*

(1) Ordonnance royale du 23 décembre 1814. Voy. le *Précis historique de l'Imprimerie Nationale*, par M. F. A. Duprat, 1848.

(1) Je consigne ici quelques souvenirs de famille, que je tiens de mon oncle Pierre Didot et de mon cousin Henri Didot, tous deux encore vivants et presque nonagénaires; je les ai souvent entendus raconter à mon père et à mes autres parents : ils pourront servir à la bibliographie de cet homme, aussi célèbre par son mérite littéraire que par sa vie inquiète.

Dès l'âge de trente ans l'abbé Prevost avait renoncé au vin. Cette résolution, dans laquelle il persista toute sa vie, fut le résultat du malheur qu'il eut de renverser son père dans un moment d'égarement causé par l'ivresse; c'était à la suite d'un souper où, surpris avec sa maîtresse par son père, celui-ci tomba dans l'escalier et faillit se tuer.

Souvent il disparaissait pendant plusieurs années; puis il revenait tantôt de Hollande, tantôt de quelque couvent, et rapportait des manuscrits qu'il donnait à imprimer à mon bisaïeul. La feuille d'impression lui était payée un louis, somme considérable alors. Nous possédons des traités signés au cabaret, au coin de la rue de la Huchette, selon l'usage du temps.

Il avait la naïveté et l'insouciance d'un enfant pour tout ce qui concernait sa personne; aussi, afin d'exempter la fin de sa carrière de tout souci, ma bisaïeule l'avait recueilli dans sa maison de campagne de Saint-Firmin, près Chantilly. Pour lui éviter l'ennui des comptes et les embarras résultant de son défaut d'ordre et de sa prodigalité, un crédit lui était ouvert chez le boulanger et le boucher. C'est dans la maison de ma bisaïeule à Saint-Firmin qu'il fut transporté après l'affreux accident qui termina si fatalement sa longue carrière.

gravées, 2 vol. in-4°. Il devint secrétaire du roi, contrôleur général de la grande chancellerie, et membre associé de l'Académie de Peinture et de Sculpture.

1715-85. L'ouvrage en 13 vol. intitulé *Gallia Christiana*, par de Sainte-Marthe et autres religieux de l'ordre de Saint-Benoît, est exécuté à l'Imprimerie Royale ; l'achèvement de ce grand ouvrage nécessiterait environ quatre volumes.

1718. Paraît l'édition des *Amours pastorales de Daphnis et Chloé* (trad. d'Amyot), imprimée aux frais du régent, avec vingt-huit gravures d'après les dessins qui portent le nom de ce prince, et qui ont été gravés par Baudran. La vingt-neuvième gravure, intitulée *Conclusion du roman*, et connue sous le nom des *Petits pieds*, n'ayant été exécutée que postérieurement, manque à beaucoup d'exemplaires, ce qui rend très-précieux ceux où elle se trouve.

1718. *Guérin* (*Hippolyte-Louis*), fils aîné de Louis Guérin et gendre d'Osmont, est reçu libraire, et imprimeur en 1752. Son nom est attaché à de nombreuses et belles éditions, entre autres au *Cicéron* d'Olivet, avec commentaires, 9 volumes in-4°, imprimé par la Tour et par Jean-Baptiste Coignard. Une note autographe de l'imprimeur nous apprend que l'abbé d'Olivet, qui cultivait les lettres avec un entier désintéressement, voulant élever un monument à l'orateur romain, ne demanda aucune rétribution pour le long et pénible travail que lui coûta cette édition. Cette entreprise dispendieuse, qui honore la librairie française, n'eut pas le succès commercial qu'elle méritait. Elle n'était pas épuisée au bout de trente-sept ans. Les exemplaires en grand papier sont très-recherchés (1).

1718. Louis XV imprime lui-même à Paris l'ouvrage suivant : « *Cours des principaux fleuves et rivières de l'Europe*, composé et imprimé par Louis XV, roy de France et de Navarre, en 1718 ; Paris, dans l'imprimerie du Cabinet de sa majesté, dirigée par J. Colombat, 1718, in-8°. »

1718-38. Les *Œuvres complètes de saint Jean-Chrysostôme*, en grec et en latin, sont publiées par B. de Montfaucon, 13 vol. in-f°.

1720. *Desaint* (*Jean*) est reçu libraire juré. Un de ses neveux, Charles Desaint, est reçu libraire en 1776, et imprimeur en 1779.

1720. *Osmont* (*Jean-Baptiste*), bibliographe, est reçu libraire.

1723. *Prault* (*Pierre*) est reçu imprimeur.

1723. *Barbou* (*Jean-Joseph*), frère de Joseph-Gérard Barbou, est reçu libraire en 1717, et imprimeur en 1723.

1723. *Anisson* (*Laurent*), fils de Jean, est nommé directeur de l'Imprimerie Royale.

1723. Paraît le règlement pour la librairie et l'imprimerie de Paris, arrêté en conseil du roi, le 28 février 1723.

Cet important règlement, qui contient cent vingt-trois articles, fut rédigé avec un soin tout particulier par le chancelier D'Aguesseau :

Les imprimeurs libres sont séparés des *arts mécaniques*, et leurs anciens priviléges sont maintenus, comme faisant partie du corps de l'Université.

Exemption de tous droits, même ceux d'entrée et de sortie aux frontières sur les livres venant de l'étranger ou sortant de France.

Aucune vente de livre ne peut être faite que par les libraires.

Défense aux colporteurs de vendre des livres autres que des A B C et almanachs.

Défense aux libraires d'acheter aucun livre des enfants, serviteurs, écoliers ou personnes inconnues, non plus que parchemins écrits, etc.

Les livres devront être imprimés en beaux caractères, sur bon papier, avec le nom du libraire et de l'imprimeur, et leur demeure.

Les libraires et imprimeurs devront avoir leur domicile dans les quartiers de l'Université, et non ailleurs.

Ils peuvent avoir des dépôts dans les colléges et maisons religieuses, pourvu qu'elles soient dans l'enceinte de l'Université et que déclaration préalable de ces dépôts soit faite au syndicat.

Les libraires et imprimeurs ne peuvent avoir qu'un seul magasin, lequel sera fermé le dimanche.

Aucun ouvrage ne peut être proposé par souscription sans en avoir obtenu permission ; des garanties sont exigées du libraire ou imprimeur.

Les conditions pour l'admission à la profession d'imprimeur sont les mêmes que précédemment, ainsi que celles pour la durée de l'apprentissage ; c'est-à-dire quatre ans d'apprentissage et trois ans de compagnonnage. Des conditions particulières de capacité sont exigées des fils de maîtres.

Les libraires et imprimeurs n'auront qu'un apprenti à la fois.

Les ouvriers ne pourront laisser les ouvrages par eux commencés à peine de cinquante livres d'amende.

Les ouvriers devront prévenir les maîtres qu'ils veulent quitter deux mois à l'avance, et ceux-ci un mois d'avance.

Les copies manuscrites devront être conservées.

Quatre exemplaires ou copies seront retenus par l'imprimeur pour lui et les divers coopérateurs à l'impression.

Aucune communauté, confrérie, assemblée, cabale ni bourse commune ne pourront être faites par les ouvriers ou compagnons, sous peine de prison, de punition corporelle et de 300 livres d'amende.

Tout imprimeur devra avoir quatre presses au moins et neuf sortes de caractères romains.

Les imprimeurs qui ne pourraient vaquer à la correction de leurs ouvrages devront avoir des correcteurs capables ; les feuilles mal corrigées par eux seraient réimprimées à leurs frais.

(1) L'exemplaire de la bibliothèque de mon père fut vendu 1,935 fr.

Les syndics et adjoints feront tous les trois mois visite des imprimeries, et quand ils le jugeront nécessaire. S'ils trouvent de mauvais caractère et du papier de mauvaise qualité, ils sont tenus de les saisir et de les faire transporter à la chambre syndicale.

Les fondeurs en caractères jouissent des mêmes prérogatives que les imprimeurs et libraires, et sont tenus d'avoir leur résidence dans le quartier de l'Université. Ils remettront à la chambre syndicale des spécimens de leurs caractères et des *m m* fondues pour qu'on puisse vérifier si toutes les fontes sont parfaitement conformes à ces modèles et les lettres bien justes de hauteur (dix lignes et demie) et de force de corps, sous peine, si les fondeurs s'en écartent, de 50 livres d'amende et de confiscation des fontes, vignettes, etc., qui ne seraient pas conformes. La matière des caractères devra être dure et cassante, et les vieilles matières rendues au fondeur par l'imprimeur devront être renforcées.

[Suivent des détails pour que le cran soit bien apparent, que trois *i* forment juste l'épaisseur d'une *m*, etc., etc.]

Toute fonte envoyée hors de Paris doit être déclarée; et les fondeurs ne peuvent en vendre qu'aux imprimeurs. Les fontes venant du pays étranger devront être portées à la chambre syndicale, et renvoyées ou détruites si la hauteur n'est pas exactement de dix lignes et demie.

Les fondeurs ne peuvent céder leur fonds qu'à ceux de leur metier ou à des imprimeurs et libraires. Ils ne peuvent, sous peine de confiscation, amende et même plus grande peine, vendre leurs poinçons, frappes ou matrices pour les pays étrangers.

Aucun ne pourra faire le métier de colporteur s'il ne sait lire et écrire, et qu'après présentation par les syndics et adjoints libraires et imprimeurs au lieutenant général de police et acceptation par lui sur les conclusions du procureur de S. M. au Châtelet. Les maitres imprimeurs, libraires, fondeurs en caractères ou relieurs, leurs fils, compagnons et apprentifs, qui par pauvreté, maladie, infirmité d'âge ne pourraient exercer leur profession seront préférés à tous autres pour être colporteurs.

Tout colporteur doit faire enregistrer son nom et demeure dans le livre de la communauté, indiquer les lieux et maisons ou il ira coucher, et faire pareille déclaration au commissaire de police de son quartier.

Le nombre des colporteurs est fixé à cent vingt. Ils sont tenus à porter une marque ou écusson de cuivre où sera écrit le mot *colporteur*.

Aucun livre ne pourra être vendu aux foires de Saint-Germain ni de Saint-Laurent.

Chaque année il sera procédé au choix des syndic et adjoint. Le syndic ne peut être réélu plus de deux fois de suite. Dans les cinq membres composant le bureau il y aura toujours deux imprimeurs ou libraires exerçant l'imprimerie. Les élections sont faites à la pluralité des voix, en présence du lieutenant général de police et du procureur de S. M. au Châtelet.

Les deniers de la communauté seront administrés par les deux adjoints derniers en charge; il leur sera payé par chaque maitre et veuve trente sols à la fête de la Saint-Jean-Porte-Latine, et 24 livres une fois payées par chaque maitre qui sera reçu.

Cinquante livres d'amende, et punition exemplaire s'il y a lieu, seront infligées à celui qui manquerait de respect au syndic et adjoints, auxquels ils sont tenus de porter honneur.

Les syndics et adjoints visiteront les tapissiers, dominotiers et imagers pour veiller à ce qu'ils ne vendent aucune image dissolue, et qu'ils n'aient que des presses uniquement propres a leurs états. Les explications qu'ils voudraient ajouter au-dessous des images ne pourront excéder le nombre de six lignes, et sans pouvoir jamais passer jusqu'au revers desdites images. Elles ne pourront être imprimées que par les imprimeurs titulaires.

Aucun ouvrage ne peut être imprimé avant que le libraire ou imprimeur n'ait obtenu permission du lieutenant de police, approbation des censeurs, et obtention de lettres du grand sceau sous peine de confiscation, amende, clôture de boutique et plus grandes punitions, s'il y échet.

Cinq exemplaires de chaque ouvrage seront remis; savoir: deux pour la bibliothèque de S. M., un pour le cabinet du Louvre, un pour M. le garde des sceaux, et un pour le censeur qui a lu l'ouvrage. Trois autres exemplaires seront remis aux syndics pour être employés aux affaires et besoins de ladite communauté. Sous peine de nullité du privilége, confiscation des exemplaires et 1500 livres d'amende.

Les contrefacteurs seront punis corporellement, et déchus de la maitrise, sans pouvoir s'entremettre désormais directement ou indirectement du fait d'imprimerie ou commerce de livres.

Défend S. M. aux huissiers-priseurs de s'immiscer dans la vente ou description de livres. Elles seront faites par deux libraires choisis par les héritiers, légataires ou personnes intéressées, et l'inventaire ainsi fait par lesdits libraires sera annexé par les notaires à l'inventaire des autres meubles, dont il sera fait mention par un seul article.

Ne pourront les ventes volontaires de bibliothèques ou cabinets de livres, sous quelque prétexte que ce soit, être faites par aucun particulier, publiquement, par affiches et en détail.

Les ventes de livres après décès ne pourront être faites qu'après que les syndics et adjoints auront visité les livres, mis à part et fait catalogue des livres défendus ou imprimés sans permission, et remis le tout au lieutenant de police pour être envoyé à M. le garde des sceaux. Défense est faite à tout libraire de faire achat desdites bibliothèques avant que ces formalités aient été remplies.

Les libraires qui auront acheté en compagnie une bibliothèque ou cabinet de livres devront en opérer le partage dans la chambre de la communauté, en présence des syndics et adjoints.

Les ventes d'imprimeries ou de librairies ne pourront être faites sans la permission du lieutenant de police.

Avenant le décès d'un imprimeur sans veuve ou sans enfants ayant qualité pour exercer l'imprimerie, les vis des presses seront portées a la chambre de la communauté pour y rester déposées jusqu'à la vente de l'imprimerie.

1724. *Saugrain* (*Guillaume-Claude*) est reçu libraire. En 1759 il est nommé syndic. Son portrait est gravé par Fiquet. Cette famille, l'une des plus anciennes de la librairie, exerçait encore en 1788.

1724. Délibération, du 12 juillet, qui interdit la faculté de faire des apprentis pendant six ans. Cette défense est levée par arrêt du conseil en 1730.

1725. Arrêt du conseil d'État privé du roi qui prescrit aux syndics et adjoints de présenter au recteur de l'Université, à la fête de la Purification de la sainte Vierge, un cierge de cire blanche du poids d'une livre.

1725. La fonte des caractères royaux était confiée aux graveurs du roi, détenteurs des poinçons et matrices, déposés en partie à la Chambre des Comptes ou à la Bibliothèque du Roi. Par l'arrêt du 16 janvier 1825, inventaire fut fait des poinçons et matrices qui étaient alors entre les mains de la veuve Grandjean, place de l'Esplanade, chargée de la fonte des caractères royaux, et cette fonderie fut réunie à l'Imprimerie Royale.

1726. *Hérissant* (*Jean-Thomas*), descendant d'une ancienne famille d'imprimeurs dont le chef fut reçu libraire en 1654, est admis comme libraire, puis comme imprimeur en 1763. Il fut ensuite nommé seul imprimeur du cabinet, maison et bâtiments du roi, puis adjoint consul et syndic de la communauté. Jusqu'en 1800 cette famille est restée dans la librairie.

1726. *Desprez* (*Charles-Jean-Baptiste*), fils de Jean-Baptiste-Alexandre et gendre de Guillaume II, est reçu libraire et imprimeur. En 1741 il alla en Pologne offrir à Frédéric-Auguste III l'*Histoire générale d'Allemagne* en 11 volumes in-4°, par Joseph Barre, chancelier de l'Université de Paris, dont ce roi avait agréé la dédicace. En 1749 il se démit de l'imprimerie pour être attaché à la cour.

1728. Déclaration du 10 mai :

Art. 7. A la porte de toute imprimerie doit être apposée une enseigne publique et bien visible. Ordonnons que, conformément aux anciens usages, la porte de l'imprimerie ne sera fermée pendant tout le temps du travail qu'au simple loquet, et il ne devra y avoir dans l'imprimerie aucune porte de derrière par où on puisse faire sortir clandestinement aucun imprimé, sous peine d'interdiction pendant six mois et de 500 livres d'amende.

Art. 8. Défendons à tout imprimeur de se servir pour leur imprimerie de rouleaux (1), à peine d'interdiction pendant six mois et de 500 livres d'amende; même de la déchéance de la maîtrise, et une plus grande punition en cas de récidive.

(1) On ne prévoyait pas, lorsqu'on frappait d'interdiction les rouleaux, au moyen desquels on pouvait imprimer sans bruit, que l'usage en deviendrait universel à notre époque.

1731. Avertissement, du 19 juin : « Les libraires et imprimeurs qui voudront être eux-mêmes les correcteurs de leurs éditions le pourront, à condition qu'ils répondront des fautes trop considérables qui se rencontreront dans leurs livres, lesquels seront ou réformés à leurs dépens par des cartons ou déchirés s'ils sont défectueux. »

1733. Paraît le 1er vol. de l'*Histoire Littéraire de la France*, par les religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur (D. Rivet, D. Tallandier et D. Clément). Elle s'arrêta lors de la révolution, au douzième vol. in-4°; l'Institut de France en publie la suite, formant déjà 8 vol.

1734. *Barrois* (*Marie-Jacques*), maître ès arts, et bibliographe distingué, est reçu libraire. Il avait épousé une fille de François Didot.

1734. Fondation de la compagnie pour les nouveaux Usages de Paris. Elle dure encore. Parmi les fondateurs figurent les Coignard, Hérissant, Desaint, Boudot, Nyon, Didot, Lottin, Barrois, etc...

1735. *Méquignon* (*Charles*) est reçu libraire. Cette famille compte encore des libraires à Paris.

1735. *Thiboust* (*Claude-Charles*), traducteur, critique, succède à son père comme libraire, et est reçu imprimeur en 1737. Comme son père et ses aïeux, il fut imprimeur de l'Université et de plus imprimeur du roi, en 1756. Il traduisit en français le poëme de son père sur la Typographie, et donna, en 1748, la liste des quatre-cent-neuf libraires et imprimeurs de Paris depuis 1689 jusqu'en 1748. Il s'occupait d'une traduction d'Horace lorsqu'il mourut, d'une chute, en 1757.

1735. *Valleyre* (*Gabriel*), reçu libraire en 1713 et imprimeur 1725, fait paraître en 1735 un calendrier imprimé sur un relief en cuivre qu'il avait obtenu d'un moule en plâtre ou en sable, dans lequel il avait enfoncé les pages de caractères mobiles. Ces planches, qui se sont conservées jusque dans ces derniers temps, démontrent que ce procédé, non plus que celui, à peu près semblable, de l'Écossais Ged n'avaient pu donner encore de bons résultats. Le *Salluste* imprimé par Ged, en 1744, sur des planches en cuivre, *non typis mobilibus, ut vulgo fieri solet, sed tabellis seu laminis fusis*, ainsi qu'il le dit à la fin de cette édition, en y joignant ces mots, *ad perpetuam rei memoriam*, n'offre que des caractères dont l'œil manque de la netteté obtenue plus tard par les procédés de Firmin Didot, de Heran et par celui du comte Stanhope.

1736. *Jombert* (*Charles-Antoine*) est nommé libraire. « C'était, dit Peignot, l'un des plus habiles libraires et imprimeurs de Paris, et à la fois mathématicien, amateur des arts,

de la peinture, du dessin, de la gravure, de l'architecture. Il a publié sur ces arts beaucoup d'ouvrages qui enrichissent son savant *Catalogue*, dans lequel sont plusieurs autres grands ouvrages sur l'art militaire. Il fut adjoint et syndic en 1754. Il était imprimeur-libraire du roi pour l'art militaire, le génie, l'artillerie et la marine; il eut pour fils Claude-Antoine Jombert et Louis-Alexandre Jombert, qui est devenu gendre de François Ambroise Didot. »

1738. *Simon* (*Claude-François*) est reçu libraire et imprimeur la même année. Il avait étudié la typographie sous son père, Claude Simon, imprimeur estimable. Il aimait passionnément son art, dont il a laissé une histoire manuscrite. Il a rédigé les *Mémoires de Duguay-Trouin*, pour lesquels il reçut une médaille d'or du roi en 1740, lorsqu'il lui en remit un exemplaire. Parmi les ouvrages qu'il a imprimés on distingue la *Bible hébraïque* du père Houbigant, 4 vol. in-f°.

1738. Paraît le premier volume du *Recueil des Historiens des Gaules et de la France*, par dom Bouquet, 41 vol. in-fol., imprimés à l'Imprimerie Royale.

1739. Arrêt du Conseil d'État du roi, du 27 janvier, relatif à la fabrication du papier.

Ce règlement, en soixante et un articles, entre dans les détails les plus minutieux sur la fabrication, sur le poids et la dimension des papiers, leurs marques, etc.

L'art. 1er défend de faire usage d'aucune machine tranchante pour effilocher les chiffons.

L'art. 2 veut que les pourrissoirs soient couverts et clos, à peine de 3,000 livres d'amende pour le propriétaire et de 1,000 pour le fabricant.

Art. 3. Les fabricants sont tenus de faire purifier les eaux, de les filtrer et passer par des réservoirs dont le dernier sera sablé.

Art. 4. *Des couloirs* pour filtrer l'eau devront être placés aux robinets des piles.

Art. 5. Défend Sa Majesté de mêler aux chiffons ou aux pâtes destinées à faire du papier, même des papiers gris, trasses ou cartons, aucune sorte de chaux ou autres ingrédients corrosifs, à peine de confiscation des pâtes et papiers ainsi fabriqués et de 300 livres d'amende.

Art. 6. Tous les papiers doivent être collés, même ceux pour estampes, à peine de 100 livres d'amende.

Art. 32. Les gardes devront faire au moins quatre visites par an dans les fabriques de papier, les moulins et magasins de papier, dans les villes, campagnes, et à Paris.

Art. 35. Le temps d'apprentissage sera de quatre années consécutives, et les quatre années d'apprentissage expirées, l'apprenti sera tenu de servir pendant *quatre* autres années chez les maîtres en qualité de compagnon.

Art. 38. Les fils de maître qui auront demeuré jusqu'à seize ans accomplis chez leur père ou chez un fabricant de papier seront tenus de servir quatre années en qualité de compagnon chez leur père ou chez d'autres maîtres.

Art. 39. L'aspirant à la maîtrise, son temps d'apprentissage ou de compagnonnage achevé, sera interrogé par les gardes en charge; et s'il est trouvé capable, sera admis en leur présence à faire son *chef-d'œuvre*, qui consiste dans les diverses opérations de la fabrication du papier.

Art. 44. Ordonne Sa Majesté que les maîtres papetiers, leurs fils, travaillant dans la fabrique, les colleurs, ou sallerons, enfin les ouvriers coucheurs et leveurs de feuilles et ceux qui travaillent à la confection des pâtes, soient personnellement exempts des tailles, milice et logement des gens de guerre.

1739. Arrêt du Conseil, du 31 mars :

Art. 6. Veut Sa Majesté que l'aspirant à l'imprimerie qui se trouvera, par l'examen, avoir toutes les qualités requises soit tenu d'avoir une imprimerie composée de *quatre presses* au moins et de neuf sortes de caractères romains avec les *italiques*, etc.

1740. Le troisième jubilé de l'imprimerie est célébré solennellement en Allemagne. C'est à l'occasion de ce jubilé que Prosper Marchand publie son *Histoire de l'Origine et des premiers progrès de l'Imprimerie*, La Haye, 1740, in-4°. D'autres traités et dissertations sur l'origine de l'imprimerie furent également publiés pour cette solennité.

1741. Arrêt du Conseil du 6 juin, portant :

Une longue expérience prouve que les libraires et imprimeurs ne sauraient se soutenir dans leur profession et la faire avec honneur qu'autant que le nombre n'en serait pas trop multiplié. Le roi en son Conseil, de l'avis de M. le chancelier, ayant égard à la requête, homologue la délibération de la communauté des imprimeurs libraires de la ville de Paris du 25 février 1741, et fait défense à tous et chacun les maîtres de ladite communauté de faire aucun apprenti pendant le temps et espace de dix années.

1741. *Coustelier* (*Ant.-Urbain II*, fils de *Urbain Ier*), secrétaire de La Fillon, romancier, éditeur, etc., très-connu par ses jolies éditions des auteurs latins et de quelques anciens romans, qu'il fit imprimer à Paris, est reçu libraire. Il mourut en 1763.

1741. *Saillant* (*Charles*), célèbre libraire, adjoint, consul, et syndic en 1744. Sa fille avait épousé M. Nyon l'aîné.

1741. *Leclerc* (*Charles-Guillaume*) est reçu libraire. Devient syndic en 1780.

1742. *Quillau* (*François-Augustin*), libraire en 1761, établit le premier *cabinet littéraire* où se réunissent les lecteurs.

1743. *Desprez* (*Guill.-Nicolas*) succède à son père. Il est nommé imprimeur ordinaire du roi, et imprimeur du clergé en 1747.

1744. *Tilliard* (*Nicolas-Martin*), beau-frère de M. Debure et, comme lui, bibliographe, est reçu libraire.

1747. Douze membres du corps de l'impri-

merie et de la librairie sont tenus d'assister à la distribution des prix de l'Université.

1749. *Le Prieur* (*P. Alex.*), imprimeur du roi, devint en 1785 secrétaire du roi.

1750. *Joseph Gérard Barbou*, neveu de Joseph, est reçu imprimeur. C'est en 1754 que paraît le premier volume de la charmante collection des auteurs latins, format in-12, ornée de vignettes, dessins, fleurons, etc., dessinés et gravés par Cochin, Eisen, Longueil, etc. Ce volume renferme *Catulle*, *Tibulle*, *Properce*, etc., et continue les belles et correctes éditions latines commencées par Coustelier, et qui sont encore estimées aujourd'hui. L'origine de la maison des Barbou remonte vers le milieu du seizième siècle. Jean Barbou, imprimeur à Lyon, s'était fait remarquer par ses éditions, surtout par celle des *Œuvres de Marot*, 1539, petit in-8°, Hugues Barbou, frère de Jean, s'établit à Limoges, où il imprima en beaux caractères italiques les *Épîtres de Cicéron*.

1750-65. Le *Nouveau Traité de Diplomatique*, par deux religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur (Fr. Toustain et D. Tassin), 6 vol. in-4°, et gravures en grand nombre, paraît à Paris chez Guillaume Desprez, imprimeur du roi et du clergé de France.

1751. Paraît le premier volume de l'*Encyclopédie, ou dictionnaire raisonné des sciences, arts et métiers*, imprimé et mis en ordre par Diderot et par d'Alembert, 28 vol. in-f°, dont 11 de planches; le dernier volume est de 1772. C'est l'entreprise littéraire la plus vaste qu'ait produite le dix-huitième siècle.

1753. *François-Ambroise Didot*, fils de François Didot, syndic en charge, est reçu imprimeur, et en 1788 est nommé imprimeur du clergé. Ses belles éditions jouissent d'une juste célébrité. La collection du comte d'Artois, dont il était l'imprimeur en titre, et la collection des Classiques français, imprimée par ordre de Louis XVI, pour l'éducation du dauphin, dans les formats in-8° et in-4°, sont encore recherchées. C'est dans ces deux formats qu'est imprimée la *Bible latine*, très-estimée par sa correction et sa belle exécution. Il fit venir de Hollande un ouvrier (L'Écrevisse) pour fabriquer les cylindres à broyer les chiffons. Par ses conseils la papeterie de Johannot d'Annonay exécuta en 1780 la première le papier vélin à l'imitation de celui que Baskerville avait employé pour sa belle édition du Virgile in-4°. Il fit graver et fondre chez lui par Waflard, dont il forma le goût, les premiers types de son imprimerie; son fils Firmin surpassa bientôt Waflard, et grava la plupart des caractères de l'imprimerie de son père. F.-Ambroise Didot inventa la presse à un seul coup, ainsi que la division de la force de corps des lettres d'après le système des points typographiques, en divisant la ligne de pied de roi en six points, système qui fut généralement adopté, et qui mit un terme à la confusion, devenue telle qu'aucun corps de caractère dans aucune imprimerie n'était en rapport l'un avec l'autre.

« La ligne de pied de roi divisée en six « mètres ou mesures égales servit à graduer et « à dénommer les différents caractères. Le « plus petit, qui a les six mètres complets, « ou la ligne de pied de roi, se nomme le *six;* « celui qui le suit immédiatement est le *sept*, « composé d'une ligne et d'un mètre de plus. « Le *huit*, le *neuf*, le *dix*, le *onze*, le *douze* « augmentent également de grosseur et par « des mesures aussi précises.

« Le *douze* a donc deux lignes de pied de « roi, etc. Ainsi l'unité des proportions typo- « graphiques est le *point typographique*, qui « équivaut à deux points du pied de roi, et les « caractères procèdent de point en point (1). »

M. Pierre Didot, après avoir donné cette définition si exacte de ce système, ne s'exprime pas moins heureusement en vers lorsque dans son *Épître sur les Progrès de l'Imprimerie*, adressée à son père (2), il dit :

Tous ses grotesques mots, *gaillarde, trismégiste*,
Gros texte, gros canon, fastidieuse liste
Des vains noms qu'ont portés tant de types divers,
Et dont le seul récit attristerait mes vers;
Noms qui de leur grosseur et de leur différence
N'ont pu donner encore aucune connaissance;
Il sut les transformer en d'autres plus heureux,
Qui marquent clairement tant de rapports entre eux.
Son nouveau typomètre offre une règle sûre :
Chaque type s'accroît par égale mesure;
Et la gradation qu'avec art il suivit
Est aussi juste à l'œil qu'elle est claire à l'esprit.

En 1790 Benjamin Franklin vint visiter son imprimerie, et lui confia son petit-fils, auquel Firmin Didot enseigna la gravure et la fonte des caractères.

1753. *Pierre-François Didot*, second fils de François Didot, syndic en charge et gendre de Moutard, est reçu libraire. En 1765 il est nommé imprimeur de Monsieur (depuis Louis XVIII). Il est le créateur de la papeterie d'Essonne. Une de ses filles épouse Bernardin de Saint-Pierre. Un de ses fils, Henri Didot, habile graveur et fondeur en caractères, in-

(1) Plus tard on a fondu des caractères sur des *demi-points;* en sorte qu'au lieu de passer du 6 au 7 il existe maintenant dans beaucoup d'imprimeries des caractères intermédiaires, du six et demi, du sept et demi, etc. Innovation fâcheuse, à laquelle ont été entraînés les imprimeurs et fondeurs par les exigences de la mode et le caprice du jour. La différence entre la *force de corps* des caractères, qui était suffisamment sensible pour pouvoir les faire distinguer aisément les uns des autres à l'œil et au toucher lorsqu'ils procédaient par points typographiques, ne l'est plus assez pour que l'ouvrier compositeur ne soit pas exposé à les confondre les uns avec les autres. Or, dans tant de millions de lettres qui existent dans la moindre imprimerie, il en résulte de graves inconvénients.

(2) *Épître sur les Progrès de l'Imprimerie*, par Didot fils aîné. A Paris, imprimé chez Didot l'aîné avec les italiques de Firmin, son second fils; 1781.

vente le moule polyamatype. On doit à un autre de ses fils l'exécution de la machine à papier sans fin, dont l'idée première appartient à Robert, mais qui ne put être exécutée qu'en Angleterre, par la persévérance de Didot et les énormes dépenses que MM. Foudriner y consacrèrent pendant dix ans d'essais infructueux. Un troisième fils, Didot jeune, fut un imprimeur estimé et l'éditeur du *Voyage du Jeune Anacharsis*. Un de ses parents nommé Léger, acquéreur de sa fonderie, fut un habile graveur et fondeur en caractères.

1753. *Debure* (*Guillaume-François*) est reçu libraire. Il est auteur de la *Bibliographie instructive*, ou *Traité des livres rares et singuliers*, 7 vol. in-8°, 1763, ouvrage qui lui fit beaucoup de réputation, et qui est encore utile. Il publia plus tard le *Catalogue des livres de De Guignes*, 2 volumes, qui en est la suite; et la première partie du *Catalogue de la Vallière*, 2 vol. in-8°. Le libraire bibliographe Nyon, son parent, en rédigea une partie. La vente de cette bibliothèque produisit 464,677 fr. En 1755 il publia son *Museum Typographicum*, in-12, tiré à douze exemplaires seulement; il mourut en 1782; sa veuve, née Saugrain, lui succéda.

1756. *Samson* est reçu libraire. Il était gendre de François Didot.

1756. Lacurne de Sainte-Palaye fait paraître le *projet* de son *Glossaire-Français*, immense travail, qui repose en manuscrit à la Bibliothèque Nationale, en 61 volume in-4° et un grand nombre de volumes in-f°. Avant la révolution l'impression en avait été commencée. Le premier volume, presque entièrement achevé, s'arrête au mot *Asseureté*. Le malheur des temps fit anéantir l'ouvrage, qui s'arrête à la page 735 du tome Ier. Quelques rares exemplaires ont survécu à la destruction générale.

1757. *Didot* (*Marguerite*), veuve de François Didot, est reçue libraire. Sa sœur, veuve de Barrois (Marie-Jacques), l'est aussi, en 1788.

1758. *Michel Lambert* est reçu imprimeur.

1758. *Pierre* (*Ph. Denys*) est nommé imprimeur ordinaire du roi.

1758. Sous la direction de Delespine paraît un livre exécuté à Versailles, dans l'imprimerie de la dauphine, mère de Louis XVI, intitulé : *Élévation de cœur à Jésus-Christ*, etc.; *imprimé de la main de madame la Dauphine*, in-16.

1759. *Debure* (*Guillaume II*), cousin de Guillaume-François et gendre de Marie-Jacques Barrois, est reçu libraire. Il était libraire de la Bibliothèque du Roi et de l'Académie royale des Sciences.

1760. La *Rodogune* de Corneille, précédée d'une estampe gravée par madame de Pompadour, d'après Boucher, est imprimée par elle, dans l'imprimerie qu'elle avait établie dans son appartement, *au Nord*; in-4°. La même année le livre intitulé : *Prières à l'usage des Enfants de France* sortit de l'imprimerie du duc de Bourgogne, dirigée par Vincent; in-12, à Versailles.

1762. *Panckoucke* (*Charles-Joseph*), fils d'un libraire de Lille, instruit et auteur de quelques écrits, vient s'établir à Paris, où il est reçu libraire, puis imprimeur en 1774, après avoir fait son apprentissage chez A. Le Breton.

1763. *Despilly* (*Jean-Baptiste*), reçu libraire en 1743, publia le premier journal de la librairie, sous le titre de *Catalogue des livres nouveaux*, etc.... *et permis*.

1764. *Delalain* (*Nicolas-Augustin*) est reçu libraire.

1765. *Cailleau* (*André-Charles*), poëte dramatique, lyrique, bouffon, historien, éditeur, est nommé libraire, puis imprimeur en 1772.

1766. Fournier jeune, habile graveur en caractères, publie son *Manuel Typographique*, 2 vol. in-12, imprimés chez Barbou. C'est le seul ouvrage qui contienne des instructions détaillées sur la gravure et la frappe des caractères et leur fonte. Sous ce rapport c'est plutôt le manuel du fondeur en caractères que celui de l'imprimeur. Le second volume offre les spécimens des divers caractères, tant français qu'étrangers, de vignettes, de musique, etc., gravés par Fournier, et formant son fonds de fonderie, alors considérable et justement renommée (1). C'est surtout en examinant les vignettes et les caractères d'écriture qu'on peut juger des progrès qui ont été faits depuis en ce genre. Quoique la gravure de Fournier laisse à désirer sous le rapport de la netteté, cependant on doit reconnaître que ses caractères romains sont très-lisibles. Fournier jeune avait établi une table des proportions que les caractères devaient avoir entre eux, mais sans partir d'une base fixe. Fournier a publié une série de traités historiques et critiques sur l'origine et les progrès de l'imprimerie. Ils contiennent des faits instructifs et observés avec soin. Dans le premier, qui traite de l'origine et des progrès de l'art de graver en bois, il nous apprend que Marie de Médicis, femme de Henri IV, doit être comptée parmi les graveurs en bois. « Une estampe gravée en

(1) « J'ai commencé, dit-il, ma fonderie en 1736, et à « peine se trouve-t-elle finie en la présente année « 1768, c'est-à-dire qu'après un travail assidu et « presque continuel, il m'a fallu vingt-neuf années « pour la mettre en l'état où elle est. Je puis dire « qu'elle est entièrement l'ouvrage de mes mains, « ayant moi-même gravé les poinçons, frappé et justifié les matrices et fabriqué une partie des moules. « Il n'y a pas d'exemples depuis l'origine de l'imprimerie qu'une fonderie complète ait été faite par un « seul artiste. » — M. Firmin Didot a consacré à la gravure des poinçons et à la frappe des matrices autant de temps que Fournier jeune, et l'art lui doit de plus grands progrès.

bois, de huit pouces de haut, représentant un buste de jeune fille, coiffée à la romaine, porte ces mots gravés au bas de la planche :

MARIA MEDICI F.
MD. LXXXXVII.

A la marge de cette figure est écrit, en caractères assez mal formés : *Gravé par le Rayne Maiee en bouest.* Cette reine fit présent d'un des exemplaires au peintre Philippe de Champagne, qui écrivit dessus : *Ce vendredi 22 février 1629 la reine Marie de Médicis m'a trouvé digne de ce rare présent, fait de sa propre main.* CHAMPAGNE. »

1766. *Augustin Martin Lottin*, imprimeur, enseigne au dauphin Louis XVI, à Versailles, les principes de la typographie ; et cette année les *Maximes morales et politiques, tirées du Télémaque*, sont imprimées par Louis-Auguste, dauphin. De l'Imprimerie de Monseigneur le Dauphin, à Versailles, 1766, in-12. Cette ancienne famille d'imprimeurs n'a cessé d'exister que depuis peu d'années.

1768. Un établissement typographique était élevé dans l'hôtel de la guerre pour l'impression de ce ministère, de celui des affaires étrangères et de la marine. Un jour que Louis XV le visitait, une magnifique paire de lunettes placée sur une presse, frappa son attention. Pour les essayer, il prit un petit papier ; c'était son éloge, qui y était imprimé ; mais dès la première ligne, il s'arrêta, et, retirant les lunettes, il dit : *Elles sont trop fortes, et grossissent trop les objets.*

1768. Un privilége pour vingt années est accordé à Buffon pour ses œuvres. En 1779 il est étendu à quarante années.

1769. *Jombert* (*Claude-Antoine*), libraire, était, comme son père, libraire du roi pour la guerre et l'artillerie. Son fils (Louis-Alexandre), gendre de François-Ambroise Didot, est reçu libraire en 1772. Firmin Didot, son beau-frère, lui succéda comme libraire.

1772-13. Paraît la nouvelle édition de l'histoire littéraire intitulée : *Bibliothèque française* de Lacroix du Maine et d'A. Du Verdier, augmentée des remarques de B. de la Monnoye, du P. Bouhier, et de Falconet, par Rigolet de Ruvigni, 6 vol. in-4°. L'ouvrage de Lacroix du Maine avait d'abord paru en 1584 ; et celui de Du Verdier, à Lyon, en 1585, in-f°.

1775. M. de Saint-Paul proposa d'abréger le travail de la composition dans les imprimeries en faisant graver et fondre d'une seule pièce certains groupes de lettres qui se reproduisent souvent. Cette tentative, spécieuse, fut bien des fois reprise, mais toujours abandonnée, les avantages n'égalant pas les inconvénients.

1775. L'Imprimerie Royale du Louvre est réunie à celle qui avait été établie en 1768 à l'hôtel de la guerre à Versailles pour le service de ce ministère, de celui de la marine et des affaires étrangères.

1777. Arrêt du conseil du 31 mars, portant :

Article 1er. Nul ne pourra tenir imprimerie ou boutique de librairie, ni prendre la qualité de libraire ou d'imprimeur, 1° s'il n'a été reçu maître par une chambre syndicale ; laquelle maîtrise ne peut être obtenue qu'après un APPRENTISSAGE de *quatre* années consécutives, et avoir servi les maîtres en qualité de COMPAGNON au moins *trois* années après le terme de son apprentissage achevé ; 2° s'il n'a vingt ans accomplis ; 3° s'il n'est congru en langue latine et sachant au moins lire le grec, ce qui sera constaté par un certificat du recteur de l'Université. (Les fils de maître sont exemptés de l'apprentissage et compagnonnage.)

Art. 2. Comme il importe que ceux qui exercent ces deux professions soient pourvus d'une capacité et d'une expérience suffisantes, les fils de maîtres et les apprentifs qui auraient fait leur apprentissage et servi les maîtres, seront tenus, avant que d'être admis à la maîtrise, après avoir obtenu le certificat du recteur de l'Université, de subir, savoir : ceux qui aspirent à être reçus libraires, un examen sur le fait de la librairie ; et ceux qui aspirent à être reçus imprimeurs, après examen sur le fait de la librairie, un examen sur le fait de l'imprimerie et choses en dépendantes, ce qu'ils seront tenus de faire par-devant les syndics et adjoints, accompagnés de quatre anciens officiers de la communauté, dont deux imprimeurs et deux libraires et de quatre autres libraires ayant au moins dix années de réception.

Art. 4. *Chacun* des examens durera *au moins deux heures*, et l'aspirant ne pourra être reçu s'il n'a les deux tiers des voix en sa faveur.

Art. 8. Les syndics et adjoints dresseront procès-verbal de chaque examen.

Art. 9. La réception se fera en la chambre syndicale, en présence des anciens syndics et adjoints.

Art. 10. Les nouveaux maîtres prêteront serment par-devant le lieutenant général de police, en présence des syndics et adjoints qui en feront mention sur les lettres de maîtrise.

1777. Arrêt du Conseil d'État du 30 août qui règle les formalités à observer à la réception des libraires et imprimeurs.

Idem. Portant suppression et création de différentes chambres syndicales dans le royaume. Elles sont fixées à vingt.

Idem. Portant règlement sur la durée des priviléges en librairie :

Le privilége assurant le droit de propriété littéraire est limité à la *vie de l'auteur*, et ne pourra être moindre de dix années.

Idem. Concernant la contrefaçon des livres :

La peine est de 6,000 fr. pour la première fois, et de pareille amende et de déchéance d'état en cas de récidive. Les livres contrefaits seront mis au pilon.

Idem. Concernant les ventes publiques de librairie :

Deux fois par an deux ventes seront faites à la chambre syndicale, l'une à la date du 30 novembre, l'autre du 15 au 31 mai, au plus offrant et dernier enchérisseur, des fonds de librairie, des parties de fonds, et *des priviléges ou portions d'iceux*, dont les libraires et imprimeurs, soit de Paris, soit des provinces, voudraient se défaire.

Idem. Portant règlement de discipline pour les compagnons imprimeurs :

Rappel des anciens règlements. Chaque ouvrier imprimeur doit avoir un cartouche ou livret inscrit à la chambre syndicale, et sont tenus de porter ce cartouche pour le représenter toutes les fois qu'ils en seront requis. Les maîtres sont tenus de déclarer exactement à la chambre syndicale chaque changement de personne survenue dans leur imprimerie. Quand ils auront besoin d'un ouvrier, ils s'adresseront à la chambre syndicale. Chaque chambre syndicale enverra tous les ans aux autres chambres syndicales l'état des inscriptions avec les notes relatives, afin que tous les imprimeurs puissent connaître la capacité et la conduite des sujets qui leur viennent des diverses provinces du royaume Les fonds en caisse à la chambre syndicale sont repartis entre les anciens ouvriers infirmes, les malades et ceux qui seraient au moins depuis trente ans dans la même imprimerie et dont les maîtres certifieront l'exactitude et la probité.

1780 à 1784. Collection d'ouvrages français, en vers et en prose, imprimée par ordre de M. le comte d'Artois (depuis Charles X). Paris, de l'imprimerie de Didot l'aîné (Ambroise Didot), 64 vol. in-18.

« Avant que Louis XVI eût confié aux presses de Didot l'aîné l'impression d'un choix d'auteurs français pour l'éducation du dauphin, et que Monsieur (depuis Louis XVIII) eut chargé le même imprimeur de donner une belle édition de la *Gerusalemme liberata*, leur jeune frère M. le comte d'Artois, avait déjà signalé son goût pour les lettres en faisant exécuter à ses frais la collection dont nous venons de donner le titre, et qui porte son nom. Sans aucun doute, le choix des ouvrages qu'on fit entrer dans cette collection aurait pu être plus sévère; mais il était difficile que la typographie produisit rien de plus joli que ces soixante-quatre petits volumes, que l'on placera toujours parmi les chefs-d'œuvre de Didot. Il n'en a été tiré que soixante pour le comte d'Artois, tous en papier fin, et portant les armes de ce prince sur le frontispice. Didot en a tiré aussi pour son propre compte un petit nombre d'exemplaires en papier ordinaire; mais le tout n'excède pas le nombre de cent (1). » (BRUNET, *Manuel du Libraire*, t. I, p. 724.)

1781. *Prault* (*Louis-François*) est nommé imprimeur du roi en 1788.

1781. Paraît le premier volume de l'*Encyclopédie Méthodique*, format in-4°, publiée par Panckoucke, formant cent soixante-six volumes et demi de texte et cinquante et une parties, renfermant six mille quatre cent trente-neuf planches. Cette immense et célèbre entreprise a duré un demi-siècle. C'est sans contredit l'ouvrage le plus considérable qu'ait exécuté la librairie française et même celle d'aucun autre pays. Malheureusement ce genre d'entreprise doit être rapidement exécuté; autrement, les premières parties ont déjà vieilli avant qu'on soit arrivé à la fin, et bien peu de souscripteurs peuvent se flatter de voir la fin d'une entreprise qui dure un demi-siècle!

1782. *Le Petit Code de la Raison humaine*, par M. B. D. B. (Barbeu du Bourg, médecin de Paris), sort de l'imprimerie de Benjamin Franklin, à Passy, in-24 de 118 pages, dédié à Benjamin Franklin.

1783. Et.-Alex. Jacques, connu sous le nom d'Anisson-Duperron, fils de Laurent Anisson, est nommé directeur de l'Imprimerie Royale, puis de l'imprimerie exécutive nationale.

1784. *J. Roch Lottin de Saint-Germain* est reçu imprimeur en 1789; il publie le *Catalogue chronologique des libraires et imprimeurs de Paris* de 1470 à 1789, ouvrage d'autant plus précieux que la plupart des documents qu'il a consultés n'existent plus. Il contient malheureusement des inexactitudes.

1784. Le premier volume de l'édition complète des *Œuvres de Voltaire* est publié à Kehl par Beaumarchais, qui, pour élever un monument digne de la gloire de l'auteur, acheta de Panckoucke les manuscrits que Voltaire en mourant lui avait légués (1), et se procura d'Angleterre les caractères de Baskerville, qui étaient alors les plus estimés. Il loua pour dix-huit mois le fort de Kehl, sur le Rhin, afin d'y réunir les ouvriers qu'il fit venir en partie de Suisse et d'Allemagne, et y être plus en sûreté contre les persécutions. Voulant que le papier répondît à la beauté des caractères, il envoya en Hollande étudier les procédés qui assuraient alors à ce pays une véritable supériorité, et fit reconstruire dans les Vosges d'anciennes papeteries, qui rivalisèrent bientôt avec celles de Hollande, et qui con-

(1) A la vente d'Anisson-Duperron la collection d'Artois, 64 vol. in-18, a été vendue 295.000 fr.; mais c'était en assignats et en janvier 1796. Dans les ventes son prix est ordinairement de mille francs.

(1) Panckoucke avait conçu le projet de dédier à l'impératrice de Russie l'édition complète des œuvres de Voltaire, qu'il voulait publier; il lui écrivit donc pour la prier d'en agréer l'hommage. Sept mois s'écoulèrent sans recevoir de réponse. Il crut que l'impératrice ne voulait point accepter sa proposition; et pour répondre à l'impatience avec laquelle le public attendait cette édition, il traita avec Beaumarchais, et lui remit tous les manuscrits de Voltaire. Le lendemain de la signature du traité, il reçut une lettre de l'impératrice, qui acceptait sa proposition, se chargeait de tous les frais de l'édition, à condition que tous les manuscrits lui seraient envoyés aussitôt l'impression achevée; sa réponse était accompagnée d'une lettre de change de 180,000 livres. Panckoucke se repentit d'avoir traité si promptement; mais l'affaire était consommée. (Note de M. Peignot, *Dict. raisonné de Bibliologie*, t. I, p. 44.)

servent encore leur célébrité; plus de trois millions furent consacrés à cette entreprise, la plus vaste et la plus coûteuse peut-être qui ait été jamais faite en librairie, surtout en un si court espace de temps. Les soixante-dix volumes furent imprimés en six ans (1784-89), et il en fut imprimé vingt-huit mille exemplaires sur deux éditions différentes, l'une en soixante-dix volumes in-8°, l'autre en quatre-vingt-douze volumes in-12. Afin de rendre les *Œuvres de Voltaire* accessibles à toutes les fortunes, on tira sur chacun de ces formats cinq papiers différents (1). Malheureusement la correction typographique laisse beaucoup à désirer. Condorcet fut le principal éditeur, et rédigea les notes; il fut secondé par M. Decroix et par M. Letellier pour la partie typographique.

1786. *J. G. Clousier*, imprimeur ordinaire du roi, est nommé directeur de l'imprimerie créée pour les enfants aveugles.

1786. *Hoffmann* produit ses essais de polytypage, d'après un procédé qui consistait à prendre l'empreinte d'une page de caractère dans une pâte composée de plâtre et d'une colle gélatineuse, formée de gomme et de fécule de pomme de terre. Dans le moule il enfonçait un alliage métallique très-fusible (bismuth, etc.), au moment où cet alliage était sur le point de se figer; et il obtenait ainsi des reliefs, sur lesquels ont été imprimées les *Recherches historiques sur les Maures* de Chenier, 3 vol. in-8°. Mais la pratique démontra bientôt l'imperfection de ce procédé, qui fut abandonné ainsi que celui que M. Carez de Toul avait inventé en 1785.

1786. La papeterie de Buges, près Montargis, fabrique du papier avec diverses substances végétales, et cette année les œuvres de M. de Villette furent imprimées avec du papier fait avec de l'écorce de tilleul.

1786. Sur le rapport de Camus, l'Académie des Sciences approuve une nouvelle presse inventée par M. Pierre, imprimeur à Versailles. Louis XVI, auquel M. Pierre la présenta, voulut en faire l'essai, et il imprima même plusieurs feuilles, qui seraient une précieuse curiosité typographique si on les avait conservées.

1787. *Nyon* (*Marie-Jean-Luc*) est reçu libraire. Savant bibliographe, il a donné la seconde partie du catalogue de la bibliothèque la Vallière, 6 vol. in-8°, et entre autres catalogues, celui de la bibliothèque de l'infortuné Lamoignon de Malesherbes, 1797, 1 vol. in-8°.

1788. État des dépenses de l'Imprimerie Royale, d'après le *compte rendu* au roi en mars 1788, et publié par ses ordres :

Appointements du directeur		1,400 fr.
Au correcteur d'épreuves		300
Impression pour le département de la finance, environ		60,000
Pour le département de la maison du roi		24,000
Frais de gravure	2,000	4,300
Frais de reliure	2,300	
Total.		90,000

Les départements de la guerre et de la marine payaient leurs impressions. La Loterie royale et l'École militaire avaient aussi leur imprimerie.

1789. L'article 16 de la Déclaration du 23 juin consacre la liberté de la presse.

1789. Le premier volume de la collection *Conciliorum Galliæ, tam editorum quam ineditorum, Collectio, opera et studio monachorum congr. Sancti Mauri* (le père Labat) paraît, imprimé par Ambroise Didot.

La moitié du second volume fut aussi imprimée. La suppression des ordres monastiques en France interrompit cette publication.

1789. *Pierre Didot*, fils aîné d'Ambroise, est nommé imprimeur, et succède à son père. Il avait été reçu libraire en 1785. En 1798 il présente à l'Exposition des produits de l'industrie sa grande édition de *Virgile*, dont les caractères avaient été gravés et fondus par son frère Firmin Didot; tous deux se trouvent au nombre des douze exposants qui reçoivent la médaille d'or. Pour honorer l'imprimerie en sa personne, le gouvernement fait placer ses presses au Louvre, où elles restent sous le consulat et jusqu'au commencement de l'empire. C'est là que furent imprimées les magnifiques éditions dites *du Louvre*.

Dans sa collection des *Auteurs français*, dédiée aux amateurs de l'art typographique, M. Pierre Didot a introduit une heureuse innovation pour l'accentuation de certains mots. Ayant remarqué que dans les dictionnaires les mots tels que *sacrilége*, *frère*, etc., étaient écrits chez les uns avec l'accent grave, et chez d'autres avec l'accent aigu; qu'ainsi dans le Dictionnaire de *Trévoux* le mot *sacrilège* portait l'accent grave, et dans le *Dictionnaire de l'Académie* l'accent aigu, M. P. Didot mit sur ces mots un accent perpendiculaire qu'il nomma accent droit; et c'est ainsi qu'ils sont imprimés dans la collection des classiques français dédiée aux amis de la Typographie. M. Pierre Didot, auteur de plusieurs ouvrages en vers remarquables, fut nommé imprimeur du roi.

1789. Le directeur de l'imprimerie dite du *Cabinet*, à Versailles, cède son privilége à l'im-

(1) Pour le format in-8° : 1° papier bis, 2 fr. le volume broché; 2° papier ordinaire, dit à la Croix, 3 fr. le volume; 3° grand papier, à 4 fr. le volume (les signatures portent une *); 4° grand papier fin, à 6 fr. le volume; 5° très-grand papier vélin, à 9 fr. le volume.

A la vente de la bibliothèque de mon père, en 1811, son exemplaire en très-grand papier, avec gravures de Moreau avant la lettre, relié magnifiquement en maroquin, fut vendu 2,000 fr.

primerie Royale, qui n'occupait alors que dix presses, destinées au perfectionnement de l'art typographique, et particulièrement aux impressions en caractères orientaux. L'Assemblée Nationale confia l'impression de ses procès-verbaux à l'imprimeur Baudouin, qui prit pour son établissement le titre d'*Imprimeur National*. Une autre imprimerie fut créée pour les *administrations nationales ;* enfin une imprimerie fut affectée à l'impression du *Bulletin des Lois*.

1789. *Firmin Didot*, fils d'Ambroise et frère de Pierre, succède à son père pour la fonderie, qu'il avait enrichie de ses types élégants. Habile graveur, il s'est distingué comme fondeur en caractères, comme imprimeur-libraire, comme fabricant de papier et comme auteur de plusieurs ouvrages littéraires estimés. En 1795 il invente un procédé de stéréotypage qu'il applique aux tables de logarithmes de Callet. A l'exposition de 1798 il présente ses éditions stéréotypes exécutées par son nouveau procédé. Il est nommé imprimeur de l'Académie Française et de l'Institut le 16 octobre 1811, et imprimeur du roi le 1er avril 1814; il obtient seul et ensuite avec ses fils six fois la médaille d'or aux Expositions de l'industrie; il fait paraître à l'Exposition de 1806 ses caractères imitant l'écriture, gravés par lui d'après un procédé dont il est inventeur. Il exécute en 1818 des cartes géographiques qui obtiennent l'assentiment de l'Académie des Sciences. En 1814 l'empereur Alexandre vint visiter sa typographie, et lui confia deux jeunes Russes pour qu'il les instruisît dans cet art. Il fut réélu plusieurs fois membre de la chambre des députés sous Louis XVIII, sous Charles X, et sous Louis-Philippe. Il mourut en 1836, à sa papeterie du Mesnil, près de Dreux.

1789. *Crapelet* (*Charles*), successeur de Stoupe, est reçu imprimeur. Ses éditions sont estimées pour leur correction.

1789. *Gillé* fils succède à son père comme fondeur, et apporte quelques modifications aux caractères d'écriture. Il fait exécuter un grand nombre de fleurons et ornements typographiques.

La fonderie de *Gando* est aussi en grande activité.

1791. La Constitution du 14 septembre proclame la liberté de la presse en ces termes :

Art. 3 du titre Ier. La constitution garantit à tout homme la liberté d'écrire, d'imprimer et publier ses pensées, sans que ses écrits puissent être soumis à aucune censure ni inspection avant leur publication.

1791. Suppression des brevets et lettres de maîtrise (décret du 17 mars).

1791. La création des assignats donne une grande impulsion à la typographie, par les essais faits alors en tout genre pour obtenir la perfection, la célérité, et surtout l'impossibilité ou du moins la difficulté de la contrefaçon. Les principaux artistes qui y furent employés sont MM. Anfry, inspecteur des essais à la Monnaie; Augé et Droz, mécaniciens; Didot (Firmin et Henri), graveurs en lettres et fondeurs; Dupeyrat, graveur; Gatteaux, graveur; Gingembre et Grassal, mécaniciens; Héran, mécanicien; Tardieu, graveur; Bertholet, chimiste, etc.

1792. *Momoro* (*Ant. Francois*), gendre et successeur de J. F. Fournier le jeune, fondeur et graveur, publie un *Traité élémentaire d'Imprimerie*. Sa femme, promenée triomphalement dans Paris sur un char, fut placée sur le maître autel de l'église Notre-Dame, où elle figura la déesse de la *Raison*. Momoro mourut sur l'échafaud avec Hébert, en 1794.

1792. Le 23 août M. Anisson-Duperron, directeur de l'Imprimerie Nationale, porta plainte à l'Assemblée Nationale de l'enlèvement fait par Marat, au nom de la commune de Paris, de quatre presses avec les accessoires nécessaires pour l'impression de ses pamphlets révolutionnaires (1).

Malgré la réclamation d'Anisson, les presses restèrent en la possession de Marat, qui écrivit en réponse au ministre de l'Intérieur dans le style du temps, en le menaçant de se *plaindre au peuple* sur les machinations des ennemis de la patrie. Ce fut probablement la cause qui fit monter Anisson sur l'échafaud.

1793. Décret relatif aux droits de propriété des auteurs d'écrits en tout genre, des compositeurs de musique, des peintres et des dessinateurs :

Art. Ier. Le droit de propriété est réservé aux auteurs leur vie entière, et ils ont le droit de céder la propriété de leurs œuvres.

Art. 2. Leurs héritiers ou cessionnaires jouiront du même droit deux ans après la mort des auteurs (2).

Art. 5. Le contrefacteur est tenu de payer au propriétaire une somme équivalant à trois mille exemplaires; le débitant, à cinq cents exemplaires.

Art. 6. Il sera déposé deux exemplaires à la Bibliothèque Nationale.

1793. L'Imprimerie Royale sous Louis XVI, et jusqu'à cette année, était une propriété mixte : les poinçons et matrices, à l'exception de la typographie dite du *Cabinet du roi*, consistant en caractères d'écriture, appartenaient à l'État, ainsi que dix presses et environ dix milliers pesants de caractères, interlignes, cadrats, etc. Le surplus

(1) Ce ne fut pas, dit M. Auguste Bernard, l'un des contrastes les moins bizarres de cette époque que de voir *les types de Louis XIV* servir à l'impression des brochures les plus démagogiques. (*Notice historique sur l'Imprimerie Nationale*, 1848, p. 60.)

(2) *Voy.* pour les modifications au droit de propriété, le *décret du 5 février* 1810.

des machines, ustensiles et caractères, le magasin des papiers blancs, celui des lois, ordonnances et règlements imprimés appartenaient au directeur M. E. A. J. Anisson, qui l'exploitait pour son propre compte.

Cette année M. Anisson proposa au comité du salut public de vendre à la nation la portion dont il était le propriétaire et une autre imprimerie, qui lui servait de succursale. Le tout fut estimé par experts-arbitres à 499,036 livres 17 sous, le 10 janvier 1794, et le 5 floréal (25 avril suivant), l'infortuné Anisson, sous prétexte d'avoir imprimé un arrêt inconstitutionnel du département de la Somme, fut traduit au tribunal révolutionnaire; vainement il produisit l'ordre qui lui avait été donné par le secrétaire général du ministère de l'intérieur, il périt sur l'échafaud, et ses biens furent confisqués. Dès lors l'Imprimerie Nationale exécuta les impressions pour le compte du gouvernement.

1795. Un décret du 8 pluviôse an III (23 janvier) réunit à l'imprimerie du *Bulletin des Lois* tout ce qui appartenait à l'État dans l'ancienne Imprimerie Royale. Un autre décret, du 18 avril suivant, lui donne le nom d'*Imprimerie Nationale;* par un décret du 29 mars (18 germinal an III), elle reçoit le nom d'*Imprimerie de la République*. Ce décret lui confie les impressions administratives.

1795. MM. Pierre et Firmin Didot obtiennent la récompense de première distinction (1).

1796. Firmin Didot, qui avait appliqué aux tables de Callet un procédé de stéréotypage pour éviter les chances de fautes que les réimpressions occasionnent, invente un autre procédé, qui consiste à fondre en métal très-dur, composé d'un alliage de plomb, de cuivre et d'étain, des lettres moins hautes de tige que celles ordinairement en usage, puis à enfoncer au balancier les pages composées avec ces caractères, dans une plaque de plomb, d'où l'on retirait un cliché de cette page entière sur lequel on imprimait. Dans le procédé que M. Héran invente la même année on ne composait pas les lettres, mais c'était avec des matrices en cuivre parfaitement justifiées et mises d'approche que la page se trouvait composée par la réunion de ces matrices ou lettres en creux, d'où on retirait, au moyen du clichage, une page entière sur laquelle on imprimait. Le principal inconvénient de ce procédé dispendieux, qui exigeait un matériel considérable en matrices justifiées, c'est que, malgré le soin apporté à la justification de ces matrices, l'interstice, à leur point de jonction, laissait pénétrer la matière en fusion lors du clichage, d'où des *barbes*, qu'il fallait enlever ensuite entre les lettres.

1797 (26 août). La loi du 9 fructidor an V met des entraves à la liberté de la presse. Par l'article 35 « les journaux et feuilles périodiques, et les presses qui les impriment, sont mis pendant un an sous l'inspection de la police, qui pourra les prohiber. » Cette prohibition fut prorogée après l'expiration de l'année.

1798. L'apparition du *Virgile* in-f°, imprimé au Louvre par Pierre Didot, avec les caractères gravés et fondus par Firmin Didot, et orné de vingt-trois gravures exécutées par les plus habiles graveurs français d'après les admirables dessins de Gérard et de Girodet, fut un événement pour les amis des lettres et de la typographie. « Ce chef-d'œuvre de la typo-« graphie française l'emportait dans toutes « ses parties sur le *Virgile* que Bodoni avait « donné dans le même format en 1793, et prin-« cipalement pour la correction la plus pure. « Malgré les plus actives recherches, on ne « trouva à reprendre qu'un J dont le point « s'était détaché à la pression, tandis qu'au « *Virgile* de Bodoni trente-sept fautes avaient « été signalées, sans celles de la ponctuation, « qui est très-irrégulière (1). »

L'édition de Virgile fut imprimée à deux cent cinquante exemplaires, plus un sur VÉLIN.

1799. Paraît l'*Horace* in-f°, imprimé dans le même format par Pierre Didot. « Ce sont des « livres qui n'ont jamais été surpassés. L'*Ho-« race* avec les vignettes délicieuses de Percier « est pour mon goût le volume de prédilec-« tion.... M. Didot a recueilli dans notre con-« trée même les témoignages d'une admiration « générale lorsque par la vente de certains ou-« vrages sur vélin exécutés par lui il a été « prouvé qu'il l'emportait décidément sur Bo-« doni dans l'impression des vélins (2). »

1799. Le premier volume de la collection stéréotype, in-18, d'après le procédé de Firmin Didot, *le Virgile* (3), parut à la première Exposition des produits de l'industrie française, instituée par Napoléon à l'instigation de Français de Nantes, son ministre de l'intérieur, grand ami et protecteur des lettres, qu'il cultivait lui-même avec succès et passion.

(1) « Depuis la première Exposition de 1797 la médaille d'or n'est pas sortie de leur maison. » Voy. *Rapport du Jury de l'Exposition de* 1834 *et de* 1839.

(1) Le Pelletier, *La Typographie*, poëme, p. 110, ouvrage très-bien imprimé par L. Vignier, Genève, 1832.

(2) Dibdin, *Voyage bibliographique, archeologique, etc., en France*, lettre 31e; Paris, 1821, traduction de M. Crapelet.

(3) Les premiers tirages sont fort recherchés. Avant de stéréotyper les formes, quelques exemplaires furent tirés en papier vélin; on les reconnaît 1° à la faute qui existe, mais dans quelques exemplaires seulement, à la page 178, où on lit NE *te noster amor*, au lieu de *nec te noster amor* : la lettre *c* ayant été enlevée pendant le cours du tirage; 2° à la variante, idylle X, *illum etiam lauri, etiam flevere myricæ*, leçon préférable à *illum etiam lauri, illum etiam*, etc, qui a été rejetée par tous les savants éditeurs.

On sait que la grande correction était un des mérites principaux de ces éditions stéréotypes, qui par leur bas prix furent profitables aux études, mais préjudiciables aux intérêts de la librairie à l'époque où elles parurent.

Ce beau volume, orné d'une carte géographique, fut mis en vente au prix de 75 cent.

Le poids d'une feuille stéréotypée est de 9 kil., tandis que la même feuille en caractères mobiles pèse 60 kil.

1799. Mort de Charles-Joseph Panckoucke fondateur du *Moniteur* et de *l'Encyclopédie*, homme instruit, intelligent, auteur de quelques ouvrages et lié avec les littérateurs les plus distingués de son époque, Voltaire, Rousseau, Dalembert, Diderot, etc. Quoique le succès commercial de l'Encyclopédie ait été immense (un seul libraire de Madrid, *Sancha*, avait réuni pour un million et demi de souscriptions), cependant la succession de C.-J. Panckoucke fut très-embarrassée et sa fortune très-compromise (1).

1799. *Bertrand Quinquet*, imprimeur, publie l'*Art de l'Imprimeur*, ouvrage médiocre et suranné.

1800 (17 février). Arrêté des consuls, du 8 pluviôse an VIII, qui leur permet de supprimer ceux des journaux qui se permettraient d'insérer des articles contraires au pacte social, à la souveraineté du peuple, à la gloire des armes et aux nations amies et alliées.

1801-5 (an IX). Pierre Didot publie la magnifique édition du *Racine* in-f°, imprimée au Louvre, 3 vol. in-f°, enrichie de cinquante-sept gravures d'après les dessins de Gérard, Girodet, Chaudet, Prudhon, etc. A l'Exposition des produits de l'industrie française de l'an VI cet ouvrage a été proclamé le *chef-d'œuvre de la typographie de tous les temps et de tous les âges*. Il en existe seulement deux cent cinquante exemplaires, et un exemplaire imprimé sur vélin, que possède la Bibliothèque Nationale et dont M. Firmin Didot avait refusé la somme de trente-deux mille francs offerte par Junot, duc d'Abrantès.

Les poinçons dont les frappes avaient servi à l'édition du *Virgile* et de l'*Horace* furent encore améliorés par Firmin Didot, et ont été jugés le *nec plus ultra* de la perfection par les membres du Jury de Londres qui, en 1851, lors de l'Exposition universelle, se rendirent au *British Museum* pour y comparer les impressions d'Ibarra, de Bodoni, de Bulmer et de Bensley avec celle du *Racine*.

1802-4. Le bibliographe *Gabr. Peignot* publie son *Dictionnaire de Bibliologie*, ouvrage qui renferme des détails instructifs, quoique souvent incomplets et surannés. Il forme 3 volumes, y compris le supplément. C'est par cet ouvrage que M. Peignot, bibliographe, écrivain facile et d'une érudition variée, a commencé une série de publications contenant des renseignements précieux pour les bibliographes.

1803 (27 septembre). Arrêté des consuls décidant que, pour *assurer la liberté de la presse*, aucun libraire ne pourra vendre un ouvrage avant de l'avoir présenté à une commission de révision, laquelle le rendra, s'il n'y a pas lieu à la censure.

1803-11. Le *Musée Français*, publié par Robillard Péronville, fut exécuté dans le cours de huit années. Ce magnifique ouvrage, renfermant trois cent quarante-quatre planches, gravées par les plus habiles artistes du temps, a coûté des sommes énormes; il forme 4 volumes grand in-f°. Pour le compléter il faut y joindre le *Musée*, publié par Laurent, 2 vol. in-f°, 1816-22, dont les gravures sont exécutées avec non moins de soin.

1804. L'Imprimerie de la République prend le titre d'*Imprimerie Impériale*. Elle est transférée de l'hôtel Penthièvre, où est aujourd'hui la Banque, à l'hôtel de Rohan-Soubise, rue Vieille du Temple.

1804. M. *Lefèvre* est reçu libraire. Les amis des lettres lui sont redevables d'excellentes publications de nos principaux auteurs français, dont il a pris soin de collationner les textes sur les meilleures et les premières éditions. Nous signalerons, entre autres, la collection des classiques français, 73 volumes in-8° avec notes *Variorum*, dont M. Aimé Martin fut l'éditeur; la collection des poëtes grecs format in-16, publiée par M. Boissonade; l'édition de Voltaire donnée par M. Beuchot; etc.

1805. Le pape Pie VII vient visiter l'Imprimerie Impériale, où cent cinquante presses offrent à S. S. l'*Oraison dominicale*, imprimée en autant de langues différentes. Bodoni, célèbre imprimeur à Parme, à l'exemple de l'imprimerie française, qu'il voulut surpasser, fit hommage à Pie VII, en 1806, de l'*Oraison dominicale* en cent cinquante-cinq langues ou dialectes, imprimés par lui et avec des caractères qu'il avait gravés lui-même.

1805. Décret impérial du 22 mars (1er germinal an XIII), qui accorde à l'éditeur d'œuvres posthumes les mêmes droits que s'il en était l'auteur, mais à la condition de les imprimer *séparément* (1).

1805. Décret impérial du 30 mars (7 germinal an XIII), défendant l'impression des livres d'église, d'heures et de prières, s'ils ne sont autorisés par les évêques diocésains. Cette permission doit être textuellement rapportée et imprimée en tête de chaque exemplaire.

(1) Cotineau La Roche, *Reflexion sur la Librairie*; Fontainebleau, 1807, in-8°.

(1) Cette disposition est encore en vigueur.

1806. *Vinçard,* imprimeur, publie l'*Art du Typographe*, ouvrage non moins médiocre que ceux de Bertrand Quinquet et de Momoro, et non moins suranné maintenant.

1806. M. *Marcel,* directeur de l'Imprimerie Impériale, expose un spécimen d'impression en cent cinquante langues différentes.

1806. M. *Henri Didot* expose son moule à refouloir, qui, appliqué ensuite au procédé de fonderie polyamatype de son invention, lui permit d'obtenir cent soixante lettres à la fois.

1806. La médaille d'or est accordée à Bodoni, de Parme. « Il est à remarquer à l'honneur de M. *Bodoni*, qu'il a exécuté tous ses travaux dans un pays où il était seul, abandonné à ses propres moyens, et où la typographie était avant lui plus négligée que dans aucun pays de l'Europe. » *Rapport du Jury*, par M. Costaz.

1806. La médaille d'or est accordée à Pierre et à Firmin Didot à cette Exposition. Les caractères d'écriture gravés et fondus par Firmin Didot d'après le procédé de son invention paraissent pour la première fois dans la préface de sa traduction en vers des *Bucoliques de Virgile*, et de plusieurs *Idylles de Théocrite* suivie de notes critiques et philologiques. Cette préface, adressée à Pierre Didot, son frère, est suivie d'une note bibliographique et typographique concernant Henri Estienne (1). « Cela s'appelle, disent les membres du Jury « de l'Exposition de 1806, avoir fait complétement un livre, et encore plus complétement « que ne faisait *Robert Estienne,* qui ne gravait pas lui-même (2). »

1808. A. A. Barbier, savant bibliothécaire de l'empereur, fait paraître son *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes ;* 4 vol. in-8°. Une seconde édition, revue et considérablement augmentée, parut en 1822. Après la mort de Barbier, M. de Manne, ancien conservateur de la Bibliothèque du Roi, a publié un nouveau recueil d'ouvrages anonymes et pseudonymes.

1809. *G. A. Crapelet* succède à son père, imprimeur estimé. Ses éditions sont appréciées des connaisseurs par leur correction et leur bonne exécution typographique. Imprimeur instruit, il a publié plusieurs ouvrages de la langue française au moyen âge, étude à laquelle il s'était particulièrement adonné, et il a fait plusieurs traductions de l'anglais. Ses écrits sur l'art typographique sont à la fois intéressants et instructifs ; il obtint la médaille d'argent en 1827 et en 1834. M. G. A. Crapelet, qui s'est distingué par un amour éclairé de l'art typographique, tenta avec plus de courage que de succès de conserver les anciennes traditions de l'imprimerie française. Il est mort à Nice, en 1842 (1).

1809. L'empereur Napoléon, apprenant que les ouvrages qu'il demandait n'avaient pu être placés dans sa bibliothèque de campagne, à cause de la grandeur du format, dicta à Schœnbrunn à M. de Méneval, son secrétaire intime, le 12 juin cette note pour la faire parvenir à Barbier, son bibliothecaire :

« L'empereur sent tous les jours le besoin d'avoir une bibliothèque de voyage, composée d'ouvrages d'histoire. S. M. désirerait porter le nombre des volumes de cette bibliothèque à trois mille, tous du format in-18, comme les ouvrages de la collection in-18 du Dauphin, ayant de quatre à cinq cents pages, et imprimés en beaux caractères de Didot, sur papier vélin mince. Le format in-12 tient trop de place, et d'ailleurs les ouvrages imprimés dans ce format sont presque tous de mauvaises éditions.

« Les trois mille volumes seraient placés dans trente caisses, ayant trois rangs, chaque rang contenant trente-trois volumes.

« Cette collection aurait un titre général, et un numéro général, indépendamment du titre de l'ouvrage et du numéro des volumes de l'ouvrage. Elle pourrait se diviser en cinq ou six parties :

1° CHRONOLOGIE et HISTOIRE UNIVERSELLE.

2° HISTOIRE ANCIENNE, par les originaux, et HISTOIRE ANCIENNE par les modernes.

3° HISTOIRE DU BAS-EMPIRE par les originaux, et HISTOIRE DU BAS-EMPIRE par les modernes.

4° HISTOIRE GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE, comme l'*Essai* de Voltaire.

(1) Cette note fut le sujet d'une discussion assez vive entre M. Firmin Didot et M. A. A. Renouard, qui, dans les *Annales de l'imprimerie des Aldes*, avait dit au sujet d'Alde Manuce qu'à *tous egards il occupe et occupera longtemps, et sans aucune exception, le premier rang parmi les imprimeurs anciens et modernes.* M. Firmin Didot revendiqua en faveur de Robert et de Henri Estienne ce premier rang, en s'appuyant de preuves qu'il serait trop long d'énumérer ici. « Je ne veux, dit-il, être ni injuste ni ingrat envers Alde. Non, Alde mérite de la république des lettres une reconnaissance éternelle pour avoir publié avec une grande activité un grand nombre d'auteurs classiques dans un temps où l'on n'imprimait guère que des ouvrages de disputes théologiques ; mais je dirai avec la même franchise qu'il ne mérite pas la place à laquelle des amis zélés, mais indiscrets, veulent l'élever. Je dirai avec la même franchise que si son *Théocrite*, par exemple, renferme deux mille fautes, on ne peut, avec quelque justice, en attribuer que quinze cents aux manuscrits. Je dirai que j'ai lu dans l'intention d'y trouver des fautes plus des trois quarts de la collection intitulée : *Poetæ Græci principes,* 2 vol. in-fol. de douze cents pages, imprimée par Henri Estienne ; que je l'ai lue, dis-je, avec des yeux exercés à ce genre de travail, et j'affirme que je n'ai trouvé dans cette collection ni autant de fautes ni surtout des fautes aussi graves qu'il y en a dans deux ou trois pages du *Théocrite* d'Alde..... » *Pag.* 260.

(2) Rapport du Jury, p. 293.

(1) A l'exemple des anciens typographes, il mit une marque à quelques-uns des ouvrages qu'il imprima. Celle qu'il adopta d'abord, et que l'on voit en tête de sa traduction du *Voyage bibliographique* de Dibdin, 1 vol. in-8, 1825, est une couronne de fleurs et de fruits, traversée de nombreuses plumes avec cette devise : *Typographia crescunt.* Il la remplaça quelques années après par une autre marque, plus heureuse ; ce sont trois fleurs (des *pensées*) avec cette devise : *Elles ne peuvent plus mourir.*

5° HISTOIRE MODERNE DES ÉTATS DE L'EUROPE, DE FRANCE, D'ITALIE, etc.

« Il faudrait faire entrer dans cette collection *Strabon*, les *Cartes de d'Anville*, la *Bible*, quelque *Histoire de l'Église*.

« Voilà le canevas de cinq ou six divisions, qu'il faudrait étudier et remplir avec soin.

« Il faudrait qu'un certain nombre d'hommes de lettres, gens de goût, fussent chargés de revoir les éditions, de les corriger, d'en supprimer tout ce qui est inutile, comme notes d'éditeurs, etc., tout texte grec ou latin, ne conserver que la traduction française, excepté quelques ouvrages en italien.

« L'empereur prie M. Barbier de tracer le plan de cette bibliothèque, et de lui faire connaître le moyen le plus avantageux et le plus économique de faire ces trois mille volumes.

« Lorsque les trois mille volumes d'*histoire* seraient achevés, on les ferait suivre par trois mille autres d'*histoire naturelle*, de *voyages*, de *litterature*, etc. »

L'année précédente, en 1808, l'empereur avait donné du château de Marrasc près Bayonne des instructions pour faire imprimer pour son usage particulier une bibliothèque « d'ouvrages sans marge pour ne point perdre de place, à dos brisé et détaché, et avec des couvertures le plus minces possible (1). » Déjà en 1798, lorsqu'il fut nommé chef de l'armée d'Orient, Bonaparte avait indiqué par écrit les ouvrages qui devaient composer une *bibliothèque de camp*.

M. Barbier envoya en novembre 1809 un rapport sur la formation de la bibliothèque historique composée de trois mille volumes in-18 d'environ cinq cents pages chacun. A ce rapport était joint l'aperçu de la dépense.

« Dans le cas où on imprimerait à cinquante exemplaires, la dépense pour l'impression et la reliure en veau serait de 4,080,000 fr., y compris le papier et les honoraires des hommes de lettres chargés de la révision des ouvrages et de la correction des epreuves. Pour les frais de reliure en maroquin (2), 355,000 francs; total 4,435,000 francs.

« En imprimant à cent exemplaires la dépense totale, y compris la reliure, s'éleverait a 6,475,000 fr.

« Il faudrait ajouter à l'une ou à l'autre de ces sommes un million pour la confection des cartes géographiques.

« Les trente caisses en bois d'acajou pour contenir les 3,000 volumes coûteront 10,000 fr. environ.

En prenant : 1° cent vingt compositeurs d'imprimerie; 2° vingt-cinq hommes de lettres pour les travaux littéraires, les retranchements a faire, la correction des épreuves; 3° un chef très-versé dans la pratique de l'imprimerie, on aurait un volume et demi par jour, ou cinq cents volumes par an; il faudrait donc six ans pour l'exécution des 3,000 volumes.

« Si au lieu de cent exemplaires on en tirait trois cents, pour mettre deux cents dans le commerce, les deux cents exemplaires, vendus à cinq francs le volume, rapporteraient trois millions. »

Des essais furent faits; mais Napoléon n'eut pas le temps de donner suite à cette entreprise. En 1811, le comte Daru, comme intendant de la liste civile, avait proposé, à l'occasion de la naissance du roi de Rome, de faire imprimer, format in-8°, une collection des meilleurs auteurs sur le modèle des *ad usum Delphini*. La commission qui fut formée se composait de MM. Cuvier, Daru, Delambre, Barbier, Sylvestre de Sacy, Dacier et Nougarède; le résultat d'un grand nombre de réunions fut la rédaction d'un catalogue.

1810. Le nombre des imprimeurs est réduit à soixante (décret du 5 février). Par un autre décret, du 11 février 1811, ce nombre est porté à quatre-vingts (1). Le même décret rétablit

(1) Dans les instructions dictées par l'empereur il est dit, à l'article TRAGÉDIES : « Ne mettre de Corneille que ce qui est reste; ôtez de Racine les *Frères ennemis*, l'*Alexandre* et *les Plaideurs;* ne mettre de Crébillon que *Rhadamiste, Atree et Thyeste;* de Voltaire que ce qui est resté. » — Dans une note : « Il ne faut mettre de Rousseau ni l'*Émile* ni une foule de *lettres, memoires, discours, dissertations* inutiles; » même observation pour Voltaire.

(2) Dans une lettre de M. de Méneval du 26 février 1808 on lit : « L'empereur demande instamment des livres pour la bibliothèque de son cabinet, etc. Sa Majesté m'a aussi chargé de faire connaître à M. Barbier l'importance qu'il attache à avoir pour sa bibliothèque de voyage de belles éditions et de belles reliures. *Il est assez riche pour cela.* Ce sont ses expressions. »

Dans une autre lettre de M. Méneval à M. Barbier on lit : « Les romans que vous nous faites parvenir sont la plupart détestables, et ne font qu'un saut de la valise du courrier dans la cheminée. Il ne faut plus nous envoyer de ces ordures-là..... Envoyez le moins de vers que vous pourrez, à moins que ce ne soit de nos grands poëtes; c'est vous dire de n'en pas envoyer souvent. Je ne peux vous cacher que l'empereur n'est pas content de sa bibliothèque de voyage, et j'ai beaucoup de peine à persuader Sa Majesté de toutes les difficultés qu'offre la réunion des livres qu'elle désire y voir, d'une belle impression et d'une reliure élégante et uniforme... ... »

Barbier objecte les difficultés que présente la formation d'une bibliothèque élégante, composée en ouvrages petit format de livres choisis d'*histoire* et de *litterature*.. « Je puis, dit-il, vous citer un exemple frappant à l'appui de mes assertions. M. Naigeon a passé la plus grande partie de sa vie à former une riche collection de livres. Je l'ai examinée souvent. Il n'existe rien en ce genre de plus riche, soit pour la beauté du papier, soit pour la magnificence des reliures; se voyant malade et gêné dans ses derniers temps, il a vendu son cabinet à M. Firmin Didot pour une somme de 80,000 fr. Le cabinet de M. Firmin Didot est donc un des plus beaux de Paris, puisqu'il possédait deja des livres très-précieux; je crois cependant que l'on n'en tirerait pas cent volumes pour la petite bibliothèque de Sa Majesté. Quant à ces cent volumes, on aurait peine à croire le temps qu'a exigé leur réunion. Ce sont des exemplaires qui ne paraissent dans les ventes qu'à de longs intervalles; je sais que M. Naigeon en a attendu quelques-uns pendant dix et douze ans. »

On lira avec intérêt les détails sur le goût de l'empereur en fait de littérature, et sur la composition de sa bibliothèque, etc., dans les *Souvenirs sur la Bibliothèque de l'Empereur*, par Louis Barbier.

(1) Dans une séance du conseil d'État Napoleon s'exprimait ainsi : « L'imprimerie est un état qui intéresse la politique; dès lors la politique doit en être juge. »

formellement et expressément la censure. Un autre décret, du 14 décembre, donne aux censeurs de l'imprimerie le titre de censeurs impériaux.

Le droit de propriété littéraire est réglé par cette disposition, encore aujourd'hui en vigueur :

« La veuve de l'auteur conserve la propriété des œuvres de son mari pendant sa vie, lorsque les *conventions matrimoniales lui en donnent le droit;* autrement, elle ne jouit que des droits de successeur ordinaire, c'est-à-dire dix ans.

« Les enfants, c'est-a-dire tous les descendants en ligne directe de l'auteur, ont la propriété pendant vingt ans; soit après la mort de l'auteur, soit après celle de la veuve, *selon les circonstances.*

« Tous les autres héritiers ne conservent la propriété que dix ans après la mort de l'auteur.

« Le donataire et le légataire sont de véritables successeurs, dont le droit dure seulement pendant dix ans. Après ce delai le droit revient à la veuve et aux enfants.

1810. Défense est faite aux individus non brevetés d'avoir en leur possession des presses, caractères et autres ustensiles d'imprimerie. (Décret du 18 novembre.)

1811. Les imprimeurs supprimés sont indemnisés par les brevetés, qui doivent en outre acheter leur matériel. (Décret du 2 février.)

1812. A la vente de la superbe bibliothèque du duc de Roxburg, à Londres, la première édition du *Décaméron* de Boccace, in-f°, imprimée à Venise, en 1471, par Valdarfer, fut adjugée au marquis de Blanford, duc de Marleborough, pour 2,260 livres sterling (plus de 56,000 fr.). Son concurrent était lord Spencer, qui racheta plus tard ce même exemplaire bien moins cher, seulement 23,000 fr. C'est en mémoire de cette vente, où le prix des livres fut excessif, que le *Roxburg Club* fut fondé, et chaque année, le 17 janvier, dans un banquet, l'anniversaire de l'achat du *Décaméron* de Valdarfer est célébré. Les toasts suivants y sont portés : 1° à la cause de la bibliomanie dans le monde entier; 2° à l'immortelle mémoire de Christ. Valdarfer; 3° à Will. Caxton, premier imprimeur en Angleterre; 4° à Wynkyn de Worde; 5° à Rich. Pinson; 6° à Julien Notary; 7° à William Faques; 8° à la famille des Manuces; 9° à celle des Estiennes; 10° à John duc de Roxburge.

L'association ne peut compter plus de trente membres. Chacun d'eux tour à tour doit fournir, réimprimé au nombre fixe de trente exemplaires, et pour les seuls membres du club, un ancien *livret* qui serait devenu très-rare. Imitant cet exemple, la *Société des Bibliophiles Français* s'est constituée à Paris, en 1820, au nombre de trente membres.

1813. Le *Dictionnaire Chinois-Français-Latin*, rédigé par l'orientaliste de Guignes, paraît à l'Imprimerie Impériale. L'impression en avait été ordonnée par un décret impérial de 1808.

1814. *Panckoucke fils*, imprimeur instruit et libraire habile, entreprit de grandes publications, telles que le *Dictionnaire des Sciences médicales*, et la *Bibliothèque Latine-Française*, à laquelle il coopéra comme traducteur (Tacite est traduit par lui). Les *Victoires et Conquêtes des Français* eurent un succès prodigieux à leur apparition. Il acheva l'impression de l'*Encyclopédie Méthodique*, commencée par son père. A l'Exposition de 1827 il obtint une médaille de bronze, et en 1834 une médaille d'argent. Sa sœur, madame Agasse, imprima le *Moniteur*, créé par son père. M. Ernest, fils de M. Panckoucke, a succédé à madame Agasse

1814. Loi du 21 octobre

Art. 1. Tout écrit de plus de vingt feuilles d'impression pourra être publié librement et sans examen ou censure préalable.

Art. 3. Quant aux écrits de vingt feuilles et au-dessous, le directeur général de la librairie à Paris et les préfets dans les départements pourront ordonner, selon les circonstances, qu'ils soient communiqués avant l'impression, pour être examinés par les censeurs choisis entre ceux que le roi aura nommés.

Art. 5. Si deux censeurs au moins jugent l'écrit diffamatoire ou attentatoire à la tranquillité publique, à la Charte constitutionnelle ou aux bonnes mœurs, il sera sursis à l'impression, et il en sera référé à une commission composée de trois pairs, trois députés et trois commissaires du roi, qui statuera.

Art. 9. Les journaux et écrits périodiques ne pourront paraître qu'avec l'autorisation du roi.

1814. Ordonnance du 28 décembre (1). Elle détermine le genre d'impressions qui doivent être réservées à l'Imprimerie Royale. L'article 14 porte : « Sera loisible à nos ministres de traiter, soit avec le directeur de l'Imprimerie Royale, soit avec tout autre imprimeur du commerce pour les impressions nécessaires au service de leurs bureaux. »

1815. M. *Plassan* (*François-Rémond*), d'une ancienne famille d'imprimeurs et neveu de M. Henri Didot par sa mère (Saugrain), est nommé imprimeur. Il est auteur d'une traduction de *Don Quichotte* très-estimée, publiée sans son nom chez Delonchamps. Son père avait imprimé une belle édition de Montesquieu en 4 vol. in-4°.

1815. Dès que la paix fut conclue, M. Ambroise Firmin Didot s'empressa de se rendre à Londres, pour juger des progrès que la typographie avait pu faire. Il fut frappé de voir que dans toutes les imprimeries la presse inven-

(1) M. Royer-Collard était alors directeur de l'imprimerie et de la librairie au ministère de l'instruction publique. Cette ordonnance resta en vigueur jusqu'en octobre 1823.

tée par lord Stanhope (1) avait entièrement remplacé les anciennes presses en bois, et que le stéréotypage en plâtre, dont l'invention était également due à cet ami des arts, et particulièrement de la typographie, luttait en perfection pour la netteté de l'œil avec le procédé de Firmin Didot, et l'emportait en simplicité et en économie. C'est alors qu'il vit chez Bensley la merveilleuse presse à cylindres inventée par les mécaniciens Kœnig et Bauer, et qui commençait à imprimer l'immense journal *le Times* avec cette prodigieuse célérité qui fit une révolution dans l'imprimerie (2).

Il n'admira pas moins la machine à fabriquer le papier, connue en Angleterre et en France sous le nom de machine *Didot*, qu'elle mérite en effet, puisque si l'idée première en est due à M. Robert, ouvrier de François Didot, dans sa papeterie d'Essonne, c'est à la volonté énergique de Didot Saint-Léger, secondée par les talents de l'ingénieur Donkin et le courage des frères Foudriner, fabricants de papier, que ce succès est dû. Elle fut presque aussitôt introduite en France, d'abord à Sorel, près Anet, chez MM. Berte et Grewenich, ensuite chez M. Canson, puis chez MM. Firmin Didot frères, à leur papeterie du Mesnil, où, pour la première fois en France, fut monté l'appareil des cylindres qui sèchent le papier à mesure qu'il se fabrique.

1815. Loi du 21 octobre sur la liberté de la presse.

1815. L'Imprimerie ci-devant Impériale est mise en régie. *M. Anisson-Duperron*, fils de celui qui avait péri sur l'échafaud pendant la révolution, est nommé régisseur pour son propre compte.

1817. Paraît *la Lusiade* (*os Lusiadas* de Louis de Camoëns), *nova edição correcta e dada a luz por don Joze Maria de Souza Bothelo*, imprimée par Firmin Didot, grand in-4°. « Édition magnifique, exécutée aux frais de M. de Souza, et enrichie de dix gravures, exécutées par les premiers artistes de Paris, et d'un beau portrait de Camoëns (1). »

Tous les dessins ont été faits par Gérard, ami de l'éditeur et de l'imprimeur. Firmin Didot avait retouché les poinçons, qu'il avait précédemment gravés, et donné des soins tout particuliers à la fonte et à l'impression. Toutes les épreuves furent relues par lui avec M. de Souza, son intime ami; l'ouvrage n'a été tiré qu'à trois cents exemplaires; aucun d'eux n'a été mis dans le commerce. La même année Firmin Didot publia *la Henriade*, format in-4°, avec un commentaire de M. Daunou. Cette superbe édition, enrichie de dessins d'après Gérard, fut imprimée avec un soin extrême, sur du papier que MM. Montgolfier d'Annonay, d'après l'invitation de M. Didot, fabriquèrent avec des cotons neufs, tels qu'ils arrivent d'Amérique.

1818. Introduction à Paris, dans l'imprimerie de MM. Didot, de la presse en fonte, dite Stanhope, qui remplace avec avantage les anciennes presses avec jumelles en bois.

1818. Introduction en France du procédé de stéréotypage au moyen du moulage en plâtre inventé par lord Stanhope. Ce procédé, qui n'a rien de supérieur pour la netteté des empreintes à ceux de Firmin Didot et d'Héran, est moins dispendieux et d'un usage plus facile, ce qui le fit généralement adopter. Plus tard, vers 1846, on a tenté de substituer au plâtre des moules composés de deux feuilles de papier entre lesquelles est étendue une couche de blanc d'Espagne; ces moules ou *flancs* s'enfoncent sur l'œil des lettres d'une page au moyen d'un frappage avec une brosse. Lorsque ces flancs ont été séchés sur la page même dont ils ont pris l'empreinte, ils sont placés dans une boîte que l'on plonge ensuite dans une chaudière où le métal est en fusion; mais le cliché qu'on en retire est moins parfait que par le moulage en plâtre.

1818. MM. *Debure frères*, libraires et savants bibliographes, publient le *Catalogue* de la *Bibliothèque Maccarthy*, si célèbre pour les *incunables* qu'elle possédait, et où se trouvait le *Psautier de Mayence* de 1457,

(1) Charles Stanhope, membre de la chambre des Pairs, fut un partisan dévoué des idées libérales, et ne cessa de combattre les prétentions du parti aristocratique. En 1788, dans la discussion sur l'affaire de la régence à l'occasion de la maladie du roi, il soutint qu'en cas de vacance du trône les deux chambres avaient le droit et le pouvoir d'y suppléer d'après ce principe, que *toute autorité juste et légitime ne peut dériver que du peuple*. Il se montra grand partisan de la révolution française, et lutta contre la partialité vénale d'Edmond Burke.

En 1792 il défendit le fameux bill de la liberté de la presse. Il s'opposa continuellement à la guerre contre la France. Dégoûté des affaires publiques, il s'adonna à l'amélioration de l'agriculture, aux travaux et inventions mécaniques jusqu'au 13 septembre 1816, jour de sa mort. Sa fille, lady Esther Stanhope, a hérité de son père une véritable affection pour les Français, qu'elle accueillait avec une bienveillance toute particulière dans sa retraite du mont Liban, tandis qu'elle refusait de voir ses compatriotes. C'est à titre de Français et de typographe qu'elle voulut bien m'y accorder l'hospitalité en 1817. Je me félicite d'avoir siégé à l'Exposition de Londres, comme membre du Jury pour la typographie, avec son neveu lord Mahon, petit-fils de lord Stanhope. Il m'offrit obligeamment de me communiquer les nombreux papiers concernant la typographie laissés par son aïeul.

(2) Dans un banquet donné chez Bensley pour l'inauguration de cette invention, M. A. F. Didot félicita les deux inventeurs, dignes compatriotes de Gotenberg.

(1) BRUNET *Manuel du Libraire.*

« Lors même que Firmin Didot n'aurait jamais exécuté d'autre livre que *la Lusiade* de Camoëns, son nom serait digne d'aller à la postérité avec celui de son frère. Le nombre des livres imprimés par les Didot est presque incroyable! » DIBDIN, *Trentième lettre sur l'imprimerie* · Crapelet 1821.

maintenant à notre Bibliothèque Nationale. M. Van Praet, son célèbre conservateur, en fit l'acquisition au prix de 12,000 fr.

1819. Lois des 17-26 mai et 9 juin sur la répression des crimes et délits commis par la presse. La première contient les dispositions pénales, la seconde règle le mode de procédure, la troisième est relative aux journaux et écrits périodiques, qui sont affranchis de toute censure préalable, mais obligés de fournir un cautionnement de 10,000 francs de rente pour les journaux quotidiens et de 5,000 francs pour les journaux périodiques. Le cautionnement dans les provinces est de 2,500 francs pour les villes de cinquante mille âmes, et de 1,500 francs pour les villes au-dessous. La moitié de ces rentes est exigée pour le cautionnement des écrits périodiques paraissant à des termes plus rapprochés.

1819. M. *Molé*, fondeur, présente à l'Exposition une série considérable de caractères gravés par lui, parmi lesquels était un caractère arabe exécuté sous la direction de M. Langlès, orientaliste.

1819. *Ambroise-Firmin Didot* et *Hyacinthe-Firmin Didot*, qui secondaient leur père Firmin Didot depuis longtemps (1), deviennent ses associés pour la gravure et la fonderie en caractères, l'imprimerie, la librairie et la papeterie. Ils obtiennent des médailles d'or aux expositions de 1819, 1823, 1827, 1834 et 1839. L'aîné des deux frères ayant été nommé membre du jury de l'Exposition, leur établissement se trouva hors de concours en 1844 et en 1849.

1819. M. *E. Lemaire* commence la publication de la *Bibliothèque Latine* avec notes *variorum* et des *index* très-complets. Cette grande collection, à laquelle plusieurs savants distingués ont coopéré, forme 142 volumes. Elle a été imprimée par MM. Pierre et Firmin Didot et par M. Dondey-Dupré. Déjà en 1810 M. Firmin Didot avait commencé une semblable publication, interrompue par les événements politiques. Juvénal et Perse sont les seuls ouvrages qui aient paru alors.

1819. Introduction dans les ateliers de MM. Didot de la presse dite *Columbian*, inventée à Philadelphie par George Clymer (2). Dans cette presse le système de la vis est remplacé par une combinaison de leviers ajoutés au barreau.

1819. Invention du moule polyamatype de M. Henri Didot, qui obtient la médaille d'or.

1819. L'invention des rouleaux dits gélatineux est due à *M. Gannal* (1). C'est à la sollicitation de M. Chegaray, correcteur de M. Smith, imprimeur à Paris, qu'il composa des rouleaux élastiques, formés d'une combinaison de sucre et de gélatine, qui remplacèrent aussitôt avec avantage pour l'impression les rouleaux en peau de veau. L'usage en devint général en France, en Angleterre et dans les autres pays.

1820. M. *Thompson*, habile graveur sur bois, exécute avec un talent remarquable des vignettes supérieures à ce qui avait été fait jusqu'alors en France. Parmi les nombreux artistes français qui se sont formés à son école, M. Godard, d'Alençon, s'est distingué l'un des premiers.

1820. Le baron *Taylor* fait paraître le premier volume d'un immense monument national, dont il a déjà paru vingt volumes in-f°, ornés d'un nombre infini de planches lithographiées, représentant tous les monuments de la France. Ce vaste recueil, intitulé : *Voyage pittoresque et romantique dans l'ancienne France, par MM. Nodier, Taylor et Cailleux*, imprimé par Didot aîné, Jules Didot et Firmin Didot, formera au moins 40 volumes.

1820. La *Société des Bibliophiles Français* commence à imprimer chez Firmin Didot son recueil des petites pièces que chaque bibliophile doit faire exécuter à tour de rôle. Les six volumes dont il se compose ont été terminés en 1829.

1822. M. *Pinard*, qui s'était distingué à Bordeaux comme imprimeur, graveur et fondeur en caractères, et qui s'était formé à l'école de M. Firmin Didot, transporte son établissement à Paris. L'édition du *Temple de Gnide*, in-f°, commencée par lui à Bordeaux, peut se placer à côté des chefs-d'œuvre de la typographie française.

1823. La première presse mécanique, construite en Angleterre par MM. Applegath et Cowper, est importée d'Angleterre pour imprimer en France le *Magasin Pittoresque*.

1823. M. *Jules Didot*, fils de Pierre Didot, présente à l'Exposition une édition in-f° des *Fables de Phèdre*, imprimée sur satin, et autres ouvrages parfaitement exécutés avec de nouveaux caractères gravés sous ses yeux et fondus chez lui. Toute ses éditions sont remar-

(1) Les premiers poinçons gravés par M. Ambroise-Firmin Didot datent de 1806. M. Hyacinthe-Firmin Didot, qui plus tard fut nommé titulaire de l'imprimerie du Mesnil, près de Dreux, s'occupait de la librairie, et secondait son père pour ses impressions soignées, et particulièrement pour ses cartes géographiques. Le plus jeune des trois frères, M. Frédéric-Firmin Didot, fut associé avec ses frères pour la papeterie, et en 1827 il fonda à l'Isola di Sora, dans le royaume de Naples, la première fabrique de papier continu, pour laquelle un brevet fut pris à Naples au nom de MM. Firmin Didot et Lefèvre; la mort le frappa à l'âge de trente-huit ans, en 1836. A l'Exposition de 1834 il avait reçu, conjointement avec ses frères, la médaille d'or.

(2) Voy. *Notice descriptive de la presse dite* Columbian, *inventée par George Clymer*; Paris, Firmin Didot, 1819, in-4°.

(1) M. Gannal s'était occupé depuis longtemps de la fabrication de la colle à bouche, qui consiste en un mélange de sucre et de colle forte ou gélatine.

quables par la beauté de leur exécution. La médaille d'or lui est accordée.

1823. MM. *Paul Dupont, Gautier-Laguyonie* et *Middendorp* présentent à l'Exposition une presse mécanique à un seul cylindre pouvant tirer environ deux mille feuilles à l'heure.

1823. Par une ordonnance du 23 juillet l'Imprimerie Royale est remise en régie pour le compte du gouvernement.

1824. M. *Jules Renouard* succède à son père, dont il continue les belles publications. Il est nommé juge au tribunal de commerce. Son frère Paul Renouard avait été nommé imprimeur en 1823.

1825. M. *Brun*, compositeur chez M. Firmin Didot, et ancien imprimeur à Nantes, publie un petit chef-d'œuvre typographique intitulé *Manuel pratique de la Typographie française*. On a remarqué qu'aucun mot n'a été divisé à la fin des lignes dans tout le cours de l'ouvrage.

1825. M. *Henri Fournier*, élève et prote chez MM. Firmin Didot, puis imprimeur à Paris, publie un *Traité de Typographie* qui contient de bonnes instructions pratiques. Mais cet art fait tant de progrès, qu'une partie des préceptes qu'il donne est déjà tombée en désuétude. L'impression qu'il a faite des fables de La Fontaine *illustrées* par Grandville est remarquable.

1825. M. *Marcellin Legrand* est choisi pour graver les nouveaux types de l'Imprimerie Nationale. Successeur et élève de M. Henri Didot, son oncle, il dirige avec succès la Fonderie Polyamatype.

1826. M. Firmin Didot, député d'Eure-et-Loir, dans la séance du 16 avril s'exprime ainsi, au sujet de la pétition du sieur *Cordier*, imprimeur à Paris, qui demandait à la chambre législative le rétablissement du jury pour le jugement des délits de la presse :

« Dans des temps voisins de la barbarie, les « imprimeurs jouissaient de droits extraordi- « naires, de prérogatives, de priviléges; ils « étaient exempts du logement des gens de « guerre, de la garde de la ville, à moins d'un « péril imminent; enfin leur profession était sé- « parée des arts mécaniques. Aujourd'hui, dans « un siècle de lumières, les successeurs de ces « anciens typographes, qui voyaient à demeure « dans leurs établissements les savants de pre- « mier ordre, je dirai même de la plus haute « naissance, Casaubon, Érasme, Mélanchton, « Lascaris, les successeurs des Alde, des Estienne, « des Richardson, des Franklin, des Gessner, de- « mandent à être mis au niveau de tous les ar- « tisans.

« Messieurs, ce sont les lois qui font les hom- « mes. Que les lois cessent enfin de traiter en « ennemis, d'entourer de piéges, de terreurs, « de châtiments les typographes, dont l'état « n'est pas sans quelque dignité; leurs presses « repousseront non point sans doute l'écrit « courageux qui dénonce les abus, mais tout ce « qui serait hostile envers un gouvernement « protecteur, qui conserve les droits de tous. On « obtient très-peu des Français par la menace; « on en obtient tout par une noble confiance. »

1826. M. *Hachette* (*L.-T.-C.*), ancien élève de l'École Normale, est nommé libraire; en 1837 il a été nommé imprimeur et peu après libraire de l'Université.

1827. Les caractères appelés *microscopiques*, gravés et fondus par M. Henri Didot, à l'âge de soixante-six ans, paraissent pour la première fois dans l'édition des *Maximes* de La Rochefoucauld, petit in-64, imprimé par Didot jeune, frère de Henri Didot.

Jamais dans aucun pays rien de semblable n'avait été exécuté, à beaucoup près. C'est un chef-d'œuvre de gravure, et la perfection de la fonte de ce caractère, qui n'a que deux points et demi, est due au moule polyamatype de l'invention de M. Henri Didot.

1827-42. L'ouvrage de M. J. M. Quérard intitulé : *La France littéraire*, ou *Dictionnaire bibliographique des savants, historiens et gens de lettres qui ont écrit en français, plus particulièrement pendant les dix-huitième et dix-neuvième siècles*, 10 volumes in-8°, est publié par MM. Firmin Didot frères, qui jugèrent qu'un ouvrage aussi complet serait utile aux bibliographes, aux bibliophiles et aux libraires. Il en existait de semblables en Angleterre et en Allemagne; il était désirable que la France publiât un travail aussi exact et aussi utile.

1828. Loi du 18 juillet. Elle veut que le gérant d'un journal présente une véritable responsabilité : à cet effet le gérant devra avoir la signature sociale et posséder en son propre nom un quart du cautionnement (1).

1828. Ordonnance qui limite à deux le nombre d'exemplaires que les imprimeurs sont tenus de déposer.

1829. M. *Duverger* expose ses premiers essais du polytypage appliqué à l'exécution de la musique.

1829 (29 décembre). M. *Ambroise-Firmin Didot* est nommé imprimeur du roi; c'est le dernier brevet accordé.

1829-34. Le libraire Techner fait paraître un recueil précieux, imprimé seulement à soixante-seize exemplaires, intitulé *Joyeusetez, facelies, et folastres imaginations de Caresme-prenant, Gauthier Garguille, Guillaume Gorju, Roger Bontemps, Turlupin, Tabarin, Arlequin, Moulinet*, reproduisant en 16 vol. in-16 des ouvrages devenus très-rares. Le *Manuel* de M. Brunet, p. 738, t. II, décrit chaque volume.

1830. M. Duverger prend la direction de l'Imprimerie Royale, le 29 juillet 1830.

(1) Cette disposition est encore en vigueur.

1830 (30 juillet). Quelques ouvriers pressiers et quelques ouvriers mécaniciens employés à la construction des mécaniques, les uns par égarement ou enivrement, les autres par un calcul plus personnel et plus coupable, s'introduisirent violemment dans les imprimeries de MM. Lachevardière, Tillard, Huzard, etc., et à l'Imprimerie Royale, où, par un abus odieux de la force brutale, ils brisèrent les machines à imprimer. On ne saurait trop déplorer qu'en France, dans un siècle de lumières, un pareil acte de barbarie ait été commis et soit resté impuni, et on devait croire qu'il ne se reproduirait plus; mais malheureusement le 26 février 1848 il s'est renouvelé dans des circonstances entièrement analogues. Il n'est pas moins regrettable que le parti conservateur, autrement dit *de l'ordre*, se laissant emporter par la passion du moment, ait commis en juin 1849 des excès, moins graves dans le fait, mais non moins condamnables en principe, lorsque, pénétrant en vertu d'un mandat dans les imprimeries de MM. Boulé et Proux, les casses remplies de caractères furent bouleversées ainsi que les formes qui avaient servi à composer des journaux de l'opposition la plus avancée : tant la passion peut aveugler même des hommes éclairés et les porter à des excès aussi irréfléchis contre des caractères, qui ne sauraient être responsables des opinions des hommes, puisque dans les mêmes lieux ils servaient à l'impression d'écrits conformes à celles des assaillants.

Espérons que cette persécution contre les presses et les caractères, objets matériels par lesquels les idées s'expriment, ne se reproduiront jamais en France. A des époques d'ignorance et de fanatisme on pendait et on brûlait les auteurs, les imprimeurs et les libraires; dans la première moitié de ce siècle on a brisé les presses, puis détruit les caractères; la seconde moitié doit se borner à combattre les idées par les idées, l'erreur par la vérité; mais, hélas!

L'homme est de glace aux vérités,
Il est de feu pour le mensonge.

1830 (31 juillet). Les ouvriers de diverses imprimeries de Paris placardèrent cet avis, qui les honore :

PROTESTATION DES OUVRIERS DE PARIS CONTRE LES FOMENTATEURS DE TROUBLES.

« Nous, soussignés, ouvriers des divers ateliers et manufactures de Paris,

« Reconnaissant que la destruction des machines et des mécaniques entraînerait infailliblement la ruine du commerce, source de notre gloire nationale; qu'il n'y a que des traîtres à la patrie capables de nous insinuer de si perfides conseils :

« Déclarons protester hautement contre toute action dont le but serait d'attenter à la propriété de qui que ce soit, voulant conserver intact l'honneur que nous avons acquis en repoussant par la force l'odieux despotisme, etc. »

Suivent les signatures.

Quelques jours après de nouvelles agitations parmi les ouvriers imprimeurs ayant troublé Paris et inspiré des inquiétudes, ainsi que le constate le *Moniteur*, M. Firmin Didot publia l'avis suivant :

FIRMIN DIDOT, *ancien typographe, aux anciens compagnons de ses travaux.*

« Mes amis,

« Vous m'avez vu, chez mon père, faire l'apprentissage dans toutes les parties de la typographie, soit comme graveur et fondeur en caractères, soit comme compositeur et pressier, soit comme libraire. Ouvrier ou chef d'établissement, je vous ai estimés; et je puis dire que vous-mêmes estimez et aimez mes fils, qui ont suivi mon exemple. J'ai donc le droit de vous parler librement en cette circonstance.

« Quelques ouvriers ont, dans des jours de gloire pour leurs camarades, brisé ou détérioré des presses mécaniques, soit dans l'établissement de l'Imprimerie Royale, soit dans des maisons particulières. Ils n'ont eu, sans doute, d'autre intention que de s'assurer du travail. Nous allons voir s'ils ont bien calculé, et s'ils calculent bien en vous détournant vous-mêmes de vos travaux et en vous faisant participer à des rassemblements qui ne sont pas coupables, mais qui troublent le repos public :

« 1° Vos rassemblements excitent de l'inquiétude parmi les citoyens. Les libraires, dont le commerce a surtout besoin de calme, d'ordre et de confiance, suspendent les travaux dont ils avaient chargé les imprimeurs.

« 2° Si la France n'avait pas de presses mécaniques, tandis que les peuples voisins et la Belgique conserveraient les leurs, nos voisins et la Belgique s'empareraient de presque tout le commerce de la librairie française, et leurs ouvriers seuls travailleraient.

« 3° Ce ne serait pas seulement à eux-mêmes que les ouvriers pressiers auraient fait du tort, ils auraient ruiné les ouvriers compositeurs, les graveurs et les fondeurs en caractères, les assembleurs, les brocheurs et les relieurs. Ils auraient ruiné dans toute la France les fabricants de papier.

« 4° En empêchant les journaux de paraître, vous jetez l'alarme dans les départements. Les journaux ne doivent s'imprimer que tard dans la nuit, et se distribuer à la pointe du jour : par conséquent les presses mécaniques sont indispensables à ceux qui sont tirés en grand nombre. Je sais tout ce que vous pouvez dire sur les triples et quadruples compositions de ces journaux; mais généralement les presses mécaniques ont plutôt accru que diminué les travaux des ouvriers compositeurs. Ce n'est que par elles seules que nos journaux vont atteindre bientôt l'énorme dimension des journaux de l'Angleterre.

« 5° Les ouvriers pressiers, dont le nombre d'ailleurs est triple de celui qui existait dans ma jeunesse, et le double de ce qu'il était du temps de Napoléon (si toutefois quelques-uns d'entre eux ont contribué à la destruction des presses mécaniques), ont commis, j'ose le dire, une mauvaise action; ils n'ont pas réfléchi qu'en détruisant les presses mécaniques ils détruisaient les instruments qui doivent servir à propager, pour un prix très-modique, l'instruction du peuple français.

« Restez donc, mes amis, dans vos ateliers : c'est le seul moyen de faire renaître la confiance si nécessaire aux entreprises de la librairie et

aux travaux de l'imprimerie; songez que si chacun est libre de travailler quand bon lui semble, nul n'a le droit d'empêcher les autres de travailler.

« Au reste, confiez-vous à la sagesse du roi, et à son amour pour le peuple français.

« FIRMIN DIDOT, *député d'Eure-et-Loir.*

« 4 septembre 1830. »

1830 (14 août). La Charte constitutionnelle porte, art. 7 : « Les Français ont le droit de publier et de faire imprimer leurs opinions en se conformant aux lois. La censure ne pourra jamais être rétablie. »

1830. La place de directeur de l'Imprimerie Royale ayant été proposée à M. Firmin Didot père, membre de la chambre des députés, par M. Dupont de l'Eure, alors ministre de la justice, M. Firmin Didot répondit à cette offre par la lettre suivante :

« Mon honorable collègue,

« J'accepterai la place de directeur de l'Imprimerie Royale aux conditions suivantes :

« 1° Qu'il sera rendu par degrés, et le plus tôt possible, aux imprimeurs de Paris et des départements toutes les impressions qui, sans nuire à la sécurité du gouvernement, doivent appartenir au commerce, et lui ont appartenu;

« 2° Que je puisse m'adjoindre quatre commissaires de mon choix pour cette opération, qui doit être faite avec justice sous tous les rapports;

« 3° Qu'il sera livré à un prix modéré, à tous les imprimeurs de France qui en feront la demande, des fontes de caractères orientaux et étrangers;

« 4° Que je ne recevrai point de traitement.

« Je vous salue avec la plus haute estime et la considération que vous méritez.

« FIRMIN DIDOT, *député d'Eure-et-Loir.*

« 9 août 1830. »

1833. Une commission est nommée au ministère de l'intérieur pour aviser aux moyens de supprimer les succursales d'imprimerie, nuisibles à l'ordre public aussi bien qu'à la propriété privée.

1834. Paraît le premier volume du *Trésor de Numismatique et de Glyptique*, ou *Recueil général des médailles, monnaies, pierres gravées et bas-reliefs, etc., gravé d'après le procédé de M. Ach. Collas.* Par ce procédé, qui est un perfectionnement du *tour à guillocher* ou *tour à portrait*, les objets sont reproduits identiquement par des lignes plus ou moins profondément accidentées gravées sur une plaque en cuivre par la pointe du burin, qui s'y enfonce plus ou moins d'après la saillie plus ou moins grande qu'offre les objets avec lesquels elle est mise en rapport; d'où résulte des effets d'ombre tellement identiques à l'objet même, qu'à une certaine distance on croit le voir lui-même reproduit sur le papier par l'impression.

1834. M. Marcellin Legrand expose ses premiers essais d'un caractère chinois, dont il a le courage d'entreprendre la gravure à lui seul. « Et d'abord, afin d'éviter la gravure de 30,000 caractères chinois il s'inspire du système proposé par Marsham, et décompose les 30,000 caractères chinois, qui forment le *Dictionnaire Impérial*, pour ne trouver que 9,000 poinçons nécessaires. Ensuite, pour faciliter aux compositeurs la recherche de ces 9,000 caractères, il introduit dans le moule de la lettre, et sur la tige de la lettre, au moment de sa fonte, un numérotage qui permet de composer du chinois avec des chiffres, sans même connaître les lettres de cette langue. » *Rapport du Jury.*

1834. M. Antoine-Augustin Renouard, libraire instruit, éditeur habile et bibliographe non moins consciencieux que persévérant, donne la troisième édition de ses *Annales de l'imprimerie des Aldes*, ou *Histoire des trois Manuces et de leurs éditions* (1), 1 vol. grand in-8°, dont M. Paul Renouard, son deuxième fils, est l'imprimeur, et M. Jules Renouard, son fils aîné, est le libraire.

Pour exécuter un pareil ouvrage, il fallait le concours de conditions qui se sont heureusement rencontrées en M. Antoine Renouard. La date des éditions prouve que trente et un ans se sont écoulés entre la première et la dernière. Or la première édition était le résultat d'un long travail exécuté par M. Renouard sur les éditions mêmes des Aldes, qu'il possédait toutes dans sa riche bibliothèque, avantage aussi rare qu'indispensable pour obtenir l'exactitude rigoureuse qui rend cet ouvrage un livre aussi précieux qu'exceptionnel. Il fallait à sa passion pour les Aldes unir la passion de la bibliographie et cette longue persévérance durant une carrière non moins longue qu'honorable (2).

Cette édition a été tirée seulement à trois cent cinquante exemplaires.

1834. M. Duverger, imprimeur à Paris, expose les résultats de son nouveau système pour exécuter typographiquement la musique. Le procédé consiste à mouler dans le plâtre les pages composées en caractères mobiles qui ne contiennent que les notes et les portées. Le tracé des lignes est fait ensuite dans ce moule en plâtre par un procédé mécanique, en sorte que le cliché que l'on retire du moule ainsi complété donne à la fois réunies les notes, les portées et les lignes exemptes de la brisure qui se fait toujours remarquer dans la musique exécutée par les anciens procédés.

(1) La première édition parut en 1803, 2 vol. in-8°, et un volume supplémentaire fut publié en 1812.

La seconde édition parut en 1825, en 3 vol. in-8°, avec portraits et fac-similés.

(2) M. A. A. Renouard, né en 1765, retiré à Abbeville, où il a transporté sa belle et nombreuse bibliothèque, a maintenant atteint sa quatre-vingt-sixième année.

1834. M. *Éverat*, qui avait succédé à son père, imprimeur instruit, présente à l'Exposition de beaux ouvrages, où les gravures en bois sont tirées avec un soin remarquable. *Paul et Virginie*, qu'il imprima pour M. Curmer, est le premier livre qui ouvre avec éclat la nouvelle industrie des livres dits *illustrés*.

1834-39. MM. *Gaume* frères, libraires à Paris, font paraître une édition des *Œuvres complètes de saint Jean Chrysostôme*, format grand in-8°, à deux colonnes, grec et latin. MM. Dubner, Fix et Sinner ont donné des soins à cette belle et correcte édition, dont les premiers volumes ont été détruits dans l'incendie des vastes magasins de la rue du Pot-de-Fer, où fut consumée une masse énorme de livres imprimés, que plusieurs libraires y avaient mis en dépôt.

1835. Loi du 9 septembre. Pour la répression des crimes, délits et contraventions de la presse :

Art. 1. Toute provocation tendant à compromettre la sûreté de l'État sera punie de la détention et d'une amende de 10,000 à 50,000 francs.

Art. 2. L'offense au roi est punissable des mêmes peines. Dans l'un et l'autre cas les coupables pourront être déférés à la chambre des pairs.

Art. 13. Le cautionnement d'un journal quotidien sera de 100,000 francs, de 75,000 s'il ne paraît que deux fois la semaine, et de 50,000 francs s'il ne paraît qu'une fois la semaine.

Art. 15. Chaque gérant responsable d'un journal ou écrit périodique devra posséder en son propre et privé nom le tiers du cautionnement.

Art. 18. Tout gérant sera tenu d'insérer en tête du journal les documents officiels, renseignements et rectifications qui lui seront adressés par tout dépositaire de l'autorité publique, sous la seule condition du payement des frais d'insertion.

1835. M. *Terzuolo* (*F.-Paulin*), imprimeur instruit et passionné pour son art, est inventeur d'une presse mécanique à platine d'un système ingénieux, pour lequel il est breveté, ainsi que pour un moule mécanique fondant vingt-cinq lettres à la fois. Sa presse à *tiroir*, fonctionnant avec un seul ouvrier, est en activité depuis neuf ans.

1836 (24 avril). Mort de M. Firmin Didot, à la papeterie du Mesnil. M. Hyacinthe-Firmin Didot, son second fils, est nommé titulaire de l'intéressante imprimerie du Mesnil, où de jeunes filles composent les ouvrages grecs et latins de la librairie de MM. Firmin Didot frères (1).

1836. M. *Brévière*, habile graveur sur bois, est chargé par l'Imprimerie Nationale de l'illustration de l'*Histoire des Mongols* et d'autres ouvrages, dont les planches sont fort bien exécutées.

1836. M. *Delalain* (*Jules*) succède à son père comme imprimeur-libraire. En 1850 il réimprime le traité de Henri Estienne intitulé : *De la Précellence du Langage Français*, publié par M. Léon Feugère, avec des notes et une étude sur Henri Estienne.

1838 (25 juin). Rapport de la commission nommée par l'assemblée des imprimeurs pour l'établissement d'une chambre des imprimeurs (1).

1838. M. *Alkan* aîné, zélé typographe et prote chez M. Vinchon, commence la publication de ses *Annales de la Typographie*, recueil contenant des renseignements utiles. Cette publication fut interrompue en 1840, malgré le courage de l'auteur. « Pour l'empêcher de succomber, dit-il, je m'étais proposé de me mettre à une casse et de le composer moi-même. » Il est regrettable que M. Alkan n'ait pu trouver les encouragements que méritait cette entreprise.

1839. M. *Silbermann*, à Strasbourg, présente à l'Exposition des impressions polychromes exécutées typographiquement, et avec succès. Les efforts de M. Silbermann furent récompensés à l'Exposition de 1849, où la médaille d'or lui fut décernée.

1839. MM. *Lacrampe* et compagnie s'établissent en association, composée de dix-neuf ouvriers. Ces imprimeurs habiles, laborieux et probes, mirent en commun leurs économies, et élurent l'un d'eux pour chef. Les travaux furent considérables, et ils les exécutèrent parfaitement. Mais, malgré tous les efforts, même désintéressés, des associés le résultat commercial fut désastreux.

Vers la même époque une autre société d'ouvriers typographes, sous la raison sociale *François et compagnie*, se forma pour exploiter une imprimerie alors connue sous le nom des *Dix*. Au bout de trois ans ils furent obligés de vendre leur matériel et de liquider.

1839. Mayence élève un monument à Gutenberg. La statue, chef-d'œuvre du sculpteur Thorwaldsen, auquel Mayence accorda le droit de bourgeoisie, fut coulée à Paris, chez Crozatier. Un des bas-reliefs représente le moment de l'invention : Gutenberg est assis devant une table couverte de types et de caractères ;

(1) En 1831 M. Rignoux, l'un de nos plus habiles imprimeurs de Paris, avait tenté d'établir à Montbar une imprimerie composée de jeunes filles; mais, malgré le talent et le zèle de M. Théotiste Lefèvre, à qui la direction de cet établissement fut confiée, il ne put réussir. Par sa persévérance et ses connaissances pratiques M. Lefèvre parvint à surmonter plus tard dans l'établissement de MM. Didot des difficultés qui auraient découragé le zèle de tout autre. M. Crété dans son imprimerie à Corbeil a obtenu quelque succès de l'emploi des femmes pour la composition. Voyez *Études pratiques sur la Typographie*, par Crapelet, p. 286.

(1) Sont nommés : Ambroise-Firmin Didot *président*; G. A. Crapelet *vice-président*; H. Fournier *secrétaire*.

Schœffer, son collaborateur, reçoit de ses mains une matrice, emblème de l'art d'imprimer avec des lettres mobiles.

Une inscription porte ces mots :

« *En l'année* 1837 *les habitants de Mayence ont érigé ce monument à J. G. Gutenberg, leur compatriote, avec l'argent recueilli dans toute l'Europe.*

Une autre inscription porte :

« *Cet art, inconnu aux Grecs et aux Romains, l'esprit inventif d'un Allemand l'a trouvé. Maintenant, grâce à lui, les travaux du génie des anciens et des modernes sont devenus l'héritage de tous les peuples.* »

De nombreuses députations envoyées des diverses villes de l'Europe assistèrent à cette fête, animée par les chants et les fanfares.

1840. M. E. Duverger fait paraître son *Album typographique*, ou *Histoire de l'Imprimerie par les monuments*, exécuté à l'occasion du jubilé européen de l'invention de l'imprimerie. Cet ouvrage contient les fac-similés de premières éditions, des gravures, camaïeux et un aperçu donnant des idées nouvelles sur l'origine de l'imprimerie.

1840. Publication d'une NOTE (1) *pour une imprimerie composée de quatre presses et d'une mécanique*, dont la conclusion porte :

« Un imprimeur qui travaille à 50 pour 100 et à terme est sûr d'une ruine inévitable; elle sera plus ou moins prompte, en raison des capitaux qu'il peut avoir à perdre ou des faillites qu'il aura à essuyer. »

Cette note fut réimprimée en 1841 par M. Paul Renouard. Deux commissions nommées pour examiner les calculs sur lesquels cette assertion est fondée ne purent ni l'une ni l'autre en contester l'exactitude (2).

(1) Par M. Ambroise-Firmin Didot, président de la chambre des imprimeurs.

(2) Jusqu'à la chute de l'empire l'imprimerie avait maintenu l'usage, fondé sur une longue expérience, de prendre pour base du prix d'impression la somme payée aux ouvriers compositeurs et pressiers par le *patron*, ou maître imprimeur, en ajoutant : 1° une somme égale à la moitié de ce prix (soit 50 pour 100) comme l'équivalent des déboursés, consistant en usure de caractères, encre, lectures d'épreuves, travail d'ouvriers dits *en conscience*, chargés de maintenir en ordre les nombreux caractères d'une imprimerie, revision des tierces, loyer, etc., etc., enfin cette multitude de faux frais, parmi lesquels figurent la soie, le parchemin et les blanchets en drap, dont l'ensemble est désigné en imprimerie par le nom d'*etoffes*; 2° une somme égale au quart du prix payé aux ouvriers compositeurs et pressiers (soit 25 pour 100) à titre de *benefice*.

C'était sur cette somme dite *benefice* que le maître imprimeur prélevait l'escompte des règlements à long terme que lui faisaient les libraires pour les *etoffes* seulement; car aucune somme n'était alors déboursée par le maître imprimeur pour la paye des ouvriers, puisque chaque samedi c'était le libraire qui fournissait à l'imprimeur les fonds nécessaires pour solder le travail hebdomadaire.

1840. Le quatrième anniversaire séculaire de l'invention de l'imprimerie est célébré à Strasbourg avec grande solennité. La statue de Gutenberg y est inaugurée. Il est représenté debout, auprès d'une presse et tenant dans ses mains la première épreuve qu'il vient de tirer; on y lit ces mots : *Et la lumière fut.*

1840. M. Silbermann publie à l'occasion de l'inauguration de la statue de Gutenberg un *Album typographique* présentant l'ensemble des progrès de l'art depuis quatre cents ans.

1842. M. J. Charles Brunet donne la quatrième édition du *Manuel du Libraire et de l'Amateur de Livres*. Le mérite de cette nouvelle édition, considérablement accrue, est attesté par l'estime dont les éditions précédentes ont joui. Le dernier volume contient une table considérable, présentant dans un ordre *méthodique* le titre des trente-deux mille ouvrages décrits pour la plupart dans le dictionnaire. L'exactitude scrupuleuse de M. Brunet, l'ordre qu'il a adopté pour sa Table méthodique, ses notes descriptives et l'indication du prix des livres recommandent cet ouvrage, dont l'impression, exécutée chez MM. Maulde et Renou, est belle et correcte.

1843 (28 août). Convention entre la France et la Sardaigne pour la reconnaissance réciproque du droit de propriété littéraire :

« La reproduction ou la contrefaçon, dans l'un

En s'écartant de ces sages principes les ruines ont succédé rapidement aux ruines, et l'imprimerie a vu disparaître successivement les anciennes familles qui tenaient autrefois à honneur de transmettre de père en fils l'exercice de leur profession. Sans vouloir inscrire ici le nombreux martyrologe des imprimeurs victimes de l'abandon d'un usage séculaire, il me suffira de citer ce passage du rapport du Jury de l'Exposition de 1849 :

« Sur quatre-vingts imprimeurs, il n'en existe plus aujourd'hui que huit qui aient succédé à leur père. La pétition adressée en janvier 1847 à M. le ministre de l'intérieur, par la chambre des imprimeurs, signale cet autre fait, non moins remarquable : — « De 1810 à 1830 une seule faillite d'imprimeur; de 1830 à la fin de 1845 quarante-sept faillites, » avec un passif de sept millions, figurent au greffe du tribunal de commerce; un nombre au moins égal d'autres établissements d'imprimerie ont liquidé sans l'intervention de la justice consulaire et d'une façon plus ou moins honorable, plus ou moins funeste à leurs intérêts et à ceux de leurs créanciers. »

Lorsqu'on voit les brevets de diverses industries qui ne se rattachent en rien aux spéculations intellectuelles, tels que ceux des facteurs de la halle aux grains ou à la volaille, ceux du marché aux poissons, au beurre et aux œufs, s'approcher, les uns du prix de cent mille francs, et les autres le dépasser du double, et que les charges de notaire et d'agent de change ont quelquefois atteint un demi-million, on s'étonne que les brevets d'imprimeur, dont la valeur était encore en 1820 de vingt à trente mille francs, soient maintenant tombés à huit et à dix mille francs, ce qui est l'équivalent de l'indemnité payée aux imprimeurs supprimés par le décret du 10 février 1810 (4,000 fr. en espèces, et une perte au moins égale sur la valeur du matériel acquis forcement).

des deux États, d'ouvrages publiés dans l'autre État, est assimilée à celle des ouvrages qui auraient été *originairement* publiés dans l'État même.

« Quant à la traduction, l'auteur devra notifier au public qu'il entend le traduire lui-même. Cette traduction devra être publiée dans le délai d'un an, à partir de la publication du texte original.

« Les traductions d'ouvrages publiés hors du territoire des deux États sont assimilées aux productions *originales*, excepté si ces traductions sont faites dans une langue qui ne serait pas celle de l'un des deux États.

« Les contrefaçons seront punies conformément à la législation en vigueur dans chaque État.

« La présente convention est faite pour six ans, et restera en vigueur d'année en année après ce terme, si l'une ou l'autre des parties ne les a pas simultanément dénoncées. »

La convention supplémentaire du 22 avril 1846 porte :

« Le droit de propriété littéraire est fixé respectivement pour les auteurs à leur vie entière, et pour les héritiers à vingt années à dater du décès des auteurs. Le droit de propriété est constaté par la date du dépôt officiel.

« Les articles extraits des journaux pourront être réciproquement reproduits, pourvu que l'origine en soit indiquée, excepté toutefois les articles dont les auteurs auront déclaré qu'ils en interdisent la reproduction. »

1844. MM. Young et Delcambre présentent à l'Exposition un clavier mécanique destiné à remplacer le travail manuel de l'ouvrier compositeur. Cette ingénieuse machine offre de telles difficultés dans l'application, qu'elle n'a eu jusqu'à ce jour aucun résultat pratique. La médaille d'argent est accordée aux inventeurs.

1844. MM. Andrew, Best et Leloir, graveurs sur bois, reçoivent la médaille d'or comme récompense de leurs nombreux travaux et des progrès dont cet art leur est redevable.

1844. M. Tissier expose des gravures exécutées sur pierre au moyen d'un procédé qui a beaucoup d'analogie avec celui que Sénéfelder avait indiqué et que MM. Duplat et Girardet avaient mis à exécution avant M. Tissier. Il consiste à obtenir sur pierre en *relief* les tailles que la gravure en taille-douce donne en *creux*. En sorte que ce sont les parties qui dans la taille-douce étaient préservées par le vernis, qui sont au contraire dépourvues de vernis, afin qu'étant mordues par les acides, le trait fait au vernis soit préservé contre leur action. Le relief devient d'autant plus saillant qu'on a fait mordre la pierre plus profondément par l'acide.

1844. M. Marcellin Legrand obtient la médaille d'or à l'Exposition, comme récompense du grand travail exécuté à lui seul et par son procédé, au moyen duquel sont imprimés, même à Macao et à Ning-Po, des livres chinois avec les caractères qu'il a gravés.

1844. M. E. Duverger obtient la médaille d'or à l'Exposition : 1° pour la réussite de ses procédés d'impression de la musique par la typographie ; 2° pour de nouvelles cartes géographiques d'après un procédé de son invention, qui consiste à incruster dans une table de plomb des filets très-minces en cuivre, avec lesquels il dessine les contours des rivages et des fleuves, puis il applique là où il convient de petites pièces clichées et découpées portant le nom des villes et des pays ; ces mots, qu'on peut ployer, ne tiennent pas plus de place qu'ils n'en occuperaient sur les planches en taille-douce. On les soude ensuite sur ces tables de plomb, qui peuvent s'imprimer à la presse mécanique.

1845. L'Imprimerie Royale publie son *Specimen Typographique*, véritable chef-d'œuvre, où brille sa richesse en types orientaux. Il offre cent dix caractères en langues diverses.

1847. M. Paul Dupont reproduit par son procédé de la litho-typographie un volume in f° de 966 pages, qui est le fac-similé exact et identique du tome 13 de la collection *Rerum Gallicarum et Franciscarum Scriptores*, publiée par les bénédictins et continuée par l'Institut. Ce treizième volume, détruit pendant la révolution, rendait incomplet un grand nombre d'exemplaires de cette collection, aussi rare que précieuse. M. Dupont a appliqué son procédé à beaucoup d'ouvrages qu'il a ainsi complétés.

1847. Fondation de la *Société fraternelle des Protes des imprimeries typographiques de Paris*, autorisée par une décision de M. le ministre de l'intérieur en date du 17 mai 1847.

1848 (1er mars). M. Pagnerre, libraire, est nommé secrétaire général du gouvernement provisoire.

1848 (6 mars). Abrogation de la loi du 9 septembre 1835, relative aux crimes et délits commis par la voie de la presse, et décret de l'Assemblée Nationale qui fixe le cautionnement des journaux politiques quotidiens à 24,000 fr. (1).

1848. A la suite des événements politiques de février 1848, l'émission d'un grand nombre de billets de cent francs fut jugée indispensable. La Banque en confia l'exécution à MM. Firmin Didot frères, qui durent les exécuter en toute hâte, jour et nuit, en y affectant toutes leurs presses. Ils appliquèrent avec succès la galvanoplastie pour reproduire promptement en cuivre certaines parties des anciens billets dont la gravure aurait exigé plusieurs mois.

M. Hulot, habile artiste, à la fois mécanicien

(1) Cette disposition est encore en vigueur.

et chimiste, attaché à l'hôtel des monnaies de Paris, parvint, après deux mois de travail, à obtenir par la galvanotypie la reproduction de diverses parties des anciens billets de banque et à en reconstituer plusieurs exemplaires en métal plus dur que le cuivre. C'est sur ces planches que sont imprimés aujourd'hui à la Banque de France les billets de *cent francs*.

Ce procédé, déjà mis en pratique en Angleterre, en Allemagne et en France pour la reproduction des matrices des caractères, a été perfectionné par M. Hulot. A l'Exposition de 1849 cet habile artiste a montré reproduites sur une seule planche en métal, beaucoup plus dur que le cuivre, trois cents figures offrant la répétition d'une tête gravée originairement en acier; en sorte que d'un seul coup la presse typographique imprime ces trois cents figures servant de *timbre-poste*.

Ce qui distingue particulièrement le procédé de M. Hulot, c'est qu'il reproduit et multiplie identiquement le poinçon même sans qu'il en résulte aucun retrait, aucune altération. Ce poinçon peut être en acier, en cuivre, plomb ou matière quelconque. Ainsi se trouve remplacé avantageusement le procédé inventé par Perkins, qui obtenait sur une plaque de cuivre, au moyen d'une molette en acier trempée, la reproduction de l'objet gravé sur cette molette, mais l'impression ne pouvait être exécutée qu'en taille-douce.

1848. Par l'arrêté du pouvoir exécutif du 26 juin,

« Les journaux *la vraie République*, *l'Organisation du Travail*, *la Révolution*, *la Presse* (1), *l'Assemblée Nationale*, *le Napoléon républicain*, *le journal de la Canaille*, *le père Duchesne*, *le Pilori*, *le Lampion* et *la Liberté* cesseront immédiatement de paraître. Les scellés seront apposés sur les presses servant à imprimer les journaux sus-désignés.

« Le chef du pouvoir exécutif,

« Le général EUGÈNE CAVAIGNAC. »

1849. Une médaille d'argent est décernée à M. Bailleul, président de la Société des Protes. Parmi les ouvriers qui secondent les chefs d'établissement, il en est peu qui méritent une distinction toute particulière autant que les contre-maîtres d'imprimerie nommés *protes*, d'un mot grec qui signifie *premier*, parce qu'ils sont en effet les premiers au travail, comme ils le sont aussi par leur intelligence; en effet, c'est toujours parmi les plus habiles ouvriers et les plus instruits, les plus probes et les plus dévoués, que le patron choisit son prote pour en faire son *alter ego*. « Le jury honore en M. Bailleul les protes de l'imprimerie française, dont il peut être considéré comme le représentant, puisque le suffrage de ses confrères l'a élu leur président. » *Rapport du Jury*.

Une médaille d'argent est également accordée à M. Lainé, prote de MM. Firmin Didot frères (1).

1849. Parmi les objets présentés par M. Dupont à l'Exposition, on a remarqué un volume in-f°, très-bien imprimé, intitulé : *Essais pratiques, précédés d'une Notice historique sur l'imprimerie*. Ce volume offre le spécimen des caractères divers de sa typographie et de sa lithographie. Dans son atelier lithographique la partie la plus matérielle de l'art, la distribution de l'encre par les rouleaux, est exécutée au moyen d'un mécanisme mû par la vapeur; mais la partie plus intellectuelle, celle de l'encrage des pierres, est confiée à l'habileté de l'ouvrier. Les divers genres de mérite réunis dans l'imprimerie de M. Dupont sont récompensés par la médaille d'or.

A cette Exposition M. *Plon* obtient la même récompense, pour les beaux et nombreux ouvrages sortis de son imprimerie, et M. *Claye* reçoit la médaille d'argent pour la belle exécution des vignettes, gravées sur bois avec un grand talent par les artistes français MM. Dujardin, Pannemaker, Lavieille, Pisan, Piaud, Carbonneau, qui ont fait de l'ouvrage intitulé *Histoire des Peintres de toutes les Ecoles* un véritable monument typographique. Jamais un ouvrage aussi remarquable par le grand nombre et le mérite des vignettes gravées sur bois et par la beauté de l'impression n'avait été exécuté.

1849. MM. Laurent et De Berny exposent une charmante édition, dite *miniature*, des Fables de La Fontaine, fort bien imprimée par M. Plon. Le caractère, fondu sur deux points et demi, comme celui de M. Henri Didot, est un peu plus gros d'œil; la gravure en est très-nette. La fonte et la composition des formes ont été exécutées chez MM. Laurent et De Berny.

1849. M. Derriey, graveur habile, expose des vignettes aussi remarquables par leur perfection que par les procédés ingénieux de moules *à noyaux* adaptés à la matrice, ce qui permet d'insérer des textes dans ces vignettes, en suivant les courbures et les inclinaisons des *traits de plume*, qu'elles représentent avec une grande perfection.

1849. M. Petyt expose une machine remarquable, destinée à fabriquer des caractères d'imprimerie en cuivre, étirés et estampés à froid, au lieu d'être coulés. Cette machine pourrait façonner trente-six mille lettres par jour et remplacer le travail de dix ouvriers,

(1) M. Émile de Girardin, gérant de *la Presse*, fut alors emprisonné.

(1) Voir le Rapport fait au nom du Jury central par M. Léon de la Borde sur le mérite, aussi réel que modeste, de M. Lainé, tom III, p. 869.

en sorte que les caractères dits *apyrotypes* coûteraient moins de main-d'œuvre que ceux qui sont fondus à la main (1).

1850. Par la loi du 16 juillet,

Titre Ier. Tout article de discussion politique, philosophique ou religieuse, inséré dans un journal doit être signé par son auteur, sous peine de cinq cents francs pour la première contravention et de mille francs en cas de récidive. La fausse signature est punie d'une amende de mille francs et d'un emprisonnement de six mois, tant contre l'auteur de la fausse signature que contre l'auteur de l'article et l'éditeur responsable du journal.

Titre II. Les journaux ou écrits périodiques politiques sont frappés d'un timbre de cinq centimes par feuille de 72 centimètres carrés pour Paris et le département de la Seine, et de deux centimes pour les journaux semblables publiés ailleurs.

Tout roman-feuilleton publié dans un journal ou dans son supplément est soumis à un timbre de un centime par numéro.

1851 (27 août). Convention entre la France et le Portugal pour la reconnaissance réciproque des droits de propriété littéraire pour les ouvrages originaux et les traductions. Les bases sont les mêmes que celles de la convention du 28 août 1843 conclue entre la France et la Sardaigne; mais la convention avec le Portugal contient de plus ces sages dispositions :

Art. 2. Le dépôt réciproque destiné à constater d'une manière précise le jour de la publication des ouvrages devra être fait : pour les ouvrages français à la Bibliothèque publique de Lisbonne, et pour les ouvrages portugais au bureau de la librairie du ministère de l'intérieur à Paris, sans autre taxe que celle du timbre.

Art. 3. Pour les ouvrages publiés par livraison, la déclaration devra être faite sur la première livraison, et le droit ne commencera à courir que de la dernière livraison, pourvu que la publication totale ne dure pas plus de trois ans.

Art. 13. Pour prévenir toute difficulté ou complication judiciaire quant au passé, à raison de la possession par les libraires-éditeurs ou imprimeurs respectifs de contre-façons d'ouvrages français ou portugais reproduits ou importés par eux, il est stipulé et convenu que les détenteurs actuels de ces contre-façons ne pourront les vendre en gros ou en détail, ni les réexporter en pays étranger ou pour un port quelconque dépendant de la métropole, ni se soustraire aux poursuites judiciaires de la part des auteurs desdits ouvrages ou de leurs ayant-cause, qu'après avoir fait revêtir chaque exemplaire de ces contre-façons par les autorités compétentes du pays d'un timbre spécial, dont le coût ne pourra dépasser, en France 25 centimes, et en Portugal quatre reis.

Un délai de trois mois est respectivement accordé pour l'accomplissement de cette formalité, sans que cependant on puisse, sous aucun prétexte, introduire de l'étranger de nouveaux exemplaires contrefaits ou publier dans ce pays de nouvelles contre-façons.

1851. Procédés nouveaux dont les résultats ont paru à l'Exposition de Londres.

La *Galvanoplastie*, dont l'invention est due à M. Jacobi, de Saint-Pétersbourg, a montré à l'Exposition de 1851 des poissons antédiluviens qui se sont reproduits eux-mêmes sur le papier.

Au moyen de couches successives de *gutta-percha* appliquées sur la pierre où le poisson est pétrifié, on obtient un moule qui, après avoir été enduit d'une teinte légère de minium, est placé dans une cuve contenant une dissolution de cuivre, où le moule est soumis à l'action de la pile galvanique. Le cuivre en dissolution forme en se précipitant une planche où tous les traits du poisson, reproduits en relief et imprimés ensuite à la presse typographique ou en taille-douce, donnent sur le papier un résultat identique à l'objet même.

C'est par ce même procédé que des tableaux typographiques ayant chacun cinq cent quarante pouces carrés ont reproduit en cuivre, avec une grande perfection, la série des types orientaux de l'Imprimerie Impériale d'Autriche. La durée de ces planches, qui peuvent imprimer plusieurs millions d'exemplaires, ne saurait être surpassée que par les planches stéréotypes admirablement fondues en fer par la fonderie ducale de Rubeland en Thuringe, où le phosphate de fer est d'une telle pureté qu'il permet d'obtenir en fonte de fer la reproduction des déliés des lettres, ainsi que le prouvent les pages et l'exemplaire de la huitième édition de la Bible imprimée à Nordhausen en 1848 par MM. Muller.

La *Galvanoglyphie* consiste dans une opération très-simple. Lorsque le graveur a fait mordre à l'eau forte son trait sur une planche en zinc, au lieu d'enlever le vernis dont il avait d'abord couvert cette planche, c'est sur ce vernis même qu'il étend successivement avec un rouleau de légères couches d'encre siccative, qui sans entrer dans les tailles ne se déposent que sur le vernis primitif. Au moyen de ces couches superposées, les creux de la gravure acquièrent une profondeur de plus en plus grande. Alors la plaque ainsi préparée est descendue dans une pile galvanique, où se forme une autre planche, en contre-épreuve, dont le relief est égal au creux que l'on avait obtenu par l'effet des couches superposées.

La *Galvanographie* diffère encore de ces procédés; mais ses résultats ne peuvent être imprimés qu'à la presse en taille-douce. Sur une planche de zinc un peintre exécute un dessin au moyen d'une peinture monochrome composée d'un oxyde de fer ou de terre de Sienne brûlée. Selon l'intensité don-

(1) *Voy.* le *Rapport du Jury*, tome III, p. 485.

née aux couches de cette peinture pour obtenir les ombres et les clairs, ces couches successives acquièrent une épaisseur plus ou moins grande. Lorsque le dessin est achevé on soumet la planche à l'action de la pile galvanique, d'où résulte une autre planche en cuivre, où les divers plans de la peinture superposée se trouvent reproduits en creux; c'est donc une véritable gravure de taille-douce imitant l'*aqua tinta* qui est obtenue sans l'aide d'aucun graveur.

La *Chimitypie.* Après avoir gravé à l'eau forte un dessin sur une plaque de zinc, on en enlève le vernis, puis on fait fondre sur cette plaque du métal fusible (alliage d'étain et de bismuth réduit en poudre). Quand il est refroidi on le rabote jusqu'au niveau de la plaque de zinc, de manière à ce qu'il ne reste de ce métal fusible adhérant à la planche que ce qui est entré dans le creux de la gravure. Alors cette plaque de zinc ainsi alliée au métal fusible est soumise à l'action d'un acide; et comme de ces deux métaux, dont l'un est négatif et l'autre positif, le zinc seul est mangé par l'acide, il en résulte que le métal fusible entré dans les creux de la gravure reste en relief, lequel peut être ensuite imprimé par la presse typographique.

Panéiconographie. Par cette invention M. Gillot, de Paris, reproduit toute gravure lithographique, autographique, typographique, tout dessin au crayon ou à l'estompe, toute gravure exécutée soit à l'eau forte, soit au burin.

Lorsque sur une plaque de zinc un report à l'encre lithographique d'une gravure ou dessin est opéré, on encre avec un rouleau ce report, puis au moyen d'un tampon en ouate, on le saupoudre de colophane réduite en poudre impalpable. Elle adhère aux parties grasses et les solidifie.

On place ensuite la plaque au fond d'une caisse remplie d'eau acidulée de cinq jusqu'à douze degrés, et après une demi-heure d'un mouvement lent de bascule donné à la boîte le relief est obtenu, si c'est un dessin au crayon.

Si le dessin offre un travail en tailles plus espacées, on retire la plaque de temps en temps pour l'encrer fortement à l'encre lithographique; et après avoir de nouveau enduit de colophane cet encrage, on réitère l'opération dans la boîte remplie d'eau acidulée. Cette opération est répétée jusqu'à ce qu'on ait obtenu le creux nécessaire. Les grandes parties blanches sont enlevées à la scie à repercer.

Quoique ces diverses inventions ne se rattachent qu'indirectement à la typographie, elles lui font néanmoins entrevoir un nouvel horizon. Par ce motif j'ai cru devoir les consigner ici, ainsi que dans le Rapport du Jury de la grande Exposition de Londres, pour constater l'état actuel de la science et de l'industrie, et pour servir de point de comparaison lorsque la France, qui depuis si longtemps a donné l'exemple des Expositions publiques, réunira aussi chez elle, ainsi que l'a fait l'Angleterre, les produits de l'industrie de tous les peuples de la terre.

C'est à l'imprimerie qu'on doit ce grand progrès de la civilisation; sans elle les peuples n'auraient jamais pu se communiquer leurs pensées et leurs sentiments et vivre en quelque sorte d'une vie commune; livrés à l'ignorance et aux préjugés qui entretiennent les guerres nationales, ils n'auraient jamais offert l'admirable spectacle d'une concorde universelle et en même temps d'une généreuse émulation.

Lyon (1).

L'imprimerie eut de tout temps une grande importance à Lyon, où elle fut établie presqu'en même temps qu'à Paris. Le premier livre imprimé porte la date de 1473 : *Lugduni, per magistrum Guillermum Regis, hujus artis impressoriæ expertum.* Ce sont ensuite des noms d'imprimeurs allemands qui figurent à Lyon, tels que : Beusen, Reinhart, Husz, Siber, Cleyn (2), Glogkengierser, Ungarus, Jean Battensehne, Jean Allemanus de Mayence, Jean de Vingle, Nicolas Wolff, Jean Trechsel, etc.

Prosper Marchand fait remonter à 1474 l'origine de l'imprimerie à Lyon, et cite le roman de *Baudoin, comte de Flandres;* mais cet ouvrage, mentionné dans le catalogue des livres de la princesse de Condé, ne se trouve plus; on ne peut donc vérifier si la date de la souscription est véritable.

Tout annonce qu'il y a erreur, et qu'on a mis 1474 pour 1478, année où ce roman fut publié par les soins de Buyer. La *Bibliographie* de Debure, les *Catalogues* de la Vallière et de l'abbé Perrichon de Lyon citent cette dernière édition.

Lyon ne fut pas moins célèbre par la science

(1) Le temps et l'espace ne me permettant pas de donner une histoire complète de l'imprimerie dans les provinces, j'ai dû me borner à signaler les faits les plus importants et les dates principales. C'est en 1470 que l'imprimerie fut introduite à Paris; en 1473 elle le fut à Lyon; en 1482, à Rouen; à Angers en 1477, à Chablis en 1478, à Poitiers et à Toulouse en 1479, à Caen en 1480, à Vienne en Dauphiné en 1481, à Troyes en 1481, à Rennes en 1481, à Abbeville en 1486, à Dijon en 1491, à Nantes et à Angoulême en 1493, à Tours et à Provins en 1496, etc. Il a été parlé précédemment de Strasbourg.

(2) Quelques livres imprimés à Lyon par Jean Cleyn portent : *Impressum in famatissimo Lugdunensi Emporeo.* D'autres, imprimés par lui et par Jacques Saccon, indiquent qu'ils le furent aux frais et pour le compte d'Antoine Koburger de Nuremberg. Panzer cite neuf Bibles in-f° qu'il leur fit imprimer.

de ses savants imprimeurs, tels que Dolet et Gryphe, que par la beauté et l'élégance des éditions dues à Jean de Tournes, à Guillaume Roville, etc.; maintenant encore elle a en M. Perrin et autres typographes des amis zélés de leur art.

Barthélemy Buyer, d'une famille riche et considérée, fit venir l'imprimeur Guillaume Regis ou Le Roi, et l'établit dans sa maison, où fut publiée la légende de Jacques de Voragine, le 18 avril 1476.

Plusieurs bibliographes, entre autres M. de la Serna, ont fait de Buyer un imprimeur; mais il paraît que ce bienfaiteur des lettres établit seulement Regis dans sa maison, pour favoriser ses travaux, à l'imitation de Pierre et de François de Maximis, qui appelèrent à Rome les imprimeurs allemands Sweynheim et Pannartz, et les établirent dans leur palais.

Les *Pandectes de Médecine* de Mathieu Silvaticus ne parurent qu'en 1478.

Trechsel (*Gaspard*) imprima en 1487 le tome Ier des *Œuvres de saint Augustin*. Cet imprimeur instruit avait eu pour correcteur dans son imprimerie Josse Bade, auquel il donna en mariage sa fille, nommée *Thalie* (1).

C'est chez Trechsel que Michel Servet, ce célèbre et infortuné hérésiarque, après avoir été quelque temps correcteur à Lyon, fit imprimer en 1542, aux frais de Hugues de la Porte (2), une nouvelle édition de la version de Sanctès Pagnin, où il glissa un grand nombre de corrections entachées des erreurs de Paul de Samosate et de Nestorius, qu'il prétendit avoir trouvées dans les manuscrits de Sanctès Pagnin après sa mort.

Michel Servet fit aussi imprimer à Lyon son livre *de Trinitatis Erroribus Libri septem*, où il eut l'impiété de traiter la Trinité de Géryon fabuleux et de Cerbère à trois têtes. Mis en prison par les magistrats de Lyon, il parvint à s'évader, et se réfugia à Vienne en Dauphiné, où il publia sans nom d'auteur, de ville, ni d'imprimeur, et même sans date, son livre du Rétablissement du Christianisme, *Christianismi Restitutio*, qui fut brûlé à Vienne avec l'effigie de l'auteur, lequel, plus tard, s'étant réfugié à Genève, y fut brûlé lui-même en 1553 par le fanatique Jean Calvin.

Vers 1496, Pierre Maréchal imprima à Lyon, en petit in-4°, un livre très-rare, intitulé : *S'en suit le livre des quatre choses.* Sur le premier feuillet est une gravure représentant un philosophe, sur le second feuillet on lit: *Quatre choses sont nécessaires à se bien gouverner en ce monde :*

Penser au temps passé;
Disposer au temps présent;
Pourvoir au temps à venir;
Déclarer la chose douteuse.

C'est à Lyon que fut publiée la première édition de la *Vie du terrible Robert le Diable*, imprimée par Pierre Maréchal et Bernabé Chaussard.

En 1532 parut le premier essai du *Gargantua* de Rabelais, sous ce titre : « Les grandes et inestimables chronicques du grant et énorme géant Gargantua : contenant la généalogie, la grandeur et force de son corps; aussi les merveilleux faicts d'armes qu'il fit pour le roi Arthus, comme verrez cy après. Imprimé nouvellement. » A la fin on lit : « Cy finissent les Chronicques.... nouvellement imprimées à Lyon; 1532 » petit in-4°.

Le succès de ce conte facétieux, qu'on doit attribuer à Rabelais, donna probablement naissance au livre si bizarre et si remarquable qui parut successivement par parties séparées et qui est intitulé :

« Le premier livre de GARGANTUA ΑΓΑΘΗΣ ΤΥΧΗΣ, la *Vie inestimable du grand Gargantua, père de Pantagruel, jadis composée par l'abstracteur de Quintescence, livre plein de pantagruelisme;* 1535. On le vend à Lyon, chez François Juste, format in-16 allongé, et en caractères gothiques. »

C'est la plus ancienne édition connue du premier livre de Rabelais; elle fut plusieurs fois réimprimée. En 1542 Étienne Dolet en publia une édition plus complète, 2 vol. in-16.

Dolet.

Ce savant et infortuné typographe, dont la vie a été racontée précédemment, imprima en 1538, 1542-43 les œuvres de Clément Marot de Cahors : *A Lyon, au logis de M. Dolet.* Elles contiennent une lettre où Marot écrit à Étienne Dolet : « Vous advisant que de tous les livres que par cy-devant ont esté imprimez sous mon nom, j'advoue ceux-ci pour les meilleurs, les plus amples et mieux ordonnez, et désavoue les austres, comme bastards et enfants gastez. »

Le premier ouvrage de Dolet, imprimé probablement par Sébastien Gryphe, mais sans date, est *Stephani Doleti Orationes duæ in Tholosam*, suivi d'épîtres à ses amis et de poésies latines; in-8°. On le croit de 1533. Il

(1) Ce fut pour inspirer de bonne heure le goût des lettres à sa fille que Trechsel lui donna le nom d'une des neuf muses. Les deux filles qu'eut Josse Bade de ce mariage épousèrent l'une Robert Estienne, l'autre Michel Vascosan, dont la fille fut mariée à Frédéric Morel, père du célèbre Frédéric Morel, professeur royal, aussi connu par son grand savoir que par ses belles éditions.

(2) Sur le titre de cet ouvrage est une grande gravure en bois, représentant Samson emportant les portes de Gaza, sur lesquelles sont inscrits ces mots : *Libertatem meam mecum porto.*

A la fin de la préface il est dit : *Quidquid vero hinc, lector, retuleris, primum* DEO OPT. MAX.; *deinde* HUGONI A PORTA, *Lugdunensi civi, gratias agito, cujus opera et impensis hæc in lucem prodeunt.*

fut suivi de dialogues : *De Imitatione Ciceroniana, adversus Erasmum;* Lyon, Séb. Gryphe, 1535, in-4°.

Vinrent ensuite ses *Commentaires sur la Langue Latine*, 2 vol. in-f°, imprimés par Séb. Gryphe, 1536-38, en caractères italiques. Les titres de ces deux beaux volumes sont décorés d'un cadre, fort bien gravé en bois, représentant les images des philosophes et savants illustres de l'antiquité. En tête du premier volume est une pièce de vers de Dolet, commençant et finissant par :

Prima meæ monimenta artis, monimenta juventæ
Prima meæ, tandem auspiciis exite secundis.

A la fin est un errata de huit fautes seulement, que Gryphe s'excuse d'avoir laissé échapper, bien qu'il eût apporté le plus grand soin dans la lecture de cet ouvrage, si compact et d'une étendue si considérable.

Dolet a dédié ces Commentaires à François Ier et à Guillaume Budé. Il avait promis un troisième volume, pour lequel il gardait toute son érudition et ses jugements en fait d'éloquence : il y devait traiter des diverses parties de la rhétorique et de l'art *admirable* de composer les vers, etc.; mais il ne put exécuter ce projet (1).

Le premier livre que Dolet ait imprimé est le *Cato Christianus*, suivi d'autres écrits religieux de sa composition et de ses *Odes* à la louange de la Vierge Marie; Lyon, 1538.

En 1539 il imprima en latin et en français un poëme pour célébrer la naissance de son fils : voici le titre de l'édition française in-4° :

« L'avant-naissance de *Claude Dolet*, filz de *Estienne Dolet :* premièrement composée en latin par le père, et maintenant par ung sien amy traduicte en langue françoyse. Œuvre très-utile et nécessaire à la vie commune : contenant *comme l'homme se doibt gouverner en ce monde.* »

Parmi les ouvrages de Dolet je citerai son traité *Sur la manière de bien traduire d'une langue en aultre; De la Punctuation Françoyse; Des Accents d'icelle*, 1540, in-4°; les *Epistres familières de Marc Tulle Cicero, père de l'éloquence latine*, nouvellement traduictes de latin en françoys par Estienne Dollet, natif d'Orléans, avec leurs sommaires et arguments, pour la plus grande intelligence d'icelles; 1542, in-8°. — En 1544 parut à Paris, chez Ruelle, la traduction des *Tusculanes*, nouvellement traduites en français par Étienne Dolet.

Les deux dialogues de Platon, l'un intitulé : « *Axiochus*, qui est des misères de la vie humaine, de l'immortalité de l'âme, et par conséquent de la mort » ; et l'autre : « *Hipparchus*, qui est de la convoitise de l'homme touchant la lucrative; traduitz par *Estienne Dolet*, » parurent en 1544, in-16.

On sait que la manière dont Dolet traduisit l'un des passages de l'Axiochus fut la principale cause de sa mort.

La même année parut le second *Enfer* de Étienne Dolet, in-16.

Enfin son dernier ouvrage est le *Cantique d'Estienne Dolet, prisonnier en la Conciergerie de Paris, l'an* 1546, *sur sa Désolation et sur sa Consolation :* petit poëme en vers.

(1) Ses *Formulæ Latinarum Locutionum* et ses observations sur Térence peuvent être considérées comme des fragments de cet ouvrage.

Jean de Tournes.

Né à Lyon, en 1504, d'une famille originaire de Picardie, il fit son apprentissage dans l'imprimerie de Sébastien Gryphe, et s'établit à Lyon en 1540. Il joignait à ses éditions des préfaces ou épîtres dédicatoires écrites en latin.

Ses éditions, décorées d'ornements en bois, gravés avec goût, sont d'une exécution très-remarquable. On distingue, entre autres, son *Vitruve* in-8°, avec les *Commentaires de Guill. Philander;* sa *Chronique de Froissard*, 1559-1561, 4 vol. in-f°, et un grand nombre de charmantes éditions.

Le petit in-8° des *Propos rustiques de Noël du Fail*, que Jean de Tournes imprima en 1547, porte pour emblème une main tenant une équerre, avec ces devises : *Quod tibi fieri non vis, alteri ne feceris;* et l'autre : *Virum de mille unum reperi* (Eccles. VII).

Il mourut de la peste, à Lyon, en 1564.

Son fils, Jean de Tournes, exerça son art jusqu'en 1585, à Lyon, qu'il dut quitter pour fait de religion, afin de se soustraire aux persécutions. Son frère s'était établi à Genève après la mort de son père.

En 1749 Chrétien Wolf dédia ses *Monuments Typographiques* aux deux frères Jacques de Tournes, imprimeurs, l'un à Lyon, l'autre à Genève, « comme ayant bien mérité de la typographie, puisque depuis deux siècles entiers la famille des de Tournes y occupe une grande place et mérite d'être comparée aux Manuce, aux Estienne, aux Plantin, aux Wechel, et d'être mise au-dessus de tant d'autres typographes.

« Toujours, ajoute-t-il, le nom des Jean de Tournes, aussi renommé par leurs talents typographiques que par leur probité, se perpétuera dans le monde savant. Dès 1540 tout ce qui est sorti à Lyon de cette imprimerie se recommande par sa perfection. On ne saurait donc s'étonner que le roi de France Henri IV ait souvent adressé des lettres à Jacques de Tournes, qu'il avait nommé son imprimeur, pour lui témoigner sa bienveillance et sa faveur, et qu'Antoine du Verdier, Adrien Baillet, Michel Maittaire, et Dominique de Cologne, aient fait son éloge. »

Il les félicite et se félicite de voir que leurs enfants se disposent à marcher sur leurs traces, et qu'ils ont déjà donné des gages de leur mérite et de leur vertu. Il ajoute que la république des lettres fonde sur eux un grand espoir. »

Cette famille continua la librairie et l'imprimerie à Genève jusqu'en 1780, où elle abandonna une profession qu'elle avait honorablement exercée pendant deux cent quarante ans.

Guillaume Roville.

Il s'est distingué par ses éditions latines, italiennes et françaises, ornées pour la plupart de gravures, pour lesquelles il n'épargnait ni soins ni dépenses. Il fit paraître en 1549 le bel ouvrage avec gravures en bois intitulé : « La Magnificence de la superbe et triomphante entrée de la noble et antique cité de Lyon, faite au roy très-chrétien et à la royne Catherine son épouse le 23 septembre 1548. »

Il ne fut pas seulement un imprimeur-libraire célèbre et fort instruit, il fut aussi un excellent citoyen. Son mérite le fit placer trois fois en dix ans parmi les conseillers échevins de Lyon.

Les Gryphes.

De tous les imprimeurs de Lyon les Gryphes sont ceux qui ont fait le plus d'honneur à cette ville, par le grand nombre des excellentes éditions qu'ils y ont publiées et aussi par leur instruction.

Sébastien Gryphe avait pour insigne un griffon placé sur un cube, et lié par une chaîne à un globe ailé, avec cette devise : *Virtute duce, comite fortuna* (1), qu'il remplaçait quelquefois par ces vers de Juvénal :

Nullum numen abest, si sit Prudentia; sed te
Nos facimus, Fortuna, deam, cœloque locamus.

César Scaliger lui dédia son ouvrage des *Causes de la Langue Latine*, et le mit sous sa protection. Conrad Gesner en lui dédiant le XIIe livre de ses *Pandectes* le complimente en signalant en lui les quatre conditions qui constituent le mérite d'un imprimeur : 1° le bon choix des livres qu'il imprime; 2° le grand nombre d'éditions qu'il met au jour (2); 3° la beauté des caractères qu'il emploie; 4° la correction rigoureuse de ses éditions. C'est Sébastien qui imprima, en 1536, les *Commentaria Linguæ Latinæ*, de Dolet, 2 vol. in-fol. Le *Trésor de la Langue Sainte*, ou grand dictionnaire hébreu et latin, de Sanctès Pagninus, qui parut en 1529, est remarquable à tous égards.

François Gryphe, frère de Sébastien, avait aussi pour marque un griffon, avec ces mots *vires et ingenium;* ses impressions sont belles et correctes.

Antoine Gryphe, fils de Sébastien, succéda à son père. Il réimprima en 1580 le *Trésor de la Langue Sainte* de Sanctès Pagninus.

Frellon.

Jean et *François Frellon* se distinguèrent par leurs belles et correctes éditions. Parmi les habiles correcteurs de leur imprimerie était Louis Saurius, qui en remplissait les fonctions en 1559 et 1560, époque où parut l'édition de *Saint Ambroise*. L'édition des *Icones historiarum Veteris Testamenti ad vivum expressæ*, in-8°, 1547, est ornée de figures de Holbein, ainsi que l'indique ce distique :

Cernere vis, hospes, simulachra simillima vivis,
Hoc opus Holbinæ nobile cerne manus.

Dans leur édition du Nouveau Testament, 1553, in-12, le diable représentant J.-C. est représenté en habit de moine, avec des pieds fourchus.

L'édition in-f° de *Pline l'Ancien*, 1561, est le dernier ouvrage qui porte leur nom.

Junte.

Jacques et *François Junte* firent un très-court séjour à Lyon. Les *Lettres de Léon X*, écrites par Bembo, et la version latine de la Bible par Sanctès Pagninus, Lyon, 1528 (1), sont les deux principaux ouvrages qu'ils y publièrent.

Cardon.

Horace Cardon, gentil-homme originaire de Lucques, s'établit imprimeur à Lyon, où il fut échevin en 1610. Il acquit une immense fortune, et Lyon est redevable à sa générosité d'un grand nombre de ses établissements publics, où l'on voyait, dit le P. Colonia, son insigne, qui était *un chardon*. Henri IV lui accorda des lettres patentes pour le courage qu'il déploya dans la défense de Lyon contre les ligueurs.

Les Anissons.

La grande publication de la *Bibliotheque des Pères*, 27 vol. in-f°, imprimée à Lyon en 1677 par *Laurent Anisson*, suffirait pour illustrer le nom de cette honorable famille d'imprimeurs. Laurent, qui était fort instruit, fut échevin de Lyon en 1670.

Jean Anisson imprima, au refus des libraires de Paris, le *Glossarium mediæ et infimæ Græcitatis*, de Du Cange; 2 vol. in-f°, 1688. Le célèbre voyageur Spon et le P. Colonia donnèrent leurs soins à la correction de cet

(1) Cette belle sentence de Cicéron se trouve dans une de ses lettres à Munatius Plancus, fondateur de Lyon.

(2) De 1528 à 1547 il imprima trois cents ouvrages différents, dit Maittaire.

(1) On lit à la fin : « Veteris ac Novi Instrumenti nova translatio, per reverend. s. theologiæ Doctorem Sanctum Pagninum, Lucensem, nuper edita explicit. Impressa autem est Lugduni, per Antonium du Ry, calcographum diligentissimum ; impensis Francisci Turchi et Dominici Berti, civium Lucensium, et Jacobi de Giuntis, bibliopolæ, civis Florentini, anno Domini 1527.

ouvrage. Jean Anisson fut nommé directeur de l'Imprimerie Royale à Paris en 1701 ; ses frères et neveu lui succédèrent sans interruption dans cet emploi jusqu'en 1794, où Anisson Duperron, traduit devant le tribunal révolutionnaire, périt sur l'échafaud, le 25 avril de cette année.

En tête du *Glossaire Grec* de Du Cange est l'ancienne fleur de Lys de Florence, que les *Juntes* apportèrent à Lyon, et qui fut transmise par eux à Cardon, et de Cardon aux Anissons ; le père Ménestrier y ajouta la devise *Anni son' che fiorisce.*

TROYES.

Dès le treizième siècle des moulins à eau fabriquaient le papier aux environs de Troyes ; et les papetiers de cette ville formaient une corporation nombreuse et riche.

Le premier livre imprimé à Troyes est un *Bréviaire* portant la date de 1483, mais sans nom d'imprimeur. Plus tard cette ville fut renommée par les almanachs, dont elle approvisionnait la France. Aussi la disait-on habitée par plusieurs bons marchands et par un bon nombre d'astrologues.

ROUEN.

La délibération des notables de la ville de Rouen du 16 juillet 1494 prouve que l'imprimerie fut introduite à Rouen par une noble famille allemande, nommée Lallemand, qui y résidait depuis longtemps. Voulant faire jouir sa patrie adoptive des bienfaits de cette invention, Lallemant prit sous sa protection Martin Morin, *homme loyal et inventif en la recherche dudit œuvre, qu'il a cueilli ès pays d'Allemagne*, et l'envoya à Paris et en Allemagne pour s'instruire des divers procédés de cet art. Il lui fournit le matériel nécessaire, en presses, caractères, etc.

Rouen a produit deux hommes qui ont de très-bonne heure exercé l'art de l'imprimerie hors de leur patrie. L'un, *Pierre Maufer*, à qui on prétend que Lallemant avait fait aussi apprendre l'imprimerie, a imprimé à Padoue, de 1474 à 1477, à Vérone en 1480, à Venise en 1483, et à Modène en 1491. L'autre, *Guillaume Signere* (1), imprima à Milan en 1496 *Franchini Gaffurii Pratica Musicæ*, in-f°, et en 1498 *Cœlius Apicius de Re Coquinaria*, in-4°. Il imprima aussi à Saluces en 1503.

En 1483 les libraires présentèrent une supplique au collége de la cathédrale, pour obtenir l'expulsion de quelques vendeurs de *livres imprimés*, qui venaient étaler des livres devant le portail de l'église et autres lieux ; mais leur demande fut rejetée. Cette même année parut le *Livre coustumier du pays et duché de Normandie, avec l'exposition d'iceluy, etc.*, suivi de deux autres traités en latin.

En 1487 *Guillaume le Tailleur* y imprima les *Cronicques de Normandie.*

1488. *Le Roman des Faits et Gestes de plusieurs nobles et vaillants Chevaliers qui furent au temps du roi Arthus, compagnon de la Table-Ronde...*, 5 tomes en 2 vol. in-f°, gothique à deux colonnes, porte cette indication : *Ce présent et premier volume est imprimé à Rouen, en l'hôtel de Gaillard le Bourgeois, l'an de grâce* mil CCCC IIII XX *et huit, le 24 jour de novembre, pour Jehan le Bourgeois.*

Les caractères du second volume, imprimé à Paris chez Jean du Pré, sont les mêmes que ceux du premier volume, imprimé à Rouen.

Ce même Jean le Bourgeois imprima à Rouen, en 1489, la première édition de *Tristan, noble et excellent chevalier.*

En 1494 la municipalité de Rouen exempta pendant vingt ans Martin Morin et Pierre Maufer du service du *guet* et des *aydes.*

Les éditions de *Martin Morin* sont fort bien exécutées. Son *Missel* de 1499, à l'usage de l'Église de Rouen, peut être comparé aux plus beaux livres exécutés à cette époque.

La ville de Rouen possède encore aujourd'hui d'habiles imprimeurs.

TOURS.

L'imprimerie dans ces derniers temps a pris dans cette ville un développement qui eût semblé fabuleux à *Matthias Latteron*, qui en 1517 y imprima le *Missale Turonense.* MM. Mame occupent maintenant à Tours onze mécaniques à imprimer, et leurs ateliers d'assemblage et reliure sont considérables. Chaque jour on fabrique dans leur établissement dix mille volumes de format in-12, destinés principalement à l'éducation de la jeunesse.

Le 20 novembre 1848 le congrès des imprimeurs de France s'y est réuni, au domicile de M. *Lecesne*, imprimeur à Tours, sous la présidence de M. A. Mame. Quatre-vingt-douze imprimeurs adhérèrent par écrit à cette réunion dans le but : 1° de réclamer contre le très-grand nombre de brevets délivrés par l'administration ; 2° de s'opposer à l'extension prise par l'Imprimerie Royale et à ses continuels envahissements ; 3° de demander que dans chaque département les impressions afférentes à chaque localité ne fussent pas envahies par le monopole de quelques grandes imprimeries ; 4° de demander que dans les grandes villes l'examen du baccalauréat fût exigé, etc., etc.

BORDEAUX.

L'imprimerie n'y fut introduite que tard, par *Jean Guyart*, en 1529. Panzer dit même qu'il ne connaît qu'un seul livre imprimé par lui.

(1) Saxius lui a consacré un article curieux dans son *Historia litt. Typogr. Mediol.*, p. XVI

En 1580 parut la première édition des *Essais de Montaigne*, par *S. Millanges*, imprimeur du roi, un vol. petit in-f° en deux parties (1).

Au commencement de ce siècle, M. *Pinard* porta à un haut degré de perfection la typographie à Bordeaux. A la fois graveur, fondeur en caractères et imprimeur, il voulut prouver, par son édition du *Temple de Gnide* de Montesquieu, que Bordeaux pouvait rivaliser en belles impressions de luxe avec Paris. Vers 1820, il crut pouvoir changer de théâtre et venir s'établir à Paris, où il transporta sa fonderie de caractères et son imprimerie. Les livres qu'il imprima étaient bien exécutés; il mourut peu de temps après, regrettant d'avoir quitté Bordeaux (2).

MARSEILLE.

L'imprimerie n'y fut introduite que très-tard. L'aïeul du célèbre prédicateur Jules Mascaron imprima en 1594 les *Poésies de la Bellandière* et celles de *Saint-Paul*. C'est le premier livre qui ait paru à Marseille.

Par un acte du 5 novembre 1594 :

« Les consuls de la ville de Marseille, comme cupides et désireux de l'ornement et décoration d'icelle ville, ayant depuis quelques années tâché d'établir l'imprimerie, tant nécessaire et importante à une telle ville qu'est celle-cy; attendu que enfin se seroit présenté M. *Pierre Mascaron*, marchant libraire, habitant au dict Marseille, qui sachant le désir des dicts sieurs consuls, se seroit offert à leur faire avoir en cette ville la dicte imprimerie; ce qui auroit été accepté par les dicts consuls, etc. Pierre Mascaron s'engage à dresser et exercer la dicte imprimerie dans le mois prochain, et les consuls promettent de lui payer annuellement 300 écus d'or, de lui fournir un local convenable, et de l'exempter de gardes » (3).

Mais il paraît que l'imprimerie de Mascaron, non plus que celle d'un nommé *Antoine Arnoux*, qui fut imprimeur à Marseille de 1600 à 1602, n'existèrent que pendant quelques années, puisqu'on voit *Henri Carrel*, imprimeur à Aix, proposer en 1617 à la ville de Marseille d'y établir une imprimerie, attendu qu'elle n'en possède aucune (4).

Cependant en 1614 les *Offices de Notre-Dame, etc., pour la fraternité de Notre-Dame d'Adjude, dite la Trinité-Vieille de la ville de Marseille*, y avaient été imprimés par *Philippe Coignat;* et les actes des 29 juin et 17 juillet 1614, rédigés bien plus par une chambre de commerce que par une académie, stipulent « que cet imprimeur fera les dits livres de la longueur chacun d'ung pan et demy car de long, et ung pan moins demi car de large. En cas qu'il fasse quelque faute en imprimant, le dit Coignat sera tenu refaire à ses propres coûts et dépens sans redit iceux livres. »

Ce qui prouverait que Marseille était dépourvue d'imprimerie dès 1615, c'est que l'administration, qui accepta la dédicace faite à ses consuls par Hector Solier des *Antiquités de la ville de Marseille* et en favorisa la publication par une somme de 1,000 livres, souffrit que ce livre parût ailleurs qu'à Marseille (1).

En 1641 *Claude Garcin* vint rétablir l'imprimerie dans cette ville, qui lui alloua 100 livres de gages. En 1669 l'évêque arménien Uscan obtint du roi, par la médiation du chevalier d'Arvieux, savant orientaliste, un privilége pour imprimer à Marseille en langue arménienne les livres nécessaires à la religion de son pays. En 1662 le patriarche des Arméniens avait envoyé Uscan en Europe pour y faire imprimer la Bible, dont les manuscrits coûtaient 500 écus. L'évêque de Marseille surveilla l'impression; mais Uscan étant mort à Marseille en 1674, des difficultés survinrent entre les nouveaux associés, et des accusations d'hérésie firent suspendre les travaux. L'imprimerie retourna à Amsterdam, où une Bible Arménienne avait été précédemment imprimée.

Marseille perdit ainsi un établissement qui eût pu lui être avantageux. Quelques livres arméniens de peu d'importance y furent imprimés.

MOULINS.

Pierre Vernoy, imprimeur du roi, y introduisit l'imprimerie en 1644. M. *Desrosiers* exposa en 1834 les premières livraisons du grand ouvrage sur le *Bourbonnais*, qui fut suivi de celui sur l'*Auvergne* et le *Vivarais*, dont l'exécution typographique est remarquable, et qui est accompagné de nombreuses et belles lithographies. Ces importantes publications font autant d'honneur à la ville de Moulins qu'à M. Desrosiers, qui a obtenu la croix d'Honneur à l'Exposition de 1849.

(1) Un exemplaire de cette édition relié en vélin blanc, et portant les armes de De Thou, fut vendu 11 francs 88 cent. à la vente de Firmin Didot, en 1811. C'est ce même exemplaire, dit M. Brunet, qui atteignit le prix de 827 francs à la dernière vente de Charles Nodier. Ce qui est plus curieux encore, c'est que celui qui porta l'enchère jusqu'à 826 francs était lui-même présent à la vente de la bibliothèque de Firmin Didot lorsque ce même exemplaire fut adjugé pour 11 francs 88 cent.

(2) Il en fut de même pour M. A. *Tastu*, qui s'était distingué à Perpignan comme imprimeur habile et instruit.

(3) Son fils Antoine Mascaron, père du prédicateur, fut un célèbre avocat au parlement d'Aix.

(4) Registres de l'hôtel-de-ville, 20 décembre 1617. Voy. la *Notice sur l'Origine de l'Imprimerie en Provence*, par M. Antoine Henricy, avocat; *Mémoires de la Société Académique d'Aix*, 1826.

(1) Il parut même sous des noms supposés d'imprimeur et de ville. (A Cologne, par Alexandre Pernet.)

Le petit poème latin de Claude-Louis-Thiboust, composé et imprimé par lui en 1754, décrit l'imprimerie telle qu'elle était alors et en donne une idée exacte. Il est à la fois succinct et précis, et contient des préceptes encore en pratique pour la plupart. Comme il est devenu rare, j'ai cru qu'il serait agréable et utile aux typographes de le reproduire ici, avec la traduction qu'en a faite le fils de l'auteur, Charles Thiboust.

LIQUATOR.

Ecce LIQUATOR [1] adest : en crebris ignibus ardet
Ejus materies; præbet Cochleare [2], Catillum [3],
Et Formas [4] queis mixto ex ære fideliter omnes
Conflat Litterulas : hic paret sponte peritis,
Sive latina velint conscribere, græcave dicta;
Sive suam exoptent hebræa dicere mentem
Lingua, seu cupiant germanica verba referre,
Cunctas ille sua fabricabitur arte figuras.
Cernis qua fiat cum dexteritate character
Singulus Archetypo [5], quod format splendida sig-
Cum mollis fuerit solers industria scalpri. [na,
Illum opus est fusi digito resecare metalli
Quod superest, Ferulisque [6] typos componere le-
Ut queat exæquans illos Runcina [7] parare. [ves,
Sed solet esse gravis nimiis ardoribus æstus.

COMPOSITOR.

Jam spectare juvat quænam sint munera stantis
COMPOSITORIS [8] : habet divisas ordine Capsæ [9]
Quasque Notas; scriptorum imitabitur ære te-
[norem.
Mirare hunc scite propriis sua signa legentem
E Loculis [10], quæ, ut mox reddant exempla, reponit
Sub Ferulam [11], Spatiis disjungens singula verba.
Linea non debet reliquis oblongior esse,
Haud etenim posset constringi Pagina funè.
Exspecta donec fuerit composta Tabella :
Ille ministerium peragens, in marmore levi
Imponet tabulam, disponens ordine cuncta,
Verborum ut seriem servet replicata papyrus.
Ligna locat; Cuneis [12] illam conabitur arcte

LE FONDEUR.

Le fondeur se présente. Sur un feu vif et brillant déjà sa matière bouillonne. Le voilà qui s'approche du bassin qui la renferme. La cuiller a la main, il la remplit du métal en fusion. A peine l'a-t-il versé dans son moule que j'en vois sortir une lettre. Le fondeur est à l'ordre de tous les savants : caractère latin, caractère grec, hébreu, allemand, en quelque langue qu'ils veuillent composer, il servira tous les goûts; et son art produit une foule de merveilles. Observez-vous avec quelle adresse et quelle netteté chaque lettre sort des mains de l'habile artiste? Quand elle aura reçu ses dernières façons, rien ne sera si brillant. Le doigt commence par rompre le jet, ou le superflu de la fonte, qui en coulant s'est attaché à la lettre. On la frotte ensuite sur une meule; puis, lorsque les lettres sont en quantité, on les range sur des composteurs, où, serrées fortement, le rabot achève de leur donner à toutes une égalité et une élégance parfaites. Mais cette matière embrasée punit ordinairement les maladroits qui la mettent en œuvre.

LE COMPOSITEUR.

Voyons présentement quel est l'office de ce compositeur, qui se tient toujours debout. J'aperçois devant lui des casses, ou toutes les lettres sont rangées par ordre dans les casselins. Il imitera par leur moyen les plus rares chefs-d'œuvre de l'écriture. J'admire sa savante activité, qui tire de chaque cassetin la lettre propre à rendre ce qu'il lit sur sa copie. Rangées une à une sur son composteur, une espace en sépare chaque mot. Il donne à toutes ses lignes une égale longueur; car sans cette attention la page ne pourrait être liée et bien arrêtée dans la galée.

Attendez que la planche soit entièrement composée. Vous le verrez, fidèle à son art, la transporter d'abord sur un marbre bien uni, disposer tout avec ordre, et avec grand soin, afin qu'à l'impression tout marque bien sur le papier. Pour cela il place ses bois, prend des coins dont il serre la forme à coups redoublés. Il la soulève ensuite pour s'assurer si rien ne remue, et s'il

[1] Fondeur en caractères.

[2] Cuiller de fer, contenant ce qu'il faut de matière pour chaque lettre. On ne fond qu'une lettre à la fois. Cette matière est composée de plomb, *de fer et de cuivre, mêlés ensemble par le moyen de l'antimoine.*

[3] Bassin de fonte où la matière est fondue.

[4] Moule de fer, formé de deux pièces s'ouvrant et se fermant. *A son orifice inférieur est attachée* la matrice, sur laquelle tombe la matière jetée avec la cuiller par l'orifice supérieur.

[5] La matrice est une pièce de cuivre ayant la forme d'un petit carré oblong, dans laquelle on a *frappé* en creux la lettre gravée en relief au bout d'une tige en acier trempé, c'est dans ce creux que tombe la matière en fusion, laquelle en se refroidissant reproduit le caractère du *poinçon*.

[6] Composteurs, ou bandes de bois étroites, ayant un talon et un rebord; on y range les lettres, après en avoir rompu le *jet* ou superflu de la fonte, et les avoir frottées sur une meule douce, pour en enlever les aspérités.

[7] Rabot, qui sert à égaliser le pied des lettres, renversées à longue ligne dans le *justificur*, consistant en deux longues joues en acier entre lesquelles les lettres sont serrées au moyen d'une vis adaptée à l'un des côtés *d'un coffre en bois nommé coupoir, au milieu duquel* le justificur est placé. Le fer du rabot forme comme une gouttière ou canal au pied de la lettre en enlevant *dans le milieu de toute la ligne les inégalités résultant* de la rupture du jet.

[8] L'ouvrier compositeur, qui est toujours debout, et qui prend les lettres dans les cassetins, en suivant sa copie pour les placer dans le composteur, qu'il tient dans sa main gauche.

[9] Casse, espèce de tiroir de bois, divisé par petites cases carrées, qui contiennent les lettres.

[10] Cassetins ou autres cases carrées plus ou moins grandes, dont chacune contient une seule sorte de lettres.

[11] Composteur, petit instrument de fer, fermé aux deux bouts et ayant un rebord sur lequel on range les mots : il rend les lignes d'une page toujours égales, afin que l'on puisse lier la page dans la galée, qui est un carré de bois creux, ayant quelquefois une coulisse.

[12] Coins de bois, avec lesquels on serre la forme dans un châssis de fer, où les *pages, suivant l'ordre* du discours, sont *imposées* sur un marbre uni. Chaque page est entourée de *garnitures* en bois ou en

In quadro densare iteratis ictibus : ulla
Littera ne recidat, tentabit; deinde levabit.
Fit primum Specimen : corrector menda peritus
Expungit, calamo signans in margine chartæ,
Ut tenui retrahantur Acu de corpore formæ.

TYPOGRAPHUS.

Dein opifex aptat substratam marmore Preli
Hanc tabulam. Apparent mira instrumenta pre- [mentis
Lamnæ [13], quam nostra suspendimus arte Colum- [nis.
Respice roboream Compagem [14], Tympana [15]
[Clathros [16],
Et Funes [17], Cochleamque [18], Manubria [19], cerne
[Palangam [20];
Donec CHALCOGRAPHUS [21] Quadri [22] cum forfice
[chartam
Resciudit, ne sint quædam mordentia signa.
Hic capulo sumit Folles [23] de vellere plenos
Pellibus impacto, quos tingit utrosque colore,
Et movet hinc illinc; vi multa terque quaterque
Immotam formam haud fluido inficit Atramen-
Tenditur interea molli madefacta papyrus [to [24].
Membranæ : exiguis remanet confixa duabus
Cuspidibus, conferta e Pannis Tympana [25] volvens
Preli opifex ducit sub Lamnam ; Vecte [26] retracto
Bis premit. Ecce refert charta hæc revoluta typo-
Effigiem, quorum servat signata figuram. [rum
Plura brevis spatio sic verba typographus horæ

ne se détache point de lettres. L'essai fait, il la lève. Alors on fait une première épreuve. Un habile correcteur en marque les fautes à la marge avec la plume, et le compositeur les corrige ensuite sur sa forme, au moyen d'une pointe avec laquelle il enlève les lettres.

L'IMPRIMEUR.

L'imprimeur vient ensuite enlever cette forme de dessus le marbre, et l'ajuste à sa presse. C'est ici que l'on voit la force et le jeu merveilleux de la platine suspendue par quatre colonnes d'airain. Examinez ces jumelles et tout ce qui compose la presse, les deux tympans, les frisquettes, les cordes ou vaches, la vis de l'arbre, la manivelle, le rouleau. Pendant que l'imprimeur est occupé à tailler avec des ciseaux le carton de sa frisquette, pour que rien ne morde et ne barbouille, son compagnon prend deux balles garnies de leurs laines, que recouvre un cuir cru; il les empreint d'encre toutes deux, les remue l'une sur l'autre, pour que l'encre qu'il a prise se distribue également; puis il en touche la forme par trois ou quatre coups appuyés avec force. La forme, immobile, n'en est point ébranlée, et conserve toute son encre, qui, n'étant pas fluide, ne perd rien de ce qu'elle a reçu. On étend aussitôt sur le tympan une feuille de papier moite, ou deux pointes qui la percent la tiennent fixe et arrêtée : on abaisse alors ce tympan, bien garni de ses blanchets; le pressier le conduit sous la platine, tire à deux fois le barreau; à l'instant sort une feuille, copie fidele de tous les caractères dont la forme est composée.

D'habiles écrivains rassemblés ne feraient pas en plusieurs jours ce qu'exécute la presse en moins d'une heure; car, sans changer de manœuvre, et par une même opération répétée, vous voyez trois mille feuilles toutes semblables sortir de dessous la presse.

fonte. L'ouvrier sonde ou soulève la forme pour voir si rien ne peut tomber avant qu'il la lève; et quand les fautes sont marquées sur la premiere épreuve que l'on fait, il les corrige en enlevant avec la pointe les lettres qu'il doit changer et en mettant a la place les lettres qu'il faut.

Pour l'impression d'une feuille *in-octavo* on dispose huit pages dans le châssis qui doit servir à imprimer le *recto*, et les huit autres pages dans celui qui doit servir à imprimer le *verso* de la feuille.

[13] Platine, ou plaque de cuivre qui s'abaisse sur les tympans et sur la forme. Elle est attachée ordinairement avec des cordes, mais ici elle est suspendue par quatre colonnes d'airain (ce qui a été inventé par l'auteur de ce poëme).

[14] Les jumelles ou tout le bois dont la presse est composée.

[15] Deux tympans, ou cadres de bois et de fer recouverts chacun d'une peau de parchemin; ils s'ajustent l'un sur l'autre, et dans l'entre-deux on place des *blanchets* ou étoffes; à cet effet le *petit tympan* est mobile. Sur le grand tympan on applique une pointe de chaque côté. Ces pointes, placées sur les bords du tympan, vers le milieu, servent pour marger le papier, et font deux trous a la feuille, dans lesquels on fait rentrer le papier lorsqu'on imprime son revers, afin que les pages se correspondent et soient bien *en registre*. Voy. pl. XXIX, fig. X.

[16] Frisquette ou châssis de fer recouvert d'une feuille légère de carton, qu'on découpe avec des ciseaux, en suivant le contour des pages de la forme, de peur que rien ne *morde* et ne *barbouille*. Ce châssis, qui s'abaisse sur le grand tympan, y est attenant au moyen de deux *brochettes* et de deux *couplets*.

[17] Cordes ou vaches attachées par un bout au coffre de bois (dans lequel est enchâssé le marbre) et par l'autre bout au derrière de la presse. L'ensemble, ou *train*, est mis en mouvement au moyen d'une manivelle.

[18] La vis de l'arbre de fer, dont le bout d'en haut tourne dans un écrou de cuivre enchâssé dans un sommier ou pièce de bois, et dont le pivot tourne dans une grenouille emboîtée dans une crapaudine fixée sur la platine.

[19] Manivelle qu'on tourne pour faire avancer le *train* sous la platine et le retirer de dessous, au moyen d'un rouleau, dans lequel on passe une corde qui d'un bout est attachée au coffre, et de l'autre au chevalet qui supporte les tympans.

[20] Rouleau sur l'axe duquel est fixée la manivelle, et autour duquel s'enroule la corde qui fait avancer le train avec son marbre emboîté dans le coffre. Ce mouvement est facilité par douze crampons de fer fixés sous le coffre, lesquels glissent sur deux bandes, aussi de fer, qui sont appliquées sur le berceau, et qu'on huile de temps en temps.

[21] Imprimeur.

[22] Frisquette, etc. (*voyez* la note 16).

[23] Balles, espèce d'entonnoirs de bois, ayant une poignée; leur vide est garni de laine, recouverte de cuirs crus, cloués aux bords. L'ouvrier remue ces balles l'une sur l'autre pour *distribuer* l'encre qu'il a prise avec une de ces balles, puis, avec toutes les deux, il *touche* la forme, par coups successifs, et a plusieurs reprises.

[24] Cette encre est un composé de noir de fumée, d'huile cuite et de térébenthine.

On *trempe* le papier quelque temps avant d'imprimer, comme on verra ci-après.

[25] Le grand et le petit tympans, etc. (*voyez* la note 15).

[26] Barreau de fer courbe passé dans l'arbre; l'ouvrier tire deux fois le barreau pour imprimer un côté de la feuille de papier, en faisant descendre deux fois la platine(*).

(*) Du temps de Charles Thiboust et jusqu'au milieu du siècle dernier l'impression se faisait a deux reprises, vu l'exiguité de la platine, qui ne pouvait imprimer la feuille de papier d'un seul coup.

Edit, quam multis posset dare scriba diebus;
Namque una videas opera ter mille gemellos
Excudi similes isdem conatibus artis.
Cum certum numerum foliorum Forma notavit,
Tollitur hæc, adversa sequens substernitur, atque
Sub prelo aptatur; reliquas ne Pagina partis
Alterius quædam superet, conversa foramen[27]
Charta subit geminum. Series redit ipsa laboris.
At si fert animus quid prosit scire Labellum[28]
In quo strata jacent nigrantia signa liquore,
Jam jam fervescens Lixivia[29] fertur aheno,
His infundetur: Scopis[30] cum tersa micabunt,
Laxantur cunei, frustatim verba prehendit,
Quæ dextra in proprios loculos divisa remittat
Compositor; vacuas hic cum repleverit Arcas[31],
Primum iterabit opus, stans indefessus agendo.
Cernitur inde Lacus[32] fontana limpidus unda,
Chalcographus scapos omnes hac macerat, udos
Expandens, donec fiat numerosus acervus.
Illic conspicias suspensa Sacomata[33] fune,
Quæ demissa premant nimio præ pondere chartas
Assere contectas; gravitant dum tota madescat
Congeries. Bene non signatur sicca papyrus.
Hic labor est noster, sunt hæc miracla Typorum,
Queis nihil utilius videt aut pretiosius orbis,
Vixque aliquid melius possunt dare secla futura.
Egregius pictor certet celebrare colorum
Inductus varios; doctus sua marmora sculptor
Ostentare velit; jactentur Zeuxidis Uvæ,
Velaque Parrhasii, Tabulisque insignis Apelles,
Phidiacusque labor : tacitis hæc cuncta senes-
[cunt
Temporibus, pereuntque obscura nocte sepulta.
Verum laude viget semper victura Typorum
Gloria, venturis properans ostendere seclis
Scripta virum, nullisque manens obnoxia dam-
[nis.
Scilicet illorum auxiliis et Tullius autor
Romani eloquii, et vates quo cive superbit
Mantua, quique suo musas decoravit honore
Conditor Iliadis, festivus lusor Amorum,
Ausoniæque lyræ fidicen, scriptorque vetustus,
Quo sine præteritæ non esset mentio vitæ;
In chartis florent omnes, et fata coercent.

Quand le nombre des feuilles que l'on doit tirer est complet, on lève la forme, et l'on ajuste à sa place celle qui en fait le revers; et pour que les pages se répondent et soient de registre, le papier que l'on veut imprimer en retiration, ou de l'autre côté, est encore arrêté et fixé en faisant rentrer les pointes dans les mêmes trous qu'elles avaient faits d'abord. L'on recommence après cela la même manœuvre.

Si l'on est curieux de savoir à quoi sert ce baquet dans lequel est couchée cette forme toute *noircie d'encre, c'est une lessive que* l'on *prépare*. L'eau qui bouillonne dans cette chaudière va être versée sur cette forme; à l'aide de la brosse dont on la frottera, tous les caractères reprendront leur propreté. Retirée ensuite de l'eau, l'on desserrera les coins; le compositeur lèvera les lettres par pincées qu'il distribuera chacune dans son cassetin. Quand il aura rempli les casses vides, il se remettra à son fabeur. Toujours en mouvement, il n'est jamais assis.

Ce bassin que vous voyez rempli d'une eau si nette et si limpide sert à l'imprimeur pour tremper son papier, par plusieurs feuilles à la fois. Suffisamment humectées, il les ouvre et les étend les unes sur les autres jusqu'à une *certaine* hauteur.

Ce poids qui est là suspendu par une corde se descend sur cet ais, dont on couvre le papier qui a été trempé. En pesant fortement dessus, et un peu de temps, l'eau s'y imbibe partout, et le rend également mollet; car mis à sec il ne prendrait point l'impression.

Voila quel est notre travail et les merveilles de l'imprimerie. Le monde entier ne renferme rien de plus utile et de plus précieux. Et je ne sais si les siècles à venir pourront rien produire qui lui soit comparable.

Que les plus grands peintres, réunissant tous les efforts de leur art, nous fassent sonner bien haut les merveilles qui en sortent. Que le sculpteur *nous prône que le marbre respire sous* son ciseau; que l'on nous vante enfin les *raisins* de Zeuxis, le *rideau* de Parrhasius, les *chefs-d'œuvre* d'Apelle et de Phidias, tous ces miracles de l'art vieillissent et bientôt sont plongés dans la nuit des temps, qui les absorbe et les dévore. L'art de l'imprimerie, au contraire, brille d'un éclat qui ne souffrira jamais d'éclipse. Sa gloire passera d'âge en âge, avec les célèbres écrits qu'elle se hâtera d'y porter. Par son moyen la postérité la plus reculée fera encore ses délices de Cicéron, le père de l'éloquence romaine; de Virgile, à qui Mantoue s'enorgueillit d'avoir donné naissance; d'Homère, si caressé des Muses, auxquelles il fit tant d'honneur; d'Ovide, si galant, si fripon dans ses amours; d'Horace, qui enchanta toute l'Italie des sons mélodieux de sa lyre; d'Hérodote, cet antique historien, sans lequel nous ne connaîtrions pas les mœurs des premiers âges. Tous ces écrits enchanteurs fleuriront à jamais par l'impression; elle leur fera braver à tous les ruines du temps.

[27] Trous des pointes, ou *pointures*, etc. (*voyez* la note 15).

[28] Baquet où l'on nettoie la forme.

[29] Lessive mise dans un chaudron, et dont on se sert pour laver la forme.

[30] On se sert de brosses pour brosser la lettre, *afin que*, quand elle est nette, le compositeur desserre la forme pour remettre, ou *distribuer*, les lettres dans leurs cassetins.

[31] Quand la casse est remplie de lettres, le compositeur recommence à composer, suivant la copie. (*Voyez* la note 8.)

[32] Baquet plein d'eau dans laquelle on trempe le papier, plusieurs feuilles à la fois; on les ouvre ensuite pour les mettre en tas sur un ais.

[33] Poids suspendu avec une corde, qu'on descend sur le papier trempé et couvert d'un ais, *afin que*, l'eau s'imbibant partout, le papier sorte également humecté.

NOTIONS PRATIQUES.

Les détails dans lesquels nous sommes précédemment entré nous permettent d'abréger la partie technique, qui tend chaque jour à se modifier, surtout pour ce qui concerne les *presses*, dont les divers systèmes ont tellement changé de forme, qu'il n'y a plus une seule pièce dans les machines nouvelles qui ait la moindre analogie avec la presse de Gutenberg, cet antique pressoir destiné aux vendanges.

Les *machines pour composer les lettres*, qui devaient remplacer la main de l'ouvrier, n'ont eu jusqu'à présent aucun succès, malgré tout ce que les systèmes nouveaux offraient d'ingénieux. Je crois que la *composition* ne sera jamais exécutée avantageusement par la mécanique; quant à la *distribution* mécanique, les ouvriers la regardent comme impossible.

Lorsqu'une fonte de caractères est livrée par le fondeur à l'imprimeur, celui-ci doit :

1° S'assurer, en rompant les lettres et en examinant le grain de la matière, si le métal est convenablement dur; trop mou, il s'écraserait sous la presse, et bientôt les lettres seraient hors de service; trop *aigre*, les déliés des lettres se briseraient. Une bonne proportion pour l'alliage des caractères est de 30 de régule d'antimoine et de 70 parties de plomb. Mon père y ajoutait 5 pour 100 de cuivre et d'étain, ce qui augmentait beaucoup la durée des caractères. Maintenant on ajoute du fer-blanc allié à l'étain, pour donner aux caractères, surtout à ceux qui sont destinés à l'impression des journaux, une dureté qui en triple et quadruple la durée.

Cet usage d'introduire le fer et le cuivre dans la matière destinée à la fonte des caractères était anciennement pratiqué; il en est question dans le poëme de Claude-Louis Thiboust sur *la Typographie*, publié en 1754, et dans le *Manuel Typographique* de Fournier, t. I, p. 109.

2° Examiner avec soin, à l'aide du typomètre, si les lettres sont d'une parfaite hauteur. Les lettres trop basses ou trop hautes annoncent une négligence blâmable du chef d'une fonderie de caractères, car l'impression en éprouve un grand préjudice, puisque pour peu qu'une lettre soit plus basse que les autres, elle ne marque point ou marque mal à l'impression, et trop haute elle marque trop et empêche la lettre voisine de droite et de gauche de s'imprimer convenablement.

3° S'assurer si la proportion des *cadrats* et *espaces* est dans des rapports convenables avec *la lettre;* ordinairement les cadrats, cadratins et espaces doivent être dans la proportion de 20 pour 100.

4° Examiner si le nombre des lettres est dans un juste rapport entre elles, et conforme à la nature des ouvrages auxquels la fonte est destinée (1). Si c'est à des ouvrages en latin, les lettres *m, n, u,* doivent prédominer; si c'est de l'italien, ce seront les *a*, les *i*, les *o*. Pour l'anglais, le nombre des *k, t, h, w* différera considérablement de ce qu'il en faudrait pour la langue française, où l'*e* domine, surtout dans les vers.

5° N'employer que d'habiles compositeurs, pour éviter les corrections résultant soit de leur incapacité sous le rapport littéraire ou typographique, soit de leur manque d'attention. Rien n'endommage plus l'*œil* de la lettre que les corrections, surtout lorsqu'elles sont exécutées par des ouvriers qui se servent maladroitement de la pointe pour enlever les lettres de la forme, car il arrive souvent qu'ils gâtent l'œil de la lettre voisine, parce que la pointe leur échappe ou qu'ils l'appuient sur la lettre qui est à côté. Aussi mon aïeul ne permettait-il point qu'on se servît de pointe dans ses ateliers de composition; l'ouvrier devait soulever la ligne avec ses doigts, puis retirer la lettre, en un mot exécuter la correction sans le secours de la pointe. Qu'eût-il dit s'il avait vu s'introduire l'usage des *pinces*, bien plus désastreux encore que celui des pointes, usage qui devrait être interdit dans toute imprimerie!

6° Ne se servir que de papiers bien fabriqués et exempts de graviers. J'ai vu souvent des fontes de caractères promptement mises hors de service par l'effet du sable, des graviers et ordures que contenaient des papiers fabriqués dans des papeteries dépourvues de sabliers et d'épurateurs.

(1) A cet effet il convient de *mettre en casses* la fonte tout entière et de la composer, afin de connaître par ce qui restera au *bardeau* quelles sont les *sortes* surabondantes, que l'on doit rendre au fondeur, et quelles sont celles qui manquent, afin qu'au moyen d'un assortiment les sortes qui se trouvent au *bardeau* soient égalisées.

Il serait inutile de décrire les anciennes presses et même les presses modernes, toutes en fonte, et dont les nombreuses transformations ont été une cause de ruine pour les imprimeurs. Les unes ont pour principe la vis (la presse *Stanhope*), les autres le levier (la presse *Clymer*), d'autres encore le plan incliné, soit en dessus, soit en dessous (la presse *Frapié*). Ces diverses combinaisons se modifient à l'infini; aux unes le levier est brisé, articulé et prend une forme pareille à celle du genou; il y en a où le contrepoids et le levier qui servent à relever la platine sont heureusement remplacés par la réaction d'un ressort à boudin: telle est la presse dite *Albion*, que M. Giroudot a imitée dans la presse qu'il a appelée *Gutenbergeoise;* d'autres, plus compliquées, encrent à la fois les formes par des rouleaux que fait mouvoir l'ouvrier même qui donne la pression: telle est la presse Hopkinson, ou celle de M. Terzuolo; d'autres enfin, comme la presse de M. Frapié, où ce n'est plus la platine qui descend, mais bien le marbre qui pour donner la pression est soulevé contre la platine, devenue immobile, etc., etc.

Les presses mécaniques, soit à cylindre, avec ou sans réaction, soit à platine, varient à l'infini, et sont généralement connues du nom du mécanicien qui les a construites. Ce sont en France: MM. Giroudot, Gavaux, Thonellier, Tissier, Rousselet, Selligue, Dutartre et Lenormant. Ils ont apporté à leurs presses des perfectionnements qui, surtout dans celles de MM. Dutartre et Lenormant, ont été remarqués aux dernières Expositions de l'industrie française.

La belle découverte des machines à imprimer a délivré l'impression de tout ce que cette partie mécanique de la profession avait autrefois de pénible ou de repoussant: 1° la *fatigue des bras* pour tirer le barreau de la presse, *distribuer* l'encre sur les tampons, et *toucher* les formes pour encrer les caractères; 2° le *dégoût* de la préparation et de la manutention des tampons ou balles en laine recouvertes de peau de chien, qui ne donnaient une impression parfaite que lorsque cette peau approchait de l'état de putréfaction (1). L'antique usage de ces *balles* a été heureusement, et au grand soulagement des ouvriers, remplacé par les *rouleaux*, composés de colle, ou gélatine, et de la mélasse, dont la proportion varie selon les différents degrés de la température atmosphérique, ce qui nécessite souvent dans la même journée le changement de ces rouleaux.

(1) Souvent on les faisait macérer dans de l'urine. La peau de chien, préférable à la peau de mouton, était employée seulement pour des impressions inférieures.

DESCRIPTION DE LA PRESSE A BRAS, *planche* XXIX.

La presse de Josse Bade d'Asch, telle qu'elle est représentée sur le titre de ses livres (voy. pl. XXIX, fig. 1), donne une idée suffisante de ce qu'elle fut depuis Gutenberg jusqu'à ces derniers temps, où la presse *Stanhope* et la presse *Clymer* lui furent substituées (Voy. pl. XXIX, fig. 2 et 3). La principale amélioration que la presse de Gutenberg eût reçue jusque alors consistait: 1° dans l'augmentation de surface de la platine, afin de pouvoir imprimer *d'un seul coup* une feuille de papier, depuis le format du *carré* jusqu'à celui dit *Jésus;* 2° dans la substitution d'une plaque en fonte, parfaitement dressée, ou *marbre* (ordinairement en pierre ou en marbre, ainsi que l'indique le nom), sur lequel la forme des caractères était placée.

PRESSE CLYMER, DITE COLOMBIENNE, *pl.* XXIX, *fig.* 2.

La forme qui contient les caractères d'impression est déposée sur le *marbre* A, garni de petits rebords contre lesquels on serre des coins en bois qui rendent immobile cette forme. A l'extrémité du marbre est attaché le tympan B, auquel est jointe la frisquette C, se rabattant l'une sur l'autre au moyen de charnières. La feuille de papier déposée sur le tympan y est maintenue par la frisquette repliée sur ce tympan. Cette frisquette n'est qu'un léger cadre en fer sur lequel sont collées une ou plusieurs feuilles de fort papier tendues qu'on découpe aux places où doit se faire l'impression sur la feuille placée sur le tympan.

Lorsque la frisquette est abattue sur le tympan, on rabat également celui-ci en le faisant tourner sur ses charnières, et le tout vient s'appliquer sur le marbre A, où se trouvent les caractères encrés. Alors, au moyen d'une manivelle D, que l'ouvrier saisit de la main gauche, et qui fait tourner le rouleau E, autour duquel vient s'enrouler une corde fixée à l'extrémité du marbre en F, l'ouvrier fait glisser le marbre sur les coulisses du chariot G G, qui le supporte, et le marbre vient se placer horizontalement sous la platine H; tandis que, pour faire descendre cette platine sur les caractères et opérer l'impression, il attire à lui l'extrémité du levier ou barreau I.

Ce barreau, par sa communication avec les articulations J J, fait descendre au moyen des tirants K K, le grand levier L L, et celui-ci, prenant son point d'appui sur le sommet d'un des montants du bâtis en fonte M, qui forme le corps de la presse, appuie fortement sur l'arbre N, qui, maintenu dans la position parfaitement verticale par les moises O O, communique à la platine une pression égale dans tous les points.

Quand la pression est suffisamment effectuée, l'ouvrier cesse d'attirer à lui le levier I, et alors le grand levier L L, ramené dans sa position première par le contrepoids P, agissant sur le levier Q, entraîne par le même mouvement la platine, ce qui permet à l'ouvrier de ramener le marbre à sa première place, et de développer alors la frisquette et le tympan pour en retirer la feuille de papier imprimée.

PRESSE STANHOPE, *pl.* XXIX, *fig.* 3.

Cette presse ne diffère de la précédente que par le mode de la pression, opérée, comme dans les anciennes presses, par une simple vis, mais qui par la position solide de son écrou et son glissement invariable dans sa boîte coulante, remplace avec avantage l'ensemble de leviers qu'on voit dans la presse Clymer.

Dans cette presse, l'ouvrier en attirant à lui le levier ou barreau A fait tourner la colonne B. Cette colonne, au moyen de la virgule D et du tirant C, fait descendre la vis E, et avec elle la boîte coulante F, à laquelle tient la partie supérieure de la platine, et exécute la pression. Quand cette pression est opérée, le contrepoids G, agissant sur le levier H, fait remonter la vis et par conséquent la platine.

TABLE A ENCRE, *pl.* XXIX, *fig.* 4.

C'est sur cette table que l'ouvrier prend l'encre avec son rouleau, *fig.* 5 A, pour la déposer sur les caractères, c'est-à-dire pour les encrer. Le cylindre en fer A′ est posé le long du bord d'une échancrure horizontale formant le réservoir de l'encre, dont il entraîne une légère couche quand, au moyen d'une manivelle, on le fait tourner dans un certain sens. C'est sur ce cylindre en fer que l'ouvrier, en approchant son rouleau élastique, prend l'encre qu'il distribue sur la table, c'est-à-dire qu'il étale uniformément à plusieurs reprises.

Ce rouleau élastique, *fig.* 5. A, destiné à encrer les caractères, est traversé dans toute sa longueur par une tringle en fer B B′, passant librement dans un mandrin en bois auquel adhère fortement la matière élastique, composée de mélasse et colle forte, qui forme le rouleau. Celui-ci est mis en mouvement au moyen de deux poignées fixées sur une autre tringle en fer, dont les deux extrémités, recourbées, se rejoignent à celle qui traverse le rouleau.

DESCRIPTION DE LA PRESSE MÉCANIQUE A CYLINDRES HORIZONTAUX.

En 1790 William Nicholson, éditeur du *Journal Philosophique*, conçut le premier le projet d'une presse mécanique qui par la rapidité de sa marche pût remplacer les opérations, toujours assez lentes, de la presse à bras. Il fit passer le papier entre deux cylindres, sur l'un desquels était fixée la forme des types. Un cylindre enduit d'encre roulait sur eux, tandis qu'un autre cylindre, garni de drap, pressait le papier de manière à lui faire recevoir l'impression. Cette ingénieuse combinaison n'obtint aucun succès pratique, et ne fit qu'ouvrir la voie à ceux qui plus tard atteignirent le but.

La première machine qui ait fonctionné avec succès fut inventée par MM. Kœnig, horloger de Saxe, et Bauer, son élève. N'ayant pu réussir à intéresser à leurs vues les imprimeurs du continent, ils vinrent à Londres, et soumirent leurs plans à M. T. Bensley, célèbre imprimeur, et à M. Taylor, éditeur de *Times*, qui leur fournirent libéralement les fonds. Après de grandes dépenses pour faire marcher par un moteur mécanique une presse ordinaire à main, ils renoncèrent à ce projet, et réussirent enfin, le 28 novembre 1814, à employer un cylindre au lieu d'une surface plane pour opérer la pression sur les caractères. Ce jour-là les éditeurs du *Times* annoncèrent à leurs lecteurs qu'ils lisaient pour la première fois un journal imprimé par une machine à vapeur. Cette date est à jamais mémorable dans les annales de la typographie.

Dans cette machine, la *forme* ou châssis contenant les types passe horizontalement, par un mouvement de va-et-vient, sous le cylindre d'impression sur lequel la feuille de papier est enroulée et retenue par des cordons. Dans l'origine l'encre, chassée par un piston de la boîte cylindrique placée au sommet, tombait régulièrement sur deux rouleaux de fer, qui la communiquaient à une série d'autres rouleaux, dont les deux derniers, en cuir, l'appliquaient sur les caractères. Une importante amélioration fut le remplacement du cuir, dont les rouleaux étaient d'abord recouverts, par une composition de colle-forte et de mélasse, formant une substance élastique très-favorable à l'impression des caractères (1). La prise d'encre et sa distribution furent postérieurement améliorées.

Enfin M. Koenig réunit deux machines semblables, de manière à pouvoir imprimer un journal des deux côtés à la fois. La feuille, conduite par les rubans, était portée d'un cylindre à l'autre, en parcourant le chemin dont la forme de la lettre *s* couchée horizontalement ∞ donne l'idée. Pendant sa course sur les cylindres, la feuille recevait sous le premier cylindre l'impression d'un côté, et sous le second cylindre, elle recevait l'impression sur le deuxième côté. Mais il faut avouer qu'en 1814, lorsque M. Bensley me montra cette admirable et immense machine, encore fort compliquée, le second côté de la feuille (*la retiration*) ne tombait pas exactement *en registre*.

Ce n'est qu'après de longues recherches que MM. Applegath et Cowper sont parvenus à donner à leur presse mécanique un tel degré de perfection, que la feuille conduite par les cordons, après avoir reçu la première impression, passe du premier cylindre sur deux tambours en bois qui la retournent, et va s'appliquer sur le contour d'un second cylindre avec une telle précision qu'elle rencontre les types de la seconde *forme* juste au même point où se trouvent imprimés du côté opposé les caractères de la première forme, après quoi elle vient se déposer sur une table placée entre les deux cylindres, où un enfant la reçoit et l'empile.

Dans la presse mécanique (2) dont nous donnons le dessin (*pl.* XXVII et XXVIII, *fig.* 1), l'arbre de couche R mû par la vapeur communique le mouvement à toute la presse. Le pignon dont il est muni s'engrène avec la grande roue dentée T′, et transmet ce mouvement à la roue parallèle A″. Ces deux roues, au moyen de leurs axes, sur lesquels ils sont fixés, font tourner les cylindres E, F, à l'un desquels (le cyl. E) est fixée une roue dentée B′ qui communique le

(1) L'invention en est due à M. Gannal. *Voy.* plus haut, année 1819.

(2) La petite roue d'engrenage figurée en ligne ponctuée sert à communiquer le mouvement à la machine, au moyen d'une manivelle, lorsqu'elle est mue par main d'homme, et non par la vapeur.

mouvement aux deux petits tambours D et E'. Sous le bâtis A, qui est en fonte et sert à soutenir tout le poids de la presse, l'engrenage O', fixé sur l'arbre de couche, fait tourner, au moyen d'une roue d'angle, l'arbre vertical N' (voy. *pl.* XXVIII). Cet arbre est muni d'un pignon qui engrène successivement toutes les dents d'une crémaillère horizontale U (*fig.* 2), qui, passant alternativement à droite et à gauche, fait aller et revenir les tables D et D', ou les caractères d'impression sont placés dans leurs châssis. Ces tables roulent sur les galets C et C' et sur les deux grands galets destinés à supporter la pression des cylindres lors de l'impression.

Après avoir donné un aperçu du mouvement général de la machine, nous indiquerons la route que suit la feuille de papier depuis le moment ou elle quitte la table du margeur jusqu'a celui ou elle tombe tout imprimée sur la table Z.

Le papier humide étant empilé sur la table S'', le margeur présente les feuilles l'une après l'autre sur la table voisine S. A cet effet il pose la feuille sur deux larges sangles *p p* à un endroit déterminé, en ayant soin que la feuille touche de chaque côté contre de petites équerres en fer *s* servant de repère et se réglant à volonte au moyen de vis. Ces sangles sont au repos, mais susceptibles de recevoir un mouvement horizontal de va-et-vient qui sert à conduire le papier sous le rouleau O preneur de feuille. Pour imprimer ce mouvement aux sangles, elles sont fixées a une de leurs extrémités sur un rouleau *r*, auquel est adaptée une section de roue dentée *f*. La grande roue A'' porte aussi sur le côté *j* une section de roue dentée qui, lorsque l'instant est venu, frappe, au moyen du bouton *h*, sur l'extrémité du levier *g*, qui fait abaisser la section de roue *f*, laquelle en s'abaissant fait basculer le rouleau *r*. Les sangles en s'avançant conduisent le papier entre les cordons N. Dès que la section de la roue dentée a rempli sa fonction, un contre-poids *b*, retenu par la petite poulie *d*, ramène le rouleau *r*, dont le mouvement rétrograde est arrêté par la courroie *c'*. Les sangles restent alors immobiles jusqu'au moment où on y place une nouvelle feuille.

La feuille de papier est conduite par les sangles sur le petit rouleau O preneur de feuille, et entraînée par le mouvement de rotation au second cylindre O, où elle s'engage entre deux séries de cordons conducteurs qui, portant sur les parties du papier (*les marges*) qui lors de l'impression restent en blanc sur les cylindres, la maintiennent durant tous son parcours.

Ainsi engagée entre les cordons, la feuille est entraînée par le cylindre E et passe sur la ligne de contact de ce cylindre et de la table D. Là elle rencontre le commencement de la forme des caractères toute encrée sur laquelle elle est pressée. Comme en même temps que le cylindre opère sa révolution, la forme s'avance dans le même sens que lui, il en résulte que la feuille de papier, se trouvant en contact avec le caractère pendant toute la marche de la forme, ne le quitte que lorsque tout un côté est imprimé. Pour qu'elle le soit également de l'autre côté il faut nécessairement que le papier soit retourné. C'est l'office des deux petits cylindres M, M' (1).

En quittant le cylindre E, la feuille de papier, toujours conduite par les cordons, vient s'appliquer sur ces deux cylindres M M', qui par leur mouvement alternatif la retournent et la déposent enfin sur le cylindre F, en laissant en dehors le côté blanc prêt à recevoir l'impression sur ce second côté.

Mais suivons le mouvement des deux cordons posés l'un sur l'autre, ainsi que l'indique la figure 2 de la planche XXVII, ils aideront a comprendre le trajet que parcourt la feuille de papier engagée entre eux.

Ces cordons sont plus ou moins nombreux, selon les divers formats que l'on veut imprimer. Il suffit d'indiquer la marche d'un des cordons intérieurs et d'un des cordons extérieurs.

Cordon intérieur. Il est marqué en *ligne ponctuée* et tourne autour du cylindre d'introduction 2. Ce cordon reste en contact avec la surface extérieure du cylindre à impression 3. Passant ensuite intérieurement au-dessus du tambour n° 4 et extérieurement au-dessous du tambour n° 5, il entoure enfin la surface intérieure du dernier cylindre à impression 6. Puis revenant sur les petites poulies de tension 12, 13, 14, 15, 16 et 18, il se retrouve à son point de départ sur le rouleau n° 2.

Cordon extérieur. Il est marqué en *ligne pleine.* Ce cordon vient passer sur la poulie n° 1, qui le met en contact avec le rouleau d'introduction 2 pour entraîner la feuille, n° 17. A ce moment les deux séries de cordons coïncident, puis, s'avançant ensemble sous le cylindre à impression 3, sur le tambour 4 et sous le tambour 5, ils continuent leur course simultanée autour du cylindre 6 jusqu'à ce qu'ils arrivent au rouleau 7. Là ils se séparent. A ce moment (19), la feuille, se trouvant abandonnée par eux, va tomber dans la boîte 20, où un enfant la reçoit. Et le cordon *extérieur,* continuant sa marche du rouleau n° 7 à celui n° 8, et glissant sur les rouleaux et les poulies n°s 9, 10 et 11, il revient au n° 1, d'où nous l'avons vu partir, et recommence à conduire une nouvelle feuille à imprimer.

Des cylindres imprimeurs. Ces cylindres sont fondus chacun avec deux croisillons. L'axe en fer de ces cylindres est prolongé d'un côté pour recevoir les deux grandes roues de commande A'', T''.

Ces deux cylindres sont en fonte et parfaitement dressés, et, pour éviter le contact immédiat de la fonte sur les caractères, ils sont recouverts, dans les parties qui correspondent à l'impression, d'un drap fin, dit *blanchet.* Pour tendre ces blanchets, on fait avancer ou reculer les deux lames en fer sur lesquelles l'étoffe est cousue, et dont l'une est fixée au moyen d'un mécanisme fort simple. Il se compose d'un levier en fer plat, *m*, fixé sur les axes des cylindres E et F, et qu'on fait avancer ou reculer en tournant l'écrou d'une vis *n*, adaptée d'une part au levier et de l'autre taraudée dans une équerre fixe.

(1) Les deux vis de rappel *k x* servent à régulariser le *registre.*

Q Q R P P P P sont les supports des poulies destinées à tendre les cordons.

Prise d'encre. Le mécanisme pour fournir l'encre et la distribuer sur la forme est une des plus ingénieuses particularités de cette mécanique. Deux encriers sont placés à chaque extrémité de la machine, de manière que chacun d'eux fournit l'encre à la forme qui se trouve placée de son côté. Ces encriers sont renfermés dans une espèce d'auge ou de boîte longue H, dans laquelle tourne le cylindre en fer G. Ce cylindre reçoit son mouvement, plus ou moins rapide, d'une poulie U à cône, ayant des gorges de divers diamètres, et qu'entraîne une corde à boyau T, qui, après avoir passé sous les poulies V, va s'enrouler autour d'une autre poulie à cône, plus grande, placée à l'extrémité de l'axe du cylindre à impression E (1). Dans son mouvement de rotation, le cylindre G enlève une couche d'encre dont l'épaisseur est déterminée par des vis, *r*, *r*, qui font avancer à volonté une lame de fer horizontale serrée plus ou moins par ces vis contre le cylindre G. C'est alors qu'un rouleau, qui s'élève et s'abaisse tour à tour, appelé rouleau *preneur d'encre* à cause de sa destination, vient s'appuyer un instant sur le cylindre G pour lui enlever une portion de l'encre dont il est couvert, et retombe sur la table C, à la superficie de laquelle il l'étale, tournant sur lui-même par l'impulsion rotative que cette table lui communique par son mouvement de *va et vient*.

Ce mouvement alternatif du rouleau *preneur d'encre* est produit par un excentrique fixé sur l'axe du cylindre de pression F, lequel fait osciller la bascule I. Celle-ci est maintenue par une patte à goujon boulonnée au bâtis A. Cette bascule reçoit à sa partie inférieure l'extrémité de la tringle horizontale K', qui relie son mouvement à l'axe *v* du *rouleau preneur d'encre*. On voit en effet que ce rouleau est mis en mouvement par le levier L', engagé dans la chape formant le prolongement de la tringle horizontale K'. Cette combinaison permet au rouleau preneur d'encre de rester en contact avec le cylindre de l'encrier et avec la table C pendant le court espace de temps nécessaire pour s'imprégner d'encre sur tout son contour et s'en débarrasser immédiatement sur la table.

Cette table, qui s'est imprégnée d'encre au moyen du mouvement alternatif qui lui est communiqué par la crémaillère U, après avoir parcouru sa course la plus longue, revient sur elle-même, et met en action des rouleaux distributeurs, dont les deux séries sont placés à quelque distance. Chaque série de rouleaux, au nombre de deux ou trois, rarement quatre, traverse directement ou obliquement la table C en un point K. Munis d'axes longs et minces, ils reposent dans des entailles verticales, où ils peuvent effectuer librement leurs révolutions. La première série de rouleaux est placée obliquement, en sorte que les axes de ces rouleaux en tournant dans ces entailles éprouvent par leur position l'effet d'un pas de vis.

Ces rouleaux sont disposés de manière à rendre la couche d'encre à la surface de la table aussi mince et aussi égale que possible, condition essentielle pour une distribution parfaite. La table, ainsi encrée, passe, par l'effet de son mouvement horizontal, sous les rouleaux *toucheurs i*, qui lui enlèvent sa couche d'encre uniforme et la transmettent immédiatement aux caractères D, lesquels s'impriment dès lors sur la feuille de papier à mesure qu'elle passe entre le cylindre *imprimant* et les caractères.

Ces différents rouleaux sont composés, comme nous l'avons déjà dit, d'un mélange de colle forte et de mélasse, qui, lorsqu'il est bien fondu et mêlé dans les proportions voulues, est versé, tout chaud, dans un tube ou moule circulaire, au centre duquel est une tringle en fer traversant librement un mandrin en bois destiné à servir d'axe au rouleau, et autour duquel s'attache la composition. Ce moule doit être en métal, bien graissé intérieurement avec de l'huile, afin que la composition, quand elle est refroidie, puisse se détacher du moule facilement. Quand ces rouleaux ont été fondus avec soin, leur adhérence au mandrin est fort tenace, et leur élasticité remarquable, qualité indispensable pour que la *touche* soit bonne.

(1) XX chape faisant monter et descendre les deux poulies VV destinées à tendre la corde de l'encrier.

DESCRIPTION DE LA PRESSE A CYLINDRE VERTICAL INVENTÉE PAR M. APPLEGATH.

Dans cette ingénieuse machine les quatre pages du journal le *Times*, contenant chacune cinq colonnes, sont placées dans quatre boîtes que l'on applique au cylindre central, qui est vertical, et dont le contour est recouvert en partie par ces pages. Elles sont fixées au moyen de boulons à ce cylindre, dont le diamètre est d'un mètre soixante-dix centimètres. La force de gravité, neutralisant la force centrifuge, maintient en place les caractères pendant la durée de la révolution du cylindre. Les caractères de chaque colonne de la page forment donc un polygone qui ne diffère que très-peu d'une parfaite circonférence, et cette légère différence est compensée comme il est dit ci-après. Autour du cylindre central sont placés huit cylindres verticaux, mettant chacun une feuille de papier en contact avec le cylindre central, qui les imprime toutes successivement en faisant sa révolution. Par cette disposition il n'y a aucune interruption dans la continuité du mouvement; l'impression des caractères est perpétuelle, excepté le faible intervalle de temps nécessaire pour une nouvelle application d'encre. On obtient donc avec une même quantité de caractères un résultat plus considérable en tirage que par la machine à *mouvement horizontal*.

Cette nouvelle presse imprime le journal le *Times* à 10,080 exemplaires par heure, ou 168 feuilles par minute; ce nombre pourrait être porté à 11 ou 12,000 par heure. Chacun des huit cylindres d'impression reçoit 1500 feuilles par heure, soit une feuille en 2 secondes et $^1/_2$; le maniement du papier ne permet pas plus de promptitude.

(Voy. *pl.* XXIX bis, *fig.* 2.) *a a* est le cylindre vertical formant le centre du système; il est monté sur l'arbre *b b*, et mis en mouvement par la roue et le pignon *c d*

F F, etc., sont les huit cylindres d'impression mus par la roue *e*. Leur vitesse est en rapport avec celle du cylindre central qui porte les caractères.

Les colonnes de caractères sont fixées dans les

boîtes *g g g g*. Entre les colonnes de caractères sont des filets ou règles, qui adhèrent aux extrémités supérieure et inférieure des boîtes par des écrous. Ces règles sont coniques et font l'office d'une clef de voûte, afin de compenser la différence des angles que laissent vers le sommet ces colonnes juxtaposées.

Les cylindres d'impression sont placés à égale distance, excepté à une partie réservée pour le placement des formes sur le cylindre central.

A chaque cylindre d'impression est joint un appareil destiné à amener la feuille de papier. La position verticale des caractères exige que le papier se présente verticalement aussi pour s'imprimer.

Les feuilles de papier empilées sur la planche *h* (*fig.* 3 *élévation de l'extrémité*) sont poussées l'une après l'autre sur le rouleau preneur *i*.

k est un petit rouleau cannelé s'élevant et s'abaissant au moyen d'un levier *l*.

Au moment où le rouleau *k* s'abaisse, la feuille de papier est entraînée par le mouvement du rouleau *i;* elle descend ensuite verticalement au moyen de cordons s'enroulant autour des rouleaux *m m* et *n n*, qui la conduisent avec eux jusqu'à ce que leur marche soit arrêtée par quatre longues barres de bois étroites recouvertes de feutre *o o* nommées *arrêteurs*, dont une paire s'avance sur l'autre paire, qui est fixe. Le mouvement de ces arrêteurs est effectué au moyen de la came *p*, qui agit sur les bras *q q* attachés au bâtis; alors les rouleaux *m m* et *n n* s'écartent, ainsi que les rubans, et laissent la feuille dans sa position verticale retenue par les bâtis. Ces rouleaux *m m* et *n n* s'écartent au moyen de portées placées à l'extrémité de leviers agissant l'un sur l'autre par deux segments dentés indiqués sur le dessin. Ces dentures sont mises en mouvement par la came *r*, qui fait mouvoir le levier *s*, et, par la section d'engrenage, communique le mouvement aux extrémités des rouleaux *m m*, et, par la verge *t*, aux extrémités inférieures des rouleaux en *n n*. Au bas de cette verge *t* est un poids destiné à maintenir le rouleau de friction sur la came *r*.

Pour revenir à la feuille de papier, que nous avons laissée maintenue par les *arrêteurs*, lorsque ceux-ci s'écartent, elle reste en suspens; saisie en haut par deux petites pinces ou rouleaux suspensifs rapprochés l'un contre l'autre par une came. Ces rouleaux maintiennent la feuille verticalement en la pressant légèrement jusqu'à ce que les *arrêteurs* s'ouvrent et que trois paires de rouleaux verticaux, dont *u u* indique la première paire, soient mis en contact avec la feuille pour lui communiquer un mouvement latéral.

La vitesse communiquée à ces rouleaux par les roues d'angle et les pignons est la même que celle du cylindre sur lequel la feuille s'imprime. Les rouleaux *u u* sont attenants à un châssis suspendu *v v*, et sont mis en mouvement par les pignons inférieurs et l'arbre *w w*, qui communique le mouvement à ce bâtis *v v*. Les rouleaux de derrière sont mus de même, mais l'axe est immobile.

Le mouvement est transmis au châssis suspendu *v v* par une came semblable à la came *p*, agissant sur le levier et la poulie de friction *x;* ce mouvement est transmis ensuite au châssis par les leviers *y y*. Aussitôt que les rouleaux sont en contact avec la feuille de papier, cette feuille est entraînée par leur mouvement rotatif et engagée entre deux séries de rubans horizontaux, qui la conduisent sur le cylindre F F (fig. *élévation*), où elle s'imprime, et suit la ligne pointée (fig. *plan*) dans la direction des flèches. Arrivée aux rouleaux 4 et 5, la feuille dans sa course est maintenue à son sommet par une simple paire de rubans engagés dans les poulies 6, où ils sont doucement pressés; et quand ils sont parvenus à la poulie extérieure 6 (fig. 3) ils sont fortement pressés ensemble par un ressort qui les arrête, et la feuille de papier restée en suspens est prise par l'ouvrier qui la place dans la boîte 7, dont on voit le commencement.

H indique le commencement de l'appareil, vu de face, pour la descente du papier; la figure 3 en donne la vue, prise à l'extrémité.

Pour compenser la différence qui existe entre la surface en ligne droite des colonnes de caractères et la circonférence du cercle, on colle des bandes de papier sur chaque cylindre d'impression aux endroits correspondant à chacune des colonnes; ainsi la première bande est égale en grandeur à la surface d'une des colonnes; la seconde bande, plus étroite, est collée au milieu de cette première bande; d'autres bandes, de plus en plus étroites, sont successivement appliquées au milieu jusqu'à ce que la surface du cylindre d'impression forme une série de segments de petits cercles en rapport avec la courbe voulue, afin d'obtenir ainsi une impression parfaitement régulière sur toute la largeur de la colonne.

L'encre est fournie à chaque forme de caractères par trois rouleaux encreurs, 8 8 8, placés entre chaque cylindre imprimeur. Ces rouleaux prennent leur encre sur une table courbe fixée au cylindre central, avec laquelle le mouvement circulaire de ce cylindre les met en contact, puis ils la déposent sur la forme de caractères qui leur est opposée. L'encre est fournie à cette table par deux rouleaux vibrants, se trouvant alternativement en contact avec elle et avec le rouleau conducteur d'encre. Le rouleau conducteur 9 forme un côté d'une boîte à encre de laquelle, pendant la révolution faite au moyen des engrenages 10 et 11, s'échappe une certaine quantité d'encre. Ces rouleaux encreurs pressent sur la table à encre au moyen de ressorts à boudin, comme l'indique le dessin.

Un des avantages de la position verticale des caractères et du papier est que l'encre ne descend pas au fond des caractères comme dans une position horizontale, ce qui rend l'impression plus nette.

Il ne faut pas s'étonner si dans le tirage du *Times* l'impression ne se fait pas toujours exactement au milieu de la feuille de papier : la vitesse de la course des caractères et du papier étant de 1 mètre 50 cent. par seconde, le retard d'un soixantième de seconde produit une différence de 25 millimètres (un pouce) sur la marge; et cependant l'exactitude de cette machine est telle, que moins de feuilles sont gâtées par elle que par toute autre.

IMPRIMERIE EN CHINE.

Dès l'année 1310 de J.-C. l'imprimerie aurait pu être connue en Europe si on se fût occupé alors de lire les historiens persans. C'est à cette époque que parut l'ouvrage de Rachid-ed-Din, où le procédé employé par les Chinois est clairement exposé (1).

Les auteurs chinois qui ont écrit sur l'origine de l'imprimerie en Chine se sont laissé entraîner par l'amour-propre, fort commun chez eux, de faire remonter la plupart des grandes inventions au berceau même du Céleste Empire trente siècles environ avant l'ère chrétienne (2).

Mais si on consulte attentivement l'histoire et les monuments incontestables que nous a légués la renaissance des lettres en Chine, c'est-à-dire la brillante époque des Hân, contemporains d'Auguste, il est évident que l'imprimerie date en Chine d'une époque beaucoup plus rapprochée de nous.

En effet, les différences d'orthographe que l'on remarque dans les caractères des ouvrages classiques, et particulièrement dans le dictionnaire antique de *Cho-wen*, sont expliquées par la facilité de commettre ces variantes lorsque les livres *étaient copiés à la main*. Tel est le motif donné par les éditeurs qui ont publié ces ouvrages postérieurement au dixième siècle de notre ère.

L'abrégé des annales historiques *Fong-tcheou-kang-kien* est très-explicite à cet égard (1) : « Dans la troisième année *tchang-hing* (932 de J.-C.), à la sixième lune, on a commencé à graver des planches des neuf livres classiques, à les imprimer et à les vendre (2). »

Le commentateur des annales ajoute :

« En nous apprenant que les livres sont devenus tout d'abord un objet de trafic, c'est une critique qu'on a voulu faire ; mais depuis lors les étudiants ayant pu se procurer des livres à très-bon marché, on a eu raison de signaler l'époque où les lettres ont commence à jouir de ce bienfait (3). »

Cependant M. Stanislas Julien (4) pense que la gravure en bois pour reproduire les textes et dessins était connue dès l'année 593.

Dans les Mémoires d'un docteur chinois (5), en 1056, on lit : « Après avoir imprimé sur des « planches de bois gravées les livres des lois « et les ouvrages historiques, un ouvrier « forgeron, nommé Pi-ching, inventa une « autre manière d'imprimer, au moyen de « planches composées de types mobiles.

« Avec une pâte de terre fine et glutineuse, « il formait des plaques régulières, aussi « minces qu'une pièce de monnaie, sur les- « quelles il gravait en relief les caractères les « plus usités, et chaque caractère formait un « *cachet* (ou type) que l'on faisait cuire au « feu pour les durcir.

« Il enduisait ensuite une table en fer d'un « mastic très-fusible, composé de résine, de « cire et de chaux, dans lequel il enfonçait « un châssis en fer divisé intérieurement par « des filets perpendiculaires (on sait que « le chinois s'écrit de haut en bas) ; puis il « y rangeait les types en les serrant les uns « au-dessous des autres, en sorte que le

(1) Klaproth, *Mémoires sur la Boussole*, p. 129.

(2) Dans le désir de faire remonter à une haute antiquité l'art de l'imprimerie en Chine, le Père Duhalde cite le passage suivant, qu'un ancien auteur dit avoir été écrit par un célèbre empereur, qui vivait 1120 ans avant J.-C.

« Et de même que la pierre *me* (mot signifiant *l'encre* en chinois), qui noircit les caractères gravés, ne peut jamais devenir blanche, de même un cœur noirci par le vice ne saurait jamais reprendre sa première candeur. »

Mais on ne saurait rien conclure de ce passage relativement à l'invention de l'imprimerie. Il est même probable que Duhalde n'avait pas approfondi la question de l'origine de l'imprimerie, ou, pour mieux dire, que les correspondants sur les notes desquels il rédigea la description d'un pays qu'il n'a jamais vu, ne lui avaient rien transmis sur ce sujet, car il ne cite aucun auteur à l'appui de son dire, et il répète l'assertion banale de ceux qui, faute d'étude, font remonter à un *temps immémorial* les inventions dont ils ignorent la date certaine.

Le Père Duhalde dit ailleurs, *Description de la Chine*, t. II, p. 249 :

« On voit un grand nombre de livres en Chine, parce que de temps immémorial on y a eu l'art de l'imprimerie, qui ne fait presque que de naître en Europe. Elle est néanmoins bien différente de celle de l'Europe. Comme notre alphabet consiste en un très-petit nombre de lettres, qui par leurs différents assemblages peuvent former les plus gros volumes, on n'a pas besoin de fondre un grand nombre de caractères, puisqu'on peut employer pour une seconde feuille ceux qui ont servi pour la première. Au contraire, le nombre des caractères étant presque infini à la Chine, il n'y a pas moyen d'en fondre une si prodigieuse multitude : et quand on en viendrait à bout, la plupart seraient de très-peu d'usage. »

A l'exception des dictionnaires complets de la langue, où les vingt et un mille caractères différents sont cités, et pour la plupart une fois seulement, tous les autres ouvrages chinois, quel que soit le sujet qu'ils traitent, ne renferment souvent que deux ou trois mille caractères différents, et jamais plus de huit mille.

On remarquera même que dans les planches gravées les Chinois emploient souvent des variantes d'orthographe, qui augmentent en apparence le nombre des caractères, mais qui peuvent être ramenées à l'orthographe primitive ou classique, et faciliter ainsi l'imprimerie en types mobiles.

(1) XLVIe chapitre, au paragraphe concernant l'empereur Ming-tsoung, de la dynastie des Tang postérieurs, lequel est monté sur le trone l'an 926 de J.-C.

(2) Les ministres de cet empereur proposèrent à l'Académie de faire revoir ces Neuf-King (livres canoniques). Ce projet fut adopté, mais l'ouvrage ne fut imprimé qu'en 932.

(3) Le papier, l'encre, le pinceau, et le marbre (ou la pierre sur laquelle on grave) sont connus en Chine sous la désignation *des quatre choses precieuses*.

(4) *Documents sur l'art de l'Imprimerie* (extrait des livres chinois), p. 2 et 3.

(5) Mémoires de Tchin-Kouo, intitulés *Mong-khi-pi-tân*. Ces renseignements, traduits par M. Stanislas Julien, sont plus détaillés que ceux qui se trouvent dans la préface du *Noung-sang-tsi-yao*, que M. Callery a eu l'obligeance de me traduire. L'invention de Pi-ching est fixée à l'an 1041 de J.-C.

« cadre rempli de ces types ainsi rassemblés « formait une planche.

« Il approchait ensuite du feu cette plan- « che pour faire fondre légèrement le mastic, « et alors il appuyait fortement sur la surface « une pièce de bois bien plane » (opération que le *taquoir* remplace dans nos imprimeries), « pour enfoncer les types également « dans le mastic. Par ce moyen les types « devenaient parfaitement égaux, et présen- « taient une surface assez semblable à celle « d'une meule de moulin, sur laquelle on im- « primait autant d'exemplaires qu'on voulait.

« Ordinairement deux planches en fer con- « tenant chacune deux cadres suffisaient pour « ce mode d'impression. Pendant que l'une était « sous presse, on disposait l'autre, ce qui « se faisait avec une grande célérité. Le « nombre de chaque caractère était propor- « tionné à son emploi plus ou moins fréquent. « Certains caractères représentant des mots « qui se reproduisaient plusieurs fois dans la « même planche ou page étaient gravés jus- « qu'à vingt fois.

« Les caractères étaient classés par ordre « tonique, et ceux de chaque ton étaient « placés dans des casiers particuliers. S'il se « rencontrait par hasard un caractère rare, « qui n'eût pas été préparé d'avance, on le « gravait aussitôt, et on le faisait cuire au feu « de paille pour s'en servir immédiatement.

« Ce qui empêcha d'employer des types en « bois, c'est que le tissu en est tantôt poreux « et tantôt serré, et qu'une fois imprégnés « d'eau ils auraient été inégaux et n'auraient « pu aussi bien se détacher du mastic, pour « servir à une autre composition. Les types en « pâte de terre cuite étaient donc préférables.

« Lorsque l'impression d'une planche était « achevée, on la chauffait de nouveau pour en « faire fondre le mastic, et avec la main on fai- « sait tomber les caractères, qui se détachaient « d'eux-mêmes et conservaient leur netteté.

« Quand Pi-ching fut mort, ses compa- « gnons héritèrent de ses types, et ils les con- « servent encore précieusement. »

Mais on revint à l'ancien procédé d'écrire sur des planches de bois le texte qu'on voulait imprimer, et de faire enlever au burin tout ce qui n'était pas le trait. Depuis cette époque jusqu'à nos jours on a continué à imprimer sur des planches en bois ou de cuivre gravées en relief.

Dans la préface de Woung-sang-tsi-Yao, où il est parlé de Pi-ching, on dit :

« Un autre individu, originaire de Pi-ling, commença à se servir de plomb pour fondre des caractères mobiles, qui étaient beaucoup plus beaux et plus commodes que les planches en bois gravé.

« C'est de là que tirent leur origine toutes les espèces de types mobiles. Mais ceux en terre cuite manquaient de netteté; ceux en plomb étaient trop mous, et ne pouvaient par conséquent lutter avec la gravure sur bois. C'est pourquoi on a gravé pour l'encyclopédie de *Khang-hi* 250,000 et plus de caractères en cuivre, qui ne laissent rien à désirer, et avec lesquels on peut imprimer toutes sortes d'ouvrages. »

Les caractères mobiles en cuivre dont parle ce passage étaient destinés à la publication de l'*Encyclopédie universelle* en dix mille livres, ornée d'innombrables figures d'une grande finesse, par laquelle l'empereur Khang-hi, contemporain de Louis XIV, a voulu immortaliser son règne. Notre Bibliothèque Nationale possède quelques volumes de cette encyclopédie.

On avait fondu exprès pour la publication de cet ouvrage sans égal cette immense quantité de petites pièces en cuivre, qui furent ensuite gravées à la main, et mises en réserve, après l'achèvement de l'édition, dans les magasins de l'Imprimerie Impériale.

Les dilapidations, trop fréquentes chez les grands de l'Empire, firent disparaître peu à peu la plus grande partie de ces caractères que l'on vendait au prix du cuivre. Enfin sous l'empereur *Kien-Loung*, vers 1770, le directeur de l'Imprimerie Impériale, voulant faire disparaître la preuve des soustractions qui avaient été faites par son ordre ou avec sa connivence, engagea l'empereur à jeter à la fonte les caractères mobiles de l'Encyclopédie, afin d'augmenter la monnaie de billon, qui était rare alors. C'est ainsi que fut anéantie toute trace de ce progrès typographique.

En 1773 l'empereur Kien-loung ayant ordonné, par un décret, l'impression de dix mille quatre cent douze ouvrages, les plus importants de la littérature chinoise, un de ses ministres, effrayé de la quantité de planches que nécessiterait une telle collection, proposa à l'empereur d'adopter le système d'impression en caractères mobiles, et lui soumit les modèles des types disposés en seize tableaux, avec les renseignements pour la gravure des poinçons en bois, la frappe des matrices, la fonte et la composition. L'empereur approuva ce projet, et ordonna l'impression de cette vaste collection, dont le catalogue descriptif et raisonné existe à notre Bibliothèque Nationale, et ne forme pas moins de cent vingt volumes in-8°. C'est ainsi que fut fondée l'imprimerie en types mobiles du palais de Wou-ing-tien.

Chaque année, dans cet établissement, qui porte le nom de ce palais impérial, on imprime un grand nombre d'ouvrages avec des types mobiles obtenus, comme en Europe, à l'aide de poinçons et de matrices. La Bibliothèque possède quelques-uns de ces ouvrages, dont les types mobiles sont si beaux, qu'ils ont reçu de l'empereur le nom de *perles assemblées*.

En tête d'une de ces éditions est un rapport qui indique le procédé dont on a fait usage. « Ces poinçons sont en bois dur et d'un grain fin (1). Ils sont enfoncés dans une sorte de pâte de porcelaine, qu'on fait cuire au four et dans laquelle on fond les caractères avec un alliage de plomb et de zinc et quelquefois en argent. » L'exactitude de la fonte des caractères prouve que les typographes chinois ont des procédés fort précis pour obtenir des matrices parfaitement régulières.

Dans ces derniers temps l'imprimerie en caractères composés de plusieurs pièces, nommée Paï-tzeu, est en voie de progrès en Chine. Plusieurs grands ouvrages ont été ainsi exécutés. Ces éditions n'offrent pas la même pureté de formes que celle des éditions sorties des presses impériales; mais elles sont nettes et plus correctes que celles qui sont exécutées sur des planches en bois, où les corrections sont difficiles à opérer.

Maintenant quelques éditeurs de Nankin reviennent au procédé de la fonte mobile, et déjà le fameux commissaire Lin, celui qui a suscité la dernière guerre contre les Anglais, a fait imprimer en caractères mobiles la *Géographie universelle*, qu'il a fait rédiger avec le secours d'ouvrages Européens. Mais il est douteux que ces efforts parviennent à faire abandonner la gravure sur bois, qui par son extrême bon marché pourrait presque être appelée *gratuite*.

Ces renseignements, exacts et traduits sur les textes originaux par M. Stanislas Julien, membre de l'Institut (2), et M. Callery, sinologue attaché au ministère des affaires étrangères, donnent une idée exacte de l'imprimerie chinoise. Je me félicite de les devoir à leur bienveillance. Ils complètent cette histoire de la typographie. J'y joindrai ce que m'a bien voulu communiquer M. Callery sur les journaux et les grandes publications en Chine.

Journaux en Chine.

Depuis la dynastie Mongole des Yuen, au douzième siècle de J.-C., les empereurs de Chine ont toujours tenu à honneur de faire connaître au pays les principaux actes de leur administration. Cependant ils n'ont jamais donné régulièrement un *Moniteur* officiel complet.

Le ministre actuel de l'intérieur, *Li-pou*, autorise la diffusion des édits impériaux qu'on ne veut pas céler au public. Quelques employés se chargent dans les bureaux d'en livrer des copies authentiques aux mandarins, et même aux riches particuliers qui prennent un abonnement. Mais cette publication n'est ni périodique ni bien régulière. Sous le titre générique de *Kin-chao* (copies provenant de la capitale) on livre les actes officiels dès leur apparition, et sous le titre de *King-pao* (Gazette de Pékin) on expédie à peu près mensuellement un fort cahier qui passe pour véridique. Enfin, sous le titre de *Je-Pao* (Gazette journalière) on distribue aux abonnés, et à ceux qui payent fort cher, les nouvelles les plus récentes, qu'on grave sur une planche de cire jaune, afin de rendre l'exécution de cette édition plus prompte, plus facile et moins coûteuse.

Grandes Éditions.

Kou-kin-tou-chou. Encyclopédie ancienne et moderne illustrée, en dix mille livres, publiée par ordre et aux frais de l'empereur Kang-hi au commencement du dix-huitième siècle, avec des caractères mobiles en cuivre. Il est très-*difficile de l'avoir complète.*

Eul-che-san-se. Grandes annales historiques de la Chine jusqu'à la dynastie actuelle exclusivement, en trois mille trois cent cinquante livres; ouvrage officiel, publié successivement par portions à la fin de chaque dynastie, depuis l'historiographe *Se-ma-tsien*, qui a vécu au temps des Hân.

Pei-wen-iun-fou. Dictionnaire de l'Académie de Pekin, publié par ordre du même empereur Kang-hi, avec le concours de tous les savants de son règne. Une nouvelle édition vient d'être faite aux frais d'un riche mandarin de Canton. Cette édition est très-bien exécutée, sur planches de bois.

Wen-hien-toung-kao. Encyclopédie littéraire, publiée par *Ma-touan-lin*, au commencement du quatorzième siècle. C'est le premier ouvrage considérable de cette espèce qui ait paru en Chine; il a suggéré l'idée de nombreuses publications faites depuis sur un plan analogue (1).

Si-tsing-kou-kien. Musée impérial des antiques; grand ouvrage en vingt-quatre volumes in-f°, orné d'un grand nombre de dessins, représentant les vases et autres objets antiques composant le cabinet archéologique de l'empereur.

Pa-siun-wan-chcou-ching-tien. Description illustrée des fêtes célébrées pour le quatre-vingtième anniversaire de l'empereur Kien-Loung. Ouvrage publié avec le plus grand luxe, à la fin du siècle dernier, et donné en présent aux principaux fonctionnaires de l'empire.

Che-pa-chang-toung-tché. Description géographique des provinces de l'Empire, en seize cent cinquante et un livres in-f° avec cartes. Ouvrage publié par ordre et aux frais de la dynastie actuelle, concurremment avec les travaux faits en Chine par les jésuites qui dressèrent une carte de l'Empire.

Fan-tcha-tou. Voyage pittoresque, gravé au trait, renfermant les vues les plus remarquables de la Chine, et des fac-similés de l'écriture des hommes les plus illustres de notre époque. Publication de luxe, faite aux frais d'un riche habitant de *Sou-tcheou*, qui fit lui-même le voyage, dessina les paysages d'après nature, et surveilla l'édition.

Nous nous bornerons à l'indication de ces huit ouvrages.

AMBROISE FIRMIN-DIDOT.

(1) Chaque type coûte de cinq à dix centimes.

(2) *Documents sur l'art d'Imprimer à l'aide de planches de bois*, etc.; par M. Stanislas Julien. Brochure de 16 pages, contenant les faits et les renseignements les plus précis sur l'imprimerie en Chine.

(1) Les *Toung-tché* et *Toung-tien*; le *Iû-haï*; le *Kouang-po-ou tchi*; le *Tsin-taï-pi-chou*, etc.

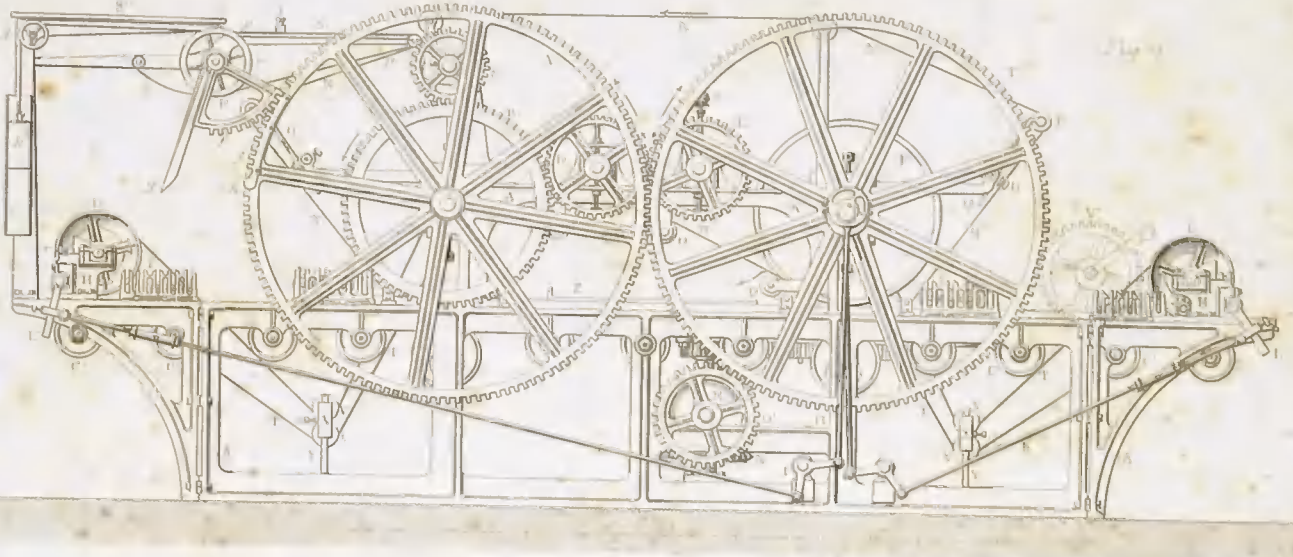

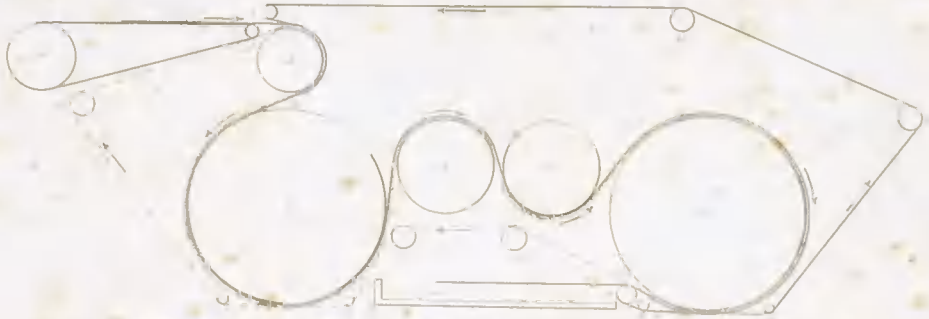

Imprimerie

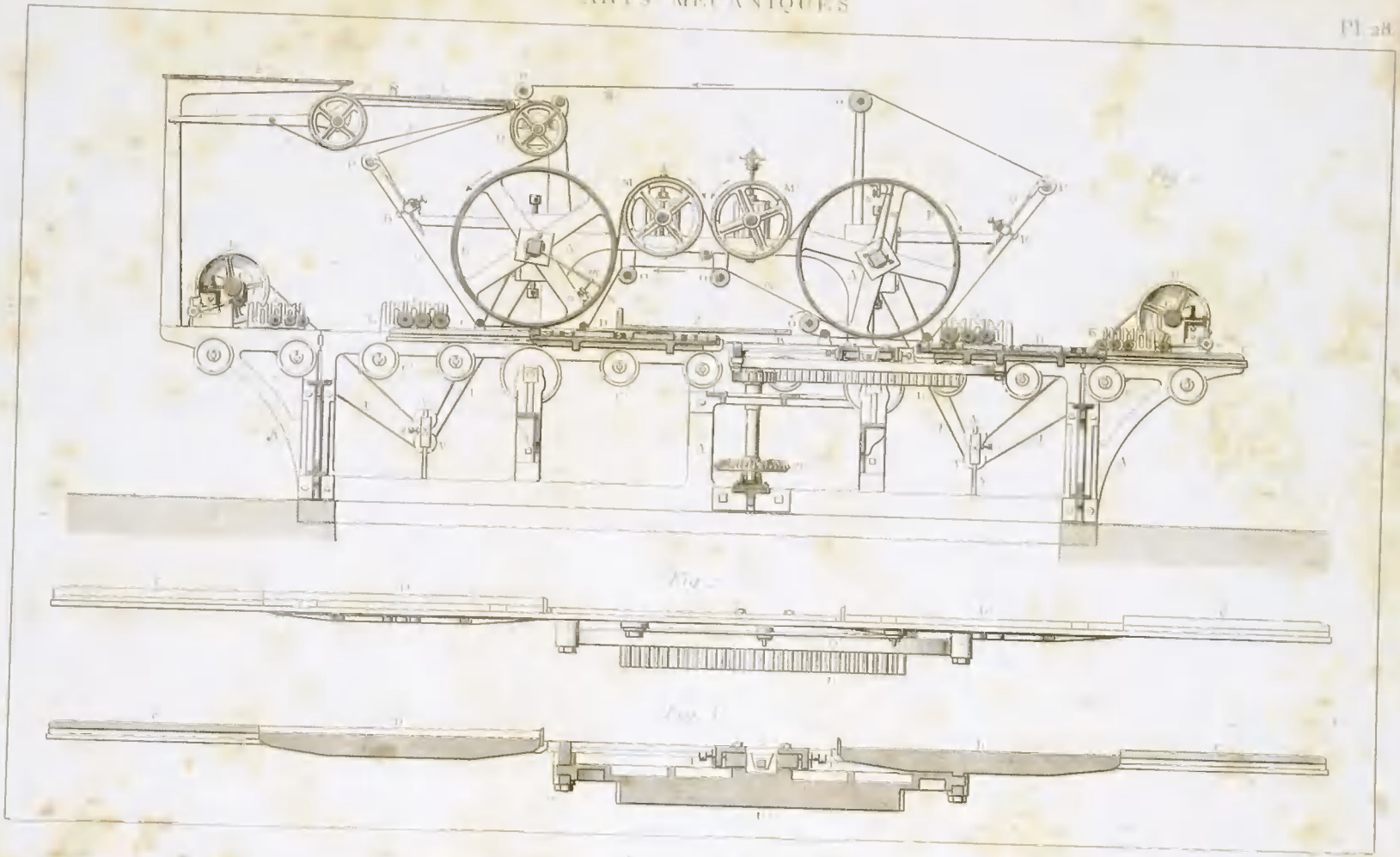

Imprimerie

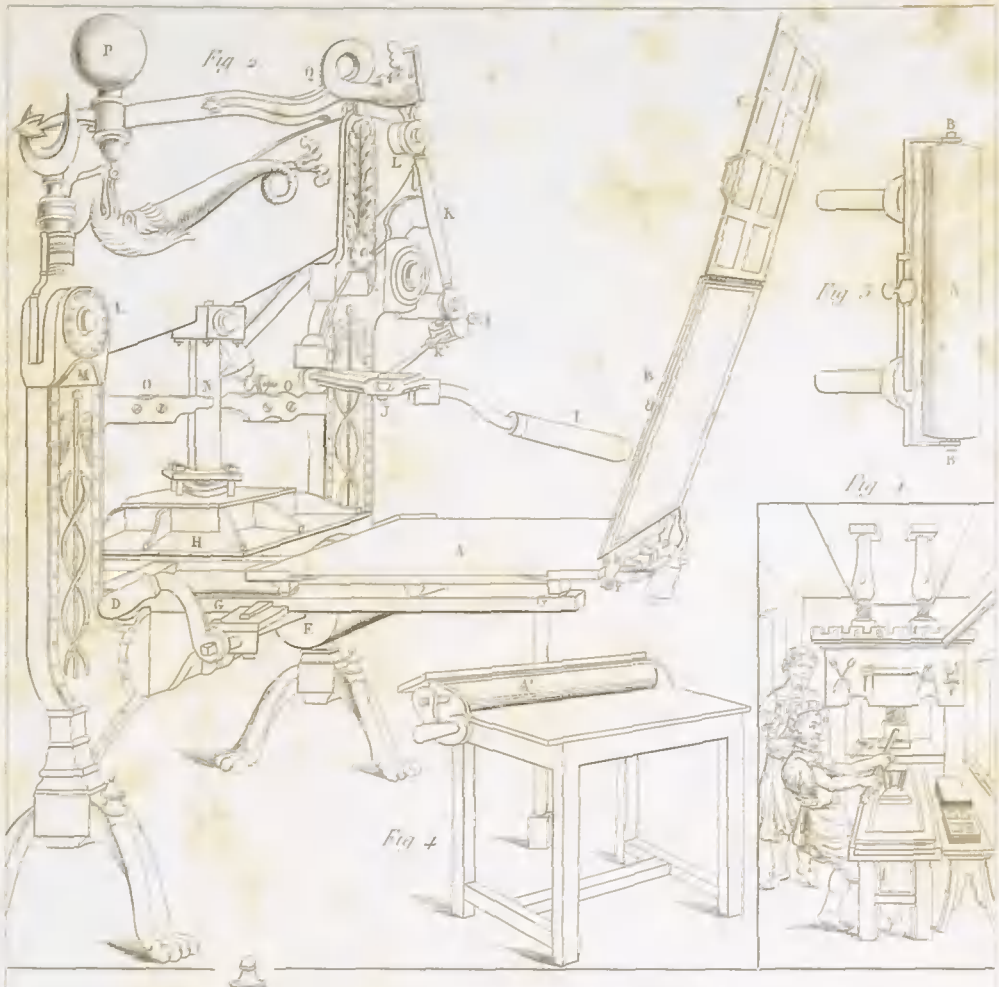

Presses Typographiques.

PLAN *Fig 1*

Fig 3

ELEVATION DE L'EXTREMITÉ

ÉLÉVATION *Fig 2*

Presse circulaire ou verticale.

GretagMacbeth™ ColorChecker Color Rendition Chart